



2013

RAPPORT ANNUEL

Qui nous sommes

La Banque CIBC est une institution financière canadienne d'envergure mondiale de premier rang dont la capitalisation boursière s'élève à 35,4 G\$ et le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III, à 9,4 %. Par l'intermédiaire de ses trois principaux secteurs d'activité, Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Services bancaires de gros, nos 43 000 employés offrent un éventail complet de produits et de services financiers à 11 millions de particuliers, de PME, de sociétés commerciales, de grandes entreprises et de clients institutionnels au Canada et dans le monde entier.

Notre stratégie

La CIBC vise à être la banque de choix de ses clients. Nous avons une stratégie axée sur la clientèle qui crée de la valeur pour toutes nos parties intéressées. Nous avons quatre objectifs d'entreprise :

1. L'établissement de solides relations à long terme avec nos clients
2. Une croissance stratégique là où nous avons des capacités concurrentielles ou là où nous pouvons en développer
3. Une gestion saine du risque
4. Un rendement constant et durable

Pour atteindre nos objectifs d'entreprise, nous renforçons davantage nos activités au Canada et nous accentuons notre présence dans les principaux centres mondiaux afin de mieux servir nos clients.

Créer de la valeur pour nos actionnaires

Qu'il s'agisse d'aider nos clients à répondre à leurs besoins financiers, de créer une expérience positive pour nos employés ou d'apporter vraiment davantage à nos collectivités, nous visons à créer de la valeur pour nos actionnaires en générant un rendement total solide. Nous y parvenons en investissant dans nos activités essentielles, en maintenant un profil de risque prudent conforme à notre stratégie et en ancrant nos activités sur des principes fondamentaux à l'avant-garde du secteur en matière de fonds propres, de dépenses et de gestion du risque.

Dans ce rapport

	Rendement de 2013 en bref
I	Message du président et chef de la direction Équipe de la haute direction
V	Message du président du conseil Conseil d'administration
VII	Groupe de travail sur la divulgation accrue de renseignements
1	Rapport de gestion
87	États financiers consolidés
96	Notes des états financiers consolidés
161	Revue statistique des dix dernières années
164	Glossaire
169	Renseignements destinés aux actionnaires et autres renseignements

Rendement de 2013 en bref

La Banque CIBC a connu une autre année de progrès en 2013. Notre stratégie axée sur les clients progresse, ce qui permet de générer de la valeur pour nos actionnaires grâce à un rendement total solide.

Trouvez plus de renseignements en ligne

Consultez une version interactive et simple à utiliser du Rapport annuel CIBC 2013 ainsi que du Rapport sur la responsabilité de l'entreprise et Énoncé de responsabilité envers le public CIBC 2013 en ligne, à l'adresse www.cibc.com/francais.



Rapport annuel CIBC et Rapport sur la responsabilité de l'entreprise

Points saillants financiers

Pour l'exercice clos le 31 octobre

(En milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2013	2012
Résultats financiers		
Produits	12,8	12,5
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1,1	1,3
Charges	7,6	7,2
Résultat net	3,4	3,3
Mesures financières (%)		
Coefficient d'efficacité ajusté ¹	56,2	55,8
Rendement des capitaux propres	20,9	22,0
Marge d'intérêts nette	1,85	1,84
Rendement total pour les actionnaires	18,4	9,8
Renseignements sur les actions ordinaires		
Capitalisation boursière	35,4	31,8
Mesures de valeur (%)		
Rendement des actions	4,3	4,6
Ratio de versement des dividendes ajusté ¹	43,2	45,1
Données du bilan		
Total de l'actif	398,4	393,4
Résultat net des unités d'exploitation stratégique		
Services bancaires de détail et		
Services bancaires aux entreprises	2,5	2,3
Gestion des avoirs	0,4	0,3
Services bancaires de gros	0,7	0,6

109,3 %

Rendement total pour les actionnaires sur une période de cinq ans

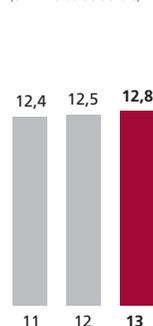
9,4 %

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III

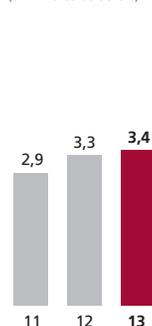
3,80 \$

Dividende versés

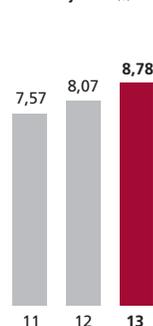
Total des produits
(en milliards de dollars)



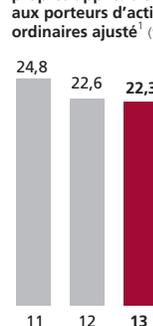
Résultat net
(en milliards de dollars)



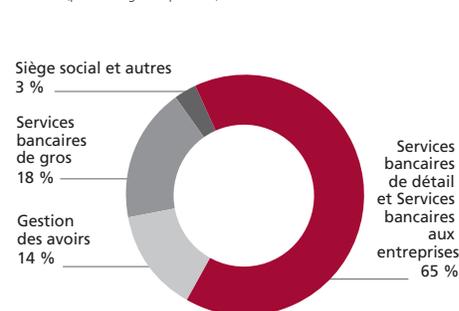
Résultat par action ajusté¹ (\$)



Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté¹ (%)



Composition des activités
(pourcentage des produits)



¹ Pour plus de renseignements, voir la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion.

MEMBER OF
Dow Jones Sustainability Indices
In Collaboration with RobecoSAM

La CIBC figure dans l'indice de durabilité Dow Jones pour la douzième année d'affilée et fait partie de l'indice nord-américain de durabilité Dow Jones depuis sa création en 2005.



FTSE4Good

La CIBC fait partie de l'indice FTSE4Good depuis 2001.



La CIBC figure dans l'indice social Jantzi depuis 2000.



La CIBC a été inscrite au palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada pour 2014 par Mediacorp.



La CIBC a été désignée l'un des meilleurs lieux de travail au Canada en 2013 par le Great Place to Work Institute.

Grille de pointage équilibrée

Rendement financier

Nos principales mesures de rendement ¹	Résultats de 2013
Croissance du résultat par action ajusté ²	8,78 \$, soit une hausse de 9 % par rapport à 2012
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires (RCP) ajusté ²	22,3 %
Solidité des fonds propres Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III	9,4 %
Composition des activités Activités de détail et activités de gros d'après le capital économique ^{2,3}	77 % / 23 %
Risque Coefficient de pertes sur créances ⁴	44 points de base
Productivité Coefficient d'efficacité ajusté ²	56,2 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ²	43,2 %
Rendement total pour les actionnaires Période de cinq exercices close le 31 octobre 2013	CIBC – 109,3 % Indice – 99,0 %

1) Pour de plus amples renseignements sur nos principales mesures de rendement, se reporter à la section Vue d'ensemble du rapport de gestion.

2) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

3) Les activités de détail comprennent les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, la Gestion des avoirs et les Services bancaires internationaux.

4) À l'avenir, nous viserons un coefficient de pertes sur créances inférieur à 60 points de base.

Performance non financière

Nos objectifs	Réalisations de 2013
Clients Aider nos clients à réaliser ce qui compte pour eux	<ul style="list-style-type: none"> Nous sommes restés à l'avant-garde des solutions de paiement grâce au lancement de notre nouveau programme de cartes de crédit Aventura CIBC amélioré. Nous sommes la première grande banque canadienne à avoir offert une application de gestion de trésorerie mobile pour téléphones intelligents iPhone et BlackBerry. Nous avons éliminé les frais de compte annuels pour tous les REEE autogérés de Pro-Investisseurs CIBC et avons lancé un nouveau Centre de fonds cotés en bourse et un centre de recherche amélioré pour les investisseurs autonomes. Avery Shenfeld, économiste en chef de la CIBC, a été nommé meilleur prévisionniste de l'économie canadienne au cours des deux dernières années par le magazine <i>Bloomberg Markets</i>.
Employés Créer un milieu de travail où tous les employés peuvent exceller	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons maintenu un solide indice d'engagement des employés lors de notre sondage annuel auprès des employés. Nous avons été reconnus l'un des 100 meilleurs employeurs et l'un des meilleurs lieux de travail au Canada. Nous avons été choisis l'un des meilleurs employeurs pour les Néo-Canadiens pour la sixième année consécutive. Nous nous sommes classés parmi les meilleurs employeurs du Canada pour la diversité pour une troisième année de suite. Nous avons investi plus de 69 M\$ dans la formation et le perfectionnement de nos employés.
Collectivités Apporter vraiment davantage à nos collectivités	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons investi plus de 41 M\$ afin de soutenir des organismes communautaires dans tout le Canada. À l'occasion de La Course à la vie CIBC de la Fondation canadienne du cancer du sein 2013, l'Équipe CIBC, composée de 15 000 employés de la CIBC et de leur famille, a recueilli plus de 3 M\$ sur les 27 M\$ amassés dans 66 collectivités. En décembre 2012, nous avons recueilli une somme record de 4,5 M\$ lors de la Journée du miracle CIBC pour appuyer plus de 450 organismes d'aide à l'enfance tout au long de 2013. Nous avons mobilisé un total inégalé de 11,1 M\$ pour la campagne Centraide 2012. Nous avons tenu le premier Forum jeunesse CIBC sur la réussite aux études pour célébrer le 15^e anniversaire de notre Programme Bourse d'études VisionJeunesse CIBC.
Environnement Faire preuve de responsabilité environnementale dans toutes nos activités	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons augmenté l'utilisation de papier certifié par le Forest Stewardship Council (FSC) à plus de 97 %. Au cours des trois dernières années, nous avons été syndicatnaire chef de file, co-responsable du financement ou participé au financement de projets de production d'énergie renouvelable, notamment l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, la géothermie, la biomasse et le biogaz, totalisant plus de 6 G\$. Nous avons continué d'investir dans des initiatives d'efficacité énergétique, y compris la signalisation DEL dans plus de 50 centres bancaires.
Gouvernance Être un chef de file des pratiques de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Pour la deuxième année d'affilée, la Banque CIBC a été nommée la banque la plus solide au Canada et en Amérique du Nord et la troisième au monde par le magazine <i>Bloomberg Markets</i>. La CIBC s'est classée parmi les 10 banques les plus sûres du monde en Amérique du Nord du palmarès du magazine <i>Global Finance</i>.



Mieux servir les clients et créer de la valeur

Gerald T. McCaughey

En 2013, nous avons poussé encore plus loin nos efforts visant à offrir à nos clients un plus grand choix et une commodité accrue, à gagner leur confiance et à être leur banque de choix. Nous avons réalisé de solides résultats au cours de l'exercice qui ont généré de bons rendements pour nos actionnaires.

La CIBC a dégagé un résultat net annuel de 3,6 G\$, ou 8,78 \$ par action (comme ajusté)¹, contre 3,4 G\$, ou 8,07 \$ par action, il y a un an. Les produits ont progressé, passant de 12,5 G\$ à 12,8 G\$, et le rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté¹ est solide, s'établissant à 22,3 %.

Pour l'exercice, nos activités essentielles ont connu une performance globale solide à la faveur des progrès continus réalisés dans la mise en œuvre de notre stratégie axée sur les clients.

Forte génération de capital

De solides principes fondamentaux en matière de fonds propres, de dépenses et de gestion du risque ont soutenu les résultats de nos activités. Nous avons obtenu l'un des meilleurs rendements des capitaux propres du secteur et avons adopté une approche équilibrée relativement aux fonds propres. Grâce à notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III de 9,4 %, nous surpassons les exigences réglementaires minimales.

La solidité de nos activités nous permet de générer de bons rendements et d'avoir un niveau de fonds propres élevé, ce qui nous donne toute la latitude voulue quant à la manière de répartir ces fonds propres.

En 2013, nous avons réparti nos fonds propres entre nos divers secteurs d'activité pour resserrer les relations avec les clients et soutenir la croissance.

Nous avons remis l'excédent à nos actionnaires par une hausse du dividende et du rachat d'actions.

Sur le plan de l'efficacité, nous avons maintenu le rapport entre les charges autres que d'intérêts et les produits au niveau cible, soit la médiane du secteur.

Les pertes sur prêts se sont établies à 1,1 G\$, grâce à une gestion efficace du risque dans l'ensemble de nos activités. Les taux de pertes sur prêts de 44 points de base ont également été en deçà de notre objectif de 45 à 60 points de base.

La force de nos principes de base sous-jacents a encore une fois contribué à ce que la CIBC soit nommée la banque la plus solide au Canada et en Amérique du Nord et la troisième au monde par le magazine *Bloomberg Markets* et classée parmi les 10 banques les plus sûres du monde en Amérique du Nord par le magazine *Global Finance*.

La priorité au client soutient le rendement à long terme

À la CIBC, nous voulons être le premier choix de nos clients. Nous savons que bien servir nos clients et répondre à leurs besoins financiers est la clé de notre succès à long terme.

Nos trois activités essentielles, soit Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Services bancaires de gros, ont toutes mis l'accent sur la création de valeur pour nos clients en offrant des solutions et des services qui répondent à leurs besoins. Au cours de l'exercice, chacune de ces activités essentielles a progressé dans

Équipe de la haute direction

Gerald T. McCaughey
Président et chef de la direction
Banque CIBC

Michael Capatides
Premier vice-président à la direction
Chef de l'administration et avocat général
Banque CIBC

Victor Dodig
Premier vice-président à la direction
Banque CIBC, Chef de groupe
Gestion des avoirs

Laura Dottori-Attanasio
Première vice-présidente à la direction, Chef de la gestion du risque
Banque CIBC

Kevin Glass
Premier vice-président à la direction, Chef des services financiers
Banque CIBC

Richard Nesbitt
Chef de l'exploitation
Banque CIBC

L'hon. Jim Prentice C.P., c.r.
Premier vice-président à la direction, Vice-président du conseil
Banque CIBC

Richard Venn
Premier vice-président à la direction
Banque CIBC

David Williamson
Premier vice-président à la direction, Banque CIBC
Chef de groupe
Services bancaires de détail et
Services bancaires aux entreprises

Tom Woods
Premier vice-président à la direction, Vice-président du conseil
Banque CIBC

la mise en œuvre de ses stratégies visant à mieux servir les clients et a contribué à la croissance globale du résultat.

Consolider notre principal domaine de compétence : Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises

Les Services bancaires de détail et les Services bancaires aux entreprises ont représenté 72 % du résultat annuel comme présenté par la CIBC et 69 % du résultat ajusté¹. Ils ont affiché un résultat net ajusté¹ de 2,5 G\$ en 2013, en hausse par rapport à celui de 2,3 G\$ obtenu en 2012.

Notre stratégie liée aux Services bancaires de détail et aux Services bancaires aux entreprises, qui vise à améliorer l'expérience client et à accélérer la croissance rentable des produits, a progressé. Nous avons centré nos priorités sur resserrer les relations avec nos clients, améliorer notre potentiel de vente et de service pour que nos employés puissent mieux servir nos clients et acquérir et fidéliser des clients.

En 2013, nous avons donc accru nos marges et amélioré nos indicateurs de satisfaction de la clientèle. Nous avons obtenu le meilleur pointage pour ce qui est de l'expérience client globale dans le cadre du programme de client-mystère annuel d'Ipsos Reid auprès de consortiums bancaires.

Portefeuille de cartes de crédit de premier plan sur le marché

Notre engagement à offrir aux clients la meilleure solution de primes voyages sur le marché a été au cœur de nos négociations pour le renouvellement d'un contrat à long terme avec Aéroplan et à la base du lancement du Programme de primes voyages Aventura CIBC amélioré.

Notre stratégie relative aux Services bancaires de détail et aux Services bancaires aux entreprises, qui vise à améliorer l'expérience client et à accélérer la croissance rentable des produits, a progressé.

Nous avons lancé le Programme de primes voyages Aventura CIBC amélioré en nous appuyant sur les importantes recherches faites auprès des clients et des Canadiens et sur leurs commentaires. Grâce au programme Aventura CIBC amélioré, nos clients peuvent s'envoler avec tout transporteur aérien, choisir n'importe quel siège dans l'avion et acquitter les taxes et les frais avec des points.

De plus, dans le cadre d'ententes tripartites conclues avec Aimia et la Banque TD, la CIBC a accepté de vendre à la Banque TD environ la moitié de son portefeuille existant de cartes Aéro Or VISA, qui se compose principalement de clients titulaires uniquement d'une carte de crédit. Conformément à sa stratégie d'investir dans ses relations avec la clientèle et de les approfondir, la Banque CIBC a conservé le portefeuille de cartes de crédit Aéro Or VISA dont sont titulaires des clients ayant une relation plus étendue avec la Banque. Aux termes de cette entente de 10 ans, la CIBC continuera d'émettre des cartes de crédit voyage associées à Aéroplan et les clients Aéro Or CIBC VISA continueront d'accumuler des milles Aéroplan et de profiter du programme Aéroplan amélioré.

À l'avant-garde de l'innovation des services bancaires mobiles

Au cours de l'exercice, nous avons continué d'investir dans des services bancaires mobiles novateurs pour que nos clients puissent plus facilement faire affaire avec nous. Nous sommes la première et la seule banque à ce jour à avoir lancé une nouvelle application mobile pour les paiements, l'application Paiement mobile CIBC. Nous avons également lancé l'application Services mobiles aux entreprises qui offrent à nos clients des solutions de gestion de trésorerie en ligne. Plus d'un million de clients utilisent maintenant notre application bancaire mobile primée pour effectuer bon nombre de leurs opérations bancaires à l'aide de leur appareil mobile.

Créer de la valeur pour nos clients des Services bancaires de détail

Nous créons de la valeur pour nos clients en leur offrant des moyens pratiques et faciles d'effectuer leurs opérations bancaires quotidiennes. Nous leur donnons des conseils pour les aider à épargner en prévision du futur. Nous leur offrons des produits et d'autres solutions financières qui contribuent à tisser et à resserrer des liens durables. En 2013, nous avons continué à investir pour qu'il soit plus facile pour nos employés de bien servir nos clients.

Croissance de la Gestion des avoirs

Gestion des avoirs a dégagé d'excellents rendements, notamment un résultat net ajusté¹ de 392 M\$ en 2013, en hausse de 87 M\$, ou 29 %, comparativement à l'exercice précédent. Gestion des avoirs a contribué 11 % au résultat ajusté¹ total de la Banque pour l'exercice, contre 9 % il y a deux ans.

Les trois principales gammes de services de Gestion des avoirs de la CIBC, le courtage de détail, les services de gestion d'actifs et la gestion privée de patrimoine, se sont concentrées sur l'acquisition de nouveaux clients et sur le resserrement des relations en cherchant de nouvelles sources d'actifs canadiens et des occasions d'acquisition et d'investissement.

Nous avons une excellente occasion de faire croître notre plateforme Gestion des avoirs. Nous comptons réaliser cet objectif grâce à une croissance interne constante et à des acquisitions et à des investissements stratégiques conformes à notre stratégie.

Forte croissance des ventes nettes à long terme des activités de gestion d'actifs

Du côté de la gestion d'actifs, l'amélioration du rendement des placements, la bonification de nos produits et services et les importantes entrées nettes de trésorerie dans la plupart de nos canaux ont généré d'excellents résultats. À la fin de l'exercice, nous avons inscrit, pour un 19^e trimestre d'affilée, des ventes au détail nettes positives de fonds communs de placement à long terme, en plus d'enregistrer des ventes nettes à long terme records de 4,8 G\$.

Atlantic Trust Private Wealth Management

Au cours de l'exercice, nous avons fait part de notre intention d'acquérir Atlantic Trust, société américaine de gestion privée de patrimoine, auprès de sa société mère, Invesco. Nous sommes en voie de réaliser nos plans de transition et, selon nos prévisions, cette transaction devrait être conclue au premier trimestre de l'exercice 2014, une fois les approbations réglementaires obtenues. La conclusion de l'acquisition fera progresser notre stratégie de croissance en Amérique du Nord en nous permettant de participer au marché américain de la gestion privée de patrimoine.

Créer de la valeur pour nos investisseurs fortunés

En Gestion des avoirs, nous créons de la valeur en offrant des conseils et des solutions sur mesure à nos clients institutionnels et de détail ainsi qu'un rendement des placements qui se maintient parmi les plus élevés du secteur. Nos investissements continus dans notre plateforme Gestion des avoirs, l'efficacité en matière de gestion du capital et la prestation d'une gamme de solutions spécialisées par l'entremise d'experts à l'avant-garde du secteur nous ont aidés à accroître la valeur pour les clients.

Croissance constante et durable des Services bancaires de gros

Les activités des Services bancaires de gros sont solides et procurent un rendement constant et de haute qualité malgré une conjoncture qui demeure difficile, et ce, tout en maintenant un profil de risque prudent. En 2013, les Services bancaires de gros ont affiché un résultat net ajusté¹ de 834 M\$, en regard de 680 M\$ en 2012.

Nous générerons de la croissance en continuant à ressermer nos liens avec les clients au Canada et à en acquérir de nouveaux, en travaillant en équipe intégrée au sein des Services bancaires de gros pour procurer de la valeur aux clients tout en élargissant nos activités dans les principaux centres mondiaux dans les secteurs que nous connaissons bien, soit ceux de l'énergie, des mines et des infrastructures.

Servir notre clientèle à l'étranger

De plus en plus, nos clients exercent des activités à l'extérieur du Canada, soit aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Asie et en Australie. Nous renforçons davantage notre présence au sein des marchés financiers, des entreprises et des services bancaires d'investissement pour nos clients faisant affaire dans ces régions, en particulier dans les principaux secteurs canadiens dont nous avons une expérience approfondie et dans lesquels nos compétences sont solides.

Faire preuve de leadership

Nos clients institutionnels ont classé la CIBC au premier rang dans les marchés des actions canadiens. Lors du sondage annuel mené par Brendan Wood International, les investisseurs institutionnels ont reconnu le leadership de la CIBC en matière de recherche sur les titres, d'équipes de ventes et de négociation et de conférences pour les investisseurs.

Au cours de l'exercice, les Services bancaires de gros ont agi à titre de conseiller financier, de coordonnateur chef de file, d'agent administratif, de co-responsable des registres ou de co-preneur ferme dans le cadre de bon nombre de transactions importantes, notamment :

- le PAPE de la Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix visant des parts de fiducie d'un montant de 460 M\$, le premier placement d'obligations d'un montant de 600 M\$ et la facilité de crédit non garantie de premier rang de 500 M\$;

- le premier placement d'obligations de North Battleford Power L.P. d'un montant de 667 M\$, le plus important placement d'obligations unique à grande distribution effectué à ce jour pour un projet du secteur de l'électricité sur le marché canadien.

Créer de la valeur pour nos clients des Services bancaires de gros

Les Services bancaires de gros créent de la valeur en offrant leurs solutions à l'échelle mondiale afin de répondre aux besoins changeants des clients qui se tournent de plus en plus vers l'étranger pour atteindre leurs objectifs d'affaires. Nous poursuivons nos investissements dans notre technologie et notre personnel dans le but de mieux servir nos clients. Les Services bancaires de gros répondent aux besoins des clients en offrant des produits et des services novateurs et en développant leurs compétences en financement d'entreprises, en services bancaires d'investissement, en opérations de change, en distribution et en marchés financiers dans des marchés mondiaux choisis.

Ramener nos activités dans les Caraïbes à des niveaux historiques

Comme les autres institutions financières présentes dans la région, CIBC FirstCaribbean International Bank a subi les contrecoups d'une conjoncture économique difficile. En misant sur les forces de la CIBC dans la région, en reproduisant ses réussites et en restructurant ses activités, nous avons réussi à faire en sorte que CIBC FirstCaribbean International Bank soit bien placée pour profiter de l'amélioration des conditions du marché et de l'économie dans la région.

Le succès de notre entreprise découle directement des efforts déployés chaque jour par plus de 43 000 employés au nom de nos clients.

Miser sur notre principal atout : notre personnel

Le succès de notre entreprise découle directement des efforts déployés chaque jour par plus de 43 000 employés au nom de nos clients. Nos employés ont aussi aidé la CIBC à faire une réelle différence au sein de nos collectivités grâce à leur engagement personnel, en temps et en argent, pour des causes importantes.

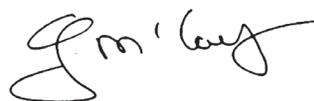
Au cours du dernier exercice, la CIBC a investi plus de 41 M\$ afin de soutenir un vaste éventail d'organismes de bienfaisance dans tout le Canada. Des 27 M\$ recueillis dans le cadre de la Course à la vie CIBC de la Fondation canadienne du cancer du sein de 2013, plus de 3 M\$ ont été amassés par l'Équipe CIBC. Grâce à la générosité de nos employés et de nos retraités, nous avons pu remettre la somme record de 11,1 M\$ à la campagne Centraide 2012. Finalement, nous avons mobilisé un total inégalé de 4,5 M\$ pour la Journée du miracle CIBC 2012 à l'appui des organismes d'aide à l'enfance.

Nous sommes fiers de notre personnel et d'avoir été désignés Employeur de choix. En 2013, nous avons reçu une reconnaissance généralisée d'organisations indépendantes qui mesurent la qualité d'un employeur. Nous avons notamment été désignés comme l'un des meilleurs lieux de travail au Canada par le Great Place to Work Institute, inscrits au palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada pour 2014, classés parmi les meilleurs employeurs du Canada pour la diversité, choisis comme l'un des meilleurs employeurs pour les Néo-Canadiens et, plus récemment, nommés l'un des meilleurs employeurs au Canada pour les jeunes pour 2013.

Qu'il s'agisse d'aider nos clients à satisfaire leurs besoins financiers, de créer une expérience positive pour nos employés ou d'apporter vraiment davantage à nos collectivités, nous nous concentrons sur la création de valeur pour nos actionnaires grâce à un rendement global solide.

Bien qu'en raison de l'incertitude mondiale, les perspectives économiques s'annoncent toujours peu encourageantes pour 2014, nous savons que, grâce à notre stratégie et à la priorité que nous accordons à nos clients et à notre personnel, la CIBC est en bonne position.

Le président et chef de la direction,



Gerald T. McCaughey

1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion.



Charles Siros

À la Banque CIBC, nous croyons qu'à long terme, une bonne gouvernance place la société sur la voie du succès.

Engagement à créer une valeur durable pour les actionnaires

La CIBC continue à remplir son engagement à créer de la valeur pour ses actionnaires en générant un rendement constant et durable à long terme. En 2013, la CIBC a dégagé un résultat record comme présenté et ajusté, ce qui témoigne de la force de la stratégie déployée par Gerry McCaughey et son équipe.

Nous reconnaissons que la stratégie de l'entreprise et la réussite de sa mise en œuvre sont des éléments déterminants importants de la valeur pour les actionnaires. En tant que conseil dont la participation est active, nous avons collaboré au processus de planification stratégique continu avec la direction de la CIBC en nous efforçant de conjuguer nos objectifs de croissance avec l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque.

Agir avec intégrité

Nous continuons à croire qu'une bonne gouvernance est le fondement de la création d'une valeur durable pour les actionnaires. Elle permet d'atténuer le risque, de favoriser une culture de performance et d'avoir une plateforme solide sur laquelle s'appuyer pour obtenir des rendements financiers stables.

Une bonne gouvernance signifie faire ce qui s'impose non seulement pour aujourd'hui, mais pour l'avenir. Pour nous, faire ce qui s'impose c'est toujours agir avec intégrité; donner le ton en matière de responsabilisation et d'engagement envers l'excellence. Je suis fier de pouvoir dire que chacun de nos 16 administrateurs participe activement et de manière constructive aux discussions, aux débats et aux prises de décisions du conseil qui sont à la base des stratégies, politiques et activités d'entreprise et d'affaires de la CIBC.

Mettre sur pied un conseil hautement performant

La qualité de chacun de nos administrateurs est primordiale. Ils doivent avoir l'expertise requise doublée d'une expérience pertinente de l'entreprise, du secteur ou autre pour s'acquitter de leurs obligations fiduciaires afin de mieux servir les intérêts à long terme de la Banque et de toutes ses parties intéressées.

Nous nous sommes engagés à continuellement renouveler le conseil pour garantir une étendue, une profondeur et une diversité appropriées de l'ensemble des compétences des administrateurs.

Conseil d'administration

Charles Sirois C.M., O.Q. 1997
Président du conseil
Banque CIBC
Président du conseil
Telesystem Ltée
Montréal, Québec, Canada

Brent S. Belzberg 2005
(CG, CRRPD – président)
Associé directeur principal
TorQuest Partners
Toronto, Ontario, Canada

Gary F. Colter 2003
(CV, CG – président)
Président
CRS Inc.
Mississauga, Ontario, Canada

Dominic D'Alessandro, O.C. 2010
(CGR)
Ex-président et chef de la direction
Société Financière Manuvie
Toronto, Ontario, Canada

Patrick D. Daniel 2009
(CRRPD)
Ex-président et chef de la direction
Enbridge Inc.
Calgary, Alberta, Canada

Luc Desjardins 2009
(CRRPD)
Président et chef de la direction
Superior Plus Corp.
Calgary, Alberta, Canada

L'hon. Gordon D. Giffin 2001
(CRRPD)
Associé principal
McKenna Long & Aldridge LLP
Atlanta, Géorgie, États-Unis

Linda S. Hasenfratz 2004
(CRRPD)
Chef de la direction
Linamar Corporation
Guelph, Ontario, Canada

Kevin J. Kelly 2013
(CGR)
Administrateur de sociétés
Toronto, Ontario, Canada

Nicholas D. Le Pan 2008
(CG, CGR – président)
Administrateur de sociétés
Ottawa, Ontario, Canada

L'hon. John P. Manley C.P., O.C. 2005
(CV, CG)
Président et chef de la direction
Conseil canadien des chefs d'entreprise
Ottawa, Ontario, Canada

Gerald T. McCaughey 2005
Président et chef de la direction
Banque CIBC
Toronto, Ontario, Canada

Jane L. Peverett 2009
(CV)
Administratrice de sociétés
West Vancouver, Colombie-Britannique, Canada

Leslie Rahi 2007
(CGR)
Fondatrice et associée gestionnaire
Capital Market Risk Advisors, Inc.
New York, New York, États-Unis

Katharine B. Stevenson 2011
(CV)
Administratrice de sociétés
Toronto, Ontario, Canada

Ronald W. Tysoe 2004
(CV – président, CG)
Administrateur de sociétés
Jupiter, Floride, États-Unis

CV – Comité de vérification
CG – Comité de gouvernance
CRRPD – Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction
CGR – Comité de gestion du risque

Message du président du conseil

Cette année, nous sommes heureux d'accueillir Kevin Kelly au sein de notre conseil. M. Kelly est un administrateur de sociétés possédant plus de 30 ans d'expérience en gestion des avoirs et en gestion d'actifs au Canada et aux États-Unis.

Le recrutement de femmes et leur rétention en poste font partie des priorités pour la CIBC. Au cours de l'exercice, nous avons signé l'Accord Catalyst qui vise à accroître la proportion de femmes siégeant aux conseils d'administration de sociétés canadiennes.

Progression de la stratégie de gestion des compétences de la CIBC

Notre conseil continue de faire progresser la stratégie de gestion des compétences de la CIBC, notamment par la constitution d'un bassin de futurs dirigeants solides et diversifiés, par la surveillance des principales initiatives de gestion des compétences à l'échelle de la Banque et par une meilleure intégration de la gestion des compétences dans la stratégie d'entreprise.

Au cours de l'exercice, nous avons effectué des examens approfondis de la gestion des compétences des membres de la direction en nous penchant sur la force de l'équipe de direction et sur ses compétences de leadership. La planification de la relève a été davantage améliorée par l'attention accordée aux rôles essentiels occupés dans l'ensemble de la Banque et par la revue des plans de perfectionnement personnel des membres de la haute direction.

Révision du programme de rémunération des membres de la haute direction

La CIBC cherche à être un chef de file en matière de gouvernance et de pratiques de divulgation des renseignements sur la rémunération des membres de la haute direction. En 2013, le conseil a révisé en profondeur le programme de rémunération du chef de la direction et de l'équipe de la haute direction pour s'assurer de la conformité entre la stratégie évolutive de la CIBC et les pratiques de rémunération changeantes dans le secteur. Des améliorations ont été apportées au programme et nous sommes d'avis qu'elles permettront d'atteindre un équilibre adéquat entre l'augmentation du risque et la variabilité

de la rémunération potentielle, et ce, tout en motivant les membres de la haute direction de la CIBC à procurer de la valeur à long terme aux actionnaires.

Attention soutenue à la gestion du risque

Les concepts de sécurité et de solidité sont profondément ancrés dans la gestion de la Banque. Nous continuons d'améliorer notre surveillance de la gestion du risque et nous supervisons la mise en œuvre de la stratégie et le profil de risque de la CIBC pour nous assurer que nous conservons une position de risque conforme. Notre conseil examine et approuve annuellement l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC établi par la direction. Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque est la pierre angulaire de notre approche de gestion du risque et guide nos activités de prise de risques.

Engagement envers nos actionnaires

Le maintien d'un dialogue ininterrompu avec les actionnaires constitue une priorité pour le conseil. Nous pouvons ainsi directement savoir ce qu'ils pensent de nos pratiques de gouvernance et expliquer notre perspective. En 2013, nous avons eu la chance de rencontrer bon nombre de parties intéressées ou d'échanger avec celles-ci, notamment des investisseurs institutionnels, des groupes de gouvernance et des organisations non gouvernementales.

Dans l'ensemble, 2013 a été une année productive pour votre conseil et une année de progrès pour la CIBC. Nous sommes fiers de l'avancement de la position à long terme de la CIBC. J'aimerais remercier mes collègues administrateurs, l'équipe de direction et les employés de la CIBC pour les efforts déployés tout au long de l'exercice afin de bien servir les clients et de créer de la valeur pour vous, chers actionnaires.

Le président du conseil,



Charles Sirois

Le groupe de travail sur la divulgation accrue de renseignements a été mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en mai 2012. Ce groupe a pour mandat d'améliorer la qualité, la comparabilité et la transparence de l'information fournie sur les risques. Le 29 octobre 2012, le groupe de travail a publié son rapport, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, comportant 32 recommandations sur les informations à fournir, essentiellement dans les secteurs de la gouvernance du risque, du risque de crédit, du risque de marché, du risque de liquidité et de la suffisance des fonds propres. L'index ci-dessous renferme la liste des informations dressée pour répondre aux recommandations du groupe de travail sur la divulgation accrue de renseignements ainsi que leur emplacement. Les informations du groupe de travail sur la divulgation accrue de renseignements sont présentées dans notre rapport de gestion, nos états financiers consolidés ainsi que notre document d'information financière supplémentaire, qui se trouve sur notre site Web (www.cibc.com/francais). Aucune information du site Web de la CIBC, y compris l'information financière supplémentaire, ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes.

Sujets	Recommandations	Information à fournir	Rapport de gestion	États financiers consolidés	Information financière supplémentaire
			Pages		
Général	1	Index des informations en matière de risque – présente page			
	2	Terminologie et mesures en matière de risque ¹			60
	3	Principaux risques et nouveaux risques	43		
	4	Exigences liées aux ratios réglementaires futurs importants	30, 69		
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gestion du risque	39		
	6	Culture de risque et intérêt à l'égard du risque	38, 40, 41		
	7	Risques découlant des activités commerciales	42, 45		
	8	Simulations de crise à l'échelle de la Banque	35, 48, 53, 62, 65		
Suffisance des fonds propres et actif pondéré en fonction du risque	9	Fonds propres réglementaires minimums	29	133	
	10	Composantes de fonds propres et rapprochement avec le bilan réglementaire consolidé	31		29-34
	11	Tableau des flux de fonds propres réglementaires	33		35
	12	Gestion et planification des fonds propres	34	133	
	13	Activités commerciales et actif pondéré en fonction du risque	32, 45		36, 37
	14	Actif pondéré en fonction du risque et exigences en matière de fonds propres	30, 32		36
	15	Risque de crédit par portefeuille important	47-51		43-50
	16	Tableau des variations de l'actif pondéré en fonction du risque	33		38
	17	Application d'essais à rebours aux modèles	42, 48, 61, 72		51, 52
Trésorerie	18	Actifs liquides	66		
Financement	19	Actifs grevés	67		
	20	Échéance contractuelle des actifs, des passifs et des instruments hors bilan	69		
	21	Stratégie et sources de financement	67		
Risque de marché	22	Rapprochement des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation avec le bilan consolidé	60		
	23	Facteurs importants de risque de marché lié aux activités de négociation et autres que de négociation	60-64		
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation liées aux modèles	60-64		
	25	Simulations de crise et analyses de scénarios	35, 62		
Risque de crédit	26	Analyse des expositions au risque de crédit	49-58	116, 156	39-42
	27	Prêts douteux et politique d'allègement	47, 74	98	
	28	Rapprochement de prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances	53	116	21
	29	Risque de crédit de contreparties découlant de dérivés	46, 50	126-128	42
	30	Atténuation du risque de crédit	46, 52	126-128	26, 42, 55
Autres risques	31	Autres risques	70		
	32	Discussion sur des situations de risque connues	71	147	

1) Il est également possible de consulter un glossaire détaillé de notre terminologie sur les risques et les fonds propres à la page 166 de notre Rapport annuel 2013.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats opérationnels de la CIBC au 31 octobre 2013 et pour l'exercice clos à cette date, comparativement aux exercices précédents. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans ce rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollar canadien. Le rapport de gestion est en date du 4 décembre 2013. D'autres renseignements concernant la Banque CIBC peuvent être obtenus sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés figure aux pages 164 à 168 du présent Rapport annuel.

2 Vue d'ensemble	7 Dotation à la provision pour pertes sur créances	12 Mesures non conformes aux PCGR	73 Questions relatives à la comptabilité et au contrôle
2 Vision, mission et valeurs	7 Charges autres que d'intérêts	15 Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique	73 Méthodes comptables critiques et estimations
2 Stratégie de la CIBC	7 Impôts et taxes	16 Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	77 Instruments financiers
2 Performance par rapport aux objectifs	8 Change	19 Gestion des avoirs	77 Faits nouveaux en matière de comptabilité
3 Conjoncture de l'économie et du marché	8 Événements importants	22 Services bancaires de gros	77 Faits nouveaux en matière de réglementation aux États-Unis
4 Vue d'ensemble du rendement financier	9 Revue des résultats du quatrième trimestre	27 Siège social et autres	78 Transactions entre parties liées
4 Points saillants financiers	10 Analyse des tendances trimestrielles	28 Situation financière	78 Contrôles et procédures
5 Résultats financiers de 2013	10 Rétrospective du rendement financier de 2012	28 Revue du bilan consolidé	79 Information financière annuelle supplémentaire
5 Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette	11 Perspectives pour l'année 2014	29 Sources de financement	
6 Produits autres que d'intérêts		36 Arrangements hors bilan	
6 Activités de négociation (BIE)		38 Gestion du risque	

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Message du président et chef de la direction », « Vue d'ensemble – Performance par rapport aux objectifs », « Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes », « Vue d'ensemble du rendement financier – Événements importants », « Vue d'ensemble du rendement financier – Perspectives pour l'année 2014 », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Services bancaires de gros », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Gestion des avoirs », « Situation financière – Sources de financement », « Situation financière – Arrangements hors bilan », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Instruments financiers » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Contrôles et procédures » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies et nos perspectives pour l'année 2014 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « estimer », « prévoir », « cible », « objectif » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Vue d'ensemble du rendement financier – Perspectives pour l'année 2014 » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, les risques juridiques et de réputation, le risque de réglementation et le risque environnemental; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ainsi que les dispositions réglementaires en vertu de celle-ci, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'issue de poursuites et d'enquêtes réglementaires, et des questions connexes; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos cotes de crédit; la situation ou les changements politiques; l'incidence possible de conflits internationaux et de la guerre au terrorisme, des catastrophes naturelles, des urgences en matière de santé publique, des perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et toute autre catastrophe sur nos activités; la fiabilité de tiers de fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services, y compris l'évolution des risques liés aux cyberattaques; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous ou nos sociétés affiliées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers; l'évolution des technologies; la tenue des marchés financiers mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; les fluctuations de change et de taux d'intérêt; la conjoncture économique générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris la croissance du niveau d'endettement des ménages au Canada et la crise de la dette souveraine en Europe; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'économie; notre capacité à attirer et de retenir des employés et des cadres clés, notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les coentreprises et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs ne s'y fient indûment. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Vue d'ensemble

La Banque CIBC est une institution financière canadienne d'envergure mondiale de premier rang dont la capitalisation boursière s'élève à 35,4 G\$ et le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III, à 9,4 %. Par l'intermédiaire de ses trois principaux groupes d'exploitation, Services bancaires – détail et entreprises, Gestion des avoirs et Services bancaires de gros, la CIBC fournit un éventail complet de produits et de services financiers à 11 millions de particuliers, de PME, de grandes entreprises, d'entreprises clientes et d'institutions clientes au Canada et dans le monde entier. Nos 43 000 employés et plus sont engagés à aider nos clients à réaliser ce qui compte pour eux, à obtenir un rendement constant et durable pour nos actionnaires et à redonner aux collectivités.

Vision, mission et valeurs

La vision de la CIBC est d'être le chef de file des relations avec la clientèle.

Notre mission consiste à respecter nos engagements envers chacune de nos parties intéressées :

- Aider nos clients à réaliser ce qui compte pour eux
- Créer un milieu de travail où tous les employés peuvent exceller
- Apporter vraiment davantage à nos collectivités
- Générer un rendement global solide pour nos actionnaires

Notre vision et notre mission reposent sur une culture d'entreprise fondée sur des valeurs essentielles : confiance, travail d'équipe et responsabilisation.

Stratégie de la CIBC

La CIBC vise à être une banque de premier rang pour ses clients. Notre stratégie axée sur les clients crée de la valeur pour toutes nos parties intéressées. Nos quatre objectifs d'affaires sont les suivants :

1. Relations solides et durables avec la clientèle
2. Croissance stratégique, nous permettant de détenir un avantage concurrentiel ou de le consolider
3. Saine gestion du risque
4. Rendement constant et durable

Afin de réaliser nos objectifs, nous renforçons davantage nos activités au Canada, tout en prenant de l'expansion sur les principaux marchés pour servir notre clientèle.

Performance par rapport aux objectifs

Depuis de nombreuses années, la CIBC produit une grille de pointage des mesures financières qu'elle utilise pour évaluer ses progrès et en faire état aux parties intéressées externes. Ces mesures sont classées en quatre catégories clés de la valeur pour les actionnaires – croissance du résultat, rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires, rendement total pour les actionnaires et solidité du bilan. Nous avons fixé des objectifs à moyen terme pour chacune de ces mesures, que nous avons définis comme étant les trois à cinq prochaines années.

Croissance du résultat

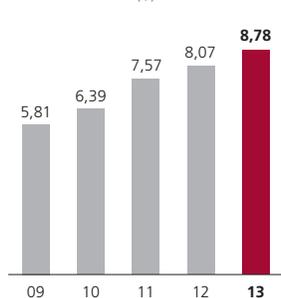
Nous surveillons le résultat par action pour évaluer la croissance de notre résultat. La CIBC poursuit un objectif de croissance du résultat par action annuel moyen de 5 % à 10 %. En 2013, nous avons présenté un résultat dilué par action ajusté¹ de 8,78 \$, en hausse de 9 % par rapport à 8,07 \$ en 2012, réalisant ainsi notre objectif de croissance de 5 % à 10 % en regard de l'exercice précédent. Nous maintenons notre objectif de croissance du résultat par action annuel moyen de 5 % à 10 %.

En vue d'atteindre notre objectif du résultat par action, nos objectifs sont de maintenir un coefficient de pertes sur créances entre 45 et 60 points de base tout au long du cycle et de garder un coefficient d'efficacité ajusté¹ médian parmi notre groupe de pairs du secteur.

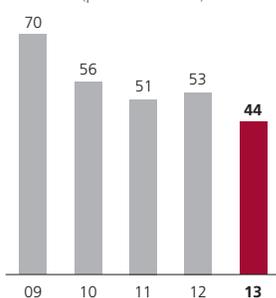
Le coefficient de pertes sur créances correspond au montant de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux divisé par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances. Notre coefficient de pertes sur créances s'est établi à 44 points de base en 2013, en baisse par rapport au coefficient de 53 points de base enregistré en 2012 et légèrement en deçà de la limite inférieure de notre fourchette cible. À l'avenir, notre cible sera d'obtenir un coefficient de moins de 60 points de base.

Notre coefficient d'efficacité ajusté¹ s'est établi à 56,2 % en 2013, soit une légère hausse par rapport à 55,8 % en 2012. D'après les données les plus récentes publiées sur notre groupe de pairs du secteur, le coefficient d'efficacité de la CIBC se situait à la médiane du secteur en 2013. Nous maintenons notre cible, soit de se situer à la médiane du secteur.

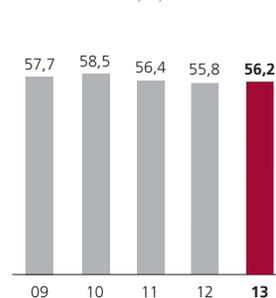
Résultat par action ajusté^{1,2}
(\$)



Coefficient de pertes sur créances²
(points de base)



Coefficient d'efficacité ajusté^{1,2}
(%)



1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

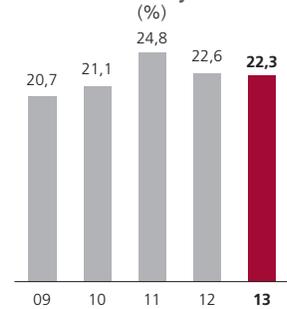
2) Depuis l'exercice 2011, ces mesures sont fondées sur les IFRS. Les mesures des exercices précédents étaient fondées sur les PCGR du Canada.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Le rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté est une autre mesure clé de la valeur pour les actionnaires.

L'objectif de la CIBC est d'atteindre un RCP ajusté de 20 % tout au long du cycle. En 2013, le RCP ajusté de 22,3 %¹ a dépassé l'objectif et est légèrement inférieur au RCP de 22,6 %¹ de 2012. Nous maintenons notre objectif de RCP ajusté minimum de 20 %.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté^{1,2}



Rendement total pour les actionnaires

L'une des priorités de la CIBC consiste à respecter ses engagements envers chacune des parties intéressées, y compris générer un rendement total à long terme solide pour les actionnaires.

Pour appuyer cette priorité, nous avons deux objectifs :

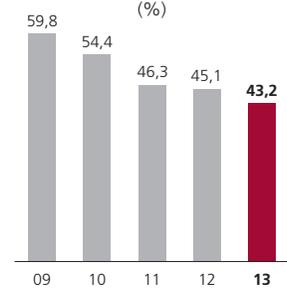
- Conformément aux exercices précédents, notre objectif moyen à long terme est de verser entre 40 % et 50 % de notre résultat sous forme de dividendes à nos porteurs d'actions ordinaires. En 2013, le ratio de versement des dividendes respectait cet objectif.

Les principaux critères utilisés pour évaluer l'augmentation des dividendes sont le ratio actuel de versement par rapport à notre objectif et l'opinion de la CIBC sur la durabilité de son niveau actuel de résultat tout au long du cycle. Notre confiance dans notre capacité à obtenir un rendement stable et durable nous a permis d'augmenter le dividende trimestriel, pour le faire passer à 0,96 \$ l'action au troisième trimestre de 2013. En 2013, nous avons également annoncé un programme de rachat d'actions visant l'achat, aux fins d'annulation, d'au plus 8,0 millions d'actions ordinaires en circulation.

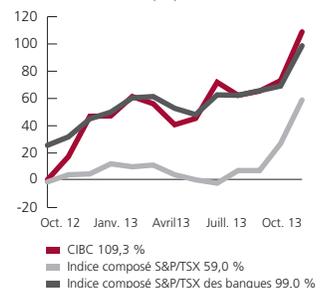
- Nous avons également pour objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne du secteur, moyenne que nous avons définie comme étant l'indice composé Standard and Poor's (S&P)/TSX des banques, sur une période mobile de cinq ans. Pour la période de cinq ans close le 31 octobre 2013, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 109,3 %, comparativement à 99,0 % pour le rendement de l'indice.

À l'avenir, nous maintiendrons notre objectif d'offrir un ratio de versement de dividendes ajusté se situant entre 40 % et 50 % de notre résultat et celui d'offrir un rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq ans supérieur à la moyenne du secteur.

Ratio de versement de dividendes ajusté^{1,2}



Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq ans (%)



Solidité du bilan

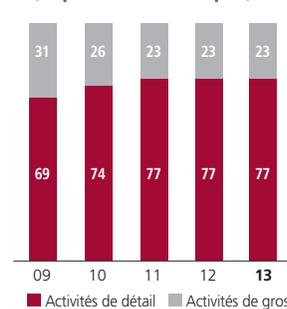
Le maintien d'un bilan solide est essentiel à notre durabilité à long terme.

Le niveau des fonds propres est un élément clé de la solidité du bilan. Notre ratio cible des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III dépasse le ratio réglementaire cible fixé par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). À la fin de 2013, notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III et selon la méthode tout compris s'est établi à 9,4 %, soit nettement supérieur au ratio réglementaire cible de 7 % fixé par le BSIF.

La manière dont nous répartissons nos fonds propres est également importante. Nous privilégions une composition des activités de détail et de gros, d'après la répartition du capital économique, qui correspond au type de résultat et au profil de risque visés par la CIBC. Notre objectif consiste à consacrer au moins 75 % de notre capital économique à des activités de détail³. À la fin de 2013, la répartition aux activités de détail s'élevait à 77 %, presque inchangée par rapport à 2012.

Outre nos objectifs à l'égard des fonds propres et de la composition de nos activités, nous continuons d'accorder une grande importance à la qualité de nos actifs, de même qu'à un profil solide de financement, ce qui constitue les piliers de la solidité du bilan.

Composition des activités (capital économique)^{1,3}



1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) Depuis l'exercice 2011, ces mesures sont fondées sur les IFRS. Les mesures des exercices précédents étaient fondées sur les PCGR du Canada.

3) Aux fins du calcul du ratio, « détail » comprend les secteurs Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Services bancaires internationaux (inclus dans Siège social et autres). Le ratio représente le capital économique attribué à ces activités à la fin de l'exercice.

Conjoncture de l'économie et du marché

La CIBC a mené ses activités dans un contexte de croissance économique modeste en 2013. L'activité économique au Canada a été minée par un ralentissement de la croissance mondiale, qui a freiné les exportations et les dépenses en capital connexes. La construction d'habitations a diminué par rapport au rythme de l'exercice précédent, mais a quand même gardé une bonne cadence. La demande des ménages pour les prêts hypothécaires et les prêts à la consommation progresse de façon modérée, bien que la qualité du crédit demeure solide, soutenue par une création constante d'emplois et une baisse du taux de chômage. Une hausse des profits et la situation financière solide des entreprises ont permis de contenir les faillites d'entreprises canadiennes. La faiblesse des taux d'intérêt favorise la croissance des activités de prêts aux entreprises et aux grandes entreprises et des activités d'émission d'obligations de sociétés. Les gouvernements provinciaux ont encore des exigences élevées relativement à l'émission de titres de créance. Les marchés boursiers mondiaux et au Canada ont été solides, à l'appui des activités de gestion des avoirs, alors que les émissions d'actions et les activités bancaires d'investissement au Canada ont subi les contrecoups de la faible croissance mondiale, ce qui a pesé sur la mobilisation de capitaux dans le secteur des ressources.

Vue d'ensemble du rendement financier

Points saillants financiers

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	IFRS			PCGR du Canada	
	2013	2012 ¹	2011	2010	2009
Résultats financiers (en millions de dollars)					
Produits nets d'intérêts	7 455 \$	7 326 \$	7 062 \$	6 204 \$	5 394 \$
Produits autres que d'intérêts	5 328	5 223	5 373	5 881	4 534
Total des produits	12 783	12 549	12 435	12 085	9 928
Dotations à la provision pour pertes sur créances	1 121	1 291	1 144	1 046	1 649
Charges autres que d'intérêts	7 614	7 215	7 486	7 027	6 660
Résultat avant impôt	4 048	4 043	3 805	4 012	1 619
Impôt sur le résultat	648	704	927	1 533	424
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	27	21
Résultat net	3 400 \$	3 339 \$	2 878 \$	2 452 \$	1 174 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	(3)	8	11	–	–
	Porteurs d'actions privilégiées	158	177	169	162
	Porteurs d'actions ordinaires	3 304	3 173	2 690	1 012
Résultat net applicable aux actionnaires	3 403 \$	3 331 \$	2 867 \$	2 452 \$	1 174 \$
Mesures financières					
Coefficient d'efficacité comme présenté	59,6 %	57,5 %	60,2 %	58,1 %	67,1 %
Coefficient d'efficacité ajusté ²	56,2 %	55,8 %	56,4 %	58,5 %	57,7 %
Coefficient des pertes sur créances	0,44 %	0,53 %	0,51 %	0,56 % ²	0,70 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	20,9 %	22,0 %	22,2 %	19,4 %	9,4 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ²	22,3 %	22,6 %	24,8 %	21,1 %	20,7 %
Marge d'intérêts nette	1,85 %	1,84 %	1,79 %	1,79 %	1,54 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	2,12 %	2,15 %	2,03 %	2,11 %	1,89 %
Rendement de l'actif moyen	0,84 %	0,84 %	0,73 %	0,71 %	0,33 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen	0,97 %	0,98 %	0,83 %	0,83 %	0,41 %
Rendement total pour les actionnaires	18,41 %	9,82 %	0,43 %	32,38 %	21,07 %
Taux d'impôt effectif comme présenté	16,0 %	17,4 %	24,4 %	38,2 %	26,2 %
Taux d'impôt effectif ajusté ²	16,7 %	18,1 %	23,0 %	27,2 %	27,9 %
Renseignements sur les actions ordinaires					
Par action (\$)					
– résultat de base	8,24 \$	7,86 \$	6,79 \$	5,89 \$	2,65 \$
– résultat dilué comme présenté	8,23	7,85	6,71	5,87	2,65
– résultat dilué ajusté ²	8,78	8,07	7,57	6,39	5,81
– dividendes	3,80	3,64	3,51	3,48	3,48
– valeur comptable	41,44	37,48	32,88	32,17	28,96
Cours de l'action (\$)					
– haut	88,70	78,56	85,49	79,50	69,30
– bas	74,10	68,43	67,84	61,96	37,10
– clôture	88,70	78,56	75,10	78,23	62,00
Nombre d'actions en circulation (en milliers)					
– moyen pondéré de base	400 880	403 685	396 233	387 802	381 677
– moyen pondéré dilué	401 261	404 145	406 696	388 807	382 442
– fin de la période	399 250	404 485	400 534	392 739	383 982
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	35 413 \$	31 776 \$	30 080 \$	30 724 \$	23 807 \$
Mesures de valeur					
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	4,3 %	4,6 %	4,7 %	4,4 %	5,6 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté	46,1 %	46,3 %	51,7 %	59,1 %	>100
Ratio de versement de dividendes ajusté ²	43,2 %	45,1 %	46,3 %	54,4 %	59,8 %
Cours/valeur comptable	2,14	2,10	2,28	2,43	2,14
Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars)					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	78 361 \$	70 061 \$	65 437 \$	89 660 \$	84 583 \$
Prêts et acceptations, nets de la provision	256 374	252 732	248 409	184 576	175 609
Total de l'actif	398 389	393 385	383 758	352 040	335 944
Dépôts	313 528	300 344	289 220	246 671	223 117
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	16 546	15 160	13 171	12 634	11 119
Actif moyen	403 946	397 382	394 527	345 943	350 706
Actif productif d'intérêts moyen	351 677	341 053	347 634	294 428	285 563
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	15 807	14 442	12 145	11 772	10 731
Biens administrés ³	1 513 126	1 445 870	1 317 799	1 260 989	1 135 539
Mesures de qualité du bilan⁴					
Dispositif de Bâle III – Méthode transitoire					
Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars)	151 338 \$	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,0 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio des fonds propres de première catégorie	11,8 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio du total des fonds propres	14,3 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dispositif de Bâle III – Méthode tout compris					
APR (en millions de dollars)	136 747 \$	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	9,4 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio des fonds propres de première catégorie	11,6 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio du total des fonds propres	14,6 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dispositif de Bâle II ⁵					
APR (en millions de dollars)	s. o.	115 229 \$	109 968 \$	106 663 \$	117 298 \$
Ratio des fonds propres de première catégorie	s. o.	13,8 %	14,7 %	13,9 %	12,1 %
Ratio du total des fonds propres	s. o.	17,3 %	18,4 %	17,8 %	16,1 %
Autres renseignements					
Ratio détail/gros ⁶	77 % / 23 %	77 % / 23 %	77 % / 23 %	74 % / 26 %	69 % / 31 %
Équivalents temps plein	43 039	42 595	42 239	42 354	41 941

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

3) Comprendent le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une contrepartie à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon.

4) Les mesures concernant les fonds propres pour l'exercice 2013 sont fondées sur le dispositif de Bâle III, tandis que les mesures des exercices précédents sont fondées sur le dispositif de Bâle II.

5) Les mesures concernant les fonds propres pour l'exercice 2011 ont été calculées selon le PCGR du Canada et n'ont pas été retraitées selon les IFRS.

6) Aux fins du calcul du ratio, « détail » comprend les secteurs Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Services bancaires internationaux (inclus dans Siège social et autres). Le ratio représente le capital économique attribué à ces activités à la fin de la période.

s. o. Sans objet.

Résultats financiers de 2013

Le résultat net comme présenté pour l'exercice s'est établi à 3 400 M\$, comparativement à 3 339 M\$ en 2012.

Le résultat net ajusté pour l'exercice s'est établi à 3 619 M\$¹, comparativement à 3 397 M\$¹ en 2012.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 8,23 \$, contre 7,85 \$ en 2012.

Le résultat dilué par action ajusté pour l'exercice a été de 8,78 \$¹, contre 8,07 \$¹ en 2012.

2013

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une perte de 114 M\$ (84 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation, y compris la charge liée au règlement de la procédure contradictoire déposée par les représentants de l'actif de Lehman Brothers Holdings, Inc. devant le tribunal des faillites des États-Unis (Services bancaires de gros);
- une charge de restructuration de 39 M\$ (37 M\$ après impôt) liée à FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) (Siège social et autres);
- une augmentation de 38 M\$ (28 M\$ après impôt) de la tranche de la provision collective comptabilisée dans Siège social et autres², comprenant des pertes sur créances estimées de 56 M\$ liées aux inondations en Alberta;
- une perte de valeur de 35 M\$ (19 M\$ après impôt) liée à une participation dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis (Services bancaires de gros);
- des coûts de 24 M\$ (18 M\$ après impôt) liés au développement et à la mise en marché de notre programme amélioré de primes voyages et aux transactions Aéroplan envisagées avec Aimia Canada Inc. (Aimia) et la Banque Toronto-Dominion (la Banque TD) au cours du premier trimestre de 2014 (Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises);
- un montant de 23 M\$ (19 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles³ (5 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, 4 M\$ après impôt pour Gestion des avoirs et 10 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- des pertes sur créances de 21 M\$ (15 M\$ après impôt) dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe (Services bancaires de gros);
- une charge de 20 M\$ (15 M\$ après impôt) découlant d'une révision des paramètres des pertes estimées dans nos portefeuilles de prêts non garantis (Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises);
- un profit de 16 M\$ (16 M\$ après impôt), net des charges connexes, à la vente de notre secteur d'activité de gestion privée de patrimoine situé à Hong Kong et à Singapour (Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 30 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 79 M\$, une croissance des charges autres que d'intérêts de 249 M\$, ainsi qu'une diminution de la charge d'impôt de 79 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 219 M\$.

2012

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- des pertes sur créances de 57 M\$ (32 M\$ après impôt) dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis (Services bancaires de gros);
- un profit de 37 M\$ (35 M\$ après impôt) lié à un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence (Gestion des avoirs);
- une perte de 33 M\$ (24 M\$ après impôt) liée à la variation de l'évaluation des dérivés garantis en fonction de swaps indiciels à un jour (23 M\$ après impôt pour les Services bancaires de gros et 1 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- un montant de 30 M\$ (25 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles (8 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, 1 M\$ après impôt pour Gestion des avoirs et 16 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une perte de 28 M\$ (16 M\$ après impôt) sur les baux adossés liée à la comptabilité de couverture (Services bancaires de gros);
- un profit de 24 M\$ (19 M\$ après impôt) à la vente de participations dans des entités relativement à l'acquisition du Groupe TMX Inc. (Groupe TMX) par la Corporation d'Acquisition Groupe Maple (Maple), net des charges connexes (Services bancaires de gros);
- une perte de 20 M\$ (15 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Services bancaires de gros).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 9 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 53 M\$ et une croissance des charges autres que d'intérêts de 63 M\$, ainsi qu'une diminution de la charge d'impôt de 49 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 58 M\$.

De plus, le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires a également été touché par l'élément d'importance suivant :

- des primes de 30 M\$ versées au rachat d'actions privilégiées.

Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2013	2012 ⁴	2011
Actif productif d'intérêts moyen	351 677 \$	341 053 \$	347 634 \$
Produits nets d'intérêts	7 455	7 326	7 062
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	2,12 %	2,15 %	2,03 %

Les produits nets d'intérêts ont monté de 129 M\$, ou 2 %, par rapport à 2012, en raison surtout des produits nets d'intérêts supérieurs tirés des activités de négociation, de l'élargissement des marges dans les services de détail, de la croissance des volumes dans la plupart des produits de détail et de la croissance des produits du segment de crédit aux grandes entreprises, en partie contrebalancés par le recul des produits nets d'intérêts tirés de la trésorerie. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient la perte sur les baux adossés liée à la comptabilité de couverture présentée ci-dessus à titre d'élément d'importance.

D'autres renseignements sur les produits nets d'intérêts et la marge d'intérêts nette sont présentés à la section Information financière annuelle supplémentaire.

1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) A trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours, et iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives.

3) À compter du quatrième trimestre de 2013, comprend également l'amortissement des immobilisations incorporelles d'entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

4) Certains montants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Produits autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012 ¹	2011
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	389 \$	438 \$	514 \$
Frais sur les dépôts et les paiements	824	775	756
Commissions sur crédit	462	418	379
Honoraires d'administration de cartes	599	619	609
Honoraires de gestion de placements et de garde	474	424	411
Produits tirés des fonds communs de placement	1 014	880	849
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	358	335	320
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	412	402	496
Produits de négociation	28	53	44
Profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net	212	264	397
Profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net	5	(32)	(7)
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	44	91	204
Quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	139	160	111
Divers	368	396	290
	5 328 \$	5 223 \$	5 373 \$

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 105 M\$, ou 2 %, par rapport à 2012.

La *rémunération de prise ferme et honoraires de consultation* ont diminué de 49 M\$, ou 11 %, en raison surtout de la baisse des produits tirés des nouvelles émissions d'actions et des activités de services-conseils.

Les *frais sur les dépôts et les paiements* se sont accrus de 49 M\$, ou 6 %, essentiellement du fait de la hausse des honoraires de prestation de services pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises.

Les *commissions sur crédit* ont augmenté de 44 M\$, ou 11 %, en raison principalement de la croissance continue dans nos activités de prêts aux entreprises.

L'augmentation de 50 M\$, ou 12 %, des *honoraires de gestion de placements et de garde* s'explique surtout par la montée des biens sous gestion des clients stimulée par l'appréciation des marchés.

Les *produits tirés des fonds communs de placement* ont augmenté de 134 M\$, ou 15 %, en raison principalement de la progression des ventes nettes de fonds communs de placement à long terme et l'appréciation des marchés.

Les *produits de négociation* ont reculé de 25 M\$, ou 47 %. Se reporter à la section Activités de négociation ci-après pour plus de précisions.

Le *montant net des profits sur valeurs disponibles à la vente* a diminué de 52 M\$, ou 20 %, principalement en raison de la perte de valeur d'une participation dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis, présentée ci-dessus à titre d'élément d'importance.

Le *montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur* correspond aux produits découlant des instruments financiers désignés à leur juste valeur et des couvertures correspondantes. Des profits sur valeurs désignées à leur juste valeur de 5 M\$ ont été réalisés au cours de l'exercice considéré, comparativement à des pertes sur valeurs désignées à leur juste valeur de 32 M\$ au cours de l'exercice précédent, en raison surtout de variations de la juste valeur des engagements liés aux taux d'intérêt hypothécaires et des couvertures économiques connexes.

Les *produits tirés des opérations de change autres que de négociation* ont diminué de 47 M\$, ou 52 %, en grande partie à cause de pertes plus élevées découlant des activités de couverture économique.

La *quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence* a reculé de 21 M\$, ou 13 %, compte tenu principalement du profit lié à un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans Gestion des avoirs réalisé à l'exercice précédent et présenté à titre d'élément d'importance.

Les produits *Divers* ont reculé de 28 M\$, ou 7 %. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient un profit à la vente d'une participation dans une entité relativement à l'acquisition du Groupe TMX par Maple, tandis que les résultats de l'exercice considéré comprennent un profit à la vente du secteur d'activité de gestion privée de patrimoine (Asie), ces deux éléments étant présentés à titre d'éléments d'importance.

Activités de négociation (BIE)

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012 ¹	2011
Composition des produits de négociation :			
Produits nets d'intérêts ²	965 \$	762 \$	519 \$
Produits autres que d'intérêts	28	53	44
	993 \$	815 \$	563 \$
Composition des produits de négociation par gamme de produits :			
Taux d'intérêt	172 \$	179 \$	162 \$
Change	307	290	276
Actions	333	235	208
Marchandises	55	52	43
Activités de crédit structuré	77	7	(136)
Divers	49	52	10
	993 \$	815 \$	563 \$

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Comprennent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 356 M\$ (280 M\$ en 2012 et 187 M\$ en 2011) présenté dans les Services bancaires de gros. Pour plus de précisions, voir la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique.

L'augmentation de 178 M\$, ou 22 %, des produits de négociation est principalement attribuable à la hausse des activités tirées des montages de placements réalisés pour le compte de clients, ce qui a donné lieu à une hausse des produits exonérés d'impôt, et à la hausse des revenus tirés des activités de crédit structuré en voie de liquidation. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient la variation de l'évaluation de dérivés garantis en fonction de swaps indiciaires à un jour mentionnée précédemment.

Les produits nets d'intérêts comprennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs financiers relativement aux activités de négociation, nets des charges d'intérêts et des produits d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Les produits autres que d'intérêts incluent des pertes et des profits réalisés et latents liés à des valeurs détenues à des fins de transaction ainsi que des produits découlant des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés. Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent nous considérons le total des produits de négociation comme la mesure la plus appropriée à l'égard du rendement du compte de négociation.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	930 \$	1 080 \$	1 096 \$
Gestion des avoirs	1	–	4
Services bancaires de gros	44	142	47
Siège social et autres	146	69	(3)
	1 121 \$	1 291 \$	1 144 \$

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 170 M\$, ou 13 %, par rapport à 2012. Pour les Services bancaires de détail et les Services bancaires aux entreprises, la provision a baissé en raison surtout de la diminution des radiations et des faillites dans le portefeuille de cartes de crédit et des pertes moins élevées dans les portefeuilles de prêts personnels, en partie contrebalancées par une charge découlant d'une révision des paramètres des pertes estimées dans nos portefeuilles de prêts non garantis, présentée à titre d'élément d'importance. Pour les Services bancaires de gros, la provision a diminué en raison principalement des pertes moins élevées dans le portefeuille de financement immobilier aux États-Unis. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient des pertes dans le portefeuille des activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis, et ceux de l'exercice considéré affichaient des pertes dans le portefeuille des activités de financement à effet de levier en Europe, ces deux éléments étant mentionnés à titre d'éléments d'importance. Pour Siège social et autres, l'augmentation de la provision découle essentiellement de l'augmentation des pertes de CIBC FirstCaribbean. En outre, la provision collective comptabilisée dans ce secteur a augmenté, ce qui comprenait des pertes sur créances estimées de 56 M\$ liées aux inondations en Alberta, présentée à titre d'élément d'importance. L'augmentation de la provision collective ayant trait au portefeuille de prêts personnels a été plus que contrebalancée par une diminution de la provision collective ayant trait au portefeuille de prêts aux entreprises.

Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	2 397 \$	2 285 \$	2 245 \$
Rémunération liée au rendement	1 299	1 236	1 261
Avantages du personnel	557	523	546
	4 253	4 044	4 052
Frais d'occupation	700	697	667
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	1 052	1 022	989
Communications	307	304	296
Publicité et expansion des affaires	236	233	213
Honoraires	179	174	178
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	62	50	38
Divers	825	691	1 053
	7 614 \$	7 215 \$	7 486 \$

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 399 M\$, ou 6 %, par rapport à 2012.

Les *salaires et avantages du personnel* ont augmenté de 209 M\$, ou 5 %, sous l'effet de la hausse salaires, de la rémunération liée au rendement et des avantages du personnel. Les résultats de l'exercice considéré comprennent une charge de restructuration liée à CIBC FirstCaribbean, présentée ci-dessus à titre d'élément d'importance.

Les charges liées au *matériel informatique, aux logiciels et au matériel* de bureau se sont accrues de 30 M\$, ou 3 %, ce qui est surtout attribuable à la hausse des dépenses liées aux initiatives commerciales stratégiques.

Les produits *Divers* ont augmenté de 134 M\$, ou 19 %, en raison surtout de la hausse des charges dans le portefeuille d'activités de crédit structuré en voie de liquidation, qui comprennent la comptabilisation d'une charge liée à un règlement, présentée ci-dessus à titre d'élément d'importance.

Impôts et taxes

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
Charge d'impôt	648 \$	704 \$	927 \$
Impôts et taxes indirects ¹			
Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et taxes de vente	324	321	316
Charges sociales	204	192	189
Impôts et taxes sur le capital	40	33	26
Impôt foncier et taxes d'affaires	55	50	45
Total de l'impôt sur le résultat et des impôts et taxes indirects	623	596	576
Total des impôts et taxes	1 271 \$	1 300 \$	1 503 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	16,0 %	17,4 %	24,4 %
Total des impôts et taxes en pourcentage du résultat net avant déduction du total des impôts et taxes	27,2 %	28,0 %	34,3 %

1) Certains montants sont fondés selon la comptabilité de caisse, d'autres selon la comptabilité d'engagement et ne tiennent pas compte de la capitalisation et de l'amortissement subséquent.

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt sur les activités de la CIBC à titre d'entité juridique canadienne, ainsi que sur les activités de ses filiales nationales et étrangères. Les impôts et taxes indirects sont composés de la TPS, de la TVH, des taxes de vente, des charges sociales, des impôts et taxes sur le capital, de l'impôt foncier et des taxes d'affaires. Les impôts et taxes indirects sont inclus dans les charges autres que d'intérêts.

Le total de l'impôt sur le résultat et des impôts et taxes indirects a diminué de 29 M\$ en regard de 2012.

La charge d'impôt a été de 648 M\$, comparativement à 704 M\$ en 2012, du fait essentiellement de la hausse du résultat exonéré d'impôt.

Les impôts et taxes indirects ont augmenté de 27 M\$, essentiellement en raison de la hausse des charges sociales et des impôts et taxes sur le capital. Les charges sociales ont tiré profit d'une nouvelle cotisation en 2012. La hausse des impôts et taxes sur le capital s'explique par une majoration des fonds propres de la CIBC à titre d'entité juridique et l'augmentation du taux d'impôt sur le capital prévu par la loi.

Au cours des exercices antérieurs, l'Agence du revenu du Canada a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle a refusé la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement lié à Enron en 2005 et des frais juridiques connexes. L'affaire est devant les tribunaux. Par suite d'une requête de la CIBC en vue de faire radier les réponses de la Couronne, la Cour canadienne de l'impôt (la CCI) a ordonné, ce qui a été confirmé par la Cour d'appel fédérale, à la Couronne de déposer des réponses modifiées. Le 30 juillet 2013, la Couronne a déposé une nouvelle réponse modifiée devant la CCI. Le 30 septembre 2013, la CIBC a déposé ses réponses devant la CCI. Nous nous attendons à ce que l'audience devant la CCI concernant la déductibilité des paiements liés à Enron débute à la fin de 2015.

Si nous réussissions à faire accepter intégralement notre position fiscale, nous comptabiliserions une économie d'impôt additionnelle de 214 M\$ et un remboursement d'intérêts imposable d'environ 195 M\$. Si nous ne réussissons pas, une charge d'impôt additionnelle d'environ 866 M\$ et des intérêts non déductibles d'environ 124 M\$ nous incomberaient.

Le taux d'impôt prévu par la loi qui s'applique à la CIBC à titre d'entité juridique était de 26,3 % en 2013. Ce taux sera de 26,4 % à compter de 2014.

Pour un rapprochement de notre impôt sur le résultat dans le compte de résultat consolidé avec les taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada, voir la note 20 des états financiers consolidés.

Change

L'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé découle de fluctuations de taux de change et s'estime comme suit :

	2013	2012	2011
	vs	vs	vs
	2012	2011	2010
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre			
Augmentation (diminution) estimative des éléments suivants :			
Total des produits	34 \$	27 \$	(102)\$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	3	5	(7)
Charges autres que d'intérêts	14	12	(52)
Impôt sur le résultat	1	-	(8)
Résultat net	16	10	(35)
Appréciation (dépréciation) moyenne du \$ US par rapport au \$ CA	2 %	2 %	(6)%

Événements importants

Ententes Aéroplan et améliorations du programme de primes-voyages de la CIBC

Le 16 septembre 2013, la CIBC a annoncé qu'elle avait conclu des ententes tripartites avec Aimia et la Banque TD.

En vertu de cette entente de 10 ans avec Aimia, la CIBC continuera d'émettre des cartes de crédit donnant droit à des milles Aéroplan. L'entente prévoit que les titulaires d'une carte Aéro Or CIBC VISA continueront d'obtenir des milles Aéroplan comme à l'habitude et qu'ils pourront profiter du programme Aéroplan amélioré qui entrera en vigueur en janvier 2014.

La CIBC vendra à la Banque TD environ la moitié de son portefeuille Aéro Or VISA actuel, qui comprend majoritairement des clients titulaires d'une carte de crédit uniquement. Conformément à sa stratégie d'investir dans ses relations avec la clientèle et de les approfondir, la CIBC conservera le portefeuille de cartes de crédit Aéro Or VISA dont sont titulaires des clients ayant une relation plus étendue avec la Banque.

Le portefeuille cédé par la CIBC devrait se composer d'environ 3,4 G\$ de créances sur cartes de crédit. À la conclusion de l'entente, la CIBC recevra un paiement en espèces de la Banque TD qui sera égal au solde de créances sur cartes de crédit que la Banque TD acquerra.

La CIBC touchera aussi, à la conclusion de l'entente, un montant totalisant 200 M\$ en paiements initiaux de la part d'Aimia et de la Banque TD.

En plus de ces sommes, la CIBC comptabilisera une reprise de provision pour pertes sur créances d'environ 70 M\$ liée au portefeuille vendu, et engagera des charges d'environ 5 M\$ liées à la transaction au cours du premier trimestre de 2014. Le profit net à la vente du portefeuille vendu, qui comprend les paiements initiaux, la reprise de la provision pour pertes sur créances et les charges liées à la transaction devrait totaliser environ 265 M\$ (environ 200 M\$ après impôt). La CIBC prévoit également engager des coûts de soutien supplémentaires d'environ 20 M\$ par suite de la transaction au cours du premier trimestre de 2014.

En outre, des fonds propres réglementaires d'un montant d'environ 300 M\$ devraient être libérés par suite de la réduction des créances sur cartes de crédit.

En vertu de cette entente :

- La CIBC continuera de pouvoir faire la promotion du programme Aéroplan et d'émettre des cartes Aéro Or à des nouveaux titulaires au moyen de ses canaux de marque CIBC.
- Les parties ont convenu de certaines clauses pour contrebalancer le risque de transfert des clients d'une société à l'autre. Des paiements pouvant atteindre 400 M\$ par la Banque TD/Aimia ou la CIBC sont prévus au chapitre du transfert des comptes de carte de crédit Aéroplan.
- La CIBC prévoit recevoir de la Banque TD une subvention commerciale d'un montant d'environ 38 M\$ par année au cours de chacune des trois années suivant la conclusion de l'entente.
- L'entente conclue par la CIBC et Aimia comprend une option où l'une des deux parties peut résilier l'entente après la troisième année et prévoit que la CIBC devra verser une pénalité à Aimia si, dans le portefeuille de cartes de crédit conservé par la CIBC, plus d'un certain nombre de titulaires de carte de crédit Aéroplan passent à un autre type de carte de crédit CIBC.
- La CIBC travaillera avec la Banque TD aux termes d'une entente de service intérimaire afin d'assurer la transition en douceur des clients qui passeront à la Banque TD.

La conclusion de l'entente, qui devrait avoir lieu à la fin de décembre 2013, se fera sous réserve des conditions habituelles applicables à une telle entente, dont l'obtention des approbations réglementaires nécessaires relativement à CARDS II Trust. Conjointement à l'entente conclue avec Aimia, la CIBC a aussi accepté, au moment de la conclusion des transactions prévues par le contrat d'achat, de dégager Aimia et la Banque TD de toute obligation potentielle liée au fait que la Banque TD devient le principal partenaire financier d'Aéroplan pour les cartes de crédit.

Indépendamment des ententes tripartites, la CIBC poursuit son projet d'améliorations de son programme de primes, ce qui témoigne de son engagement d'offrir à ses clients accès à un programme de primes-voyages de premier plan. Le programme amélioré repose sur des recherches poussées et sur les commentaires faits par les clients et par les Canadiens sur ce qu'ils attendent d'une carte de crédit avec primes voyages.

Des coûts de 24 M\$ (18 M\$ après impôt) liés aux ententes tripartites et aux améliorations apportées à notre programme de primes voyages ont été engagés au cours du trimestre clos le 31 octobre 2013.

Vente d'un placement en actions

Le 29 novembre 2013, la CIBC a vendu un placement en actions qui avait été acquis auparavant dans le cadre d'une restructuration de prêt dans les activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe. La transaction entraînera un profit après impôt d'environ 50 M\$, net des charges connexes, au cours du premier trimestre de 2014.

Atlantic Trust Private Wealth Management

Le 11 avril 2013, la CIBC a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive visant l'acquisition d'Atlantic Trust Private Wealth Management (Atlantic Trust) auprès de sa société mère, Invesco Ltd., pour une contrepartie de 210 M\$ US. Atlantic Trust, qui gère des actifs d'un montant totalisant environ 23 G\$ US,

offre des solutions intégrées de gestion de patrimoine à des particuliers et des familles à valeur nette élevée, à des fondations et à des fonds de dotation. La transaction est assujettie à des approbations réglementaires et devrait se conclure au cours du premier trimestre de 2014. Les résultats des activités acquises seront consolidés à compter de la date de conclusion de la transaction et inclus dans l'unité d'exploitation stratégique Gestion des avoirs.

Gestion privée de patrimoine (Asie)

Le 25 janvier 2013, la CIBC a vendu son secteur d'activité autonome de gestion privée de patrimoine situé à Hong Kong et à Singapour. L'entreprise spécialisée de services de consultation et de courtage, qui était comprise dans les Services bancaires internationaux de l'unité d'exploitation stratégique Siège social et autres, offrait des services bancaires privés à un petit nombre de clients à valeur nette élevée dans la région Asie-Pacifique, et gérait des biens d'un montant totalisant environ 2 G\$. Par conséquent, la CIBC a comptabilisé un profit, net des charges connexes, de 16 M\$ (16 M\$ après impôt) au cours de l'exercice considéré. Les autres activités de la CIBC en Asie n'ont pas été touchées par cette transaction.

Procédure de faillite de Lehman Brothers

Au cours de l'exercice considéré, la CIBC a comptabilisé une charge de 150 M\$ US (110 M\$ US après impôt) relativement au règlement intégral de la procédure contradictoire déposée par les représentants de l'actif de Lehman Brothers Holdings, Inc. devant le tribunal des faillites des États-Unis pour contester la réduction à zéro de son engagement non capitalisé sur un billet de financement variable. En 2008, nous avons comptabilisé un profit de 841 M\$ US sur ce billet de financement variable, comme il est décrit plus en détail à la note 23 des états financiers consolidés de 2012.

Revue des résultats du quatrième trimestre

En millions de dollars, sauf les données sur les actions pour les trois mois clos le

	2013				2012			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits								
Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	2 104 \$	2 114 \$	2 036 \$	2 065 \$	2 036 \$	2 085 \$	2 004 \$	2 029 \$
Gestion des avoirs	470	458	443	432	420	401	418	435
Services bancaires de gros ¹	522	596	580	563	575	527	463	495
Siège social et autres ¹	104	95	80	121	128	136	199	198
Total des produits	3 200 \$	3 263 \$	3 139 \$	3 181 \$	3 159 \$	3 149 \$	3 084 \$	3 157 \$
Produits nets d'intérêts	1 894 \$	1 883 \$	1 823 \$	1 855 \$	1 848 \$	1 883 \$	1 753 \$	1 842 \$
Produits autres que d'intérêts	1 306	1 380	1 316	1 326	1 311	1 266	1 331	1 315
Total des produits	3 200	3 263	3 139	3 181	3 159	3 149	3 084	3 157
Dotation à la provision pour pertes sur créances	271	320	265	265	328	317	308	338
Charges autres que d'intérêts	1 932	1 874	1 821	1 987	1 829	1 831	1 764	1 791
Résultat avant impôt	997	1 069	1 053	929	1 002	1 001	1 012	1 028
Impôt sur le résultat	161	179	177	131	150	160	201	193
Résultat net	836 \$	890 \$	876 \$	798 \$	852 \$	841 \$	811 \$	835 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	(7)\$	– \$	2 \$	2 \$	2 \$	2 \$	1 \$	3 \$
Actionnaires	843	890	874	796	850	839	810	832
Résultat par action – de base	2,05 \$	2,16 \$	2,12 \$	1,91 \$	2,02 \$	2,00 \$	1,90 \$	1,94 \$
– dilué	2,05 \$	2,16 \$	2,12 \$	1,91 \$	2,02 \$	2,00 \$	1,90 \$	1,93 \$

1) Les produits et l'impôt sur le résultat des Services bancaires de gros sont présentés sur une base d'imposition équivalente (BIE), les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

Comparaison avec le quatrième trimestre de 2012

Le résultat net pour le trimestre a diminué de 16 M\$, ou 2 %, en regard du quatrième trimestre de 2012, pour s'établir à 836 M\$.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 46 M\$, ou 2 %, sous l'effet principalement de la croissance des volumes dans la plupart des produits de détail, de la hausse des produits nets d'intérêts tirés des activités de négociation et de la hausse des produits du segment de crédit aux grandes entreprises, en partie contrebalancées par le fléchissement des produits nets d'intérêts tirés de la trésorerie.

Les produits autres que d'intérêts ont baissé de 5 M\$ en raison surtout de la perte de valeur d'une participation au cours du trimestre considéré et d'un profit à la vente de participations dans des entités relativement à l'acquisition du Groupe TMX au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Ces facteurs ont été en grande partie contrebalancés par la hausse des produits d'honoraires nets.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 57 M\$, ou 17 %. Pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, la diminution de la dotation est attribuable à la baisse des radiations dans le portefeuille de cartes de crédit et des pertes dans le portefeuille de prêts personnels. Pour les Services bancaires de gros, les résultats du trimestre considéré comprennent des reprises de provision pour pertes sur créances, comparativement à des pertes dans le portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis constatées au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour Siège social et autres, la dotation a augmenté surtout en raison de l'augmentation des pertes de CIBC FirstCaribbean. En outre, la provision collective présentée dans ce secteur a augmenté principalement sous l'effet de la hausse des dotations constituées pour CIBC FirstCaribbean et pour le portefeuille de cartes de crédit, en partie contrebalancée par la baisse des provisions constituées pour le portefeuille de prêts aux entreprises.

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 103 M\$, ou 6 %, en raison surtout de la hausse des charges salariales. Les résultats du trimestre considéré comprennent la charge de restructuration liée à CIBC FirstCaribbean et des coûts liés au portefeuille de cartes de crédit.

La charge d'impôt a été plus élevée de 11 M\$, ou 7 %, malgré la baisse du résultat, en raison surtout de la diminution de la proportion relative du résultat assujetti à des taux d'impôt plus bas.

Comparaison avec le troisième trimestre de 2013

Le résultat net pour le trimestre a diminué de 54 M\$, ou 6 %, en regard du trimestre précédent, pour s'établir à 836 M\$.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 11 M\$, ou 1 %, en raison principalement de la croissance des volumes et de l'élargissement des marges pour la plupart des produits de détail.

Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 74 M\$, ou 5 %, principalement en raison de pertes découlant des activités de négociation constatées au cours du trimestre considéré, contre des produits tirés des activités de négociation comptabilisés au trimestre précédent. Les résultats du trimestre considéré comprennent la perte de valeur d'une participation.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 49 M\$, ou 15 %. Pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, la diminution des radiations dans le portefeuille de cartes de crédit a été contrebalancée par des pertes plus élevées dans le portefeuille de prêts aux entreprises. Les résultats du trimestre précédent comprenaient une charge découlant d'une révision des paramètres des pertes estimées dans nos portefeuilles de prêts non garantis. Pour les Services bancaires de gros, les résultats du trimestre considéré comprennent des reprises sur la provision pour pertes sur créances, en regard de pertes dans le portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe au cours du trimestre précédent. Pour Siège social et autres, les pertes plus élevées de CIBC FirstCaribbean ont été plus que contrebalancées par la diminution de la

provision collective constituée pour ce secteur. Les résultats du trimestre précédent comprenaient des pertes sur créances estimées de 56 M\$ liées aux inondations en Alberta.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 58 M\$, ou 3 %, en raison surtout de la charge de restructuration liée à CIBC FirstCaribbean et des coûts liés au portefeuille de cartes de crédit, ainsi que la hausse des dépenses liées à d'autres initiatives stratégiques, en partie contrebalancés par la baisse de la rémunération liée au rendement.

La charge d'impôt a reculé de 18 M\$, ou 10 %, en raison surtout de la baisse du résultat net.

Analyse des tendances trimestrielles

Les facteurs saisonniers ont eu une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours comparativement aux autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés financiers sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et de services bancaires de gros.

Produits

Les produits des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises ont profité de la croissance des volumes dans la plupart des produits de détail, contrebalancée dans une certaine mesure par le maintien de faibles taux d'intérêt et les réductions dans nos activités de courtage hypothécaire FirstLine abandonnées.

Les produits de Gestion des avoirs ont été avantagés par de solides ventes nettes de fonds communs de placement à long terme et la hausse des biens sous gestion moyens. Le résultat tiré de notre quote-part dans American Century Investments (ACI) affiche une tendance à la hausse. Un profit lié à ce placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence a été inclus au premier trimestre de 2012.

La conjoncture des marchés financiers et la croissance des activités de dérivés sur actions, qui a donné lieu à la hausse du résultat exonéré d'impôt, influent considérablement sur les produits des Services bancaires de gros. Les produits ont également été touchés par la volatilité des activités de crédit structuré en voie de liquidation. Les résultats du deuxième trimestre de 2012 comprenaient la perte sur les baux adossés liée à la comptabilité de couverture. Les résultats du quatrième trimestre de 2012 comprenaient le profit à la vente de participations dans des entités relativement à l'acquisition du Groupe TMX par Maple et la perte liée à la variation de l'évaluation de dérivés garantis en fonction des swaps indicels à un jour. Les résultats du trimestre considéré comprennent une perte de valeur d'une participation dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis.

Siège social et autres comprend l'élément compensatoire lié au résultat exonéré d'impôt. Au cours du deuxième semestre de 2012 et au cours des quatre trimestres de 2013, il y a eu une diminution des produits de trésorerie non répartis. Les résultats du premier trimestre de 2013 comprenaient le profit à la vente du secteur d'activité de gestion privée de patrimoine (Asie).

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit en général et du rendement du crédit dans les portefeuilles de prêts. Pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, les pertes dans le portefeuille de cartes de crédit ont baissé au cours de 2012 et de 2013. Les résultats du troisième trimestre de 2013 comprenaient une charge découlant d'une révision des paramètres des pertes estimées dans nos portefeuilles de prêts non garantis. En ce qui concerne les Services bancaires de gros, les résultats de 2012 comprenaient des pertes plus élevées dans le portefeuille de financement immobilier aux États-Unis. Le quatrième trimestre de 2012 comprenait des pertes dans le portefeuille des activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis, et les deuxième et troisième trimestres de 2013 affichaient des pertes plus élevées dans le portefeuille des activités de financement à effet de levier en Europe. Pour Siège social et autres, la provision collective a augmenté au cours du troisième trimestre de 2013, ce qui comprenait des pertes sur créances estimées de 56 M\$ liées aux inondations en Alberta.

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période découlaient en grande partie des variations de salaires et d'avantages du personnel, y compris des charges de retraite. Les résultats du premier trimestre de 2013 ont affiché une augmentation des charges au titre des activités de crédit structuré en voie de liquidation. Le quatrième trimestre de 2013 comprenait une charge de restructuration liée à CIBC FirstCaribbean, les coûts pour le développement et la mise en marché de notre programme amélioré de primes voyages, ainsi que les coûts liés aux transactions Aéroplan envisagées avec Aimia et la Banque TD.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du résultat assujéti à l'impôt et des territoires desquels le résultat provient. Il peut également subir l'incidence d'éléments importants. En général, le résultat exonéré d'impôt affiche une tendance à la hausse pour les périodes présentées dans le tableau ci-dessus.

Rétrospective du rendement financier de 2012

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	Gestion des avoirs	Services bancaires de gros ¹	Siège social et autres ¹	Total CIBC
2012 ²	Produits nets d'intérêts	5 791 \$	187 \$	1 150 \$	198 \$	7 326 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 069	1 783	908	463	5 223
	Produits intersectoriels	294	(296)	2	–	–
	Total des produits	8 154	1 674	2 060	661	12 549
	Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 080	–	142	69	1 291
	Charges autres que d'intérêts	4 059	1 232	1 115	809	7 215
	Résultat avant impôt	3 015	442	803	(217)	4 043
	Impôt sur le résultat	729	103	190	(318)	704
	Résultat net	2 286 \$	339 \$	613 \$	101 \$	3 339 \$
	Résultat net applicable aux :					
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	8 \$	8 \$
	Actionnaires	2 286	339	613	93	3 331
2011	Produits nets d'intérêts	5 625 \$	179 \$	898 \$	360 \$	7 062 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 137	1 740	1 160	336	5 373
	Produits intersectoriels	283	(283)	–	–	–
	Total des produits	8 045	1 636	2 058	696	12 435
	Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	1 096	4	47	(3)	1 144
	Charges autres que d'intérêts	4 034	1 241	1 218	993	7 486
	Résultat avant impôt	2 915	391	793	(294)	3 805
	Impôt sur le résultat	731	112	250	(166)	927
	Résultat net	2 184 \$	279 \$	543 \$	(128)\$	2 878 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :					
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	1 \$	10 \$	11 \$
	Actionnaires	2 184	279	542	(138)	2 867

1) Les produits et l'impôt sur le résultat des Services bancaires de gros sont présentés sur une base d'imposition équivalente (BIE), les montants compensatoires inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

2) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

L'analyse qui suit présente une comparaison entre nos résultats opérationnels des exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011.

Vue d'ensemble

Le résultat net de 2012 s'est établi à 3 339 M\$, contre 2 878 M\$ en 2011. L'augmentation du résultat net de 461 M\$ est attribuable à la diminution de la charge d'impôt, à la baisse des charges autres que d'intérêts et à la hausse des produits, en partie contrebalancées par la croissance de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Produits par secteur

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises

Les produits ont augmenté de 109 M\$, ou 1 %, par rapport à 2011, en raison surtout de la croissance des volumes de la plupart des produits de détail et de l'augmentation des honoraires, en partie contrebalancées par le rétrécissement des marges.

Gestion des avoirs

L'augmentation de 38 M\$, ou 2 %, des produits comparativement à 2011 est surtout imputable au résultat découlant de notre quote-part du résultat d'ACI, y compris un profit tiré de ce placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, présenté à titre d'élément d'importance, en partie contrebalancée par la baisse des produits des services de courtage de détail.

Services bancaires de gros

Les produits étaient comparables à ceux de 2011. La hausse des produits tirés des marchés financiers et la baisse des pertes tirées des activités de crédit structuré en voie de liquidation ont été contrebalancées par la baisse des produits de Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement.

Siège social et autres

Les produits ont diminué de 35 M\$, ou 5 %, comparativement à 2011, en raison surtout de la hausse de l'ajustement selon la BIE, en partie neutralisée par la hausse des produits de trésorerie non répartis. La perte liée à la volatilité de la réévaluation à la valeur de marché avant la mise en œuvre du programme de couvertures aux fins comptables sur les prêts hypothécaires titrisés et le passif au titre du financement, le profit à la vente de la division Services aux émetteurs de la Compagnie Trust CIBC Mellon et les produits d'intérêts sur les nouvelles cotisations d'impôt sont inclus dans les résultats de 2011.

CIBC consolidée

Produits nets d'intérêts

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 264 M\$, ou 4 %, par rapport à 2011, sous l'effet principalement de la hausse des produits nets d'intérêts tirés de la trésorerie et des activités de négociation, et de la croissance des volumes dans la plupart des produits de détail, en partie contrebalancées par le resserrement des marges dans les services de détail. La perte sur les baux adossés liée à la comptabilité de couverture a été incluse dans les résultats de 2012, alors que les produits d'intérêts sur les nouvelles cotisations d'impôt figuraient dans les résultats de 2011.

Produits autres que d'intérêts

Les produits autres que d'intérêts ont reculé de 150 M\$, ou 3 %, en regard de 2011, surtout du fait des pertes plus élevées découlant des activités de couverture économique, de même que de la diminution des commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières et de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation. Comme il a été mentionné précédemment, le profit lié au placement dans ACI et la vente de participations dans des entités relativement à l'acquisition du Groupe TMX ont été inclus dans les résultats de 2012, alors que les profits à la vente d'un placement de services de Banque d'affaires et à la vente de la division Services aux émetteurs de la Compagnie Trust CIBC Mellon ont été inclus dans les résultats de 2011. La perte liée à la volatilité de la réévaluation à la valeur de marché avant la mise en œuvre du programme de couvertures aux fins comptables sur les prêts hypothécaires titrisés et le passif au titre du financement sont compris dans les résultats de 2011.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 147 M\$, ou 13 %, par rapport à 2011. Pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, la dotation a diminué en raison de l'augmentation des recouvrements, de la diminution des faillites et des radiations dans le portefeuille de cartes de crédit, en partie contrebalancées par une augmentation de la dotation dans les portefeuilles de prêts personnels et aux entreprises. Pour les Services bancaires de gros, la dotation a augmenté en raison surtout des pertes plus élevées dans le portefeuille de financement immobilier aux États-Unis et dans le portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis. Pour Siège social et autres, la dotation s'est accrue par suite des pertes plus élevées de CIBC FirstCaribbean. Les reprises nettes sur dotation relativement à la provision collective comptabilisées dans Siège social et autres ont été moins élevées comparativement à celles de 2011.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont baissé de 271 M\$, ou 4 %, par rapport à 2011. Une dépréciation du goodwill liée à CIBC FirstCaribbean et des charges relatives à la vente d'un placement de services de Banque d'affaires ont été incluses dans les résultats de 2011. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'augmentation des frais liés au matériel informatique, aux logiciels et au matériel de bureau et la hausse des frais d'occupation en 2012.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'est établie à 704 M\$, comparativement à 927 M\$ en 2011, du fait essentiellement de la hausse du résultat exonéré d'impôt, de la baisse du taux d'impôt prévu par la loi ainsi que de la diminution de la proportion relative du résultat assujéti à des taux d'impôt plus élevés. Les résultats de 2011 comprenaient la dépréciation du goodwill liée à CIBC FirstCaribbean, qui n'a eu aucune incidence fiscale.

Perspectives pour l'année 2014

La croissance mondiale devrait s'améliorer en 2014, appuyée par un assouplissement budgétaire aux États-Unis et en Europe et le maintien de la politique monétaire favorable. Le produit intérieur brut (PIB) réel aux États-Unis devrait s'établir à environ 3 %, laissant derrière l'incidence négative causée par les hausses d'impôt en 2013. Une autre reprise de la construction d'habitations, ainsi que la hausse du revenu des ménages et l'amélioration de la qualité du crédit associées à une création d'emplois soutenue devraient également favoriser le PIB réel aux États-Unis. L'Europe semble être sortie de la récession et les marchés émergents profiteront de la hausse des échanges commerciaux à l'échelle mondiale. Le taux de croissance au Canada devrait s'améliorer pour se situer entre 2,0 % et 2,5 %, étant donné des conditions mondiales plus solides à l'appui des exportations et des dépenses en capital dans le secteur des ressources, ce qui contrebalance le ralentissement de la construction d'habitations et le resserrement continu des dépenses de programmes du gouvernement. La demande des consommateurs se maintiendra, quoi qu'à un taux de croissance modeste, en raison de la création d'emplois. La Réserve fédérale des États-Unis et la Banque du Canada risquent toutes les deux d'attendre jusqu'en 2015 avant d'augmenter les taux d'intérêt à court terme, alors que les taux d'intérêt à long terme pourraient augmenter au cours de l'exercice en prévision d'un revirement futur de politique.

Les Services bancaires de détail devraient peu changer par suite des modestes taux tendanciels de croissance de la demande de crédit des ménages et de prêts hypothécaires, étant donné le degré d'endettement actuel et les modifications apportées aux politiques en matière de prêt hypothécaire au cours des dernières années. La demande de crédit aux entreprises continue d'augmenter à un taux de croissance sain. Une nouvelle baisse du taux de chômage devrait favoriser la qualité du crédit des ménages, mais les taux d'insolvabilité des entreprises et des ménages ne peuvent guère descendre davantage car les taux sont déjà très bas. Le groupe Gestion des avoirs devrait voir une croissance de la demande pour les actions et d'autres actifs davantage à risque à mesure que la croissance mondiale s'améliorera. Les Services bancaires de gros devraient pouvoir bénéficier de la hausse des dépenses en capital, ce qui fait augmenter la demande pour les prêts aux entreprises et le financement par emprunts; par ailleurs, les gouvernements provinciaux auront encore de grands besoins en matière d'emprunts, y compris ceux liés à des projets d'infrastructure. Des conditions plus robustes à l'échelle mondiale pourraient tempérer les incertitudes qui ont freiné les émissions d'actions au cours de l'exercice précédent.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs pour l'analyse du rendement financier.

Mesures ajustées

La direction évalue les résultats comme présentés et comme ajustés et juge que les deux façons sont des mesures de performance utiles. Les résultats ajustés excluent les éléments d'importance des résultats présentés et servent à calculer nos mesures ajustées mentionnées ci-dessous. Les éléments d'importance comprennent les résultats de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, l'amortissement des immobilisations incorporelles et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement des activités sous-jacentes. Nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances. Bien que nous croyions que ces mesures ajustées permettent de simplifier les comparaisons entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des ajustements similaires dans leurs informations publiques, il faut préciser qu'il n'y a pas de signification normalisée à l'égard des mesures ajustées en vertu des PCGR.

Nous ajustons également nos résultats pour majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs pour les ramener au montant de la base d'imposition équivalente (BIE), soit le montant des produits pleinement imposables; en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt.

Résultat dilué par action ajusté

Nous ajustons le résultat dilué par action comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt et des autres éléments précisés dans le tableau ci-après.

Coefficient d'efficacité ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour tenir compte de l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la base d'imposition équivalente (BIE), le cas échéant.

Ratio de versement des dividendes ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette d'impôt, pour calculer le ratio de versement des dividendes ajusté.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette d'impôt, pour calculer le rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté.

Taux d'impôt effectif ajusté

Nous ajustons le résultat avant impôt comme présenté et l'impôt sur le résultat comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance afin de calculer le taux d'impôt effectif ajusté.

Capital économique

Le capital économique fournit un cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. La mesure du capital économique est donc fondée sur une estimation des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique. L'écart entre le total des capitaux propres et le capital économique est intégré à Siège social et autres.

Il n'existe pas de mesure comparable au capital économique selon les PCGR.

Profit économique

Le résultat net applicable aux actionnaires, ajusté pour une imputation au capital économique, détermine le profit économique. Il mesure le rendement généré par chaque unité d'exploitation stratégique en sus de notre coût des capitaux, permettant ainsi aux utilisateurs de notre information financière de connaître les contributions relatives à la valeur pour l'actionnaire.

Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le RCP sectoriel comme l'une des mesures pour évaluer le rendement et prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le RCP pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires. Le RCP sectoriel offre une mesure semblable liée au capital économique réparti entre les secteurs. Par conséquent, le RCP sectoriel est une mesure non conforme aux PCGR.

Prêts et acceptations sous gestion

Selon les PCGR du Canada, les prêts titrisés étaient retirés du bilan consolidé au moment de la vente. Les prêts sous gestion comprenaient les titres et les prêts titrisés, de même que les prêts et les valeurs mobilières vendus. Nous nous sommes servis de cette mesure pour évaluer le rendement du crédit et le rendement financier global des prêts sous-jacents.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les mesures non conformes aux PCGR et les mesures conformes aux PCGR se rapportant à la CIBC consolidée.

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	IFRS			PCGR du Canada	
	2013	2012	2011	2010	2009
Résultat dilué par action comme présenté et ajusté					
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires diluées comme présenté	A	3 304 \$	3 173 \$	2 283 \$	1 012 \$
Incidence après impôt des éléments d'importance ¹		219	88	200	1 209
Dividendes sur actions privilégiées convertibles ²		–	–	–	–
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires diluées ajusté ³	B	3 523 \$	3 261 \$	2 483 \$	2 221 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation comme présenté (en milliers)	C	401 261	404 145	406 696	388 807
Annulation de l'incidence des actions privilégiées convertibles (en milliers) ²		–	–	(9 609)	–
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation ajusté (en milliers) ³	D	401 261	404 145	397 087	388 807
Résultat dilué par action comme présenté (\$)	A/C	8,23 \$	7,85 \$	6,71 \$	5,87 \$
Résultat dilué par action ajusté (\$) ³	B/D	8,78	8,07	7,57	6,39
Coefficient d'efficacité comme présenté et ajusté					
Total des produits comme présenté	E	12 783 \$	12 549 \$	12 435 \$	12 085 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		(30)	(9)	21	1 453
BIE		357	281	189	53
Total des produits ajusté ³	F	13 110 \$	12 821 \$	12 645 \$	11 847 \$
Charges autres que d'intérêts comme présentées	G	7 614 \$	7 215 \$	7 486 \$	7 027 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		(249)	(63)	(358)	(99)
Charges autres que d'intérêts ajustées ³	H	7 365 \$	7 152 \$	7 128 \$	6 928 \$
Coefficient d'efficacité comme présenté	G/E	59,6 %	57,5 %	60,2 %	58,1 %
Coefficient d'efficacité ajusté ³	H/F	56,2 %	55,8 %	56,4 %	58,5 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté et ajusté					
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	I	3 304 \$	3 173 \$	2 690 \$	2 283 \$
Incidence après impôt des éléments d'importance ¹		219	88	316	200
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ³	J	3 523 \$	3 261 \$	3 006 \$	2 483 \$
Dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires	K	1 523 \$	1 470 \$	1 391 \$	1 350 \$
Ratio de versement de dividendes comme présenté	K/I	46,1 %	46,3 %	51,7 %	59,1 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ³	K/J	43,2 %	45,1 %	46,3 %	54,4 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté et ajusté					
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	L	15 807 \$	14 442 \$	12 145 \$	11 772 \$
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	I/L	20,9 %	22,0 %	22,2 %	19,4 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ³	J/L	22,3 %	22,6 %	24,8 %	21,1 %
Taux d'impôt effectif comme présenté et ajusté					
Résultat avant impôt sur le résultat comme présenté	M	4 048 \$	4 043 \$	3 805 \$	4 012 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		298	107	328	(333)
Résultat avant impôt sur le résultat ajusté ³	N	4 346 \$	4 150 \$	4 133 \$	3 679 \$
Impôt sur le résultat comme présenté	O	648 \$	704 \$	927 \$	1 533 \$
Incidence fiscale des éléments d'importance ¹		79	49	24	(533)
Impôt sur le résultat ajusté ³	P	727 \$	753 \$	951 \$	1 000 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	O/M	16,0 %	17,4 %	24,4 %	38,2 %
Taux d'impôt effectif ajusté ³	P/N	16,7 %	18,1 %	23,0 %	27,2 %
Coefficient des pertes sur créances					
Prêts et acceptations (nets de la provision pour pertes sur créances)				184 576 \$	175 609 \$
Ajouter : prêts titrisés				53 669	51 826
Prêts et acceptations sous gestion ²	Q			238 245 \$	227 435 \$
Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances				1 201 \$	1 412 \$
Ajouter : pertes sur portefeuille titrisé				135	193
Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances sous gestion ³	R			1 336 \$	1 605 \$
Coefficient de pertes sur créances sous gestion ³	R/Q			0,56 %	0,70 %

En millions de dollars, pour l'exercice clos au 31 octobre	IFRS		Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	Gestion des avoirs	Services bancaires de gros	Siège social et autres	Total CIBC
2013	Résultat net comme présenté	2 463 \$	388 \$	716 \$	(167) \$	3 400 \$	
	Incidence après impôt des éléments d'importance¹	38	4	118	59	219	
	Résultat net ajusté³	2 501 \$	392 \$	834 \$	(108) \$	3 619 \$	
2012	Résultat net comme présenté	2 286 \$	339 \$	613 \$	101 \$	3 339 \$	
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	8	(34)	67	17	58	
	Résultat net ajusté ³	2 294 \$	305 \$	680 \$	118 \$	3 397 \$	
2011	Résultat net comme présenté	2 184 \$	279 \$	543 \$	(128) \$	2 878 \$	
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	9	1	100	194	304	
	Résultat net ajusté ³	2 193 \$	280 \$	643 \$	66 \$	3 182 \$	
PCGR du Canada	Résultat net comme présenté	1 843 \$	225 \$	342 \$	42 \$	2 452 \$	
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	–	(6)	156	50	200	
	Résultat net ajusté ³	1 843 \$	219 \$	498 \$	92 \$	2 652 \$	
2009	Résultat net comme présenté	1 517 \$	189 \$	(472) \$	(60) \$	1 174 \$	
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	10	–	1 142	57	1 209	
	Résultat net ajusté ³	1 527 \$	189 \$	670 \$	(3) \$	2 383 \$	

- 1) Reflète l'incidence des éléments d'importance mentionnés dans la section Résultats financiers de 2013 et ci-après.
- 2) Nous avons renoncé irrévocablement à notre droit de convertir les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, séries 26, 27 et 29 (les « actions privilégiées convertibles »), en actions ordinaires de la CIBC par voie d'un acte unilatéral, sauf dans les circonstances qui constitueraient un « événement déclencheur » conformément à ce qui est décrit dans le préavis sur les instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité publié par le BSIF en août 2011. La renonciation à nos droits de conversion fait en sorte que les actions privilégiées convertibles ne sont plus dilutives après le 16 août 2011, date à laquelle la CIBC a renoncé à ses droits de convertir ces actions. L'incidence dilutive antérieure au 17 août 2011 a été éliminée du calcul du résultat dilué par action ajusté.
- 3) Mesure non conforme aux PCGR.

Incidence des éléments d'importance dans les exercices précédents

2011 (IFRS)

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une dépréciation du goodwill de 203 M\$ à l'égard de CIBC FirstCaribbean (Siège social et autres);
- une perte de 178 M\$ (128 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Services bancaires de gros);
- une perte de 90 M\$ (65 M\$ après impôt) liée à la volatilité de l'évaluation à la valeur de marché avant la mise en œuvre du programme de couvertures aux fins comptables sur les prêts hypothécaires trinités et le passif au titre du financement (Siège social et autres);
- un profit de 90 M\$ (46 M\$ après impôt) à la vente d'un placement de services de Banque d'affaires, net des charges connexes (Services bancaires de gros);
- une réduction de 76 M\$ (55 M\$ après impôt) de la provision collective (Siège social et autres);
- un profit de 37 M\$ après impôt à la vente des activités de Services aux émetteurs de la Compagnie Trust CIBC Mellon (Siège social et autres);
- un montant de 35 M\$ (28 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles (9 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, 1 M\$ après impôt pour Gestion des avoirs et 18 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- des pertes sur créances de 25 M\$ (18 M\$ après impôt) en raison de l'abandon de nos activités de financement à effet de levier en Europe (Services bancaires de gros).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une diminution des produits de 21 M\$, de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 51 M\$ et de la charge d'impôt de 24 M\$, ainsi qu'une augmentation des charges autres que d'intérêts de 358 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit notre résultat net de 304 M\$.

De plus, le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires a également été touché par l'élément d'importance suivant :

- des primes de 12 M\$ versées au rachat d'actions privilégiées.

2010 (PCGR du Canada)

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une perte de 232 M\$ (161 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Services bancaires de gros);
- des profits de change de 411 M\$ (117 M\$ après impôt) sur des activités de rapatriement de capitaux (Siège social et autres);
- une réduction de 141 M\$ (98 M\$ après impôt) de la provision générale (Siège social et autres);
- une baisse de valeur nette de l'actif d'impôt différé de 25 M\$ résultant de l'adoption par l'Ontario de taux d'imposition des sociétés réduits (une hausse de valeur de 6 M\$ dans Gestion des avoirs et une baisse de valeur de 31 M\$ dans Siège social et autres);
- une reprise de coûts financiers de 30 M\$ (17 M\$ après impôt) liée au règlement favorable de vérifications fiscales relatives à des exercices antérieurs (Services bancaires de gros);
- une incidence négative de 17 M\$ (12 M\$ après impôt) de la variation des écarts de taux sur la réévaluation à la valeur de marché du portefeuille de dérivés de crédit de notre programme de couverture des prêts aux entreprises (Services bancaires de gros).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une hausse des produits de 291 M\$, une baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 141 M\$, une augmentation des frais autres que d'intérêts de 99 M\$, ainsi qu'une augmentation de la charge d'impôt de 533 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit notre résultat net de 200 M\$.

2009 (PCGR du Canada)

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une perte de 1 003 M\$ (684 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Services bancaires de gros);
- une incidence négative de 265 M\$ (182 M\$ après impôt) de la variation des écarts de taux sur la réévaluation à la valeur de marché du portefeuille de dérivés de crédit de notre programme de couverture des prêts aux entreprises (Services bancaires de gros);
- un montant de 164 M\$ (106 M\$ après impôt) au titre de la dépréciation de certaines positions détenues à des fins de négociation et disponibles à la vente dans des activités abandonnées et d'autres activités en voie de liquidation (Services bancaires de gros);
- des pertes ou des baisses de valeur de 136 M\$ (81 M\$ après impôt) plus élevées que la normale dans notre portefeuille inactif de Banque d'affaires (Services bancaires de gros);
- une dotation à la provision pour pertes sur créances de 107 M\$ (73 M\$ après impôt) inscrite à la provision générale (Siège social et autres);
- une perte de 92 M\$ (51 M\$ après impôt) liée à la réévaluation à la valeur de marché sur les couvertures de taux d'intérêt pour le portefeuille de baux adossés qui n'était pas admissible à la comptabilité de couverture (Services bancaires de gros);
- une perte sur créances de 83 M\$ million (56 M\$ après impôt) dans notre portefeuille de prêts à effet de levier et dans le portefeuille d'autres activités en voie de liquidation (Services bancaires de gros);
- une hausse de 27 M\$ (18 M\$ après impôt) de la provision pour litiges et autres coûts opérationnels (un montant de 10 M\$ après impôt dans les Services bancaires de détail et les Services bancaires aux entreprises et un montant de 8 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- des rajustements à la baisse de l'évaluation du crédit de 26 M\$ (18 M\$ après impôt) découlant de l'exposition au risque de crédit des contreparties aux produits dérivés, autres que les garants financiers, sur des contrats de crédit non structurés (Services bancaires de gros);
- un produit d'intérêts de 25 M\$ (17 M\$ après impôt) sur les nouvelles cotisations d'impôt (Siège social et autres);
- des profits de change de 111 M\$ (7 M\$ après impôt) sur les activités de rapatriement de capitaux (Siège social et autres).

Les éléments d'importance ci-dessus ont entraîné une diminution des produits de 1 453 M\$ et une baisse de la charge d'impôt de 506 M\$, et ont fait augmenter la dotation à la provision pour pertes sur créances de 190 M\$ et les frais autres que d'intérêts de 72 M\$. Dans l'ensemble, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 1 209 M\$.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique

La CIBC compte trois unités d'exploitation stratégique : Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Services bancaires de gros. Ces unités d'exploitation stratégique bénéficient du soutien de six groupes fonctionnels, à savoir Technologie et opérations, Expansion de l'entreprise, Finance, Trésorerie, Administration et Gestion du risque, qui font partie de Siège social et autres. Les produits, les charges et les ressources au bilan de ces groupes sont habituellement répartis entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Siège social et autres comprend également nos opérations des services bancaires internationaux, principalement CIBC FirstCaribbean, les investissements stratégiques dans les coentreprises CIBC Mellon et The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Répartition aux unités d'exploitation

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers présentés par les unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Lorsque le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'une cession interne à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. La majorité des produits découlant des activités de trésorerie sont par la suite affectés au segment « Divers » du secteur d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique pertinentes. La Trésorerie répartit également les capitaux aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts économiques et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non réparti continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de cession interne et de répartition des produits de la Trésorerie afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur pour mesurer et présenter les résultats opérationnels des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, et Gestion des avoirs. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes de répartition dans la préparation de l'information financière sectorielle. Selon ce modèle, les paiements internes relatifs aux commissions de vente et de suivi et aux honoraires de prestation de services de distribution sont répartis entre les secteurs d'activité et les unités d'exploitation stratégique. Périodiquement, les taux de commission de vente et de suivi versés aux secteurs clients pour certains produits sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts sont attribuées aux unités d'exploitation stratégique auxquelles elles se rapportent selon des critères appropriés. Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement répartis entre les secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique.

Les provisions individuelles et les dotations à la provision pour pertes sur créances correspondantes sont présentées dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. Les provisions collectives et les dotations à la provision pour pertes sur créances correspondantes sont présentées dans Siège social et autres, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours, et iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit, qui sont toutes présentées dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. Toutes les provisions relatives à CIBC FirstCaribbean et les dotations à la provision pour pertes sur créances correspondantes sont présentées dans Siège social et autres.

Produits sur une base d'imposition équivalente

Les unités d'exploitation stratégique évaluent les produits sur une BIE. Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégique majorent les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs jusqu'au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables; en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi, qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Parallèlement, un montant équivalent est comptabilisé dans la charge d'impôt, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégique. Cette mesure permet de mieux comparer les produits découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements compensatoires inclus dans les produits et la charge d'impôt des unités d'exploitation stratégique et liés à la BIE sont présentés dans Siège social et autres.

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises offrent à des clients partout au Canada des conseils financiers, des produits et des services bancaires et d'investissement ainsi que des produits et des services d'assurance autorisés par l'entremise d'une solide équipe de conseillers et de plus de 1 100 centres bancaires, ainsi que de GAB, d'une équipe de vente mobile, de services bancaires téléphoniques et de services bancaires en direct et mobiles.

Notre stratégie d'entreprise

La stratégie de Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises est maintenant axée sur la clientèle et vise à améliorer l'expérience client et à accélérer la croissance rentable des produits à l'échelle de nos canaux. Pour appuyer nos objectifs sur les marchés de détail, nous avons trois priorités stratégiques, soit :

1. Resserrer nos relations avec nos clients.
2. Améliorer notre potentiel de vente et de service.
3. Acquérir et fidéliser des clients.

Progrès de 2013

En 2013, nous avons réalisé de nets progrès en regard de nos priorités stratégiques.

Resserrer les relations avec nos clients	Améliorer notre potentiel de vente et de service	Acquérir et fidéliser des clients
<ul style="list-style-type: none"> Nous avons lancé le Programme de primes voyages Aventura CIBC amélioré, respectant ainsi notre engagement de donner accès à nos clients à un programme de primes voyages de premier plan, et nous avons conclu une entente de dix ans avec Aimia qui nous permettra de continuer à offrir des cartes de crédit Aéroplan à nos clients. Nos clients profitent ainsi des meilleures offres sur le marché canadien. Nous avons lancé le <i>Forfait bancaire Accès quotidien CIBC</i> et le <i>Forfait bancaire Prestige CIBC</i> pour qu'il soit plus simple pour nos clients de faire affaire avec nous et pour les remercier de le faire. Nous avons reçu trois prix pour l'innovation d'ACT Canada relativement au lancement de notre <i>Application Paiement mobile CIBC</i> pour répondre davantage aux besoins de nos clients, y compris le premier prix pour une innovation canadienne profitant aux clients, le premier prix pour une innovation canadienne profitant aux marchands et le prix du public 2013. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons lancé <i>Démarquons-nous</i>, à l'intention de nos équipes de vente à l'échelle du pays. Ce programme de perfectionnement du leadership est conçu pour appuyer les pratiques exemplaires des employés de première ligne et a clairement démontré que nous pouvons améliorer les ventes et l'expérience client au moyen d'une approche uniforme en matière de ventes et de prestation de services. Nous sommes devenus la première grande banque canadienne à offrir une application de gestion de trésorerie mobile aux clients des Services bancaires aux entreprises. L'application <i>Services mobiles aux entreprises</i> pour téléphones intelligents iPhone et BlackBerry permet aux utilisateurs de <i>Gestion de trésorerie CIBC en direct (GTD)</i> d'approuver des paiements et d'obtenir des rapports clés à distance à l'aide d'une panoplie de produits et de services de gestion de trésorerie visant à améliorer l'expérience client. Nous continuons à améliorer notre plateforme technologique de vente et de montage multi-produits dans le but de bonifier l'expérience client grâce à des processus d'accueil plus efficaces. 	<ul style="list-style-type: none"> Afin de maintenir notre leadership en matière d'innovations mobiles, nous avons été la première banque à lancer une nouvelle application de paiement mobile et demeurons la seule à l'offrir. L'<i>Application Paiement mobile CIBC</i> est une autre première pour la CIBC. Nos clients peuvent désormais payer leurs achats par carte de crédit au moyen de leur téléphone intelligent et ainsi être à la fine pointe d'un marché qui connaît une croissance rapide. Nous avons offert à un million de clients actifs l'application bancaire mobile primée de la CIBC, qui permet aux clients d'effectuer bon nombre de leurs opérations bancaires au moyen de leur appareil mobile. Au cours du programme d'expansion le plus important de notre réseau de centres bancaires de notre histoire, nous avons franchi une étape importante grâce à l'ouverture de notre 150^e centre bancaire depuis 2008. Nous avons recruté plus de 1 000 équivalents temps plein pour pourvoir en personnel les 150 centres bancaires ajoutés, relocalisés ou agrandis et avons installé près de 500 nouveaux GAB afin de mieux servir nos clients. La conversion en cours visant à faire passer les clients ayant un prêt hypothécaire auprès de FirstLine aux prêts hypothécaires de marque CIBC continue de surpasser les attentes et nous aide à prioriser la fidélisation de la clientèle en faisant connaître à ces clients les avantages d'avoir une relation plus étendue avec la CIBC.

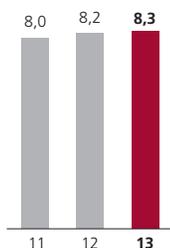
Nos priorités en 2014

Nos priorités stratégiques demeureront les mêmes pour 2014. Au cours du prochain exercice, nos priorités seront les suivantes :

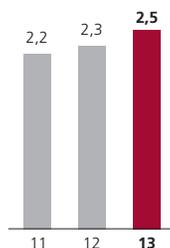
- Mettre en place des initiatives clés afin d'accélérer la croissance rentable des produits et d'améliorer l'expérience client.
- Continuer de resserrer les liens avec les clients en mettant l'accent sur les produits de marque et les services de la CIBC.
- Tirer parti de notre stratégie multicanaux en investissant davantage dans les centres bancaires et dans les services bancaires mobiles et en direct, ainsi que dans nos solutions de paiement.

Revue financière de 2013

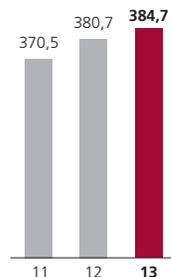
Produits
(en milliards de dollars)



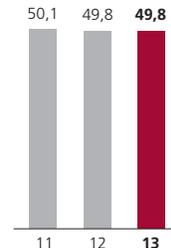
Résultat net
(en milliards de dollars)



Moyenne des fonds sous gestion
(en milliards de dollars)



Coefficient d'efficacité
(en pourcentage)

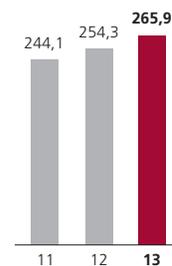


Services bancaires personnels

- Croissance de 4,6 % du total des fonds sous gestion des Services bancaires personnels
- Solide croissance de 6,0 % des fonds sous gestion de marque CIBC, sous l'effet de la croissance de 12,5 % des prêts hypothécaires de marque CIBC
- Taux de conservation des prêts hypothécaires FirstLine de 50 %, supérieur au niveau cible de 25 %
- Augmentation de 5 % du personnel de ventes de première ligne par rapport à l'exercice précédent

Moyenne des fonds sous gestion – Services bancaires personnels

(en milliards de dollars)

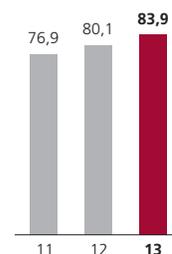


Services bancaires aux entreprises

- Croissance de 4,7 % des fonds sous gestion des Services bancaires aux entreprises
- Croissance de 5,1 % des prêts aux entreprises (ou 7,1 %, sans tenir compte des prêts hypothécaires commerciaux)
- Croissance de 4,5 % des dépôts de base commerciaux

Moyenne des fonds sous gestion – Services bancaires aux entreprises

(en milliards de dollars)



Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
Produits			
Services bancaires personnels	6 586 \$	6 309 \$	6 270 \$
Services bancaires aux entreprises	1 520	1 501	1 411
Divers	213	344	364
Total des produits	8 319	8 154	8 045
Dotations à la provision pour pertes sur créances	930	1 080	1 096
Charges autres que d'intérêts	4 147	4 059	4 034
Résultat avant impôt	3 242	3 015	2 915
Impôt sur le résultat	779	729	731
Résultat net	2 463 \$	2 286 \$	2 184 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	2 463 \$	2 286 \$	2 184 \$
Coefficient d'efficacité	49,8 %	49,8 %	50,1 %
Rendement des capitaux propres ²	57,9 %	58,3 %	64,2 %
Montant au titre du capital économique ² (b)	(532)\$	(507)\$	(464)\$
Bénéfice économique ² (a+b)	1 931 \$	1 779 \$	1 720 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	254,9 \$	253,2 \$	256,4 \$
Équivalents temps plein	21 781	21 857	21 658

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés.

2) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 177 M\$, ou 8 %, en regard de 2012, en raison principalement de l'augmentation des produits et de la diminution de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par la hausse des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont augmenté de 165 M\$, ou 2 %, comparativement à 2012.

Les produits de *Services bancaires personnels* se sont accrus de 277 M\$, ou 4 %, du fait surtout de la croissance des volumes pour la plupart des produits, de l'élargissement des marges et de la progression des honoraires.

Les produits de *Services bancaires aux entreprises* se sont accrus de 19 M\$, ou 1 %, du fait surtout de la croissance des volumes et de la progression des honoraires, annulées en partie par le rétrécissement des marges.

Les produits *Divers* ont reculé de 131 M\$, ou 38 %, en raison surtout de la diminution des produits de trésorerie répartis et des produits dans nos activités de prêts hypothécaires FirstLine abandonnées.

Dotations à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 150 M\$, ou 14 %, par rapport à 2012, ce qui s'explique surtout par la diminution des radiations et des faillites dans le portefeuille de cartes de crédit et des pertes moins élevées du portefeuille de prêts personnels, en partie contrebalancées par une charge découlant d'une révision des paramètres des pertes estimées dans nos portefeuilles de prêts non garantis, présentée à titre d'élément d'importance.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 88 M\$, ou 2 %, par rapport à 2012, ce qui est surtout attribuable à la hausse des salaires visant un nombre de plus en plus élevé de membres du personnel en interaction directe avec les clients et aux charges liées à l'élaboration et à la commercialisation de notre programme exclusif de primes voyages amélioré et aux propositions de transactions Aéroplan avec Aimia et la Banque TD, présentées à titre d'élément d'importance.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 50 M\$, ou 7 %, par rapport à 2012, du fait principalement de la hausse des produits.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 1 %, en regard de 2012, en raison de la croissance des prêts hypothécaires de marque CIBC, en partie annulée par les réductions des activités de courtage hypothécaire FirstLine abandonnées. Compte non tenu des activités de prêts hypothécaires FirstLine abandonnées, l'actif moyen a progressé de 6 %.

Gestion des avoirs

Gestion des avoirs offre des services consultatifs personnalisés et une gamme complète de solution de placements de premier plan afin de combler les besoins des clients institutionnels, de détail et à valeur nette élevée. Ensemble, nos services de gestion d'actifs, de courtage de détail et de gestion privée de patrimoine constituent une offre intégrée de services dont la prestation est assurée par près de 1 500 conseillers au Canada.

Notre stratégie d'entreprise

Nous veillerons à la croissance des services de Gestion des avoirs au Canada et à l'échelle internationale, surtout aux États-Unis. Trois priorités stratégiques soutiennent cette croissance :

1. Attirer des clients et resserrer nos relations avec eux.
2. Trouver de nouvelles sources d'actifs canadiens.
3. Chercher des occasions d'acquisition et d'investissement.

Progrès de 2013

En 2013, nous avons réalisé de nets progrès en regard de nos priorités stratégiques.

Attirer des clients et resserrer nos relations avec eux	Trouver de nouvelles sources d'actifs canadiens	Chercher des occasions d'acquisition et d'investissement
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pro-Investisseurs CIBC</i> a apporté d'importantes améliorations à son interface en direct et a continué d'ajouter de la valeur pour les clients grâce au lancement du REEE sans frais, du nouveau Centre de fonds cotés en bourse et d'un centre de recherche amélioré. • Nous avons continué d'investir dans la robuste plateforme technologique de <i>CIBC Wood Gundy</i> en lançant un système de gestion de portefeuille dernier cri doté de fonctionnalités et d'un déroulement des opérations axé sur une relation-conseil. • La <i>Gestion privée de patrimoine CIBC</i> continue d'accroître sa présence au pays grâce à l'ouverture de nouvelles succursales en Ontario et en Alberta. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons inscrit, pour un 19^e trimestre d'affilée, des ventes au détail nettes positives de fonds communs de placement à long terme, en plus d'enregistrer des ventes nettes à long terme records de 4,8 G\$. • Nous augmentons notre actif au Canada en attirant des conseillers de grande qualité à notre plateforme de services complets de <i>CIBC Wood Gundy</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons annoncé notre intention d'acquérir Atlantic Trust, société américaine de gestion privée de patrimoine, conformément à notre plan stratégique visant la croissance de nos activités de gestion des avoirs en Amérique du Nord. Nous prévoyons conclure cette acquisition au début du premier trimestre de 2014, une fois les approbations réglementaires obtenues. • En complément de nos plans de croissance interne au Canada, nous cherchons des occasions d'acquisition et d'investissement avantageuses conformes à notre profil de risque.

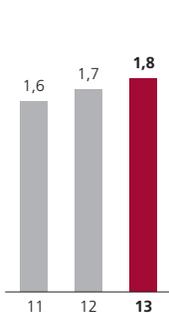
Nos priorités en 2014

Nos priorités stratégiques demeureront les mêmes pour 2014. Au cours du prochain exercice, nos priorités seront les suivantes :

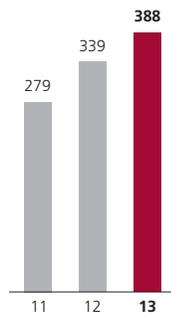
- Attirer de nouveaux clients et consolider les relations dans les secteurs des clients à valeur nette élevée et des clients institutionnels au moyen d'une offre intégrée de services
- Continuer à combler les besoins de gestion des avoirs de nos clients des services de détail
- Rechercher les occasions qui correspondent à notre stratégie de croissance en Amérique du Nord

Revue financière de 2013

Produits
(en milliards de dollars)



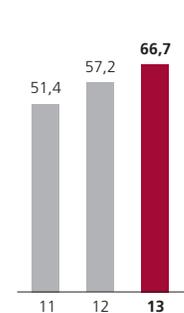
Résultat net
(en millions de dollars)



Biens administrés
(en milliards de dollars)



Fonds communs de placement
(en milliards de dollars)

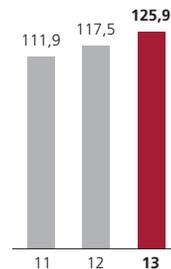


Courtage de détail

- Croissance de 8 % des biens administrés – courtage de détail
- Croissance de 17 % des biens administrés – courtage en direct
- CIBC Wood Gundy et Pro-Investisseurs CIBC continuent de renforcer les indicateurs de satisfaction de la clientèle

Biens administrés par CIBC Wood Gundy

(en milliards de dollars)

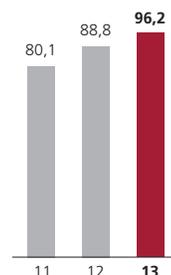


Gestion d'actifs

- Croissance de 8 % des biens sous gestion
- Ventes nettes records de fonds communs de placement à long terme, soit 4,8 G\$
- Lancement de plusieurs nouveaux fonds pour répondre aux besoins changeants des investisseurs en matière de placements. Ces nouveaux fonds sont axés sur les solutions de placement en dollars américains pour les Canadiens et sur la protection contre les hausses de taux d'intérêt et les fluctuations du marché

Biens sous gestion – Gestion des avoirs

(en milliards de dollars)

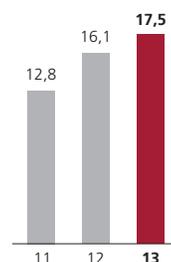


Gestion privée de patrimoine

- Croissance de 9 % des fonds sous gestion
- Conseiller en placement de Gestion privée de portefeuille CIBC est le conseiller en placement connaissant la croissance la plus rapide parmi ses pairs, selon Investor Economics
- En avril 2013, nous avons fait part de notre intention d'acquiescer Atlantic Trust Private Wealth Management, société américaine de gestion privée de patrimoine

Fonds sous gestion et biens administrés – Gestion privée de patrimoine

(en milliards de dollars)



Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
Produits			
Courtage de détail	1 060 \$	1 014 \$	1 082 \$
Gestion d'actifs	621	560	456
Gestion privée de patrimoine	122	100	98
Total des produits	1 803	1 674	1 636
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1	–	4
Charges autres que d'intérêts	1 297	1 232	1 241
Résultat avant impôt	505	442	391
Impôt sur le résultat	117	103	112
Résultat net	388 \$	339 \$	279 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	388 \$	339 \$	279 \$
Coefficient d'efficacité	72,0 %	73,6 %	75,9 %
Rendement des capitaux propres ²	20,5 %	19,8 %	31,7 %
Montant au titre du capital économique ² (b)	(232)\$	(214)\$	(116)\$
Bénéfice économique ² (a+b)	156 \$	125 \$	163 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	4,0 \$	4,0 \$	3,4 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	233,9 \$	217,1 \$	202,9 \$
Équivalents temps plein	3 840	3 783	3 731

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés.

2) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 49 M\$, ou 14 %, par rapport à 2012. L'augmentation du résultat net reflète surtout de la hausse des produits, neutralisée en partie par la montée des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont progressé de 129 M\$, ou 8 %, par rapport à 2012.

Les produits de *Courtage de détail* ont augmenté de 46 M\$, ou 5 %, du fait surtout de la hausse des produits tirés des honoraires et des commissions.

Les produits de *Gestion d'actifs* ont progressé de 61 M\$, ou 11 %, en raison surtout de la montée des biens sous gestion des clients stimulée par l'appréciation des valeurs de marché, la hausse des ventes nettes de fonds communs de placement à long terme et l'augmentation des produits tirés de notre placement dans ACI comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. L'exercice précédent comprenait un profit lié à ce placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, présenté à titre d'élément d'importance.

Les produits de *Gestion privée de patrimoine* se sont accrus de 22 M\$, ou 22 %, principalement grâce à la hausse des biens sous gestion, ce qui comprend l'incidence de l'acquisition des activités de Gestion privée de patrimoine de MFS McLean Budden en septembre 2012.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 65 M\$, ou 5 %, par rapport à 2012, en raison principalement de la hausse de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'augmentation de 14 M\$, ou 14 %, de l'impôt sur le résultat par rapport à 2012 est essentiellement attribuable au résultat plus élevé.

Biens administrés

Les biens administrés ont progressé de 16,8 G\$, ou 8 %, en regard de 2012, principalement sous l'effet des ventes nettes records de fonds communs de placement à long terme et de la progression de l'actif moyen des clients.

Services bancaires de gros

Les Services bancaires de gros offrent un large éventail de produits de crédit, de produits des marchés financiers, des services bancaires d'investissement et des services de recherche aux gouvernements, aux clients institutionnels, aux grandes entreprises et aux particuliers au Canada et sur les principaux marchés dans le monde.

Notre stratégie d'entreprise

Notre plan stratégique à l'égard des Services bancaires de gros est de faire croître nos activités dans des secteurs ciblés en fonction de notre intérêt à l'égard du risque.

Nous prévoyons y parvenir en mettant l'accent sur trois priorités clés :

1. Ajouter le plus de valeur pour nos clients au Canada.
2. Offrir des services à notre clientèle prioritaire à l'étranger.
3. Déterminer et exporter nos compétences de base.

Progrès de 2013

En 2013, nous avons réalisé de nets progrès en regard de nos priorités stratégiques et de la satisfaction des besoins de nos clients.

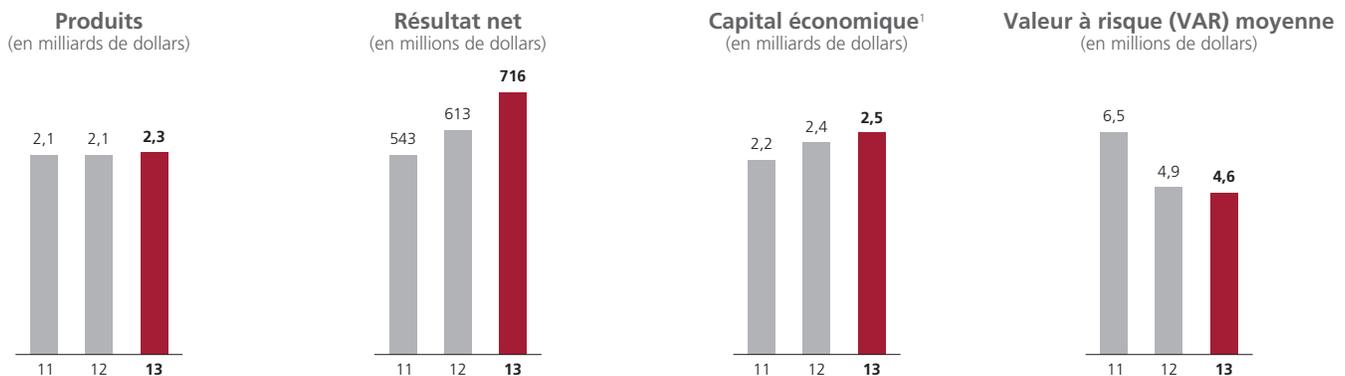
Ajouter le plus de valeur pour nos clients au Canada	Offrir des services à notre clientèle prioritaire à l'étranger	Déterminer et exporter nos compétences de base
<ul style="list-style-type: none"> Nous avons continué d'ajouter de la valeur et d'améliorer le service en élargissant les zones desservies et en offrant nos solutions stratégiques dans l'ensemble de nos secteurs d'activité. Nous avons continué à améliorer nos solutions de commerce électronique de premier plan pour combler les besoins de négociation des clients dans toutes les catégories d'actifs. Nous avons procuré de la valeur à nos clients grâce à nos recherches primées dans les secteurs de l'économie, du change et des actions. 	<ul style="list-style-type: none"> Nos solutions de prêts et nos compétences en prestation de conseils ont contribué à la croissance des clients à l'échelle mondiale, surtout dans les secteurs de l'énergie, des mines et des infrastructures. Nous avons élargi notre gamme de produits des marchés financiers pour aider les entreprises de nos clients, surtout dans les domaines du change, des titres à revenu fixe et des marchandises dans les principales régions à l'échelle de la planète. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons continué à tirer parti de notre expérience sectorielle pour accroître notre présence dans le secteur du financement des infrastructures et de projets, plaçant les besoins des clients aux États-Unis, en Europe, en Australie et dans les Caraïbes au centre de nos priorités. Nous avons aussi continué à investir dans nos principales activités des secteurs de l'énergie et des mines en renforçant nos compétences dans les marchés clés à l'extérieur du Canada.

Nos priorités en 2014

Nos priorités stratégiques demeurent constantes et seront axées sur les éléments que voici :

- Resserrer et élargir nos relations avec les clients au Canada
- Se développer en centres mondiaux clés dans les principaux secteurs au Canada
- Répondre aux besoins des clients dans l'ensemble de l'entreprise en respectant notre profil de risque

Revue financière de 2013



1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Les transactions dignes de mention comprennent notre participation en tant que :

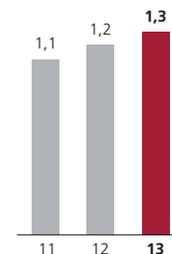
- co-responsable des registres pour le PAPE de la Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix visant des parts de fiducie d'un montant de 460 M\$, le premier placement d'obligations d'un montant de 600 M\$ et la facilité de crédit non garantie de premier rang de 500 M\$;
- co-responsable des registres, co-syndicataire chef de file et agent de syndication pour Les Compagnies Loblaw limitée pour l'obtention d'une facilité de crédit à terme de premier rang non garantie de 3,5 G\$ dans le cadre de l'acquisition en cours de Corporation Shoppers Drug Mart par Loblaw ainsi qu'en tant que co-responsable des registres, co-syndicataire chef de file et agent administratif pour l'obtention de la facilité de crédit renouvelable de premier rang non garantie de 1 G\$ de Loblaw;
- co-responsable des registres d'un PAPE visant l'émission d'actions ordinaires d'un montant de 380 M\$ pour Hudson's Bay Company;
- conseiller financier auprès d'Inmet Mining dans le cadre de la vente à First Quantum Minerals pour 4,6 G\$;
- chef de file ou co-chef de file dans le cadre de 96 placements pour des gouvernements provinciaux et municipaux au Canada totalisant 35,1 G\$, notamment chef de file pour 43 placements totalisant 14,1 G\$;
- co-responsable des registres dans le cadre du premier placement d'obligations feuille d'érable de BHP Billiton de 750 M\$.

Marchés financiers

- Nommée « Greenwich Share Leader » en 2013 pour sa part totale du marché des titres canadiens à revenu fixe
Étude sur les investisseurs en titres canadiens à revenu fixe de Greenwich Associates, 2013
- Au premier rang pour la qualité de la recherche sur les actions
Sondage de Brendan Woods Institutional Investors, septembre 2013
- Au premier rang de la négociation d'actions canadiennes – selon le volume, la valeur et le nombre d'opérations
Rapport sur la part de marché des SNP et de la Bourse de Toronto, 2009 à ce jour
- Au premier rang pour le volume et le nombre d'opérations relativement aux titres de créance du gouvernement au Canada libellés en dollars canadiens
Classement des avantages économiques réels de Thomson Reuters, septembre 2013

Produits – Marchés financiers

(en milliards de dollars)

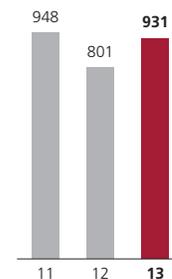


Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement

- Au 2^e rang pour la valeur des opérations de fusion et acquisition annoncées au Canada
Thomson Reuters, septembre 2013
- Au 1^{er} rang pour ce qui est du nombre d'opérations de syndication de prêts pour le financement d'entreprises et au 2^e rang quant à la valeur des opérations
Classement des syndicaux principaux selon Thomson Reuters, septembre 2013

Produits – Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement

(en millions de dollars)



Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2013	2012	2011
Produits			
Marchés financiers	1 268 \$	1 195 \$	1 099 \$
Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement	931	801	948
Divers	62	64	11
Total des produits ²	2 261	2 060	2 058
Dotations à la provision pour pertes sur créances	44	142	47
Charges autres que d'intérêts	1 319	1 115	1 218
Résultat avant impôt	898	803	793
Impôt sur le résultat ²	182	190	250
Résultat net	716 \$	613 \$	543 \$
Résultat net applicable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	1 \$
Actionnaires (a)	716	613	542
Coefficient d'efficacité	58,3 %	54,1 %	59,2 %
Rendement des capitaux propres ³	32,4 %	28,8 %	30,4 %
Charge au titre du capital économique ³ (b)	(274)\$	(271)\$	(237)\$
Bénéfice économique ³ (a+b)	442 \$	342 \$	305 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	124,4 \$	117,9 \$	110,6 \$
Équivalents temps plein	1 273	1 268	1 206

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une base d'imposition équivalente (BIE). Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 357 M\$ (281 M\$ en 2012 et 189 M\$ en 2011). Les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

3) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 103 M\$, ou 17 %, par rapport à 2012, grâce notamment à une hausse des produits et à une baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et du taux d'impôt effectif, en partie contrebalancées par la hausse des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont augmenté de 201 M\$, ou 10 % comparativement à 2012.

L'augmentation de 73 M\$, ou 6 %, des produits des *Marchés financiers* résulte surtout de la hausse des produits tirés de la négociation de dérivés et de la hausse de la reprise liée aux REC découlant de l'exposition au risque de crédit des contreparties aux produits dérivés (autres que les garants financiers), en partie contrebalancées par la baisse des produits tirés de la négociation de titres à revenu fixe et des produits tirés des nouvelles émissions d'actions. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient un profit à la vente d'une participation dans une entité relativement à l'acquisition du Groupe TMX par Maple et une perte liée à la variation de l'évaluation des dérivés garantis en fonction de swaps indiciels à un jour, ces deux facteurs étant inclus à titre d'éléments d'importance.

La hausse de 130 M\$, ou 16 %, des produits de *Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement* résulte surtout de la hausse des produits tirés des activités de crédit aux grandes entreprises, des profits du portefeuille de placement et des produits tirés des activités de financement immobilier aux États-Unis, en partie contrebalancée par la baisse des produits tirés des nouvelles émissions d'actions.

Les produits *Divers* étaient comparables à ceux de l'exercice précédent. Les profits plus élevés dans les activités de crédit structuré en voie de liquidation ont été en partie contrebalancés par des pertes plus importantes liées aux autres portefeuilles abandonnés. Pour l'exercice considéré, une perte de valeur a été comptabilisée relativement à une position en actions associée à notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis, tandis qu'au cours de l'exercice précédent, nous avons inscrit une perte sur les baux adossés liée à la comptabilité de couverture, ces deux facteurs étant inclus à titre d'éléments d'importance.

Dotations à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 98 M\$ comparativement à 2012 en raison surtout des pertes moins élevées dans le portefeuille de financement immobilier aux États-Unis. L'exercice précédent comprenait des pertes dans le portefeuille des activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis, et l'exercice considéré affichait des pertes dans le portefeuille des activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe, ces deux facteurs étant inclus à titre d'éléments d'importance.

Charges autres que d'intérêts

La hausse de 204 M\$, ou 18 %, des charges autres que d'intérêts par rapport à 2012 s'explique essentiellement par la hausse des charges au titre des activités de crédit structuré en voie de liquidation liées au règlement de la procédure contradictoire déposée par les représentants de l'actif de Lehman Brothers Holdings, Inc. devant le tribunal des faillites des États-Unis comptabilisées au cours de l'exercice considéré et par la rémunération liée au rendement plus élevée.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt a diminué de 8 M\$, ou 4 %, par rapport à 2012. L'incidence de la diminution de la proportion relative du résultat gagné dans des territoires assujettis à des taux d'impôt plus élevés a été en grande partie contrebalancée par une hausse de l'ajustement selon la BIE du résultat exonéré d'impôt plus élevée.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 6,5 G\$, ou 6 %, relativement à 2012, grâce surtout à la hausse des activités de négociation et à l'augmentation des soldes des prêts dans les produits de crédit aux grandes entreprises et les activités de financement immobilier aux États-Unis.

Activités de crédit structuré en voie de liquidation

Les résultats des activités de crédit structuré en voie de liquidation sont inclus dans l'unité d'exploitation stratégique des Services bancaires de gros.

Résultats

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2013	2012	2011
Produits nets (charges nettes) d'intérêts	(50)\$	(67)\$	(39)\$
Produits (pertes) de négociation	80	35	(93)
Profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur	(11)	(12)	27
Autre produit (perte)	26	45	(1)
Total des produits	45	1	(106)
Dotation à la provision pour pertes sur créances	–	–	3
Charges autres que d'intérêts	159	21	69
Perte avant impôt sur le résultat	(114)	(20)	(178)
Impôt sur le résultat	(30)	(5)	(50)
Perte nette	(84)\$	(15)\$	(128)\$

La perte nette de l'exercice s'est établie à 84 M\$ (84 M\$ US), contre 15 M\$ (14 M\$ US) en 2012.

La perte nette de l'exercice reflète essentiellement une charge relativement au règlement de la procédure contradictoire déposée par les représentants de l'actif de Lehman Brothers Holdings, Inc., la baisse de la valeur des créances relativement à la protection souscrite auprès de garants financiers (sur les actifs de prêts qui sont comptabilisés au coût amorti), par suite d'une augmentation de l'évaluation à la valeur de marché des positions sous-jacentes et des charges nettes d'intérêts. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par des profits tirés de positions non couvertes, une diminution des REC liés aux garants financiers et des profits tirés de ventes et de liquidations.

Les ventes et liquidations au cours de l'exercice ont entraîné des réductions du montant notionnel des valeurs de 429 M\$ US, des dérivés de crédit vendus de 480 M\$ US et des dérivés de crédit achetés de 420 M\$ US. Ces transactions ont donné lieu à un profit totalisant 18 M\$ (17 M\$ US).

Sommaire de nos positions

Voici un sommaire de nos positions dans les activités de crédit structuré en voie de liquidation :

En millions de dollars américains, au 31 octobre 2013	Placements et prêts ¹		Dérivés de crédit vendus et facilités de liquidité et de crédit		Protection de crédit souscrite auprès de					
					Garants financiers	Autres contreparties				
	Montant notionnel	Juste valeur des valeurs du compte de négociation, des valeurs disponibles à la vente et des valeurs désignées à leur juste valeur	Juste valeur des valeurs classées comme prêts	Valeur comptable des valeurs classées comme prêts	Montant notionnel	Juste valeur, nette des REC	Montant notionnel	Juste valeur, nette des REC		
Titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation – TAC flux groupés	– \$	– \$	– \$	– \$	241 \$	167 \$	– \$	– \$	241 \$	167 \$
TAP flux groupés	2 533	1	2 455	2 466	2 486	50	4 501	73	141	4
Titres de créance de sociétés	–	–	–	–	4 271	11	–	–	4 271	13
Divers	736	493	42	41	545	41	217	14	12	2
Positions non appariées	–	–	–	–	–	–	–	–	480	2
	3 269 \$	494 \$	2 497 \$	2 507 \$	7 543 \$	269 \$	4 718 \$	87 \$	5 145 \$	188 \$
31 octobre 2012	4 742 \$	564 \$	3 731 \$	3 749 \$	9 035 \$	455 \$	6 492 \$	269 \$	5 926 \$	316 \$

1) Les titres de participation disponibles à la vente obtenus en contrepartie du rachat de nos contrats liés au marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation par un garant financier d'une valeur comptable de 10 M\$ US (9 M\$ US en 2012) sont exclus du tableau ci-dessus.

Titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation – Titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

La position nette de titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation, qui consistent en des dérivés de crédit vendus, totalisait 74 M\$ US. Cette position faisait l'objet d'une couverture au moyen d'une protection obtenue auprès d'une importante société américaine de services financiers et d'assurance multinationale diversifiée avec laquelle nous avons conclu des ententes de garantie standard.

Titres adossés à des prêts avec flux groupés (TAP flux groupés)

Les TAP flux groupés comprennent des tranches de TAP flux groupés prioritaires adossés à des blocs diversifiés constitués essentiellement de prêts américains (62 %) et européens (36 %) à effet de levier garantis prioritaires. Au 31 octobre 2013, environ 27 % du montant notionnel total des tranches de TAP flux groupés avaient une cote équivalente à AAA, les cotes de 69 % d'entre eux étaient équivalentes aux cotes entre AA+ et AA- et le reste, à la cote A+ ou moins. En date du 31 octobre 2013, les cotes d'environ 17 % des actifs donnés en garantie sous-jacents étaient équivalentes à BB- ou plus, les cotes d'environ 56 % étaient équivalentes aux cotes entre B+ et B-, les cotes d'environ 5 % étaient équivalentes à la cote CCC+ ou moins, et le reste des actifs était sans cote. Les TAP flux groupés ont une durée moyenne pondérée de 2,1 ans et une subordination moyenne de 30 %.

Titres de créance de sociétés

L'exposition aux titres de créance de sociétés est composée d'un important dérivé super prioritaire apparié, ce qui signifie que la CIBC a souscrit et vendu une protection de crédit à l'égard du même portefeuille de référence. Le portefeuille de référence est constitué de produits de crédit aux grandes entreprises de qualité supérieure hautement diversifiés. Les réclamations aux termes de ces contrats n'ont lieu qu'au moment où les défauts cumulatifs liés aux portefeuilles de référence sont supérieurs à 30 % pendant la durée résiduelle du contrat de 38 mois. Nous avons vendu une protection de crédit sur ce portefeuille de référence à un courtier en valeurs mobilières.

Divers

Au 31 octobre 2013, nos positions importantes dans les placements et prêts du poste Divers comprenaient :

- des billets de catégorie A-1 et de catégorie A-2 classés dans les valeurs du compte de négociation, portant intérêt à un taux variable, d'un montant notionnel de 277 M\$ US et d'une juste valeur de 244 M\$ US, et des billets reflet classés dans les valeurs disponibles à la vente, d'un montant notionnel de 6 M\$ US et d'une juste valeur de 2 M\$ US, et des prêts, d'un montant notionnel de 57 M\$ US et d'une juste valeur et d'une valeur comptable de néant. Ces billets ont été reçus au départ en échange de notre papier commercial adossé à des créances (PCAC) non soutenu par des banques en janvier 2009, au moment de la ratification de la restructuration de la Proposition de Montréal;
- des TAC flux groupés d'un montant notionnel de 172 M\$ US comprenant des titres privilégiés de fiducies donnés en garantie, qui sont des instruments de fonds propres de première catégorie novateurs émis par des banques régionales américaines et des assureurs américains. Ces valeurs classées comme valeurs désignées à leur juste valeur avaient une juste valeur de 141 M\$ US;
- des TAC flux groupés du compte de négociation d'un montant notionnel de 114 M\$ US comprenant des portefeuilles de titres de créance de sociétés à rendement élevé, d'une juste valeur de 99 M\$ US;
- des titres adossés à des créances mobilières (TACM), classés à titre de prêt, d'un montant notionnel de 45 M\$ US, d'une juste valeur de 41 M\$ US et d'une valeur comptable de 40 M\$ US.

Au 31 octobre 2013, nos positions importantes dans les dérivés de crédit vendus et facilités de liquidité et de crédit du poste Divers comprenaient :

- des protections vendues d'un montant notionnel de 268 M\$ US assorties d'une juste valeur de 40 M\$ US sur des billets indexés en fonction de l'inflation et des TAC flux groupés comprenant des titres autres que du marché américain adossés des prêts hypothécaires à l'habitation et des titres privilégiés de fiducies donnés en garantie;
- une facilité de financement sur marge inutilisée de 223 M\$ US liée à la restructuration de la Proposition de Montréal.

Position non appariée

L'actif sous-jacent de notre position non appariée se compose d'un portefeuille de référence de titres de créance de sociétés.

Protection de crédit souscrite auprès de garants financiers et d'autres contreparties

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel et la juste valeur de la protection de crédit souscrite auprès de garants financiers et d'autres contreparties par qualité du crédit de la contrepartie en fonction des notations externes (par S&P ou Moody's Investors Service (Moody's)) et les actifs sous-jacents à cette protection. Le tableau ne comprend pas certains prêts productifs et des titres décomposés par tranche dans nos activités poursuivies, d'un montant notionnel total d'environ 45 M\$ US, qui sont en partie directement garantis par les garants financiers ou par des obligations garanties par les garants financiers.

En millions de dollars américains, au 31 octobre 2013	Montant notionnel des actifs sous-jacents					Protection de crédit souscrite auprès de garants financiers et d'autres contreparties			
	TAP flux groupés	Titres de créance de sociétés	Titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation – TAC flux groupés	Divers	Positions non appariées	Total du montant notionnel	Juste valeur, avant les REC	REC	Juste valeur, nette des REC
Garants financiers¹⁾									
De première qualité	2 664 \$	– \$	– \$	36 \$	– \$	2 700 \$	65 \$	(11)\$	54 \$
De qualité inférieure	54	–	–	147	–	201	20	(11)	9
Sans cote	1 783	–	–	34	–	1 817	40	(16)	24
	4 501	–	–	217	–	4 718	125	(38)	87
Autres contreparties¹⁾									
De première qualité	141	10	241	12	–	404	172	1	173
Sans cote	–	4 261	–	–	480	4 741	15	–	15
	141 \$	4 271 \$	241 \$	12 \$	480 \$	5 145 \$	187 \$	1 \$	188 \$
Total	4 642 \$	4 271 \$	241 \$	229 \$	480 \$	9 863 \$	312 \$	(37)\$	275 \$
31 octobre 2012	6 284 \$	4 968 \$	298 \$	356 \$	512 \$	12 418 \$	692 \$	(107)\$	585 \$

1) Lorsque plus d'une agence de notation fournit une cote et que les cotes diffèrent, nous utilisons la cote la plus faible.

Les autres contreparties non cotées sont essentiellement un fonds multicédants canadien. Ce fonds multicédants respecte l'entente quant aux garanties données et a consenti des garanties d'un montant supérieur au risque de marché courant. La juste valeur des garanties au 31 octobre 2013 s'établissait à 291 M\$ US contre une exposition nette de 15 M\$ US.

Procédure de faillite de Lehman Brothers

Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé une charge de 150 M\$ US (110 M\$ US après impôt) relativement au règlement intégral de la procédure contradictoire déposée par les représentants de l'actif de Lehman Brothers Holdings, Inc. devant le tribunal des faillites des États-Unis pour contester la réduction à zéro de notre engagement non capitalisé sur un billet de financement variable. En 2008, nous avons comptabilisé un profit de 841 M\$ US sur ce billet de financement variable, comme il est décrit plus en détail à la note 23 des états financiers consolidés de 2012.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les six groupes fonctionnels, soit Technologie et opérations, Expansion de l'entreprise, Finance, Trésorerie, Administration ainsi que Gestion du risque, qui soutiennent les unités d'exploitation stratégique de la CIBC. Les produits, les charges et les ressources au bilan de ces groupes sont habituellement répartis entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Siège social et autres comprend également nos opérations des services bancaires internationaux, principalement CIBC FirstCaribbean, les investissements stratégiques dans les coentreprises CIBC Mellon et The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
Produits			
Services bancaires internationaux	593 \$	582 \$	566 \$
Divers	(193)	79	130
Total des produits ²	400	661	696
Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	146	69	(3)
Charges autres que d'intérêts	851	809	993
Résultat (perte) avant impôt	(597)	(217)	(294)
Impôt sur le résultat ²	(430)	(318)	(166)
Résultat net (perte nette)	(167)\$	101 \$	(128) \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	(3)\$	8 \$	10 \$
Actionnaires	(164)	93	(138)
Équivalents temps plein	16 145	15 687	15 644

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés.

2) Ajustement selon la BIE. Pour plus de précisions, se reporter à la note de bas de tableau 2 de la section Services bancaires de gros.

Aperçu financier

La perte nette a atteint 167 M\$, en regard d'un résultat net de 101 M\$ pour 2012, surtout en raison de la baisse des produits et de la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont reculé de 261 M\$, ou 39 %, par rapport à 2012.

Les produits des *Services bancaires internationaux* ont augmenté de 11 M\$, ou 2 %, en regard de 2012, en raison surtout d'un profit à la vente du secteur d'activité de gestion privée de patrimoine (Asie) inscrit au cours de l'exercice considéré, présenté à titre d'élément d'importance.

Les produits *Divers* ont reculé de 272 M\$ par rapport à 2012 compte tenu de la baisse des produits de trésorerie non répartis et d'une hausse de l'ajustement selon la BIE.

Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 77 M\$, en raison des pertes liées à CIBC FirstCaribbean plus élevées. De plus, la provision collective comptabilisée dans ce secteur, qui comprenait des pertes sur créances estimées de 56 M\$ liées aux inondations en Alberta, a augmenté, et elle est présentée à titre d'élément d'importance. La hausse de la provision collective relative au portefeuille de prêts personnels a été en grande partie compensée par la baisse de la provision collective relative au portefeuille de prêts aux entreprises.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 42 M\$, ou 5 %, par rapport à 2012, en raison essentiellement d'une charge de restructuration relative à CIBC FirstCaribbean, présentée à titre d'élément d'importance.

Impôt sur le résultat

L'économie d'impôt a augmenté de 112 M\$, ce qui s'explique surtout par une hausse de l'ajustement selon la BIE et la diminution du résultat.

Situation financière

Revue du bilan consolidé

En millions de dollars, au 31 octobre	2013	2012
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	6 379 \$	4 727 \$
Valeurs mobilières		
Compte de négociation	44 068	40 330
Disponibles à la vente	27 627	24 700
Désignées à leur juste valeur	287	304
	71 982	65 334
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	28 728	28 474
Prêts et acceptations		
Prêts hypothécaires à l'habitation	150 938	150 056
Particuliers	34 441	35 323
Cartes de crédit	14 772	15 153
Entreprises et gouvernements	57 921	54 060
Provision pour pertes sur créances	(1 698)	(1 860)
	256 374	252 732
Dérivés	19 947	27 039
Autres actifs	14 979	15 079
	398 389 \$	393 385 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts		
Particuliers	125 034 \$	118 153 \$
Entreprises et gouvernements	133 100	125 055
Banques	5 592	4 723
Emprunts garantis	49 802	52 413
	313 528	300 344
Valeurs mobilières de Capital Trust	1 638	1 678
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	20 313	21 259
Dérivés	19 724	27 091
Acceptations	9 721	10 481
Autres passifs	10 808	10 671
Titres secondaires	4 228	4 823
Capitaux propres	18 429	17 038
	398 389 \$	393 385 \$

Actif

Au 31 octobre 2013, l'actif total avait progressé de 5,0 G\$, ou 1 %, par rapport à 2012.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont augmenté de 1,7 G\$, ou 35 %, surtout en raison de la hausse des placements de trésorerie.

Les valeurs mobilières ont progressé de 6,6 G\$, ou 10 %, sous l'effet de la hausse des valeurs du compte de négociation et des valeurs disponibles à la vente. Les valeurs du compte de négociation ont augmenté principalement dans les titres de participation de sociétés et les titres de créance de sociétés, en partie contrebalancés par la baisse des titres émis ou garantis par des gouvernements. Les valeurs disponibles à la vente ont progressé surtout dans les titres de créance de sociétés et les titres adossés à des créances hypothécaires, en partie contrebalancés par la baisse des valeurs émises ou garanties par des gouvernements. Pour plus de renseignements sur la composition des valeurs mobilières, voir la note 4 des états financiers consolidés et la section Information financière annuelle supplémentaire.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 254 M\$, ou 1 %, compte tenu des activités des clients.

Les prêts et les acceptations se sont accrus de 3,6 G\$, ou 1 %. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont augmenté de 882 M\$, ou 1 %, par suite de la croissance des prêts hypothécaires de marque CIBC, en partie annulée par les réductions des activités de courtage hypothécaire FirstLine abandonnées. Les prêts personnels et les prêts sur cartes de crédit ont baissé de respectivement 882 M\$ et 381 M\$, ou 2 % et 3 %, en raison surtout des remboursements nets. Les prêts et acceptations aux entreprises et aux gouvernements ont augmenté de 3,9 G\$, ou 7 %, en raison de la croissance de nos portefeuilles au Canada et aux États-Unis. Pour plus de renseignements sur la composition des prêts et des acceptations, voir la note 5 des états financiers consolidés et la section Information financière annuelle supplémentaire.

Les dérivés ont reculé de 7,1 G\$, ou 26 %, sous l'effet principalement des évaluations des dérivés de taux d'intérêt.

Passif

Au 31 octobre 2013, le passif total était plus élevé de 3,6 G\$, ou 1 %, qu'en 2012.

Les dépôts ont progressé de 13,2 G\$, ou 4 %, en raison de la croissance du financement et des volumes des produits de détail. Pour plus de renseignements sur la composition des dépôts, voir la note 10 des états financiers consolidés et la section Information financière annuelle supplémentaire.

Les engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert en vertu de mises en pension de titres ont diminué de 946 M\$, ou 4 %, en raison des activités des clients.

Les dérivés ont reculé de 7,4 G\$, ou 27 %, sous l'effet principalement des évaluations des dérivés de taux d'intérêt.

Les titres secondaires ont diminué de 595 M\$, ou 12 %, en raison surtout du rachat/des annulations survenues au cours de l'exercice. Pour plus de précisions, voir la section Gestion et planification des fonds propres.

Capitaux propres

L'augmentation de 1,4 G\$, ou 8 %, des capitaux propres au 31 octobre 2013 comparativement à 2012 était essentiellement le résultat d'une hausse nette des résultats non distribués et de l'émission d'actions ordinaires en vertu du régime d'options sur actions, du régime d'investissements des actionnaires et du régime d'achat d'actions par les employés (RAAE). Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par le rachat et l'annulation d'actions ordinaires en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des affaires, comme il est expliqué dans la section Gestion et planification des fonds propres ci-après.

Sources de financement

La solidité de notre capital protège nos déposants et créanciers contre les risques inhérents à nos secteurs d'activité, en plus de nous permettre d'absorber des pertes imprévues et de tirer parti d'occasions d'affaires attrayantes. Cet atout nous permet en outre de maintenir une bonne solvabilité et d'emprunter des capitaux additionnels ou d'obtenir d'autres formes de financement à des conditions intéressantes. Nous visons à ce que notre assise financière demeure solide et efficace. Le financement doit être surveillé et rééquilibré de manière continue; nous surveillons et gérons notre financement afin d'augmenter le plus possible le rendement en fonction du risque pour les actionnaires et de satisfaire aux exigences réglementaires.

Exigences réglementaires en matière de fonds propres

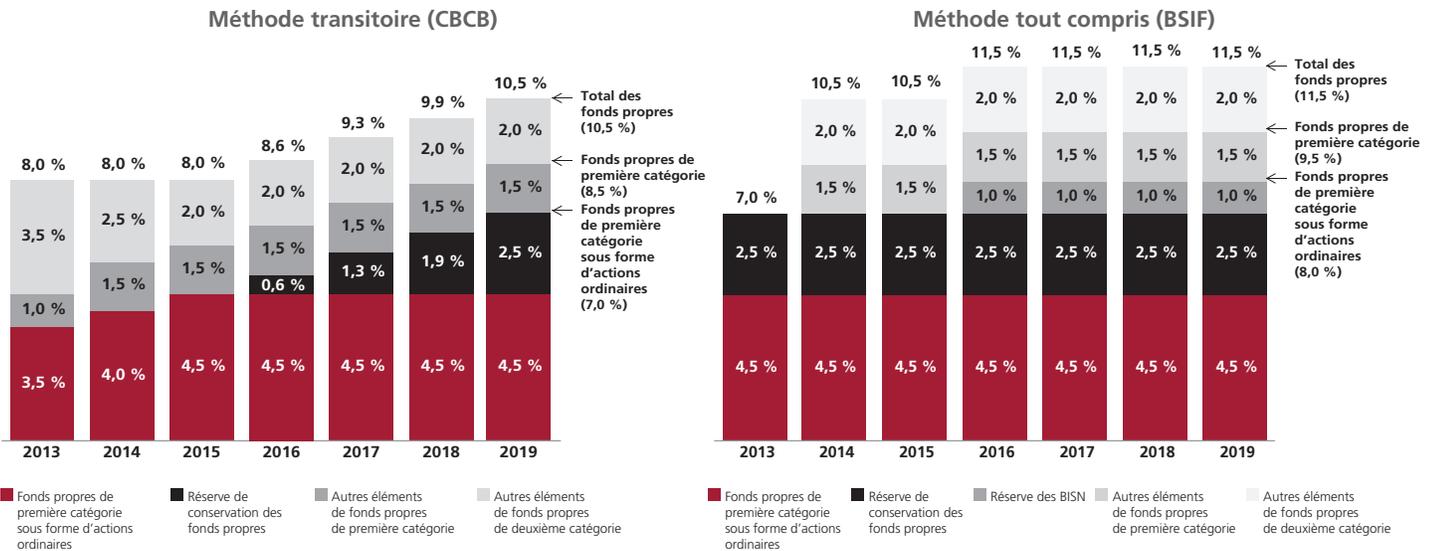
Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Dans le but de promouvoir un secteur bancaire plus résilient et de renforcer les normes mondiales en matière de fonds propres, le CBCB a établi des améliorations importantes et des réformes en matière de fonds propres. Ce cadre normatif révisé, connu sous le nom de Bâle III, est entré en vigueur au premier trimestre de 2013. Les aspects les plus importants des modifications apportées sont des mesures visant à améliorer la qualité des fonds propres et à augmenter les exigences en matière de fonds propres pour le système financier mondial.

Le BSIF a prescrit à toutes les institutions d'atteindre des ratios de fonds propres cibles qui sont au moins équivalents aux ratios « tout compris de 2019 », et une réserve de conservation des fonds propres (qui ne peut être atteinte qu'avec les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires) d'ici le premier trimestre de 2013. « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Certaines déductions des fonds propres seront introduites progressivement à raison de 20 % par an à compter de 2014. Les montants qui ne sont pas encore déduits des fonds propres aux termes des dispositions transitoires du BSIF sont pondérés en fonction du risque, ce qui crée une différence entre les actifs pondérés en fonction du risque selon la méthode transitoire et ceux selon la méthode tout compris.

Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés, à l'exception de nos filiales du domaine de l'assurance (CIBC Reinsurance Company Limited, et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujéti à la ligne directrice du BSIF portant sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent des sociétés d'assurance-vie.

La comparaison entre le ratio de fonds propres selon la méthode transitoire déterminé par le CBCB et le ratio de fonds propres cible selon la méthode tout compris déterminé par le BSIF se présente comme suit.



Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie), diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées et les billets de catégorie 1 novateurs, et les fonds propres de deuxième catégorie sont essentiellement composés de débetures subordonnées, assujétiés aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres non admissibles.

Le 26 mars 2013, le BSIF a publié une ligne directrice à l'égard des banques d'importance systémique nationale (BISN) et du supplément de fonds propres connexe. La CIBC est considérée comme une BISN au Canada, tout comme la Banque de Montréal, la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada et la Banque Toronto-Dominion. Les BISN seront assujétiés à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le BSIF, ayant déjà permis le report de l'exigence en matière de fonds propres liée à l'évaluation du crédit des dérivés de gré à gré bilatéraux, a indiqué, le 21 août 2013, que cette exigence prendra effet progressivement sur une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2014. Le BSIF permet également le recours à deux méthodes pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque pour les REC aux fins d'établissement du ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, du ratio des fonds propres de première catégorie et du ratio du total des fonds propres entre 2014 et 2018. Le REC s'applique progressivement aux ratios de fonds propres tout compris.

Ratio de levier financier proposé par le dispositif de Bâle

Les réformes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III comprenaient une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier financier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le 26 juin 2013, le CBCB a publié un document de consultation, à des fins de commentaires, qui a apporté des éclaircissements sur le ratio de levier financier présenté dans le dispositif de Bâle III de décembre 2010 (révisé en juin 2011). Le ratio représente la mesure des fonds propres (soit les fonds propres de première catégorie) divisée par la mesure des risques. La mesure des risques comprend la somme des actifs et des ajustements liés aux expositions sur les activités de financement garanti et les expositions sur dérivés comme il est précisé dans les règlements proposés. D'autres expositions hors bilan, notamment des engagements de crédit et des substituts de crédit directs s'ajouteront à l'évaluation de l'exposition, mais certains éléments qui sont déduits des fonds propres de première catégorie ne seront pas pris en compte.

Le CBCB exige que les banques calculent et présentent leur ratio de levier financier selon une méthode commune à compter de 2015. La proposition prévoit que le CBCB continuera d'évaluer si le ratio de levier financier minimal de 3 % est approprié. Les dernières modifications au règlement seront apportées d'ici 2017, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018.

En attendant la révision des exigences définitives en matière de levier financier qui seront élaborées par le CBCB et qui entreront en vigueur en 2018, le BSIF s'attend à ce que les institutions financières continuent de respecter les exigences actuelles en matière de ratio actif/fonds propres et d'exercer leurs activités sans dépasser le ratio autorisé.

Amélioration constante des exigences de fonds propres fondées sur le risque

Le CBCB continue de proposer des changements aux exigences actuelles de fonds propres fondées sur le risque dans le but de préciser et d'accroître les exigences en matière de fonds propres de certaines activités. Depuis le début de l'exercice, le CBCB a publié une série de documents de consultation à des fins de commentaires. Aucune date d'entrée en vigueur n'a encore été fixée pour les propositions publiées récemment, qui comprennent notamment : *Revisions to the Basel Securitisation Framework*, *Recognising the cost of credit protection purchased*, *The non-internal model method for capitalizing counterparty credit risk exposures*, *Capital treatment of bank exposures to central counterparties*, *Capital requirements for banks' equity investments in funds* et *Fundamental review of the trading book: A revised market risk framework*.

Actif pondéré en fonction du risque

Le tableau suivant résume les approches permises pour calculer les fonds propres, ainsi que celles adoptées par la CIBC :

Catégorie de risque	Approches permises pour calculer les fonds propres	Approche adoptée par la CIBC
Risque de crédit	<p>Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit – l'approche standard, l'approche fondée sur les notations internes (approche NI) et l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée). Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières du Canada dont les actifs dépassent 5 G\$ adoptent l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles et toutes les activités de crédit d'envergure.</p> <p>Pour les dérivés, Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit de contrepartie – l'approche standard, la méthode d'évaluation du risque courant et la méthode des modèles internes.</p> <p>Pour les transactions assimilées à des mises en pension, Bâle prévoit deux approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres – l'approche simple et l'approche globale, toutes deux assorties de décotes réglementaires ou d'évaluations internes pour déterminer les décotes.</p> <p>Bâle prévoit deux approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit de contrepartie pour les positions titrisées du portefeuille bancaire – l'approche standard et l'approche NI.</p>	<p>Nous avons adopté l'approche NI avancée pour la majeure partie de nos portefeuilles de crédit. En vertu de cette méthode, nous utilisons nos propres estimations internes pour déterminer la probabilité de défaut (PD), les estimations des pertes en cas de défaut (PCD), l'échéance et l'exposition en cas de défaut (ECD) de nos valeurs mobilières et produits de prêt. Nous avons conservé l'approche standard pour certains portefeuilles considérés comme étant négligeables.</p> <p>Nous utilisons la méthode des modèles d'évaluation du risque courant pour quantifier notre risque de contrepartie pour les dérivés de gré à gré. En vertu de cette méthode, le risque est calculé en additionnant le coût de remplacement (l'évaluation à la valeur de marché positive) et le montant pour le risque futur éventuel.</p> <p>Nous utilisons l'approche globale assortie de décotes réglementaires pour les transactions assimilées à des mises en pension. Nous avons conservé l'approche simple pour certains portefeuilles considérés comme étant négligeables.</p> <p>Pour certaines expositions qui sont assujetties au cadre de titrisation, nous utilisons l'approche NI.</p>
Titres de participation	Les expositions sur titres de participation du portefeuille bancaire peuvent être évaluées à l'aide de l'approche standard, de la méthode de pondération simple ou de l'approche NI.	Nous utilisons la méthode de la pondération simple pour les expositions sur actions du portefeuille bancaire, en préconisant une pondération recommandée par le BSIF.
Risque de marché	Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché peuvent être déterminées à l'aide de l'approche standard ou de la méthode des modèles internes. Cette dernière prévoit l'utilisation des modèles de VAR internes afin de mesurer le risque de marché et de déterminer les exigences en matière de fonds propres appropriées. La VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques font également partie de la méthode des modèles internes.	Nous utilisons la méthode des modèles internes pour calculer les fonds propres à l'égard du risque de marché. Nos modèles internes du risque de marché comprennent la VAR, la VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques. Nous utilisons aussi l'approche NI pour les positions de titrisation du portefeuille de négociation.
Risque opérationnel	Les exigences de fonds propres relatives au risque opérationnel peuvent être déterminées à l'aide de l'approche indicateur de base, de l'approche standard ou de l'approche des mesures avancées (AMA).	Nous utilisons l'approche des mesures avancées pour calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel.

Transition de Bâle II à Bâle III

Avec prise d'effet au premier trimestre de 2013, les exigences réglementaires en matière de fonds propres sont fondées sur la méthode du dispositif de Bâle III, tandis que les exigences pour 2012 ont été établies selon la méthode du dispositif de Bâle II.

Les principales différences entre Bâle III et Bâle II sont présentées ci-après :

Méthode tout compris

Selon la méthode dite « tout compris » de Bâle III, les ajustements réglementaires sont déduits des actions ordinaires aux fins du calcul du ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires. Les ajustements réglementaires comprennent une vaste gamme d'éléments, comme le goodwill, les immobilisations incorporelles, les actifs au titre des régimes de retraite, les actifs d'impôt différé et les placements en titres de capitaux propres dans des entités financières assujetties à des seuils et des limites de placement.

Les principaux changements touchant l'APR qui sont attribuables à la mise en œuvre de Bâle III se présentent comme suit :

- un multiplicateur de 1,25 est appliqué au paramètre de corrélation pour les expositions aux institutions financières selon l'approche NI avancée, sous réserve de certains critères;
- les éléments qui étaient auparavant déduits des fonds propres en vertu de Bâle II (comme les investissements importants dans des entités commerciales et les risques liés à la titrisation qui étaient déduits des fonds propres) sont désormais pondérés en fonction du risque à 1,250 %;
- les investissements importants dans les capitaux propres d'entités financières et les actifs d'impôt différé découlant de différences temporaires sont déduits uniquement s'ils dépassent certains seuils; les montants non déduits sont pondérés en fonction du risque à 250 %;
- des exigences plus élevées en matière de fonds propres pour les expositions qui augmentent les risques de fausse orientation.

Méthode transitoire

Selon la méthode dite « transitoire », certaines déductions des fonds propres feront l'objet d'un retrait progressif à raison de 20 % par an, à compter de 2014. Le montant qui n'est pas encore déduit des fonds propres est pondéré en fonction du risque en conséquence. Ainsi, selon Bâle III, le montant de l'APR transitoire n'est pas le même que celui de l'APR tout compris.

En raison du changement de méthode, les données sur les fonds propres réglementaires au 31 octobre 2012 ne peuvent être comparées à celles au 31 octobre 2013.

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III (méthode tout compris) sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au	31 oct. 2013	31 juill. 2013
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		
Actions ordinaires et surplus d'apport	7 835 \$	7 839 \$
Résultats non distribués	8 402	8 026
Cumul des autres éléments du résultat étendu	309	179
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	81	83
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	16 627	16 127
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires		
Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	1 663	1 653
Autres immobilisations incorporelles (net du passif d'impôt correspondant)	678	666
Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets du passif d'impôt correspondant)	87	78
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets du passif d'impôt correspondant)	657	639
Participations significatives dans des institutions financières (montant supérieur au seuil de 10 %)	446	417
Divers	303	191
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	3 834	3 644
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	12 793	12 483
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments		
Actions privilégiées à dividende non cumulatif ¹	881	881
Instruments de fonds propres non admissibles assujettis au retrait progressif ²	2 255	2 255
Autres éléments de fonds propres de première catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	9	9
Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements réglementaires	3 145	3 145
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : ajustements réglementaires		
Ajustements de l'évaluation des positions moins liquides	50	50
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie	50	50
Autres éléments de fonds propres de première catégorie	3 095	3 095
Fonds propres de première catégorie	15 888	15 578
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions		
Titres secondaires (nets de l'amortissement) assujettis au retrait progressif	3 972	3 972
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	11	11
Provisions collectives	90	100
Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements réglementaires	4 073	4 083
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie	–	–
Fonds propres de deuxième catégorie	4 073	4 083
Total des fonds propres	19 961	19 661
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	136 747 \$	133 994 \$
Ratios de fonds propres		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	9,4 %	9,3 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	11,6 %	11,6 %
Ratio du total des fonds propres	14,6 %	14,7 %

1) Comprendent les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, séries 26, 27 et 29, lesquelles sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

2) Comprendent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, échéant le 30 juin 2108 et les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1) et les actions privilégiées à dividende non cumulatif, séries 33, 35 et 37.

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de la méthode transitoire sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au	31 oct. 2013	31 juill. 2013
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	16 698 \$	16 218 \$
Fonds propres de première catégorie	17 830	17 412
Total des fonds propres	21 601	21 251
Actif pondéré en fonction du risque	151 338	152 176
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,0 %	10,7 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	11,8 %	11,4 %
Ratio du total des fonds propres	14,3 %	14,0 %
Ratio actif/fonds propres	18,0 x	18,1 x

Les composantes de notre APR et les exigences minimales relatives au total des fonds propres correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au	Bâle III			Bâle II		
	31 oct. 2013	31 oct. 2013	31 juill. 2013	31 oct. 2012	31 oct. 2012	31 oct. 2012
	APR (Méthode tout compris)	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹	APR (Méthode tout compris)	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹	APR	Exigences minimales relatives au total des fonds propres
Risque de crédit						
Approche standard						
Expositions aux entreprises	3 621 \$	290 \$	3 375 \$	270 \$	3 750 \$	300 \$
Expositions aux entités souveraines	399	32	433	35	670	54
Expositions aux banques	227	18	228	18	206	16
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	1 575	126	1 615	129	1 620	130
Autres risques liés au portefeuille de détail	572	46	1 528	122	1 680	134
	6 394	512	7 179	574	7 926	634
Approche NI avancée						
Expositions aux entreprises	45 669	3 654	44 691	3 575	39 237	3 139
Expositions aux entités souveraines	1 704	136	1 738	139	1 727	138
Expositions aux banques	5 169	414	4 561	365	2 840	227
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	7 508	601	7 656	612	4 825	386
Expositions au commerce de détail renouvelables qualifiées	18 775	1 502	16 908	1 353	15 852	1 268
Autres risques liés au portefeuille de détail	5 643	451	5 337	427	5 011	401
Capitaux propres	845	68	842	67	901	72
Portefeuille de négociation	3 085	247	3 142	251	2 064	165
Titrisations	2 830	226	2 996	240	2 621	210
Ajustement en fonction du facteur scalaire	5 449	436	5 244	420	4 505	360
	96 677	7 735	93 115	7 449	79 583	6 366
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit ²	12 030	962	11 921	954	5 851	468
Total du risque de crédit	115 101	9 209	112 215	8 977	93 360	7 468
Risque de marché (approche fondée sur des modèles internes et approche NI)						
VAR	696	56	685	55	983	79
VAR en situation de crise	876	70	1 365	109	1 141	91
Exigences supplémentaires liées aux risques	1 854	148	1 326	106	886	71
Titrisations	34	3	20	2	23	2
Total du risque de marché	3 460	277	3 396	272	3 033	243
Risque opérationnel (AMA)	18 186	1 455	18 383	1 471	18 836	1 507
	136 747 \$	10 941 \$	133 994 \$	10 720 \$	115 229 \$	9 218 \$

1) Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

2) À compter de 2013, les éléments qui étaient auparavant déduits des fonds propres en vertu de Bâle II (comme les investissements importants dans des entités commerciales et les risques liés à la titrisation qui étaient déduits des fonds propres) sont désormais pondérés en fonction du risque à 1,250 %. D'autres éléments sont déduits uniquement s'ils dépassent certains seuils en vertu de Bâle III; les montants non déduits étant pondérés en fonction du risque à 250 %.

Bâle III – Comparaison entre le 31 octobre 2013 et le 31 juillet 2013

Selon la méthode tout compris, le ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires a augmenté de 0,1 % du 31 juillet 2013 au 31 octobre 2013. L'incidence favorable de la hausse des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires découlant du capital autogénéré (résultat net et actions ordinaires émises, moins les dividendes et les actions rachetées aux fins d'annulation), net de l'augmentation des déductions en matière de fonds propres réglementaires, a été contrebalancée par une augmentation de l'APR au cours du trimestre. D'autres renseignements sur les variations des fonds propres réglementaires (méthode tout compris) sont présentés ci-après.

L'APR selon la méthode tout compris a augmenté de 2,8 G\$ au cours du trimestre, principalement en raison de la croissance normale des activités de Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, et de Services bancaires de gros, et de l'augmentation de l'APR attribuable au passage de l'approche standard à l'approche NI avancée pour le portefeuille MasterCard acquis de Citi Cards Canada Inc. D'autres renseignements sur les variations de l'APR (méthode tout compris) sont présentés ci-après.

Le ratio actif/fonds propres est 0,1 fois moins élevé que celui du 31 juillet 2013. L'augmentation des capitaux propres au cours du trimestre a été suffisante pour contrebalancer la hausse des actifs bruts dans le calcul du ratio actif/fonds propres du trimestre.

Nous maintenons des fonds propres réglementaires en regard des positions sous-jacentes associées à nos fiducies de titrisation de créances sur cartes de crédit (CARDS II Trust et Broadway Trust), pour lesquelles nous offrons un soutien non contractuel. L'application de ce traitement a entraîné la réduction du ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires d'environ 0,20 %, du ratio des fonds propres de première catégorie d'environ 0,22 % et du ratio du total des fonds propres d'environ 0,24 % selon Bâle III (incidence de Bâle II sur les ratios de fonds propres de première catégorie et du ratio du total des fonds propres en 2012 : respectivement 0,42 % et 0,55 %).

Les changements apportés aux fonds propres réglementaires (méthode tout compris) en vertu de Bâle III sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, pour les trois mois clos le 31 octobre 2013

Solde au début de la période	19 661 \$
Émission d'actions ordinaires	14
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(18)
Résultat net applicable aux actionnaires	843
Dividendes des actions ordinaires et des actions privilégiées	(408)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(59)
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global compris dans les fonds propres réglementaires	
Écart de change, montant net	50
Variation nette des valeurs disponibles à la vente	67
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	13
Variation de l'insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(84)
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	(22)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires	(96)
Solde à la fin de la période	19 961 \$

Les tableaux suivants présentent la variation de l'actif pondéré en fonction du risque (méthode tout compris) relatif aux risques de crédit, de marché et opérationnel.

Risque de crédit

	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ¹
En millions de dollars, pour le trimestre clos le 31 octobre 2013		
Solde au début de la période	112 215 \$	4 859 \$
Taille du portefeuille ²	1 706	526
Qualité du portefeuille ³	(155)	(73)
Mises à jour du modèle ⁴	598	59
Méthode et politique ⁵	535	-
Acquisitions et cessions	-	-
Variations des taux de change	573	89
Divers	(371)	61
Solde à la fin de la période	115 101 \$	5 521 \$

Risque de marché

En millions de dollars, pour le trimestre clos le 31 octobre 2013

Solde au début de la période	3 396 \$
Variation des niveaux de risque ⁶	29
Mises à jour du modèle ⁴	-
Méthode et politique ⁵	-
Acquisitions et cessions	-
Variations des taux de change	35
Divers	-
Solde à la fin de la période	3 460 \$

Risque opérationnel

En millions de dollars, pour le trimestre clos le 31 octobre 2013

Solde au début de la période	18 383 \$
Variation des niveaux de risque ⁷	(197)
Solde à la fin de la période	18 186 \$

1) Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension.

2) A trait à la hausse/baisse nette des expositions sous-jacentes.

3) A trait aux variations des facteurs d'atténuation des risques de crédit et de la qualité du crédit des emprunteurs / des contreparties.

4) A trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

5) A trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur (c.-à-d., Bâle III) ainsi qu'aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

6) A trait aux variations des positions ouvertes et des données du marché.

7) A trait aux variations des pertes et aux changements survenus dans l'environnement de l'entreprise et dans les facteurs liés au contrôle interne.

Les composantes de nos fonds propres réglementaires en vertu de Bâle II¹ sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre 2012

Fonds propres de première catégorie²	
Actions ordinaires	7 751 \$
Surplus d'apport	85
Résultats non distribués	7 042
Ajustement au titre de la transition aux IFRS ³	274
Écart de change	(88)
Actions privilégiées à dividende non cumulatif	1 706
Instruments novateurs ⁴	1 678
Certaines participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	172
Goodwill	(1 702)
Autres déductions	(43)
Déductions à parts égales des fonds propres de première et de deuxième catégories ⁵	(935)
	15 940
Fonds propres de deuxième catégorie	
Titres secondaires perpétuels	219
Autres titres secondaires (nets de l'amortissement)	4 398
Profits nets latents après impôt sur les valeurs (titres de participation) disponibles à la vente	196
Montant admissible au titre de la provision	106
Déductions à parts égales des fonds propres de première et de deuxième catégories ⁵	(935)
	3 984
Total des fonds propres réglementaires	19 924 \$
Total des APR	115 229 \$
Ratios des fonds propres réglementaires	
Ratio des fonds propres de première catégorie	13,8 %
Ratio du total des fonds propres	17,3 %
Ratio actif/fonds propres	17,4 x

- 1) Les normes actuelles de Bâle II prévoient que les banques doivent maintenir un ratio minimum des fonds propres de première catégorie d'au moins 4 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 8 %. Le BSIF a décrété que les institutions canadiennes acceptant des dépôts étaient tenues de maintenir un ratio minimum de fonds propres de première catégorie d'au moins 7 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 10 %.
- 2) Excluent les positions vendeur dans les instruments de fonds propres de la CIBC.
- 3) Comprend le choix de se prévaloir de la dispense transitoire relative aux IFRS du BSIF pour une période de cinq trimestres à partir du 1^{er} novembre 2011.
- 4) Le 13 mars 2009, CIBC Capital Trust, détenue en propriété exclusive par la CIBC, a émis 1,3 G\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, portant intérêt à 9,976 % et échéant le 30 juin 2018, ainsi que 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, portant intérêt à 10,25 % et échéant le 30 juin 2018 (collectivement les billets de catégorie 1). Les billets de catégorie 1 sont considérés dans nos fonds propres réglementaires de première catégorie.
- 5) Les éléments déduits à parts égales des fonds propres de première et de deuxième catégories comprennent le déficit de provisionnement calculé selon l'approche NI avancée, les risques associés aux activités de titrisation (autres que le profit à la vente d'actifs titrisés applicables), les placements dans les activités liées à l'assurance ainsi que les placements importants dans des entités non consolidées.

Gestion et planification des fonds propres

Bâle prévoit un cadre normatif pour le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes d'une banque, lequel comprend une surveillance de la part du conseil d'administration. Nos politiques de gestion des fonds propres, élaborées par le conseil d'administration, sont passées en revue et approuvées chaque année dans le cadre du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes. Ces politiques portent sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées. Le cas échéant, des lignes directrices sont associées aux politiques qui ont pour but de simplifier les politiques complexes en proposant des mesures à prendre concrètes. Ces lignes directrices ne se veulent pas rigides, elles donnent plutôt des indications à l'égard des attentes dans un contexte d'exploitation typique et soulignent les circonstances où les résultats réels s'écartent grandement des lignes directrices. Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont établis et comprennent tous les éléments se rapportant aux fonds propres : les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des sources, les échéances, les rachats, les nouvelles émissions, les initiatives d'entreprise et la croissance des activités. Nous visons à atteindre des ratios des fonds propres de Bâle III qui sont supérieurs aux cibles réglementaires fixées par le BSIF. Nous soumettons nos mesures des fonds propres réglementaires à des analyses de sensibilité et à des simulations de crise qui portent sur les changements au niveau des actifs et des profits, conformément aux scénarios de simulations de crise à l'échelle de l'entreprise décrits ci-après.

Initiatives liées aux fonds propres

Voici les principales initiatives liées aux fonds propres en 2013 :

Créances subordonnées

Le 6 juin 2013, nous avons racheté la totalité de nos billets à moyen terme (titres secondaires) à 5,15 %, d'une valeur de 550 M\$, échéant le 6 juin 2018. Conformément à leurs modalités, les billets à moyen terme ont été rachetés à 100 % de leur capital, plus les intérêts courus et impayés.

Au cours de l'exercice, nous avons acheté et annulé une tranche de 8 M\$ (8 M\$ US) de nos débentures à taux variable (titres secondaires) échéant le 31 août 2085, ainsi qu'une tranche de 10 M\$ (10 M\$ US) de nos débentures à taux variable (titres secondaires) échéant le 31 juillet 2084.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

En vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des affaires annoncée le 30 août 2012, nous avons acheté et annulé 5 808 331 actions ordinaires à un cours moyen de 81,77 \$ pour un total de 475 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, ce qui a conclu l'achat de toutes les actions en vertu de cette offre publique de rachat.

Le 5 septembre 2013, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto avait approuvé l'avis d'intention de la CIBC de lancer une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des affaires. Les rachats en vertu de l'offre ont commencé le 18 septembre 2013 et prendront fin à la première des éventualités suivantes, soit : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté jusqu'à un maximum de 8 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 8 septembre 2014. Au 31 octobre 2013, nous avons acheté et annulé 923 900 actions ordinaires en vertu de cette offre à un cours moyen de 83,38 \$ pour un total de 77 M\$.

Dividendes

Nous avons versé un dividende trimestriel de 0,94 \$ l'action ordinaire au cours des deux premiers trimestres de 2013. Nous avons majoré le dividende trimestriel à partir du troisième trimestre de 2013, le faisant passer à 0,96 \$ l'action ordinaire. Les dividendes sur actions ordinaires et privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), par les modalités des actions privilégiées et par les modalités des billets de catégorie 1 émis par CIBC Capital Trust, comme il est expliqué aux notes 15 et 16 des états financiers consolidés.

Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise

Nous effectuons régulièrement des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise, et les résultats de ces simulations font partie intégrante de notre processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes, tel que le prévoit le deuxième pilier de l'Accord de Bâle, en vertu duquel nous déterminons et mesurons les risques auxquels nous sommes exposés de manière continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir tous les risques de la CIBC, y compris les incidences des simulations de crise. Nos processus permettent de préparer des scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise, puis d'appliquer ces situations de crise aux risques à l'échelle de la Banque afin d'en déterminer l'incidence sur le compte de résultat consolidé, sur les exigences en matière d'APR et, par conséquent, sur les principaux ratios des fonds propres. Cette méthode permet l'analyse des risques possibles pour nos portefeuilles et le maintien d'un niveau raisonnable de fonds propres supérieur au minimum exigé par les organismes de réglementation. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin.

C'est à la direction qu'incombe la détermination de l'étendue des scénarios qui doivent être soumis à un test, et aux fonctions indépendantes Gestion du risque et Finance qu'incombe la direction du processus. Les scénarios de simulations de crise macroéconomiques sont conçus pour être à la fois graves, mais plausibles, tout en étant cohérents avec le cadre normatif sur les simulations de crise du BSIF, afin d'en assurer l'exhaustivité.

Le diagramme suivant résume le processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, y compris l'élaboration des scénarios, le recensement des facteurs de risque et les liens avec nos autres processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes à l'échelle de la Banque. Ce processus comprend la collaboration avec des économistes et les différents secteurs afin de s'assurer que les scénarios sont pertinents pour nos activités, et que la compréhension des scénarios est cohérente à l'échelle de la CIBC.



Les scénarios de simulation de crise sont conçus pour inclure un large éventail de variables macroéconomiques et financières pertinentes afin d'évaluer leur incidence sur nos portefeuilles spécifiques. Cela inclut par exemple le PIB, le taux de chômage, le prix des maisons, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Le processus de simulation de crise est exhaustif et fait appel à des analyses ascendantes de chacun de nos portefeuilles. Notre approche de simulation de crise combine l'utilisation de modèles statistiques et le jugement des experts de manière à obtenir des résultats raisonnables lorsque nous évaluons l'incidence des scénarios de crise.

Les méthodes de simulation de crise et les résultats sont examinés et remis en question par nos secteurs d'activités et la fonction Gestion du risque. Les résultats des simulations de crise sont présentés pour examen au CGR en plus d'être partagés avec le conseil d'administration et le BSIF. Les résultats de nos dernières simulations de crise à l'échelle de l'entreprise montrent que nous sommes toujours bien capitalisés et que nos niveaux de fonds propres sont supérieurs aux niveaux minimums requis, notamment un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 7 % jusqu'en 2015 et un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 8 % à partir de 2016.

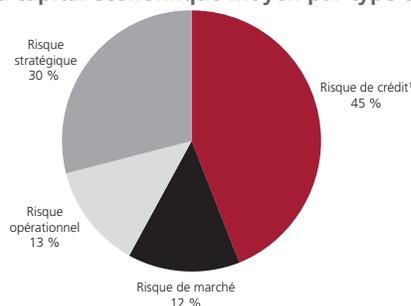
L'un des objectifs clés des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise est de cerner les mesures qui pourraient être prises par la direction afin de réduire l'incidence des scénarios de crise, et de favoriser les échanges sur ces dernières. Les simulations de crise sont également intégrées à notre plan de reprise et de résolution.

Des informations supplémentaires sur les simulations de crise pour les risques de crédit, de marché et de liquidité sont fournies aux sections de la Gestion du risque s'y rapportant.

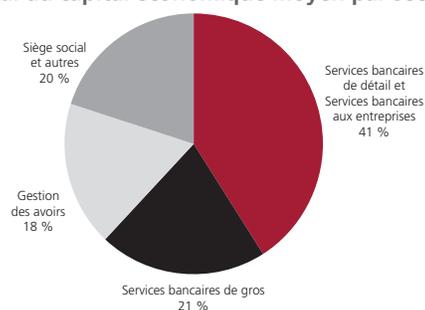
Capital économique

Le capital économique fournit un cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque assumé. Le capital économique est une mesure de risque non conforme aux PCGR et représente une estimation des capitaux propres requis par les entreprises en vue d'éliminer les pertes imprévues selon notre évaluation du risque cible sur un horizon d'un an. Le capital économique se compose principalement du capital lié aux risques de crédit et de marché, ainsi qu'aux risques opérationnel et stratégique.

Total du capital économique moyen par type de risque



Total du capital économique moyen par secteur



1) Comprend le risque d'investissement.

Données sur les actions en circulation

	Conversion en actions ordinaires ¹		Date de conversion de la CIBC
	Actions en circulation		
	Nombre d'actions	En millions de dollars	
Au 29 novembre 2013			
Actions ordinaires²	398 658 183	7 748 \$	
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 26	10 000 000	250	30 avril 2008
Série 27	12 000 000	300	31 octobre 2008
Série 29	13 232 342	331	1 ^{er} mai 2010
Série 33	12 000 000	300	non convertibles
Série 35	13 000 000	325	non convertibles
Série 37	8 000 000	200	non convertibles
Total		1 706 \$	
Options sur actions en cours	4 206 997		

1) Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires.

2) Nettes des actions autodétenues.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les actions privilégiées de catégorie A de séries 26, 27 et 29 confèrent à la CIBC le droit de convertir les actions en actions ordinaires à compter de la date de conversion préétablie. Nous avons renoncé irrévocablement à nos droits de convertir ces actions en actions ordinaires par voie d'un acte unilatéral, sauf dans les circonstances qui constitueraient un « événement déclencheur » conformément à ce qui est décrit dans le préavis sur les instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité publié par le BSIF en août 2011, qui a été intégré au projet des lignes directrices en matière de suffisance du capital. Nous nous sommes engagés auprès du BSIF à exercer immédiatement nos droits de convertir ces actions en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur. Chacune de ces actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant le prix de rachat au comptant alors applicable par 95 % du cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le prospectus simplifié pertinent ou dans le supplément de prospectus), sous réserve d'un prix minimal de 2,00 \$ l'action.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 33 (actions de série 33) peuvent être converties à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif à taux variable, série 34 (actions de série 34), au gré du porteur, le 31 juillet 2014, sous réserve de l'annonce par la CIBC de son intention de racheter les actions. Par la suite, les actions de série 33 et les actions de série 34 sont convertibles l'une contre l'autre le 31 juillet tous les cinq ans après le 31 juillet 2014, sous réserve de l'annonce par la CIBC de son intention de racheter les actions à chaque 5^e anniversaire de cette date par la suite.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 35 (actions de série 35) peuvent être converties à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif à taux variable, série 36 (actions de série 36), au gré du porteur, le 30 avril 2014, sous réserve de l'annonce par la CIBC de son intention de racheter les actions. Par la suite, les actions de série 35 et les actions de série 36 sont convertibles l'une contre l'autre le 30 avril tous les cinq ans après le 30 avril 2014, sous réserve de l'annonce par la CIBC de son intention de racheter les actions à chaque 5^e anniversaire de cette date par la suite.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 37 (actions de série 37) peuvent être converties à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif à taux variable, série 38 (actions de série 38), au gré du porteur, le 31 juillet 2014, sous réserve de l'annonce par la CIBC de son intention de racheter les actions. Par la suite, les actions de série 37 et les actions de série 38 sont convertibles l'une contre l'autre le 31 juillet tous les cinq ans après le 31 juillet 2014, sous réserve de l'annonce par la CIBC de son intention de racheter les actions à chaque 5^e anniversaire de cette date par la suite.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal de nos affaires. Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs, à l'exception de la fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux.

Fonds multicédants soutenus par la CIBC

Nous soutenons un fonds monocédatant et plusieurs fonds multicédants (collectivement, les fonds multicédants) au Canada. Nos fonds multicédants acquièrent des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du PCAC aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Notre fonds monocédatant acquiert des blocs d'actifs financiers de nos clients et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par une syndication d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de droits conservés. Les fonds multicédants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers.

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants soutenus par la CIBC exigent que nous offrions du financement, à condition que soient remplies certaines conditions particulières relativement aux fonds multicédants, pour acquérir les actifs productifs.

Nous sommes tenus de maintenir certaines cotes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants que nous soutenons. Si nous obtenons une cote plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédant en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédant ou limiter le risque de taux d'intérêt du fonds multicédant.

Tous les honoraires gagnés dans les activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Au 31 octobre 2013, les divers actifs donnés en garantie sous-jacents de nos fonds multicédants atteignaient 2,1 G\$ (1,6 G\$ en 2012). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 1,1 an (9 mois en 2012). Nous détenons du papier commercial totalisant 9 M\$ (23 M\$ en 2012) émis par les fonds multicédants non consolidés que nous soutenons qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédants s'élevaient à 3,2 G\$ (2,2 G\$ en 2012). Nous avons également procuré des facilités de crédit de 30 M\$ (30 M\$ en 2012) à ces fonds multicédants au 31 octobre 2013.

Nous avons conclu une facilité consortiale pour un engagement de trois ans de 575 M\$ avec le fonds monocédant que nous soutenons qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien. La tranche de notre engagement s'élevait à 110 M\$. Au 31 octobre 2013, nous avons financé 81 M\$ (80 M\$ en 2012) au moyen de l'émission d'acceptations bancaires.

Nous faisons appel à une ou à plusieurs des quatre principales agences de notation, soit Moody's, Dominion Bond Rating Service (DBRS), S&P et Fitch Ratings (Fitch), pour qu'elles donnent leur opinion sur les cotes de crédit des TACM émis par les entités de titrisation soutenues par la CIBC. Lorsque les cotes obtenues des différentes agences de notation diffèrent, nous utilisons les cotes les plus prudentes.

Pour plus de précisions sur nos entités structurées, voir la note 6 des états financiers consolidés.

	2013			2012 ¹		
	Placements et prêts ²	Facilités de liquidité et de crédit inutilisées	Dérivés de crédit vendus ³	Placements et prêts ²	Facilités de liquidité et de crédit inutilisées	Dérivés de crédit vendus ³
Fonds multicédants soutenus par la CIBC	90 \$	2 151 \$	– \$	103 \$	1 634 \$	– \$
Entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC	135	43	134	232	40	207
Entités émettrices structurées par des tiers						
Activités de crédit structuré en voie de liquidation	3 456	236	2 966	4 313	333	4 382
Activités poursuivies	540	–	–	1 004	23	–
Structures de placement sans transformation	3 090	–	–	2 182	–	–
Fiducies de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux	5	–	–	1	–	–

- 1) Certains montants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- 2) Excluent les valeurs émises et les droits conservés par les entités créées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Corporation, la Government National Mortgage Association, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association, et les dérivés souscrits auprès de ces entités. Un montant de 3,0 G\$ (3,7 G\$ en 2012) du risque lié aux entités émettrices structurées par la CIBC et aux entités structurées par des tiers – activités de crédit structuré en voie de liquidation a été couvert.
- 3) La juste valeur négative comptabilisée dans le bilan consolidé a été de 368 M\$ (1,2 G\$ en 2012). Un montant notionnel de 2,7 G\$ (3,3 G\$ en 2012) a été couvert par des dérivés de crédit de tiers. La juste valeur de ces couvertures, nette des REC, était de 213 M\$ (307 M\$ en 2012). Un montant notionnel additionnel de 161 M\$ (1,0 G\$ en 2012) a été couvert par un billet à recours limité. Le cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit vendus non couverts était de 15 M\$ (26 M\$ en 2012).

Autres opérations financières

Nous sommes le commanditaire de plusieurs fonds communs de placement et fonds mis en commun, sous forme de fiducies. Nous sommes l'administrateur de ces fonds. De plus, nous pourrions agir en d'autres capacités, notamment à titre de dépositaire, de fiduciaire ou de courtier. Ces fiducies nous versent des honoraires aux taux du marché. Nous ne garantissons ni le capital ni les rendements aux investisseurs de ces fonds, sauf dans de rares cas. Nous agissons comme fiduciaires d'un certain nombre de fiducies personnelles et avons la responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des bénéficiaires des fiducies. Nous obtenons des honoraires à ce titre. Nous participons aussi à des opérations visant à modifier les flux de trésorerie de fiducies gérées par des gestionnaires d'actifs tiers pour créer des placements ayant des profils de risque précis ou pour aider les clients à gérer efficacement les autres risques. Habituellement, ces opérations requièrent l'utilisation de produits dérivés, qui transfèrent les risques et les rendements des actifs vers ou depuis une fiducie.

Dérivés

Nous participons à des opérations de dérivés à titre de teneur de marché répondant aux besoins de nos clients ou pour notre propre compte pour la gestion des risques liés à nos stratégies de financement, de placement et de négociation. Depuis 2008, nous avons cessé les activités dans les secteurs suivants :

- Contrats de dérivés de crédit avec des clients pour leur permettre de créer des expositions synthétiques qui répondent à leurs besoins;
- Activités d'intermédiation pour assumer les risques de crédit des clients, grâce à des dérivés de crédit, que nous atténuons ensuite en concluant des contrats de dérivés de crédit avec des institutions financières tierces.

Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Voir les notes 12 et 24 des états financiers consolidés pour des précisions sur nos contrats de dérivés et les risques qui y sont associés.

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Pour des informations supplémentaires sur ces ententes, voir la section Risque de liquidité et la note 22 des états financiers consolidés.

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent les lettres de crédit de soutien et de bonne fin et la protection vendue au titre des dérivés de crédit, telles qu'elles sont respectivement décrites aux notes 22 et 12 des états financiers consolidés.

Gestion du risque

Nous avons présenté certaines informations exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, portant sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers dans le rapport de gestion, comme l'autorise cette norme. Ces informations sont présentées dans les sections « Vue d'ensemble », « Risque de crédit », « Risque de marché », « Risque de liquidité », « Risque opérationnel », « Risques juridiques et de réputation » et « Risque de réglementation ». Ces informations se trouvent dans les sections ombragées et font partie intégrante des états financiers consolidés.

38 Vue d'ensemble	47 Mesure de risque	65 Risque de liquidité
39 Structure de la gouvernance du risque	49 Exposition au risque de crédit	65 Gouvernance et gestion
39 Structure de gestion du risque	51 Qualité du crédit des portefeuilles	65 Politiques
40 Processus de gestion du risque	53 Rendement de la qualité du crédit	65 Processus et contrôle
40 Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	55 Exposition à certains pays et à certaines régions	65 Mesure de risque
41 Limites et politiques en matière de risque	57 Expositions à certaines activités choisies	66 Actifs grevés et actifs liquides
42 Recensement et mesure des risques	58 Risque de non-règlement	67 Financement
43 Simulations de crise		69 Obligations contractuelles
43 Traitement et atténuation du risque		
43 Principaux risques et nouveaux risques	59 Risque de marché	70 Autres risques
45 Risques découlant des activités commerciales	59 Gouvernance et gestion	70 Risque stratégique
46 Risque de crédit	59 Politiques	70 Risque d'assurance
46 Gouvernance et gestion	59 Processus et contrôle	71 Risque opérationnel
46 Politiques	59 Mesure de risque	72 Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité
47 Processus et contrôle	60 Activités de négociation	72 Risques juridiques et de réputation
	63 Activités autres que de négociation	72 Risque de réglementation
	64 Risque lié aux régimes de retraite	72 Risque environnemental

Vue d'ensemble

La plupart des activités de la CIBC font intervenir, jusqu'à un certain point, une variété de risques; la gestion efficace des risques est essentielle au succès de la CIBC. Nous visons l'équilibre entre le niveau de risque couru et nos objectifs de croissance et de rentabilité, en vue d'assurer un rendement constant et durable, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers bon nombre de risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture en matière de gestion du risque et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvé par le conseil;
- des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec l'intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour déterminer et tester la conformité aux principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion des risques incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque. L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

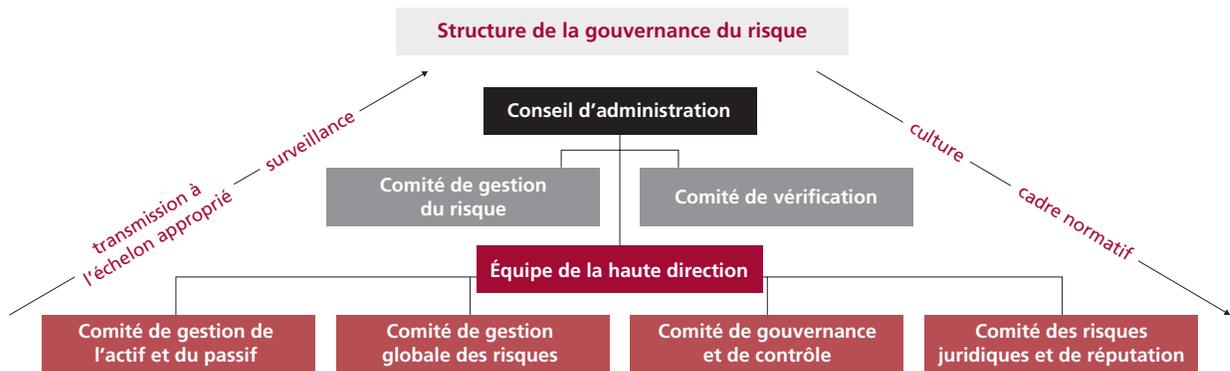
- 1) les secteurs d'activité de la CIBC sont responsables de tous les risques liés à leurs activités, ce qui représente la première ligne de défense;
- 2) la deuxième ligne de défense, la fonction Gestion du risque, la fonction de conformité et les autres fonctions de contrôle de la CIBC, sont responsables de la surveillance indépendante des risques à l'échelle de l'entreprise inhérents aux activités de la CIBC;
- 3) la troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC, fournit une évaluation indépendante de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes et en prenant les mesures qui s'imposent pour garder l'équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte politique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La production de rapports et la tenue de discussions périodiques et claires sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion de risques à l'échelle de l'entreprise.

Structure de la gouvernance du risque

Notre structure de la gouvernance du risque est présentée ci-dessous :



Conseil d'administration (le conseil) : les membres du conseil d'administration doivent surveiller le programme de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise en approuvant notre intérêt à l'égard du risque et en appuyant les politiques et les limites de gestion du risque. Le conseil s'acquitte de son mandat grâce au Comité de gestion du risque et au Comité de vérification, lesquels sont décrits ci-après.

CGR : ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est d'approuver l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque, de surveiller le profil de risque de la CIBC et d'évaluer le rendement par rapport à l'intérêt à l'égard du risque établi. De plus, il surveille les politiques, les procédures et les limites relatives au recensement, à la mesure, au suivi et au contrôle des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face.

Comité de vérification : ce comité passe en revue la pertinence globale et l'efficacité du contrôle interne et de l'environnement de contrôle, y compris les contrôles exercés sur le processus de gestion du risque.

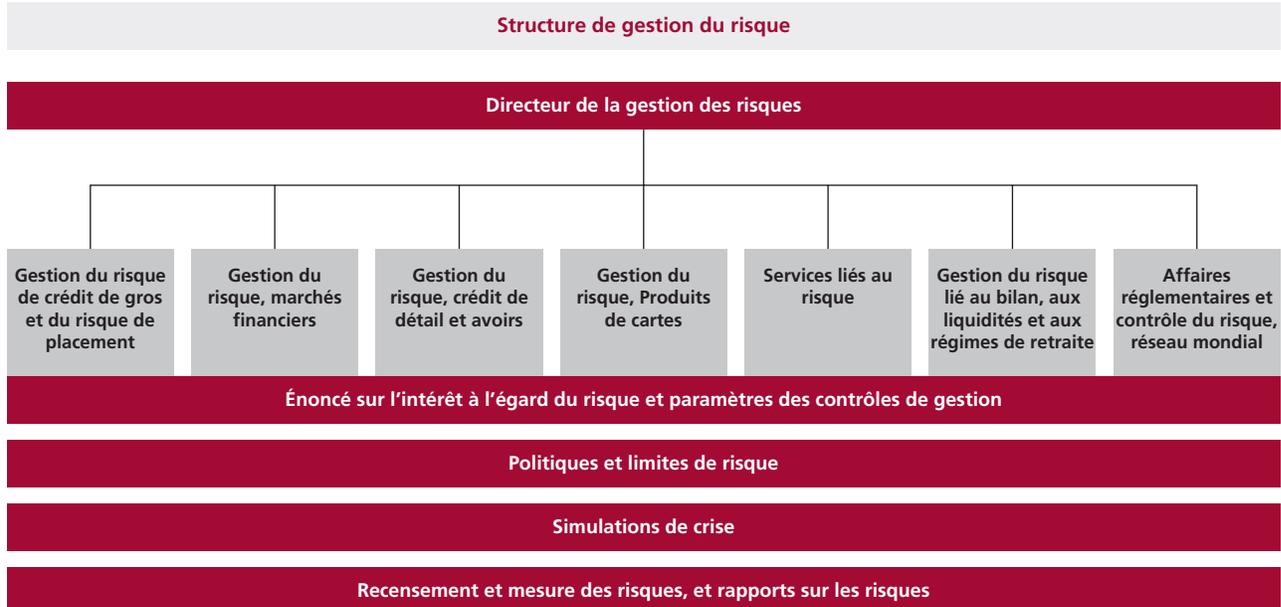
Équipe de la haute direction (EHD) : l'EHD, dirigée par le chef de la direction et comprenant les cadres relevant directement de celui-ci, est responsable d'établir la stratégie d'entreprise et de faire le suivi, et d'évaluer et de gérer les risques à l'échelle de la CIBC. L'EHD est appuyée par les comités suivants :

- *Comité de gestion de l'actif et du passif (CGAP) :* ce comité, constitué de l'EHD et des cadres supérieurs d'unité d'exploitation et en gestion du risque, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des fonds propres et du risque de liquidité. Le comité fournit également un cadre d'orientation stratégique en ce qui concerne les positions de risque structurel de taux d'intérêt et de change.
- *Comité de gestion globale des risques :* ce comité, constitué de l'EHD et des cadres supérieurs des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque et des autres groupes d'infrastructure, fournit une tribune pour l'appréciation stratégique du risque et les stratégies d'atténuation du risque. Les principales activités comprennent l'examen de l'intérêt à l'égard du risque et des stratégies de la CIBC en matière de risques et l'apport d'informations à leur égard, le suivi du profil de risque par rapport à l'intérêt à l'égard du risque, l'examen et l'évaluation des activités compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque, ainsi que la détermination et l'examen des questions existantes et nouvelles posées par le risque et les plans d'atténuation connexes, et les conseils prodigués à cet égard.
- *Comité de gouvernance et de contrôle (CGC) :* ce comité constitue la plus haute instance responsable de l'examen par la direction de la conception et de l'efficacité de la structure de contrôle interne et de gouvernance de la CIBC, conformément aux paramètres et aux objectifs stratégiques établis par le chef de la direction et selon l'orientation définie par le conseil.
- *Comité des risques juridiques et de réputation (RJR) :* ce comité passe en revue les transactions pour déceler tout risque grave de réputation ou toute incidence juridique notable, et joue un rôle de surveillance de nos politiques et procédures de gestion des risques juridiques et de réputation.

Structure de gestion du risque

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le directeur de la gestion des risques, est chargé d'établir des stratégies du risque et d'offrir une surveillance indépendante des mesures, du suivi et du contrôle à l'égard des risques. Notre groupe Gestion du risque travaille en collaboration avec nos différents services pour déterminer, apprécier, atténuer les risques associés aux activités et aux stratégies d'entreprise et d'en faire le suivi.

La structure organisationnelle du groupe Gestion du risque est présentée ci-après :



Le groupe Gestion du risque effectue plusieurs activités importantes, dont :

- l'élaboration de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et des paramètres des contrôles de gestion connexes;
- l'établissement d'une stratégie du risque pour une gestion des risques conforme à notre intérêt à l'égard du risque et à la stratégie d'entreprise;
- la mise en œuvre et la communication des politiques, procédures et limites en matière de risque visant à contrôler les risques conformément à la stratégie du risque;
- l'évaluation et le suivi des niveaux de risque, et la production de rapports à cet égard;
- le repérage et l'appréciation des nouveaux risques stratégiques et risques stratégiques éventuels;
- la détermination des opérations qui sortent des limites de risque attribuées aux secteurs d'activité.

Les sept divisions principales au sein du groupe Gestion du risque, indépendamment de leurs activités d'origine, contribuent à la gestion du risque :

- *Gestion du risque de crédit de gros et du risque de placement* : cette unité administrative est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit à l'échelle mondiale ayant trait aux grandes entreprises et aux prêts sur stocks, de la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi que de la gestion des portefeuilles de créances spéciales;
- *Gestion du risque, marchés financiers* : cette unité administrative offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation), du risque de crédit lié aux activités de négociation et du risque opérationnel lié aux activités de négociation dans tous les portefeuilles de la CIBC;
- *Gestion du risque, crédit de détail et avoirs* : cette unité administrative surveille surtout la gestion du risque de crédit et de fraude dans les marges de crédit et les prêts de la clientèle de détail, les prêts hypothécaires à l'habitation et les portefeuilles de prêts aux PME, notamment l'optimisation de la qualité du crédit du portefeuille. Cette unité est également responsable de la supervision de la gestion globale du risque lié aux activités de la gestion des avoirs;
- *Gestion du risque, Produits de cartes* : cette unité administrative surveille la gestion du risque de crédit dans le portefeuille de produits de cartes, notamment l'optimisation de la qualité du crédit du portefeuille;
- *Services liés au risque* : cette unité administrative est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise et la production de rapports à l'échelle de l'entreprise, des systèmes et des modèles de risque, ainsi que des méthodes utilisées pour calculer le capital économique et du cadre de risque opérationnel de la CIBC;
- *Gestion du risque lié au bilan, aux liquidités et aux régimes de retraite* : cette unité administrative est responsable de la surveillance de la gestion des fonds propres, du financement et des liquidités, ainsi que du risque lié aux régimes de retraite de la CIBC;
- *Affaires réglementaires et contrôle du risque, réseau mondial* : cette unité administrative est responsable de la surveillance du contrôle des risques et de l'établissement de rapports réglementaires.

Processus de gestion du risque

Notre processus de gestion du risque est présenté ci-dessous :



Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

Le respect de notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque garantit que nous exerçons une gestion du risque appropriée pour toutes les catégories de risque, en plus d'offrir une productivité concurrentielle, soutenue par une situation de fonds propres et une capacité de financement solides. L'énoncé définit également la façon dont nous exercerons nos activités, conformément aux objectifs suivants :

- Préserver notre réputation et notre marque
- Offrir nos services aux entreprises orientées client dont nous comprenons les activités
- Maintenir un équilibre entre le risque et le rendement
- Conserver une attitude prudente à l'égard de risque extrême et de risque d'incident
- Atteindre et maintenir une cote AA

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque comprend également des mesures servant à définir nos niveaux de tolérance au risque et à faciliter l'évaluation de notre profil de risque par rapport à notre intérêt à l'égard du risque.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque est mis à jour chaque année en même temps que le processus de planification stratégique et il est approuvé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration et la haute direction reçoivent et examinent régulièrement les rapports présentés sur notre profil de risque par rapport aux cibles et aux limites d'intérêt à l'égard du risque.

Toutes les décisions d'affaires stratégiques que nous prenons, ainsi que les décisions d'affaires quotidiennes, sont régies par notre cadre sur l'intérêt à l'égard du risque. Les décisions stratégiques sont évaluées grâce à un processus de contrôle préalable qui garantit que l'exposition au risque se situe dans les limites établies de notre intérêt à l'égard du risque; ces décisions doivent être approuvées par l'EHD ou le conseil d'administration avant d'être mises en œuvre. Les activités et les décisions quotidiennes sont régies par notre cadre sur les limites, les politiques, les normes et les procédures à l'égard de la tolérance au risque qui appuient notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Culture de risque

À la CIBC, nous visons à instaurer une culture de risque uniforme et efficace à l'échelle de la Banque par des voies officielles et non officielles. Chaque année, tous les employés doivent suivre une formation sur le risque de réputation, le code de conduite et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que sur d'autres sujets clés portant sur les risques. Grâce à cette formation obligatoire, les employés apprennent des notions de base sur la gestion du risque à l'appui de notre culture de risque. Outre cette formation obligatoire, nous partageons tous les documents liés à la culture de risque (c.-à-d., l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, les priorités, les principes, les politiques et les procédures à l'égard de la gestion du risque) par l'entremise de notre intranet et de nos bulletins internes.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque est passé en revue chaque année lors des réunions de notre Équipe de leadership mondiale (soit à partir de l'échelon de vice-président) et renforcé à tous les niveaux dans le cadre de discussions ouvertes ou au moyen de toute autre tribune.

Données liées au risque en matière de rémunération

À la fin de chaque année, la fonction Gestion du risque évalue la CIBC consolidée, les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, la Gestion des avoirs et les Services bancaires de gros quant au respect de l'intérêt à l'égard du risque. Elle évalue également certaines situations de risque qui peuvent avoir une incidence directe sur des attributions individuelles visant la rémunération.

Le comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) gère les cotes de rendement et le processus de rémunération. Le comité est responsable d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance en matière de contrôle stratégique du capital humain de la CIBC, et il supervise les politiques, les processus et les pratiques liés à la rémunération de la CIBC. Les responsabilités clés du comité relativement à la rémunération comprennent ce qui suit :

- Établir le processus de gouvernance à l'égard de la rémunération;
- Comparer, lors d'une séance conjointe avec le CGR, l'évaluation du rendement des activités de la CIBC selon l'intérêt à l'égard du risque, l'environnement de contrôle et les risques sous-jacents liés au rendement des activités;
- Approuver le financement et les allocations de primes d'encouragement et en faire la recommandation pour approbation au conseil en fonction d'une évaluation du rendement des activités et des risques;
- Évaluer les propositions d'ajustements discrétionnaires du chef de la direction afin de mieux harmoniser la rémunération et le rendement;
- Approuver sur une base individuelle la rémunération des employés dont la rémunération dépasse un certain seuil;
- Approuver sur une base individuelle la rémunération de l'EHD et d'autres dirigeants clés et en faire la recommandation pour approbation au conseil, y compris tout ajustement discrétionnaire aux multiplicateurs des unités d'exploitation ou les recommandations individuelles liées à la rémunération;
- Approuver les nouveaux régimes de primes d'encouragement importants ou les modifications apportées aux régimes importants actuels et les recommander pour approbation au conseil.

Limites et politiques en matière de risque

Notre cadre de limites et de politiques en matière de risque vise à assurer que les risques sont décelés, évalués, suivis et contrôlés de façon appropriée conformément à notre intérêt à l'égard du risque. Pour la plupart des types de risque, nous avons élaboré un document-cadre généralisé qui énonce les principes clés liés à la gestion des risques connexes et nos principales politiques et limites de risque. Ces cadres sont appuyés par des normes, des lignes directrices, des processus, des procédures et des contrôles qui régissent les activités quotidiennes de nos différents services. La surveillance est exercée par les comités de gestion ainsi que par le conseil d'administration et les comités du conseil.

Les limites et politiques en matière de risque sont présentées ci-dessous.

Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

Cadre de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise

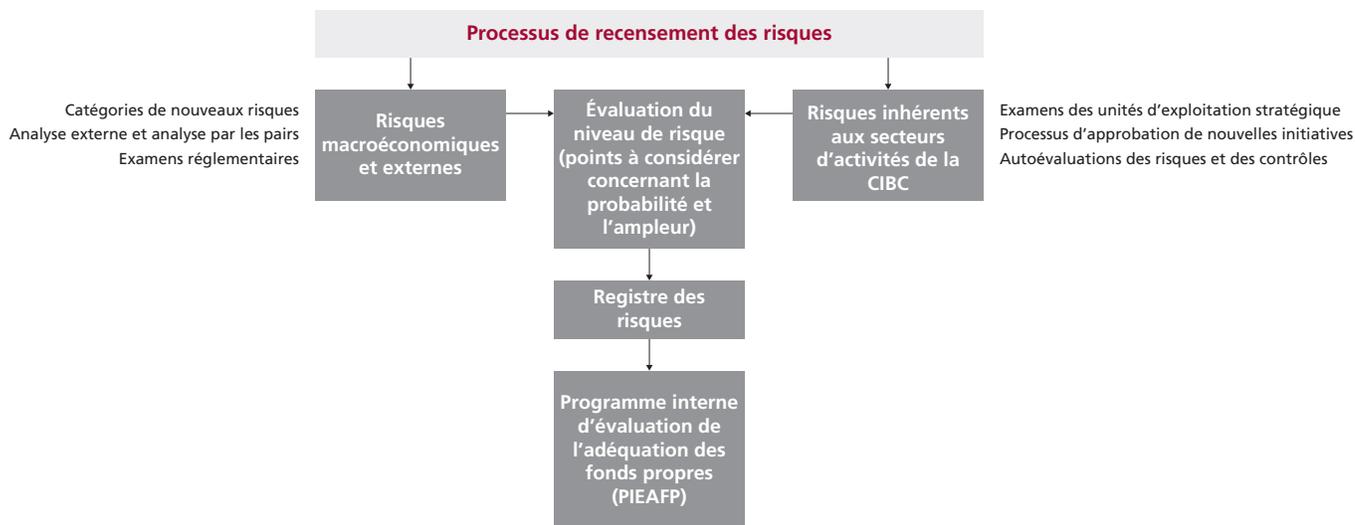
Type de risque	Cadre/politique généralisé(e)	Limites de risque	Surveillance par la direction
Risque de crédit	Cadre et politique de gestion du risque de crédit	Limites de concentration du crédit Autorité déléguée en matière d'approbation du crédit	Comité du crédit Comité de gestion globale des risques
Risque de marché	Cadre et politique de gestion du risque de marché	Limites de risque de marché Autorité déléguée en matière de risque	Comité des produits autorisés, Marchés financiers Comité de gestion globale des risques
Risque opérationnel	Cadre et politique de gestion du risque opérationnel Cadre de gestion du risque lié aux modèles et aux paramètres	Indicateurs de risque clés	Comité de gouvernance et de contrôle Comité de gestion globale des risques Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres
Risques juridiques et de réputation	Cadre de gestion du risque de réputation	Indicateurs de risque clés	Comité des risques juridiques et de réputation
Risque de liquidité	Cadre de gestion du risque de liquidité	Limites de liquidité et de financement Limites de mise en gage	Comité de gestion de l'actif et du passif
Risque lié au bilan	Plan et politiques en matière de fonds propres	Limites de fonds propres	Comité de gestion de l'actif et du passif

Recensement et mesure des risques

Le recensement et la mesure des risques sont des composantes importantes de notre cadre de gestion du risque. Le recensement des risques est un processus continu, que l'on réalise généralement par :

- l'appréciation périodique des risques associés aux risques de crédit découlant de nos activités de prêt et de négociation;
- le suivi continu des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation;
- l'appréciation des risques au sein de nouvelles activités et de nouveaux processus d'entreprise;
- l'appréciation des risques dans le cadre de transactions complexes et inhabituelles;
- le suivi périodique de notre profil de risque global en tenant compte de l'évolution et des tendances du marché, ainsi que des événements externes et internes.

Le groupe Gestion du risque a élaboré un « registre des risques » dans le but de répertorier tous les risques importants auxquels la CIBC est exposée. Le registre s'appuie sur les risques inhérents aux secteurs d'activité de la CIBC et est mis à jour au moyen de processus variés, présentés dans le graphique ci-dessous, afin de refléter l'évolution de la nature des risques auxquels nous faisons face. Le registre des risques sert de ressource dans le cadre de nos processus internes pour évaluer l'adéquation des fonds propres, soit de façon explicite dans les calculs du capital économique et des fonds propres réglementaires ou de façon implicite au moyen de la réserve de conservation des fonds propres réglementaires plutôt que du capital économique.



La décision de répertorier un nouveau risque découle d'une évaluation au moyen des processus de recensement des risques et comprend des critères tels que l'importance, le caractère mesurable et la probabilité. De plus, la décision d'inscrire un nouveau risque à l'actif dépend également de l'atténuation ou non de ce risque et du fait de savoir si les fonds propres sont réputés être adéquats pour réduire ce risque.

Nous avons des méthodes, des modèles et des techniques en place à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les facteurs quantitatifs et qualitatifs des risques, adaptés pour les différents types de risque auxquels nous faisons face. Ces méthodes, modèles et techniques font l'objet d'une évaluation et d'une revue indépendantes pour assurer que la logique sous-jacente demeure rigoureuse, que les risques liés aux modèles ont été détectés et gérés, que le recours aux modèles est toujours approprié et que les données obtenues sont valides.

Le risque se calcule généralement en fonction de la perte prévue, de la perte imprévue et du capital économique.

Perte prévue

La perte prévue s'entend de la perte statistiquement susceptible de se réaliser dans le cours normal des affaires au cours d'une période donnée.

En ce qui concerne le risque de crédit, les paramètres utilisés pour mesurer la perte prévue sont la PD, la PCD et l'ECD. Ces paramètres sont mis à jour régulièrement et sont fondés sur nos données historiques et sur l'établissement de points de référence à l'égard du risque de crédit.

En ce qui concerne le risque de marché lié aux activités de négociation, c'est la VAR qui est utilisée comme technique statistique pour mesurer le risque. La VAR est une estimation de la perte de valeur de marché, selon un degré de confiance déterminé, que pourrait subir notre portefeuille de négociation dans le cas d'un changement défavorable des taux et des cours du marché, sur une période de un jour.

En ce qui concerne le risque de crédit lié aux activités de négociation pour des produits fondés sur la valeur de marché, nous utilisons des modèles pour évaluer le risque associé à la valeur du portefeuille des opérations conclues avec chaque contrepartie, en tenant compte des taux et des cours du marché.

Perte imprévue et capital économique

La perte imprévue représente l'estimation statistique de l'excédent du montant des pertes réelles sur le montant des pertes prévues au cours d'une période définie, calculée selon un degré de confiance déterminé. Nous avons recours au capital économique pour estimer les fonds propres nécessaires pour nous protéger contre les pertes imprévues. Le capital économique nous permet d'évaluer la performance en fonction du risque. Pour plus de précisions, se reporter à la section Situation financière.

Nous utilisons aussi des techniques comme l'analyse de sensibilité et les simulations de crise pour faire en sorte que les risques courus demeurent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque et pour qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir ces risques. Notre programme de simulations de crise comprend l'évaluation des répercussions éventuelles de différents scénarios économiques et de marché sur notre profil de risque, nos résultats et nos fonds propres. Pour plus de précisions, voir la section Sources de financement.

Politiques d'atténuation du risque de modélisation

Nous avons mis en place des politiques, des procédures, des normes et des contrôles qui encadrent la mise en œuvre, l'examen indépendant, l'utilisation et le choix des paramètres pour les modèles de ratio de valorisation et de ratio de couverture, les modèles de risque (VAR, fonds propres économiques et réglementaires), les modèles d'évaluation du risque de crédit de détail (p. ex., les grilles de pointage d'application et de comportement), les modèles du risque de crédit pour calculer l'ampleur de la perte, ainsi que les modèles pour surveiller la performance des grilles de pointage.

Un modèle a été examiné et validé lorsqu'il y a des pièces justificatives externes et continues établissant que la quantification du risque et le modèle de valorisation, les systèmes de notation et d'évaluation du risque, de même que les paramètres sont solides et que la CIBC peut se fier à leurs résultats. Les procédures que voici fournissent des preuves de cet examen :

- Analyse des documents du modèle;
- Tests exhaustifs et rigoureux de la mise en œuvre du modèle quant au ratio de valorisation et au ratio de couverture et les procédures d'évaluation des paramètres (le cas échéant);

- Reproduction du processus de quantification du risque pour savoir si la mise en œuvre du modèle tient compte des spécifications du modèle;
- Évaluation de la pertinence et de la vraisemblance des concepts et des hypothèses liés au modèle/paramètre;
- Analyse de l'exactitude pour évaluer le calibrage et l'exactitude des composantes de risque, notamment la capacité de discrimination des systèmes de notation et le caractère raisonnable des paramètres de fonds propres;
- Analyse de sensibilité des résultats découlant du modèle/paramètre par rapport aux hypothèses liées au modèle/paramètre et aux données importantes;
- Analyse de scénario et simulation de crise des résultats découlant du modèle par rapport aux données importantes;
- Essais à rebours par comparaison des résultats réels et des mesures de risque générées par le modèle;
- Analyse comparative des autres modèles et des données comparables internes et externes;
- Examen de l'application interne du modèle/paramètre pour assurer une application uniforme;
- Maintien d'une liste de modèles et de paramètres réglementaires et compte rendu de leur statut au Comité d'examen des modèles et des paramètres (CEMP);
- Maintien d'un registre sur les risques pour que tous les risques importants soient consignés à l'appui de la validation de bout à bout des méthodes du PIEAFP;
- Rapport détaillé précisant les modalités d'une application correcte du modèle et compte rendu des constatations au CEMP.

Simulations de crise

Les simulations de crise s'ajoutent à nos outils de gestion du risque en offrant une estimation de risque extrême (c.-à-d., des événements graves peu probables). Les résultats des simulations de crise sont interprétés selon notre intérêt à l'égard du risque, y compris des paramètres d'adéquation des fonds propres. Les processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, de planification des fonds propres et de planification financière sont intégrés pour former un système d'information exhaustif. Se reporter à la section Situation financière pour obtenir plus de détails sur nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise.

Traitement et atténuation du risque

Le traitement et l'atténuation du risque consistent à mettre en œuvre des options pour modifier les risques et les niveaux de risque. La CIBC recherche les possibilités d'atténuation du risque afin de contrôler son profil de risque compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque. L'objectif de la CIBC est de tenir compte de façon proactive des options d'atténuation du risque dans le but d'optimiser les résultats.

Des discussions sur les stratégies d'atténuation des risques potentiels ont lieu entre le groupe Gestion du risque et les secteurs d'activité, au sein du Comité de gestion globale des risques ou du CGAP, et du CGR pour des besoins de gouvernance et de surveillance, au besoin. Dans l'évaluation des stratégies possibles, les éléments pris en considération comprennent les coûts et les avantages, les risques résiduels (c.-à-d., les risques qui sont conservés), les risques secondaires (c.-à-d., les risques découlant des mesures d'atténuation) et le suivi et l'examen appropriés pour faire le suivi des résultats.

Contrôles à l'égard des risques

Notre cadre de gestion du risque comprend également un ensemble complet de contrôles à l'égard des risques, conçus pour veiller à ce que les risques soient décelés et gérés de façon appropriée.

Ces contrôles font partie du cadre de contrôle global de la CIBC, mis au point d'après le document généralement accepté intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (COSO). Le cadre de contrôle s'appuie également sur des éléments tirés du cadre de surveillance et de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, deux documents publiés par le BSIF.

Le conseil, principalement par l'entremise du CGR, approuve certaines limites de risque et délègue au chef de la direction des pouvoirs précis d'approbation de transactions. Le CGR doit approuver les transactions outrepassant les pouvoirs accordés. La délégation subséquente de pouvoirs par le chef de la direction aux unités d'exploitation est soumise à un contrôle pour que la prise de décision soit réservée aux personnes ayant suffisamment d'expérience en la matière.

De plus, la CIBC a mis en place des processus rigoureux pour relever et évaluer les déficiences du contrôle des risques et y remédier en temps opportun.

Des rapports périodiques sont remis au CGR pour démontrer la conformité aux limites de risque. Les limites de risque sont évaluées une fois l'an par le CGR, et les pouvoirs délégués au chef de la direction sont évalués et approuvés une fois l'an par le conseil.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs et nous les examinons, et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à une analyse approfondie, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes.

La présente section décrit les principaux risques et les nouveaux risques qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative pour la CIBC, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Endettement des consommateurs canadiens et marché immobilier canadien

Ces cinq dernières années, l'endettement des Canadiens a grimpé plus rapidement que leur revenu. Les hausses des prêts hypothécaires, qui sont portés par l'allant du marché immobilier canadien, expliquent en grande partie cet accroissement. Le Fonds monétaire international et la Banque du Canada se sont inquiétés de la croissance de la dette des ménages canadiens. La récession et la crise financière à l'échelle mondiale en 2008 ont amené une baisse des taux d'intérêt à des niveaux très faibles. Selon les observations historiques, les taux d'intérêt ne pourront être maintenus à long terme et finiront par augmenter. Toute hausse des taux d'intérêt est une menace pour la capacité des Canadiens à rembourser leurs emprunts et est susceptible d'entraîner des correctifs sur le marché immobilier, ce qui pourrait entraîner des pertes sur créances pour les banques. À l'heure actuelle, nous jugeons l'admissibilité de toutes les demandes de prêts hypothécaires à taux variable à l'aide du taux d'intérêt fixe de référence à 5 ans de la Banque du Canada, qui est habituellement plus élevé d'environ 2 % par rapport au taux variable. Ainsi, en cas de hausse du taux d'intérêt, nos clients qui ont un prêt à taux variable devraient être en mesure d'y faire face. Nous croyons peu probable un effondrement du marché immobilier qui générerait des pertes importantes dans les portefeuilles de prêts hypothécaires, mais le fort endettement des consommateurs restera une source de préoccupations. Pour plus de précisions sur nos stratégies d'atténuation du risque de crédit et sur la situation actuelle de nos portefeuilles de crédit garanti – immobilier, voir la rubrique Crédit personnel garanti – immobilier de la section Risque de crédit.

Risque de déficit budgétaire aux États-Unis

L'endettement des États-Unis ne cesse d'augmenter par rapport à son rendement économique. L'entente conclue au début de 2013 pour éviter le mur budgétaire a permis au gouvernement d'écarter certaines répercussions économiques négatives. Cependant, en octobre 2013, le gouvernement fédéral des États-Unis a été paralysé et a dû réduire la plupart de ses activités courantes pendant 16 jours après que le Congrès n'a pas réussi à adopter une loi visant l'affectation de fonds pour l'exercice 2014. Le 16 octobre 2013, les deux chambres du Congrès ont voté pour mettre fin à la fermeture partielle du gouvernement et ont adopté un projet de loi afin d'augmenter le plafond de la dette jusqu'au 7 février 2014. En 2013, Moody's a revu la cote de crédit des États-Unis, la faisant passer de Aaa-négative à Aaa-stable par suite du dernier bilan économique des États-Unis. Cependant, en raison des sommets d'endettement et d'une fragile reprise économique, l'économie américaine risque encore de revenir à une période de récession. Un repli de l'économie américaine pourrait causer un ralentissement économique, voire une récession, au Canada, qui influencerait sur la demande de crédit au Canada et augmenterait généralement les pertes sur créances. Pour de plus amples renseignements sur nos expositions aux secteurs du financement immobilier aux États-Unis et du financement à effet de levier aux États-Unis, voir la rubrique Expositions à certaines activités choisies de la section Risque de crédit.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Nous sommes également exposés à des cybermenaces ainsi qu'au risque financier, au risque de réputation et au risque d'interruption des activités qui y sont liés. Pour plus de précisions sur ces risques et sur nos stratégies d'atténuation, voir la section Autres risques.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments, passant d'une région géographique à une autre et, au sein d'une même région, d'un pays à un autre. Bien que l'incidence sur l'économie mondiale dépende de la nature de l'événement, tout événement majeur pourrait être en règle générale une source d'instabilité et de volatilité, ce qui occasionnerait l'élargissement des différentiels de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et l'augmentation des achats d'or. À court terme, les crises de marché peuvent nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Bien qu'il soit peu probable que le Canada soit directement touché, l'incidence indirecte d'un ralentissement de la croissance économique risque d'avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires courantes.

Risque lié aux politiques économiques en Chine

Ces dernières années, le gouvernement chinois n'a pas réussi à corriger ses politiques économiques afin de gérer efficacement la croissance du pays. Bien que les craintes d'une transition difficile se soient calmées en grande partie, les problèmes qui entravent l'accès au crédit et la détérioration de la qualité du crédit n'ont pas été réglés et sont une source de tension pour le secteur bancaire et le système bancaire parallèle. On estime que la croissance économique sera modeste selon les comparatifs historiques, la tendance des taux de croissance à moyen terme s'élevant à 7,5 %, soit nettement moins que les 10 % et plus des dernières années. Nous avons une faible exposition directe à la Chine, mais tout ralentissement de l'économie chinoise est susceptible d'avoir une incidence négative sur nos clients qui exportent en Chine, particulièrement des marchandises, et faire augmenter le risque de crédit lié à notre exposition aux contreparties.

Crise de la dette souveraine en Europe

Bien que le nouveau programme d'opérations monétaires sur titres mis en place par la Banque centrale européenne ait allégé les pressions sur les rendements obligataires des pays périphériques et stabilisé la situation financière, sauvant ainsi l'euro, les risques créés sur les marchés des capitaux à l'échelle mondiale par la crise de la dette souveraine en Europe ne sont pas encore complètement résorbés. Des événements économiques ou politiques défavorables pourraient ramener la crise de la dette à l'avant-scène, miner la confiance dans les marchés des capitaux et ralentir toute croissance économique dans la zone euro. Nous n'avons aucune exposition aux dettes souveraines dans les pays périphériques et nous avons une très faible exposition directe aux dettes autres que souveraines dans les pays périphériques. Pour plus de précisions sur notre exposition européenne, voir la rubrique Expositions à certains pays et à certaines régions de la section Risque de crédit.

Faits nouveaux en matière de réglementation

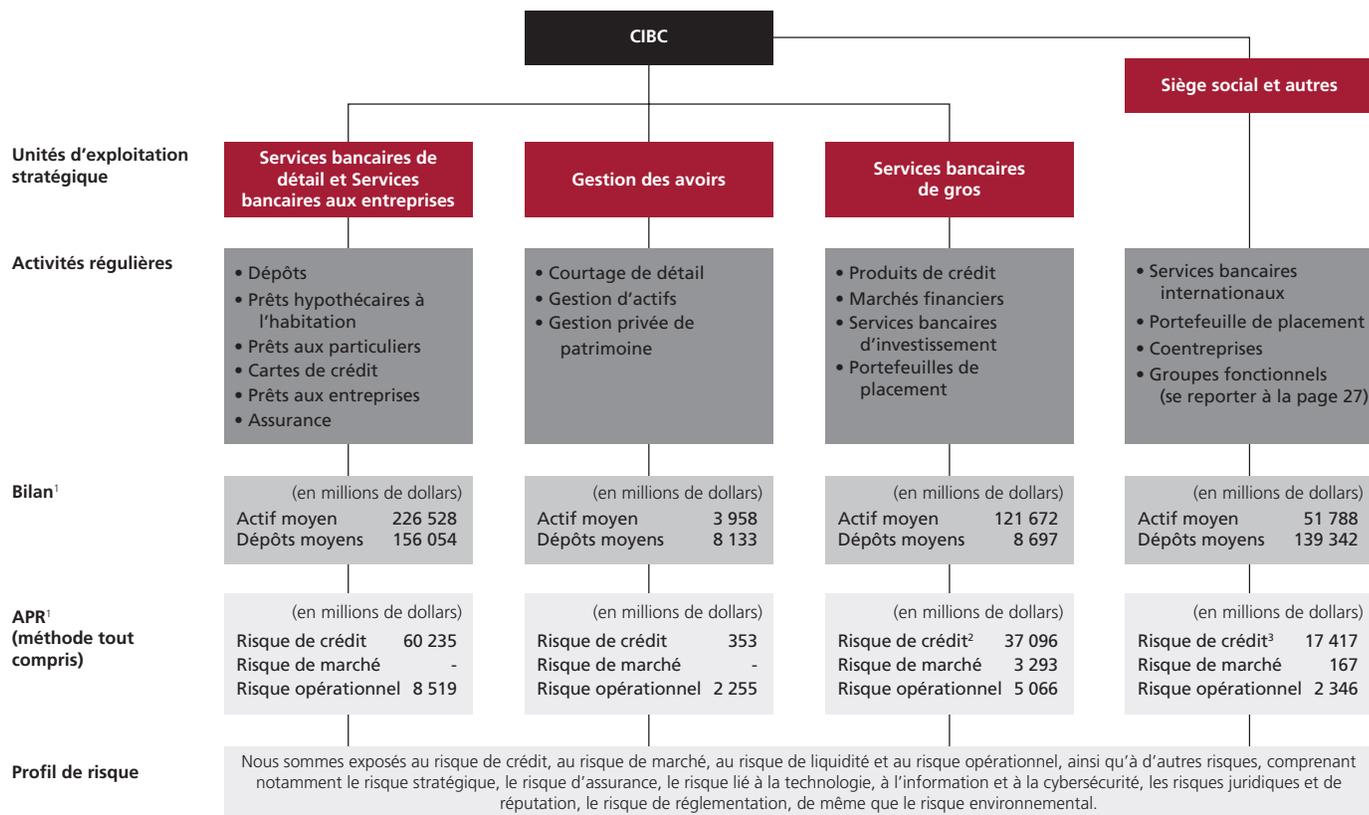
Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation, voir la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité, voir la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle ainsi que la note 31 des états financiers consolidés.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente les activités régulières et les mesures de risque correspondantes fondées sur les actifs réglementaires pondérés en fonction du risque :



- 1) Dans le tableau ci-dessus, les activités de trésorerie sont présentées dans Siège social et autres.
- 2) Comprend le risque de crédit de la contrepartie de 5 154 M\$.
- 3) Comprend le risque de crédit de la contrepartie de 367 M\$.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle essentiellement de nos activités de Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises et de nos activités de prêts de gros. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des différentiels de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de notre actif.

Gouvernance et gestion

Le risque de crédit est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les secteurs d'activité de première ligne ont la responsabilité de repérer et de gérer les risques – il s'agit de la première ligne de défense.

La deuxième ligne de défense est la fonction de gestion du risque, qui est responsable à l'échelle de l'entreprise de procéder aux approbations. Les décisions en matière d'approbation et de gestion des portefeuilles sont fondées sur notre intérêt à l'égard des risques, comme en font foi nos politiques, normes et limites. Les approbations de crédit sont surveillées pour que les décisions soient prises par du personnel qualifié. En plus de la fonction de gestion du risque, la fonction de conformité et les autres fonctions de contrôle offrent une surveillance indépendante de la gestion du risque de crédit dans nos portefeuilles de crédit.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque de crédit, que sont notamment les opérations de crédit importantes, l'observation des limites, les tendances des portefeuilles, les prêts douteux et le niveau de provisionnement pour pertes sur créances. Le CGR et le comité de vérification examinent chaque trimestre les soldes des prêts douteux, les provisions et les pertes sur créances.

Politiques

Limites de concentration du crédit

À l'échelle de la Banque, les expositions au risque de crédit sont gérées pour les harmoniser avec l'énoncé de l'intérêt à l'égard du risque, pour garder le cap sur la cible en matière de composition des activités et pour assurer qu'il n'y a aucune concentration excessive de risque. Nous fixons des limites pour contrôler la concentration d'emprunteurs par tranche de cote de crédit dans le cas de risques importants (p. ex., les crédits pondérés en fonction du risque). La vente directe de prêts, les transactions de couverture de dérivés de crédit ou les opérations structurées peuvent également servir à réduire les concentrations de risque. Nous avons également en place des limites de concentration du crédit pour les portefeuilles afin de contrôler le risque de concentration lié aux pays, aux secteurs, aux produits et aux activités. Par ailleurs, nos politiques font en sorte que des limites doivent être fixées, le cas échéant, pour les nouvelles mesures et la mise en œuvre de stratégies faisant intervenir une grande part de risques de crédit. Les limites de concentration correspondent au risque maximal que nous désirons conserver dans nos livres comptables. Dans le cours normal des choses, il est prévu que les risques soient maintenus à des niveaux inférieurs au risque maximal. Les limites de concentration du crédit sont passées en revue et approuvées par le CGR au moins une fois par année.

Des limites de concentration du crédit sont également appliquées à nos portefeuilles de crédit de détail pour réduire le risque de concentration. Nous fixons des limites de concentration non seulement pour des emprunteurs et des régions géographiques, mais aussi pour différents types de facilités de crédit, notamment des facilités de crédit non garanties, des prêts ou des marges hypothécaires pour des immeubles locatifs, des prêts ou des marges hypothécaires garantis pour des copropriétés et des prêts hypothécaires assortis de privilèges de deuxième ou de troisième rang qui nous placent après un autre prêteur. En outre, nous limitons notre risque maximal lié aux prêts hypothécaires assurés auprès d'assureurs du secteur privé afin de réduire le risque de contrepartie.

Atténuation du risque de crédit

Nous pouvons atténuer le risque de crédit en obtenant un bien en garantie, ce qui améliore les recouvrements en cas de défaut. Nos politiques en matière de gestion du risque de crédit comprennent la vérification de la garantie et de sa valeur et la certitude juridique relativement au bien donné en garantie. Les évaluations sont mises à jour périodiquement selon la nature des garanties, le contexte juridique et la solvabilité de la contrepartie. Les principaux types de garanties sont les suivants : i) des liquidités ou des titres négociables s'il s'agit de prêts de titres et de mises en pension de titres; ii) des liquidités ou des titres négociables obtenus en garantie pour appuyer nos activités liées aux dérivés de gré à gré; iii) des droits grevant des actifs d'exploitation comme les stocks, les débiteurs et les immeubles pour les prêts accordés aux PME et aux emprunteurs commerciaux; et iv) des hypothèques sur des biens immeubles résidentiels dans le cas de prêts de détail.

Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des cautionnements de tiers afin d'atténuer le risque. En outre, nous obtenons des assurances afin de réduire le risque associé à nos portefeuilles de crédit garanti – immobilier, la plus importante de ces assurances couvrant la tranche de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation assurée par la SCHL, un organisme fédéral.

Nous atténuons le risque de crédit lié aux dérivés de gré à gré négociés avec des contreparties par l'utilisation d'un accord général de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et d'annexes sur le soutien au crédit.

Les accords généraux de l'ISDA simplifient les règlements de transactions croisées, prévoient des processus de liquidation et de compensation et fixent la relation commerciale contractuelle entre les parties. De plus, les accords énoncent des modalités pour des situations autres que la conclusion de transactions. Les accords généraux contribuent à atténuer notre risque de crédit en définissant les éventualités de défaut et les cas de résiliation, ce qui permet aux parties de mettre fin aux transactions en cours en présence d'une situation de crédit défavorable, peu importe la partie en cause. La formule pour calculer les coûts de résiliation d'une transaction est présentée dans l'accord général, ce qui permet un calcul efficace de l'obligation nette globale qu'une partie doit à une autre partie.

Il est courant que les accords généraux de l'ISDA contiennent des annexes sur le soutien au crédit. Celles-ci atténuent le risque de crédit de la contrepartie en prévoyant l'échange de sûretés entre les parties dans les cas où l'exposition de l'une par rapport à l'autre dépasse les seuils convenus et que cette exposition est assujettie au transfert d'un montant minimal. Les annexes sur le soutien au crédit précisent également les types de garanties jugés acceptables et les règles sur la re-cession des garanties et sur le calcul des intérêts à l'égard de la garantie.

Conformément à plusieurs initiatives à l'échelle mondiale, nous réglerons dorénavant tous les dérivés admissibles par l'intermédiaire de contreparties centrales (CC). De plus, si possible, nous ferons en sorte que les dérivés fassent l'objet d'une novation au profit d'une CC dans le but de réduire le risque de crédit global. Les dérivés de crédit servent également à atténuer les concentrations de prêts dans des secteurs d'activité et le risque lié à un emprunteur particulier.

Politique en matière d'allègement

Nous utilisons des techniques d'allègement pour gérer les relations avec nos clients et pour réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons économiques ou juridiques découlant des difficultés financières d'un emprunteur et accorder à ce dernier une concession prenant la forme de taux inférieurs à ceux du marché ou de modalités qui n'auraient pas été autrement considérées, afin de pouvoir recouvrer le montant maximal de l'emprunt. Dans les cas où on estime que la concession est meilleure que ce qui est offert sur le marché, la modification est comptabilisée comme une restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté. Cette restructuration est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. Une dotation à la provision pour pertes sur créances appropriée, par segment de portefeuille, est alors comptabilisée.

En ce qui concerne le crédit de détail, les techniques d'allègement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur. Ces solutions visent à augmenter la capacité de l'emprunteur à s'acquitter de son obligation en lui accordant des conditions qui souvent sont meilleures que celles initialement offertes.

Les solutions qui existent pour les clients d'affaires et les clients du Groupe Entreprises dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circonspecte dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives prévoient souvent des scénarios de changement dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, ce qui autorise généralement une refixation de prix ou l'appel d'un remboursement anticipé. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent impliquer d'autres options spéciales de gestion.

Au cours de l'exercice considéré, des prêts de 90 M\$ ont fait l'objet d'une restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté.

Processus et contrôle

Le contrôle du processus d'approbation du crédit est centralisé, toutes les demandes de crédit importantes étant envoyées à une unité d'approbation de crédit du groupe Gestion du risque n'ayant aucun lien avec les activités de montage de prêts. Les pouvoirs d'approbation dépendent du niveau de risque et du montant demandé. Dans certains cas, les demandes de crédit doivent être soumises à l'approbation du Comité du crédit, un sous-comité du Comité de gestion globale des risques, ou du CGR.

Après l'approbation initiale, chaque risque de crédit continue d'être suivi et, au moins chaque année, une évaluation complète du risque, y compris la révision des notes, est consignée en dossier. Les comptes très risqués sont suivis de près et sont revus au moins chaque trimestre. De plus, des groupes de recouvrement et des groupes spécialisés de restructuration gèrent au quotidien les prêts très risqués pour maximiser les recouvrements.

Mesure de risque

Expositions assujetties à l'approche NI avancée

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (à l'exclusion du portefeuille de cotation du risque PME) – méthode de notation du risque

La section qui suit décrit les catégories de cotes du portefeuille. Le portefeuille se compose d'expositions liées aux entreprises, aux entités souveraines et aux banques. Notre processus et nos critères d'approbation comprennent l'attribution d'une notation du débiteur qui reflète notre estimation de la solidité financière de l'emprunteur, ainsi qu'une notation de la facilité qui reflète la garantie applicable à l'exposition.

La notation du débiteur tient compte de notre évaluation financière du débiteur, du secteur et de la conjoncture économique de la région où le débiteur exerce ses activités. Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le débiteur et le garant sont évalués. Bien que notre notation du débiteur soit effectuée de façon indépendante des notations externes du débiteur, notre méthode de notation du risque comprend un examen de ces notations externes.

Les liens entre nos cotes internes et les cotes utilisées par les agences de notation externes sont indiqués dans le tableau ci-après.

Entreprises et banques					Entités souveraines				
Type de cote	Tranches de PD	Cote de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's	Type de cote	Tranches de PD	Cote de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's
De première qualité	0,03 % – 0,42 %	10 – 47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	De première qualité	0,01 % – 0,42 %	00 – 47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3
De qualité inférieure	0,43 % – 12,11 %	51 – 67	BB+ à B-	Ba1 à B3	De qualité inférieure	0,43 % – 12,11 %	51 – 67	BB+ à B-	Ba1 à B3
Liste de surveillance	12,12 % – 99,99 %	70 – 80	CCC+ à C	Caa1 à Ca	Liste de surveillance	12,12 % – 99,99 %	70 – 80	CCC+ à C	Caa1 à Ca
Défaut	100 %	90	D	C	Défaut	100 %	90	D	C

Nous nous servons de techniques de modélisation quantitatives pour établir des systèmes internes de notation du risque. Les systèmes de notation du risque ont été élaborés au moyen de l'analyse de données internes et externes sur le risque de crédit. La notation du risque sert à la gestion de portefeuilles, à l'établissement de limites de risque, à la tarification des produits et à la détermination du capital économique.

Notre processus d'approbation du crédit est conçu pour veiller à ce que nous approuvions les demandes de prêt et consentions du crédit uniquement lorsque nous croyons que notre client sera en mesure de nous rembourser, selon les modalités convenues. Une évaluation de l'exposition au risque est incluse dans nos politiques et nos critères de crédit, selon les trois dimensions décrites ci-après :

- PD – la probabilité qu'il y ait défaut de la part du débiteur au cours des 12 prochains mois.
- ECD – l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.
- PCD – l'ampleur de la perte prévue en raison du défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Notre cadre de gestion du risque de crédit, constitué de politiques et de limites, définit l'intérêt à l'égard du risque que nous assumons pour un emprunteur ou des emprunteurs liés, qui est fonction de la notation de risque interne. En règle générale, nous accordons un nouveau crédit seulement à des emprunteurs ayant une cote de première qualité et de qualité inférieure, tel qu'il est indiqué ci-dessus. De plus, nos politiques en matière de crédit sont conçues pour gérer notre exposition à la concentration d'emprunteurs dans un secteur d'activité ou une région en particulier.

Un processus de notation du risque simplifié (l'approche de classement) est appliqué aux prêts hypothécaires commerciaux canadiens non garantis, notamment les prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale. Ces expositions sont notées individuellement selon notre échelle de notation au moyen d'une méthode de notation du risque qui évalue les principales caractéristiques du bien immobilier, incluant le rapport prêt-garantie et le ratio du service de la dette, la qualité du bien immobilier et la solidité financière du propriétaire/commanditaire. Toutes les expositions sont garanties par une hypothèque sur le bien immobilier. En outre, nous détenons des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale assurés qui ne sont pas traités selon l'approche de classement, mais qui sont plutôt traités comme des expositions aux entités souveraines.

Portefeuilles de détail

Les portefeuilles de détail sont caractérisés par la présence d'un grand nombre d'expositions relativement petites. Ils comprennent : des expositions au crédit personnel garanti – immobilier (prêts hypothécaires à l'habitation, prêts personnels et marges garanties par des biens immeubles résidentiels); des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Au quatrième trimestre de 2013, les créances sur cartes de crédit liées au portefeuille de cartes de crédit MasterCard acquis de Cartes Citi Canada Inc. étaient également assujetties à l'approche NI avancée. Auparavant, ces créances sur cartes de crédit étaient assujetties à l'approche standard.

Nous recourons à des modèles d'évaluation du crédit lorsque nous devons approuver de nouvelles expositions dans les portefeuilles de détail. Ces modèles sont fondés sur des méthodes statistiques permettant d'analyser les caractéristiques propres à l'emprunteur, en vue d'estimer les comportements futurs. Nous utilisons des données historiques internes sur d'anciens emprunteurs et des données externes, notamment d'agences d'évaluation du crédit, pour concevoir nos modèles. Ces modèles permettent une évaluation uniforme d'un emprunteur à l'autre. Des lignes directrices propres à chaque produit sont mises en place, et notre décision en matière d'approbation tiendra compte des caractéristiques de l'emprunteur, des garants, ainsi que de la qualité et du caractère suffisant des biens donnés en garantie (le cas échéant). La documentation exigée dans le processus d'octroi de prêt comprendra des preuves d'identité et de revenu adéquates, une évaluation indépendante des biens donnés en garantie et l'enregistrement de la sûreté, selon le cas.

Les portefeuilles de détail sont gérés comme des groupes d'expositions homogènes, d'après les notations d'agences externes et/ou d'autres évaluations du comportement servant à regrouper les expositions selon des profils de risque de crédit similaires. Ces groupes sont évalués au moyen de techniques statistiques, comme des modèles d'évaluation du crédit et des modèles informatisés. Les caractéristiques qui servent à regrouper les expositions individuelles varient selon les catégories d'actifs, si bien que le nombre de groupes, leur taille ainsi que les techniques statistiques appliquées dans leur gestion sont variables.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les tranches de PD et divers niveaux de risque :

Niveau de risque	Tranches de PD
Exceptionnellement faible	0,01 %-0,20 %
Très faible	0,21 %-0,50 %
Faible	0,51 %-2,00 %
Moyen	2,01 %-10,00 %
Élevé	10,01 %-99,99 %
Défaut	100 %

Essais à rebours

Nous surveillons sur une base mensuelle trois paramètres de risque clés, soit la PD, l'ECD et les PCD. Chaque trimestre, les résultats des essais à rebours sont présentés au BSIF, ainsi qu'au secteur d'activité et aux membres de la haute direction du groupe Gestion du risque aux fins d'examen et de remise en question. Pour chaque paramètre, nous repérons les portefeuilles dont les valeurs de réalisation sont nettement supérieures ou inférieures aux prévisions et nous les soumettons à des tests pour vérifier si cet écart s'explique par des changements économiques. Si les résultats révèlent qu'un paramètre appliqué au modèle pourrait perdre de sa capacité prédictive, ce modèle devient une priorité et doit faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour.

Simulations de crise

En vertu de notre processus de gestion courante du portefeuille de crédit, nous effectuons régulièrement des simulations de crise et des analyses de scénarios à l'égard de notre portefeuille pour évaluer en termes quantitatifs l'incidence de plusieurs conditions difficiles sur le plan historique et hypothétique comparativement aux limites fixées selon notre intérêt à l'égard du risque. Les simulations sont choisies pour tester notre exposition à des secteurs donnés (p. ex., secteurs pétrolier et gazier et immobilier), à des produits donnés (p. ex., prêts hypothécaires et cartes de crédit), ou à des régions géographiques données (p. ex., Europe et Caraïbes). Les résultats des simulations de crise sont des données importantes pour les décisions prises par la direction, ce qui comprend l'établissement de limites et de stratégies pour la gestion de notre risque de crédit. Pour plus de précisions sur les simulations de crise appliquées à nos portefeuilles de prêts hypothécaire et de marges hypothécaires, se reporter à la section Crédit personnel garanti – immobilier.

Exposition au risque de crédit

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit, qui est évaluée à titre d'ECD pour les instruments financiers au bilan et hors bilan. L'ECD représente l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.

L'exposition nette au risque de crédit a augmenté de 519 M\$ en 2013, du fait surtout de la croissance des activités dans nos portefeuilles de prêts aux entreprises et de prêts commerciaux.

En millions de dollars, au 31 octobre	2013			2012		
	Approche NI avancée	Approche standard	Total	Approche NI avancée	Approche standard	Total
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Expositions aux entreprises						
Montants utilisés	50 634 \$	3 336 \$	53 970 \$	43 836 \$	3 448 \$	47 284 \$
Engagements non utilisés	29 742	350	30 092	28 023	233	28 256
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	23 778	7	23 785	29 823	138	29 961
Divers – hors bilan	9 600	131	9 731	8 332	180	8 512
Dérivés de gré à gré	4 037	–	4 037	3 430	–	3 430
	117 791	3 824	121 615	113 444	3 999	117 443
Expositions aux entités souveraines						
Montants utilisés	20 848	3 051	23 899	20 849	2 687	23 536
Engagements non utilisés	5 096	–	5 096	4 617	–	4 617
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	5 766	–	5 766	5 666	–	5 666
Divers – hors bilan	311	–	311	486	–	486
Dérivés de gré à gré	2 254	–	2 254	3 055	5	3 060
	34 275	3 051	37 326	34 673	2 692	37 365
Expositions aux banques						
Montants utilisés	12 534	999	13 533	10 981	730	11 711
Engagements non utilisés	882	–	882	568	–	568
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	28 431	–	28 431	21 449	–	21 449
Divers – hors bilan	41 974	–	41 974	43 504	–	43 504
Dérivés de gré à gré	6 964	6	6 970	7 941	9	7 950
	90 785	1 005	91 790	84 443	739	85 182
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut						
	242 851	7 880	250 731	232 560	7 430	239 990
Moins : les garanties au titre des mises en pension de titres	51 613	–	51 613	48 152	–	48 152
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net						
	191 238	7 880	199 118	184 408	7 430	191 838
Portefeuilles de détail						
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier						
Montants utilisés	165 295	2 193	167 488	165 482	2 183	167 665
Engagements non utilisés	19 884	–	19 884	28 811	–	28 811
	185 179	2 193	187 372	194 293	2 183	196 476
Expositions au commerce de détail renouvelables qualifiées						
Montants utilisés	22 749	–	22 749	21 313	–	21 313
Engagements non utilisés	44 415	–	44 415	39 745	–	39 745
Divers – hors bilan	386	–	386	341	–	341
	67 550	–	67 550	61 399	–	61 399
Autres risques liés au portefeuille de détail						
Montants utilisés	7 752	705	8 457	7 791	2 159	9 950
Engagements non utilisés	1 125	20	1 145	1 222	20	1 242
Divers – hors bilan	31	–	31	29	16	45
	8 908	725	9 633	9 042	2 195	11 237
Total des portefeuilles de détail						
	261 637	2 918	264 555	264 734	4 378	269 112
Expositions liées à la titrisation¹						
	16 799	–	16 799	19 003	–	19 003
Expositions brutes au risque de crédit						
	521 287	10 798	532 085	516 297	11 808	528 105
Moins : les garanties au titre des mises en pension de titres	51 613	–	51 613	48 152	–	48 152
Expositions nettes au risque de crédit						
	469 674 \$	10 798 \$	480 472 \$	468 145 \$	11 808 \$	479 953 \$

1) En vertu de l'approche fondée sur les notations internes.

Les portefeuilles sont classés selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants sont présentés après les REC liés aux garants financiers et les accords généraux de compensation de dérivés, et avant la provision pour pertes sur créances et l'atténuation d'autres risques. Les risques liés aux titres autres que de négociation ne sont pas compris dans le tableau ci-dessus, car ils sont considérés comme étant négligeables en vertu des lignes directrices du BSIF et qu'ils sont, par conséquent, assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 %.

Expositions assujetties à l'approche standard

Les expositions liées à CIBC FirstCaribbean et certaines expositions envers des particuliers aux fins autres que d'affaires sont considérées comme négligeables, et sont assujetties à l'approche standard. Les créances sur cartes de crédit liées au portefeuille de cartes de crédit MasterCard acquis de Citi Canada Inc., qui étaient assujetties à l'approche standard jusqu'en 2012, sont maintenant assujetties à l'approche NI avancée. L'approche standard se sert d'un ensemble de pondérations du risque définies par les organismes de réglementation, contrairement à l'approche NI avancée, qui fait appel à une plus forte concentration de données. Une répartition détaillée de ces expositions standard, avant la provision pour pertes sur créances, selon la catégorie de pondération du risque est présentée ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre	Catégorie de pondération du risque							Total	Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	2013	2012
Expositions aux entreprises	– \$	– \$	– \$	117 \$	– \$	3 707 \$	– \$	3 824 \$	3 999 \$
Expositions aux entités souveraines	2 532	18	–	231	–	251	19	3 051	2 692
Expositions aux banques	–	944	–	46	–	15	–	1 005	739
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	–	–	115	–	2 078	–	–	2 193	2 183
Autres risques liés au portefeuille de détail	–	–	–	–	608	117	–	725	2 195
	2 532 \$	962 \$	115 \$	394 \$	2 686 \$	4 090 \$	19 \$	10 798 \$	11 808 \$

Risque de crédit de contrepartie

Nous nous exposons à un risque de crédit de contrepartie qui découle de nos activités liées aux dérivés de gré à gré et de nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. La nature de nos expositions aux dérivés est expliquée plus en détail à la note 12 des états financiers consolidés. Les transactions assimilées à des mises en pension de titres se composent de nos valeurs mobilières acquises ou vendues en vertu de mises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

La PD de nos contreparties est évaluée à l'aide de modèles qui sont conformes aux modèles utilisés pour nos activités directes de prêt. Étant donné les fluctuations des valeurs marchandes des taux d'intérêt, des taux de change, et des cours d'actions et de marchandises, le risque de crédit de contrepartie ne peut être quantifié avec certitude au moment de la transaction. Le risque de crédit de contrepartie est évalué en utilisant la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel en raison des variations de la juste valeur. Le risque de crédit associé à ces contreparties est géré à l'aide du même processus que celui appliqué à nos activités de prêts, et pour les besoins de l'approbation du crédit, l'exposition est regroupée à toute exposition découlant de nos activités de prêts. Notre risque de crédit de contrepartie bénéficie en grande partie des techniques d'atténuation du risque de crédit susmentionnées, notamment le rétablissement de la marge de façon quotidienne et la présentation de garanties.

En outre, nous sommes exposés au risque de fausse orientation lorsqu'il y a une corrélation négative entre le risque lié à une contrepartie en particulier et la qualité du crédit de cette contrepartie. Lorsque nous sommes exposés au risque de fausse orientation associé à une contrepartie avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, nos procédés veillent à ce que ces opérations soient soumises à un processus d'approbation plus rigoureux. Le risque peut être couvert par d'autres dérivés afin d'atténuer davantage le risque pouvant découler de ces opérations.

Nous établissons un REC pour les pertes sur créances futures prévues pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés. Les pertes sur créances futures prévues sont fonction de nos estimations de la PD, de la perte estimative dans l'éventualité d'un défaut et d'autres facteurs tels que l'atténuation des risques.

Notation des créances évaluées à la valeur de marché liée à des dérivés de gré à gré

En milliards de dollars, au 31 octobre	2013		2012	
	Exposition ¹⁾			
De première qualité	4,59 \$	85,0 %	5,46 \$	81,4 %
De qualité inférieure	0,78	14,5	1,22	18,2
Liste de surveillance	0,03	0,5	0,02	0,2
Défaut	–	–	0,01	0,1
Sans cote	–	–	0,01	0,1
	5,40 \$	100,0 %	6,72 \$	100,0 %

1) Évaluation à la valeur de marché des contrats de dérivés de gré à gré, compte tenu des accords généraux de compensation, et compte non tenu des garanties.

Concentration de risque

Des concentrations de risque de crédit existent lorsqu'un certain nombre de débiteurs exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions géographiques ou dans les mêmes secteurs et présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Répartition géographique

Le tableau suivant présente la répartition géographique des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. Le classement géographique est fondé sur le risque de crédit par pays en fonction du lieu où il est assumé en dernier recours. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et l'atténuation du risque et après les REC liés aux garants financiers et des garanties de 51,6 G\$ (48,2 G\$ en 2012) détenues aux fins de nos activités de mise en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre	Canada	États-Unis	Europe	Autres	Total
Montants utilisés	56 988 \$	18 479 \$	3 706 \$	4 843 \$	84 016 \$
Engagements non utilisés	28 389	5 732	1 003	596	35 720
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	3 826	1 879	271	386	6 362
Divers – hors bilan	39 597	8 528	3 642	118	51 885
Dérivés de gré à gré	6 338	2 050	4 027	840	13 255
	135 138 \$	36 668 \$	12 649 \$	6 783 \$	191 238 \$
31 Octobre 2012	135 561 \$	30 594 \$	12 325 \$	5 928 \$	184 408 \$

Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements par secteur d'activité

Le tableau suivant présente la répartition par secteur d'activité de nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et l'atténuation du risque, et après les REC liés aux garants financiers et des garanties de 51,6 G\$ (48,2 G\$ en 2012) détenues aux fins de nos activités de mise en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en			Total 2013	Total 2012
			pension de titres	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré		
Prêts hypothécaires commerciaux	7 856 \$	75 \$	– \$	– \$	– \$	7 931 \$	7 628 \$
Institutions financières	18 641	2 942	5 913	46 174	9 266 ¹	82 936	83 426
Commerce de détail et de gros	3 085	2 530	–	306	31	5 952	5 305
Services aux entreprises	4 159	1 570	–	277	27	6 033	5 583
Fabrication – biens d'équipement	1 750	1 466	–	105	45	3 366	2 833
Fabrication – biens de consommation	2 333	1 078	–	155	24	3 590	3 019
Immobilier et construction	12 805	3 972	–	807	105	17 689	15 011
Agriculture	3 757	1 058	–	55	33	4 903	4 718
Pétrole et gaz	4 204	7 191	–	1 221	920	13 536	11 658
Mines	1 150	2 347	–	490	55	4 042	3 663
Produits forestiers	483	500	–	144	37	1 164	1 125
Matériel informatique et logiciels	841	413	1	35	6	1 296	999
Télécommunications et câblodistribution	718	902	–	456	108	2 184	1 864
Diffusion, édition et impression	283	246	–	202	2	733	846
Transport	1 812	1 489	–	271	142	3 714	2 799
Services publics	2 026	3 818	–	985	325	7 154	5 768
Éducation, soins de santé et services sociaux	1 359	844	6	59	74	2 342	2 402
Gouvernements	16 754	3 279	442	143	2 055	22 673	25 761
	84 016 \$	35 720 \$	6 362 \$	51 885 \$	13 255 \$	191 238 \$	184 408 \$

1) Comprend une juste valeur nette des REC de 91 M\$ (269 M\$ en 2012) liée à nos contrats de dérivés couverts par des garants financiers.

Au 31 octobre 2013, nous n'avions aucune protection contre le risque de crédit (34 M\$ en 2012) souscrite pour couvrir les risques liés aux prêts aux entreprises et aux gouvernements. Cette diminution au cours de l'exercice est attribuable à notre décision de ne pas remplacer nos contrats de couverture à mesure qu'ils viennent à échéance.

Qualité du crédit des portefeuilles**Qualité du crédit des portefeuilles pondérés en fonction du risque**

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des portefeuilles pondérés en fonction du risque. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances, et après l'atténuation du risque de crédit, les REC et les garanties en vertu des activités de mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre	ECD			2013	2012
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Total	Total
Type de cote					
De première qualité	54 713 \$	28 462 \$	63 705 \$	146 880 \$	142 377 \$
De qualité inférieure	33 169	530	1 664	35 363	32 855
Liste de surveillance	525	–	9	534	732
Défaut	531	–	–	531	816
Total des expositions pondérées en fonction du risque	88 938 \$	28 992 \$	65 378 \$	183 308 \$	176 780 \$
Très bon profil				7 127	7 120
Bon profil				448	350
Profil satisfaisant				293	96
Profil faible				60	62
Défaut				2	–
Total des expositions classées				7 930 \$	7 628 \$
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				191 238 \$	184 408 \$

Les expositions totales ont augmenté de 6,8 G\$ comparativement à celles au 31 octobre 2012, en grande partie du fait de la croissance constatée dans le portefeuille de prêts aux entreprises et le portefeuille de prêts commerciaux. La cote de première qualité a augmenté de 4,5 G\$ depuis le 31 octobre 2012, tandis que pour la cote de qualité inférieure l'augmentation a été de 2,5 G\$. La diminution des expositions inscrites sur la liste de surveillance et de celles faisant l'objet d'un défaut est en grande partie attribuable à l'amélioration de la qualité du crédit de tous les portefeuilles canadiens et internationaux.

Qualité du crédit des portefeuilles de détail

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des portefeuilles de détail. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

Niveau de risque	ECD			2013	2012
	Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	Expositions au commerce de détail renouvelables qualifiées	Autres risques liés au portefeuille de détail	Total	Total
Exceptionnellement faible	163 399 \$	34 878 \$	1 106 \$	199 383 \$	205 926 \$
Très faible	6 486	9 339	1 415	17 240	19 283
Faible	13 086	14 551	2 568	30 205	27 890
Moyen	1 788	7 356	3 374	12 518	9 337
Haut	295	1 234	384	1 913	1 906
Défaut	125	192	61	378	392
	185 179 \$	67 550 \$	8 908 \$	261 637 \$	264 734 \$

Expositions liées à la titrisation

Le tableau suivant présente le détail de nos expositions liées à la titrisation en fonction des cotes de crédit en vertu de l'approche NI.

En millions de dollars, au 31 octobre	2013	2012
Équivalent de S&P		ECD ¹
AAA à BBB-	10 790 \$	12 220 \$
BB+ à BB-	–	–
Inférieure à BB-	20	18
Sans cote	5 479	6 337
	16 289 \$	18 575 \$

1) ECD en vertu de l'approche NI, nette des garanties financières de 510 M\$ (428 M\$ en 2012).

Crédit personnel garanti – immobilier

Le portefeuille de crédit personnel garanti – immobilier comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garanties par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille ne présente qu'un faible risque, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Aux termes de la *Loi sur les banques*, les banques ne peuvent offrir des prêts immobiliers résidentiels qu'à hauteur de 80 % de la valeur du bien donné en garantie. Une exception est prévue quant aux prêts ayant un ratio prêt-garantie supérieur s'ils sont assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire du secteur privé. L'assurance prêt hypothécaire protège les banques contre les risques de défaut de l'emprunteur sur la durée de la protection. Les assureurs hypothécaires du secteur privé sont assujettis aux exigences réglementaires en matière de fonds propres, celles-ci visant à faire en sorte qu'ils soient bien capitalisés. Si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable, le gouvernement du Canada a, sous réserve de certaines conditions, des obligations à l'égard des polices souscrites par certains assureurs hypothécaires du secteur privé insolubles, tel qu'il est expliqué plus en détail dans la loi récemment adoptée, intitulée *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR). Il se pourrait que des pertes surviennent relativement aux prêts hypothécaires assurés si, entre autres, la SCHL ou l'assureur hypothécaire du secteur privé le cas échéant rejettent une réclamation, ou encore, si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable et que les conditions en vertu de la LPAHR ne sont pas satisfaites ou que le gouvernement du Canada rejette la réclamation. Aucune perte significative n'est prévue dans le portefeuille de prêts hypothécaires.

Les tableaux suivants présentent le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires au Canada :

En milliards de dollars, au 31 octobre 2013	Prêts hypothécaires à l'habitation		Marges de crédit hypothécaires ¹		Total					
	Assurés ²	Non assurés	Non assurées	Assurés ²	Non assurés					
Ontario	46,5 \$	69 %	20,8 \$	31 %	9,3 \$	100 %	46,5 \$	61 %	30,1 \$	39 %
Colombie-Britannique	19,1	66	10,0	34	3,9	100	19,1	58	13,9	42
Alberta	17,3	75	5,8	25	2,8	100	17,3	67	8,6	33
Québec	7,8	74	2,8	26	1,5	100	7,8	65	4,3	35
Autres	11,9	77	3,5	23	1,8	100	11,9	69	5,3	31
Total des portefeuilles au Canada ³	102,6 \$	71 %	42,9 \$	29 %	19,3 \$	100 %	102,6 \$	62 %	62,2 \$	38 %
31 octobre 2012	109,5 \$	76 %	34,8 \$	24 %	20,1 \$	100 %	109,5 \$	67 %	54,9 \$	33 %

1) Nous n'avions aucune marge de crédit hypothécaire assurée au 31 octobre 2013 et au 31 octobre 2012.

2) Assurés à 94 % (93 % au 31 octobre 2012) par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux cotés au moins AA (faible) par DBRS.

3) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier sous gestion.

Le tableau suivant présente les rapports prêt-garantie moyens¹ pour nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires non assurés au Canada qui ont été montés au cours de l'exercice. Nous n'avons pas acquis de prêts hypothécaires ou de marges de crédit hypothécaires non assurés auprès de tiers pour les exercices présentés dans le tableau ci-dessous.

Pour l'exercice clos le 31 octobre

	2013		2012	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires
Ontario	71 %	70 %	68 %	69 %
Colombie-Britannique	67	66	65	65
Alberta	72	70	70	70
Québec	72	71	69	70
Autres	73	72	71	70
Total des portefeuilles au Canada ²	70 %	69 %	68 %	68 %

- 1) Les rapports prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés depuis peu sont calculés en fonction de la moyenne pondérée.
- 2) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier sous gestion.

Le tableau suivant présente les rapports prêts-garantie moyens pour l'ensemble de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

	Assurés	Non assurés
31 octobre 2013¹	59 %	60 %
31 octobre 2012 ^{1,2}	61 %	59 %

- 1) Les rapports prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour le 31 octobre 2013 et le 31 octobre 2012 sont fondées sur l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement au 30 septembre 2013 et au 30 septembre 2012. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des maisons au Canada. Les prix de vente sont basés sur les registres publics. Les indices sont publiés chaque mois et couvrent onze zones métropolitaines canadiennes combinées pour former un indice composé national.
- 2) Reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Les tableaux ci-après résument le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation au Canada par valeur. Le premier tableau comprend les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements contractuels minimums, et le deuxième tableau présente les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements réels des clients, qui comprennent les paiements qui sont supérieurs au montant contractuel minimum ou dont la fréquence est plus élevée.

En fonction des paiements contractuels

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Au 31 octobre 2013	1 %	1 %	3 %	12 %	19 %	39 %	25 %	– %
Au 31 octobre 2012	1 %	1 %	3 %	13 %	21 %	27 %	31 %	3 %

En fonction des paiements réels des clients

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Au 31 octobre 2013	3 %	6 %	11 %	15 %	24 %	28 %	12 %	1 %
Au 31 octobre 2012	3 %	7 %	12 %	16 %	20 %	26 %	14 %	2 %

Nous avons deux types de risques liés aux copropriétés au Canada : prêts hypothécaires et prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 31 octobre 2013, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 16,6 G\$ (16,9 G\$ en 2012), et une tranche de 74 % de ces prêts (77 % en 2012) était assurée. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 920 M\$ (701 M\$ en 2012), ou 2 %, de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 2,1 G\$ (2,0 G\$ en 2012). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 79 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise peuvent faire appel à différentes variables, telles que le PIB, le taux de chômage, les taux de faillite, le ratio du service de la dette et les tendances des comptes en souffrance, qui reflètent les fourchettes possibles de baisse des prix du secteur immobilier, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes semblables à celles qui ont marqué le début des années 1980 et 1990, périodes durant lesquelles le Canada a connu une récession. Nos résultats démontrent qu'en période de récession, notre solide situation de capital devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Rendement de la qualité du crédit

Au 31 octobre 2013, les prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, totalisaient 256,4 G\$ (252,7 G\$ en 2012). Les prêts à la consommation (qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et les prêts personnels, y compris les prêts étudiants) constituent 78 % (79 % en 2012) du portefeuille, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) en constituent le solde.

Les prêts à la consommation ont diminué de 388 M\$ par rapport à l'exercice précédent. La diminution des prêts sur cartes de crédit et des prêts personnels a été en grande partie compensée par une augmentation dans le portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) ont connu une hausse de 4 G\$, ou 8 %, en regard de l'exercice précédent, attribuable essentiellement aux secteurs de l'immobilier, de la construction et du transport.

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux, des provisions et de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total 2013	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total 2012
Prêts douteux bruts (PDB)						
Solde au début de l'exercice	1 128 \$	739 \$	1 867 \$	1 102 \$	815 \$	1 917 \$
Classement dans les prêts douteux au cours de l'exercice	353	1 481	1 834	490	1 646	2 136
Transfert dans les prêts non douteux au cours de l'exercice	(17)	(83)	(100)	(21)	(86)	(107)
Remboursements nets	(272)	(381)	(653)	(251)	(480)	(731)
Montants sortis du bilan	(382)	(1 066)	(1 448)	(191)	(1 157)	(1 348)
Recouvrements de prêts et avances auparavant sortis du bilan	-	-	-	-	-	-
Cessions de prêts	-	-	-	-	-	-
Change et autres	33	14	47	(1)	1	-
Solde à la fin de l'exercice	843 \$	704 \$	1 547 \$	1 128 \$	739 \$	1 867 \$
Provision pour dépréciation¹						
Solde au début de l'exercice	492 \$	229 \$	721 \$	388 \$	214 \$	602 \$
Montants sortis du bilan	(382)	(1 066)	(1 448)	(191)	(1 157)	(1 348)
Recouvrements de montants sortis du bilan au cours d'exercices antérieurs	9	175	184	9	161	170
Montant passé en charges au compte de résultat	204	900	1 104	317	1 016	1 333
Intérêts courus sur prêts douteux	(20)	(17)	(37)	(30)	(17)	(47)
Cessions de prêts	-	-	-	-	-	-
Change et autres	20	3	23	(1)	12	11
Solde à la fin de l'exercice	323 \$	224 \$	547 \$	492 \$	229 \$	721 \$
Prêts douteux, montant net						
Solde au début de l'exercice	636 \$	510 \$	1 146 \$	714 \$	601 \$	1 315 \$
Variation nette des prêts douteux bruts	(285)	(35)	(320)	26	(76)	(50)
Variation nette de la provision	169	5	174	(104)	(15)	(119)
Solde à la fin de l'exercice	520 \$	480 \$	1 000 \$	636 \$	510 \$	1 146 \$
PDB, moins provision pour dépréciation en pourcentage des actifs connexes ²			0,35 %			0,41 %

- 1) Comprend la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours, et la provision individuelle.
2) Les actifs connexes incluent les prêts, les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres et les acceptations.

Prêts douteux

Au cours de l'exercice, des prêts de 1,8 G\$ ont été classés pour la première fois dans la catégorie des prêts douteux, par rapport à 302 M\$ en 2012, ce qui s'explique par la baisse de 165 M\$ des prêts à la consommation, et de 137 M\$ des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

La baisse des PDB en raison de transferts hors des prêts douteux et de remboursements nets a totalisé 753 M\$, en diminution de 85 M\$ par rapport à 2012. Cette diminution s'explique principalement par la baisse de 102 M\$ des prêts à la consommation, en partie contrebalancée par une augmentation de 17 M\$ des prêts aux entreprises et aux gouvernements. Pour l'exercice, les sorties du bilan ont totalisé 1,4 G\$, soit une hausse de 100 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Les sorties du bilan liées aux prêts aux entreprises et aux gouvernements ont augmenté de 191 M\$, alors que les sorties du bilan liées aux prêts à la consommation ont baissé de 91\$.

La moitié des PDB à la consommation en 2013 se trouve au Canada et la majorité sont des prêts hypothécaires assurés où les pertes devraient être minimales. Les PDB à la consommation de CIBC FirstCaribbean se sont légèrement accrues en 2013 en raison surtout des pressions économiques continues dans la région des Caraïbes. Les PDB dans le portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements étaient inférieurs comparativement à ceux de l'exercice précédent, en raison des sorties du bilan de comptes douteux dans les secteurs des services aux entreprises, de l'édition et du transport, ainsi que dans les comptes du secteur immobilier aux États-Unis ayant été montés avant 2009. De plus, les prêts aux entreprises et aux gouvernements remboursés ont été plus élevés et les nouveaux classements moins élevés en 2013.

Des précisions sur la répartition géographique et le classement par secteur des prêts douteux sont fournies dans la section Information financière annuelle supplémentaire.

Provision pour pertes sur créances

La provision totale pour pertes sur créances se compose de provisions évaluées individuellement et collectivement inscrites au bilan consolidé.

La provision pour pertes sur créances est le moyen par lequel nous réduisons la valeur comptable de notre portefeuille de prêts à la valeur des flux de trésorerie futurs que nous prévoyons recevoir de ces prêts, actualisés au taux d'intérêt effectif du prêt. Le niveau de provisions évaluées individuellement de ces prêts est fonction des titres et des garanties détenus sur chacun des prêts douteux du portefeuille. La nature des titres et des garanties varie selon le prêt, et peut inclure des liquidités, des garanties, des biens immobiliers, des stocks, des débiteurs ou d'autres actifs. Les prêts plus importants sont évalués individuellement, tandis que les prêts de détail moins importants peuvent être évalués collectivement au moyen de données historiques sur les pertes. La provision évaluée collectivement couvre également les pertes sur créances qui devraient déjà s'être produites dans le portefeuille courant, mais qui n'ont pas encore été désignées ou couvertes par la provision évaluée individuellement.

Les méthodes utilisées pour établir la provision pour pertes sur créances sont présentées à la section Méthodes comptables critiques et estimations.

La répartition de la provision par région géographique et le classement par secteur sont fournis dans la section Information financière annuelle supplémentaire.

La provision totale pour pertes sur créances s'est établie à 1 758 M\$, soit une baisse de 158 M\$, ou 8 % comparativement à 2012.

La provision évaluée individuellement pour pertes sur créances s'est établie à 320 M\$, soit une baisse de 155 M\$ ou 33 % en regard de 2012. La provision évaluée collectivement pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements a diminué de 157 M\$, ou 34 %, en raison surtout du secteur de l'immobilier et de la construction et du secteur du transport. La diminution s'est principalement produite aux États-Unis et correspond à la baisse dans les PDB. Les PDB consentis aux entreprises et aux gouvernements aux États-Unis ont diminué de 103 M\$, tandis que les provisions évaluées individuellement ont baissé de 128 M\$. Les diminutions dans les PDB et dans la provision évaluée individuellement sont en grande partie attribuables aux comptes du secteur immobilier aux États-Unis ayant été montés avant 2009 et au portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis. La provision évaluée individuellement pour les prêts à la consommation était comparable à celle de l'exercice précédent.

Des précisions sur la provision évaluée individuellement pour pertes sur créances en pourcentage des PDB sont fournies à la section Information financière annuelle supplémentaire.

La provision évaluée collectivement pour les prêts douteux s'est établie à 227 M\$, soit une baisse de 19 M\$, ou 8 %, par rapport à 2012. La provision évaluée collectivement pour les prêts à la consommation douteux a diminué de 7 M\$, ou 3 %, sous l'effet principalement de la baisse des prêts personnels consentis au Canada, en partie contrebalancée par la hausse des prêts hypothécaires à l'habitation à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Ces changements correspondent aux variations dans les PDB. Les diminutions des PDB pour les prêts personnels et de la provision évaluée collectivement au Canada sont attribuables à la révision des paramètres des pertes estimées mise en place au troisième trimestre de 2013. L'augmentation des PDB pour les prêts hypothécaires à l'habitation et de la provision évaluée collectivement à l'extérieur de l'Amérique du Nord est attribuable à CIBC FirstCaribbean, toujours déstabilisée par des perturbations économiques mondiales qui ont eu une incidence défavorable sur l'économie dans les Caraïbes. La provision évaluée collectivement pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements douteux a diminué de 12 M\$, en raison surtout de la révision des paramètres de pertes estimées mise en place au troisième trimestre de 2013.

La provision évaluée collectivement pour les prêts non douteux s'est établie à 1 211 M\$, soit une hausse de 16 M\$, ou 1 %, par rapport à 2012. La provision évaluée collectivement pour les prêts à la consommation non douteux a augmenté de 12 M\$, ou 1 %, du fait surtout de la hausse dans les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels pour tenir compte de pertes estimées découlant des inondations en Alberta, en partie contrebalancée par l'amélioration du portefeuille de cartes de crédit. La provision évaluée collectivement pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements non douteux était comparable à celle de l'exercice précédent.

D'autres renseignements sur la provision évaluée collectivement exprimée en pourcentage du total des prêts, montant net, sont fournis à la section Information financière annuelle supplémentaire.

La direction est d'avis que la provision totale pour pertes sur créances au 31 octobre 2013 était appropriée compte tenu de la composition du portefeuille de crédit. Les ajouts futurs à la provision, ou les réductions futures de la provision, dépendront de l'évaluation continue des risques liés au portefeuille de prêts et de l'évolution de la conjoncture économique.

Exposition à certains pays et à certaines régions

La situation du crédit dans plusieurs pays européens, plus précisément en Grèce, en Irlande, en Italie, au Portugal et en Espagne, continue d'être préoccupante. Les tableaux suivants présentent notre exposition dans ces pays européens et dans d'autres pays d'Europe, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone euro. Nous n'avons aucune autre exposition par l'intermédiaire de nos entités ad hoc aux pays compris dans les tableaux ci-après, à l'exception des éléments présentés à la section sur les expositions indirectes ci-après.

Nous n'avons pas d'exposition importante dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord qui ont subi une certaine instabilité ou qui présentent un risque d'instabilité. Parmi ces pays se trouvent l'Algérie, le Bahreïn, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Lybie, le Maroc, l'Oman, l'Arabie Saoudite, la Syrie, la Tunisie et le Yémen.

Expositions directes à certains pays et à certaines régions

Nos expositions directes présentées dans les tableaux ci-après se composent A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, net des provisions, le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, net des provisions, le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur juste valeur); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, net des provisions, le cas échéant) et les swaps sur défaillance vendus pour lesquels nous ne jouissons pas de privilèges d'antériorité (présentés au montant notionnel moins la juste valeur); et C) des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Du total de nos expositions directes européennes, environ 96 % (98 % en 2012) correspondent à des entités dans des pays assortis d'une cote Aaa/AAA auprès d'au moins Moody's ou de S&P.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2013	Expositions directes						
	Capitalisées				Non capitalisées		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Total des expositions capitalisées (A)	Expositions aux entreprises	Expositions aux banques	Total des expositions non capitalisées (B)
Autriche	– \$	1 \$	– \$	1 \$	– \$	– \$	– \$
Belgique	5	–	13	18	–	–	–
Finlande	2	1	1	4	–	–	–
France	17	–	2	19	147	6	153
Allemagne	44	95	6	145	59	–	59
Grèce	–	–	–	–	–	–	–
Irlande	–	–	3	3	–	1	1
Italie	–	–	9	9	–	–	–
Luxembourg	15	–	159	174	9	–	9
Malte	–	–	–	–	–	–	–
Pays-Bas	6	273	97	376	–	11	11
Portugal	–	–	–	–	–	–	–
Espagne	–	–	–	–	–	–	–
Total pour les pays de la zone euro	89 \$	370 \$	290 \$	749 \$	215 \$	18 \$	233 \$
Danemark	– \$	– \$	32 \$	32 \$	– \$	9 \$	9 \$
Guernesey	–	–	–	–	–	–	–
Norvège	–	133	128	261	–	–	–
Russie	–	–	–	–	–	–	–
Suède	166	94	319	579	39	–	39
Suisse	244	–	256	500	198	–	198
Turquie	–	–	58	58	–	13	13
Royaume-Uni	1 111	218	465	1 794	1 458	180	1 638
Total pour les pays hors de la zone euro	1 521 \$	445 \$	1 258 \$	3 224 \$	1 695 \$	202 \$	1 897 \$
Total pour l'Europe	1 610 \$	815 \$	1 548 \$	3 973 \$	1 910 \$	220 \$	2 130 \$
31 octobre 2012	1 141 \$	863 \$	1 287 \$	3 291 \$	1 397 \$	190 \$	1 587 \$

1) Comprend une exposition de 171 M\$ (d'un montant notionnel de 196 M\$ et d'une juste valeur de 25 M\$) au titre d'un swap sur défaillance vendu sur une obligation émise par une société du Royaume-Uni, garanti par un garant financier. Nous détenons actuellement le swap sur défaillance vendu dans le cadre de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation. La faillite de l'entité de référence ou le manquement de cette entité à faire un remboursement de capital ou un versement d'intérêts exigible, ainsi que le manquement du garant financier à satisfaire à ses obligations aux termes de la garantie entraînerait un versement pour le swap sur défaillance.

Expositions directes (suite)

En millions de dollars, au 31 octobre 2013	Créances découlant de l'évaluation à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension					Expositions nettes (C)	Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C)
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions brutes ¹	Garanties ²		
Autriche	– \$	– \$	26 \$	26 \$	24 \$	2 \$	3 \$
Belgique	–	1	40	41	39	2	20
Finlande	–	–	4	4	–	4	8
France	–	116	449	565	564	1	173
Allemagne	–	–	1 250	1 250	1 016	234	438
Grèce	–	–	–	–	–	–	–
Irlande	–	–	31	31	30	1	5
Italie	–	–	14	14	8	6	15
Luxembourg	–	–	1	1	(1)	2	185
Malte	–	–	–	–	–	–	–
Pays-Bas	–	–	69	69	66	3	390
Portugal	–	–	–	–	–	–	–
Espagne	–	–	21	21	21	–	–
Total pour les pays de la zone euro	– \$	117 \$	1 905 \$	2 022 \$	1 767 \$	255 \$	1 237 \$
Danemark	– \$	– \$	20 \$	20 \$	19 \$	1 \$	42 \$
Guernesey	–	–	–	–	–	–	–
Norvège	–	178	–	178	178	–	261
Russie	–	–	–	–	–	–	–
Suède	1	–	–	1	–	1	619
Suisse	–	17	483	500	482	18	716
Turquie	–	–	–	–	–	–	71
Royaume-Uni	176	5	2 928	3 109	2 900	209	3 641
Total pour les pays hors de la zone euro	177 \$	200 \$	3 431 \$	3 808 \$	3 579 \$	229 \$	5 350 \$
Total pour l'Europe	177 \$	317 \$	5 336 \$	5 830 \$	5 346 \$	484 \$	6 587 \$
31 octobre 2012	73 \$	– \$	6 078 \$	6 151 \$	5 790 \$	361 \$	5 239 \$

1) Les montants sont présentés nets des REC.

2) La garantie offerte à l'égard des créances découlant de l'évaluation à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 1,4 G\$ (2,3 G\$ en 2012), dont la totalité se présentait sous forme de liquidités. La garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 4,0 G\$ (3,5 G\$ en 2012) et comprenait des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

Expositions indirectes à certains pays et à certaines régions

Nos expositions indirectes comprennent des valeurs mobilières (surtout des TAP flux groupés, classés comme prêts dans notre bilan consolidé) et des protections de crédit vendues à l'égard de titres dans notre portefeuille d'activités de crédit structuré en voie de liquidation pour lesquels nous jouissons de privilèges d'antériorité. Notre exposition brute avant privilèges d'antériorité est présentée à la valeur comptable pour les titres et au montant notionnel, moins la juste valeur pour les dérivés à l'égard desquels nous avons une protection vendue. Nous n'avons pas d'expositions indirectes au Portugal, en Turquie, à Guernesey ou en Russie.

En millions de dollars, au 31 octobre 2013	Total de l'exposition indirecte
Autriche	1 \$
Belgique	41
Finlande	20
France	428
Allemagne	307
Grèce	10
Irlande	20
Italie	67
Luxembourg	83
Pays-Bas	242
Espagne	146
Total pour les pays de la zone euro	1 365
Danemark	24 \$
Norvège	14
Suède	67
Suisse	10
Royaume-Uni	408
Total pour les pays hors de la zone euro	523 \$
Total de l'exposition	1 888 \$
31 octobre 2012	2 452 \$

Outre nos expositions indirectes présentées ci-dessus, nous avons des expositions indirectes à des contreparties européennes lorsque nous avons reçu d'entités qui ne sont pas établies en Europe des titres de créance et des titres de participation émis par des entités européennes à titre de garanties aux termes de nos activités de prêts de valeurs et d'emprunt de valeurs. Notre exposition indirecte était de 211 M\$ (846 M\$ en 2012).

Expositions à certaines activités choisies

Conformément aux recommandations du Financial Stability Board, cette section donne des précisions sur d'autres activités choisies dans nos activités poursuivies et nos activités abandonnées auxquelles les investisseurs pourraient s'intéresser en raison des caractéristiques du risque et de la conjoncture du marché actuelle.

Financement immobilier aux États-Unis

Dans notre segment de financement immobilier aux États-Unis, nous exploitons une plateforme de services complets qui assure le montage des prêts hypothécaires commerciaux à des clients du marché intermédiaire, et ce, en vertu de quatre programmes.

Le programme de prêts à la construction offre un taux de financement variable sur les propriétés en construction. Les deux programmes de crédit-relais offrent des taux de financement fixes et variables, généralement assortis d'une échéance moyenne de un an à trois ans, sur les propriétés qui sont entièrement louées ou dont une partie reste encore à louer ou à rénover. De plus, le programme de crédit-relais offre des marges de crédit d'exploitation à certains emprunteurs. Ces programmes fournissent la matière pour le programme de prêts à taux fixe permanent du groupe. Après la phase de construction et la phase de crédit-relais et une fois que les biens sont productifs, nous offrons aux emprunteurs du financement à taux fixe dans le contexte du programme permanent (généralement assorti d'une échéance moyenne de 10 ans).

Nous avons précédemment un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence avec une société de capital d'investissement qui a assuré le montage d'un bloc de prêts hypothécaires de premier rang à taux fixe garantis par des immeubles commerciaux américains. Nous avons auparavant consenti à l'entité une facilité de crédit sur créances hypothécaires prioritaires d'une durée initiale de trois ans en vertu de laquelle toute avance tirée de la facilité pour financer un prêt était soumise à notre approbation du crédit. Nous avons aussi fourni auparavant une facilité de swap d'options relativement aux activités de couverture de taux d'intérêt de l'entité. Au troisième trimestre de 2012, nous avons mis fin au montage de nouveaux prêts hypothécaires aux termes de l'entente, la facilité de crédit et la facilité de swap d'options ont été annulées et notre participation dans l'entité a été en bonne partie liquidée pour une valeur comptable de 3 M\$. Nous demeurons l'administrateur de l'entité et avons accordé des indemnités non liées au crédit concernant les prêts ayant auparavant été montés par l'entité.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2013	Montants utilisés	Montants inutilisés
Programme de prêt à la construction	198 \$	87 \$
Programme de crédit-relais	5 679	380
Programme permanent	61	–
Expositions, nettes de la provision	5 938 \$	467 \$
Par rapport à ci-dessus :		
Prêts douteux, montant net	138 \$	– \$
Soumis à une surveillance de crédit	132	5
Expositions, nettes de la provision, au 31 octobre 2012	4 177 \$	445 \$

Au 31 octobre 2013, la provision pour pertes sur créances de ce portefeuille s'établissait à 55 M\$ (118 M\$ en 2012). Au cours de l'exercice, la dotation à la provision pour pertes sur créances s'est établie à 12 M\$ (75 M\$ en 2012).

Le segment a aussi des capacités de négociation et de distribution de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC). Au 31 octobre 2013, nous détenions des TACHC d'un montant notionnel de 9 M\$ et d'une juste valeur de moins de 1 M\$ (montant notionnel de 9 M\$ et juste valeur de moins de 1 M\$ en 2012).

Financement à effet de levier

Des renseignements sur nos activités de financement à effet de levier en Europe et aux États-Unis figurent ci-dessous.

Financement à effet de levier en Europe

En 2008, la direction a décidé d'abandonner les activités de financement à effet de levier en Europe dans lesquelles nous avons participé ou au moyen desquelles nous avons monté nos prêts de qualité inférieure et syndiqué la majorité des prêts, activités pour lesquelles nous avons touché des honoraires tout au long du processus.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2013	Montants utilisés	Montants inutilisés
Secteur manufacturier	343 \$	22 \$
Édition et impression	4	–
Services publics	10	–
Transport	2	6
Expositions, nettes de la provision¹	359 \$	28 \$
Par rapport à ci-dessus :		
Prêts douteux, montant net	4 \$	– \$
Soumis à une surveillance de crédit	165	9
Expositions, nettes de la provision, au 31 octobre 2012¹	404 \$	60 \$

1) Ne tiennent pas compte d'une exposition de 21 M\$ (16 M\$ au 31 octobre 2012) liée aux actions reçues aux termes d'une restructuration.

Au 31 octobre 2013, la provision pour pertes sur créances de ce portefeuille s'établissait à 35 M\$ (41 M\$ en 2012). Au cours de l'exercice, la dotation à la provision pour pertes sur créances s'est établie à 35 M\$ (reprises nettes sur la provision pour pertes sur créances de 1 M\$ en 2012).

Financement à effet de levier aux États-Unis

Nous avons vendu nos activités de financement à effet de levier aux États-Unis, au moyen desquelles nous fournissons du financement à effet de levier à des clients présentant un risque élevé afin de faciliter leurs activités d'acquisition, d'acquisition par emprunt et de restructuration, lors de la vente de certaines de nos activités américaines à Oppenheimer Holdings Inc. (Oppenheimer) en 2008. Aux termes de l'opération, nous avons conservé les prêts à effet de levier existants au moment de la vente. Ces prêts seront gérés jusqu'à leur échéance. En outre, aux termes de notre entente actuelle avec Oppenheimer, nous avons accepté de fournir, à des clients présentant un risque élevé, une facilité de crédit sur créances hypothécaires entreposées jusqu'à concurrence de 2,0 G\$ pour financer et maintenir des prêts syndiqués, qui ont été montés pour des sociétés du marché intermédiaire américain par Oppenheimer, afin de faciliter leurs activités d'acquisition, d'acquisition par emprunt et de restructuration. L'octroi de prêts pour les inclure dans cette facilité est assujéti à l'approbation conjointe du crédit par Oppenheimer et la CIBC.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2013	Montants utilisés	Montants inutilisés
Transport	36 \$	4 \$
Médias et publicité	8	-
Expositions, nettes de la provision	44 \$	4 \$
Par rapport à ci-dessus :		
Prêts douteux, montant net	36 \$	- \$
Soumis à une surveillance de crédit	8	-
Expositions, nettes de la provision, au 31 octobre 2012	91 \$	19 \$

Au 31 octobre 2013, la provision pour pertes sur créances de ce portefeuille s'établissait à 2 M\$ (67 M\$ en 2012). Au cours de l'exercice, les reprises nettes sur la provision pour pertes sur créances étaient de 7 M\$ (dotation à la provision pour pertes sur créances de 55 M\$ en 2012).

Risque de non-règlement

Le risque de non-règlement est le risque qu'une partie ne remplisse pas en temps voulu son engagement en vertu d'un contrat conclu entre deux parties. Ce risque peut découler des activités de négociation courantes ou de la participation à un système de paiement et de règlement.

De nombreux systèmes de règlement mondiaux offrent des avantages considérables en matière de réduction des risques au moyen de cadres d'atténuation des risques complexes. Des accords bilatéraux de compensation de paiement peuvent être conclus dans le but d'atténuer le risque au moyen de la réduction du montant total du règlement convenu entre les parties. En outre, nous participons à de nombreux systèmes de paiement et de règlement en Amérique du Nord, y compris à un système mondial de compensation multilatérale du risque de change. Nous faisons également appel à des intermédiaires financiers pour accéder à certains systèmes de paiement et de règlement et, pour effectuer certaines opérations, nous pouvons recourir à des chambres de compensation bien établies pour réduire au minimum le risque de non-règlement.

Dans le cas des opérations réglées à l'extérieur des systèmes de paiement et de règlement ou sans recourir à des chambres de compensation, les facilités de crédit pour les contreparties doivent être approuvées, que ce soit sous forme de limites préapprouvées du risque de non-règlement ou d'ententes de paiement contre paiement.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes au bilan et hors bilan découlant de fluctuations dans le taux de change, le prix des marchandises, les taux d'intérêt, les écarts de taux, le cours des actions et la valeur des placements.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et produits de base détenues à des fins de négociation ou dans le but de couvrir d'autres éléments du portefeuille de négociation. Les positions détenues à des fins de négociation sont celles qui ont été prises en vue d'être cédées à court terme et/ou dans l'intention de tirer profit de variations de prix actuelles ou escomptées à court terme, ou de fixer les profits tirés des activités d'arbitrage.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la gestion de l'actif et du passif et aux activités de placement.

Gouvernance et gestion

Le risque de marché est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les secteurs d'activité représentent la première ligne de défense et sont responsables de repérer et gérer leurs risques.

La deuxième ligne de défense est la responsabilité de la gestion du risque, qui dispose, pour chaque activité de transaction, d'un directeur spécialisé en risque de marché, aidé de directeurs régionaux, Risques, dans chacun de nos principaux centres de négociation, ce qui assure une protection complète en matière de risque. En plus de la gestion du risque, la fonction de conformité et les autres fonctions de contrôle offrent une surveillance indépendante de la gestion du risque de marché et du risque lié aux régimes de retraite.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au Comité de gestion globale des risques et au CGR sur les questions importantes relatives au risque que sont notamment les opérations importantes, l'observation des limites et les tendances des portefeuilles.

Politiques

Nous avons élaboré des politiques exhaustives de gestion du risque de marché. Ces politiques portent sur le recensement et la mesure de divers types de risque de marché, leur inclusion dans les portefeuilles de négociation, ainsi que l'établissement des limites à l'intérieur desquelles nous surveillons et gérons notre risque global et faisons rapport à cet égard. Nos politiques contiennent également des précisions sur les exigences quant à la conception des modèles d'évaluations, à la corroboration indépendante des valeurs, à l'établissement de rajustements de valeur et à l'harmonisation des méthodes comptables en ce qui concerne les méthodes relatives à l'évaluation à la valeur de marché et à l'évaluation fondée sur des modèles.

Processus et contrôle

Le risque de marché est suivi quotidiennement en fonction des limites de risque approuvées, et des processus de contrôle sont en place afin de veiller à ce que seules des activités approuvées soient entreprises. Nous produisons chaque jour un rapport détaillé sur le risque ainsi qu'un sommaire de suivi des limites, documents qui sont fondés sur les positions de la journée précédente. Les rapports sommaires sur le risque de marché et sur l'observation des limites de risque sont produits et passés en revue périodiquement avec l'EHD et le CGR.

Nous avons des niveaux de tolérance au risque, qui sont exprimés sous forme de mesures statistiques fondées sur la VAR et de pertes possibles en situation de crise extrême. Nous recourons à une approche à plusieurs paliers, comme suit, pour définir le risque de marché et les simulations de crise relativement au risque que nous pouvons assumer dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation :

- Les limites du CGR contrôlent le risque de marché pour l'ensemble de la CIBC;
- Les limites de premier palier contrôlent le risque de marché pour l'ensemble de la CIBC et sont moins élevées que celles du CGR afin d'établir une réserve en cas de mouvements extrêmes du marché et/ou de besoins extraordinaires du client;
- Les limites de deuxième palier contrôlent le risque de marché au niveau de l'unité d'exploitation;
- Les limites de troisième palier contrôlent le risque de marché au niveau de l'unité d'exploitation ou du pupitre de négociation. Elles sont établies en fonction de la VAR et d'une variété de paramètres, dont les simulations de crise;
- Les limites intrajournalières (stratégiques et opérationnelles) servent seulement à accommoder les commandes des clients et les couvertures connexes.

Les limites de premier palier sont établies par le chef de la direction, conformément aux politiques sur la tolérance au risque approuvées par le CGR. Les limites de deuxième et de troisième paliers sont approuvées au niveau de direction approprié au risque assumé. Les limites intrajournalières stratégiques correspondent, si l'ensemble des positions intrajournalières opérationnelles sont laissées sans couverture à la fin de la journée, au plus bas des montants suivants : i) le total des limites approuvées du CGR, et ii) deux fois les limites de la VAR de premier palier. Les limites intrajournalières opérationnelles sont fondées sur le montant notionnel et la sensibilité quotidiens et elles sont fixées par catégorie d'actifs, proportionnellement à la liquidité relative du marché, convenues avec les secteurs d'activité et calibrées par le groupe Gestion du risque, marchés financiers afin qu'elles n'excèdent pas la limite intrajournalière stratégique.

Mesure de risque

Nous utilisons les méthodes suivantes pour mesurer le risque de marché :

- la VAR permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs. La VAR est obtenue par le regroupement des modèles de la VAR pour les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de taux, aux actions et à des créances précises, ainsi que pour les risques de change et sur marchandises, avec la réduction découlant de l'incidence sur le portefeuille de l'interrelation des différents risques (effet de diversification) :
 - Le risque de taux d'intérêt mesure l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des volatilités sur les instruments de trésorerie et les dérivés;
 - Le risque d'écart de taux mesure l'incidence des variations des écarts de taux liés aux obligations provinciales, municipales et d'organismes gouvernementaux, aux obligations souveraines, aux obligations de sociétés, aux produits titrisés ou aux dérivés de crédit, tels les swaps sur défaillance;
 - Le risque lié aux actions mesure l'incidence des fluctuations des cours des actions, des volatilités et des ratios dividende/cours;
 - Le risque de change mesure l'incidence des variations des taux de change et des volatilités;
 - Le risque lié aux marchandises mesure l'incidence des variations des prix des marchandises et des volatilités, y compris les caractéristiques communes entre des marchandises connexes;
 - Le risque spécifique de la dette mesure l'incidence des fluctuations de la volatilité du rendement d'un instrument de créance par rapport à la volatilité du rendement d'un indice obligataire représentatif;
 - L'effet de diversification reflète l'atténuation des risques obtenue à l'aide de divers types d'instruments financiers, de contreparties, de monnaies et de régions. L'étendue de l'avantage de diversification dépend de la corrélation entre les actifs et les facteurs de risque du portefeuille à un moment précis. La diversification est en relation inverse avec la corrélation, et le facteur de diversification est obtenu en soustrayant la somme des VAR de chaque type de risque de la VAR totale du portefeuille.
- La sensibilité aux prix mesure la variation de la valeur d'un portefeuille à la suite d'une légère modification d'un paramètre sous-jacent donné, afin qu'il soit possible d'isoler chaque composante du risque et de l'examiner, et de tenir compte de cet examen pour rééquilibrer le portefeuille pour obtenir l'exposition recherchée.
- la VAR en situation de crise permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs si le scénario de la pire période depuis octobre 2007 est appliqué au portefeuille courant;
- les exigences supplémentaires liées au risque, qui permettent d'évaluer les fonds propres requis en raison du risque de migration de crédit et du risque de défaut sur les titres de créance dans les portefeuilles de négociation;
- les essais à rebours confirment l'efficacité de la quantification des risques par une analyse des résultats réels et théoriques;
- les simulations de crise et les analyses de scénarios, qui fournissent des renseignements sur le comportement des portefeuilles dans des conditions extrêmes (au-delà du degré de confiance de la VAR).

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre

	2013				2012				Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques
	Exposés au risque de marché			Non exposés au risque de marché	Exposés au risque de marché			Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques	
	Bilan consolidé	Risque lié aux activités de négociation	Risque lié aux activités autres que de négociation		Bilan consolidé	Risque lié aux activités de négociation	Risque lié aux activités autres que de négociation		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	2 211 \$	– \$	1 165 \$	1 046 \$	2 613 \$	– \$	1 069 \$	1 544 \$	De change
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	4 168	111	4 057	–	2 114	37	2 077	–	De taux d'intérêt Lié aux actions et de taux d'intérêt
Valeurs mobilières	71 982	43 158 ¹	28 824	–	65 334	39 177 ¹	26 157	–	De taux d'intérêt
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	3 417	–	3 417	–	3 311	–	3 311	–	De taux d'intérêt
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	25 311	–	25 311	–	25 163	–	25 163	–	De taux d'intérêt
Prêts	150 938	–	150 938	–	150 056	–	150 056	–	De taux d'intérêt
Prêts hypothécaires à l'habitation	34 441	–	34 441	–	35 323	–	35 323	–	De taux d'intérêt
Particuliers	14 772	–	14 772	–	15 153	–	15 153	–	De taux d'intérêt
Cartes de crédit	48 201	2 148 ²	46 053	–	43 624	866 ²	42 758	–	De taux d'intérêt
Entreprises et gouvernements	(1 698)	–	(1 698)	–	(1 860)	–	(1 860)	–	De taux d'intérêt
Provision pour pertes sur créances	19 947	17 626 ³	2 321	–	27 039	23 646 ³	3 393	–	De taux d'intérêt et de change
Dérivés	9 720	–	9 720	–	10 436	–	10 436	–	De taux d'intérêt
Engagements de clients en vertu d'acceptations	14 979	1 226	7 067	6 686	15 079	1 239	7 984	5 856	De taux d'intérêt, de change et lié aux actions
Autres actifs	398 389 \$	64 269 \$	326 388 \$	7 732 \$	393 385 \$	64 965 \$	321 020 \$	7 400 \$	
Dépôts	313 528 \$	388 \$ ⁴	279 391 \$	33 749 \$	300 344 \$	299 \$ ⁴	272 075 \$	27 970 \$	De taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 327	13 144	183	–	13 035	12 870	165	–	De taux d'intérêt
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 099	–	2 099	–	1 593	–	1 593	–	De taux d'intérêt
Valeurs mobilières de Capital Trust	1 638	44	1 594	–	1 678	37	1 641	–	De taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	4 887	–	4 887	–	6 631	–	6 631	–	De taux d'intérêt
Dérivés	19 724	18 220 ³	1 504	–	27 091	23 941 ³	3 150	–	De taux d'intérêt et de change
Acceptations	9 721	–	9 721	–	10 481	–	10 481	–	De taux d'intérêt
Autres passifs	10 808	872	4 084	5 852	10 671	703	4 616	5 352	De taux d'intérêt
Titres secondaires	4 228	–	4 228	–	4 823	–	4 823	–	De taux d'intérêt
	379 960 \$	32 668 \$	307 691 \$	39 601 \$	376 347 \$	37 850 \$	305 175 \$	33 322 \$	

- 1) Exclut un montant de 837 M\$ (628 M\$ en 2012) des activités de crédit structuré en voie de liquidation. Ces éléments sont considérés comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- 2) Exclut des prêts de 63 M\$ (35 M\$ en 2012) qui sont entreposés à des fins de titrisation future. Ces éléments sont considérés comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- 3) Exclut les dérivés liés aux activités de crédit structuré et aux autres activités en voie de liquidation qui sont considérés comme des éléments autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- 4) Comprend des dépôts désignés à leur juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation, et des dérivés de taux d'intérêt, de change, d'actions, de marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la valeur à risque (VAR) est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. La VAR met en jeu de nombreux facteurs de risque, et elle est calculée au moyen de la volatilité historique de chaque facteur de risque et des corrélations historiques connexes entre ces facteurs, évalués sur une période de un an.

Bien qu'elle donne des indications précieuses, la VAR doit toujours être utilisée en tenant compte de ses limites. Par exemple :

- l'utilisation de données historiques pour estimer les événements futurs peut ne pas inclure tous les événements potentiels, particulièrement ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou encore que les risques s'annulent en une journée. Cela ne reflète peut-être pas parfaitement le risque de marché qui découle parfois d'une situation d'illiquidité critique, lorsqu'une période de un jour peut être insuffisante pour liquider ou couvrir entièrement toutes les positions;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne prend pas en compte les pertes qui pourraient survenir au-delà de ce niveau de confiance;
- la VAR est calculée à partir des expositions en cours à la fermeture des bureaux, et ne reflète donc pas les expositions intrajournalières;
- nous utilisons les mesures de risque additionnelles décrites ci-dessus pour atténuer les faiblesses de la méthode de la VAR.

La composition des risques de marché par catégorie de risque et le risque total figurent dans le tableau de la VAR ci-dessous. Ces risques sont liés entre eux, et l'effet de diversification reflète la réduction du risque attribuable au regroupement en portefeuilles des positions de négociation. Les risques de taux d'intérêt et d'écart de taux associés aux activités de négociation découlent de nos activités sur les marchés mondiaux de la dette et des dérivés, plus particulièrement des transactions conclues sur les marchés canadiens, américains et européens. Les principaux instruments utilisés sont les titres de créance de gouvernements et de sociétés et les dérivés de taux d'intérêt. La majeure partie des risques de change liés aux activités de négociation résulte de transactions mettant en cause le dollar canadien, le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le dollar australien, le yuan et le yen, et les principaux risques de pertes sur actions sont ceux auxquels nous sommes exposés sur les marchés boursiers américains, canadiens et européens. Les risques de négociation liés aux marchandises découlent principalement de transactions portant sur le gaz naturel et des produits de pétrole brut nord-américains.

VAR par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2013				2012			
	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	1,2 \$	2,8 \$	5,2 \$	1,0 \$	2,1 \$	1,9 \$	5,3 \$	0,9 \$
Risque d'écart de taux	1,2	1,4	2,6	0,9	1,4	1,3	2,4	0,6
Risque lié aux actions	1,9	2,1	2,7	1,7	2,0	3,0	5,4	1,4
Risque de change	0,5	0,7	1,7	0,2	0,7	0,7	1,7	0,2
Risque lié aux marchandises	0,6	1,1	2,1	0,6	1,0	1,2	3,0	0,5
Risque spécifique de la dette	2,5	2,3	3,6	1,4	2,1	2,6	4,2	1,8
Effet de diversification ¹	(4,3)	(5,8)	négl.	négl.	(5,2)	(5,8)	négl.	négl.
Total de la VAR (mesure de un jour)	3,6 \$	4,6 \$	6,1 \$	3,5 \$	4,1 \$	4,9 \$	7,0 \$	3,3 \$

1) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille. négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 a diminué de 6 % en regard de l'exercice précédent, par suite d'une baisse de la volatilité des marchés boursiers et des marchés du crédit et d'un resserrement généralisé des écarts de taux.

VAR en situation de crise

La mesure de la VAR en situation de crise sert à reproduire le calcul de la VAR qui serait appliqué à notre portefeuille actuel si les valeurs des facteurs du risque de marché pertinents étaient tirées d'une période de tension sur les marchés. Les données du modèle sont calibrées selon des données historiques observées sur une période continue de 12 mois depuis octobre 2007 de conditions financières très difficiles qui s'appliquent à notre portefeuille actuel. Notre période actuelle de VAR en situation de crise s'échelonne du 17 octobre 2008 au 16 octobre 2009.

VAR en situation de crise par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2013				2012			
	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	3,9 \$	7,7 \$	21,1 \$	2,4 \$	8,3 \$	6,3 \$	13,4 \$	1,5 \$
Risque d'écart de taux	4,9	4,9	6,8	3,0	3,8	3,0	7,2	0,7
Risque lié aux actions	1,9	2,8	12,7	0,9	1,2	2,5	6,9	0,9
Risque de change	0,7	1,1	5,6	0,2	0,6	1,8	9,4	0,2
Risque lié aux marchandises	0,8	1,2	6,2	0,3	1,3	1,1	4,6	0,3
Risque spécifique de la dette	1,7	1,3	2,1	0,7	0,9	0,9	1,7	0,4
Effet de diversification ¹	(10,5)	(10,3)	négl.	négl.	(6,5)	(9,1)	négl.	négl.
Total de la VAR en situation de crise (mesure de un jour)	3,4 \$	8,7 \$	21,3 \$	2,9 \$	9,6 \$	6,5 \$	13,0 \$	2,0 \$

1) Le total de la VAR en situation de crise est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille. négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR moyenne en situation de crise pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 a augmenté de 34 % par rapport à l'exercice précédent. Au cours de l'exercice, nous avons mis en place des couvertures pour gérer la volatilité associée aux REC ainsi que les risques liés à la méthode d'actualisation des swaps indiciels à un jour.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Les exigences supplémentaires liées au risque sont une mesure de défaut et du risque de migration pour les titres de créance détenus dans les portefeuilles de négociation. Notre méthode de calcul des exigences supplémentaires liées aux risques est une technique statistique qui permet de mesurer le risque de migration et le risque de défaut des émetteurs sur une période de un an, en simulant une modification des cotes de crédit. Des tests de l'horizon de liquidité, du taux de recouvrement, de la corrélation et de la probabilité de défaut et de migration ont servi à valider le modèle.

Exigences supplémentaires liées aux risques – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2013				2012			
	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de défaut	102,9 \$	60,2 \$	118,9 \$	33,7 \$	28,8 \$	33,4 \$	54,7 \$	17,2 \$
Risque de migration	45,4	39,2	56,9	19,1	42,1	37,9	59,7	18,4
Exigences supplémentaires liées aux risques (mesure sur un exercice)	148,3 \$	99,4 \$	158,0 \$	71,6 \$	70,9 \$	71,3 \$	97,1 \$	50,8 \$

Les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 ont augmenté de 39 % en regard de l'exercice précédent en raison des modifications apportées à la composition des instruments à revenu fixe du portefeuille de négociation.

Essais à rebours

Pour déterminer le caractère fiable du modèle de la VAR liée aux activités de négociation, les résultats réels sont suivis régulièrement à l'aide d'un processus d'essais à rebours afin de mettre à l'épreuve la validité des hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la VAR liée aux activités de négociation. Au processus d'essais à rebours se greffent le calcul d'un résultat hypothétique ou statique, ainsi qu'une comparaison de ce résultat et de la VAR calculée. Le résultat statique représente la variation de la valeur de clôture des portefeuilles le jour précédent, attribuable aux variations quotidiennes des cours, en supposant que le contenu du portefeuille ne change pas. Le processus des essais à rebours se fait quotidiennement pour l'ensemble de la CIBC, ainsi que pour les secteurs d'activité et les portefeuilles.

Une enquête est réalisée quand le résultat statique et les pertes découlant des activités de négociation excèdent la VAR de un jour. Le processus d'essais à rebours, y compris l'enquête sur les résultats, est effectué par des professionnels du risque qui sont indépendants des professionnels responsables de l'élaboration du modèle.

Le groupe Vérification interne passe également en revue nos modèles, nos processus de validation et nos résultats tirés des essais à rebours. En nous servant des résultats de nos essais à rebours, nous voyons à ce que notre modèle de la VAR continue de mesurer le risque de façon appropriée.

Au cours de l'exercice, aucun essai à rebours n'a donné un résultat négatif dans la mesure de la VAR totale.

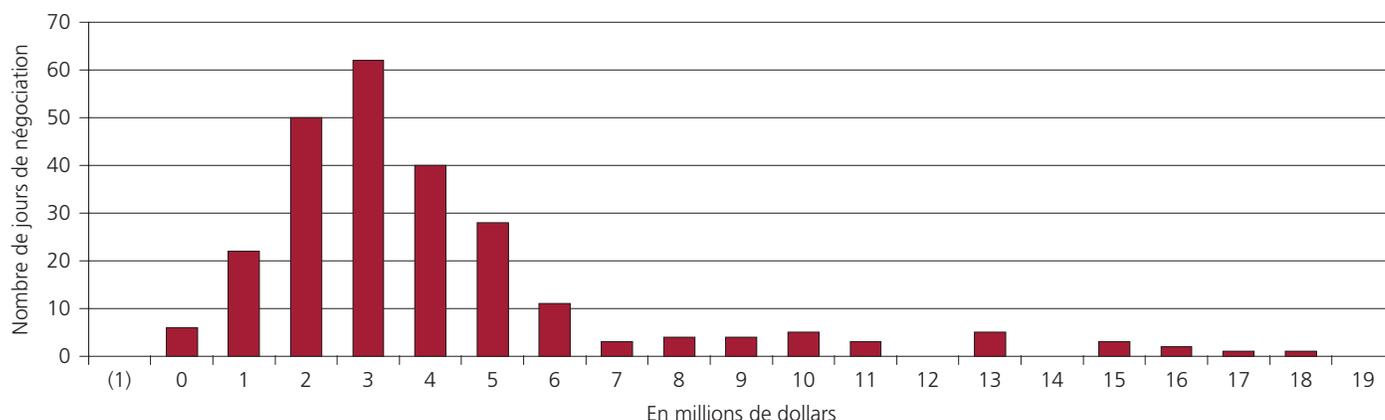
Produits de négociation

Les produits de négociation (BIE) comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Pour les besoins des tableaux ci-dessous, les produits de négociation (BIE) excluent les positions décrites dans la section Activités de crédit structuré en voie de liquidation du rapport de gestion et certains autres portefeuilles abandonnés.

Au cours de l'exercice, les produits de négociation (BIE) ont été positifs pendant 98 % des jours. La plus grande perte, qui a totalisé 0,9 M\$, a été subie le 31 juillet 2013 et est imputable à une baisse des taux d'intérêt. Le plus grand profit, qui a totalisé 17,1 M\$, a été enregistré le 5 juillet 2013 et est attribuable au cours normal des activités au sein de notre groupe des Marchés financiers, notamment dans les activités de dérivés sur actions. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) se sont établis à 3,6 M\$ au cours de l'exercice, et les produits quotidiens de négociation (BIE) ont été de 1,4 M\$.

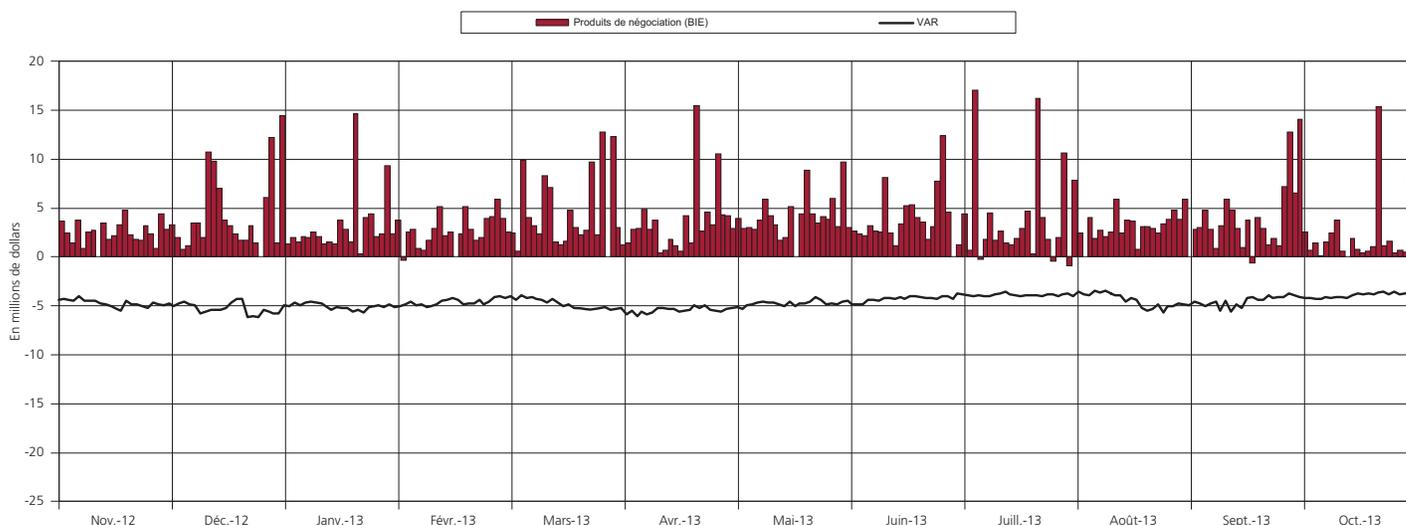
Distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) en 2013

L'histogramme ci-après présente la distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2013.



Produits de négociation (BIE)¹ c. la VAR

Le graphique des produits de négociation (BIE) et de la VAR ci-après présente les produits quotidiens réels de négociation (BIE) du trimestre considéré et des trois trimestres précédents par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux. La distribution des produits de négociation sur laquelle est calculée la VAR n'est pas effectuée sur une base d'imposition équivalente (BIE).



1) Certains ajustements de la juste valeur comme les REC et les swaps indiciaires à un jour ne sont comptabilisés qu'à la fin du mois, mais sont répartis tout au long du mois dans le tableau ci-dessus.

Simulations de crise et analyses de scénarios

Les simulations de crise et les analyses de scénarios servent à mieux comprendre les conséquences éventuelles de conditions de marché anormales et à détecter des concentrations de risque possibles.

Nos simulations de crise et analyses de scénarios mesurent l'incidence sur la valeur des portefeuilles d'un grand nombre de mouvements extrêmes des facteurs de risque du marché. Avec cette méthode, on suppose qu'aucune mesure n'est prise pour atténuer le risque pendant l'événement de crise, afin de refléter le tarissement de liquidité qui accompagne souvent les soubresauts du marché.

Notre méthode d'analyse de scénarios permet de simuler l'incidence qu'auraient sur les résultats des événements extrêmes sur le marché sur une période pouvant courir jusqu'à trois mois. Les scénarios sont créés à l'aide de données historiques réelles du marché issues de périodes de perturbations ou s'appuient sur des événements économiques et politiques et des catastrophes naturelles hypothétiques imaginés et proposés par des économistes, des dirigeants d'entreprises et des gestionnaires de risques.

Parmi les scénarios historiques, mentionnons le krach boursier de 1987, le resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis en 1994, la crise financière en Russie en 1998, les événements de marché qui ont suivi le 11 septembre 2001 et la crise du marché de 2008. Les scénarios hypothétiques comprennent des crises potentielles sur les marchés de l'Amérique du Nord et de l'Asie.

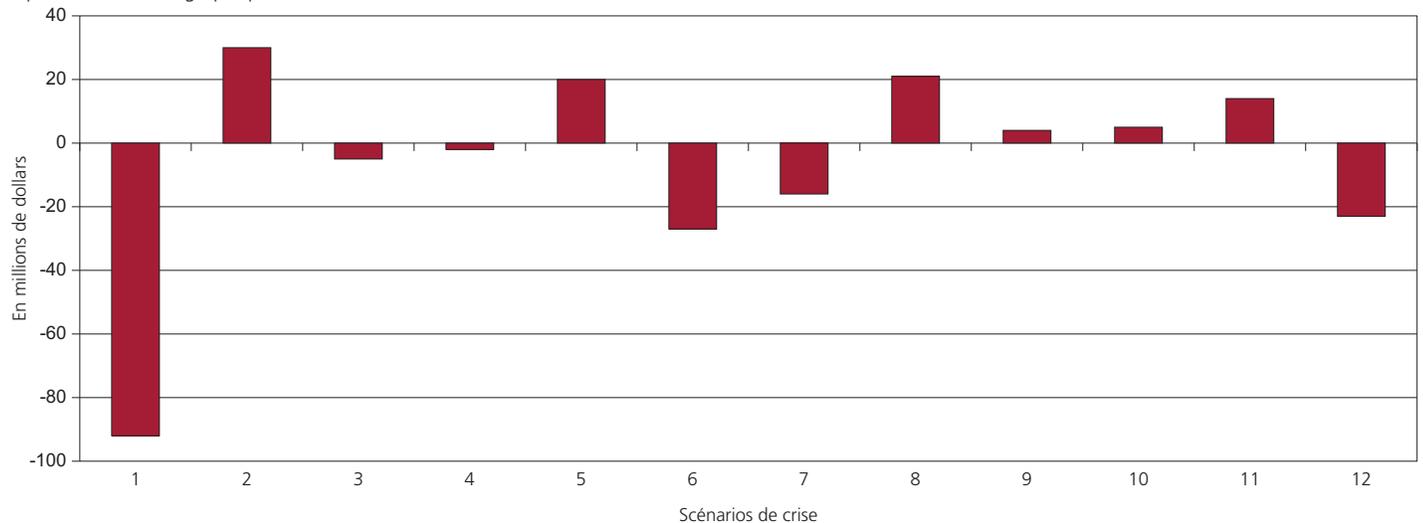
Ci-après sont décrits nos principaux scénarios de simulations de crise que nous appliquons quotidiennement pour mieux comprendre les niveaux de risque possible en situation de crise. Les scénarios de simulations de crise sont examinés périodiquement et modifiés au besoin pour qu'ils demeurent pertinents.

Dans le cadre du suivi des limites des scénarios de simulations de crise extrême, des limites sont établies à l'égard de la perte maximale acceptable pour le portefeuille global, pour un niveau segmentaire du portefeuille et pour des catégories d'actifs spécifiques.

Liste des scénarios de crise

- | | | |
|--|---|---|
| 1. Crise des prêts hypothécaires à risque et faillite de Lehman – 2008 | 5. Boom des entreprises point-com – 1999 | 9. Défaut de paiement de la dette des États-Unis et déclassement de la cote de crédit |
| 2. Resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis – 1994 | 6. Attaques terroristes du 11 septembre – 2001 | 10. Transition difficile en Chine |
| 3. Krach boursier – 1987 | 7. Éclatement de la bulle technologique – 2002 | 11. Instabilité politique nationale |
| 4. Crise financière russe – 1998 | 8. Reprise après la crise des prêts hypothécaires à risque – 2009 | 12. Krach immobilier |

Les résultats moyens des simulations de crise de 2013 pour chacun des 12 scénarios de crise ci-dessus appliqués à nos positions de négociation sont représentés dans le graphique suivant :



Dérivés sur marchandises non négociés en Bourse

Dans le cours normal des affaires, nous effectuons des transactions sur des contrats de dérivés sur marchandises non négociés en Bourse. Nous contrôlons et gérons le risque lié aux dérivés sur marchandises non négociés en Bourse grâce aux méthodes de la VAR et de simulations de crise décrites précédemment. Nous utilisons des techniques de modélisation ou d'autres méthodes d'évaluation afin d'établir la juste valeur de ces contrats.

Le tableau suivant présente la juste valeur en fonction de l'échéance des contrats sur marchandises non négociés en Bourse :

En millions de dollars, au 31 octobre 2013	Valeur positive	Valeur négative	Montant net
Échéance à moins de 1 an	234 \$	123 \$	111 \$
Échéance de 1 an à 3 ans	176	210	(34)
Échéance de 4 ans à 5 ans	60	24	36
Échéance à plus de 5 ans	18	3	15
	488 \$	360 \$	128 \$

Activités autres que de négociation

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt à l'égard du portefeuille autre que de négociation, aussi connu comme le risque de taux d'intérêt structurel, s'entend essentiellement du risque inhérent à la gestion de l'actif et du passif et aux activités des filiales au Canada et à l'étranger. Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs au bilan et hors bilan, ainsi que des options intégrées des produits de détail. Ces options découlent principalement du risque de remboursement anticipé des produits hypothécaires, des engagements hypothécaires et de certains CPG assortis de caractéristiques de rachat anticipé; ces options sont évaluées conformément aux résultats réels. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options, sont employés pour gérer ces risques.

Les activités liées à la GAP sont gérées par le groupe Trésorerie sous la supervision de l'EHD et compte tenu de l'intérêt global à l'égard du risque établi par le conseil. Le degré de conformité à la politique sur le risque de marché lié à la négociation et à la non-négociation ainsi qu'aux limites de risque de marché est surveillé quotidiennement par le groupe Gestion du risque, marchés financiers.

La gestion du risque de marché des portefeuilles autres que de négociation inclut un suivi de la sensibilité des produits nets d'intérêts projetés selon différents scénarios. L'objectif est de gérer l'incidence des fluctuations potentielles des taux d'intérêt tout en équilibrant le coût des activités de couverture qui touchent les produits nets courants. La sensibilité des produits nets d'intérêts représente l'incidence de certaines courbes de rendement hypothétiques sur les produits nets d'intérêts, et elle ne tient pas compte des actions qui seraient prises par la direction afin d'atténuer l'effet des variations des taux d'intérêt. Les calculs de la sensibilité des produits nets d'intérêts présument que toutes les échéances varient de montants similaires dans chacun des scénarios.

Notre risque total de taux d'intérêt du portefeuille autre que de négociation, au 31 octobre 2013, est présenté à la note 17 des états financiers consolidés. Les actifs et les passifs au bilan et hors bilan sont généralement présentés selon la date la plus proche entre la date de réévaluation contractuelle des taux et la date d'échéance. Nos informations incluent néanmoins la sensibilité présumée aux taux d'intérêt de certains actifs et passifs (dont les dépôts de base et les soldes de cartes de crédit) qui témoignent de la manière dont nous gérons le risque de taux d'intérêt; la durée présumée des principaux soldes est d'environ 1,9 année. La position relative au risque de taux d'intérêt présentée à la note 17 correspond uniquement au risque auquel nous sommes exposés à une date donnée. Ce risque peut varier en fonction des préférences manifestées par les clients pour des produits ou des échéances, notamment le remboursement anticipé des emprunts hypothécaires ou l'exercice d'autres options, et de la nature de notre gestion des divers portefeuilles auxquels se rattache la position de risque de taux d'intérêt consolidée.

Le tableau ci-après présente l'incidence éventuelle qu'aurait une hausse ou une baisse immédiate de 100 et de 200 points de base des taux d'intérêt sur les 12 prochains mois, rajustée pour tenir compte des hypothèses sur les éléments structurels (excluant les capitaux propres), des remboursements anticipés estimatifs et des retraits anticipés. En outre, un plancher visant l'hypothèse de baisse immédiate des taux d'intérêt a été intégré étant donné le contexte actuel de faibles taux d'intérêt (c.-à-d., l'analyse utilise un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatifs dans les scénarios de baisse des taux d'intérêt).

Sensibilité aux taux d'intérêt – activités autres que de négociation (après impôt)

En millions de dollars, au 31 octobre

	2013			2012		
	\$ CA	\$ US	Autres	\$ CA	\$ US	Autres
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) du résultat net applicable aux actionnaires	167 \$	1 \$	4 \$	101 \$	(21)\$	1 \$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	28	(155)	(38)	(99)	(170)	(43)
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) du résultat net applicable aux actionnaires	(235)\$	– \$	(3)\$	(180)\$	7 \$	– \$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres ¹	(191)	(126)	40	3	115	44
Hausse de 200 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) du résultat net applicable aux actionnaires	314 \$	2 \$	8 \$	206 \$	(43)\$	2 \$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	10	(310)	(77)	(252)	(339)	(85)
Baisse de 200 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) du résultat net applicable aux actionnaires	(460)\$	(5)\$	(6)\$	(358)\$	(1)\$	(1)\$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres ¹	(513)	184	62	(181)	127	69

1) Certaines informations comparatives au 31 octobre 2012 ont été retraitées.

Risque de change

Le risque de change à l'égard du portefeuille autre que de négociation, aussi appelé le risque de change structurel, découle principalement de nos investissements dans des établissements à l'étranger. Ce risque, principalement en dollars américains, est géré au moyen de dérivés de couverture et du financement des investissements en monnaies étrangères. Nous gérons activement ce risque afin de nous assurer d'atténuer l'incidence possible sur le résultat et de contenir cette incidence possible sur les ratios de fonds propres dans les limites établies par le CGR.

Le risque de change structurel est géré par le groupe Trésorerie sous la supervision de l'EHD et compte tenu de l'intérêt global à l'égard du risque établi par le conseil. Le degré de conformité à la politique sur le risque de marché lié à la négociation et à la non-négociation ainsi qu'aux limites de risque de marché est suivi quotidiennement par Gestion du risque, marchés financiers.

Au 31 octobre 2013, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres d'environ 34 M\$ (31 M\$ au 31 octobre 2012) après impôt.

Nos résultats libellés en monnaies non fonctionnelles sont convertis en monnaies fonctionnelles au moyen d'opérations de change au comptant ou de contrats de change à terme. Par conséquent, les fluctuations des taux de change ont peu d'incidence sur notre compte de résultat consolidé, à l'exception de nos résultats en monnaies étrangères fonctionnelles, qui sont convertis aux taux mensuels moyens à mesure qu'ils sont réalisés.

Nous procédons à des transactions de couverture pour certaines charges liées à des contrats libellés en monnaies étrangères au moyen de dérivés qui sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. La variation nette de la juste valeur de ces dérivés de couverture, comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global, a donné lieu à un profit de 3 M\$ (perte de 6 M\$ au 31 octobre 2012) après impôt. Ce montant sera sorti du cumul des autres éléments du résultat global pour contrebalancer les fluctuations de change couvertes au fur et à mesure que les charges seront engagées.

Dérivés détenus aux fins de la GAP

Dans le cas où des dérivés sont détenus aux fins de la GAP et lorsque des transactions répondent aux critères prévus selon les IFRS, nous appliquons la comptabilité de couverture pour comptabiliser les risques couverts, comme il est indiqué dans les notes 12 et 13 des états financiers consolidés. Les dérivés de couverture qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, aussi appelés couvertures économiques, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les couvertures économiques pour les instruments financiers autres que désignés à leur juste valeur peuvent rendre les produits plus instables, du fait que les éléments couverts sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Cette instabilité du résultat peut ne pas être représentative du risque global.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions du portefeuille autre que de négociation dans notre stratégie et nos activités d'expansion de l'entreprise découle principalement de nos activités de services de Banque d'affaires. Les placements sont composés de titres de participation privés et de sociétés ouvertes, de placements dans des sociétés en commandite et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des actions du portefeuille autre que de négociation :

En millions de dollars, au 31 octobre		Au coût amorti À la juste valeur	
2013	Valeurs disponibles à la vente	375 \$	656 \$
	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence dans des sociétés associées ¹	1 427	1 704
		1 802 \$	2 360 \$
2012	Valeurs disponibles à la vente	383 \$	654 \$
	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence dans des sociétés associées ¹	1 368	1 392
		1 751 \$	2 046 \$

1) Excluent nos contreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Pour plus de précisions, voir la note 26 des états financiers consolidés.

Risque lié aux régimes de retraite

Un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies sont administrés à l'échelle mondiale. Au 31 octobre 2013, nos régimes de retraite à prestations définies consolidés affichaient un excédent net de capitalisation de 321 M\$, une amélioration de 619 M\$ comparativement à un déficit net de capitalisation de 298 M\$ au 31 octobre 2012. La variation de la situation de capitalisation de nos régimes de retraite est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

Le conseil a délégué la responsabilité fiduciaire des régimes de retraite au CRRPD. Le risque lié aux régimes de retraite découle essentiellement des variations des taux d'intérêt, des écarts de taux, des cours des actions et des placements.

Nos régimes de retraite offerts au Canada constituent plus de 90 % de nos régimes de retraite, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (le régime principal). L'effet d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation sur nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies canadiens est estimé à la note 19 des états financiers consolidés.

La responsabilité d'élaborer une stratégie d'investissement appropriée à l'égard du régime principal selon un énoncé des objectifs, des politiques et des procédures de placement incombe au CRRPD. La répartition cible des actifs de notre régime principal est de 55 % en actions, 40 % en titres à revenu fixe et 5 % en actifs divers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer des fonds nécessaires, en totalité et dans les monnaies prévues, pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils viendront à échéance, sans la mobilisation de fonds à des taux défavorables ou la vente forcée d'actifs.

Gouvernance et gestion

Nos stratégies de gestion du risque de liquidité visent à maintenir un niveau suffisant de ressources financières liquides et des sources de financement diversifiées pour financer continuellement notre bilan et nos engagements éventuels, que les conditions du marché soient normales ou difficiles.

Le risque de liquidité est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense, selon lequel la gestion continue du risque de liquidité incombe au trésorier, avec l'appui du CGAP. Le trésorier est responsable de la gestion des activités et processus requis pour mesurer et faire le suivi de la situation de risque de liquidité de la CIBC et faire rapport à cet égard. Il s'agit de la première ligne de défense.

Les fonctions de contrôle sont responsables de la surveillance en tant que deuxième ligne de défense est la responsabilité de la gestion du risque, la fonction conformité et les autres fonctions de contrôle qui jouent un rôle de surveillance. Le CGR assure la gouvernance par l'examen et l'approbation du cadre de risque de liquidité de la CIBC, qui comprend des politiques, procédures, limites et structures de suivi indépendantes.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

Les responsabilités du CGR comprennent ce qui suit :

- Définition pour la CIBC de la tolérance envers le risque de liquidité, dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque;
- Établissement de limites à l'égard de la principale mesure du risque de liquidité, l'horizon de liquidité, et du financement de gros non garanti;
- Examen et approbation de la politique en matière de liquidité et du plan de financement d'urgence;
- Examen et approbation du profil de liquidité de la CIBC;
- Examen et approbation du scénario de crise de liquidité.

Les responsabilités du CGAP comprennent ce qui suit :

- S'assurer que le profil de liquidité de la CIBC est géré conformément aux exigences stratégiques et réglementaires et aux exigences en matière d'intérêt à l'égard du risque établi;
- Surveiller l'information communiquée et les paramètres utilisés quant à l'exposition au risque de liquidité, tels que l'horizon de liquidité, le profil de financement et le portefeuille d'actifs liquides;
- Examiner et établir la limite de gestion de l'horizon de liquidité;
- Examiner de façon périodique le scénario de crise de liquidité utilisé pour mesurer l'exposition au risque de liquidité;
- Examiner et approuver le plan de financement.

Politiques

Le respect de nos politiques sur les liquidités et du cadre de gestion du risque de liquidité assurent l'accès à un montant suffisant d'actifs liquides non grevés afin de pouvoir répondre aux besoins prévus de liquidité dans des conditions tant stables que difficiles pendant une période minimale établie par le CGR.

Parallèlement à notre cadre de gestion du risque de liquidité, notre politique de mise en gage à l'échelle de l'entreprise comprend un maximum net de limites de mise en gage globales consolidées pour les actifs financiers et non financiers. Les actifs donnés en gage sont considérés comme grevés et, par conséquent, ne sont pas disponibles aux fins de la liquidité.

Nous maintenons et mettons à jour périodiquement un plan de financement d'urgence détaillé afin de réagir dans des cas de situation de crise pouvant tarir les liquidités. Le plan est présenté annuellement au CGR.

Processus et contrôle

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à une crise de liquidité sans mettre en péril la survie de nos activités. Les rentrées et les sorties de fonds réelles et prévues découlant des positions au bilan et hors bilan sont évaluées et suivies quotidiennement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Les limites d'asymétrie entre les actifs et les passifs à court terme sont déterminées par région géographique et consolidées pour l'ensemble des risques à l'échelle mondiale. Les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux dans des conditions normales ou de crise sont modélisés et utilisés pour déterminer les liquidités devant être maintenues pendant une période minimale.

Le CGR est informé régulièrement des conditions courantes et possibles de la liquidité, des mesures continues de suivi et de la mise en application d'outils de mesure améliorés.

Mesure de risque

Notre politique est de maintenir une gestion rigoureuse et prudente de notre exposition possible au risque de liquidité. Notre tolérance envers le risque de liquidité est définie dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvé annuellement par le conseil, et forme la base de la délégation à la haute direction des pouvoirs en matière de risque de liquidité. La principale mesure du risque de liquidité utilisée pour évaluer notre position de liquidité et d'en faire le suivi est l'horizon de liquidité, soit le moment futur où les sorties de fonds cumulées projetées dépasseront les rentrées de fonds selon un scénario de crise de liquidité prédéterminé, sans recours à un plan de financement d'urgence. Notre système de mesure de la liquidité fournit des rapports quotidiens sur les risques de liquidité, y compris le calcul de l'horizon de liquidité par rapport à l'objectif de gestion fixé, aux fins d'examen par la haute direction. Notre cadre de gestion du risque de liquidité intègre également le suivi de la position de financement de gros non garanti et de la capacité de financement, ainsi que les paramètres réglementaires autorisés tels que le ratio de liquidité à court terme et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Le CGAP surveille la situation actuelle et éventuelle de la liquidité de la CIBC par rapport à l'intérêt à l'égard du risque et aux limites.

Simulations de crise

Une composante clé de notre cadre de gestion du risque de liquidité est le processus de simulations de crise appliquées au risque de liquidité. Les simulations de crise appliquées au risque de liquidité sont effectuées chaque jour et consistent en un scénario de crise grave propre à la Banque et qui s'étend à l'échelle du marché pour déterminer le montant de liquidités qui serait nécessaire pour que les obligations prévues soient acquittées à l'échéance. Le scénario modélise les besoins de liquidités et de financement potentiels qui seraient requis selon un événement comprenant un financement de gros non garanti et des retraits de dépôts, d'utilisation prévue de liquidités d'urgence et la négociabilité des actifs liquides. En plus de cet événement propre à la CIBC, le scénario de crise comporte l'incidence d'un choc de liquidité à l'échelle du marché qui entraîne un grave tarissement des sources de financement à court et à long terme ainsi qu'une diminution de la négociabilité et du prix des actifs.

Les hypothèses relatives aux scénarios de crise sont soumises, au moins chaque année, à des examens périodiques et à l'approbation du CGR.

Actifs grevés et actifs liquides

Nous avons comme politique de détenir un bloc d'actifs liquides non grevés de grande qualité dont nous pourrions nous servir immédiatement pour faire face aux sorties de trésorerie envisagées comme hypothèses dans le scénario de crise. Les actifs liquides se composent de liquidités, de dépôts bancaires à court terme, de titres négociables de grande qualité et d'autres actifs pouvant être donnés en garantie aux banques centrales ou sur les marchés des pensions ou convertis en trésorerie facilement et rapidement. Les actifs grevés comprennent les actifs donnés en garantie et les autres actifs qui, selon nous, sont soumis à des restrictions juridiques ou à toute autre restriction. Les actifs non grevés comprennent les actifs qui sont facilement disponibles dans le cours normal des affaires pour obtenir du financement ou pour répondre aux besoins en matière de garantie et d'autres actifs qui ne sont pas soumis à des restrictions quant à leur utilisation pour obtenir du financement ou pour servir à titre de garantie.

Le sommaire de nos actifs liquides, nets de toute charge, qui constituent notre bloc d'actifs liquides non grevés, est présenté dans le tableau suivant :

En millions de dollars, au 31 octobre					2013	2012 ¹
	Actifs liquides bruts		Actifs liquides grevés ²		Actifs liquides non grevés	
	Actifs détenus par la CIBC	Actifs détenus par des tiers	Actifs détenus par la CIBC	Actifs détenus par des tiers		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	6 309 \$ ³	– \$	782 \$	– \$	5 527 \$	3 954 \$
Valeurs mobilières	70 361 ⁴	53 644 ⁵	14 103	32 536	77 366	70 486
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	56 814 ⁶	–	34 143	–	22 671	18 914
Hypothèques	11 365 ⁷	–	11 365	–	–	–
Cartes de crédit	4 599 ⁸	–	4 599	–	–	–
Autres actifs	3 061 ⁹	–	2 727	–	334	406
	152 509 \$	53 644 \$	67 719 \$	32 536 \$	105 898 \$	93 760 \$

- 1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée au cours de l'exercice considéré.
- 2) Excluent les garanties intrajournalières fournies à la Banque du Canada ayant trait au système de transfert de paiements de grande valeur puisqu'elles nous sont généralement rendues chaque jour à la fin du cycle de règlement.
- 3) Comprend la trésorerie, les dépôts non productifs d'intérêts et les dépôts productifs d'intérêts avec des échéances contractuelles à moins de 30 jours.
- 4) Comprend les valeurs du compte de négociation, les valeurs disponibles à la vente et les valeurs désignées à leur juste valeur, mais exclut les valeurs de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation et les titres de participation de sociétés fermées et des titres de créance de sociétés fermées de 1 621 M\$ (1 461 M\$ en 2012).
- 5) Comprend des valeurs empruntées contre de la trésorerie de 3 417 M\$ (3 311 M\$ en 2012), des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres de 25 311 M\$ (25 163 M\$ en 2012), des valeurs empruntées en échange de valeurs prêtées de 24 157 M\$ (15 396 M\$ en 2012) et des valeurs obtenues en échange de garantie sur dérivés de 759 M\$ (849 M\$ en 2012).
- 6) Comprend les hypothèques résidentielles titrisées et transférées en vertu du programme d'Obligations hypothécaires du Canada et du Programme d'achat de prêts hypothécaires du gouvernement du Canada, ainsi que les hypothèques résidentielles titrisées qui n'ont pas été transférées à des parties externes, notamment celles du programme d'obligations sécurisées. Ces éléments sont présentés à titre de prêts dans le bilan consolidé.
- 7) Comprend les hypothèques, à l'exception des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, comprises dans le programme d'obligations sécurisées.
- 8) Comprend les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des passifs au titre du financement.
- 9) Comprend des liquidités données en garantie au titre de transactions connexes sur dérivés d'un montant de 2 727 M\$ (4 120 M\$ en 2012) et des certificats d'or et d'argent d'un montant de 334 M\$ (406 M\$ en 2012).

Dans le cours normal des affaires, la gestion des garanties prévoit la cession en garantie d'une tranche du total de nos actifs, y compris certains nécessaires aux activités quotidiennes de compensation et de règlement de paiements et de valeurs. Pour plus de précisions, voir la note 22 des états financiers consolidés.

Le tableau ci-dessus présente la valeur comptable des actifs liquides de la CIBC, qui procureront une source de liquidité dans le scénario de crise. La valeur de la liquidité des actifs liquides est obtenue en appliquant une décote hypothétique à l'actif dans le scénario de crise conformément aux décotes utilisées par la Banque du Canada et la Banque de la réserve fédérale de New York, et sur les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés ont augmenté de 12,1 G\$, ou 13 %, depuis le 31 octobre 2012, en raison surtout de la hausse des valeurs du compte de négociation et des valeurs disponibles à la vente de la CIBC, les titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* titrisés, mais non vendus et les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques.

En plus des éléments susmentionnés, nous avons accès au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada du fait de la mise en gage d'actifs autres que des hypothèques. Lorsque nous évaluons notre surplus de liquidités, nous n'incluons pas notre capacité d'emprunt au titre du programme d'aide d'urgence dans nos liquidités disponibles.

Voici le sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la société mère de la CIBC et ses principales filiales :

En millions de dollars, au 31 octobre	2013	2012 ¹
Société mère de la CIBC	78 761 \$	65 872 \$
Courtiers en valeurs mobilières ²	15 049	16 020
Autres principales filiales	12 088	11 868
	105 898 \$	93 760 \$

- 1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée au cours de l'exercice considéré.
- 2) Liés à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.

Actifs assortis d'une charge

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés :

	Actifs détenus par la CIBC	Actifs détenus par des tiers	Total des actifs	Grevés		Non grevés	
				Donnés en garantie	Autres	Disponibles à titre de garantie	Autres
En millions de dollars, au 31 octobre							
2013							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	6 379 \$	– \$	6 379 \$	11 \$	771 \$	5 597 \$¹	– \$
Valeurs mobilières	71 982	–	71 982	14 103	–	56 258	1 621
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	–	28 728	28 728	17 166	–	11 562	–
Prêts	246 654	–	246 654	50 107	422	22 671	173 454
Divers							
Dérivés	19 947	–	19 947	–	–	–	19 947
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 720	–	9 720	–	–	–	9 720
Terrains, bâtiments et matériel	1 719	–	1 719	–	–	–	1 719
Goodwill	1 733	–	1 733	–	–	–	1 733
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	756	–	756	–	–	–	756
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1 713	–	1 713	–	–	–	1 713
Autres actifs	9 058	–	9 058	2 727	–	334	5 997
	369 661 \$	28 728 \$	398 389 \$	84 114 \$	1 193 \$	96 422 \$	216 660 \$
2012							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	4 727 \$	– \$	4 727 \$	14 \$	436 \$	4 277 \$ ¹	– \$
Valeurs mobilières	65 334	–	65 334	8 113	–	55 760	1 461
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	–	28 474	28 474	14 360	–	14 114	–
Prêts	242 296	–	242 296	52 687	755	18 914	169 940
Divers							
Dérivés	27 039	–	27 039	–	–	–	27 039
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 436	–	10 436	–	–	–	10 436
Terrains, bâtiments et matériel	1 683	–	1 683	–	–	–	1 683
Goodwill	1 701	–	1 701	–	–	–	1 701
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	656	–	656	–	–	–	656
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1 635	–	1 635	–	–	–	1 635
Autres actifs	9 404	–	9 404	4 120	–	406	4 878
	364 911 \$	28 474 \$	393 385 \$	79 294 \$	1 191 \$	93 471 \$	219 429 \$

1) Comprend des dépôts productifs d'intérêts avec des échéances contractuelles de plus de 30 jours d'un montant de 70 M\$ (323 M\$ en 2012).

Restrictions sur les mouvements de fonds

Certaines de nos filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires et de liquidité, qui sont fixées par des organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières. Les exigences de ces organismes peuvent faire l'objet de modifications réglementaires et changer en fonction de l'activité.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des fonds propres et le respect, par chacune de ces entités, de la réglementation régionale.

Financement

Nous gérons notre liquidité de façon à être en mesure de répondre aux besoins de liquidités à court et à long terme. La confiance accordée au financement en gros est maintenue à un niveau prudent et dans les limites permises, ce qui est conforme au profil de liquidité que nous recherchons.

Notre stratégie de financement comprend l'accès au financement par l'entremise de dépôts de détail et de financement et de dépôts de gros. Les dépôts personnels représentent une source principale de financement et totalisaient 125,0 G\$ au 31 octobre 2013 (118,2 G\$ en 2012). Notre cadre de gestion du risque de liquidité a recours à des hypothèses relatives aux retraits de dépôts, selon un scénario de crise combiné critique, pour déterminer les dépôts de base.

Notre stratégie de financement de gros est de concevoir et de maintenir une base de financement durable, qui nous donne accès à des fonds provenant d'un grand nombre de déposants et d'investisseurs et de plusieurs régions géographiques, sous différentes formes d'instruments de financement qui sont assortis d'échéances variées. La diversification de notre profil de financement par ces variables est une partie importante de notre stratégie de financement. La disponibilité de ces sources diverses nous permet de maintenir notre accès au financement de gros à terme prenant la forme, par exemple, de dépôts de gros au Canada et aux États-Unis, de programmes de billets à moyen terme au Canada, aux États-Unis et en Europe, de notre programme d'obligations sécurisées, de la titrisation de créances sur cartes de crédit au Canada et aux États-Unis, et d'un certain nombre de programmes de titrisation de créances hypothécaires, comme il est décrit ci-après.

Le tableau ci-après présente, à leur valeur comptable, les échéances contractuelles du financement tiré par la CIBC du marché de gros :

En millions de dollars, au 31 octobre 2013	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Moins de 1 an au total	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts provenant de banques	2 753 \$	1 117 \$	148 \$	– \$	4 018 \$	– \$	– \$	4 018 \$
Certificats de dépôt et papier commercial	2 770	1 506	3 645	4 141	12 062	4 411	7 953	24 426
Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires	3 771	1 098	515	966	6 350	–	–	6 350
Papier commercial adossé à des créances	–	–	–	–	–	–	–	–
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	520	2 008	456	2 919	5 903	7 352	18 256	31 511
Billets structurés non garantis de premier rang	125	14	307	137	583	–	–	583
Obligations sécurisées /titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation de créances hypothécaires	1 766	2 488	3 893	3 383	11 530	2 605	17 500	31 635
Obligations sécurisées	–	850	–	2 266	3 116	5 467	4 985	13 568
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	352	1 043	1 395	584	2 620	4 599
Passifs subordonnés	–	–	–	271	271	–	3 957	4 228
Divers	–	–	–	–	–	–	–	–
	11 705 \$	9 081 \$	9 316 \$	15 126 \$	45 228 \$	20 419 \$	55 271 \$	120 918 \$
Dont :								
Garanti	1 766 \$	3 338 \$	4 245 \$	6 692 \$	16 041 \$	8 656 \$	25 105 \$	49 802 \$
Non garanti	9 939	5 743	5 071	8 434	29 187	11 763	30 166	71 116
	11 705 \$	9 081 \$	9 316 \$	15 126 \$	45 228 \$	20 419 \$	55 271 \$	120 918 \$
31 octobre 2012 ¹	7 324 \$	8 238 \$	10 411 \$	17 284 \$	43 257 \$	21 628 \$	51 880 \$	116 765 \$

1) Certains montants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Le tableau ci-après présente une répartition par monnaie, exprimée en dollars canadiens, du financement tiré par la CIBC du marché de gros :

En milliards de dollars, au 31 octobre	2013		2012 ¹	
CAD	69,2 \$	57 %	68,2 \$	59 %
USD	44,2	37	41,2	35
Euro	1,3	1	0,1	–
Autres	6,2	5	7,3	6
	120,9 \$	100 %	116,8 \$	100 %

1) Certains montants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Plan de financement

L'horizon de notre plan de financement est de trois ans et il est mis à jour au moins une fois par trimestre ou lorsque des modifications importantes sont apportées aux hypothèses sous-jacentes. Le plan comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, qui est tirée de notre processus de planification, ainsi que les échéances de financement prévues et les données entrées dans le modèle de simulations de crise de liquidité. Le plan de financement est examiné et approuvé par le CGAP.

Cotes de crédit

L'accès à des sources de financement de gros et le coût de financement dépendent de divers facteurs, dont les cotes de crédit. Le 28 janvier 2013, Moody's a abaissé les cotes des crédits à long terme de six institutions financières canadiennes. La cote de crédit de la CIBC a été abaissée d'un cran. Les principales préoccupations de Moody's portaient sur i) la dette élevée des ménages et le prix élevé des maisons, ii) les risques de pertes globaux dans le contexte économique et iii) sa propre évaluation des risques inhérents aux activités des banques dans les marchés financiers. Notre cote à long terme a donc été ajustée, passant de Aa2 à Aa3, ce qui n'a eu aucune influence majeure sur nos coûts de financement ou notre capacité à accéder à du financement. Également au cours de l'exercice, S&P a abaissé les cotes des créances subordonnées et actions privilégiées de plusieurs banques. La cote de crédit de la CIBC a été abaissée d'un cran.

Nos niveaux de financement et de liquidité sont demeurés stables et solides au cours de l'exercice et nous ne prévoyons pas d'événements, d'engagements ou d'exigences qui pourraient avoir une incidence notable sur notre position de risque de liquidité.

Nos cotes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre	Créances à court terme		Créances à long terme		Créances subordonnées		Actions privilégiées	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
DBRS	R-1(H)	R-1(H)	AA	AA	AA(L)	AA(L)	Pfd-1(L)¹	Pfd-1(L) ¹
Fitch	F1+	F1+	AA-	AA-	A+	A+	BBB	BBB
Moody's	P-1	P-1	Aa3	Aa2	A3	Aa3	Baa2	Baa1
S&P	A-1	A-1	A+	A+	BBB+	A-	P-2/P-2(L)²	P-2(H)/P-2 ²

1) Les titres de série 26, 27 et 29 font l'objet d'un examen ayant une incidence négative.

2) Actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité selon Bâle III.

Incidence d'une baisse de la cote de crédit de la CIBC sur les garanties

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre cote de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires en matière de garantie (cumulatives) à l'égard des baisses de cote de crédit :

En milliards de dollars, au 31 octobre	2013	2012
Baisse de un cran	0,1 \$	0,1 \$
Baisse de deux crans	0,3	1,5
Baisse de trois crans	0,9	2,6

Normes sur la liquidité du CBCB

Le cadre de gestion du risque de liquidité de la CIBC intègre les principes et lignes directrices de la gestion de la liquidité recommandés par le CBCB. Dans sa ligne directrice B-6, Principes de liquidité, le BSIF fait état des considérations prudentielles liées aux programmes de gestion du risque de liquidité des institutions canadiennes de dépôt fédérales. Les révisions importantes apportées à la ligne directrice sont entrées en vigueur en février 2012. Les lignes directrices du CBCB sont incluses dans cette directive, laquelle exige en outre que nous mesurions le risque de liquidité à l'aide d'un test des flux de trésorerie nets cumulatifs (FTNC) et que nous fassions rapport à notre organisme de réglementation à l'égard du respect des exigences quant aux FTNC. La CIBC surveille actuellement le ratio de liquidité à court terme et fait rapport chaque mois au BSIF et à l'interne. Des rapports sur le ratio structurel de liquidité à long terme sont présentés trimestriellement au BSIF d'après des règlements existants publiés en 2010.

La CIBC entreprend un projet visant l'amélioration de son système de gestion du risque de liquidité qui facilitera l'observation des règles en matière de liquidité selon Bâle III, notamment le ratio de liquidité à court terme et le ratio structurel de liquidité à long terme, qui entreront en vigueur respectivement en janvier 2015 et en janvier 2018. La CIBC continue de surveiller l'environnement réglementaire, tant au Canada qu'à l'échelle internationale, et mettra son cadre de gestion du risque de liquidité afin d'intégrer les faits nouveaux.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidité et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements au titre du crédit et des liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs et de nos passifs au bilan à leur valeur comptable. Les échéances contractuelles fournissent des données pour établir un bilan touché par des facteurs comportementaux, ce qui constitue un élément clé du cadre de gestion du risque de liquidité de la CIBC.

En millions de dollars, au 31 octobre 2013	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	2 211 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 211 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	4 098	70	–	–	–	–	–	–	–	4 168
Valeurs mobilières	1 974	2 308	1 700	1 321	694	4 564	16 061	11 828	31 532	71 982
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	3 417	–	–	–	–	–	–	–	–	3 417
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	15 561	7 761	1 110	495	384	–	–	–	–	25 311
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	111	1 887	3 647	7 186	5 548	28 313	95 817	8 429	–	150 938
Particuliers	1 429	473	994	1 007	1 024	76	183	683	28 572	34 441
Cartes de crédit	295	591	886	886	886	3 546	7 682	–	–	14 772
Entreprises et gouvernements	4 957	1 093	1 558	2 918	2 381	5 905	14 878	14 511	–	48 201
Provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 698)	(1 698)
Dérivés	631	870	677	648	583	2 120	5 516	8 902	–	19 947
Engagements de clients en vertu d'acceptations	8 353	1 367	–	–	–	–	–	–	–	9 720
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	14 979	14 979
	43 037 \$	16 420 \$	10 572 \$	14 461 \$	11 500 \$	44 524 \$	140 137 \$	44 353 \$	73 385 \$	398 389 \$
31 octobre 2012 ¹	43 932 \$	12 825 \$	9 222 \$	11 599 \$	12 037 \$	44 771 \$	136 126 \$	52 405 \$	70 468 \$	393 385 \$
Passif										
Dépôts ²	21 876 \$	12 678 \$	18 626 \$	12 761 \$	17 924 \$	29 237 \$	49 819 \$	14 468 \$	136 139 \$	313 528 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 327	–	–	–	–	–	–	–	–	13 327
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 099	–	–	–	–	–	–	–	–	2 099
Valeurs mobilières de Capital Trust	–	–	–	–	–	–	–	1 638	–	1 638
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	4 601	286	–	–	–	–	–	–	–	4 887
Dérivés	541	1 024	721	653	641	2 363	5 439	8 342	–	19 724
Acceptations	8 050	1 671	–	–	–	–	–	–	–	9 721
Autres passifs	–	–	–	–	–	–	–	–	10 808	10 808
Titres secondaires	–	–	–	–	271	–	32	3 925	–	4 228
	50 494 \$	15 659 \$	19 347 \$	13 414 \$	18 836 \$	31 600 \$	55 290 \$	28 373 \$	146 947 \$	379 960 \$
31 octobre 2012 ¹	45 835 \$	16 333 \$	21 453 \$	18 418 \$	18 687 \$	32 512 \$	55 897 \$	32 396 \$	134 816 \$	376 347 \$

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée au cours de l'exercice considéré

2) Comprennent des dépôts personnels totalisant 125,0 G\$ (118,2 G\$ en 2012) dont 120,4 G\$ (113,6 G\$ en 2012) au Canada et 4,6 G\$ (4,6 G\$ en 2012) dans d'autres pays; des dépôts d'entreprises et de gouvernements totalisant 182,9 G\$ (177,4 G\$ en 2012) dont 149,0 G\$ (143,4 G\$ en 2012) au Canada et 33,9 G\$ (34,0 G\$ en 2012) dans d'autres pays et des dépôts bancaires totalisant 5,6 G\$ (4,7 G\$ en 2012) dont 2,0 G\$ (1,5 G\$ en 2012) au Canada et 3,6 G\$ (3,2 G\$ en 2012) dans d'autres pays.

Notre situation de l'actif net est demeurée la même qu'au 31 octobre 2012. Les variations du profil des échéances contractuelles ont découlé principalement de la migration naturelle des échéances et ont reflété également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des montants notionnels dans le cas d'engagements au titre du crédit. Le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises, car on prévoit qu'une tranche importante des engagements arrivera à échéance sans que des prélèvements ne soient effectués.

En millions de dollars, au 31 octobre 2013	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise ¹	Total
Prêts de valeurs ²	24 157 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	24 157 \$
Engagements de crédit inutilisés	560	4 435	1 084	1 190	1 130	4 955	24 966	1 725	116 487	156 532
Facilités de garantie de liquidité	239	3 207	301	–	7	–	–	–	–	3 754
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	515	1 896	1 599	1 843	1 391	480	976	326	–	9 026
Lettres de crédit documentaires et commerciales	78	77	15	2	–	–	–	–	–	172
Engagements de prise ferme	211	–	275	–	–	–	–	–	–	486
Divers	387	–	–	–	–	–	–	–	–	387
	26 147 \$	9 615 \$	3 274 \$	3 035 \$	2 528 \$	5 435 \$	25 942 \$	2 051 \$	116 487 \$	194 514 \$
31 octobre 2012 ³	16 696 \$	7 464 \$	3 794 \$	2 703 \$	2 210 \$	10 988 \$	17 640 \$	1 480 \$	113 061 \$	176 036 \$

- 1) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré d'un montant de 94,7 G\$ (91,3 G\$ en 2012).
- 2) Excluent les prêts de valeurs de 2,1 G\$ (1,6 G\$ en 2012) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.
- 3) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée au cours de l'exercice considéré.

Autres obligations contractuelles

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles ayant une incidence sur nos besoins en financement :

En millions de dollars, au 31 octobre 2013	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de location simple	32 \$	64 \$	96 \$	96 \$	95 \$	359 \$	902 \$	1 269 \$	2 913 \$
Obligations d'achat ¹	17	120	190	206	123	450	814	330	2 250
Cotisations de retraite ²	19	37	55	55	56	–	–	–	222
	68 \$	221 \$	341 \$	357 \$	274 \$	809 \$	1 716 \$	1 599 \$	5 385 \$
31 octobre 2012 ³	69 \$	231 \$	332 \$	339 \$	293 \$	860 \$	1 709 \$	1 646 \$	5 479 \$

- 1) Ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de participation réglés dans les délais standards du marché.
- 2) Comprennent les cotisations de retraite minimums estimées et les paiements de prestations prévus au titre des régimes de soins médicaux et dentaires postérieurs à la retraite et du régime de prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que les avantages au titre des soins médicaux et dentaires connexes pour les employés en congé d'invalidité. Sous réserve de changement, car les décisions sur les cotisations dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation. En outre, les exigences de capitalisation après 2014 sont exclues en raison de la grande variabilité des hypothèses utilisées pour projeter le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs.
- 3) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée au cours de l'exercice considéré.

Autres risques

Risque stratégique

Le risque stratégique découle de stratégies d'entreprise inefficaces ou de l'incapacité d'exécuter efficacement les stratégies. Il comprend, mais sans s'y limiter, les pertes financières potentielles engendrées par l'inexécution d'acquisitions ou d'initiatives de croissance interne.

La surveillance du risque stratégique relève de l'EHD et du conseil. Au moins une fois par année, le chef de la direction décrit le processus et présente le plan d'affaires stratégique au conseil aux fins d'examen et d'approbation. Le conseil examine le plan à la lumière de l'évaluation que fait la direction des nouvelles tendances du marché, de l'environnement concurrentiel, des risques potentiels et d'autres questions importantes.

L'un des outils qui permettent de mesurer, de faire le suivi et de contrôler le risque stratégique est l'attribution de capital économique visant à contrer ce risque. Nos modèles du capital économique incluent une composante de risque stratégique pour les entreprises se servant de capital pour financer une acquisition ou une importante stratégie de croissance interne.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance représente le risque de perte éventuelle imputable aux différences entre l'expérience réelle et les hypothèses en ce qui concerne la conception et la tarification d'un produit d'assurance. Une expérience réelle défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes réelles de règlement (p. ex., mortalité, morbidité), du comportement des titulaires de contrat (p. ex., annulation d'un contrat d'assurance) ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une indemnité financière au bénéficiaire lorsqu'un risque assuré survient, et ce, en échange de primes. Nous sommes exposés au risque d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurance-vie et de nos activités de réassurance avec les filiales concernées.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque. Les filiales d'assurance et de réassurance ont aussi leur propre conseil d'administration, de même que des actuaire nommés de façon indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque. Des processus sont en place et un suivi est assuré pour gérer le risque dans nos activités d'assurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen de politiques de risque qui limitent l'exposition à un particulier, à certains types d'activités et à certains pays.

Nos pratiques de gouvernance en matière de gestion du risque assurent une surveillance et un contrôle des risques indépendant et rigoureux au sein du secteur de l'assurance. Les conseils d'administration des filiales décrivent la structure de gestion des risques et du contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance, qui comprend des politiques en matière de risque, de fonds propres et de contrôle, des processus ainsi que des limites et de la gouvernance. Les membres de la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance et du groupe Gestion du risque assistent aux réunions du conseil des filiales.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, de l'erreur humaine ou d'événements externes.

Les risques opérationnels liés au personnel et ceux liés aux processus sont atténués, les uns, par des politiques et pratiques de ressources humaines, et les autres, par des contrôles opérationnels et procéduraux. Les risques opérationnels liés aux systèmes sont gérés au moyen de contrôles de développement de la technologie et de gestion du changement.

Le CGC surveille les questions liées au risque opérationnel et l'efficacité de notre cadre de contrôle interne selon les paramètres et les objectifs stratégiques établis par l'EHD. L'EHD doit rendre compte au conseil ainsi qu'à son comité de vérification et au CGR du maintien d'une culture de risque bien implantée et d'un environnement de contrôle interne efficace.

Approche de gestion du risque opérationnel

Nous avons élaboré un cadre complet qui appuie et régit les processus visant à identifier, évaluer, gérer, mesurer et suivre les risques opérationnels, et à faire rapport à leur égard. Notre approche pour gérer le risque opérationnel repose sur l'atténuation des pertes opérationnelles par l'application et l'utilisation de manière uniforme de méthodes fondées sur les contrôles ainsi que des outils conçus pour évaluer des risques spécifiques. Les principaux piliers de notre méthode sont la transparence de l'information, la transmission rapide des questions clés sur le risque à un échelon approprié et un sens aigu des responsabilités dans la résolution des problèmes. De plus, nous passons régulièrement en revue notre structure de gouvernance du risque pour veiller à ce que les gens comprennent clairement les aspects importants du risque et en assument la responsabilité.

Nous utilisons le modèle à trois lignes de défense pour gérer le risque opérationnel. Les secteurs d'activité sont notre première ligne de défense et veillent principalement à la gestion quotidienne du risque opérationnel inhérent à leurs produits et activités. Notre deuxième ligne de défense est offerte par les groupes de gouvernance autonomes qui sont responsables de maintenir un cadre rigoureux de gestion du risque opérationnel et de surveiller le risque opérationnel. Le groupe Vérification interne assume la responsabilité de la troisième ligne de défense en formulant une opinion indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles à l'appui du programme de gestion du risque opérationnel.

Gestion du risque opérationnel

Pour détecter et évaluer nos risques opérationnels, nous utilisons un grand nombre d'outils d'évaluation des risques, notamment les processus d'auto-évaluation du contrôle et du risque, les analyses de scénarios, les observations issues de l'audit, les analyses d'événements générateurs de pertes internes et externes, les indicateurs de risque clés, les processus d'approbation de la gestion du changement (y compris l'approbation des nouvelles initiatives et des nouveaux produits), ainsi que les analyses comparatives.

Lorsque nous évaluons les risques, nous réunissons des spécialistes en la matière à l'échelle de la Banque afin de mettre en commun leur savoir-faire et de déterminer les améliorations à apporter à l'identification et à la mesure des risques et aux processus de contrôle à l'égard des risques. Notre cadre de gestion du risque opérationnel nécessite aussi que les évaluations du risque fassent l'objet d'examen indépendants et rigoureux et qu'elles soient remises en question par les groupes de gouvernance selon leur domaine de compétence respectif.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque opérationnel pour nous assurer que tout changement défavorable est réglé rapidement. Des outils comme les indicateurs de risque clés servent à repérer les changements survenus dans notre profil de risque avant que les risques ne deviennent importants. Nos processus de suivi des risques appuient un programme complet de production de rapports sur les risques pour la haute direction et le conseil.

Notre principal outil d'atténuation du risque opérationnel est un environnement serré de contrôle interne. Notre cadre de contrôle interne désigne les contrôles internes essentiels de la Banque qui sont soumis régulièrement à des tests et à des examens pour veiller à ce qu'ils soient efficaces pour atténuer nos risques opérationnels. En outre, nous maintenons un programme d'assurances d'entreprise qui vise à fournir une protection additionnelle contre les pertes et un programme mondial de gestion de la continuité de l'exploitation afin de réduire le risque d'interruption des activités en cas de catastrophe.

Évaluation du risque de pertes significatives, ou potentiellement significatives

La survenance d'une perte significative, ou potentiellement significative, fait l'objet d'une enquête destinée à déterminer les causes de la perte, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des contrôles d'atténuation des risques en place, de même qu'à cerner des actions supplémentaires d'atténuation qui pourraient être posées.

Les pertes opérationnelles qui méritent une enquête incluent notamment : une perte financière importante (en valeur absolue ou relative, généralement subie par le secteur d'activité), des pertes qui sont incohérentes avec l'historique du secteur d'activité, ou encore des pertes plus élevées que celles prévues par le secteur d'activité. Une perte potentielle est un événement de risque opérationnel qui ne mène pas nécessairement à une perte en raison de circonstances diverses (p. ex., contrôles efficaces d'atténuation du risque, circonstances fortuites, entre autres).

L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel est effectuée par la première ligne de défense, et les conclusions de cette analyse peuvent être soumises à une remise en question indépendante officielle par notre deuxième ligne de défense. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel constitue une composante de notre rapport continu du risque opérationnel à la haute direction et au conseil.

Mesure de risque

Nous utilisons l'AMA, une méthode sensible aux risques prescrite par le CBCB, pour calculer notre risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel. Pour établir les fonds propres attribués à ce risque, nous procédons à une analyse par scénario, en plus d'appliquer une approche de ventilation des pertes qui utilise des données générées par nos outils d'évaluation des risques, notamment les pertes internes réelles, une analyse des pertes par scénarios combinant les données internes et externes existantes sur les pertes et l'expertise de la direction, les observations issues de l'audit et les résultats des autoévaluations du risque et du contrôle.

Selon l'AMA, nous pouvons inclure l'incidence d'atténuation du risque relative à l'assurance dans nos mesures du risque opérationnel qui servent au calcul des exigences minimales de fonds propres réglementaires. Bien que nos contrats d'assurance actuels soient conçus pour protéger le résultat contre les pertes graves possibles, nous n'intégrons pas l'atténuation des risques relative à l'assurance ni aucun autre mécanisme de transfert du risque dans notre AMA.

Les fonds propres sont attribués au risque opérationnel par secteur d'activité. L'exigence de fonds propres correspond aux pertes dans un scénario de perte extrême, avec un degré de confiance de 99,9 %, et est calculée pour chaque type d'événement générateur de pertes et chaque secteur d'activité ayant trait à la production, à l'infrastructure ou à la gouvernance. Le risque total couru par la CIBC est inférieur à la somme de ses parties individuelles, étant donné qu'il est extrêmement peu probable que tous les secteurs d'activité dans toutes les régions subissent un scénario de perte extrême dans toutes les catégories d'événements générateurs de pertes au cours d'un même exercice. Pour corriger le fait que les risques ne sont pas en parfaite corrélation, nous ajoutons une incidence de portefeuille pour que le risque global corresponde au risque total à l'échelle de la Banque. Le processus pour établir les corrélations tient compte des corrélations historiques internes et externes ainsi que de l'incertitude entourant les estimations de corrélation.

Pour les filiales réglementées, l'approche indicateur de base ou l'approche standard est appliquée comme convenu avec les autorités de réglementation locales.

Essais à rebours

Chaque trimestre, nous prenons les résultats issus des calculs de fonds propres et effectuons des essais à rebours. Les essais à rebours permettent de comparer les données fournies par le modèle aux données externes et internes concernant les pertes. Les données internes concernant les pertes sont comparées à celles du modèle au niveau d'un type de perte et d'un secteur d'activité afin de cerner les situations où les pertes réelles diffèrent des résultats prévus. Les données externes sont regroupées par thèmes importants et comparées aux scénarios utilisés par le modèle pour assurer que ce dernier tient compte des événements extrêmes (c.-à-d., les simulations de crise). Les écarts détectés par les essais à rebours sont reflétés dans les révisions apportées aux paramètres pertinents du modèle. De plus, la démarche globale utilisée est validée de façon indépendante par le Groupe Validation, Gestion du risque pour s'assurer que les hypothèses adoptées sont raisonnables. Cet exercice de validation comprend la modélisation des données internes concernant les pertes et une comparaison de ces résultats à ceux du modèle. Les écarts détectés par l'exercice de validation sont inclus dans les révisions du modèle, le cas échéant.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Les institutions financières telles que la CIBC améliorent leurs processus opérationnels pour tirer profit des technologies innovatrices et de l'Internet afin d'améliorer leur expérience client et de rationaliser leurs activités. Par contre, les cybermenaces sont de plus en plus complexes, et le risque financier, le risque de réputation et le risque d'interruption des activités qui y sont liés s'amplifient.

Nous continuons de gérer ces risques de façon active au moyen d'outils technologiques déployés à l'échelle de l'entreprise et de programmes de protection de l'information, dont l'objectif est de continuer à lutter globalement contre ces cybermenaces pour prévenir, détecter et traiter des menaces telles que les fuites de données, les accès non autorisés et les attaques par déni de service.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en direct et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC continue d'élaborer des contrôles et des processus visant à protéger nos systèmes et nos renseignements relatifs aux clients contre des dommages et la divulgation non autorisée.

Malgré notre engagement à l'égard de la protection des renseignements et de la cybersécurité, la CIBC et ses tiers liés pourraient ne pas être en mesure d'atténuer entièrement tous les risques relatifs à la complexité croissante de ces menaces et au rythme rapide auquel celles-ci évoluent.

Risques juridiques et de réputation

Notre réputation et notre solidité financière revêtent une importance fondamentale pour nous, de même que pour notre clientèle, nos actionnaires et nos employés.

Le risque de réputation s'entend de la possibilité qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite de nos affaires et nos pratiques, puisse nuire grandement à notre réputation à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le risque juridique s'entend de la possibilité que des poursuites au civil ou au criminel, ou des enquêtes réglementaires soient entreprises contre la CIBC qui, une fois tranchées, pourraient avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le CGR offre une surveillance de la gestion des risques juridiques et de réputation. L'identification, l'évaluation et la gestion prudente et proactive des risques juridiques et de réputation possibles constituent une responsabilité clé de la CIBC et de tous ses employés.

Notre Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation établit des normes sur la façon de préserver notre réputation et de réduire notre exposition aux risques juridiques et de réputation. La politique est renforcée par des procédures propres au secteur d'activité permettant de déceler et de transmettre au Comité des risques juridiques et de réputation les transactions qui pourraient donner lieu à des risques juridiques ou de réputation importants.

Risque de réglementation

Le risque de réglementation est le risque de non-conformité aux exigences réglementaires. La non-conformité à ces exigences pourrait mener à des sanctions imposées par les organismes de réglementation et nuire à notre réputation.

Notre philosophie de conformité réglementaire consiste à gérer le risque de réglementation par la promotion d'une culture de conformité solide et par l'intégration de contrôles appropriés au sein des secteurs d'activité et des groupes d'infrastructure. Cette approche s'appuie sur le cadre de référence global en matière de gestion de la conformité législative. Le cadre de référence en matière de gestion de la conformité législative permet d'établir une correspondance entre les exigences réglementaires et les politiques, les procédures et les contrôles internes qui régissent la conformité réglementaire.

Notre Service de la conformité est responsable de l'élaboration et de la mise à jour d'un programme complet de conformité réglementaire, incluant la surveillance du cadre de référence en matière de gestion de la conformité législative. Le Service est indépendant de la gestion de l'entreprise et fait régulièrement rapport au comité de vérification.

C'est à la haute direction des secteurs d'activité et des groupes d'infrastructure qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires pertinentes, puis à tous les employés. Les activités mises de l'avant par le Service de la conformité viennent appuyer ces groupes et visent particulièrement les exigences réglementaires qui régissent la relation entre la CIBC et ses clients et qui permettent de protéger l'intégrité des marchés financiers, ou qui concernent le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Risque environnemental

Le risque environnemental est le risque d'une perte financière ou d'atteinte à la réputation ayant trait à des questions environnementales, risque qui peut découler de nos activités de crédit et de placement ou se rapporter à nos propres activités. Notre politique environnementale, d'abord approuvée par le conseil en 1993 et récemment mise à jour et approuvée par le CGR en 2011, exhorte la CIBC à adopter des comportements responsables dans l'exercice de toutes ses activités, en vue de préserver l'environnement, de protéger les intérêts de toutes les parties intéressées contre des niveaux inacceptables de risque environnemental et d'appuyer les principes de développement durable.

La politique fait partie d'un programme intégré de gestion de l'environnement, dont la gestion globale est sous la responsabilité du Groupe de gestion du risque environnemental au sein du groupe Gestion du risque. Les évaluations environnementales sont intégrées à nos processus d'évaluation du risque de crédit et de placement qui comprennent des normes et des procédures de gestion du risque environnemental dans tous les secteurs. En outre, des évaluations du risque environnemental et social relatifs aux projets de financement, aux prêts aux grandes entreprises liés à des projets et au crédit-relais correspondant, doivent être faites conformément à notre engagement envers les principes de l'Équateur, soit un ensemble de lignes directrices adoptées librement par les institutions financières et fondées sur les critères de sélection de la Société financière internationale, que nous avons adoptées en 2003. Aussi, nous continuons de faire de la recherche et d'établir des points de référence sur des questions environnementales comme le changement climatique et la protection de la biodiversité, puisqu'elles peuvent se rapporter à des pratiques de prêt responsables. Nous sommes aussi signataires et un des participants du Carbon Disclosure Project, qui prévoit la communication de l'information auprès de la communauté financière sur la gestion ayant trait aux émissions de gaz à effet de serre et au changement climatique.

Le Groupe de gestion du risque environnemental travaille en étroite collaboration avec les groupes Services généraux, Marketing, Communications et affaires publiques ainsi qu'avec d'autres secteurs d'activité et groupes fonctionnels pour veiller à ce que des normes élevées au chapitre du contrôle préalable et de la responsabilité sur le plan environnemental soient appliquées dans la gestion de nos installations, dans nos achats et dans nos autres activités. Un Comité de gestion de l'environnement a été formé et se chargera de surveiller ces activités et de les appuyer.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés. Certaines méthodes comptables exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations, dont certains pourraient avoir trait à des questions incertaines. Tout changement dans les jugements et estimations exigé en vertu des méthodes comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

Évaluation des instruments financiers

Les titres de créance et de participation du compte de négociation, les prêts liés aux activités de négociation dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert, les contrats de dérivés, les valeurs disponibles à la vente et les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont composés de certains titres de créance, de dépôts de détail structurés et de dépôts des entreprises et des gouvernements. Les engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires de détail sont également classés comme instruments financiers désignés à leur juste valeur.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif à la date d'évaluation au cours d'une transaction régulière dans des conditions de concurrence normale motivée par des considérations commerciales normales entre des participants consentants et bien informés. Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie fondée sur la nature des données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3). Nous avons un processus formel et bien documenté pour établir la juste valeur. La juste valeur est fondée sur les cours du marché non ajustés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Si des prix ou des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles pour un instrument, la juste valeur est alors fondée sur des modèles d'évaluation qui utilisent principalement des données observables sur le marché (niveau 2) ou au moins une donnée importante inobservable sur le marché (niveau 3). Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché. En ce qui concerne les instruments évalués selon des modèles internes utilisant beaucoup de données inobservables et qui sont par conséquent classés au niveau 3 de la hiérarchie, la part de jugement qu'il convient d'utiliser pour estimer la juste valeur est plus grande que celle utilisée pour estimer la juste valeur des instruments classés aux niveaux 1 et 2. Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place. Des validations indépendantes de la juste valeur sont effectuées au moins une fois par mois. Les données d'évaluation sont corroborées à partir de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction.

Le tableau ci-après présente les montants des instruments financiers, classés par catégorie, qui font l'objet d'une évaluation à la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation basée sur des données principalement inobservables sur le marché (niveau 3) en ce qui a trait aux activités de crédit structuré en voie de liquidation et à la CIBC consolidée. Pour plus de précisions sur l'évaluation et la sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3, voir la note 2 des états financiers consolidés.

	2013			2012		
	Activités de crédit structuré en voie de liquidation	Total CIBC	Total CIBC ¹	Activités de crédit structuré en voie de liquidation	Total CIBC	Total CIBC ¹
Actif						
Valeurs et prêts du compte de négociation	837 \$	837 \$	1,8 %	628 \$	640 \$	1,6 %
Valeurs disponibles à la vente	13	913	3,3	22	1 370	5,5
Valeurs désignées à leur juste valeur	147	147	51,2	170	170	55,9
Dérivés	295	341	1,7	591	683	2,5
	1 292 \$	2 238 \$	2,4 %	1 411 \$	2 863 \$	3,1 %
Passif						
Dépôts et autres passifs ²	510 \$	737 \$	29,4 %	428 \$	597 \$	28,7 %
Dérivés	413	474	2,4	1 315	1 402	5,2
	923 \$	1 211 \$	3,4 %	1 743 \$	1 999 \$	4,7 %

1) Représente le pourcentage des actifs et des passifs de niveau 3 comptabilisés à leur juste valeur dans chaque catégorie présentée dans notre bilan consolidé.

2) Comprennent les dépôts désignés à leur juste valeur et les dérivés incorporés séparés.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et ceux qui ne le sont pas figurent à la note 2 des états financiers consolidés.

Au cours de 2012, dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis à l'aide de la courbe de swaps indicels à un jour, nous avons modifié notre modèle d'évaluation afin d'utiliser les courbes de swaps indicels à un jour à titre de taux d'actualisation au lieu du taux LIBOR. Les pratiques sur le marché ne cessent d'évoluer en ce qui concerne l'utilisation et la construction de courbes de swaps indicels à un jour qui reflètent davantage la nature de la garantie sous-jacente.

Ajustements de la juste valeur

Nous faisons preuve de jugement pour établir les ajustements de la valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ces facteurs comprennent, entre autres, sans s'y limiter, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché et d'autres risques de marché, l'incertitude des paramètres, le risque lié aux modèles, le risque de crédit et les frais d'administration futurs.

Le calcul des ajustements de la juste valeur et des baisses de valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons de façon continue le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur et des baisses de valeur. Les montants des ajustements de la juste valeur et des baisses de valeur pourraient être modifiés si des événements le justifient et pourraient ne pas correspondre à la valeur de réalisation définitive.

Le tableau suivant résume nos ajustements de valeur :

En millions de dollars, au 31 octobre	2013	2012
Valeurs mobilières		
Risque de marché	5 \$	3 \$
Dérivés		
Risque de marché	57	53
Risque de crédit	42	137
Frais d'administration	5	5
Total des ajustements de valeur	109 \$	198 \$

Perte de valeur des valeurs disponibles à la vente

Les valeurs disponibles à la vente comprennent les titres de créance et les titres de participation.

Les valeurs disponibles à la vente, à l'exception des titres de participation dont la juste valeur ne peut être mesurée de façon fiable, sont présentées à leur juste valeur, de sorte que l'écart entre la juste valeur et le coût amorti est porté dans les autres éléments du résultat global. Seuls les titres de participation dont la juste valeur ne peut être mesurée de façon fiable sont comptabilisés au coût. Nous avons établi que tous nos titres de participation ont des justes valeurs fiables.

Les valeurs disponibles à la vente sont soumises à des tests périodiques afin de déterminer s'il convient de comptabiliser une perte de valeur. La perte de valeur est évaluée selon que l'instrument est un titre de créance ou un titre de participation. Les titres de créance disponibles à la vente sont considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective observable quant à l'incapacité de recouvrer le capital ou l'intérêt prévu au contrat. Les facteurs passés en revue pour le test de dépréciation comprennent, entre autres, le rendement opérationnel et les attentes pour l'avenir, la situation de trésorerie et la suffisance du capital, les notations externes, la détérioration de la qualité des actifs sous-jacents, les évaluations par le secteur d'entités comparables et les changements dans les perspectives du marché et de l'économie.

Dans le cas des instruments de participation disponibles à la vente, une indication objective de perte de valeur existe s'il s'est produit une baisse importante ou durable de la juste valeur du placement en deçà du coût. Pour déterminer s'il y a une perte de valeur, nous tenons également compte des changements néfastes importants survenus dans le contexte technologique, le marché ou le contexte économique ou juridique dans lequel l'émetteur évolue ou nous nous demandons si l'émetteur éprouve de sérieuses difficultés financières.

Les profits et pertes réalisés sur cessions et les moins-values visant à tenir compte de pertes de valeur des valeurs disponibles à la vente sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les baisses de valeur auparavant comptabilisées pour les titres de créance (mais non pour les titres de participation) font l'objet d'une reprise si une augmentation ultérieure de la juste valeur peut être déterminée et liée de façon objective à un événement s'étant produit après la comptabilisation de la perte de valeur. Lorsqu'une valeur disponible à la vente a subi une perte de valeur, toutes les baisses subséquentes de la juste valeur sont inscrites directement dans les résultats.

Provision pour pertes sur créances

Nous constituons et maintenons une provision pour pertes sur créances que nous considérons, compte tenu de la conjoncture actuelle, comme la meilleure estimation des pertes probables liées aux créances qui existent dans notre portefeuille d'instruments financiers au bilan et hors bilan.

La provision pour pertes sur créances comprend des provisions individuelles et des provisions collectives.

Provisions individuelles

La majorité de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements est évaluée en fonction des prêts individuels. Des provisions individuelles sont établies lorsque des prêts douteux sont décelés dans les portefeuilles évalués individuellement. Un prêt est classé comme prêt douteux lorsque, à notre avis, nous ne sommes plus raisonnablement assurés de recouvrer la totalité du capital et des intérêts à la date prévue. La provision individuelle désigne le montant requis pour réduire la valeur comptable d'un prêt douteux jusqu'à sa valeur de réalisation estimée. Cette valeur est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt.

Des provisions individuelles ne sont pas constituées pour les portefeuilles évalués collectivement, ce qui comprend la plupart des portefeuilles de détail.

Provisions collectives

Provisions pour prêts à la consommation et certains prêts aux PME

Les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts sur cartes de crédit, de prêts personnels et de certains prêts aux PME se composent d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement faibles, à l'égard desquels nous adoptons une approche de gestion de portefeuille pour établir la provision collective. Étant donné qu'il n'est pas réaliste d'évaluer chaque prêt un à un, nous utilisons une formule en nous fondant sur les ratios historiques des radiations de comptes courants et de soldes arriérés. En ce qui concerne les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels et certains prêts aux PME, la CIBC se sert des pertes passées afin de déterminer les paramètres de PD et de PCD, qui sont utilisés aux fins du calcul d'une partie de la provision collective des comptes courants. La correspondance entre les PD établies dans le cadre de ce processus et les niveaux de risque dans nos portefeuilles de détail est présentée à la rubrique Expositions assujetties à l'approche NI avancée de la section Risque de crédit. En ce qui concerne les prêts sur cartes de crédit, les prêts hypothécaires à l'habitation non courants, les prêts aux particuliers et certains prêts aux PME, les pertes passées permettent à la CIBC de calculer le montant des flux à radier dans nos modèles de taux de progression de l'ancienneté qui établissent la provision collective.

Nous tenons aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes seront relevées et une provision sera établie, de notre opinion sur les tendances actuelles de l'économie et des portefeuilles, des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit et d'événements comme les inondations en Alberta en 2013. Les paramètres qui ont une incidence sur le calcul de la provision sont mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique.

Provisions pour prêts aux entreprises et aux gouvernements

En ce qui concerne les groupes de prêts qui ont fait l'objet d'un test de dépréciation individuel pour lesquels il n'existe pas de preuve objective de dépréciation, une provision collective est constituée pour les pertes qui, à notre avis, sont inhérentes au portefeuille à la date de clôture, mais qui n'ont pas encore été décelées de façon précise aux termes d'une évaluation individuelle du prêt.

Le montant de la provision collective est établi compte tenu d'un certain nombre de facteurs, dont la taille des portefeuilles, les niveaux de pertes prévues et les profils de risque relatifs. Nous tenons aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes seront relevées et une provision sera établie, de notre opinion sur les tendances actuelles de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui ont une incidence sur le calcul de la provision collective sont mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique. Les niveaux de pertes prévues à l'égard des portefeuilles de prêts aux entreprises sont calculés d'après l'évaluation de risque propre à chaque facilité de crédit et la PD associée à chaque évaluation de risque, ainsi que d'après les estimations des PCD. La PD reflète nos pertes passées ainsi que des données tirées des défaillances sur les marchés de la dette publique. Notre méthode et les catégories de notation du risque sont présentées à la rubrique Expositions assujetties à l'approche NI avancée de la section Risque de crédit. Les pertes passées sont ajustées en fonction de données observables afin de tenir compte de l'incidence de la conjoncture actuelle. Les estimations des PCD sont fondées sur l'expérience acquise au cours d'exercices antérieurs.

Au 31 octobre 2013, notre modèle présentait une fourchette de résultats pour la provision collective¹ variant entre 578 M\$ et 1 757 M\$. La provision collective¹ de 1 182 M\$ (1 169 M\$ en 2012), qui représente notre meilleure estimation des pertes inhérentes aux portefeuilles de prêts, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une provision spécifique, a été établie dans la fourchette en fonction d'une analyse qualitative du contexte économique, des tendances du crédit et du profil de risque des portefeuilles de prêts. Une hausse uniforme de 10 % de la PD ou des pertes graves dans l'ensemble des portefeuilles entraînerait une augmentation d'environ 118 M\$ de la provision collective¹.

Titrisations et entités ad hoc

Titrisation de nos propres créances

La note d'interprétation 12 (SIC-12), *Consolidation – entités ad hoc*, fournit des indications sur l'application des principes de consolidation à certaines entités sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par l'exercice des droits de vote. Lorsque nous déterminons si nous contrôlons une entité ad hoc, nous faisons preuve de jugement pour évaluer si les activités de l'entité ad hoc sont menées pour notre compte de façon à ce que nous obtenions des avantages de l'activité de l'entité ad hoc; si nous avons les pouvoirs de décision pour contrôler ou obtenir le contrôle de l'entité ad hoc ou de ses actifs; si nous avons le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et si nous conservons la majorité des risques résiduels relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités. Nous sommes le promoteur de plusieurs entités ad hoc qui achètent et titrisent nos propres créances, notamment CARDS II Trust, Broadway Trust et Crisp Trust, entités que nous consolidons actuellement.

Nous titrisons également nos propres actifs hypothécaires en vertu d'un programme de titrisation soutenu par le gouvernement. Nous vendons ces actifs titrisés à une entité de titrisation soutenue par le gouvernement que nous ne consolidons pas, ainsi qu'à d'autres tiers. L'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, précise à quel moment il faut décomptabiliser les actifs financiers. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif sont arrivés à échéance ou lorsque nous avons transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif, notamment :

- nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété;
- nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif, mais avons transféré le contrôle de l'actif.

Nous avons établi que nos activités de titrisation liées aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux créances sur cartes de crédit sont comptabilisées à titre de transactions d'emprunts garantis puisque nous n'avons pas satisfait aux critères susmentionnés.

Pour plus de précisions sur nos activités de titrisation, se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 des états financiers consolidés.

Titrisation de créances de tiers

Nous sommes également le promoteur de plusieurs entités ad hoc qui achètent des groupes d'actifs de tiers. Nous contrôlons la mesure dans laquelle nous intervenons au sein de ces entités ad hoc en investissant directement dans des titres de créance émis par l'entité ad hoc et en fournissant une protection des liquidités aux autres créanciers afin de déterminer si nous devons consolider ces entités.

Lorsque nous établissons que la CIBC devrait consolider une entité ad hoc, l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, exige que nous procédions à une nouvelle évaluation dans les cas suivants : i) lorsqu'il y a un changement dans les accords contractuels entre les parties à l'entité ad hoc ou ii) lorsqu'une des parties prend des mesures pour affermir sa position et, ce faisant, qu'elle obtient davantage de contrôle. Dans le cas plus précis des fonds multicédants, nous procédons à une nouvelle évaluation quant à la consolidation lorsque notre participation dans le PCAC émis par les fonds multicédants change de façon importante ou, ce qui est plus rare, lorsque la facilité de liquidité que nous offrons aux fonds multicédants est utilisée ou modifiée.

Une augmentation appréciable de notre participation dans le papier commercial émis par les fonds multicédants serait plus probable dans les situations où le marché du PCAC soutenu par les banques se détériorait de façon importante, de telle sorte que les fonds multicédants seraient incapables de renouveler leur PCAC.

Dépréciation des actifs

Goodwill, autres immobilisations incorporelles et actifs à long terme

Au 31 octobre 2013, nous avons présenté un goodwill de 1 733 M\$ (1 701 M\$ en 2012) et d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée de 136 M\$ (136 M\$ en 2012). Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, en comparant la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle le goodwill a été affecté, avec sa valeur comptable, y compris le goodwill. Tout écart est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. En 2012, nous avons changé la date de notre test de dépréciation du goodwill annuel, la faisant passer du 30 avril au 1^{er} août afin de mieux harmoniser cette date avec notre cycle de planification annuel. Par conséquent, pour 2013, nous avons effectué notre test de dépréciation du goodwill annuel en date du 1^{er} août pour chaque UGT à laquelle le goodwill a été attribué.

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées séparément lorsque les avantages qu'elles comportent résultent de droits contractuels ou légaux ou qu'elles peuvent être vendues ou faire l'objet d'une cession, d'une licence, d'un contrat de location ou d'un échange. Déterminer la durée d'utilité des immobilisations incorporelles exige du jugement et une analyse fondée sur des faits. Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable. Pour 2013, nous avons effectué notre test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée en date du 1^{er} août.

Les actifs à long terme et les autres immobilisations incorporelles identifiables dont la durée d'utilité est déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. En effectuant un test de possibilité de recouvrement, nous estimons les flux de trésorerie futurs que nous prévoyons tirer des actifs et de leur éventuelle cession.

Nous devons faire preuve de jugement pour estimer les valeurs recouvrables de nos UGT et des autres immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée. La valeur recouvrable des UGT et des autres immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée est issue de modèles d'évaluation internes élaborés en fonction du marché ou de l'actualisation des flux de trésorerie. Selon les modèles en fonction du marché, les estimations reposent sur l'hypothèse que des entités exerçant leurs activités dans le même secteur partageront des caractéristiques semblables et que la valeur de l'entité correspondra à ces caractéristiques. Ainsi, la comparaison entre une UGT et des entités semblables dont l'information financière est accessible au public peut constituer un fondement raisonnable pour estimer la juste valeur. Ces modèles comprennent diverses hypothèses clés, notamment les résultats projetés et les ratios cours/bénéfice. Selon l'actualisation des flux de trésorerie, modèle souvent utilisé pour estimer la valeur d'utilité, les estimations sont faites en fonction de la valeur des flux de trésorerie futurs qu'une entreprise générera à l'avenir. L'actualisation des flux de trésorerie consiste à projeter les flux de trésorerie et à en établir la valeur actuelle. Le processus d'actualisation fait appel à un taux de rendement correspondant au risque lié à l'entreprise. Ces modèles font intervenir plusieurs hypothèses clés, notamment les flux de trésorerie projetés, les niveaux de fonds propres requis, les taux de croissance, la croissance finale et les taux d'actualisation. Les évaluations obtenues grâce à ces modèles sont sensibles à la conjoncture économique sous-jacente aux marchés au sein desquels les UGT exercent leurs activités. Par conséquent, les variations de la valeur recouvrable estimée sont susceptibles de rendre les montants futurs tributaires de divers facteurs, y compris l'évolution de la conjoncture économique prévue dans ces marchés.

1) Liée aux prêts sur cartes de crédit et aux prêts personnels en souffrance depuis moins de 30 jours, ainsi qu'aux prêts hypothécaires et aux prêts aux entreprises et aux gouvernements en souffrance depuis moins de 90 jours.

Nous avons effectué notre test de dépréciation annuel du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée au quatrième trimestre de 2013 et n'avons comptabilisé aucune perte de valeur par suite du test. Nous avons établi que la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean était semblable à sa valeur comptable en date du 1^{er} août 2013. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée. À l'exercice précédent, nous avons établi que la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean dépassait sa valeur comptable d'environ 5 %.

La valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean repose sur le calcul de la valeur d'utilité qui a été établie à l'aide de projections de flux de trésorerie pour une période de cinq ans approuvées par la direction de CIBC FirstCaribbean et d'une estimation des fonds propres qui doivent être maintenus dans la région pour soutenir les activités courantes. Les projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans sont conformes au plan interne de trois ans de CIBC FirstCaribbean, qui a été examiné par son conseil d'administration. Ces prévisions reflètent la conjoncture économique actuelle difficile ainsi qu'une reprise prévue dans ce contexte dans les Caraïbes. Un taux de croissance final de 2,5 % (2,5 % au 1^{er} août 2012) a été appliqué aux années ultérieures aux prévisions pour la période de cinq ans. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux après impôt de 13 % (14,25 % avant impôt) qui, à notre avis, est un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque approprié pour CIBC FirstCaribbean (nous avons utilisé un taux après impôt identique de 13 % au 1^{er} août 2012). L'établissement d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final fait appel au jugement. Le taux d'actualisation a été déterminé à l'aide des principaux facteurs suivants : i) le taux sans risque; ii) une prime pour le risque lié aux actions; iii) un ajustement bêta à la prime pour le risque lié aux actions en fonction d'un examen des bêtas d'institutions financières négociées en Bourse comparables dans la région; et iv) une prime pour le risque lié au pays. Le taux de croissance final a été fixé en fonction des taux d'inflation prévus et des attentes de la direction à l'égard de la croissance réelle.

Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou du taux de croissance final, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Nous avons estimé qu'une baisse de 10 % des flux de trésorerie prévus pour le dernier exercice et les exercices subséquents entraînerait une réduction d'environ 150 M\$ de la valeur recouvrable estimée de CIBC FirstCaribbean. Nous avons également estimé qu'une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation après impôt entraînerait une réduction d'environ 90 M\$ de la valeur recouvrable estimée de CIBC FirstCaribbean. Ces données sensibles ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être envisagées avec prudence, l'incidence de la variation de chaque hypothèse à l'égard de la valeur recouvrable estimée étant calculée individuellement sans que d'autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à un facteur peuvent provoquer des changements pour un autre facteur, ce qui peut amplifier ou amoindrir les données sensibles présentées.

Pour plus de précisions, voir la note 8 des états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées. Nous faisons preuve de jugement pour estimer l'impôt sur le résultat ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ainsi, la direction exerce un jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Un actif ou un passif d'impôt différé est déterminé pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif, réglé. Lorsque les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible, aucun impôt différé n'est comptabilisé.

Au 31 octobre 2013, nous disposons d'un montant d'actif d'impôt différé de 383 M\$ (457 M\$ en 2012) et avons un montant de passif d'impôt différé de 34 M\$ (37 M\$ en 2012). Nous devons évaluer s'il est probable que notre actif d'impôt différé sera réalisé avant son échéance et, selon tous les renseignements dont nous disposons, s'il convient de ne pas comptabiliser une partie de notre actif d'impôt différé. Notre expérience passée en matière de produits et de gains en capital, nos prévisions à l'égard du résultat net futur avant impôt, les stratégies de planification fiscale qui pourraient être mises en œuvre pour réaliser le montant de l'actif d'impôt différé et la durée à courir avant l'échéance des reports en avant de pertes fiscales comptent parmi les facteurs servant à évaluer la probabilité de réalisation des actifs. Bien que la réalisation ne soit pas assurée, nous croyons, selon tous les renseignements dont nous disposons, qu'il est probable que le reste de l'actif d'impôt différé sera réalisé.

La comptabilisation de l'impôt sur le résultat a une incidence sur tous nos secteurs d'activité. Pour plus de précisions sur l'impôt sur le résultat, voir la note 20 des états financiers consolidés.

Provisions et passifs éventuels

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions pour les questions judiciaires sont constituées si, de l'avis de la direction, il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation auprès de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, isolément ou dans leur ensemble, ait des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, l'issue de ces affaires, isolément ou dans leur ensemble, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats opérationnels pour une période donnée. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des provisions pour les questions judiciaires de la CIBC et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Les provisions présentées à la note 23 des états financiers consolidés comprennent toutes les provisions de la CIBC au titre des procédures judiciaires au 31 octobre 2013, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC puisse subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pouvant découler des procédures judiciaires importantes la visant susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation, allait de néant à environ 240 M\$ au 31 octobre 2013. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes dans lesquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et susceptibles de faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette estimative au 31 octobre 2013 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées à la note 23 des états financiers consolidés. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Une description des affaires en cours importantes auxquelles la CIBC est partie se trouve à la note 23 des états financiers consolidés.

Hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Nous sommes le promoteur de certains régimes d'avantages du personnel destinés aux employés admissibles, notamment des régimes de retraite agréés, des régimes complémentaires de retraite, ainsi que des régimes d'avantages postérieurs à la retraite pour les soins de santé et les soins dentaires (les autres avantages postérieurs à l'emploi). En outre, nous continuons d'être le promoteur d'un régime de remplacement de revenu d'invalidité de longue durée et des avantages en soins de santé et en soins dentaires connexes (collectivement, les régimes d'autres avantages à long terme). Le régime de remplacement de revenu d'invalidité de longue durée ne prend aucune nouvelle réclamation depuis le 1^{er} juin 2004.

Le calcul de la charge nette et des obligations au titre des avantages du personnel dépend de plusieurs hypothèses actuarielles dont les taux d'actualisation, le rendement prévu des actifs, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel, les augmentations de salaire prévues, l'âge de la retraite et le taux de mortalité. Ces hypothèses sont passées en revue chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues et sont approuvées par la direction. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de la charge nette au titre des avantages du personnel pour un exercice sont formulées au début de la période annuelle de présentation de l'information financière.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la charge nette au titre des avantages du personnel et les obligations au titre des prestations définies tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, sur des instruments de créance de qualité supérieure assortis d'une monnaie et d'une durée à l'échéance qui correspondent à la monnaie et à l'échelonnement prévu des versements au titre des prestations. Notre taux d'actualisation est estimé au moyen d'une courbe de rendement fondée sur des obligations de sociétés de haute qualité. Bien qu'il existe un marché profond d'obligations de sociétés de haute qualité libellées en dollars canadiens assorties de durées jusqu'à l'échéance courtes et moyennes, il n'en existe pas pour les obligations assorties de durées jusqu'à l'échéance qui correspondent à l'échelonnement de tous les versements prévus au titre des prestations des régimes offerts au Canada. Par conséquent, pour nos régimes canadiens de retraite, nos autres avantages postérieurs à l'emploi et nos régimes d'autres avantages à long terme, nous avons estimé les rendements des obligations de sociétés de grande qualité assorties d'échéances à plus long terme en extrapolant les rendements à court terme des obligations assorties de durées à court et à moyen terme sur la courbe de rendement. La construction de la courbe de rendement fait appel au jugement; c'est pourquoi, selon les différentes méthodes utilisées, la courbe de rendement peut donner lieu à différents taux d'actualisation.

Le taux de rendement prévu hypothétique des actifs des régimes correspond au rendement prévu de différentes catégories d'actifs, pondéré selon la répartition du portefeuille. Le rendement à long terme futur prévu de chaque catégorie d'actifs est pris en compte d'après le taux d'inflation futur prévu et les rendements réels attendus de titres à revenu fixe et d'actions. D'autres hypothèses sont fondées sur les résultats réels des régimes et nos estimations les plus probables.

En ce qui a trait aux régimes de retraite et aux régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont reportés au bilan et amortis sur les périodes futures dans la mesure où ils sortent des limites établies selon la méthode du corridor et, en conséquence, influent, de façon générale, sur les charges et les obligations comptabilisées pour ces périodes. Au 31 octobre 2013, le montant net des pertes actuarielles non amorties était de 531 M\$ (827 M\$ en 2012) quant aux régimes de retraite et de 62 M\$ (91 M\$ en 2012) quant aux régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les écarts actuariels liés aux régimes d'autres avantages à long terme sont comptabilisés en résultat à la période au cours de laquelle ils surviennent.

Nos régimes de retraite sont capitalisés selon les montants minimaux requis par les lois applicables ou selon les modalités du régime, ou des montants supérieurs. Au cours de 2013, nous avons versé 452 M\$ (476 M\$ en 2012) aux régimes de retraite à prestations définies, soit 290 M\$ (298 M\$ en 2012) de plus que le minimum requis.

Nos régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés. Nous effectuons les paiements au titre des prestations de ces régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Au cours de 2013, le montant des prestations a totalisé 26 M\$ (26 M\$ en 2012). Notre régime de remplacement de revenu d'invalidité de longue durée est partiellement capitalisé. Au cours de 2013, nous avons versé 10 M\$ (15 M\$ en 2012) au régime.

Pour les régimes de retraite et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts au Canada, qui constituent plus de 90 % de nos régimes consolidés de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, la direction a approuvé les hypothèses actuarielles qui serviront au calcul de la charge pour l'exercice 2014. Le taux d'actualisation moyen pondéré approuvé de 4,7 % pour nos régimes de retraite et nos régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi représente une hausse de 20 points de base comparativement au taux d'actualisation moyen pondéré qui a servi au calcul de la charge pour l'exercice 2013. À compter de l'exercice 2014, les produits d'intérêts générés par les actifs du régime seront comptabilisés en résultat net au taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des prestations définies. En 2012 et 2013, le rendement prévu des actifs du régime a été comptabilisé en résultat net au moyen de taux de rendement à long terme attendus.

Pour plus de précisions sur la charge et les obligations comptabilisées chaque année au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi, voir la note 19 des états financiers consolidés.

Instruments financiers

En tant qu'institution financière, nos actifs et nos passifs sont surtout composés d'instruments financiers, notamment les dépôts, les valeurs mobilières, les prêts, les dérivés, les acceptations, les mises en pension de titres, les créances subordonnées et les actions privilégiées.

Nous nous servons de ces instruments pour des activités de négociation et des activités autres que de négociation. Les activités de négociation comprennent l'achat et la vente de valeurs mobilières et les transactions de change et de dérivés au cours des négociations pour les clients et la prise des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits. Les activités autres que de négociation comprennent les activités de prêt, les placements, le financement et la GAP.

L'utilisation d'instruments financiers peut créer ou amoindrir le risque de marché, de crédit ou de liquidité. Pour plus de précisions à ce sujet, voir la section Gestion du risque.

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement. Pour plus de précisions sur la comptabilisation de ces instruments, voir la note 2 des états financiers consolidés.

Les principales hypothèses servant à déterminer la valeur des instruments financiers et autres sont décrites à la section Évaluation des instruments financiers ci-dessus.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Modifications de méthodes comptables futures

Pour plus de précisions sur les modifications de méthodes comptables futures, se reporter à la note 31 des états financiers consolidés.

Faits nouveaux en matière de réglementation aux États-Unis

La loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la « Loi Dodd-Frank ») a été adoptée aux États-Unis en juillet 2010. Elle contient de nombreuses mesures de réforme ayant une incidence sur le secteur des services financiers, notamment l'accroissement de la protection des consommateurs, la réglementation des marchés des dérivés négociés de gré à gré, le resserrement des normes de liquidité des fonds propres et des normes prudentielles ainsi que des restrictions à la négociation pour compte propre par les banques. La Loi Dodd-Frank touchera toutes les institutions financières aux États-Unis et de nombreuses institutions financières qui exercent des activités à l'étranger. Comme plusieurs volets de la Loi Dodd-Frank sont soumis à la prise de dispositions réglementaires aux États-Unis, il est difficile de prévoir l'incidence sur la CIBC tant que toutes les dispositions réglementaires définitives n'ont pas été publiées. La CIBC surveille constamment l'évolution de la situation à ce chapitre, en vue de se préparer à l'adoption de règles susceptibles d'influer sur ses activités aux États-Unis et ailleurs.

En décembre 2012, la CIBC s'est inscrite à titre de courtier en swaps auprès de la U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC) et s'est dotée des processus et procédures nécessaires pour se conformer aux dispositions réglementaires nouvellement promulguées en matière de négociation de swaps

avec des personnes des États-Unis. La CFTC a publié des règles définitives sur la plupart des aspects ayant trait aux swaps, notamment des lignes directrices sur les aspects transfrontaliers qui influent sur les activités de négociation de swaps de la CIBC avec des contreparties autres qu'américaines. La CFTC n'a pas encore publié de règles définitives sur la compensation, les fonds propres et les marges, ni publié la mesure dans laquelle elle s'appuiera sur un modèle de conformité de remplacement aux dispositions réglementaires en matière de négociation de swaps au Canada. La CIBC continuera de surveiller et de rester au fait à cet égard. De plus, la Securities and Exchange Commission des États-Unis devrait mettre en œuvre des mesures de réforme parallèles s'appliquant aux marchés des swaps sur titres. Ces réformes d'envergure ont fait croître les coûts engagés pour se conformer à la réglementation et pourraient entraver notre faculté de poursuivre certains types d'activités de négociation, mais nous ne nous attendons pas à ce qu'elles aient une incidence notable sur nos résultats.

Toujours en décembre 2012, le Federal Reserve Board a proposé de nouvelles règles en vertu des articles 165 et 166 de la Loi Dodd-Frank. Celles-ci exigeraient de nouvelles structures organisationnelles et des fonds propres supplémentaires et édicteraient de nouvelles obligations sur le plan des liquidités et du financement ainsi que des normes réglementaires en ce qui a trait à la gestion des risques, au risque de crédit maximal, aux plans de résolution et à d'autres aspects des activités exercées aux États-Unis par des banques étrangères par la voie de succursales et d'agences, de même que de filiales bancaires ou non. La CIBC évalue l'incidence que pourraient avoir les règles proposées sur ses activités si elles étaient adoptées.

La Loi Dodd-Frank édicte également la règle dite « règle Volcker », qui impose des restrictions à l'égard de certaines activités de négociation pour compte propre et activités relatives aux fonds de capital-investissement des entités bancaires exerçant des activités aux États-Unis. Les autorités de réglementation américaines ont proposé un vaste règlement de mise en œuvre à la fin de 2011, mais elles n'ont pas promulgué la version définitive de la règle Volcker. Si elle est adoptée dans la version proposée, laquelle prévoyait une portée extraterritoriale, les activités de négociation de la CIBC hors des États-Unis pourraient être touchées, tout comme sa capacité d'investir dans des fonds de capital-investissement ou de couverture non enregistrés ou d'en faire la promotion. Les autorités de réglementation américaines ont reçu une foule de commentaires du public relativement à la règle proposée, ce qui rend incertaine la forme que prendront les restrictions. Les organismes de réglementation ont déclaré que, pour une période de deux ans suivant le 21 juillet 2012, les entités bancaires doivent faire preuve de bonne foi dans leurs efforts de planification afin que leurs activités respectent la « règle Volcker », en attendant la version définitive des dispositions réglementaires ou un prolongement de la période de conformité. La CIBC continue de faire un suivi des nouveaux événements entourant les dispositions réglementaires définitives. Il est impossible d'évaluer toute l'incidence qu'aura la règle Volcker sur les activités de la CIBC tant que les autorités de réglementation américaines n'auront pas publié d'autres lignes directrices ou la version définitive des règles.

Transactions entre parties liées

Nous avons mis en œuvre les procédés qui conviennent permettant de nous assurer que les renseignements sur les transactions entre parties liées sont, conformément à la *Loi sur les banques*, recueillis et communiqués au comité de gouvernance du conseil d'administration tous les trimestres. Le comité de gouvernance a la responsabilité de passer en revue nos politiques et pratiques visant à déceler les transactions entre parties liées qui pourraient avoir une grande incidence sur nos activités et de réviser les procédés correspondants afin d'encourager la conformité à la *Loi sur les banques*. Pour plus de précisions, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 octobre 2013 (conformément aux règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières). Ces contrôles et procédures ont été jugés efficaces.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la CIBC est chargée d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des services financiers ou sous leur supervision, et mis en place par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel, afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC comprend les conventions et les procédés qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions des actifs de la CIBC; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB et que les encaissements et les décaissements de la CIBC ne sont faits qu'en conformité avec les autorisations de la direction et des administrateurs de la CIBC; et iii) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la CIBC qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

Tous les contrôles internes, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la CIBC s'est appuyée sur le document du COSO pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2013 et a conclu que celui-ci était efficace. Elle n'y a décelé aucune faiblesse significative.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, et a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon l'*Auditing Standard No. 5* du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ce rapport se trouve à la page 90 du présent Rapport annuel.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

Information financière annuelle supplémentaire

Soldes moyens du bilan, produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	Solde moyen			Intérêt			Taux moyen		
	2013	2012	2011	2013	2012 ¹	2011	2013	2012 ¹	2011
Actif au Canada²									
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	2 903 \$	2 620 \$	2 580 \$	25 \$	27 \$	29 \$	0,86 %	1,03 %	1,12 %
Valeurs mobilières	42 364	36 492	33 702	1 195	1 033	906	2,82	2,83	2,69
Compte de négociation	12 934	13 249	12 124	199	252	264	1,54	1,90	2,18
Disponibles à la vente	47	47	47	3	3	3	6,38	6,38	6,38
Designées à leur juste valeur									
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	21 752	18 443	21 588	301	274	249	1,38	1,49	1,15
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	146 977	148 660	145 735	4 338	4 592	4 844	2,95	3,09	3,32
Particuliers et cartes de crédit	47 912	48 463	48 087	3 467	3 477	3 523	7,24	7,17	7,33
Entreprises et gouvernements	27 348	25 260	22 633	1 158	1 111	947	4,23	4,40	4,18
Total des prêts	222 237	222 383	216 455	8 963	9 180	9 314	4,03	4,13	4,30
Autres actifs productifs d'intérêts	413	359	530	1	13	44	0,24	3,62	8,30
Dérivés	8 720	11 745	10 080	-	-	-	-	-	-
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 431	9 754	8 503	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non productifs d'intérêts	11 780	12 320	10 140	-	-	-	-	-	-
Total de l'actif au Canada	333 581	327 412	315 749	10 687	10 782	10 809	3,20	3,29	3,42
Actif à l'étranger²									
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	7 523	5 325	16 242	13	15	34	0,17	0,28	0,21
Valeurs mobilières	1 266	1 282	1 263	42	70	75	3,32	5,46	5,94
Compte de négociation	12 734	12 917	11 671	190	157	157	1,49	1,22	1,35
Disponibles à la vente	256	323	482	2	7	16	0,78	2,17	3,32
Designées à leur juste valeur									
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	9 472	10 131	15 273	46	49	116	0,49	0,48	0,76
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 191	2 200	2 138	123	126	129	5,61	5,73	6,03
Particuliers et cartes de crédit	780	923	991	63	64	72	8,08	6,93	7,27
Entreprises et gouvernements	17 653	16 613	14 788	633	630	595	3,59	3,79	4,02
Total des prêts	20 624	19 736	17 917	819	820	796	3,97	4,15	4,44
Autres actifs productifs d'intérêts	78	38	43	12	7	30	15,38	18,42	69,77
Dérivés	15 080	16 971	13 235	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non productifs d'intérêts	3 332	3 247	2 652	-	-	-	-	-	-
Total de l'actif à l'étranger	70 365	69 970	78 778	1 124	1 125	1 224	1,60	1,61	1,55
Total de l'actif	403 946 \$	397 382 \$	394 527 \$	11 811 \$	11 907 \$	12 033 \$	2,92 %	3,00 %	3,05 %
Passif au Canada²									
Dépôts									
Particuliers	113 770 \$	110 442 \$	107 384 \$	1 138 \$	1 217 \$	1 276 \$	1,00 %	1,10 %	1,19 %
Entreprises et gouvernements	94 449	88 028	88 844	1 197	1 096	975	1,27	1,25	1,10
Banques	639	918	1 116	3	5	6	0,47	0,54	0,54
Emprunts garantis	50 815	51 975	46 825	987	1 118	1 270	1,94	2,15	2,71
Total des dépôts	259 673	251 363	244 169	3 325	3 436	3 527	1,28	1,37	1,44
Dérivés	8 492	11 820	10 094	-	-	-	-	-	-
Acceptations	10 435	9 754	8 503	-	-	-	-	-	-
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 002	10 727	11 702	327	327	386	2,51	3,05	3,30
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	5 164	6 318	11 964	80	111	182	1,55	1,76	1,52
Valeurs mobilières de Capital Trust	1 658	1 649	1 593	136	144	142	8,20	8,73	8,91
Autres passifs	9 524	10 474	11 535	14	56	71	0,15	0,53	0,62
Titres secondaires	4 308	4 590	5 011	191	201	207	4,43	4,38	4,13
Total du passif au Canada	312 256	306 695	304 571	4 073	4 275	4 515	1,30	1,39	1,48
Passif à l'étranger²									
Dépôts									
Particuliers	6 356	6 526	6 030	63	62	73	0,99	0,95	1,21
Entreprises et gouvernements	40 260	36 248	35 564	120	101	207	0,30	0,28	0,58
Banques	5 512	4 608	5 529	29	29	33	0,53	0,63	0,60
Emprunts garantis	425	460	814	4	2	3	0,94	0,43	0,37
Total des dépôts	52 553	47 842	47 937	216	194	316	0,41	0,41	0,66
Dérivés	14 684	17 080	13 252	-	-	-	-	-	-
Acceptations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	244	138	77	7	6	2	2,87	4,35	2,60
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	5 078	7 077	11 880	22	45	82	0,43	0,64	0,69
Valeurs mobilières de Capital Trust	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	1 205	1 250	883	36	54	48	2,99	4,32	5,44
Titres secondaires	243	430	566	2	7	8	0,82	1,63	1,41
Total du passif à l'étranger	74 007	73 817	74 595	283	306	456	0,38	0,41	0,61
Total du passif	386 263	380 512	379 166	4 356	4 581	4 971	1,13	1,20	1,31
Capitaux propres applicables aux actionnaires	17 513	16 705	15 199	-	-	-	-	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	170	165	162	-	-	-	-	-	-
Total du passif et des capitaux propres	403 946 \$	397 382 \$	394 527 \$	4 356 \$	4 581 \$	4 971 \$	1,08 %	1,15 %	1,26 %
Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette				7 455 \$	7 326 \$	7 062 \$	1,85 %	1,84 %	1,79 %
Informations supplémentaires : Passifs-dépôts non productifs d'intérêts									
Canada	32 779 \$	27 865 \$	26 505 \$						
Étranger	3 395 \$	3 174 \$	2 875 \$						

1) Certains montants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée au cours de l'exercice considéré.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse volume/taux des variations des produits nets d'intérêts

En millions de dollars

	2013/2012			2012/2011 ¹		
	Augmentation (diminution) résultant de la variation du :			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :		
	Solde moyen	Taux moyen	Total	Solde moyen	Taux moyen	Total
Actif au Canada²						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	3 \$	(5)\$	(2)\$	– \$	(2)\$	(2)\$
Valeurs mobilières	166	(4)	162	75	52	127
Compte de négociation						
Disponibles à la vente	(6)	(47)	(53)	24	(36)	(12)
Désignées à leur juste valeur	–	–	–	–	–	–
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	49	(22)	27	(36)	61	25
Prêts	(52)	(202)	(254)	97	(349)	(252)
Prêts hypothécaires à l'habitation						
Particuliers et cartes de crédit	(40)	30	(10)	28	(74)	(46)
Entreprises et gouvernements	92	(45)	47	110	54	164
Total des prêts	–	(217)	(217)	235	(369)	(134)
Autres actifs productifs d'intérêts	2	(14)	(12)	(14)	(17)	(31)
Variation des produits d'intérêts au Canada	214	(309)	(95)	284	(311)	(27)
Actif à l'étranger²						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	6	(8)	(2)	(23)	4	(19)
Valeurs mobilières	(1)	(27)	(28)	1	(6)	(5)
Compte négociation						
Disponibles à la vente	(2)	35	33	17	(17)	–
Désignées à leur juste valeur	(1)	(4)	(5)	(5)	(4)	(9)
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	(3)	–	(3)	(39)	(28)	(67)
Prêts	(1)	(2)	(3)	4	(7)	(3)
Prêts hypothécaires à l'habitation						
Particuliers et cartes de crédit	(10)	9	(1)	(5)	(3)	(8)
Entreprises et gouvernements	39	(36)	3	73	(38)	35
Total des prêts	28	(29)	(1)	72	(48)	24
Autres actifs productifs d'intérêts	7	(2)	5	(3)	(20)	(23)
Variation des produits d'intérêts à l'étranger	34	(35)	(1)	20	(119)	(99)
Variation totale des produits d'intérêts	248 \$	(344)\$	(96)\$	304 \$	(430)\$	(126)\$
Passif au Canada²						
Dépôts	37	(116)	(79)	36	(95)	(59)
Particuliers						
Entreprises et gouvernements	80	21	101	(9)	130	121
Banques	(2)	–	(2)	(1)	–	(1)
Emprunts garantis	(25)	(106)	(131)	140	(292)	(152)
Total des dépôts	90	(201)	(111)	166	(257)	(91)
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	69	(69)	–	(32)	(27)	(59)
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	(20)	(11)	(31)	(86)	15	(71)
Valeurs mobilières de Capital Trust	1	(9)	(8)	5	(3)	2
Autres passifs	(5)	(37)	(42)	(7)	(8)	(15)
Titres secondaires	(12)	2	(10)	(17)	11	(6)
Variation des charges d'intérêts au Canada	123	(325)	(202)	29	(269)	(240)
Passif à l'étranger²						
Dépôts	(2)	3	1	6	(17)	(11)
Particuliers						
Entreprises et gouvernements	11	8	19	4	(110)	(106)
Banques	6	(6)	–	(5)	1	(4)
Emprunts garantis	–	2	2	(1)	–	(1)
Total des dépôts	15	7	22	4	(126)	(122)
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	5	(4)	1	2	2	4
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	(13)	(10)	(23)	(33)	(4)	(37)
Autres passifs	(2)	(16)	(18)	20	(14)	6
Titres secondaires	(3)	(2)	(5)	(2)	1	(1)
Variation des charges d'intérêts à l'étranger	2	(25)	(23)	(9)	(141)	(150)
Variation totale des charges d'intérêts	125 \$	(350)\$	(225)\$	20 \$	(410)\$	(390)\$
Variation totale des produits nets d'intérêts	123 \$	6 \$	129 \$	284 \$	(20)\$	264 \$

1) Certains montants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée au cours de l'exercice considéré.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse des prêts et acceptations nets

En millions de dollars, au 31 octobre	IFRS			PCGR du Canada		IFRS			PCGR du Canada	
	2013	2012	2011	Canada ¹		2013	2012	2011	États-Unis ¹	
				2010	2009				2010	2009
Prêts hypothécaires à l'habitation	148 664 \$	147 841 \$	148 268 \$	91 338 \$	83 837 \$	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$
Étudiants	210	287	384	523	677	–	–	–	–	–
Particuliers	33 257	33 891	33 202	32 365	31 729	93	109	132	241	162
Cartes de crédit	14 097	14 418	14 970	11 508	11 121	32	33	24	30	28
Total des prêts à la consommation, montant net	196 228	196 437	196 824	135 734	127 364	126	143	157	272	191
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	6 979	7 095	7 055	6 339	5 789	236	–	2	2	3
Institutions financières	2 350	2 384	2 124	1 852	2 422	403	435	427	352	644
Commerce de détail et de gros	3 086	2 827	2 652	2 487	1 926	158	113	43	52	115
Services aux entreprises	4 191	3 694	3 508	2 773	2 701	284	226	221	403	455
Fabrication – biens d'équipement	1 081	1 072	1 079	970	709	189	188	129	12	26
Fabrication – biens de consommation	1 914	1 736	1 289	1 016	787	36	62	50	18	17
Immobilier et construction	5 794	4 956	4 118	3 123	2 903	5 611	4 156	3 215	1 563	2 054
Agriculture	3 933	3 689	3 585	3 240	2 897	1	1	–	(1)	(1)
Pétrole et gaz	2 969	2 856	2 884	2 418	3 091	988	781	413	145	12
Mines	383	319	285	123	501	223	65	78	32	–
Produits forestiers	434	426	416	376	299	35	44	52	–	61
Matériel informatique et logiciels	468	464	244	223	172	98	–	73	33	43
Télécommunications et câblodistribution	413	238	213	264	148	26	14	12	13	34
Édition, impression et diffusion	290	356	405	386	505	–	–	–	–	–
Transport	870	736	701	750	800	247	332	353	359	294
Services publics	1 170	1 082	674	795	667	816	492	246	99	57
Éducation, soins de santé et services sociaux	1 956	1 933	1 754	1 301	1 240	–	25	46	46	47
Gouvernements	613	727	785	759	685	–	–	–	–	–
Divers	–	–	–	358	96	210	730	845	1 031	1 128
Provision générale affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	(217)	(254)	–	–	–	(67)	(76)
Provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements	(192)	(211)	(205)	–	–	(28)	(38)	(54)	–	–
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	38 702	36 379	33 566	29 336	28 084	9 533	7 626	6 151	4 092	4 913
Total des prêts et acceptations nets	234 930 \$	232 816 \$	230 390 \$	165 070 \$	155 448 \$	9 659 \$	7 769 \$	6 308 \$	4 364 \$	5 104 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse des prêts et acceptations nets (suite)

En millions de dollars, au 31 octobre	IFRS			PCGR du Canada		IFRS			PCGR du Canada	
	2013	2012	2011	Divers ¹		2013	2012	2011	Total	
				2010	2009				2010	2009
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 113 \$	2 143 \$	2 191 \$	2 190 \$	2 272 \$	150 778 \$	149 985 \$	150 460 \$	93 529 \$	86 110 \$
Étudiants	1	1	1	1	1	211	288	385	524	678
Particuliers	429	568	637	688	759	33 779	34 568	33 971	33 294	32 650
Cartes de crédit	126	119	118	111	110	14 255	14 570	15 112	11 649	11 259
Total des prêts à la consommation, montant net	2 669	2 831	2 947	2 990	3 142	199 023	199 411	199 928	138 996	130 697
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	239	273	291	392	495	7 454	7 368	7 348	6 733	6 287
Institutions financières	1 065	1 099	1 003	1 032	971	3 818	3 918	3 554	3 236	4 037
Commerce de détail et de gros	333	326	351	391	462	3 577	3 266	3 046	2 930	2 503
Services aux entreprises	772	932	1 032	1 053	1 361	5 247	4 852	4 761	4 229	4 517
Fabrication – biens d'équipement	202	243	217	269	329	1 472	1 503	1 425	1 251	1 064
Fabrication – biens de consommation	249	225	268	253	296	2 199	2 023	1 607	1 287	1 100
Immobilier et construction	777	791	572	681	755	12 182	9 903	7 905	5 367	5 712
Agriculture	40	65	94	104	114	3 974	3 755	3 679	3 343	3 010
Pétrole et gaz	71	16	–	–	–	4 028	3 653	3 297	2 563	3 103
Mines	537	280	109	129	348	1 143	664	472	284	849
Produits forestiers	30	29	32	31	21	499	499	500	407	381
Matériel informatique et logiciels	22	22	22	242	271	588	486	339	498	486
Télécommunications et câblodistribution	234	148	60	33	44	673	400	285	310	226
Édition, impression et diffusion	4	37	41	36	39	294	393	446	422	544
Transport	893	430	387	249	273	2 010	1 498	1 441	1 358	1 367
Services publics	318	467	272	310	351	2 304	2 041	1 192	1 204	1 075
Éducation, soins de santé et services sociaux	24	23	23	27	19	1 980	1 981	1 823	1 374	1 306
Gouvernements	943	922	901	633	567	1 556	1 649	1 686	1 392	1 252
Divers	2 403	3 011	3 109	6 312	5 255	2 613	3 741	3 954	7 701	6 479
Provision générale affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	(25)	(56)	–	–	–	(309)	(386)
Provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements	(40)	(23)	(20)	–	–	(260)	(272)	(279)	–	–
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	9 116	9 316	8 764	12 152	11 915	57 351	53 321	48 481	45 580	44 912
Total des prêts et acceptations nets	11 785 \$	12 147 \$	11 711 \$	15 142 \$	15 057 \$	256 374 \$	252 732 \$	248 409 \$	184 576 \$	175 609 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Récapitulatif des provisions pour pertes sur créances

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	IFRS			PCGR du Canada	
	2013	2012	2011	2010	2009
Solde au début de l'exercice	1 916 \$	1 851 \$	1 950 \$	2 043 \$	1 523 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 121	1 291	1 144	1 046	1 649
Radiations					
Canada ¹					
Prêts hypothécaires à l'habitation	15	18	16	9	7
Étudiants	3	6	5	9	11
Particuliers et cartes de crédit	1 030	1 118	1 141	1 054	1 034
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	137	93	103	150	115
Étranger ¹					
Prêts hypothécaires à l'habitation	9	2	1	3	2
Particuliers et cartes de crédit	9	13	14	17	13
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	245	98	55	176	41
Total des radiations	1 448	1 348	1 335	1 418	1 223
Recouvrements					
Canada ¹					
Étudiants	–	–	–	–	1
Particuliers et cartes de crédit	172	158	132	109	89
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	6	8	10	8	8
Étranger ¹					
Particuliers et cartes de crédit	3	3	1	2	3
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	3	1	2	4	20
Total des recouvrements	184	170	145	123	121
Radiations nettes	1 264	1 178	1 190	1 295	1 102
Produits d'intérêts sur prêts douteux	(37)	(47)	(48)	–	–
Divers	22	(1)	(5)	(10)	(27)
Solde à la fin de l'exercice	1 758 \$	1 916 \$	1 851 \$	1 784 \$	2 043 \$
Se compose de ce qui suit :					
Prêts	1 698 \$	1 860 \$	1 803 \$	1 720 \$	1 960 \$
Lettres de crédit	–	–	–	–	1
Facilités de crédit inutilisées	60	56	48	64	82
Ratio des radiations nettes de l'exercice sur l'encours moyen des prêts de l'exercice	0,52 %	0,49 %	0,51 %	0,74 %	0,66 %

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision pour pertes sur créances sur les prêts douteux exprimée en pourcentage des prêts douteux bruts (IFRS)

En millions de dollars, au 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ¹			Provision exprimée en % des prêts douteux bruts		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Canada²						
Prêts hypothécaires à l'habitation	24 \$	18 \$	15 \$	11,4 %	8,0 %	5,0 %
Particuliers	105	159	156	77,8	84,6	73,6
Entreprises et gouvernements	61	97	88	63,5	47,3	56,1
Total au Canada	190 \$	274 \$	259 \$	43,1 %	44,3 %	38,6 %
Étranger²						
Prêts hypothécaires à l'habitation	65 \$	27 \$	18 \$	23,8 %	11,0 %	8,1 %
Particuliers	30	25	25	34,9	31,6	31,6
Entreprises et gouvernements	262	395	300	35,1	42,8	31,7
Total à l'étranger	357 \$	447 \$	343 \$	32,3 %	35,8 %	27,5 %
Total de la provision	547 \$	721 \$	602 \$	35,4 %	38,6 %	31,4 %

1) Comprend la provision individuelle et la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision spécifique pour pertes sur créances exprimée en pourcentage des prêts douteux bruts (PCGR du Canada)

En millions de dollars, au 31 octobre	Provision spécifique pour pertes sur créances		Provision spécifique exprimée en % des prêts douteux bruts	
	2010	2009	2010	2009
Canada¹				
Prêts hypothécaires à l'habitation	19 \$	14 \$	7,3 %	6,1 %
Particuliers	193	226	88,9	94,2
Entreprises et gouvernements	120	134	55,3	51,9
Total au Canada	332 \$	374 \$	47,9 %	51,4 %
Étranger¹				
Prêts hypothécaires à l'habitation	11 \$	21 \$	5,7 %	12,2 %
Particuliers	31	32	35,6	37,6
Entreprises et gouvernements	257	308	29,8	33,3
Total à l'étranger	299 \$	361 \$	26,2 %	30,5 %
Total de la provision spécifique	631 \$	735 \$	34,4 %	38,5 %

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision sur les prêts non douteux exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations nets (IFRS)

En millions de dollars, au 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ¹			Provision exprimée en % des prêts et des acceptations nets		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Canada ²						
Prêts hypothécaires à l'habitation	63 \$	19 \$	14 \$	– %	– %	– %
Particuliers	313	278	300	0,9	0,8	0,9
Cartes de crédit	512	582	631	3,6	4,0	4,2
Entreprises et gouvernements	179	186	174	0,5	0,5	0,5
Total au Canada	1 067 \$	1 065 \$	1 119 \$	0,5 %	0,5 %	0,5 %
Étranger ²						
Prêts hypothécaires à l'habitation	8 \$	7 \$	2 \$	0,4 %	0,3 %	0,1 %
Particuliers	3	5	5	0,6	0,7	0,6
Cartes de crédit	5	1	1	3,2	0,7	0,7
Entreprises et gouvernements	68	61	74	0,4	0,4	0,5
Total à l'étranger	84 \$	74 \$	82 \$	0,4 %	0,4 %	0,5 %
Total de la provision	1 151 \$	1 139 \$	1 201 \$	0,4 %	0,5 %	0,5 %

1) Comprend la provision collective liée aux prêts sur cartes de crédit, aux prêts personnels, ainsi que les prêts hypothécaires et les prêts aux entreprises et aux gouvernements en souffrance depuis moins de 90 jours. Exclut la provision au titre des facilités de crédit inutilisées.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision générale exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations nets (PCGR du Canada)

En millions de dollars, au 31 octobre	Provision générale pour pertes sur créances		Provision générale exprimée en % des prêts et des acceptations nets	
	2010	2009	2010	2009
Canada ¹				
Prêts hypothécaires à l'habitation	5 \$	4 \$	– %	– %
Particuliers	287	279	0,9	0,9
Cartes de crédit	477	548	4,1	4,9
Entreprises et gouvernements	217	254	0,7	0,9
Total au Canada	986 \$	1 085 \$	0,6 %	0,7 %
Étranger ¹				
Prêts hypothécaires à l'habitation	4 \$	3 \$	0,2 %	0,1 %
Particuliers	6	4	0,6	0,4
Cartes de crédit	1	1	0,7	0,7
Entreprises et gouvernements	92	132	0,6	0,8
Total à l'étranger	103 \$	140 \$	0,5 %	0,7 %
Total de la provision générale	1 089 \$	1 225 \$	0,6 %	0,7 %

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Prêts et acceptations nets par emplacement géographique¹

En millions de dollars, au 31 octobre	IFRS			PCGR du Canada	
	2013	2012	2011	2010	2009
Canada					
Provinces de l'Atlantique	13 124 \$	13 228 \$	13 115 \$	9 446 \$	8 903 \$
Québec	21 257	20 591	19 602	13 779	12 435
Ontario	109 384	108 861	110 157	77 791	72 527
Provinces des Prairies	11 829	11 440	9 093	7 934	7 348
Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	37 953	38 300	38 433	27 667	27 336
Colombie-Britannique et Yukon	42 421	41 435	41 074	29 439	27 984
Provision générale affectée au Canada	–	–	–	(986)	(1 085)
Provision collective affectée au Canada ²	(1 038)	(1 039)	(1 084)	–	–
Total au Canada	234 930 \$	232 816 \$	230 390 \$	165 070 \$	155 448 \$
États-Unis	9 659 \$	7 769 \$	6 308 \$	4 364 \$	5 104 \$
Autres pays	11 785 \$	12 147 \$	11 711 \$	15 142 \$	15 057 \$
Total des prêts et acceptations nets	256 374 \$	252 732 \$	248 409 \$	184 576 \$	175 609 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Comprend la provision collective liée aux prêts sur cartes de crédit, aux prêts personnels en souffrance depuis moins de 30 jours et les prêts hypothécaires et les prêts aux entreprises et aux gouvernements en souffrance depuis moins de 90 jours.

Prêts douteux nets

	IFRS			PCGR du Canada		IFRS			PCGR du Canada	
	2013	2012	2011	Canada ¹		2013	2012	2011	États-Unis ¹	
	2013	2012	2011	2010	2009	2013	2012	2011	2010	2009
En millions de dollars, au 31 octobre										
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	210 \$	226 \$	302 \$	259 \$	230 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	9	12	17	23	29	–	–	–	–	–
Particuliers	126	176	195	194	211	4	–	–	–	–
Total des prêts douteux bruts à la consommation	345	414	514	476	470	4	–	–	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	1	–	4	8	8	–	–	–	–	–
Institutions financières	–	1	1	1	1	–	–	–	–	135
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	54	38	47	57	97	34	58	51	51	45
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	6	11	16	46	49	–	3	5	16	31
Immobilier et construction	9	23	24	54	16	159	183	211	183	244
Agriculture	4	7	15	6	9	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	13	55	4	26	26	–	–	–	–	–
Télécommunications, médias et technologie	6	62	39	10	44	–	–	–	–	–
Transport	1	6	5	7	5	38	90	3	13	19
Services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Divers	2	2	2	2	3	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	96	205	157	217	258	231	334	270	263	474
Total des prêts douteux bruts	441	619	671	693	728	235	334	270	263	474
Autres prêts en souffrance ²	378	401	553	376	472	–	11	–	–	–
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	819 \$	1 020 \$	1 224 \$	1 069 \$	1 200 \$	235 \$	345 \$	270 \$	263 \$	474 \$
Provision pour pertes sur créances³										
Prêts hypothécaires à l'habitation	24 \$	18 \$	15 \$	19 \$	14 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	–	–	5	7	12	–	–	–	–	–
Particuliers	105	159	151	186	214	1	–	–	–	–
Provision totale – prêts à la consommation	129	177	171	212	240	1	–	–	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	–	–	3	2	2	–	–	–	–	–
Institutions financières	–	–	1	1	1	–	–	–	–	17
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	31	26	32	36	59	20	38	19	22	10
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	6	8	8	23	27	–	3	4	7	17
Immobilier et construction	6	10	11	18	8	36	90	72	63	89
Agriculture	1	4	5	4	6	–	–	–	1	1
Secteurs liés aux ressources	9	25	3	19	12	–	–	–	–	–
Télécommunications, médias et technologie	5	16	18	9	13	–	–	–	–	–
Transport	1	6	5	7	5	2	55	3	9	13
Services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Divers	2	2	2	1	1	–	–	–	–	–
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	61	97	88	120	134	58	186	98	102	147
Provision totale	190 \$	274 \$	259 \$	332 \$	374 \$	59 \$	186 \$	98 \$	102 \$	147 \$
Prêts douteux nets										
Prêts hypothécaires à l'habitation	186 \$	208 \$	287 \$	240 \$	216 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	9	12	12	16	17	–	–	–	–	–
Particuliers	21	17	44	8	(3)	3	–	–	–	–
Total des prêts douteux nets à la consommation	216	237	343	264	230	3	–	–	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	1	–	1	6	6	–	–	–	–	–
Institutions financières	–	1	–	–	–	–	–	–	–	118
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	23	12	15	21	38	14	20	32	29	35
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	–	3	8	23	22	–	–	1	9	14
Immobilier et construction	3	13	13	36	8	123	93	139	120	155
Agriculture	3	3	10	2	3	–	–	–	(1)	(1)
Secteurs liés aux ressources	4	30	1	7	14	–	–	–	–	–
Télécommunications, médias et technologie	1	46	21	1	31	–	–	–	–	–
Transport	–	–	–	–	–	36	35	–	4	6
Services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Divers	–	–	–	1	2	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	35	108	69	97	124	173	148	172	161	327
Total des prêts douteux nets	251 \$	345 \$	412 \$	361 \$	354 \$	176 \$	148 \$	172 \$	161 \$	327 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

3) Selon les IFRS, la provision pour pertes sur créances comprend la provision individuelle et la provision collective liée aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux en souffrance depuis plus de 90 jours. Selon les PCGR du Canada, elle comprend le total de la provision spécifique.

Prêts douteux nets (suite)

	IFRS			PCGR du Canada		IFRS			PCGR du Canada	
	2013	2012	2011	Divers ¹		2013	2012	2011	Total	
En millions de dollars, au 31 octobre	2013	2012	2011	2010	2009	2013	2012	2011	2010	2009
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	273 \$	246 \$	222 \$	193 \$	172 \$	483 \$	472 \$	524 \$	452 \$	402 \$
Étudiants	–	–	–	–	–	9	12	17	23	29
Particuliers	82	79	79	87	85	212	255	274	281	296
Total des prêts douteux bruts à la consommation	355	325	301	280	257	704	739	815	756	727
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	85	101	71	67	57	86	101	75	75	65
Institutions financières	–	1	3	4	3	–	2	4	5	139
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	174	191	213	172	132	262	287	311	280	274
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	52	54	56	51	16	58	68	77	113	96
Immobilier et construction	179	210	269	228	115	347	416	504	465	375
Agriculture	11	12	23	20	14	15	19	38	26	23
Secteurs liés aux ressources	1	1	3	–	–	14	56	7	26	26
Télécommunications, médias et technologie	5	9	9	32	90	11	71	48	42	134
Transport	7	8	28	25	24	46	104	36	45	48
Services publics	1	1	–	1	1	1	1	–	1	1
Divers	1	1	–	–	–	3	3	2	2	3
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	516	589	675	600	452	843	1 128	1 102	1 080	1 184
Total des prêts douteux bruts	871	914	976	880	709	1 547	1 867	1 917	1 836	1 911
Autres prêts en souffrance ²	7	7	11	5	6	385	419	564	381	478
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	878 \$	921 \$	987 \$	885 \$	715 \$	1 932 \$	2 286 \$	2 481 \$	2 217 \$	2 389 \$
Provision pour pertes sur créances³										
Prêts hypothécaires à l'habitation	65 \$	27 \$	18 \$	11 \$	21 \$	89 \$	45 \$	33 \$	30 \$	35 \$
Étudiants	–	–	–	–	–	–	–	5	7	12
Particuliers	29	25	25	31	32	135	184	176	217	246
Provision totale – prêts à la consommation	94	52	43	42	53	224	229	214	254	293
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	32	24	26	14	9	32	24	29	16	11
Institutions financières	–	1	1	1	1	–	1	2	2	19
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	60	63	69	50	46	111	127	120	108	115
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	41	37	37	17	5	47	48	49	47	49
Immobilier et construction	62	70	40	46	27	104	170	123	127	124
Agriculture	5	3	12	9	6	6	7	17	14	13
Secteurs liés aux ressources	–	–	1	–	–	9	25	4	19	12
Télécommunications, médias et technologie	1	9	9	11	59	6	25	27	20	72
Transport	2	1	7	7	7	5	62	15	23	25
Services publics	1	1	–	–	1	1	1	–	–	1
Divers	–	–	–	–	–	2	2	2	1	1
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	204	209	202	155	161	323	492	388	377	442
Provision totale	298 \$	261 \$	245 \$	197 \$	214 \$	547 \$	721 \$	602 \$	631 \$	735 \$
Prêts douteux nets										
Prêts hypothécaires à l'habitation	208 \$	219 \$	204 \$	182 \$	151 \$	394 \$	427 \$	491 \$	422 \$	367 \$
Étudiants	–	–	–	–	–	9	12	12	16	17
Particuliers	53	54	54	56	53	77	71	98	64	50
Total des prêts douteux nets à la consommation	261	273	258	238	204	480	510	601	502	434
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	53	77	45	53	48	54	77	46	59	54
Institutions financières	–	–	2	3	2	–	1	2	3	120
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	114	128	144	122	86	151	160	191	172	159
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	11	17	19	34	11	11	20	28	66	47
Immobilier et construction	117	140	229	182	88	243	246	381	338	251
Agriculture	6	9	11	11	8	9	12	21	12	10
Secteurs liés aux ressources	1	1	2	–	–	5	31	3	7	14
Télécommunications, médias et technologie	4	–	–	21	31	5	46	21	22	62
Transport	5	7	21	18	17	41	42	21	22	23
Services publics	–	–	–	1	–	–	–	–	1	–
Divers	1	1	–	–	–	1	1	–	1	2
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	312	380	473	445	291	520	636	714	703	742
Total des prêts douteux nets	573 \$	653 \$	731 \$	683 \$	495 \$	1 000 \$	1 146 \$	1 315 \$	1 205 \$	1 176 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

3) Selon les IFRS, la provision pour pertes sur créances comprend la provision individuelle et la provision collective liée aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux en souffrance depuis plus de 90 jours. Selon les PCGR du Canada, elle comprend le total de la provision spécifique.

Dépôts

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	Solde moyen			Intérêt			Taux		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Dépôts dans des établissements bancaires au Canada¹									
Payables à vue									
Particuliers	7 938 \$	7 481 \$	7 390 \$	18 \$	17 \$	7 \$	0,23 %	0,23 %	0,09 %
Entreprises et gouvernements	26 834	26 413	26 393	95	102	113	0,35	0,39	0,43
Banques	1 328	1 188	1 406	3	3	4	0,23	0,25	0,28
Payables sur préavis									
Particuliers	68 320	64 549	60 364	433	403	383	0,63	0,62	0,63
Entreprises et gouvernements	18 383	15 478	11 757	199	166	123	1,08	1,07	1,05
Banques	13	11	9	–	–	–	–	–	–
Payables à terme fixe									
Particuliers	39 379	40 288	41 322	705	816	905	1,79	2,03	2,19
Entreprises et gouvernements	50 714	47 111	51 423	891	768	739	1,76	1,63	1,44
Banques	279	424	563	3	4	6	1,08	0,94	1,07
Emprunts garantis	50 815	51 975	46 825	989	1 118	1 270	1,95	2,15	2,71
Total au Canada	264 003	254 918	247 452	3 336	3 397	3 550	1,26	1,33	1,43
Dépôts dans des établissements bancaires à l'étranger									
Payables à vue									
Particuliers	467	457	435	3	3	3	0,64	0,66	0,69
Entreprises et gouvernements	2 709	2 533	2 356	6	2	3	0,22	0,08	0,13
Banques	43	49	36	–	2	4	–	4,08	11,11
Payables sur préavis									
Particuliers	1 911	1 933	1 884	36	35	35	1,88	1,81	1,86
Entreprises et gouvernements	562	579	506	1	1	1	0,18	0,17	0,20
Payables à terme fixe									
Particuliers	2 111	2 260	2 019	6	5	16	0,28	0,22	0,79
Entreprises et gouvernements	35 507	32 162	31 973	125	158	203	0,35	0,49	0,63
Banques	4 488	3 854	4 631	26	25	25	0,58	0,65	0,54
Emprunts garantis	425	460	814	2	2	3	0,47	0,43	0,37
Total à l'étranger	48 223	44 287	44 654	205	233	293	0,43	0,53	0,66
Total des dépôts	312 226 \$	299 205 \$	292 106 \$	3 541 \$	3 630 \$	3 843 \$	1,13 %	1,21 %	1,32 %

1) Les dépôts par les déposants étrangers dans nos établissements bancaires canadiens ont totalisé 4,5 G\$ (3,9 G\$ en 2012 et 3,8 G\$ en 2011).

Emprunts à court terme

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2013	2012	2011
Encours à la fin de l'exercice			
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 327 \$	13 035 \$	10 316 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	6 986	8 224	11 414
Total des emprunts à court terme	20 313 \$	21 259 \$	21 730 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			
Solde moyen	13 246 \$	10 865 \$	11 779 \$
Solde maximal de fin de mois	14 407	13 035	13 410
Taux d'intérêt moyen	2,52 %	3,06 %	3,29 %
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			
Solde moyen	10 242	13 395	23 844
Solde maximal de fin de mois	12 030	21 972	32 391
Taux d'intérêt moyen	1,00 %	1,16 %	1,11 %

Honoraires payés aux auditeurs nommés par les actionnaires

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
Honoraires d'audit ¹	13,4 \$	15,3 \$	17,9 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²	3,2	1,8	2,6
Honoraires pour services fiscaux ³	0,5	0,8	0,8
Divers	0,4	0,3	0,1
Total	17,5 \$	18,2 \$	21,4 \$

- 1) Au titre de l'audit des états financiers annuels de la CIBC et des services habituellement fournis par l'auditeur principal relativement aux documents de dépôt de la CIBC prévus par la loi ou le règlement. Les honoraires d'audit comprennent l'audit des contrôles internes à l'égard de l'information financière en vertu du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.
- 2) Au titre des services de certification et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers de la CIBC, y compris la consultation comptable, diverses procédures convenues et la traduction des rapports financiers.
- 3) Au titre des services de conformité fiscale.

États financiers consolidés

88	Responsabilité à l'égard de l'information financière
89	Rapports des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires
91	Bilan consolidé
92	Compte de résultat consolidé
93	État du résultat global consolidé
94	État des variations des capitaux propres consolidé
95	Tableau des flux de trésorerie consolidé
96	Notes des états financiers consolidés

Détails des notes des états financiers consolidés

96	Note 1 – Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables	135	Note 16 – Valeurs mobilières de Capital Trust
104	Note 2 – Juste valeur des instruments financiers	136	Note 17 – Sensibilité aux taux d'intérêt
111	Note 3 – Acquisitions et cessions importantes	137	Note 18 – Paiements fondés sur des actions
113	Note 4 – Valeurs mobilières	139	Note 19 – Avantages postérieurs à l'emploi
115	Note 5 – Prêts	143	Note 20 – Impôt sur le résultat
117	Note 6 – Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers	145	Note 21 – Résultat par action
120	Note 7 – Terrains, bâtiments et matériel	145	Note 22 – Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie
121	Note 8 – Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles	147	Note 23 – Provisions et passifs éventuels
123	Note 9 – Autres actifs	150	Note 24 – Concentration du risque de crédit
123	Note 10 – Dépôts	151	Note 25 – Transactions entre parties liées
123	Note 11 – Autres passifs	152	Note 26 – Placements dans des coentreprises et des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence
124	Note 12 – Dérivés	153	Note 27 – Principales filiales
129	Note 13 – Couvertures désignées aux fins comptables	154	Note 28 – Informations sectorielles et géographiques
130	Note 14 – Titres secondaires	156	Note 29 – Instruments financiers – informations à fournir
131	Note 15 – Capital-actions – actions ordinaires et actions privilégiées	157	Note 30 – Produits d'intérêts et charges d'intérêts
		157	Note 31 – Modifications de méthodes comptables futures
		158	Note 32 – Événement postérieur

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) est responsable de la préparation du Rapport annuel qui comprend les états financiers consolidés et le rapport de gestion ainsi que de la présentation d'une information à jour et fiable. Les états financiers consolidés ont été préparés selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui exige que les états financiers soient préparés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion comprennent nécessairement des éléments qui tiennent compte des meilleurs jugements et estimations à l'égard de l'incidence prévue des opérations et événements actuels, compte tenu de leur importance relative. Toutes les informations financières présentées dans le Rapport annuel sont conformes à celles des états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintient des systèmes, des contrôles et des procédés efficaces qui font en sorte que l'information utilisée à l'interne et publiée est fiable et disponible en temps opportun. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons continué de rehausser, de consigner et de contrôler l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le résultat de ces travaux a fait l'objet d'un audit par les auditeurs nommés par les actionnaires. À la fin de l'exercice, nous avons déclaré que les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont efficaces et que la CIBC se conforme aux exigences établies par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis en vertu de la loi américaine intitulée Sarbanes-Oxley.

Le chef de la direction et le chef des services financiers de la CIBC ont déposé une attestation relativement au Rapport annuel auprès de la SEC conformément à la loi *Sarbanes-Oxley* et auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

L'auditeur principal et son personnel passent en revue les contrôles internes de la CIBC, y compris les contrôles et la sécurité des systèmes d'information informatisés, l'environnement global de contrôle et les contrôles comptables et financiers conformément au plan de mission approuvé par le comité de vérification, et produisent un rapport à leur égard. L'auditeur principal a pleinement et librement accès au comité de vérification.

Il incombe au conseil d'administration de passer en revue la présentation de l'information financière par l'entremise du comité de vérification, qui se compose d'administrateurs qui ne sont pas directeurs ni employés de la CIBC. Le comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels, et les recommande aux fins d'approbation par le conseil d'administration. Parmi les autres principales responsabilités du comité de vérification, notons le suivi du système de contrôles internes de la CIBC, le suivi de sa conformité aux exigences juridiques et réglementaires et l'examen des compétences, de l'indépendance et du rendement des auditeurs nommés par les actionnaires et des vérificateurs internes.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., les auditeurs externes, s'attache à comprendre les contrôles internes et les procédés de présentation de l'information financière de la CIBC afin de planifier et d'exécuter les tests et autres procédures d'audit qu'ils jugent nécessaires dans les circonstances pour exprimer une opinion dans leur rapport qui suit. Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. a pleinement et librement accès au comité de vérification, avec qui elle discute de l'audit et des questions qui s'y rapportent.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) Canada a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de la CIBC. Par conséquent, il examine et fait enquête sur les activités et les affaires de la CIBC, au besoin, afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la CIBC est saine.

Gerald T. McCaughey
Président et chef de la direction

Kevin Glass
Chef des services financiers

Le 4 décembre 2013

Rapports des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2013 et 2012, et le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comprend également des tests des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés et l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CIBC aux 31 octobre 2013 et 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autres points

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en date du 31 octobre 2013, fondé sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 1992) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission et notre rapport daté du 4 décembre 2013 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 4 décembre 2013

Rapports des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires

Rapport sur le contrôle interne en vertu des normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) en date du 31 octobre 2013 fondé sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 1992) (les « critères établis par le COSO ») publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (les critères établis par le COSO). La responsabilité du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière comprise dans le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint compris dans le rapport de gestion ci-joint incombe à la direction de la CIBC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion quant au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de l'évaluation du risque et la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est conçu afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comporte des conventions et des procédés qui 1) ont trait au maintien de livres de comptes suffisamment détaillés qui reflètent de façon précise et fidèle les opérations et les cessions des actifs de la société; 2) donnent l'assurance raisonnable que les opérations sont constatées adéquatement afin de permettre la préparation d'états financiers selon les IFRS publiées par l'IASB et que les revenus et les frais de la société sont conformes aux autorisations données par la direction et les administrateurs de la société; et 3) donnent l'assurance raisonnable à l'égard de la prévention ou de la détection en temps opportun d'acquisitions, d'utilisations ou de cessions non autorisées des actifs de la société qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

Étant donné ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter des anomalies. En outre, les projections du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures sont exposées au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des conventions et des procédures diminue.

À notre avis, la CIBC a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2013 selon les critères établis par le COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, du bilan consolidé de la CIBC aux 31 octobre 2013 et 2012, et du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2013 et notre rapport daté du 4 décembre 2013 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 4 décembre 2013

Bilan consolidé

En millions de dollars, au 31 octobre	2013	2012
ACTIF		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	2 211 \$	2 613 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	4 168	2 114
Valeurs mobilières (note 4)		
Compte de négociation	44 068	40 330
Disponibles à la vente	27 627	24 700
Désignées à leur juste valeur	287	304
	71 982	65 334
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 417	3 311
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	25 311	25 163
Prêts (note 5)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	150 938	150 056
Particuliers	34 441	35 323
Cartes de crédit	14 772	15 153
Entreprises et gouvernements	48 201	43 624
Provision pour pertes sur créances	(1 698)	(1 860)
	246 654	242 296
Divers		
Dérivés (note 12)	19 947	27 039
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 720	10 436
Terrains, bâtiments et matériel (note 7)	1 719	1 683
Goodwill (note 8)	1 733	1 701
Logiciels et autres immobilisations incorporelles (note 8)	756	656
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 26)	1 713	1 635
Autres actifs (note 9)	9 058	9 404
	44 646	52 554
	398 389 \$	393 385 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts (note 10)		
Particuliers	125 034 \$	118 153 \$
Entreprises et gouvernements	133 100	125 055
Banques	5 592	4 723
Emprunts garantis	49 802	52 413
	313 528	300 344
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 327	13 035
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	2 099	1 593
Valeurs mobilières de Capital Trust (note 16)	1 638	1 678
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	4 887	6 631
Divers		
Dérivés (note 12)	19 724	27 091
Acceptations	9 721	10 481
Autres passifs (note 11)	10 808	10 671
	40 253	48 243
Titres secondaires (note 14)	4 228	4 823
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 15)	1 706	1 706
Actions ordinaires (note 15)	7 753	7 769
Surplus d'apport	82	85
Résultats non distribués	8 402	7 042
Cumul des autres éléments du résultat global	309	264
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	18 252	16 866
Participations ne donnant pas le contrôle	177	172
Total des capitaux propres	18 429	17 038
	398 389 \$	393 385 \$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gerald T. McCaughey
Président et chef de la direction

Ronald W. Tysoe
Administrateur

Compte de résultat consolidé

En millions de dollars, sauf indication contraire, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012 ¹	2011
Produits d'intérêts			
Prêts	9 795 \$	10 020 \$	10 184 \$
Valeurs mobilières	1 631	1 522	1 421
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	347	323	365
Dépôts auprès d'autres banques	38	42	63
	11 811	11 907	12 033
Charges d'intérêts			
Dépôts	3 541	3 630	3 843
Valeurs vendues à découvert	334	333	388
Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	102	156	264
Titres secondaires	193	208	215
Valeurs mobilières de Capital Trust	136	144	142
Divers	50	110	119
	4 356	4 581	4 971
Produits nets d'intérêts	7 455	7 326	7 062
Produits autres que d'intérêts			
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	389	438	514
Frais sur les dépôts et les paiements	824	775	756
Commissions sur crédit	462	418	379
Honoraires d'administration de cartes	599	619	609
Honoraires de gestion de placements et de garde	474	424	411
Produits tirés des fonds communs de placement	1 014	880	849
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	358	335	320
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	412	402	496
Produits de négociation	28	53	44
Profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net (note 4)	212	264	397
Profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net	5	(32)	(7)
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	44	91	204
Quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 26)	139	160	111
Divers	368	396	290
	5 328	5 223	5 373
Total des produits	12 783	12 549	12 435
Dotations à la provision pour pertes sur créances (note 5)	1 121	1 291	1 144
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel	4 253	4 044	4 052
Frais d'occupation	700	697	667
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	1 052	1 022	989
Communications	307	304	296
Publicité et expansion des affaires	236	233	213
Honoraires	179	174	178
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	62	50	38
Divers	825	691	1 053
	7 614	7 215	7 486
Résultat avant impôt sur le résultat	4 048	4 043	3 805
Impôt sur le résultat (note 20)	648	704	927
Résultat net	3 400 \$	3 339 \$	2 878 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	(3)\$	8 \$	11 \$
Porteurs d'actions privilégiées	99 \$	158 \$	177 \$
Porteurs d'actions ordinaires	3 304	3 173	2 690
Résultat net applicable aux actionnaires	3 403 \$	3 331 \$	2 867 \$
Résultat par action (en dollars) (note 21)			
– de base	8,24 \$	7,86 \$	6,79 \$
– dilué	8,23	7,85	6,71
Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 15)	3,80	3,64	3,51

1) Certains montants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée au cours de l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
Résultat net	3 400 \$	3 339 \$	2 878 \$
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	369 \$	65 \$	(101) \$
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur investissements dans des établissements à l'étranger	–	1	–
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	(237)	(65)	13
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	–	(1)	–
	132	–	(88)
Variation nette des valeurs disponibles à la vente			
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs disponibles à la vente	57	208	182
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur valeurs disponibles à la vente	(155)	(196)	(241)
	(98)	12	(59)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	62	20	(40)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(51)	(13)	16
	11	7	(24)
Total des autres éléments du résultat global¹	45	19	(171)
Résultat global	3 445 \$	3 358 \$	2 707 \$
Résultat global applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	(3) \$	8 \$	11 \$
Porteurs d'actions privilégiées	99 \$	158 \$	177 \$
Porteurs d'actions ordinaires	3 349	3 192	2 519
Résultat global applicable aux actionnaires	3 448 \$	3 350 \$	2 696 \$

1) Comprend des pertes de 9 M\$ en 2013 (8 M\$ de profits en 2012 et 13 M\$ de pertes en 2011) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
(Charge) économie d'impôt			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	(26) \$	(10) \$	(1) \$
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	44	11	(2)
	18	1	(3)
Variation nette des valeurs disponibles à la vente			
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs disponibles à la vente	(51)	(49)	(82)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur valeurs disponibles à la vente	57	65	112
	6	16	30
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(22)	(4)	14
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	18	4	(4)
	(4)	–	10
	20 \$	17 \$	37 \$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
Actions privilégiées (note 15)			
Solde au début de l'exercice	1 706 \$	2 756 \$	3 156 \$
Rachat d'actions privilégiées	–	(1 050)	(400)
Solde à la fin de l'exercice	1 706 \$	1 706 \$	2 756 \$
Actions ordinaires (note 15)			
Solde au début de l'exercice	7 769 \$	7 376 \$	6 804 \$
Émission d'actions ordinaires	114	430	575
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(130)	(39)	–
Actions autodétenues	–	2	(3)
Solde à la fin de l'exercice	7 753 \$	7 769 \$	7 376 \$
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	85 \$	93 \$	98 \$
Charge au titre des options sur actions	5	7	6
Options sur actions exercées	(9)	(15)	(12)
Divers	1	–	1
Solde à la fin de l'exercice	82 \$	85 \$	93 \$
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice	7 042 \$	5 457 \$	4 157 \$
Résultat net applicable aux actionnaires	3 403	3 331	2 867
Dividendes (note 15)			
Actions privilégiées	(99)	(128)	(165)
Actions ordinaires	(1 523)	(1 470)	(1 391)
Prime au rachat d'actions privilégiées	–	(30)	(12)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(422)	(118)	–
Divers	1	–	1
Solde à la fin de l'exercice	8 402 \$	7 042 \$	5 457 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, net d'impôt			
Écart de change, montant net			
Solde au début de l'exercice	(88)\$	(88)\$	– \$
Écart de change, montant net	132	–	(88)
Solde à la fin de l'exercice	44 \$	(88)\$	(88)\$
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs disponibles à la vente			
Solde au début de l'exercice	350 \$	338 \$	397 \$
Variation nette des valeurs disponibles à la vente	(98)	12	(59)
Solde à la fin de l'exercice ¹	252 \$	350 \$	338 \$
Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie			
Solde au début de l'exercice	2 \$	(5)\$	19 \$
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	11	7	(24)
Solde à la fin de l'exercice	13 \$	2 \$	(5)\$
Total du cumul des autres éléments du résultat global, net d'impôt²	309 \$	264 \$	245 \$
Participations ne donnant pas le contrôle			
Solde au début de l'exercice	172 \$	164 \$	168 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	(3)	8	11
Dividendes	(4)	(5)	(8)
Divers	12	5	(7)
Solde à la fin de l'exercice	177 \$	172 \$	164 \$
Capitaux propres à la fin de l'exercice	18 429 \$	17 038 \$	16 091 \$

1) Comprend une perte cumulée de 64 M\$ (44 M\$ en 2012 et 38 M\$ en 2011) liée à des titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur.

2) Un profit de 10 M\$ (profit de 2 M\$ en 2012 et perte de 1 M\$ en 2011) reporté dans le cumul des autres éléments du résultat global devrait être reclassé en résultat net au cours des 12 prochains mois. Les montants résiduels seront reclassés en résultat net sur des périodes maximales de six ans (sept ans en 2012 et neuf ans en 2011) par la suite.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
Flux de trésorerie opérationnels			
Résultat net	3 400 \$	3 339 \$	2 878 \$
Ajustements pour rapprocher le résultat net des flux de trésorerie opérationnels :			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 121	1 291	1 144
Amortissement et perte de valeur ¹	354	357	556
Charge au titre des options sur actions	5	7	6
Impôt différé	71	167	518
(Profits) pertes sur valeurs disponibles à la vente, montant net	(212)	(264)	(397)
Pertes nettes (profits nets) à la cession de terrains, de bâtiments et de matériel	(2)	(17)	(5)
Autres éléments hors caisse, montant net	(336)	91	381
Variations nettes des actifs et des passifs opérationnels			
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	(2 054)	1 547	5 344
Prêts nets des remboursements	(5 889)	(5 023)	(10 279)
Dépôts, nets des retraits	13 459	11 339	11 644
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	292	2 719	643
Intérêts courus à recevoir	44	(22)	115
Intérêts courus à payer	(147)	(95)	(167)
Actifs dérivés	6 917	146	(3 047)
Passifs dérivés	(7 241)	(54)	2 616
Valeurs du compte de négociation	(3 738)	(7 617)	(3 639)
Valeurs désignées à leur juste valeur	17	160	411
Autres actifs et passifs désignés à leur juste valeur	349	(639)	(1 164)
Impôt exigible	(532)	(749)	191
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	506	(1 257)	(1 456)
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	(1 744)	(1 933)	(12 087)
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	(106)	(1 473)	563
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	(186)	516	9 081
Divers, montant net	838	(916)	1 253
	5 186	1 620	5 103
Flux de trésorerie de financement			
Émission de titres secondaires	–	–	1 500
Remboursement/rachat de titres secondaires	(561)	(272)	(1 099)
Rachat d'actions privilégiées	–	(1 080)	(1 016)
Émission d'actions ordinaires au comptant	105	415	563
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(552)	(157)	–
Produit net tiré des actions autodétenues	–	2	(3)
Dividendes versés	(1 622)	(1 598)	(1 556)
	(2 630)	(2 690)	(1 611)
Flux de trésorerie d'investissement			
Achat de valeurs disponibles à la vente	(27 451)	(38 537)	(33 645)
Produit de la vente de valeurs disponibles à la vente	14 094	23 815	13 514
Produit à l'échéance de valeurs disponibles à la vente	10 550	17 421	17 400
Sorties nettes affectées aux acquisitions	–	(235)	(855)
Rentrées nettes provenant des cessions	49	42	10
Achat de terrains, de bâtiments et de matériel, montant net	(248)	(309)	(234)
	(3 006)	2 197	(3 810)
Incidence de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	48	5	(18)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au cours de l'exercice	(402)	1 132	(336)
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice	2 613	1 481	1 817
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice²	2 211 \$	2 613 \$	1 481 \$
Intérêts versés au comptant	4 503 \$	4 676 \$	5 138 \$
Impôt sur le résultat payé au comptant	1 109	1 286	218
Intérêts et dividendes reçus au comptant	11 855	12 053	12 148

1) Comprend l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels et autres immobilisations incorporelles. De plus, les résultats de 2011 comprennent une perte de valeur du goodwill.

2) Comprend les soldes soumis à restrictions de 264 M\$ (270 M\$ en 2012 et 257 M\$ en 2011).

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « Banque CIBC ») est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La Banque CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada. Par l'intermédiaire de ses trois principales unités d'exploitation, Services bancaires – détail et entreprises, Gestion des avoirs et Services bancaires de gros, la CIBC fournit un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 11 millions de particuliers, de PME, de grandes entreprises, d'entreprises clientes et d'institutions clientes au Canada et dans le monde entier. Pour plus de précisions sur nos unités d'exploitation, reportez-vous à la page 154. La CIBC est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés à Commerce Court, Toronto (Ontario).

Note 1 | Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui exige qu'à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les IFRS publiées par l'IASB.

La CIBC a appliqué de manière uniforme les mêmes méthodes comptables pendant toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

À moins d'indication contraire, les présents états financiers consolidés sont libellés en millions de dollars canadiens.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration le 4 décembre 2013.

Sommaire des principales méthodes comptables

Nos principales méthodes comptables sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour préparer les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés et évalués d'actifs et de passifs, du résultat net, du résultat global et des informations connexes. Des estimations importantes sont faites et des hypothèses sont formulées afin d'évaluer les instruments financiers, la perte de valeur des valeurs disponibles à la vente, la provision pour pertes sur créances, la perte de valeur des actifs, l'impôt sur le résultat, les provisions et passifs éventuels et les hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, ainsi que pour évaluer si les entités ad hoc doivent être consolidées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Périmètre de consolidation

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles la CIBC exerce le contrôle, lequel est défini comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin de tirer des avantages de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque nous détenons, directement ou indirectement, au moins la moitié des droits de vote d'une entité. En règle générale, la CIBC possède plus de 50 % des droits de vote dans ses filiales. L'incidence des droits de vote potentiels que nous sommes actuellement en mesure d'exercer est prise en compte dans l'évaluation de l'existence du contrôle. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date où leur contrôle est obtenu par la CIBC et cessent d'être consolidées dès la perte de ce contrôle. Les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme à l'échelle de la CIBC aux fins de la consolidation. D'autres renseignements sur nos principales filiales figurent à la note 27.

Entités ad hoc

Les entités ad hoc sont créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Nous consolidons une entité ad hoc si une évaluation des facteurs pertinents indique que nous exerçons un contrôle sur celle-ci. L'évaluation à savoir si nous exerçons le contrôle sur une entité ad hoc est effectuée initialement au moment de son établissement et repose sur une analyse de la substance de notre relation avec l'entité ad hoc et des risques et avantages.

Les facteurs suivants peuvent indiquer une relation où nous contrôlons en substance une entité ad hoc et devons, par conséquent, la consolider :

- Les activités de l'entité ad hoc sont menées pour répondre à nos besoins d'affaires particuliers de façon à obtenir les avantages de l'activité de l'entité ad hoc;
- Nous avons les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme « de pilotage automatique », nous avons délégué ces pouvoirs de décision;
- Nous avons le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et, par conséquent, nous pouvons être exposés aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc;
- Nous conservons la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les conclusions quant à la consolidation sont remises en question chaque fois qu'un changement dans la substance de la relation avec l'entité ad hoc survient. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété de l'entité ad hoc, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec l'entité ad hoc qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement de l'entité ad hoc. Au cours du processus de remise en question, nous mettons à jour les hypothèses à l'égard de la probabilité de pertes, de la probabilité que des facilités de liquidité additionnelles soient utilisées et de la probabilité que de nouvelles mesures soient prises pour protéger notre réputation ou à d'autres fins. Toute l'information courante dont nous disposons est prise en compte.

Transactions éliminées au moment de la consolidation

La totalité des transactions, des soldes, et des profits latents et des pertes latentes sur les transactions intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans le bilan consolidé à titre de composante distincte des capitaux propres ne faisant pas partie des capitaux propres applicables aux actionnaires de la CIBC. Le résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté de façon distincte dans le compte de résultat consolidé.

Entreprises associées et coentreprises

Nous classons les placements dans des entités sur lesquelles nous exerçons une influence notable qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises dans les entreprises associées. Nous sommes présumés exercer une influence notable lorsque nous détenons, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité ou, dans le cas d'une société en commandite, lorsque la CIBC est un co-commandité. L'influence notable pourrait aussi exister lorsque nous détenons moins de 20 % des droits de vote d'une entité, par exemple si nous avons une influence sur les processus d'élaboration des politiques, soit en ayant un représentant siégeant au conseil d'administration de l'entité, ou par un autre moyen. Si nous sommes partie à un accord contractuel en vertu duquel nous convenons avec une ou plusieurs parties d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint, nous classons notre participation dans l'entreprise à titre de coentreprise.

Les placements dans des entreprises associées et les participations dans des coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, ces placements sont initialement évalués au coût, y compris le montant attribuable du goodwill et les immobilisations incorporelles, et ajustés par la suite pour rendre compte des variations subséquentes de notre quote-part dans l'actif net du placement.

Aux fins de l'application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation d'un placement dans une société émettrice dont la période de présentation de l'information financière diffère de celle de la CIBC, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets d'événements ou de transactions d'importance qui se sont produits entre la date de clôture de la société émettrice et la date de clôture de la CIBC.

Écarts de change

Les actifs et les passifs monétaires, et les actifs et les passifs non monétaires, évalués à leur juste valeur et libellés en monnaies étrangères, sont convertis dans les monnaies fonctionnelles propres aux activités opérationnelles aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion en monnaies fonctionnelles sont inclus dans le compte de résultat consolidé.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, tandis que les produits et les charges de ces établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes de change qui découlent de la conversion des comptes des établissements à l'étranger et des transactions de couverture de l'investissement net dans ces établissements à l'étranger, nets de l'impôt applicable, sont imputés à l'écart de change, montant net, qui est inclus dans les autres éléments du résultat global. Aucun actif ni aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des profits et des pertes de change découlant d'un placement dans un établissement à l'étranger si l'on prévoit que le profit ou la perte de change ne se réalisera pas aux fins de l'impôt dans un avenir prévisible.

Les profits et les pertes de change cumulés, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé, lors de la sortie d'un établissement à l'étranger. Une sortie survient lorsque nous perdons le contrôle ou le contrôle conjoint d'un établissement à l'étranger, ou lorsque nous perdons l'influence notable sur celui-ci. Lors de la sortie partielle d'un établissement à l'étranger, la part proportionnelle du montant cumulé des profits et des pertes de change, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé. Une sortie partielle survient lorsque nous réduisons notre participation dans un établissement à l'étranger autrement que de la façon décrite ci-dessus.

Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers

La CIBC comptabilise les instruments financiers à son bilan consolidé lorsqu'elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, désignés à leur juste valeur, détenus jusqu'à leur échéance ou comme des prêts et créances, en fonction des caractéristiques de l'instrument ainsi que du but dans lequel il a été acquis. Tous les actifs financiers et les dérivés doivent être évalués à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des créances, des titres de créance classés comme détenus jusqu'à leur échéance et des titres de participation disponibles à la vente qui n'ont pas de cours sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. Le reclassement d'actifs financiers non dérivés du compte de négociation vers des valeurs détenues jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente est permis dans de rares cas, et uniquement s'il y a eu un changement dans l'intention de la direction en ce qui a trait à un actif financier non dérivé particulier. De plus, le reclassement d'actifs financiers non dérivés du compte de négociation vers les prêts et créances est permis si les actifs financiers non dérivés répondent à la définition de prêts et créances et si nous avons l'intention et la capacité de les conserver dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'il s'agit de dérivés, d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert, de passifs détenus à des fins de transaction ou de passifs désignés à leur juste valeur. Les dérivés, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert et les passifs désignés à leur juste valeur sont évalués à leur juste valeur. Les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui n'ont pas de cours sur un marché actif et que, à l'origine, nous n'entendons pas vendre immédiatement ou à court terme. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, ce qui correspond au montant versé à l'emprunteur, à laquelle s'ajoute le montant des coûts de transaction directs et marginaux. Les prêts et créances sont ensuite mesurés au coût amorti, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, nets d'une provision pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Se reporter à la rubrique Dépréciation des actifs financiers pour obtenir plus de précisions sur la comptabilisation des prêts douteux. Certains prêts et certaines créances peuvent être désignés à leur juste valeur (voir ci-après).

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs et des passifs détenus à des fins de transaction ou font partie d'un portefeuille sous gestion visant la réalisation de profit à court terme. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur. Les prêts et créances que nous entendons vendre immédiatement ou à court terme sont classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont réévalués à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur sont inclus dans les produits autres que d'intérêts respectivement comme produits (pertes) de négociation, sauf dans la mesure où ils sont utilisés à titre de couverture économique d'un actif ou d'un passif désigné à sa juste valeur, auquel cas les produits (pertes) figurent dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. Les dividendes et les produits d'intérêts dégagés des valeurs du compte de négociation ainsi que les dividendes et les charges d'intérêts liés aux valeurs vendues à découvert sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans les actifs détenus à des fins de transaction, les valeurs désignées à leur juste valeur ou les prêts et créances et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, à laquelle s'ajoute le montant des coûts de transaction directs et marginaux. Seuls les titres de participation qui n'ont pas de cours sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable sont comptabilisés au coût. Nous avons établi que tous nos titres de participation ont des justes valeurs fiables. Par conséquent, tous les actifs financiers disponibles à la vente sont réévalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global après leur comptabilisation initiale, à l'exception des profits et des pertes de change sur les titres de créance disponibles à la vente, lesquels sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les profits ou pertes de change sur les titres de participation disponibles à la vente et les autres variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que le placement soit vendu ou ait subi une perte de valeur, auquel cas le montant cumulé des profits et pertes de change auparavant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré du cumul des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé. Les profits et pertes réalisés à la vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les dépréciations pour tenir compte de la perte de valeur figurent dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs disponibles à la vente. Les dividendes et les produits d'intérêts tirés des actifs financiers disponibles à la vente sont inclus dans les produits d'intérêts.

Se reporter à la rubrique Dépréciation des actifs financiers pour obtenir plus de précisions sur la dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente.

Instruments financiers désignés à leur juste valeur

Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont ceux que nous désignons, à leur comptabilisation initiale, comme des instruments qui seront évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé. Cette désignation, une fois faite, est irrévocable. Outre l'exigence visant la disponibilité de justes valeurs fiables, des restrictions sont imposées par les IFRS et le BSIF quant à l'utilisation de cette désignation. Le critère de désignation à la juste valeur

est respecté lorsque i) la désignation à la juste valeur élimine ou réduit considérablement les écarts d'évaluation qui découleraient autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente; ou ii) les instruments financiers font partie d'un portefeuille qui est géré selon sa juste valeur, conformément à notre stratégie de placement, et qui fait l'objet de rapports internes selon la même méthode. Les valeurs désignées à leur juste valeur peuvent aussi comprendre des instruments financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, qui aurait été autrement séparé puisqu'il modifie significativement les flux de trésorerie du contrat.

Les profits et les pertes réalisés sur cessions, les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à leur juste valeur, ainsi que les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur de dérivés, de valeurs du compte de négociation et d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert qui sont gérés avec les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont inclus dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. Les dividendes et les produits d'intérêts gagnés ainsi que les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs désignés à leur juste valeur sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif à la date d'évaluation au cours d'une transaction régulière dans des conditions de concurrence normale motivée par des considérations commerciales normales entre des participants consentants et bien informés. Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie fondée sur la nature des données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3). La note 2 donne plus de précisions sur l'évaluation de la juste valeur par catégorie d'instrument financier après la comptabilisation initiale.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux valeurs du compte de négociation et aux instruments financiers désignés à leur juste valeur sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés à tous les autres instruments financiers sont habituellement inscrits à l'actif. Dans le cas d'instruments de créance, les coûts de transaction sont amortis sur la durée attendue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas des titres de participation, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable.

Date de comptabilisation des valeurs mobilières

Nous comptabilisons toutes les valeurs mobilières figurant au bilan consolidé au moyen de la comptabilisation à la date de règlement.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers évalués au coût amorti et aux titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée d'utilité prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier, à leur comptabilisation initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, nous devons estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, mais nous ne devons pas tenir compte des pertes sur créances futures.

Les commissions de montage, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt et sont comptabilisées au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions reçues relativement à des engagements qui ne donneront probablement pas lieu à un prêt sont portées aux produits autres que d'intérêts sur la durée de l'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont portées aux produits autres que d'intérêts à la signature de l'entente de syndication, pourvu que le rendement de la tranche du prêt que nous conservons soit au moins égal au rendement moyen obtenu par les autres prêteurs participant au financement. Sinon, une fraction appropriée des commissions est différée à titre de produits non gagnés et amortie par imputation aux produits d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres sont traitées comme des transactions de prêts garantis et sont comptabilisées au coût amorti dans la mesure où elles représentent une acquisition de valeurs simultanément à un engagement de les revendre à une date ultérieure, à un prix fixe, généralement à court terme. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la rubrique Produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé. Certaines valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres sont désignées à leur juste valeur et sont évaluées à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur.

De la même façon, les valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis, et les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et figurent au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la rubrique Charges d'intérêts de notre compte de résultat consolidé.

Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées

Le droit de récupérer les garanties au comptant versées et l'obligation de rendre les garanties au comptant reçues quand des valeurs sont empruntées ou prêtées, généralement à court terme, sont respectivement comptabilisés à titre de garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées. Les produits d'intérêts sur les garanties au comptant versées et les charges d'intérêts sur les garanties au comptant reçues sont inscrits respectivement au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la rubrique Produits d'intérêts et au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la rubrique Charges d'intérêts.

Dépréciation des actifs financiers

Prêts douteux et produits d'intérêts sur prêts douteux

Un prêt est classé comme prêt douteux lorsque, à notre avis, il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt ou d'un portefeuille de prêts.

Une indication objective de dépréciation comprend des éléments indiquant que l'emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières, le non-paiement ou un compte en souffrance. En général, un prêt dont le capital ou les intérêts exigibles sont en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat est automatiquement classé comme prêt douteux, à moins qu'il ne soit entièrement garanti et en voie de recouvrement. Indépendamment de l'évaluation par la direction de la probabilité de recouvrement, un prêt est considéré comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours. Voici les exceptions qui s'appliquent :

- Les prêts sur cartes de crédit ne sont pas classés comme prêts douteux et sont radiés en totalité lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite, des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité, ou lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.
- Les prêts garantis ou assurés par le gouvernement du Canada (fédéral ou provincial) ou un organisme fédéral ne sont classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat.

Dans certains cas, nous pouvons modifier un prêt pour des raisons économiques ou légales liées aux difficultés financières d'un emprunteur. Lorsque l'état du prêt change, et si la direction ne prévoit toujours pas recouvrer la totalité des montants en vertu des dispositions révisées du contrat de prêt, le prêt est considéré comme douteux. Un prêt douteux est évalué selon sa valeur de réalisation estimée, déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au

moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt. Lorsqu'un prêt ou un groupe de prêts a été classé comme prêts douteux, les produits d'intérêts sont par la suite comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins du calcul de la perte de valeur. Pour les prêts sur cartes de crédit, l'intérêt est comptabilisé seulement dans la mesure où la réception d'intérêts est prévue.

Un prêt n'est plus considéré comme douteux lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouverts et qu'il est établi que le capital et les intérêts sont entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt ou aux conditions révisées du marché, et que toutes les questions ayant entraîné le classement en tant que prêt douteux ont été résolues. Lorsque l'état du prêt change et que la direction prévoit recouvrer la totalité des montants en vertu des dispositions révisées du contrat de prêt, le prêt n'est plus considéré comme douteux. Aucune tranche du montant reçu au comptant sur un prêt douteux n'est portée au compte de résultat consolidé tant que le prêt n'est pas reclassé dans les prêts productifs.

Les prêts sont radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe lorsque nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager le recouvrement futur des montants provisionnés. Lorsque les prêts sont garantis, soit généralement après la réalisation ou le transfert de tous les biens donnés en garantie à la CIBC ou, dans certains cas, lorsque la valeur de réalisation nette d'un bien donné en garanti a été déterminée et qu'il n'existe aucune attente raisonnable d'un recouvrement futur. Au cours des périodes suivantes, les recouvrements de montants déjà radiés sont portés au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances comprend des provisions individuelles et des provisions collectives :

Provisions individuelles

Nous évaluons continuellement le risque de crédit d'une grande partie des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements pour chaque compte à la date de clôture et constituons une provision pour pertes sur créances lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du prêt.

Provisions collectives

Les prêts sont regroupés dans des portefeuilles assortis du même type de risque de crédit et la dépréciation est évaluée collectivement dans les deux cas suivants :

- i) Pertes sur créances existantes, mais qui n'ont pas encore été décelées dans le cas des groupes de prêts évalués individuellement pour lesquels aucune indication objective de dépréciation n'existe individuellement :
 - Une provision collective est constituée pour les pertes qui, à notre avis, sont inhérentes au portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements à la date de clôture, mais qui n'ont pas encore été décelées de façon précise aux termes d'une évaluation individuelle du prêt.
 - La provision collective est établie d'après les niveaux de pertes prévues associées aux divers portefeuilles de crédit, selon différents niveaux de risque, et la période estimative pour les pertes existantes qui n'ont pas été précisément décelées. Nous tenons aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes seront relevées et une provision sera constituée, de notre évaluation des tendances économiques actuelles et continues et de celles de nos portefeuilles, et des signes d'amélioration et de détérioration de la qualité du crédit. La direction estime pour chaque portefeuille visé la période comprise entre le moment où une perte survient et celui où elle est relevée. Les paramètres qui influent sur le calcul de la provision collective sont mis à jour régulièrement, à la lumière de nos résultats et de ceux du marché en général.
 - Les niveaux de pertes prévues sont calculés d'après l'évaluation du risque propre à chaque facilité de crédit et la probabilité de défaut (PD), ainsi que d'après les estimations des pertes en cas de défaut (PCD) associées à chaque évaluation de risque. La PD reflète nos pertes passées ainsi que des données tirées des défaillances sur les marchés de la dette publique. Les pertes passées sont ajustées en fonction de données observables actuelles afin de tenir compte de l'incidence de la conjoncture actuelle. Les estimations des PCD sont fondées sur l'expérience acquise au cours d'exercices antérieurs.
- ii) Dans le cas des groupes de prêts pour lesquels chaque prêt n'est pas considéré comme étant individuellement significatif :
 - Les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts sur cartes de crédit, de prêts personnels et de certains prêts aux PME se composent d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement faibles, à l'égard desquels des provisions collectives sont établies en fonction de taux historiques de montants radiés à l'égard des comptes courants et des soldes en souffrance.
 - En ce qui concerne les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels et certains prêts aux PME, la CIBC se sert des pertes passées afin de déterminer les paramètres de PD et de PCD, qui sont utilisés aux fins du calcul de la provision collective. En ce qui concerne les prêts sur cartes de crédit, les pertes passées permettent à la CIBC d'établir des modèles de taux de progression de l'ancienneté afin de calculer le montant de la provision à radier fondé sur les flux.
 - Nous tenons aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes seront relevées et une provision sera constituée, de notre évaluation des tendances économiques actuelles et continues et de celles de nos portefeuilles, et des signes d'amélioration et de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui influent sur le calcul de la provision collective sont mis à jour régulièrement, à la lumière de nos résultats et de ceux du marché en général.

Des provisions individuelles et collectives sont constituées pour le risque de crédit hors bilan qui n'a pas été évalué à la juste valeur. Ces provisions figurent dans les autres passifs.

Titres de créance disponibles à la vente

Les titres de créance disponibles à la vente sont considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'il existe une preuve objective observable quant à notre incapacité à recouvrer le capital ou l'intérêt prévu au contrat.

La perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé afin de réduire la valeur comptable à sa juste valeur actuelle. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé sont reprises dans le compte de résultat consolidé si la juste valeur augmente par la suite et que l'augmentation peut être liée de façon objective à un événement s'étant produit après la comptabilisation de la perte de valeur.

Titres de participation disponibles à la vente

Une preuve objective de perte de valeur d'un placement dans des titres de participation disponibles à la vente existe lorsque la juste valeur d'un placement a subi une baisse importante ou prolongée en deçà du coût ou s'il existe de l'information concernant des changements néfastes importants qui sont survenus dans le contexte technologique, le marché, ou le contexte économique ou juridique dans lequel l'émetteur évolue, ou si l'émetteur éprouve de sérieuses difficultés financières.

La perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé en réduisant la valeur comptable à sa juste valeur actuelle. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé ne peuvent faire l'objet d'une reprise par la suite. Les autres baisses de la juste valeur survenues après la comptabilisation d'une perte de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé, tandis que les hausses subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Nous évaluons les pertes de valeur des actions privilégiées perpétuelles à l'aide du modèle du test de dépréciation des titres de participation.

Dérivés

Nous avons recours à des dérivés tant pour la gestion de l'actif et du passif (GAP) qu'à des fins de négociation. Les dérivés détenus aux fins de GAP nous permettent de gérer les risques financiers, comme les variations des taux d'intérêt et des taux de change. Bien que nos activités de négociation des dérivés visent principalement à répondre aux besoins de nos clients, nous pouvons également prendre des positions de négociation pour notre propre compte sur les marchés des taux d'intérêt, du change, de la dette, des actions et des marchandises dans le but d'en tirer des produits.

Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués ultérieurement à la juste valeur, et figurent à l'actif s'ils ont une juste valeur positive et au passif s'ils ont une juste valeur négative, dans les deux cas à titre de dérivés. Les profits latents et réalisés ou les pertes latentes et réalisées sur

des dérivés utilisés à des fins de négociation sont comptabilisés immédiatement dans les produits (pertes) de négociation. La comptabilisation des dérivés utilisés à des fins de la GAP dépend de leur admissibilité à la comptabilité de couverture, comme il est mentionné ci-dessous.

La juste valeur des dérivés négociés de gré à gré, y compris les dérivés négociés de gré à gré qui font l'objet d'une compensation centrale, et des dérivés négociés en Bourse est obtenue grâce à des techniques d'évaluation, notamment par des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles d'évaluation d'options. Se reporter à la note 12 pour plus de précisions sur l'évaluation des dérivés.

Dérivés admissibles à la comptabilité de couverture

Nous appliquons la comptabilité de couverture aux dérivés détenus aux fins de la GAP s'ils respectent certains critères. Il existe trois types de couvertures : la couverture de juste valeur, la couverture de flux de trésorerie et la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger. Si la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, toute variation de la juste valeur d'un dérivé doit être comptabilisée dans le compte de résultat consolidé (se reporter à la section Dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture ci-après).

Pour qu'un dérivé soit admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée et documentée en bonne et due forme au moment de sa mise en place, en conformité avec l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'objectif et la stratégie propres à la gestion du risque particulier faisant l'objet de la couverture, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts ainsi que la mesure de l'efficacité de la couverture sont documentés. L'efficacité des relations de couverture exige une corrélation étroite des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie entre les éléments couverts et les éléments de couverture.

Nous évaluons l'efficacité des dérivés utilisés dans les relations de couverture tant au moment de la mise en place de la couverture que pendant toute sa durée. Il y a inefficacité dans la mesure où les variations de la juste valeur du dérivé de couverture diffèrent des variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert, ou lorsque la variation cumulée de la juste valeur d'un dérivé de couverture excède la variation cumulée de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. Le montant de l'inefficacité des instruments de couverture est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de juste valeur

Nous désignons principalement des couvertures de juste valeur à l'intérieur des stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour couvrir les variations de la juste valeur d'instruments financiers à taux fixe. Les variations de la juste valeur attribuées au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable des instruments financiers couverts et figurent dans les produits nets d'intérêts. Les variations de la juste valeur des dérivés de couverture figurent également dans les produits nets d'intérêts. Ainsi, toute inefficacité de la couverture, soit l'écart entre les variations de la juste valeur du dérivé de couverture et les variations des ajustements de la valeur comptable de l'élément couvert, est incluse dans les produits nets d'intérêts.

De même, pour les couvertures de risque de change, les variations de la juste valeur des dérivés et des non-dérivés de couverture sont comptabilisées dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les variations de la juste valeur des éléments couverts provenant du risque de change couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable et dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Tout écart entre ces deux éléments représente l'inefficacité de la couverture.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin et l'ajustement de la valeur comptable appliqué à l'élément couvert est amorti sur la durée résiduelle de l'élément couvert. Si l'élément couvert est décomptabilisé, cet ajustement de la valeur comptable non amorti est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous désignons des couvertures de flux de trésorerie dans le cadre de stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés ainsi que d'autres instruments financiers pour atténuer notre risque de variation des flux de trésorerie en convertissant de façon efficace certains instruments financiers à taux variable en instruments financiers à taux fixe, dans le cadre de stratégies de gestion du risque de change pour couvrir les flux de trésorerie prévus libellés en monnaies étrangères et pour couvrir certains droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture soit comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au cours d'exercices futurs, moment auquel la tranche appropriée du montant qui figurait dans le cumul des autres éléments du résultat global sera reclassée dans le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement lorsqu'elle se produit, c'est-à-dire dans les produits nets d'intérêts, dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou dans les charges autres que d'intérêts.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin. Lorsque la relation de couverture prend fin, tout montant résiduel dans le cumul des autres éléments du résultat global y reste jusqu'à ce qu'il soit comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lorsque la variabilité des flux de trésorerie couverts ou la transaction prévue faisant l'objet de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Lorsque la réalisation de la transaction prévue n'est plus probable, le profit cumulé ou la perte cumulée connexe dans le cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien

Nous désignons des couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger pour atténuer le risque de change lié à notre investissement net dans les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Ces couvertures sont comptabilisées de façon comparable aux couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture relative à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture attribuable aux points de majoration et relative à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les profits et les pertes du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle d'un placement dans un établissement à l'étranger, comme il est mentionné précédemment dans la section portant sur les écarts de change.

Dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

La variation de la juste valeur des dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés pour couvrir, sur le plan économique, des actifs et des passifs désignés à leur juste valeur, est incluse dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. La variation de la juste valeur des autres dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés à d'autres fins de couverture sur le plan économique, est présentée dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation, au poste Divers de la rubrique Produits autres que d'intérêts ou, dans le cas de couvertures économiques d'engagements au titre des paiements fondés sur des actions réglés en espèces, dans la charge de rémunération, le cas échéant.

Dérivés incorporés

Tous les dérivés incorporés à d'autres instruments financiers sont comptabilisés à titre de dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux du contrat hôte, et lorsque les caractéristiques du dérivé incorporé correspondent à celles d'un dérivé autonome lorsque le contrat composé n'est pas classé comme détenu à des fins de négociation ni désigné à sa juste valeur. Ces dérivés incorporés (qui sont classés avec le contrat hôte dans le bilan consolidé) sont évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées au poste Divers de la rubrique Produits autres que d'intérêts. Le montant résiduel de l'actif ou du passif au titre du contrat hôte est désactualisé par imputation de produits d'intérêts ou de charges d'intérêts jusqu'à sa valeur à l'échéance au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits initiaux sur les dérivés incorporés à un instrument financier séparés aux fins comptables ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais sont plutôt comptabilisés sur la durée de l'instrument. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparable du contrat hôte, mais que la juste valeur, à la date d'acquisition ou à la date du bilan, ne peut être évaluée de façon fiable séparément ou qu'elle ne peut autrement être séparée, l'intégralité du contrat composé est évaluée à sa juste valeur.

Titrisations et décomptabilisation des actifs financiers

La titrisation de nos propres actifs nous procure une source de liquidité additionnelle. Comme nous conservons en général la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs cédés, les actifs demeurent inscrits au bilan consolidé, et les fonds provenant de ces transactions sont comptabilisés au poste Emprunts garantis de la rubrique Dépôts.

Nos transactions de titrisation relatives à des entités non consolidées sont comptabilisées à titre de ventes et les actifs connexes sont décomptabilisés seulement lorsque :

- notre droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs est arrivé à échéance;
- nous cédonos nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers, et i) nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété; ou ii) nous n'avons ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais avons abandonné le contrôle;
- le transfert répond aux critères d'un contrat de transfert de flux qualifié.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est réglée ou annulée, ou que celle-ci expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre passif accordé par le même prêteur et selon des modalités très différentes, ou que les modalités du passif existant sont modifiées en profondeur, cet échange ou ces modifications sont traités comme une décomptabilisation du passif d'origine et la comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Le rachat d'instruments de créance est considéré comme une extinction de l'instrument de créance, même si nous prévoyons revendre l'instrument à court terme.

Actions autodétenues

Lorsque nous rachetons nos propres titres de participation, ces instruments sont traités comme des actions autodétenues et sont diminués des capitaux propres au coût, tout profit ou toute perte étant comptabilisé dans le surplus d'apport. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation de nos propres titres de participation. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, si elle est émise à nouveau, est également inclus dans le surplus d'apport.

Engagements hypothécaires

Des engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires sont conclus avec nos clients des services de détail, en prévision d'emprunts hypothécaires futurs qui seront effectués pour financer l'achat d'habitations auprès de la CIBC. Ces engagements couvrent généralement une période maximale de 90 jours et permettent habituellement à l'emprunteur de bénéficier du taux d'intérêt le plus bas entre le taux à la date de l'engagement et le taux à la date du financement. Nous recourons à des instruments financiers, comme les dérivés de taux d'intérêt, pour couvrir sur le plan économique le risque de hausses de taux d'intérêt. Nous désignons à leur juste valeur les engagements et les évaluons selon une estimation des engagements qui devraient être appelés. Nous comptabilisons également les couvertures économiques connexes à leur juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur des engagements et les couvertures économiques connexes sont comptabilisées dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. De plus, comme la juste valeur des engagements est intégrée à la tarification du prêt hypothécaire, leur juste valeur initiale est comptabilisée sur la durée du prêt hypothécaire qui en résulte.

La juste valeur de l'engagement hypothécaire au moment du financement, le cas échéant, est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé afin de contrebalancer l'écart entre le montant du prêt hypothécaire et sa juste valeur.

Cautionnements financiers

Les cautionnements financiers sont des contrats financiers qui obligent le garant à faire des paiements déterminés pour compenser une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance.

Les contrats de cautionnement financier consentis par la CIBC et qui ne sont pas considérés comme des contrats d'assurance sont d'abord comptabilisés à titre de passifs à la juste valeur, soit en général la prime reçue ou à recevoir à la date à laquelle le cautionnement a été donné, ajustée pour tenir compte des coûts de transaction directement attribuables à l'octroi de cautionnements. Par la suite, les passifs de cautionnement financier sont évalués à la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, nette de l'amortissement cumulé, et la valeur actuelle de tout paiement prévu lorsqu'un paiement est devenu probable en vertu du cautionnement. Un cautionnement financier admissible à titre de dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture et comptabilisé dans les dérivés au titre des actifs ou des passifs, selon le cas.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans le bilan consolidé sous une rubrique distincte du total des capitaux propres, net d'impôt. Il comprend les profits et les pertes latents nets sur les valeurs disponibles à la vente, la partie efficace des profits et des pertes sur des dérivés désignés dans une couverture de flux de trésorerie efficace, ainsi que les profits et les pertes de change latents sur investissements dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, nets des profits ou pertes des couvertures connexes.

Passif et capitaux propres

Nous classons les instruments financiers à titre de passifs ou de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Un instrument est classé à titre de passif s'il s'agit d'une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables. Un contrat est également classé à titre de passif s'il ne s'agit pas d'un dérivé et s'il peut nous obliger à remettre un nombre variable de nos propres actions, ou s'il s'agit d'un dérivé autre qu'un dérivé pouvant être réglé au moyen d'un montant déterminé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre déterminé de nos propres instruments de capitaux propres. Un instrument est classé à titre de capitaux propres s'il représente un intérêt résiduel dans nos actifs après déduction de tous les passifs. Les composantes d'un instrument financier composé sont classées et comptabilisées de façon distincte à titre d'actifs, de passifs ou de capitaux propres, selon ce qui convient. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de titres de participation sont présentés dans les capitaux propres à titre de déduction du produit, nets d'impôt.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation et être inscrits selon leur montant net lorsque nous jouissons d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés et que nous avons l'intention soit de régler d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Acceptations et engagements de clients en vertu d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la CIBC à l'égard d'instruments négociables émis par ses clients en faveur de tiers. Nous touchons des commissions au titre de la garantie et du paiement aux tiers. Les montants exigibles de nos clients à l'égard des sommes garanties sont inscrits à l'actif comme engagements de clients en vertu d'acceptations.

Terrains, bâtiments et matériel

Les terrains sont comptabilisés initialement au coût, puis évalués au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les bâtiments, le mobilier, le matériel et les améliorations locatives sont inscrits initialement au coût, puis ultérieurement présentés au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon le mode linéaire de façon à ramener le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité estimative. Les durées d'utilité estimatives s'établissent comme suit :

- Bâtiments – 40 ans
- Matériel informatique – de 3 ans à 7 ans
- Mobilier de bureau et autre matériel – de 4 ans à 15 ans
- Améliorations locatives – sur la durée d'utilité estimative

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées, le cas échéant. Les profits et les pertes sur cessions sont comptabilisés au poste Divers de la rubrique Produits autres que d'intérêts.

Nous considérons une partie des terrains et un bâtiment sous-jacent à un contrat de location-financement à titre d'immeubles de placement puisque nous sous-louons cette partie à des parties liées. Nos immeubles de placement sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement présentés au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Nos immeubles de placement sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, soit la durée du contrat de location.

Les produits locatifs sont comptabilisés au poste Divers de la rubrique Produits autres que d'intérêts.

Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs identifiables nets, des passifs et des passifs éventuels acquis dans des regroupements d'entreprises. Les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées distinctement du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou d'autres droits légaux, et que leurs justes valeurs peuvent être évaluées de façon fiable.

Le goodwill n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus fréquemment, s'il existe un indice que le goodwill a pu perdre de la valeur. Se reporter à la rubrique portant sur la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Les immobilisations incorporelles représentent les logiciels et les relations clients, les immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base, les contrats de gestion de placements, ainsi que les noms de marque comptabilisés au titre des acquisitions antérieures. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont présentées au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Chaque immobilisation incorporelle est évaluée avec prise en compte des facteurs juridiques, réglementaires, contractuels, concurrentiels ou autres afin d'établir si la durée d'utilité est déterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, soit :

- Logiciels – de 4 ans à 10 ans
- Immobilisations incorporelles fondées sur des contrats – de 8 ans à 15 ans
- Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base et relations clients – de 10 % à 12 % par année sur la durée prévue des relations selon la méthode de l'amortissement dégressif

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée sont présentées au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur. Se reporter à la rubrique portant sur la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Dépréciation des actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, y compris les bâtiments et le matériel, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, est passée en revue pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif doit être évaluée afin de calculer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant.

Pour les besoins du test de dépréciation des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, les groupes d'actifs sont examinés en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ce regroupement est désigné comme une « unité génératrice de trésorerie » (UGT).

Les actifs de support ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs de support sont soumis au test de dépréciation en fonction de la plus petite UGT à laquelle l'actif de support peut être attribué de manière raisonnable et cohérente.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une UGT. Lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable, la perte de valeur équivalant à la différence entre ces deux montants est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Si la perte de valeur est reprise par la suite, la valeur comptable de l'actif est augmentée, dans la mesure où la valeur comptable des actifs sous-jacents n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Toute reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit.

Le goodwill est soumis au test de dépréciation en fonction du groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représente le plus bas niveau auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. Toute dépréciation éventuelle du goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est attribué avec sa valeur comptable, y compris le goodwill attribué. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises subséquemment si les conditions changent.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé en conséquence.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable de l'exercice, calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation lorsque la CIBC a l'intention de régler d'après le solde net et qu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation.

L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et les montants correspondants attribués à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés au titre de toutes les différences temporaires imposables, et les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs contre lesquels ces différences temporaires déductibles pourront être appliquées. L'impôt différé n'est pas comptabilisé au titre des différences temporaires à la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs dans le contexte d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et n'ayant pas d'incidence sur le résultat comptable ou le bénéfice imposable, ou pour des différences temporaires imposables découlant de la comptabilisation initiale du goodwill.

L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, d'après les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être appliqués.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et qu'ils concernent de l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de certains régimes d'avantages du personnel. Ces régimes comprennent à la fois des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, de même que divers régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, notamment des prestations médicales et dentaires des régimes postérieurs à la retraite.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est déterminé de façon distincte pour chaque régime et de manière actuarielle, d'après la méthode des unités de crédit projetées et nos estimations les plus probables à l'égard du rendement prévu des actifs des régimes, du taux d'augmentation des salaires, de l'âge de la retraite, de la mortalité et des coûts des soins de santé prévus.

Les obligations au titre des prestations définies sont évaluées à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés de haute qualité qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées, et dont les dates d'échéance se rapprochent, en moyenne, de celles des obligations au titre des prestations définies.

Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

La situation de capitalisation, qui représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies moins la juste valeur des actifs des régimes, est ajustée pour tenir compte des écarts actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés dont les droits ne sont pas acquis, pour en arriver au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations définies, qui sont respectivement compris dans les autres actifs et les autres passifs.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur nos meilleures estimations du taux de rendement à long terme prévu et sur la juste valeur des actifs des régimes au début de la période de présentation de l'information financière.

Les coûts des services passés découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés, dans la mesure où les droits correspondants ont été acquis en totalité. Les coûts des services passés dont les droits ne sont pas acquis sont amortis selon un mode linéaire sur la durée restant à courir jusqu'à ce que les droits en question soient acquis.

Les écarts actuariels nets qui surviennent sont comptabilisés selon la méthode du corridor. Le corridor est de 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes, comme il a été déterminé au début de la période annuelle de présentation de l'information financière. Les écarts actuariels qui excèdent les limites du corridor sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des participants aux régimes.

La durée de vie active moyenne résiduelle du reste de la carrière des employés participant à nos régimes de retraite à prestations définies est de huit ans (huit ans en 2012 et neuf ans en 2011). La durée de vie active moyenne résiduelle du reste de la carrière des employés participant à nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est de huit ans (huit ans en 2012 et huit ans en 2011).

L'actif ou le passif net au titre des prestations définies représente l'écart cumulatif entre les charges de retraite et les cotisations versées et est inclus respectivement dans les autres actifs ou les autres passifs.

Lorsque le calcul donne lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total des pertes actuarielles et des coûts des services passés non comptabilisés, majoré de la valeur actuelle des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le plafond de l'actif). Pour calculer la valeur actuelle des avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de capitalisation minimale applicables au régime. S'il est prévu que nous ne serons pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué au montant correspondant au plafond de l'actif.

Lorsque le paiement futur des exigences de capitalisation minimale liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de capitalisation minimale sont comptabilisées à titre de passifs, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursements ou de diminution des cotisations futures. Tout excédent de capitalisation est limité à la valeur actuelle des avantages économiques futurs disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Une variation du plafond de l'actif n'est pas comptabilisée dans le compte de résultat consolidé dans la mesure où le profit ou la perte découle uniquement d'écarts actuariels.

Lorsque la restructuration d'un régime à prestations définies donne lieu à une réduction et à une liquidation des obligations, la réduction est comptabilisée avant la liquidation.

Régimes de retraite à cotisations définies

Les coûts des régimes à cotisations définies sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel le service est rendu.

Autres avantages à long terme

La CIBC parraine un régime fermé de prestations d'invalidité de longue durée, qui est classé comme une entente prévoyant le versement de prestations définies à long terme. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est comptabilisée lorsque survient un événement donnant lieu à l'obligation de verser les prestations. La CIBC offre également d'autres avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires destinés aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

Le montant des autres avantages à long terme est calculé de façon actuarielle au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Aux termes de cette méthode, le montant de l'avantage est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La méthode servant à déterminer le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des avantages à long terme est conforme à la méthode utilisée pour les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et à nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions à titre de rémunération.

La charge de rémunération relative aux droits à des paiements fondés sur des actions est comptabilisée à partir de la date de début des prestations de service jusqu'à la date contractuelle d'acquisition des droits ou, si elle précède cette date, la date à laquelle l'employé devient admissible à la retraite. En ce qui concerne les attributions régulières au cours du cycle annuel de primes incitatives au titre de la rémunération (programme incitatif annuel), la date de début des prestations de service est présumée être le début de l'exercice précédant l'exercice au cours duquel l'attribution a lieu. La date de début des années de service relativement à des attributions spéciales en dehors du cycle annuel est la date d'attribution. Le montant de la charge de rémunération comptabilisée est fondé sur les meilleures estimations de la direction quant au nombre de droits à des paiements fondés sur des actions qui devraient être acquis, incluant les estimations relatives aux renonciations prévues, lesquelles sont révisées périodiquement au besoin. En ce qui concerne le programme incitatif annuel, la charge de rémunération est comptabilisée à compter de la date de début des prestations de service et est fondée sur la juste valeur estimée de la prochaine attribution, la juste valeur estimée étant ajustée en fonction de la juste valeur réelle à la date d'attribution.

En vertu du programme d'octroi d'actions subalternes (POAS), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée.

En vertu du programme d'unités d'action octroyée en fonction du rendement (UAR), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires et des estimations révisées du facteur de rendement, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée. Ce facteur variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport à celui des autres grandes banques canadiennes.

Le régime d'unités à la valeur comptable (UVC) offre une rémunération fondée sur la valeur comptable de la CIBC par action ordinaire. Le montant est comptabilisé d'après les meilleures estimations de la direction relatives au nombre d'UVC dont les droits devraient être acquis, ajusté pour tenir compte des nouvelles émissions et le rachat d'actions ordinaires ou le versement de dividendes sur actions ordinaires.

La charge de rémunération relative au Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution. Lorsque la date de début des prestations de service précède la date d'attribution, la charge de rémunération est comptabilisée à partir de la date de début des prestations de service selon la juste valeur estimative de l'attribution à la date d'attribution, la juste valeur estimative étant ajustée à la juste valeur réelle à la date d'attribution. La charge de rémunération entraîne une augmentation correspondante du surplus d'apport. Si le droit au titre du ROSAE est exercé, le produit que nous recevons ainsi que le montant comptabilisé au surplus d'apport sont crédités au capital-actions ordinaire. Si le droit au titre du ROSAE expire sans avoir été exercé, la charge de rémunération demeure dans le surplus d'apport.

La rémunération des administrateurs sous forme d'unités d'actions à dividende différé (UADD) permet au porteur de recevoir un montant en espèces équivalant à une action ordinaire de la CIBC. Nous comptabilisons une charge de rémunération pour chaque UADD attribuée équivalant à la valeur de marché d'une action ordinaire de la CIBC à la date d'attribution des UADD. Les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées au poste Divers à titre de charge autre que d'intérêts ou de crédit dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle la variation se produit.

Nos cotisations au Régime d'achat d'actions des employés (RAAE) sont passées en charges dès qu'elles sont engagées.

L'incidence de la variation du cours de l'action ordinaire sur les paiements fondés sur des actions réglés au comptant en vertu des POAS et des UAR est couverte au moyen de dérivés. Nous avons désigné ces dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie. La partie efficace des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global puis reclassée dans la charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé sur la période au cours de laquelle les attributions couvertes influent sur le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elle se produit.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire au règlement de l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. La provision comptabilisée représente la meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation à la date de clôture en tenant compte du risque et des incertitudes liés à l'obligation. Si ces éléments sont importants, les provisions sont actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent, la hausse de l'obligation en raison de l'écoulement du temps étant présentée dans les charges d'intérêts du compte de résultat consolidé.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la CIBC ou des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable que le règlement de l'obligation nécessite une sortie d'avantages économiques.

Des informations à l'égard des provisions et des passifs éventuels sont présentées dans les états financiers consolidés.

Honoraires et commissions

La comptabilisation des honoraires et des commissions est fonction du but des honoraires et des commissions et de la méthode de comptabilisation des instruments financiers connexes. Les produits gagnés à la réalisation d'un acte important sont comptabilisés une fois que l'acte a été réalisé. Les produits gagnés de la prestation de services sont comptabilisés à titre de produits au fur et à mesure que les services sont rendus. Les produits, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, sont comptabilisés à titre d'ajustement du taux d'intérêt effectif.

La rémunération de prise ferme, les honoraires de consultation et les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières sont comptabilisés à titre de produits au moment où les services connexes sont rendus. Les frais sur les dépôts et les paiements et les produits tirés des assurances sont comptabilisés sur la période pendant laquelle les services connexes sont rendus.

Les honoraires d'administration des cartes incluent les frais d'échange, les frais de retard, les frais sur les avances de fonds et les frais annuels. Les honoraires d'administration des cartes sont comptabilisés à mesure qu'ils sont facturés, sauf les frais annuels, qui sont comptabilisés sur la période de 12 mois à laquelle ils se rapportent.

Les honoraires de gestion de placements et de garde englobent essentiellement les produits tirés de la gestion de placements, de la gestion de successions et de l'administration de fiducies qui sont calculés en fonction de la valeur respective des biens sous gestion ou gardés et qui sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus. Par conséquent, les frais payés d'avance sont différés et amortis sur la période de services applicable, soit généralement sur la durée du contrat.

Les produits tirés des fonds communs de placement sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les fonds communs sont gérés et sont fondés sur les valeurs liquidatives nettes des fonds communs de placement respectifs.

Résultat par action

Nous présentons le résultat de base par action et le résultat dilué par action pour nos actions ordinaires.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action correspond au résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC plus les dividendes et les primes sur actions privilégiées non dilutives classées à titre de capitaux propres, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation de la période. Les actions ordinaires diluées tiennent compte de l'effet potentiellement dilutif de i) l'exercice d'options sur actions selon la méthode du rachat d'actions et ii) la conversion des actions privilégiées convertibles en actions ordinaires selon leur valeur de rachat. La méthode du rachat d'actions permet de calculer le nombre d'actions ordinaires supplémentaires en supposant l'exercice du nombre d'options sur actions en circulation dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour la période, et le rachat du nombre d'actions ordinaires à même le produit de l'exercice hypothétique d'options. En cas de perte applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC, le résultat dilué par action et le résultat de base par action sont identiques.

Note 2 | Juste valeur des instruments financiers

La présente note montre la juste valeur des instruments financiers et précise comment nous calculons ces valeurs. La note 1, Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables, décrit le traitement comptable de chaque catégorie de mesure d'instruments financiers.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif à la date d'évaluation (c.-à-d., la valeur de sortie) au cours d'une transaction régulière dans des conditions de concurrence normale motivée par des considérations commerciales normales entre des

participants consentants et bien informés. Les cours du marché dans un marché actif d'un instrument comparable établis par une source indépendante constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur. Un marché actif est un marché où les cours sont facilement disponibles et représentent les transactions conclues régulièrement. L'établissement de la juste valeur fait appel au jugement et repose sur des données de marché, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie fondée sur la nature des données d'évaluation (niveaux 1, 2 ou 3), comme il est décrit ci-dessous.

Lorsque des marchés actifs existent, les cours des marchés non ajustés servent à calculer la juste valeur, et nous classons la juste valeur au niveau 1. Les cours acheteur ou vendeur, lorsqu'ils sont disponibles dans un marché actif, servent à déterminer la juste valeur des positions en valeurs mobilières, selon le cas. Lorsque nous avons des actifs et des passifs présentant des risques de marché qui se compensent, nous utilisons les cours milieu de marché comme base d'établissement de la juste valeur des positions des risques qui se compensent et appliquons le cours acheteur ou le cours vendeur à la position nette ouverte, selon le cas.

Il n'existe pas de cours du marché pour une part importante de nos instruments financiers, en raison de l'absence de marchés. En outre, même lorsque des marchés existent, ils pourraient ne pas être jugés assez actifs pour servir de facteur déterminant final de la juste valeur.

Les marchés sont jugés inactifs lorsque des transactions ne sont pas conclues de façon assez régulière. Les marchés inactifs peuvent se caractériser par une baisse importante du volume et du niveau de l'activité boursière observable ou par des écarts notables ou imprévisibles entre le cours acheteur et le cours vendeur. En l'absence de marchés ou si ceux-ci ne sont pas jugés suffisamment actifs, nous mesurons la juste valeur au moyen de divers risques d'évaluation. Lorsque toutes les données importantes utilisées dans un modèle d'évaluation sont observables, la juste valeur est classée au niveau 2. Lorsqu'une ou plusieurs données importantes utilisées dans un modèle d'évaluation sont inobservables, la juste valeur est classée au niveau 3. La technique et le modèle que nous choisissons doivent maximiser l'utilisation des données observables sur le marché afin d'estimer le prix auquel une transaction régulière pourrait se réaliser à notre date du bilan. Dans un marché inactif, nous évaluons toutes les données raisonnablement accessibles, notamment tout cours disponible pour des instruments semblables, les transactions dans des conditions de concurrence normale récentes, toute donnée pertinente observable sur le marché, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que des estimations fondées sur nos modèles internes.

Nous faisons preuve de jugement pour déterminer quelles sont les meilleures données disponibles et les pondérations que nous accordons à chacune de ces données, de même qu'à notre choix de méthodes d'évaluation. Indépendamment de la technique d'évaluation utilisée, nous recourons à des hypothèses que les participants traitant au sein d'un marché poseraient, selon nous, à l'égard des questions touchant le crédit, le financement et la liquidité. Lorsque la juste valeur d'un instrument financier à l'établissement est établie à l'aide d'une technique d'évaluation qui utilise des données importantes inobservables sur le marché, aucun profit ni aucune perte d'établissement (écart entre la juste valeur établie et le prix de la transaction) n'est comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif. Tout profit ou toute perte à l'établissement est différé et comptabilisé seulement pour les exercices subséquents sur la durée de l'instrument ou lorsque les cours du marché ou les données deviennent observables.

Les ajustements de valeur font partie intégrante de notre processus d'évaluation à la juste valeur. Nous faisons preuve de jugement pour établir les ajustements de la valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation. Ces facteurs comprennent, entre autres, sans s'y limiter, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché, l'incertitude des paramètres et d'autres risques de marché, le risque lié aux modèles et le risque de crédit. Dans le cas des dérivés, des rajustements de l'évaluation du crédit (REC) tiennent également compte du risque de contrepartie et de notre propre risque de crédit et des rajustements d'évaluation liés aux frais d'administration.

Étant donné la part de jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques et de modèles d'évaluation reconnus, ainsi que l'utilisation d'estimations inhérentes à ce processus, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une institution financière à l'autre. La juste valeur est calculée en fonction de la conjoncture du marché à chaque date de bilan et, pour cette raison, peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation finale.

Nous avons en place un processus continu d'évaluation et d'amélioration de nos modèles et techniques d'évaluation. Lorsque des améliorations sont apportées, elles sont appliquées de manière prospective, de sorte que les justes valeurs présentées dans les périodes précédentes ne sont pas retraitées selon les nouvelles données.

Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place. Des validations indépendantes de la juste valeur sont effectuées au moins une fois par mois. Les évaluations sont corroborées à partir de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction. Les principales données des modèles, comme les courbes de rendement et les volatilités, sont vérifiées séparément. Les modèles d'évaluation utilisés, y compris les techniques d'analyse pour la construction des courbes de rendement ou des diagrammes de surface de la volatilité, sont étudiés de près et approuvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles.

Méthodes et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

Lorsque nous considérons comme négligeable un écart entre la juste valeur et la valeur comptable d'instruments financiers au bilan, ces derniers ont une juste valeur réputée équivalente à leur valeur comptable. Ces instruments sont la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à court terme productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées, les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres à court terme, les engagements de clients en vertu d'acceptations, les garanties au comptant au titre de valeurs prêtées, les engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, les acceptations et certains autres passifs financiers.

Valeurs mobilières

La juste valeur des titres de créance ou des titres de participation et des engagements liés à des valeurs vendues à découvert est fondée sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles dans un marché actif.

Les valeurs pour lesquelles il n'existe pas de marché actif sont évaluées selon toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir sur le marché, comme il est décrit ci-dessous.

La juste valeur pour des valeurs émises ou garanties par le gouvernement qui ne sont pas cotées sur un marché actif est calculée en appliquant des techniques d'évaluation, notamment l'actualisation des flux de trésorerie au moyen de taux de rendement implicites issus de cours de titres du gouvernement négociés activement en Bourse et du différentiel de taux observables les plus récents.

La juste valeur des titres de créance de sociétés est établie en fonction des derniers cours de transactions exécutées et, le cas échéant, ajustée aux cours des titres obtenus de courtiers indépendants et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus. Lorsque des cours observables ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie par actualisation des flux de trésorerie en utilisant des courbes d'actualisation observables, comme un indice de référence et des courbes de rendement du gouvernement et du différentiel de taux obtenus de courtiers indépendants et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus.

Les titres adossés à des créances mobilières (TACM) et titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) qui ne sont pas émis ou garantis par un gouvernement sont évalués par actualisation des flux de trésorerie, en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, comme les cours indicatifs des courtiers sur des titres identiques ou similaires, ou d'autres données sur les prix de tiers, ajustés en fonction des caractéristiques et du rendement de la garantie sous-jacente. Les autres données utilisées comprennent les taux de remboursement anticipé, les écarts de taux et les taux d'actualisation proportionnels aux risques courus. Ces hypothèses tiennent compte des données tirées des transactions réelles, du rendement des actifs sous-jacents, d'études de marché externes et d'indices boursiers, le cas échéant.

Les titres de créance et les titres de participation émis par voie privée sont évalués à partir des transactions récentes survenues sur le marché, lorsque l'information est disponible. Sinon, les justes valeurs sont déterminées d'après des modèles d'évaluation fondés sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles prennent en considération différents facteurs, y compris les flux de trésorerie projetés, les résultats, les produits ou d'autres éléments probants de tiers lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est tirée des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds tiers et est ajustée au besoin d'après des informations plus récentes, lorsqu'elles sont disponibles.

Prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires à taux variable, dont le taux est fondé principalement sur le taux préférentiel, est réputée être égale à sa valeur comptable. La juste valeur des prêts hypothécaires à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des prêts hypothécaires assortis de durées résiduelles semblables. Dans le modèle d'évaluation utilisé pour les prêts hypothécaires, on tient compte de l'option de paiement par anticipation, y compris le comportement du consommateur.

La juste valeur des prêts à taux variable et des prêts dont les taux sont révisés ou ajustés fréquemment est réputée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur des prêts à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Les variations des écarts de taux et de liquidités depuis la date d'octroi du prêt ne sont pas observables ni prises en compte dans notre établissement de la juste valeur. La juste valeur des prêts est atténuée par les provisions individuelles et par les provisions collectives respectivement pour les prêts douteux et les prêts non encore désignés comme douteux. La juste valeur des prêts n'est pas ajustée en fonction de la valeur d'un dérivé de crédit utilisé pour gérer le risque de crédit qui lui est associé. La juste valeur de ces dérivés de crédit est présentée séparément.

Pour déterminer la juste valeur des titres adossés à des prêts (TAP) avec flux groupés et des titres adossés à des créances (TAC) avec flux groupés dans nos activités de crédit structuré en voie de liquidation classés dans les prêts et créances, nous appliquons des techniques d'évaluation fondées sur des données inobservables sur le marché, notamment les cours indicatifs des courtiers, les évaluations de remplacement pour des instruments financiers comparables et d'autres modèles internes utilisant nos propres hypothèses sur la façon dont les participants traitant au sein d'un marché fixeraient le prix d'une transaction sur le marché à la date d'évaluation.

Autres actifs

Les autres actifs comprennent principalement les intérêts courus à recevoir, les comptes des clients des courtiers et les débiteurs.

La juste valeur des autres actifs est principalement réputée correspondre au coût ou au coût amorti, étant donné que nous considérons tout écart comme négligeable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux variable et des dépôts à vue est réputée être égale au coût amorti. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, d'après les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des dépôts comportant des conditions similaires. La juste valeur du passif-dépôts comportant une option intégrée (une option encaissable) inclut la juste valeur de ces options. La juste valeur des effets indexés sur le cours des marchandises et indexés sur actions comprend la juste valeur des options incorporées sur marchandises et sur actions.

Certains dépôts désignés à la juste valeur sont des billets structurés comprenant des coupons ou des modalités de remboursement qui sont liés au rendement des marchandises, des titres de créance et des titres de participation. La juste valeur de ces billets structurés est estimée à l'aide de modèles d'évaluation examinés de près à l'interne, dans le cas des titres de créance et de la composante des billets comprenant un dérivé incorporé, par l'intégration des cours observables sur le marché pour les titres de référence identiques ou comparables, et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité de l'option, les taux de change et les variations du risque de crédit propre à la CIBC, le cas échéant. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les ajustements de l'évaluation du risque de marché qui conviennent pour de telles données sont faits dans tous les cas de ce genre.

La juste valeur des emprunts garantis, qui comprennent des engagements et des entités de titrisation consolidées découlant d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation, du programme d'obligations sécurisées ou émis par ces activités, est déterminée en utilisant des cours observables sur le marché pour les obligations identiques ou comparables, ou par actualisation des flux de trésorerie contractuels en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, notamment les taux d'intérêt pratiqués sur le marché, ou aux écarts de taux découlant d'instruments de créance assortis d'une qualité de crédit comparable, le cas échéant.

Valeurs mobilières de Capital Trust

La juste valeur des valeurs mobilières de Capital Trust est déterminée selon les cours du marché.

Titres secondaires

La juste valeur des titres secondaires est déterminée en fonction des cours du marché de ces instruments de créance ou de titres semblables.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les options et les contrats à terme normalisés, est fondée sur des cours de marché. Les dérivés de gré à gré comprennent surtout des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des dérivés d'actions et sur marchandises, des options sur taux d'intérêt et de change, ainsi que des dérivés de crédit. Pour ce genre d'instruments, où des cours observables sur le marché ou des prix de tiers fixés par consensus ne sont pas disponibles, des techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur à l'aide de modèles d'établissement de prix. Ces modèles d'établissement de prix ayant fait l'objet d'une validation tiennent compte des mesures du marché courantes pour les taux d'intérêt, les taux de change, les cours d'actions et sur marchandises et les indices boursiers, les écarts de taux, les niveaux correspondants de volatilité sur les marchés et d'autres facteurs de prix en fonction du marché.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché par rapport à l'établissement des prix des dérivés adossés à des créances au moyen de la courbe de swaps indicatifs à un jour, nous avons modifié notre approche d'évaluation en 2012 afin d'utiliser les courbes de swaps indicatifs à un jour à titre de taux d'actualisation au lieu du taux interbancaire offert à Londres (taux LIBOR). Les pratiques sur le marché ne cessent d'évoluer en ce qui concerne l'utilisation et la construction de courbes de swaps indicatifs à un jour qui reflètent davantage la nature de la garantie sous-jacente et, par conséquent, des ajustements de valeur pourraient être nécessaires à l'avenir.

Pour établir la juste valeur de dérivés complexes et personnalisés, notamment les dérivés d'actions, les dérivés de crédit et les dérivés sur marchandises vendus par rapport à des indices ou à des paniers de référence, nous tenons compte de toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir, notamment toute donnée pertinente observable sur le marché, les données sur les prix de tiers fixés par consensus, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que les estimations fondées sur nos modèles internes, lesquelles sont étudiées de près et préapprouvées conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles et sont calibrées régulièrement. Le modèle calcule la juste valeur à l'aide de données propres au type de contrat, ce qui peut comprendre les cours des actions, la corrélation entre plusieurs actifs, les taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de rendement et les diagrammes de surface de la volatilité. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les rajustements de l'évaluation du risque de marché et de ceux liés à l'incertitude des paramètres qui conviennent pour de telles données sont faits dans tous les cas de ce genre.

De plus, nous jugeons si des REC sont nécessaires pour comptabiliser le risque qu'une contrepartie donnée, avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. Les REC sont fondés sur les écarts de taux observables sur le marché ou sur les écarts de taux de remplacement et sur notre évaluation du risque net de crédit de la contrepartie. Les REC, nets de la prise en compte de notre propre risque de crédit, pourraient être positifs ou négatifs. En évaluant ce risque, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Dans le cas de dérivés de crédit souscrits auprès de garants financiers, nos REC sont généralement fondés sur les écarts de taux observables sur le marché, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les garants financiers ne disposent pas d'écarts de taux observables ou s'ils sont disponibles, mais non représentatifs d'un marché actif structuré (c.-à-d., non représentatifs de la juste valeur), nous avons recours à un écart de taux de marché de remplacement. L'écart de taux de marché de remplacement est fondé sur la cote de crédit que nous avons accordée à ce garant financier à l'interne. Les écarts de taux

comprennent des données sur les prévisions du marché (ou du marché de remplacement) quant à la PD et quant aux PCD. Ces écarts sont appliqués selon la durée moyenne pondérée de notre exposition à ces contreparties. Lorsque nous avons recours à un écart de marché de remplacement dans le cas de contreparties qui sont des garants financiers, nous effectuons aussi un ajustement pour exprimer le risque additionnel lié au garant financier par rapport à une contrepartie qui est un garant non financier ayant une cote équivalente. Le montant de l'ajustement est fonction de toute l'information interne et externe disponible sur le marché concernant les garants financiers. Les REC définitifs tiennent compte de la corrélation prévue entre le rendement futur des actifs de référence sous-jacents et celui des contreparties, sauf dans le cas d'actifs de référence de grande qualité pour lesquels nous ne prévoyons aucune détérioration prochaine de la qualité du crédit.

Le cas échéant, pour certains garants financiers, nous calculons les REC en nous fondant sur les montants recouvrables estimés.

Engagements hypothécaires

La juste valeur des engagements hypothécaires s'applique aux engagements sur prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe et est établie en fonction des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les prêts entre la date d'engagement et la date du bilan consolidé. Le modèle d'évaluation tient compte de la probabilité prévue de l'exercice des engagements en cours, et pendant combien de temps l'engagement est pris.

Engagements de crédit

Les autres engagements à consentir du crédit sont, pour la plupart, assortis d'un taux variable et ne nous exposent donc pas à un risque de taux d'intérêt, mais nous exposent cependant à un risque de crédit. Ces engagements comportent généralement des dispositions en vertu desquelles le prix des engagements de crédit utilisés est établi en fonction de la solvabilité du débiteur à la date du prélèvement des fonds. Le risque de crédit se rapportant aux engagements de prêts est inclus dans notre évaluation des provisions, individuelles ou collectives et, par conséquent, aucun autre ajustement n'est apporté.

Juste valeur des instruments financiers

		Valeur comptable			Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	
		Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Juste valeur
En millions de dollars, au 31 octobre						
2013	Actifs financiers					
	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	6 268 \$	111 \$	– \$	6 379 \$	6 379 \$
	Valeurs mobilières	–	44 355	27 627	71 982	71 982
	Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	3 417	–	–	3 417	3 417
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	25 311	–	–	25 311	25 311
	Prêts					
	Prêts hypothécaires à l'habitation	150 778	–	–	150 778	150 924
	Particuliers	33 990	–	–	33 990	33 991
	Cartes de crédit	14 255	–	–	14 255	14 255
	Entreprises et gouvernements	45 420	2 211	–	47 631	47 630
	Dérivés	–	19 947	–	19 947	19 947
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 720	–	–	9 720	9 720
	Autres actifs	4 747	–	–	4 747	4 747
	Passifs financiers					
	Dépôts					
	Particuliers	125 034	–	–	125 034	124 995
	Entreprises et gouvernements	131 336	1 764	–	133 100	133 496
	Banques	5 592	–	–	5 592	5 592
	Emprunts garantis	49 450	352	–	49 802	49 958
	Dérivés	–	19 724	–	19 724	19 724
	Acceptations	9 721	–	–	9 721	9 721
	Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	13 327	–	13 327	13 327
	Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 099	–	–	2 099	2 099
	Valeurs mobilières de Capital Trust	1 594	44	–	1 638	2 138
	Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	4 887	–	–	4 887	4 887
	Autres passifs	7 128	2	–	7 130	7 130
	Titres secondaires	4 228	–	–	4 228	4 550
						322
2012	Actifs financiers					
	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	4 727 \$	– \$	– \$	4 727 \$	4 727 \$
	Valeurs mobilières	–	40 634	24 700	65 334	65 334
	Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	3 311	–	–	3 311	3 311
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	25 125	38	–	25 163	25 163
	Prêts					
	Prêts hypothécaires à l'habitation	149 985	–	–	149 985	150 539
	Particuliers	34 856	–	–	34 856	34 866
	Cartes de crédit	14 570	–	–	14 570	14 570
	Entreprises et gouvernements	41 980	905	–	42 885	42 915
	Dérivés	–	27 039	–	27 039	27 039
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 436	–	–	10 436	10 436
	Autres actifs	5 858	–	–	5 858	5 857
						(1)
	Passifs financiers					
	Dépôts					
	Particuliers	118 153	–	–	118 153	118 255
	Entreprises et gouvernements	123 567	1 488	–	125 055	125 584
	Banques	4 723	–	–	4 723	4 723
	Emprunts garantis	52 048	365	–	52 413	52 699
	Dérivés	–	27 091	–	27 091	27 091
	Acceptations	10 481	–	–	10 481	10 481
	Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	13 035	–	13 035	13 035
	Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 593	–	–	1 593	1 593
	Valeurs mobilières de Capital Trust	1 641	37	–	1 678	2 158
	Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	6 631	–	–	6 631	6 631
	Autres passifs	7 398	6	–	7 404	7 404
	Titres secondaires	4 823	–	–	4 823	5 242
						419

Juste valeur des dérivés

En millions de dollars, au 31 octobre

		2013			2012		
		Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Compte de négociation							
Dérivés de taux d'intérêt							
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	66 \$	34 \$	32 \$	95 \$	112	(17)\$
	– Swaps	12 356	12 110	246	17 971	18 241	(270)
	– Options achetées	166	–	166	363	–	363
	– Options vendues	–	175	(175)	–	424	(424)
		12 588	12 319	269	18 429	18 777	(348)
Dérivés négociés en Bourse							
	– Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–
	– Options achetées	–	–	–	–	–	–
	– Options vendues	–	–	–	–	–	–
		–	–	–	–	–	–
Total des dérivés de taux d'intérêt							
		12 588	12 319	269	18 429	18 777	(348)
Dérivés de change							
Dérivés de gré à gré	– Contrats à terme de gré à gré	1 116	1 052	64	1 180	941	239
	– Swaps	2 764	2 580	184	3 538	3 170	368
	– Options achetées	115	–	115	118	–	118
	– Options vendues	–	104	(104)	–	147	(147)
		3 995	3 736	259	4 836	4 258	578
Total des dérivés de change							
		3 995	3 736	259	4 836	4 258	578
Dérivés de crédit							
Dérivés de gré à gré	– Swaps sur rendement total – protection vendue	–	46	(46)	–	65	(65)
	– Swaps sur défaillance – protection souscrite	261	8	253	591	5	586
	– Swaps sur défaillance – protection vendue	–	359	(359)	–	1 245	(1 245)
		261	413	(152)	591	1 315	(724)
Total des dérivés de crédit							
		261	413	(152)	591	1 315	(724)
Dérivés sur actions							
Dérivés de gré à gré		283	1 660	(1 377)	193	936	(743)
Dérivés négociés en Bourse		129	120	9	34	18	16
		412	1 780	(1 368)	227	954	(727)
Total des dérivés sur actions							
		412	1 780	(1 368)	227	954	(727)
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés de gré à gré		28	22	6	15	13	2
Dérivés négociés en Bourse		–	8	(8)	7	18	(11)
		28	30	(2)	22	31	(9)
Total des dérivés sur métaux précieux							
		28	30	(2)	22	31	(9)
Autres dérivés sur marchandises							
Dérivés de gré à gré		460	338	122	335	506	(171)
Dérivés négociés en Bourse		117	126	(9)	193	102	91
		577	464	113	528	608	(80)
Total des autres dérivés sur marchandises							
		577	464	113	528	608	(80)
Total – compte de négociation							
		17 861	18 742	(881)	24 633	25 943	(1 310)
Compte de la GAP							
Dérivés de taux d'intérêt							
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	–	–	–	–	–	–
	– Swaps	1 175	549	626	1 828	848	980
	– Options achetées	1	–	1	1	–	1
	– Options vendues	–	–	–	–	–	–
		1 176	549	627	1 829	848	981
Dérivés négociés en Bourse							
	– Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–
	– Options achetées	–	–	–	–	–	–
	– Options vendues	–	–	–	–	–	–
		–	–	–	–	–	–
Total des dérivés de taux d'intérêt							
		1 176	549	627	1 829	848	981
Dérivés de change							
Dérivés de gré à gré	– Contrats à terme de gré à gré	61	14	47	103	9	94
	– Swaps	756	416	340	447	288	159
	– Options vendues	–	–	–	–	1	(1)
		817	430	387	550	298	252
Dérivés négociés en Bourse							
	– Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–
		–	–	–	–	–	–
Total des dérivés de change							
		817	430	387	550	298	252
Dérivés de crédit							
Dérivés de gré à gré	– Swaps sur rendement total – protection vendue	–	–	–	–	–	–
	– Swaps sur défaillance – protection souscrite	33	–	33	–	–	–
	– Swaps sur défaillance – protection vendue	–	–	–	–	–	–
		33	–	33	–	–	–
Total des dérivés de crédit							
		33	–	33	–	–	–
Dérivés sur actions							
Dérivés de gré à gré		60	3	57	27	2	25
Dérivés négociés en Bourse		–	–	–	–	–	–
		60	3	57	27	2	25
Total des dérivés sur actions							
		60	3	57	27	2	25
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés de gré à gré		–	–	–	–	–	–
Dérivés négociés en Bourse		–	–	–	–	–	–
		–	–	–	–	–	–
Total des dérivés sur métaux précieux							
		–	–	–	–	–	–
Autres dérivés sur marchandises							
Dérivés de gré à gré		–	–	–	–	–	–
Dérivés négociés en Bourse		–	–	–	–	–	–
		–	–	–	–	–	–
Total des autres dérivés sur marchandises							
		–	–	–	–	–	–
Total – compte de la GAP							
		2 086	982	1 104	2 406	1 148	1 258
Juste valeur totale							
		19 947	19 724	223	27 039	27 091	(52)
Moins : incidence des accords généraux de compensation							
		(14 551)	(14 551)	–	(20 070)	(20 070)	–
		5 396 \$	5 173 \$	223 \$	6 969 \$	7 021 \$	(52)\$
Juste valeur moyenne des dérivés du compte de négociation¹⁾							
	– Dérivés de taux d'intérêt	15 190 \$	15 345 \$	(155)\$	18 176 \$	18 317 \$	(141)\$
	– Dérivés de change	5 061	4 589	472	5 309	5 050	259
	– Dérivés de crédit	425	626	(201)	819	1 577	(758)
	– Dérivés sur actions	369	1 128	(759)	349	993	(644)
	– Dérivés sur métaux précieux	40	33	7	69	65	4
	– Autres dérivés sur marchandises	556	476	80	719	636	83
		21 641 \$	22 197 \$	(556)\$	25 441 \$	26 638 \$	(1 197)\$

1) La juste valeur moyenne correspond à la moyenne mensuelle.

Le tableau ci-dessous présente les niveaux au sein de la hiérarchie de la juste valeur dans lesquels les justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé sont classées :

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2013	Total 2012
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données inobservables sur le marché			
En millions de dollars, au 31 octobre	2013	2012	2013	2012	2013	2012		
Actifs financiers								
Dépôts auprès d'autres banques	– \$	– \$	111 \$	– \$	– \$	– \$	111 \$	– \$
Valeurs du compte de négociation								
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	2 053 \$	2 052 \$	7 378 \$	8 468 \$	– \$	– \$	9 431 \$	10 520 \$
Titres de participation de sociétés	27 169	23 693	3 707	3 600	–	–	30 876	27 293
Titres de créance de sociétés	–	–	2 360	1 351	–	–	2 360	1 351
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	564	538	837	628	1 401	1 166
	29 222 \$	25 745 \$	14 009 \$	13 957 \$	837 \$	628 \$	44 068 \$	40 330 \$
Prêts liés au compte de négociation								
Entreprises et gouvernements ¹	– \$	– \$	2 211 \$	893 \$	– \$	12 \$	2 211 \$	905 \$
Valeurs disponibles à la vente								
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	1 162 \$	1 889 \$	14 625 \$	15 389 \$	– \$	– \$	15 787 \$	17 278 \$
Titres de participation de sociétés	29	14	9	1	618	639	656	654
Titres de créance de sociétés	–	–	7 967	4 977	9	21	7 976	4 998
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	2 922	1 060	286	710	3 208	1 770
	1 191 \$	1 903 \$	25 523 \$	21 427 \$	913 \$	1 370	27 627 \$	24 700 \$
Valeurs désignées à leur juste valeur								
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	– \$	– \$	44 \$	47 \$	– \$	– \$	44 \$	47 \$
Titres de créance de sociétés	–	–	96	87	–	–	96	87
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	147	170	147	170
	– \$	– \$	140 \$	134 \$	147 \$	170 \$	287 \$	304 \$
Valeurs désignées à leur juste valeur acquises en vertu de prises en pension de titres	– \$	– \$	– \$	38 \$	– \$	– \$	– \$	38 \$
Dérivés								
De taux d'intérêt	– \$	12 \$	13 718 \$	20 166 \$	46 \$	80 \$	13 764 \$	20 258 \$
De change	–	–	4 812	5 386	–	–	4 812	5 386
De crédit	–	–	–	–	294	591	294	591
Sur actions	129	33	342	209	1	12	472	254
Sur métaux précieux	–	7	28	15	–	–	28	22
Autres dérivés sur marchandises	117	193	460	335	–	–	577	528
	246 \$	245 \$	19 360 \$	26 111 \$	341 \$	683 \$	19 947 \$	27 039 \$
Total des actifs financiers	30 659 \$	27 893 \$	61 354 \$	62 560 \$	2 238 \$	2 863 \$	94 251 \$	93 316 \$
Passifs financiers								
Dépôts et autres passifs ²	– \$	– \$	(1 773)\$	(1 483)\$	(737)\$	(597)\$	(2 510)\$	(2 080)\$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(9 099)	(6 805)	(4 228)	(6 230)	–	–	(13 327)	(13 035)
	(9 099)\$	(6 805)\$	(6 001)\$	(7 713)\$	(737)\$	(597)\$	(15 837)\$	(15 115)\$
Dérivés								
De taux d'intérêt	– \$	– \$	(12 820)\$	(19 540)\$	(48)\$	(85)\$	(12 868)\$	(19 625)\$
De change	–	–	(4 166)	(4 556)	–	–	(4 166)	(4 556)
De crédit	–	–	–	–	(413)	(1 315)\$	(413)	(1 315)
Sur actions	(120)	(18)	(1 650)	(936)	(13)	(2)	(1 783)	(956)
Sur métaux précieux	(8)	(18)	(22)	(13)	–	–	(30)	(31)
Autres dérivés sur marchandises	(126)	(101)	(338)	(507)	–	–	(464)	(608)
	(254)\$	(137)\$	(18 996)\$	(25 552)\$	(474)\$	(1 402)\$	(19 724)\$	(27 091)\$
Total des passifs financiers	(9 353)\$	(6 942)\$	(24 997)\$	(33 265)\$	(1 211)\$	(1 999)\$	(35 561)\$	(42 206)\$

1) Certains montants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Comprennent les dépôts désignés à leur juste valeur de 1 764 M\$ (1 488 M\$ en 2012), les emprunts garantis désignés à leur juste valeur de 352 M\$ (365 M\$ en 2012), les dérivés incorporés séparés de 348 M\$ (184 M\$ en 2012), les autres passifs désignés à leur juste valeur de 2 M\$ (3 M\$ en 2012) et les autres passifs financiers évalués à leur juste valeur de 44 M\$ (40 M\$ en 2012).

Des transferts vers le niveau 3 ou depuis le niveau 3 peuvent survenir en présence de renseignements additionnels ou nouveaux concernant les données d'évaluation et les changements concernant leur observabilité. Au cours de l'exercice, nous avons transféré un montant de 22 M\$ de titres de participation de sociétés et un montant de 12 M\$ au titre de certains dérivés incorporés séparés du niveau 3 au niveau 2 ainsi qu'un montant de 8 M\$ au titre de certains dérivés incorporés séparés, un montant de 2 M\$ d'actifs dérivés et un montant de 1 M\$ de passifs dérivés du niveau 2 au niveau 3.

Pour l'exercice, le profit net comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lié aux instruments financiers, dont la juste valeur a été évaluée à l'aide d'une technique d'évaluation exigeant des paramètres inobservables sur le marché, s'est élevé à 196 M\$ (199 M\$ en 2012 et 310 M\$ en 2011).

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur d'après des données inobservables sur le marché. Nous couvrons souvent des positions par des positions compensatoires qui peuvent être classées à un niveau différent. Par conséquent, les profits et pertes pour les actifs et passifs au niveau 3 présentés dans le tableau ci-après ne reflètent pas l'incidence des profits et pertes compensatoires sur les instruments de couverture connexes qui ont été classés au niveau 1 ou au niveau 2.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Solde d'ouverture	Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net		Profits latents (pertes latentes) inclus(es) dans les autres éléments du résultat global, montant net	Transferts au niveau 3	Transferts du niveau 3	Achats	Émissions	Ventes	Règlements	Solde de clôture
		Réalisé(e)s ¹	Latent(e)s ^{1,2}								
2013											
Valeurs du compte de négociation											
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	628 \$	138 \$	171 \$	– \$	– \$	– \$	162 \$	– \$	– \$	(262)\$	837 \$
Prêts liés au compte de négociation											
Entreprises et gouvernements	12	8	–	–	–	–	–	–	(20)	–	–
Valeurs disponibles à la vente											
Titres de participation de sociétés	639	81	(39)	28	–	(22)	93	–	(162)	–	618
Titres de créance de sociétés	21	15	1	(5)	–	–	–	–	(23)	–	9
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	710	7	–	(7)	–	–	2	–	–	(426)	286
Valeurs désignées à leur juste valeur											
Titres adossés à des créances mobilières	170	15	23	–	–	–	–	–	–	(61)	147
Actifs dérivés											
De taux d'intérêt	80	10	(11)	–	–	–	–	–	(18)	(15)	46
De crédit	591	(29)	(90)	–	–	–	–	–	–	(178)	294
Sur actions	12	–	(1)	–	2	–	–	–	–	(12)	1
Total de l'actif	2 863 \$	245 \$	54 \$	16 \$	2 \$	(22)\$	257 \$	– \$	(223)\$	(954)\$	2 238 \$
Dépôts et autres passifs³											
Dérivés											
De taux d'intérêt	(85)	(12)	14	–	–	–	–	–	18	17	(48)
De crédit	(1 315)	43	92	–	–	–	–	–	–	767	(413)
Sur actions	(2)	–	(2)	–	(1)	–	–	–	(8)	–	(13)
Total du passif	(1 999)\$	(8)\$	(95)\$	– \$	(9)\$	12 \$	– \$	(48)\$	20 \$	916 \$	(1 211)\$
2012											
Valeurs du compte de négociation											
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	559 \$	44 \$	90 \$	– \$	– \$	– \$	18 \$	– \$	– \$	(83)\$	628 \$
Prêts liés au compte de négociation											
Entreprises et gouvernements	11	–	1	–	–	–	–	–	–	–	12
Valeurs disponibles à la vente											
Titres de participation de sociétés	718	48	(23)	7	–	–	43	–	(154)	–	639
Titres de créance de sociétés	9	44	(2)	(6)	–	–	–	–	(20)	(4)	21
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	1 325	2	–	(8)	–	–	284	–	(175)	(718)	710
Valeurs désignées à leur juste valeur											
Titres adossés à des créances mobilières	198	32	30	–	–	–	–	–	(18)	(72)	170
Actifs dérivés											
De taux d'intérêt	80	8	3	–	–	–	–	–	–	(11)	80
De crédit	1 019	(16)	(303)	–	–	–	–	–	–	(109)	591
Sur actions	10	(2)	2	–	–	–	–	–	–	2	12
Total de l'actif	3 929 \$	160 \$	(202)\$	(7)\$	– \$	– \$	345 \$	– \$	(367)\$	(995)\$	2 863 \$
Dépôts et autres passifs³											
Dérivés											
De taux d'intérêt	(84)	(12)	(3)	–	–	–	–	–	–	14	(85)
De crédit	(1 787)	43	250	–	–	–	–	–	–	179	(1 315)
Sur actions	(48)	–	–	–	–	–	–	–	–	46	(2)
Autres dérivés sur marchandises	(18)	–	–	–	–	–	–	–	–	18	–
Total du passif	(2 892)\$	29 \$	212 \$	– \$	– \$	372 \$	(3)\$	(37)\$	7 \$	313 \$	(1 999)\$

1) Comprennent les profits et les pertes de change.

2) Comprennent les profits latents et les pertes latentes lié(e)s aux actifs et passifs détenus à la fin de l'exercice considéré.

3) Incluent des dépôts désignés à leur juste valeur de 557 M\$ (472 M\$ en 2012) et des dérivés incorporés séparés de 180 M\$ (122 M\$ en 2012).

Sensibilité des actifs financiers et des passifs financiers du niveau 3

Des techniques d'évaluation qui font appel principalement à des données inobservables sur le marché sont utilisées pour certains instruments financiers, y compris nos activités de crédit structuré en voie de liquidation. Le fait de substituer une ou plusieurs des données de niveau 3 utilisées dans l'évaluation à la juste valeur de nos actifs et passifs financiers importants de niveau 3 par des hypothèses possibles raisonnables aurait une incidence significative sur la juste valeur tel qu'il est décrit ci-après.

Dans le cadre de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, nos principales sources d'exposition, qui proviennent de titres détenus directement ou de dérivés, consistent en des contrats liés au marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation, des titres adossés à des prêts avec flux groupés, des titres de créance de sociétés et d'autres titres. Les expositions au risque de crédit structuré qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan consolidé sont liées aux valeurs du compte de négociation, aux valeurs désignées à leur juste valeur, aux prêts liés au compte de négociation et aux dérivés. Ces justes valeurs sont généralement déterminées d'après des cours indicatifs des courtiers ainsi qu'à l'aide de modèles internes qui utilisent comme données clés des taux fixés par défaut, des taux de recouvrement, des taux de remboursement anticipé, des taux d'actualisation et des écarts de taux, ces justes valeurs étant sensibles à ces données. La juste valeur des dérivés de crédit est aussi sensible aux rajustements de l'évaluation du crédit liés au risque de contrepartie. Les expositions au risque de crédit structuré classées dans les prêts et créances sont comptabilisées au coût amorti et sont exclues de cette analyse. L'incidence d'ajuster les cours indicatifs des courtiers, les taux fixés par défaut, les taux de recouvrement, les taux de remboursement anticipé, les taux d'actualisation et les écarts de taux au moyen d'hypothèses possibles raisonnables augmenterait ou diminuerait les justes valeurs pouvant aller respectivement jusqu'à 66 M\$ et 69 M\$.

Au 31 octobre 2013, la juste valeur de notre placement dans des titres de participation de sociétés fermées correspondait essentiellement à des placements de 409 M\$ dans des fonds de placement à titre de commanditaire et à des placements de 209 M\$ dans des sociétés fermées. La juste valeur de nos placements dans nos sociétés en commandite est déterminée d'après la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds, rajustée au besoin. La juste valeur des sociétés en commandite est sensible aux variations de la valeur liquidative et, si l'on rajustait la valeur liquidative à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable, la juste valeur totale de nos sociétés en commandite augmenterait ou diminuerait respectivement de 33 M\$ et de 33 M\$. La juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées est déterminée au moyen de l'application de multiples d'évaluation appropriés à des indicateurs financiers, tels que les produits ou le résultat net. Nous faisons preuve de jugement lorsque nous choisissons les multiples des sociétés cotées comparables, que nous rajustons par la suite pour tenir compte des facteurs propres à la société. La juste valeur des titres de participation de sociétés fermées est sensible aux changements subis par le multiple que nous appliquons et, si l'on rajustait le multiple à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable, la juste valeur totale de nos placements dans des titres de participation de sociétés fermées augmenterait ou diminuerait respectivement de 53 M\$ et de 28 M\$.

Au 31 octobre 2013, la juste valeur de 283 M\$ de nos TACM était fondée sur des écarts de taux, qui sont des données inobservables, et des hypothèses relatives au remboursement des créances sous-jacentes à ces TACM. La juste valeur de nos TACM est sensible aux variations des écarts de taux et aux hypothèses relatives au remboursement anticipé. Si l'on rajustait ces données inobservables, la juste valeur augmenterait ou diminuerait respectivement de 15 M\$ et de 15 M\$.

Actifs désignés à leur juste valeur

Les valeurs désignées à leur juste valeur comprennent certains titres de créance qui étaient désignés à leur juste valeur en étant gérés conjointement avec des dérivés afin d'éliminer ou de réduire considérablement les risques financiers.

Les valeurs désignées à leur juste valeur acquises en vertu de prises en pension de titres comprennent certains prêts garantis (classés à titre de valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres dans le bilan consolidé) qui sont couverts sur le plan économique par des dérivés. Aucun risque de crédit n'est associé à ces actifs désignés à leur juste valeur. Au 31 octobre 2013, la valeur comptable et l'exposition maximale au risque de crédit liées à nos valeurs désignées à leur juste valeur acquises en vertu de prises en pension de titres étaient de néant (38 M\$ en 2012).

Passifs désignés à leur juste valeur

Les dépôts et autres passifs désignés à leur juste valeur comprennent :

- Certains passifs-dépôts de gouvernements et d'entreprises, et certains emprunts garantis qui sont couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers, ainsi que certains passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, ayant une incidence notable sur les flux de trésorerie du passif hôte et non séparés de l'instrument hôte;
- Nos engagements hypothécaires auprès de clients de détail visant à consentir des prêts hypothécaires à taux fixe, couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers.

La juste valeur d'un passif financier désigné à sa juste valeur tient compte du risque de crédit se rapportant à ce passif. Pour les passifs financiers désignés à leur juste valeur pour lesquels nous croyons que la juste valeur est tributaire des variations du risque de crédit propre à la CIBC du point de vue des porteurs d'effets, le montant de la variation de la juste valeur imputable aux variations de notre propre risque d'écart de taux est calculé à l'aide de cours de courtiers obtenus à l'égard de notre propre écart de taux à l'établissement des passifs désignés à leur juste valeur et à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les variations de notre propre risque de crédit ont eu une incidence négligeable sur l'évaluation de la juste valeur des dépôts désignés à leur juste valeur et des autres passifs.

La valeur comptable des dépôts désignés à leur juste valeur aurait été inférieure de 1 M\$ (inférieure de 5 M\$ en 2012) si les dépôts avaient été comptabilisés selon le montant de règlement prévu au contrat.

Note 3 | Acquisitions et cessions importantes

2013

Ententes Aéroplan

Le 16 septembre 2013, la CIBC a annoncé qu'elle avait conclu des ententes tripartites avec Aimia Canada Inc. (Aimia) et La Banque Toronto-Dominion (la Banque TD).

En vertu de cette entente de 10 ans avec Aimia, la CIBC continuera d'émettre des cartes de crédit donnant droit à des milles Aéroplan.

La CIBC vendra à la Banque TD environ la moitié de son portefeuille Aéro Or VISA actuel, qui comprend majoritairement des clients titulaires d'une carte de crédit uniquement, alors que la CIBC conservera le portefeuille de cartes de crédit Aéro Or VISA dont sont titulaires des clients ayant une relation plus étendue avec la Banque.

Le portefeuille cédé par la CIBC devrait se composer d'environ 3,4 G\$ de créances sur cartes de crédit. À la conclusion de l'entente, la CIBC recevra un paiement en espèces de la Banque TD qui sera égal au solde de créances sur cartes de crédit que la Banque TD acquerra.

La CIBC touchera aussi, à la conclusion de l'entente, un montant totalisant 200 M\$ en paiements initiaux de la part d'Aimia et de la Banque TD.

En vertu de ces ententes :

- La CIBC continuera de pouvoir faire la promotion du programme Aéroplan et d'émettre des cartes Aéro Or à des nouveaux titulaires au moyen de ses canaux de marque CIBC.
- Les parties ont convenu de certaines clauses pour contrebalancer le risque de transfert des clients d'une société à l'autre. Des paiements pouvant atteindre 400 M\$ par la Banque TD/Aimia ou la CIBC sont prévus au chapitre du transfert des comptes de carte de crédit Aéroplan.
- La CIBC prévoit recevoir de la Banque TD une subvention commerciale d'environ 38 M\$ par année au cours de chacune des trois années suivant la conclusion de l'entente.

- L'entente conclue par la CIBC et Aimia comprend une option où l'une des deux parties peut résilier l'entente après la troisième année et prévoit que la CIBC devra verser une pénalité à Aimia si, dans le portefeuille de cartes de crédit conservé par la CIBC, plus d'un certain nombre de titulaires de carte de crédit Aéroplan passent à un autre type de carte de crédit CIBC.
- La CIBC travaillera avec la Banque TD aux termes d'une entente de service intérimaire afin d'assurer la transition en douceur des clients qui passeront à la Banque TD.

La conclusion de l'entente, qui devrait avoir lieu à la fin de décembre 2013, se fera sous réserve des conditions habituelles applicables à une telle entente, dont l'obtention des approbations réglementaires nécessaires relativement à CARDS II Trust. Conjointement à l'entente conclue avec Aimia, la CIBC a aussi accepté, au moment de la conclusion des transactions prévues par le contrat d'achat, de dégager Aimia et la Banque TD de toute obligation potentielle liée au fait que la Banque TD devient le principal partenaire financier d'Aéroplan pour les cartes de crédit.

Atlantic Trust Private Wealth Management

Le 11 avril 2013, la CIBC a annoncé qu'elle a conclu une entente définitive visant l'acquisition d'Atlantic Trust Private Wealth Management (Atlantic Trust) auprès de sa société mère, Invesco Ltd. pour une contrepartie de 210 M\$ US. Atlantic Trust, qui gère des biens d'un montant totalisant environ 23 G\$ US, fournit des solutions de gestion de patrimoine intégrées à des particuliers et des familles à valeur nette élevée, des fondations et à des fonds de dotation. La transaction est assujettie à des approbations réglementaires et devrait se conclure au premier trimestre de l'exercice 2014. Les résultats des activités acquises seront consolidés à compter de la date de conclusion de la transaction et inclus dans l'unité d'exploitation stratégique Gestion des avoirs.

Gestion privée de patrimoine (Asie)

Le 25 janvier 2013, la CIBC a vendu son secteur d'activité autonome de gestion privée de patrimoine situé à Hong Kong et à Singapour. L'entreprise spécialisée de services de consultation et de courtage, qui était comprise dans les Services bancaires internationaux de l'unité d'exploitation stratégique Siège social et autres, offrait des services bancaires privés à un petit nombre de clients à valeur nette élevée dans la région Asie-Pacifique, et gérait des biens d'un montant totalisant environ 2 G\$. Par conséquent, la CIBC a comptabilisé un profit, net des charges connexes, de 16 M\$ (16 M\$ après impôt) au cours de l'exercice considéré. Les autres activités de la CIBC en Asie n'ont pas été touchées par cette transaction.

2012

Investissement dans Groupe TMX Limitée

La CIBC a achevé le financement de son engagement de participation de 194 M\$ à l'égard de la Corporation d'Acquisition Groupe Maple (Maple). L'engagement de participation de la CIBC, et d'autres investisseurs, conjointement avec la participation de la CIBC à des facilités de crédit de 1,9 G\$ ont fourni le financement nécessaire permettant l'acquisition par Maple de 80 % des actions en circulation du Groupe TMX Inc. (Groupe TMX). Le 14 septembre 2012, Maple a finalisé l'acquisition de la tranche restante de 20 % des actions en circulation du Groupe TMX au moyen d'un échange d'actions du Groupe TMX contre des actions de Maple, à raison d'une contre une.

Maple a également acquis la totalité des actions d'Alpha Trading Systems Inc., d'Alpha Trading Systems Limited Partnership et de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée au cours du quatrième trimestre. La CIBC a comptabilisé un profit combiné, net des charges connexes, de 24 M\$ (19 M\$ après impôt) à la vente de ses participations dans ces entités.

Maple a été renommée par la suite « Groupe TMX Limitée ».

Par conséquent, la CIBC détient 6,7 % du Groupe TMX Limitée et a un représentant siégeant au conseil d'administration. La CIBC utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser ce placement, et notre quote-part des résultats du Groupe TMX est comprise dans l'unité d'exploitation stratégique Services bancaires de gros au cours de la période suivant l'acquisition.

Acquisitions

Acquisition de Griffis & Small, LLC

Le 31 août 2012, la CIBC a réalisé l'acquisition des activités de Griffis & Small, LLC, société offrant des services consultatifs dans le domaine de l'énergie, située à Houston et spécialisée dans les acquisitions et les dessaisissements du secteur de l'exploration et de la production. Les activités acquises ont été consolidées à compter de la date de conclusion de la transaction et les résultats de l'entreprise acquise sont inclus dans l'unité d'exploitation stratégique Services bancaires de gros au cours de la période suivant l'acquisition.

Acquisition de MFS McLean Budden

Le 7 septembre 2012, la CIBC a réalisé l'acquisition des activités de Gestion privée de patrimoine de MFS McLean Budden, qui gérait environ 1,4 G\$ de biens pour le compte de particuliers et de familles à valeur nette élevée, de fonds de dotation et de fondations. Les activités acquises ont été consolidées à compter de la date de conclusion de la transaction et les résultats de l'entreprise acquise sont inclus dans l'unité d'exploitation stratégique Gestion des avoirs au cours de la période suivant l'acquisition.

L'acquisition des activités de Griffis & Small, LLC et de Gestion privée de patrimoine de MFS McLean Budden a entraîné la comptabilisation d'un montant total au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée de 32 M\$.

Note 4 | Valeurs mobilières

En millions de dollars, au 31 octobre	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance										Total 2013		Total 2012		
	1 an ou moins		De 1 an à 5 ans		De 5 ans à 10 ans		Plus de 10 ans		Pas d'échéance précise		Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	
	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹					
Valeurs disponibles à la vente															
Valeurs émises ou garanties par :															
Gouvernement du Canada	209 \$	0,9 %	5 111 \$	2,4 %	1 483 \$	2,7 %	– \$	– %	– \$	– %	6 803 \$	2,4 %	6 765 \$	2,3 %	
Autres gouvernements canadiens	242	1,4	951	1,6	2 673	3,1	92	3,1	–	–	3 958	2,6	4 223	2,7	
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	731	0,2	1 170	0,9	877	1,1	56	0,8	–	–	2 834	0,8	4 399	0,6	
Gouvernements d'autres pays	993	2,0	633	3,4	336	5,9	230	5,4	–	–	2 192	3,3	1 891	3,9	
Titres adossés à des créances hypothécaires ²	85	1,0	2 331	1,7	2	1,7	486	0,7	–	–	2 904	1,5	1 023	2,0	
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	286	2,8	18	0,8	–	–	–	–	304	2,7	747	3,1	
Titres de créance de sociétés ouvertes	2 691	1,1	5 132	1,7	106	5,1	38	7,8	–	–	7 967	1,5	4 989	1,8	
Titres de créance de sociétés fermées	–	–	8	10,0	1	10,0	–	–	–	–	9	10,0	9	9,0	
Total des titres de créance	4 951		15 622		5 496		902		–		26 971		24 046		
Titres de participation de sociétés ouvertes	–	–	–	–	–	–	–	–	30	–	30	négl.	16	négl.	
Titres de participation de sociétés fermées	–	–	–	–	–	–	–	–	626	–	626	négl.	638	négl.	
Total des titres de participation	–		–		–		–		656		656		654		
Total des valeurs disponibles à la vente	4 951 \$		15 622 \$		5 496 \$		902 \$		656 \$		27 627 \$		24 700 \$		
Valeurs du compte de négociation															
Valeurs émises ou garanties par :															
Gouvernement du Canada	1 081 \$		1 510 \$		637 \$		208 \$		– \$		3 436 \$		4 017 \$		
Autres gouvernements canadiens	958		1 639		1 197		1 697		–		5 491		5 543		
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	26		203		15		100		–		344		784		
Gouvernements d'autres pays	13		108		13		26		–		160		176		
Titres adossés à des créances hypothécaires ³	19		298		8		23		–		348		275		
Titres adossés à des créances mobilières	17		208		45		783		–		1 053		891		
Titres de créance de sociétés ouvertes	932		941		242		245		–		2 360		1 351		
Titres de participation de sociétés ouvertes	–		–		–		–		30 876		30 876		27 293		
Total des valeurs du compte de négociation	3 046 \$		4 907 \$		2 157 \$		3 082 \$		30 876 \$		44 068 \$		40 330 \$		
Valeurs désignées à leur juste valeur															
Valeurs émises ou garanties par :															
Autres gouvernements canadiens	– \$		– \$		– \$		44 \$		– \$		44 \$		47 \$		
Titres adossés à des créances mobilières	–		–		–		147		–		147		170		
Titres de créance de sociétés ouvertes	–		96		–		–		–		96		87		
Total des valeurs désignées à leur juste valeur	– \$		96 \$		– \$		191 \$		– \$		287 \$		304 \$		
Total des valeurs mobilières⁴	7 997 \$		20 625 \$		7 653 \$		4 175 \$		31 532 \$		71 982 \$		65 334 \$		

1) Représente le rendement moyen pondéré, déterminé par l'application de la moyenne pondérée des rendements des titres à revenu fixe individuels.

2) Comprendent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dont le coût amorti s'établissait à 2 356 M\$ (482 M\$ en 2012) et la juste valeur, à 2 365 M\$ (492 M\$ en 2012); des valeurs émises par la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae) dont le coût amorti s'établissait à 4 M\$ (8 M\$ en 2012) et la juste valeur, à 4 M\$ (8 M\$ en 2012) et des valeurs émises par la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), société détenue par le gouvernement américain, dont le coût amorti s'établissait à 531 M\$ (511 M\$ en 2012) et la juste valeur, à 532 M\$ (518 M\$ en 2012).

3) Comprendent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL de 315 M\$ (273 M\$ en 2012).

4) Comprendent des valeurs libellées en dollars américains d'une valeur comptable de 15,4 G\$ (14,3 G\$ en 2012) et des valeurs libellées dans d'autres monnaies étrangères d'une valeur comptable de 613 M\$ (570 M\$ en 2012).

négl. Négligeable.

Reclassement des instruments financiers

En vertu des changements apportés en octobre 2008 à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, il est permis, dans de rares circonstances, que certains actifs financiers détenus à des fins de transaction soient reclassés comme prêts et créances et comme valeurs disponibles à la vente. En raison de ces modifications, nous avons reclassé certaines valeurs dans les prêts et créances et valeurs disponibles à la vente avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2008. Nous n'avons pas reclassé de titres au cours des exercices clos les 31 octobre 2013, 2012 et 2011.

Les tableaux suivants présentent les valeurs comptables, les justes valeurs ainsi que les résultats et les pertes propres aux actifs reclassés :

En millions de dollars, au 31 octobre	2013		2012	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Actifs détenus à des fins de transaction reclassés auparavant dans les prêts et créances	2 746 \$	2 781 \$	3 864 \$	3 940 \$
Actifs détenus à des fins de transaction reclassés auparavant dans les valeurs disponibles à la vente	7	7	14	14
Total des actifs financiers reclassés	2 753 \$	2 788 \$	3 878 \$	3 954 \$

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
Résultat net (avant impôt) comptabilisé sur actifs reclassés :			
Produits d'intérêts	71 \$	97 \$	104 \$
Pertes de valeur	(14)	(34)	(25)
	57 \$	63 \$	79 \$
Variation de la juste valeur comptabilisée en résultat net (avant impôt) si le reclassement n'avait pas eu lieu :			
Sur les actifs détenus à des fins de transaction reclassés auparavant dans les prêts et créances	22 \$	62 \$	(16)\$
Sur les actifs détenus à des fins de transaction reclassés auparavant dans les valeurs disponibles à la vente	–	(1)	4
	22 \$	61 \$	(12)\$

Les taux d'intérêt effectifs sur les valeurs détenues à des fins de transaction auparavant reclassées dans les valeurs disponibles à la vente variaient entre 3 % et 13 %, et les flux de trésorerie recouvrables prévus étaient de 1,2 G\$, à la date de leur reclassement. Les taux d'intérêt effectifs sur les valeurs détenues à des fins de transaction auparavant reclassées dans les prêts et créances variaient entre 4 % et 10 %, et les flux de trésorerie recouvrables prévus étaient de 7,9 G\$ en date de leur reclassement.

Juste valeur des valeurs disponibles à la vente

En millions de dollars, au 31 octobre	2013				2012			
	Coût amorti	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Coût amorti	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur
Valeurs émises ou garanties par :								
Gouvernement du Canada	6 770 \$	34 \$	(1)\$	6 803 \$	6 683 \$	84 \$	(2)\$	6 765 \$
Autres gouvernements canadiens	3 925	34	(1)	3 958	4 197	28	(2)	4 223
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	2 856	5	(27)	2 834	4 393	14	(8)	4 399
Gouvernements d'autres pays	2 193	17	(18)	2 192	1 885	24	(18)	1 891
Titres adossés à des créances hypothécaires	2 894	12	(2)	2 904	1 004	19	–	1 023
Titres adossés à des créances mobilières	299	5	–	304	736	11	–	747
Titres de créance de sociétés ouvertes	7 927	57	(17)	7 967	4 938	69	(18)	4 989
Titres de créance de sociétés fermées	5	4	–	9	5	4	–	9
Titres de participation de sociétés ouvertes	12	18	–	30	5	11	–	16
Titres de participation de sociétés fermées	363	263	–	626	378	260	–	638
	27 244 \$	449 \$	(66)\$	27 627 \$	24 224 \$	524 \$	(48)\$	24 700 \$

Pour les valeurs disponibles à la vente dont la juste valeur est inférieure au coût amorti, le tableau ci-après présente la juste valeur actuelle et les pertes latentes connexes pour des périodes de moins de 12 mois et de 12 mois ou plus :

En millions de dollars, au 31 octobre	2013						2012					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total		Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes
Valeurs émises ou garanties par :												
Gouvernement du Canada	324 \$	(1)\$	– \$	– \$	324 \$	(1)\$	1 655 \$	(2)\$	– \$	– \$	1 655 \$	(2)\$
Autres gouvernements canadiens	–	–	680	(1)	680	(1)	471	(2)	–	–	471	(2)
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	539	(5)	759	(22)	1 298	(27)	1 564	(8)	–	–	1 564	(8)
Gouvernements d'autres pays	580	(6)	153	(12)	733	(18)	497	(18)	1	–	498	(18)
Titres adossés à des créances hypothécaires	584	(2)	–	–	584	(2)	5	–	–	–	5	–
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	–	–	20	–	–	–	20	–
Titres de créance de sociétés ouvertes	1 437	(12)	196	(5)	1 633	(17)	634	(18)	–	–	634	(18)
Titres de créance de sociétés fermées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres de participation de sociétés ouvertes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres de participation de sociétés fermées	5	–	1	–	6	–	1	–	6	–	7	–
	3 469 \$	(26)\$	1 789 \$	(40)\$	5 258 \$	(66)\$	4 847 \$	(48)\$	7 \$	– \$	4 854 \$	(48)\$

Au 31 octobre 2013, le coût amorti de 148 valeurs disponibles à la vente qui affichaient une position de perte latente brute (100 valeurs en 2012) dépassait leur juste valeur de 66 M\$ (48 M\$ en 2012). Vingt-quatre valeurs disponibles à la vente (six valeurs en 2012) ont affiché une position de perte latente brute pour plus d'un an, soit une perte latente brute de 40 M\$ (inférieure à 1 M\$ en 2012). Nous avons déterminé que ces valeurs disponibles à la vente n'avaient pas subi de dépréciation.

Le tableau ci-dessous présente les profits et les pertes réalisés ainsi que les reprises de pertes de valeur et les pertes de valeur des valeurs disponibles à la vente :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
Profits réalisés	280 \$	309 \$	474 \$
Pertes réalisées	(29)	(23)	(59)
Reprises de pertes de valeur	–	–	1
Pertes de valeur			
Titres de créance	–	–	(1)
Titres de participation	(39)	(22)	(18)
	212 \$	264 \$	397 \$

Note 5 | Prêts^{1, 2}

En millions de dollars, au 31 octobre

	2013					2012				
	Montant brut	Provision individuelle	Provision collective	Provision totale	Total net	Montant brut	Provision individuelle	Provision collective	Provision totale	Total net
Prêts hypothécaires à l'habitation	150 938 \$	1 \$	159 \$	160 \$	150 778 \$	150 056 \$	– \$	71 \$	71 \$	149 985 \$
Particuliers ³	34 441	9	442	451	33 990	35 323	8	459	467	34 856
Cartes de crédit	14 772	–	517	517	14 255	15 153	–	583	583	14 570
Entreprises et gouvernements ⁴	48 201	310	260	570	47 631	43 624	467	272	739	42 885
	248 352 \$	320 \$	1 378 \$	1 698 \$	246 654 \$	244 156 \$	475 \$	1 385 \$	1 860 \$	242 296 \$

1) Les prêts sont présentés nets des produits non gagnés de 299 M\$ (327 M\$ en 2012).

2) Comprennent des prêts bruts libellés en dollars américains de 22,5 G\$ (19,9 G\$ en 2012) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 3,1 G\$ (3,1 G\$ en 2012).

3) Comprennent un montant de 117 M\$ (133 M\$ en 2012), y compris une tranche sans recours de néant (néant en 2012), pour des prêts consentis à des particuliers alors qu'ils étaient à l'emploi de la CIBC en vue de financer une partie de leur participation dans des fonds qui effectuent des placements privés en actions en parallèle avec la CIBC et ses sociétés affiliées. Ces prêts sont garantis par la participation de l'emprunteur dans ces fonds. Du total de l'encours de ces prêts, 114 M\$ (129 M\$ en 2012) sont dus par des particuliers qui ne sont plus à l'emploi de la CIBC.

4) Comprennent des prêts liés au compte de négociation de 2 211 M\$ (905 M\$ en 2012).

Provision pour pertes sur créances Provision individuelle

	Prêts hypothécaires à l'habitation			Particuliers			Entreprises et gouvernements			Total		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre												
Solde au début de l'exercice	– \$	1 \$	1 \$	8 \$	8 \$	6 \$	467 \$	357 \$	338 \$	475 \$	366 \$	345 \$
Dotations à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	1	(1)	–	1	–	4	166	272	152	168	271	156
Radiations	–	–	–	–	(1)	(1)	(323)	(134)	(99)	(323)	(135)	(100)
Recouvrements	–	–	–	–	–	–	3	3	6	3	3	6
Intérêts courus sur prêts douteux	–	–	–	–	–	–	(20)	(30)	(34)	(20)	(30)	(34)
Divers	–	–	–	–	1	(1)	17	(1)	(6)	17	–	(7)
Solde à la fin de l'exercice	1 \$	– \$	1 \$	9 \$	8 \$	8 \$	310 \$	467 \$	357 \$	320 \$	475 \$	366 \$

Provision collective

	Prêts hypothécaires à l'habitation			Particuliers			Cartes de crédit			Entreprises et gouvernements			Total		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011
En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date															
Solde au début de l'exercice	71 \$	48 \$	42 \$	459 \$	478 \$	511 \$	583 \$	632 \$	650 \$	328 \$	327 \$	402 \$	1 441 \$	1 485 \$	1 605 \$
Dotations à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	119	53	39	295	268	248	499	646	728	40	53	(27)	953	1 020	988
Radiations	(24)	(20)	(17)	(334)	(310)	(307)	(708)	(826)	(852)	(59)	(57)	(59)	(1 125)	(1 213)	(1 235)
Recouvrements	–	–	–	32	30	27	143	131	106	6	6	6	181	167	139
Intérêts courus sur prêts douteux	(9)	(12)	(13)	(8)	(5)	(1)	–	–	–	–	–	–	(17)	(17)	(14)
Divers	2	2	(3)	(2)	(2)	–	–	–	–	5	(1)	5	5	(1)	2
Solde à la fin de l'exercice	159 \$	71 \$	48 \$	442 \$	459 \$	478 \$	517 \$	583 \$	632 \$	320 \$	328 \$	327 \$	1 438 \$	1 441 \$	1 485 \$
Se compose de ce qui suit :															
Prêts	159 \$	71 \$	48 \$	442 \$	459 \$	478 \$	517 \$	583 \$	632 \$	260 \$	272 \$	279 \$	1 378 \$	1 385 \$	1 437 \$
Facilités de crédit inutilisées ¹	–	–	–	–	–	–	–	–	–	60	56	48	60	56	48

1) Comprises dans les autres passifs du bilan consolidé.

Prêts douteux

En millions de dollars, au 31 octobre

	2013				2012			
	Prêts douteux, montant brut	Provision individuelle	Provision collective ¹	Prêts douteux, montant net	Prêts douteux, montant brut	Provision individuelle	Provision collective ¹	Prêts douteux, montant net
Prêts hypothécaires à l'habitation	483 \$	1 \$	88 \$	394 \$	472 \$	– \$	45 \$	427 \$
Particuliers	221	9	126	86	267	8	176	83
Entreprises et gouvernements	843	310	13	520	1 128	467	25	636
Total des prêts douteux ^{2,3}	1 547 \$	320 \$	227 \$	1 000 \$	1 867 \$	475 \$	246 \$	1 146 \$

- 1) Comprend la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours. En outre, nous avons une provision collective de 1 211 M\$ (1 195 M\$ en 2012) à l'égard de soldes non douteux.
 2) Le solde moyen des prêts douteux bruts était de 1 723 M\$ (1 905 M\$ en 2012).
 3) Des biens saisis de 24 M\$ (44 M\$ en 2012) étaient compris dans les autres actifs au bilan consolidé.

Prêts en souffrance aux termes du contrat mais non douteux

Ces éléments comprennent les prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance aux termes du contrat. Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts en souffrance aux termes du contrat.

En millions de dollars, au 31 octobre	Moins de 31 jours	De 31 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total 2013	Total 2012
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 636 \$	641 \$	232 \$	2 509 \$	2 732 \$
Particuliers	453	94	20	567	564
Cartes de crédit	667	180	108	955	1 060
Entreprises et gouvernements	137	96	25	258	284
	2 893 \$	1 011 \$	385 \$	4 289 \$	4 640 \$

Au cours de l'exercice, les produits d'intérêts bruts qui auraient été comptabilisés si les prêts douteux avaient été traités comme étant à court terme s'établissaient à 110 M\$ (128 M\$ en 2012), dont 26 M\$ (34 M\$ en 2012) provenaient du Canada et 84 M\$ (94 M\$ en 2012) provenaient de l'étranger. Au cours de l'exercice, les intérêts comptabilisés sur les prêts douteux étaient de 37 M\$ (47 M\$ en 2012), et les intérêts comptabilisés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme prêts douteux s'élevaient à 56 M\$ (69 M\$ en 2012), dont 46 M\$ (53 M\$ en 2012) provenaient du Canada et 10 M\$ (16 M\$ en 2012) provenaient de l'étranger.

Qualité du crédit du portefeuille de prêts

Les tableaux qui suivent présentent la qualité du crédit des prêts et acceptations aux entreprises et aux gouvernements et des prêts de détail en fonction de leur valeur comptable. Pour plus de précisions sur les catégories de cotes et sur les tranches de PD de la CIBC, se reporter à la section Risque de crédit du rapport de gestion.

Prêts et acceptations nets aux entreprises et aux gouvernements

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

Type de cote	Cote de la CIBC	Tranches de PD	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Total
2013						
De première qualité	00 – 47	0,01 % – 0,42 %	20 684 \$	1 778 \$	639 \$	23 101 \$
De qualité inférieure	51 – 67	0,43 % – 12,11 %	22 692	415	126	23 233
Liste de surveillance	70 – 80	12,11 % – 99,99 %	525	–	–	525
Défaut	90	100 %	379	–	–	379
Total de l'exposition selon l'approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée)			44 280 \$	2 193 \$	765 \$	47 238 \$
Très bon profil			6 274 \$	37 \$	3 \$	6 314 \$
Bon profil			372	–	–	372
Profil satisfaisant			234	–	–	234
Profil faible			58	–	–	58
Défaut			–	–	–	–
Total des expositions classées			6 938 \$	37 \$	3 \$	6 978 \$
Expositions assujetties à l'approche standard			2 858 \$	216 \$	308 \$	3 382 \$
			54 076 \$	2 446 \$	1 076 \$	57 598 \$
Moins la provision collective¹						247
Prêts et acceptations aux entreprises et aux gouvernements, montant net²						57 351
2012						
De première qualité	00 – 47	0,01 % – 0,42 %	18 156 \$	1 834 \$	585 \$	20 575 \$
De qualité inférieure	51 – 67	0,43 % – 12,11 %	20 635	385	38	21 058
Liste de surveillance	70 – 80	12,11 % – 99,99 %	791	–	–	791
Défaut	90	100 %	502	–	–	502
Total de l'exposition selon l'approche NI avancée			40 084 \$	2 219 \$	623 \$	42 926 \$
Très bon profil			6 592 \$	41 \$	5 \$	6 638 \$
Bon profil			318	–	–	318
Profil satisfaisant			77	–	–	77
Profil faible			63	–	–	63
Défaut			–	–	–	–
Total des expositions classées			7 050 \$	41 \$	5 \$	7 096 \$
Expositions assujetties à l'approche standard			3 045 \$	288 \$	213 \$	3 546 \$
			50 179 \$	2 548 \$	841 \$	53 568 \$
Moins la provision collective¹						247 \$
Prêts et acceptations aux entreprises et aux gouvernements, montant net²						53 321 \$

- 1) Comprend la provision collective liée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements en souffrance depuis moins de 90 jours.
 2) Comprend des engagements de clients en vertu d'acceptations de 9 720 M\$ (10 436 M\$ en 2012).

Prêts nets de détail

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

Niveau de risque		Tranches de PD	Prêts hypothécaires à l'habitation	Particuliers	Cartes de crédit	Total
2013	Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	132 918 \$	15 854 \$	3 715 \$	152 487 \$
	Très faible	0,21 % - 0,50 %	5 212	2 192	1 599	9 003
	Bas	0,51 % - 2,00 %	8 157	9 203	5 739	23 099
	Moyen	2,01 % - 10,00 %	1 499	6 139	2 823	10 461
	Haut	10,01 % - 99,99 %	269	358	765	1 392
	Défaut	100 %	64	158	-	222
Total de l'exposition selon l'approche NI avancée			148 119 \$	33 904 \$	14 641 \$	196 664 \$
	Très bon profil		598 \$	- \$	- \$	598 \$
	Bon profil		57	-	-	57
	Profil satisfaisant		18	-	-	18
	Profil faible		-	-	-	-
	Défaut		1	-	-	1
Total des expositions classées			674 \$	- \$	- \$	674 \$
Expositions assujetties à l'approche standard			2 056 \$	402 \$	131 \$	2 589 \$
Moins la provision collective¹			71 \$	316 \$	517 \$	904 \$
Prêts de détail, montant net			150,778 \$	33 990 \$	14 255 \$	199 023 \$
2012	Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	128 671 \$	19 937 \$	4 369 \$	152 977 \$
	Très faible	0,21 % - 0,50 %	11 062	1 512	1 843	14 417
	Bas	0,51 % - 2,00 %	6 233	9 256	4 074	19 563
	Moyen	2,01 % - 10,00 %	1 050	3 490	2 568	7 108
	Haut	10,01 % - 99,99 %	158	387	747	1 292
	Défaut	100 %	61	115	-	176
Total de l'exposition selon l'approche NI avancée			147 235 \$	34 697 \$	13 601 \$	195 533 \$
	Très bon profil		570 \$	- \$	- \$	570 \$
	Bon profil		38	-	-	38
	Profil satisfaisant		19	-	-	19
	Profil faible		-	-	-	-
	Défaut		-	-	-	-
Total des expositions classées			627 \$	- \$	- \$	627 \$
Expositions assujetties à l'approche standard			2 149 \$	442 \$	1 552 \$	4 143 \$
Moins la provision collective¹			26 \$	283 \$	583 \$	892 \$
Prêts de détail, montant net			149 985 \$	34 856 \$	14 570 \$	199 411 \$

1) Comprend la provision collective liée aux prêts sur cartes de crédit, aux prêts personnels et aux prêts hypothécaires en souffrance depuis moins de 90 jours.

Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2013	2012 ¹	2011
Produits d'intérêts	11 811 \$	11 907 \$	12 033 \$
Charges d'intérêts	4 356	4 581	4 971
Produits nets d'intérêts	7 455	7 326	7 062
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 121	1 291	1 144
Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances	6 334 \$	6 035 \$	5 918 \$

1) Certains montants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Note 6 | Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées comprennent les entités ad hoc, qui sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini.

Nous consolidons une entité structurée lorsque la substance de la relation indique que nous exerçons un contrôle sur l'entité structurée.

Entités structurées consolidées

Nous consolidons les entités structurées suivantes :

Fonds multicédants soutenu par la CIBC

Nous soutenons un fonds multicédants consolidé au Canada qui acquiert des actifs financiers de clients, puis émet du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Les vendeurs faisant des affaires avec le fonds multicédants continuent de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, en raison du mécanisme de surdimensionnement. Nous détenons tout le PCAC en circulation.

Fiducies de titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation

Clear Trust (Clear) accorde des prêts hypothécaires de premier ordre assurés canadiens et des prêts hypothécaires de quasi premier ordre ou assortis d'une cote Alt-A non assurés canadiens. Clear vend ces prêts hypothécaires à Crisp Trust (Crisp). Crisp finance l'acquisition de ces prêts hypothécaires au moyen de l'émission de papier commercial à des investisseurs tiers, garanti par les prêts hypothécaires. Nous fournissons des fonds de réserve et des facilités de liquidité à Crisp, ce qui nous oblige à fournir du financement, sous réserve du respect de certaines conditions.

Les passifs liés au papier commercial sont présentés à titre d'emprunts garantis dans les dépôts au bilan consolidé. Nous détenons la totalité du papier commercial émis.

Fiducies de titrisation de créances sur cartes de crédit

Nous vendons des créances sur cartes de crédit à CARDS II Trust (CARDS II). CARDS II acquiert une quote-part de portefeuilles désignés avec le produit tiré de l'émission de billets. Nous vendons également des créances sur cartes de crédit à Broadway Trust (Broadway). Broadway acquiert des créances sur cartes de crédit liées à des comptes individuels clairement désignés avec le produit tiré de l'émission de billets.

Les opérations de titrisation de créances sur cartes de crédit sont des opérations de titrisation à rechargement, en ce sens que de nouvelles créances sur cartes de crédit sont vendues à CARDS II et à Broadway afin de reconstituer les créances, à mesure que les clients de cartes de crédit remboursent leurs soldes.

Les billets sont présentés à titre d'emprunts garantis dans les dépôts au bilan consolidé.

Au 31 octobre 2013, un montant de 4,6 G\$ de créances sur cartes de crédit d'une juste valeur de 4,7 G\$ (5,0 G\$ en 2012, d'une juste valeur de 5,0 G\$) soutenait un passif au titre du financement connexe de 4,6 G\$, d'une juste valeur de 4,7 G\$ (4,9 G\$ en 2012, d'une juste valeur de 5,0 G\$).

CIBC Capital Trust

Nous avons émis des billets de dépôt de premier rang à CIBC Capital Trust (Capital Trust). Capital Trust finance l'acquisition au moyen de l'émission de billets de catégorie 1 de la CIBC (billets) dont l'échéance correspond à celle des billets de dépôt de premier rang. Les billets sont admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres qui seront considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Pour plus de précisions, voir la note 16.

Garant d'obligations sécurisées

Nous avons deux programmes d'obligations sécurisées. Les obligations sécurisées sont des obligations au bilan avec droit de recours intégral qui sont aussi entièrement garanties par les actifs à l'égard desquels les investisseurs profitent d'un droit prioritaire en cas d'insolvabilité de la CIBC. En vertu d'un des programmes, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires assurés à CIBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership (le Garant), qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital, dans l'éventualité où la CIBC devenait insolvable. Au 31 octobre 2013, un montant de 11,9 G\$ de prêts hypothécaires, d'une juste valeur de 11,9 G\$ (14,6 G\$ en 2012, d'une juste valeur de 14,7 G\$), soutenait un passif au titre d'obligations sécurisées connexes de 11,7 G\$, d'une juste valeur de 11,8 G\$ (13,9 G\$ en 2012, d'une juste valeur de 14,0 G\$).

Au cours de l'exercice, nous avons établi un deuxième programme d'obligations sécurisées en vertu duquel nous avons transféré un bloc de prêts hypothécaires non assurés ordinaires à CIBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital, dans l'éventualité où la CIBC devenait insolvable. Au 31 octobre 2013, un montant de 2,0 G\$ de prêts hypothécaires, d'une juste valeur de 2,0 G\$, soutenait un passif au titre d'obligations sécurisées de 1,9 G\$, d'une juste valeur de 1,9 G\$.

Dans le cas des deux programmes d'obligations sécurisées, les actifs ne sont pas détenus par la CIBC, mais plutôt par les entités du Garant.

Entités structurées non consolidées

Les entités structurées suivantes ne sont pas consolidées par la CIBC :

Fonds multicédants soutenus par la CIBC

Nous soutenons un fonds monocédant et plusieurs fonds multicédants non consolidés au Canada (collectivement, les fonds multicédants). Nos fonds multicédants acquièrent des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du PCAC aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Notre fonds monocédant acquiert des blocs d'actifs financiers de nos clients et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par une syndication d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de droits conservés. Les fonds multicédants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers.

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants que nous soutenons exigent que nous offrons du financement, sous réserve que certaines conditions relativement aux fonds multicédants soient remplies, pour acquérir les actifs productifs.

Nous sommes tenus de maintenir certaines cotes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants que nous soutenons. Si nous obtenons une cote plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédant en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédant ou limiter le risque de taux d'intérêt du fonds multicédant.

Tous les honoraires gagnés dans les activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC

Nous détenons des positions dans des entités émettrices structurées de TAC flux groupés par l'intermédiaire d'investissements dans ces entités émettrices structurées ou de dérivés de crédit vendus se reportant à ces entités émettrices structurées. Nous pouvons également offrir des facilités de liquidité ou d'autres facilités de crédit. Les entités émettrices structurées sont financées au moyen de l'émission de tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires. Nous pouvons détenir une partie de ces tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires.

Nous avons réduit nos activités de structuration d'entités émettrices de TAC flux groupés dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Nos positions à l'égard des entités émettrices de TAC flux groupés découlent principalement de notre participation antérieure à titre d'agents de structuration et de placement pour des entités émettrices de TAC flux groupés.

Entités émettrices structurées par des tiers – activités de crédit structuré en voie de liquidation

Tout comme pour nos activités structurées, nous avons aussi réduit nos activités liées aux entités émettrices structurées par des tiers dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Ces positions étaient initialement négociées au moment de l'intermédiation, de la corrélation et de la négociation, activités qui nous ont permis de dégager une marge sur les positions appariées.

Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies

Tout comme pour nos entités émettrices structurées par des tiers – activités de crédit structuré en voie de liquidation, nous détenons des placements dans des entités émettrices structurées par des tiers et avons des facilités de liquidité avec celles-ci par l'intermédiaire de nos activités de trésorerie et de négociation.

Structures de placement sans transformation

Nous avons une exposition à des parts de fonds de placement gérés par la CIBC ou par des tiers, ou nous détenons des billets qui y sont indexés. Nous concluons des dérivés sur actions avec des fonds de placement gérés par des tiers afin de transférer le rendement de ces fonds de référence. Ces transactions procurent aux investisseurs de fonds de placement gérés par des tiers l'exposition qu'ils recherchent à l'égard des fonds de référence, et ce, de manière efficace sur le plan fiscal.

Fiducies de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux

Nous avons vendu des prêts hypothécaires commerciaux au moyen d'une entente de transfert de flux de trésorerie sans transformation à une fiducie qui titrise ces prêts en certificats de propriété détenus par divers investisseurs externes. Nous continuons à fournir des services de gestion spéciale à l'égard de ces prêts hypothécaires en échange d'honoraires établis au taux du marché.

Les montants au bilan et notre risque maximal de perte lié à des entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. L'exposition maximale comprend la valeur comptable des placements non couverts, les montants notionnels pour les facilités de liquidité et de crédit, et les montants notionnels, nets du cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit non couverts vendus sur les actifs de référence des entités structurées. L'incidence des REC n'est pas prise en compte dans le tableau ci-après.

	Fonds multicédants soutenus par la CIBC	Entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC	Entités émettrices structurées par des tiers		Structures de placement sans transformation	Fiducies de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux
			Activités en voie de liquidation	Activités poursuivies		
En millions de dollars, au 31 octobre 2013						
Actifs au bilan à leur valeur comptable¹						
Valeurs du compte de négociation	9 \$	7 \$	823 \$	237 \$	3 090 \$	5 \$
Valeurs disponibles à la vente	–	2	–	303	–	–
Valeurs désignées à leur juste valeur	–	–	141	–	–	–
Prêts	81	126	2 492	–	–	–
Dérivés ²	–	–	–	–	45	–
	90 \$	135 \$	3 456 \$	540 \$	3 135 \$	5 \$
31 octobre 2012	103 \$	232 \$	4 313 \$	1 004 \$	2 259 \$	1 \$
Passifs au bilan à leur valeur comptable¹						
Dérivés ²	– \$	13 \$	355 \$	– \$	209 \$	– \$
31 octobre 2012	– \$	23 \$	1 198 \$	– \$	151 \$	– \$
Risque maximal de perte, net des couvertures						
Placements et prêts	90 \$	135 \$	3 456 \$	540 \$	3 090 \$	5 \$
Montant notionnel au titre de dérivés vendus, moins les pertes de juste valeur	–	121	2 611	–	–	–
Facilités de liquidités et de crédit	2 151	43	236	–	–	–
Moins : couvertures des risques liés aux investissements, aux prêts et aux dérivés vendus	–	(202)	(5 333)	–	(3 090)	–
	2 241 \$	97 \$	970 \$	540 \$	– \$	5 \$
31 octobre 2012 ³	1 737 \$	100 \$	1 360 \$	1 027 \$	– \$	1 \$

1) Exclut les entités structurées créées par la SCHL, la Fannie Mae, la Freddie Mac, la Ginnie Mae, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association (Sallie Mae).

2) Compréhension des swaps sur défaillance et des swaps sur rendement total vendus en vertu desquels nous assumons des risques, et excluent tous les autres dérivés.

3) Certains montants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Décomptabilisation des actifs financiers

Nous concluons, dans le cours normal des activités, des transactions en vertu desquelles nous transférons des actifs financiers comptabilisés directement à des tiers, mais nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent des flux de rentrées associés aux actifs. En raison de la conservation des risques, les actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et ces transferts sont comptabilisés à titre d'opérations d'emprunts garantis.

La majorité de nos actifs financiers cédés aux entités non consolidées qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation sont : i) des prêts hypothécaires à l'habitation dans le cas de transactions de titrisation, ii) des valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension et iii) des valeurs prêtées en vertu d'ententes de prêts de valeurs.

Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation

Nous titrisons des blocs de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement garantis à taux fixe et à taux variable par la création de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, aux termes du programme de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, soutenu par la SCHL. Conformément au programme d'Obligations hypothécaires du Canada, soutenu par la SCHL, nous vendons des TACH à une fiducie de titrisation soutenue par le gouvernement qui émet des titres aux investisseurs. Nous ne consolidons pas la fiducie de titrisation. Nous pouvons agir à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels nous versons à la fiducie les intérêts à payer aux investisseurs et recevons les intérêts sur les TACH. Nous avons également vendu des TACH directement à la SCHL aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires du gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres investisseurs tiers.

La vente des blocs de prêts hypothécaires qui comprennent les TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* n'est pas admissible à la décomptabilisation, car nous conservons les risques de remboursement anticipé, de crédit et de taux d'intérêt associés aux prêts hypothécaires, ce qui représente la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les prêts hypothécaires continuent de figurer dans notre bilan consolidé et sont présentés au coût amorti. Nous comptabilisons également le produit au comptant tiré de la titrisation à titre de passif lié aux emprunts garantis.

Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous vendons des valeurs, mais nous concluons simultanément des ententes de rachat de ces valeurs à un prix fixe et à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Valeurs prêtées en échange de garanties au comptant ou de garanties sous forme de valeurs mobilières

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous prêtons des valeurs qui nous seront rendues à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et des passifs financiers associés :

	2013		2012	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation ¹	30 508 \$	30 538 \$	32 409 \$	32 528 \$
Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension ^{2,3}	1 159	1 159	1 795	1 795
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de valeurs mobilières ^{2,3}	11 793	11 793	5 324	5 324
	43 460 \$	43 490 \$	39 528 \$	39 647 \$
Valeur comptable des passifs associés ⁴	44 586 \$	44 538 \$	40 762 \$	40 830 \$

1) Comprennent un montant de 7,2 G\$ (4,0 G\$ en 2012) de prêts hypothécaires sous-jacents aux TACH détenus par des contreparties de la SCHL à titre de garanties en vertu de mises en pension. Certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation s'élevant à 1 126 M\$ (1 196 M\$ en 2012) ont servi à réduire ces soldes.

2) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie.

3) Ne comprennent pas les actifs de tiers donnés en garantie.

4) Comprend l'obligation de restituer les garanties sous forme de valeurs mobilières hors bilan au titre des valeurs prêtées.

De plus, nous avons titrisé 25,2 G\$, d'une juste valeur de 25,2 G\$ (22,7 G\$ en 2012, d'une juste valeur de 22,8 G\$), de prêts hypothécaires non transférés à des parties externes.

Note 7 | Terrains, bâtiments et matériel

		Terrains et bâtiments ¹	Matériel informatique	Mobilier de bureau et autre matériel ²	Améliorations locatives	Total
En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date						
2013	Coût					
	Solde au début de l'exercice	1 210 \$	981 \$	733 \$	778 \$	3 702 \$
	Acquisitions	22	108	49	92	271
	Cessions ³	(2)	(190)	(43)	(21)	(256)
	Ajustements ⁴	30	4	3	3	40
	Solde à la fin de l'exercice	1 260 \$	903 \$	742 \$	852 \$	3 757 \$
2012	Solde à la fin de l'exercice	1 210 \$	981 \$	733 \$	778 \$	3 702 \$
2013	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	454 \$	750 \$	337 \$	478 \$	2 019 \$
	Amortissement et perte de valeur ^{3,4}	34	106	38	62	240
	Cessions ³	(2)	(180)	(41)	(12)	(235)
	Pertes de valeur (reprises de pertes de valeur)					
	Ajustements ⁵	8	3	–	3	14
	Solde à la fin de l'exercice	494 \$	679 \$	334 \$	531 \$	2 038 \$
2012	Solde à la fin de l'exercice	454 \$	750 \$	337 \$	478 \$	2 019 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2013	766 \$	224 \$	408 \$	321 \$	1 719 \$
	Au 31 octobre 2012	756 \$	231 \$	396 \$	300 \$	1 683 \$

1) Comprennent des terrains et des bâtiments sous-jacents à un contrat de location-financement. Voir ci-après pour plus de précisions.

2) Comprennent des travaux en cours de 121 M\$ (119 M\$ en 2012) non soumis à l'amortissement.

3) Comprennent les sorties des immobilisations entièrement amorties.

4) Comprend une perte de valeur de 3 M\$ (néant en 2012) liée à des améliorations locatives.

5) Comprennent les ajustements liés aux écarts de change.

Le montant brut des acquisitions et des cessions au cours de l'exercice étaient de respectivement 112 M\$ et 32 M\$ pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises (respectivement 141 M\$ et 231 M\$ en 2012), 8 M\$ et 24 M\$ pour Gestion des avoirs (respectivement 29 M\$ et 21 M\$ en 2012), 3 M\$ et 2 M\$ pour les Services bancaires de gros (respectivement 11 M\$ et 2 M\$ en 2012) et 148 M\$ et 198 M\$ pour Siège social et autres (respectivement 174 M\$ et 79 M\$ en 2012).

Contrat de location-financement du bien immobilier

Un contrat de location-financement du bien immobilier, dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement, est inclus dans les terrains et bâtiments ci-dessus. La valeur comptable du contrat de location-financement du bien immobilier se présente comme suit :

	2013	2012
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		
Solde au début de l'exercice	384 \$	404 \$
Amortissement et ajustement ¹	2	20
Solde à la fin de l'exercice	382 \$	384 \$

1) Comprend les ajustements liés aux écarts de change.

Des produits locatifs de 72 M\$ (72 M\$ en 2012 et de 78 M\$ en 2011) ont été tirés de l'immeuble de placement. Des charges d'intérêts de 28 M\$ (28 M\$ en 2012 et en 2011) et des charges autres que d'intérêts de 30 M\$ (31 M\$ en 2012 et 35 M\$ en 2011) ont été engagées à l'égard du contrat de location-financement du bien immobilier. Notre engagement lié au contrat de location-financement est présenté à la note 22.

Note 8 | Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

La valeur comptable du goodwill est soumise à un test de dépréciation annuellement au 1^{er} août et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Le goodwill est affecté aux UGT aux fins du test de dépréciation en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le test de dépréciation du goodwill est effectué en comparant la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill a été affecté avec sa valeur comptable, y compris le goodwill, et tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité.

Nous comptons quatre UGT auxquelles nous avons affecté du goodwill. La variation de la valeur comptable du goodwill affecté à chaque UGT s'établit comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		UGT				Total
		CIBC FirstCaribbean	Gestion des avoirs	Marchés financiers ¹	Divers ¹	
2013	Solde au début de l'exercice	696 \$	884 \$	40 \$	81 \$	1 701 \$
	Ajustements²	31	–	–	1	32
	Solde à la fin de l'exercice	727 \$	884 \$	40 \$	82 \$	1 733 \$
2012	Solde au début de l'exercice	694 \$	879 \$	40 \$	64 \$	1 677 \$
	Acquisitions	–	5	–	17	22
	Ajustements ²	2	–	–	–	2
	Solde à la fin de l'exercice	696 \$	884 \$	40 \$	81 \$	1 701 \$

1) Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Comprennent les ajustements liés aux écarts de change.

Test de dépréciation du goodwill et principales hypothèses

CIBC FirstCaribbean

En décembre 2006, la CIBC est devenue l'actionnaire majoritaire de CIBC FirstCaribbean et détient maintenant 91,7 % de ses actions. CIBC FirstCaribbean est une grande banque des Caraïbes qui offre un éventail complet de services financiers dans les secteurs des Services bancaires aux entreprises, des Services bancaires de détail, de Gestion des avoirs, des cartes de crédit, des activités de trésorerie et de négociation, et des services de Banque d'investissement. Affichant un actif de plus de 11 G\$ US, CIBC FirstCaribbean exerce ses activités dans la région des Caraïbes et est inscrite à la cote des Bourses de la Barbade, de Trinité, de la Jamaïque, des Bahamas et des Caraïbes orientales sous le nom de CIBC FirstCaribbean. Les résultats de CIBC FirstCaribbean sont inclus dans ceux de Siège social et autres.

La valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean repose sur le calcul de la valeur d'utilité estimée à l'aide de projections de flux de trésorerie pour une période de cinq ans approuvées par la direction de CIBC FirstCaribbean et d'une estimation des fonds propres qui doivent être maintenus dans la région pour soutenir les activités courantes. Les projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans sont conformes au plan interne de trois ans de CIBC FirstCaribbean, qui a été examiné par son conseil d'administration, les prévisions reflètent la conjoncture économique actuelle difficile ainsi qu'une reprise prévue dans ce contexte dans les Caraïbes. Un taux de croissance final de 2,5 % (2,5 % au 1^{er} août 2012) a été appliqué aux années ultérieures aux prévisions pour la période de cinq ans. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux après impôt de 13 % (14,25 % avant impôt). Ce taux est, à notre avis, un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque approprié pour CIBC FirstCaribbean (nous avons utilisé un taux après impôt identique de 13 % au 1^{er} août 2012). L'établissement d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final fait appel au jugement. Le taux d'actualisation a été déterminé à l'aide des principaux facteurs suivants : i) le taux sans risque; ii) une prime pour le risque lié aux actions; iii) un ajustement bêta à la prime pour le risque lié aux actions en fonction d'un examen des bêtas d'institutions financières négociées en Bourse comparables dans la région; et iv) une prime pour le risque lié au pays. Le taux de croissance final a été fixé en fonction des taux d'inflation prévus et des attentes de la direction à l'égard de la croissance réelle.

Nous avons établi que notre valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean était semblable à sa valeur comptable au 1^{er} août 2013. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou du taux de croissance final, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Nous avons estimé qu'une baisse de 10 % des flux de trésorerie prévus pour le dernier exercice et les exercices subséquents entraînerait une réduction d'environ 150 M\$ de la valeur recouvrable estimée de CIBC FirstCaribbean. Nous avons également estimé qu'une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation après impôt entraînerait une réduction d'environ 90 M\$ de la valeur recouvrable estimée de CIBC FirstCaribbean. Ces données sensibles ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être envisagées avec prudence, l'incidence de la variation de chaque hypothèse à l'égard de la valeur recouvrable estimée étant calculée individuellement, sans que d'autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à un facteur peuvent provoquer des changements pour un autre facteur, ce qui peut amplifier ou amoindrir les données sensibles présentées.

Gestion des avoirs

La valeur recouvrable de l'UGT Gestion des avoirs repose sur le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La juste valeur est estimée à l'aide d'une approche fondée sur les résultats en vertu de laquelle les résultats attendus reposent sur le plan interne de Gestion des avoirs qui est approuvé par la direction et s'échelonne sur trois ans. Le calcul tient compte des résultats attendus multipliés par un multiple tiré de ratios cours/bénéfice observables d'institutions comparables de gestion des avoirs. Les ratios cours/bénéfice que nous utilisons variaient de 13 à 19 pour le test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2013.

Nous avons établi lors du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2013 que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Gestion des avoirs dépassait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de 2013.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Marchés financiers et autres

Le goodwill lié au secteur Marchés financiers et aux autres UGT n'est pas jugé important. Nous avons déterminé que dans le cadre du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2013, la valeur recouvrable estimée de ces UGT excédait la valeur comptable.

Répartition entre les unités d'exploitation stratégique

Un goodwill de 1 733 M\$ est réparti entre les unités d'exploitation stratégique de la façon suivante : un montant de 884 M\$ à Gestion des avoirs (884 M\$ en 2012), de 776 M\$ à Siège social et autres (745 M\$ en 2012), de 58 M\$ à Services bancaires de gros (57 M\$ en 2012) et de 15 M\$ à Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises (15 M\$ en 2012).

Logiciels et autres immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée s'établit comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Contractuels ¹	Marque ²	Total
2013	Solde au début et à la fin de l'exercice	116 \$	20 \$	136 \$
2012	Solde au début et à la fin de l'exercice	116 \$	20 \$	136 \$

1) Représentent des contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont composés comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Logiciels ¹	Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base ²	Contractuels ³	Relations avec la clientèle ⁴	Total
2013	Valeur comptable brute					
	Solde au début de l'exercice	1 817 \$	244 \$	50 \$	78 \$	2 189 \$
	Acquisitions	210	–	–	–	210
	Cessions⁵	(606)	–	–	–	(606)
	Ajustements⁶	4	11	–	–	15
	Solde à la fin de l'exercice	1 425 \$	255 \$	50 \$	78 \$	1 808 \$
2012	Solde à la fin de l'exercice	1 817 \$	244 \$	50 \$	78 \$	2 189 \$
2013	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	1 453 \$	150 \$	44 \$	22 \$	1 669 \$
	Amortissement et perte de valeur^{5, 6}	90	12	2	10	114
	Cessions⁵	(604)	–	–	–	(604)
	Ajustements⁷	3	6	–	–	9
	Solde à la fin de l'exercice	942 \$	168 \$	46 \$	32 \$	1 188 \$
2012	Solde à la fin de l'exercice	1 453 \$	150 \$	44 \$	22 \$	1 669 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2013	483 \$	87 \$	4 \$	46 \$	620 \$
	Au 31 octobre 2012	364 \$	94 \$	6 \$	56 \$	520 \$

1) Comprennent des travaux en cours de 206 M\$ (167 M\$ en 2012) non soumis à l'amortissement.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

3) Représentent des contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures.

4) Représentent les relations clients associées aux acquisitions de Griffis & Small, LLC, des activités de Gestion privée de patrimoine de MFS McLean Budden et du portefeuille de cartes de crédit MasterCard.

5) Comprennent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.

6) Comprend des pertes de valeur de 2 M\$ (néant en 2012) liées aux logiciels et des pertes de valeur de 3 M\$ (néant en 2012) liées à des relations clients.

7) Comprennent les ajustements liés aux écarts de change.

Au cours de l'exercice, les acquisitions et les cessions nettes se présentaient comme suit : des cessions nettes de 75 M\$ (10 M\$ en 2012) pour Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, des cessions nettes de 61 M\$ (acquisitions nettes de 5 M\$ en 2012) pour Gestion des avoirs, des cessions nettes de 3 M\$ (acquisitions nettes de 1 M\$ en 2012) pour Services bancaires de gros et des cessions nettes de 257 M\$ (acquisitions nettes de 145 M\$ en 2012) pour Siège social et autres.

Note 9 | Autres actifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2013	2012
Intérêts courus à recevoir	702 \$	746 \$
Actif au titre des prestations définies (note 19)	883	563
Certificats d'or et d'argent	334	406
Comptes des clients des courtiers	393	373
Impôt exigible à recevoir	1 756	1 189
Actif d'impôt différé (note 20)	383	457
Autres charges payées d'avance	575	578
Chèques et autres effets en transit, montant net	446	28
Garantie sur dérivés à recevoir	2 727	4 120
Débiteurs	406	541
Divers	453	403
	9 058 \$	9 404 \$

Note 10 | Dépôts^{1, 2}

En millions de dollars, au 31 octobre	Payables à vue ³	Payables sur préavis ⁴	Payables à terme fixe ⁵	Total 2013	Total 2012
Particuliers	8 883 \$	73 156 \$	42 995 \$	125 034 \$	118 153 \$
Entreprises et gouvernements	31 161	21 525	80 414	133 100	125 055
Banques	1 407	7	4 178	5 592	4 723
Emprunts garantis ⁶	–	–	49 802	49 802	52 413
	41 451 \$	94 688 \$	177 389 \$	313 528 \$	300 344 \$
Se composent de ce qui suit :					
Détenus au coût amorti				311 412 \$	298 491 \$
Désignés à leur juste valeur				2 116	1 853
				313 528 \$	300 344 \$
Composition du total des dépôts :					
Dépôts non productifs d'intérêts					
Établissements canadiens				35 670 \$	29 717 \$
Établissements à l'étranger				2 421	2 592
Dépôts productifs d'intérêts					
Établissements canadiens				235 764	228 790
Établissements à l'étranger				39 673	38 808
Fonds fédéraux américains achetés				–	437
				313 528 \$	300 344 \$

1) Comprennent des dépôts libellés en dollars américains de 68,2 G\$ (66,8 G\$ en 2012) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 9,0 G\$ (6,5 G\$ en 2012).

2) Nets de billets acquis de 1 131 M\$ (1 127 M\$ en 2012).

3) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous ne sommes pas autorisés à exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes de chèques.

4) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous pouvons légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes d'épargne.

5) Comprennent tous les dépôts qui viennent à échéance à une date précise. Il s'agit habituellement de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'instruments semblables.

6) Comprennent des passifs émis à la suite d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation ou par l'entremise du programme d'obligations sécurisées ou d'entités de titrisation consolidées.

Note 11 | Autres passifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2013	2012
Intérêts courus à payer	1 168 \$	1 315 \$
Passif au titre des prestations définies (note 19)	674	657
Certificats d'or et d'argent	131	139
Comptes des clients des courtiers	933	809
Garantie sur dérivés à payer	2 350	2 937
Autres éléments différés	420	394
Instruments négociables	1 189	827
Passif d'impôt différé (note 20)	34	37
Créditeurs et charges à payer	1 084	1 160
Divers	2 825	2 396
	10 808 \$	10 671 \$

Note 12 | Dérivés

Comme il est décrit à la note 1, nous utilisons, dans le cours normal des activités, divers dérivés aux fins de la GAP. Ces dérivés limitent, modifient ou donnent lieu à divers degrés et types de risque.

En millions de dollars, au 31 octobre	2013		2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de négociation (note 2)	17 861 \$	18 742 \$	24 633 \$	25 943 \$
GAP				
Couvertures désignées aux fins comptables (note 13)	1 452	584	1 863	603
Couvertures économiques ¹	634	398	543	545
	19 947 \$	19 724 \$	27 039 \$	27 091 \$

1) Comprennent des dérivés qui ne sont pas des relations de couverture admissibles aux fins comptables selon l'IAS 39.

Dérivés utilisés par la CIBC

La plupart de nos contrats de dérivés sont négociés de gré à gré. Les transactions de gré à gré consistent en i) des contrats négociés bilatéralement et réglés entre la CIBC et la contrepartie au contrat et ii) des contrats négociés bilatéralement puis réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale qui agit à titre de contrepartie centrale (CC). Les contrats négociés bilatéralement et réglés sont généralement négociés en vertu d'ententes normalisées quant aux garanties données de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) entre la CIBC et ses contreparties. Les modalités sont négociées directement avec les contreparties, et les contrats comprendront des mécanismes de règlement conformes aux normes du secteur prescrits par l'ISDA. Les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont généralement négociés bilatéralement puis reconduits auprès d'une CC. Au cours de l'exercice 2013, le secteur a continué de favoriser l'utilisation de CC pour régler la négociation de contrats de dérivés de gré à gré. La tendance concernant les chambres de compensation centrales pour les contrats de dérivés facilitera en général la réduction du risque de crédit en raison de la capacité à régler d'après le solde net des positions compensatoires. Par conséquent, les contrats de dérivés réglés par l'intermédiaire de CC attirent généralement moins de capitaux que ceux réglés autrement que par l'intermédiaire de CC.

Nos autres contrats de dérivés sont des dérivés négociés en Bourse normalisés en ce qui a trait à leurs montants et leurs dates de règlement, et sont achetés et vendus par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées. Ces contrats de dérivés négociés en bourse consistent essentiellement en options et en contrats à terme normalisés.

Dérivés de taux d'intérêt

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties effectueront, à une date future prédéterminée, un règlement au comptant, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un montant notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé. Certains contrats de garantie de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis reconduits et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un montant notionnel déterminé, pour une période donnée. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même montant notionnel. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis reconduits et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer notre risque de taux d'intérêt, nous agissons à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standards, comportent des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme sont des engagements négociés de gré à gré entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats à terme sur devises sont semblables aux contrats de change à terme, sauf qu'ils portent sur des montants standards, avec des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Les contrats de swaps comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément pour une monnaie différente sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance et certains swaps sur rendement total.

Les contrats de swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur d'un actif de référence par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. La structure de ces dérivés est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du contrat de swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé lorsqu'un incident de crédit survient. L'acheteur de la protection a un recours à l'égard du vendeur de la protection pour l'écart entre la valeur nominale du swap sur défaillance et la juste valeur de l'actif de référence au moment du règlement. Ni l'acheteur ni le vendeur du contrat de swap sur défaillance n'ont de recours à l'égard de l'entité qui a émis l'actif de référence. Certains contrats de swaps sur défaillance sont réglés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale.

Aux termes de contrats de swaps sur rendement total de dérivés de crédit, une partie accepte de payer ou de recevoir des montants au comptant établis en fonction des rendements d'un actif de référence, y compris l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements au comptant sont effectués sans égard au fait qu'il y a un incident de crédit. Lorsqu'un incident de crédit survient, chacune des parties peut soit échanger des paiements en espèces selon la valeur des actifs improductifs, soit échanger des espèces en fonction du montant notionnel avec livraison des actifs improductifs.

Dans le cadre de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, nous avons souscrit et vendu une protection de crédit avec des contrats de swaps sur défaillance et de swaps sur rendement total sur des actifs de référence qui comprennent des titres de créance de sociétés, des TAC flux groupés de prêts hypothécaires à l'habitation, des titres privilégiés de fiducies et des TAP flux groupés.

Dérivés sur actions

Les swaps sur actions sont des contrats négociés de gré à gré aux termes desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir de celle-ci des montants au comptant en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange de tout montant fondé sur les taux de financement en vigueur sur le marché ou en fonction des variations de la valeur d'un autre indice boursier, d'un autre panier d'actions ou d'une autre action particulière. Ces contrats comprennent habituellement des paiements à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous forme d'indice boursier, de panier d'actions ou d'actions particulières au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant au comptant calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standards avec des dates de règlement standards.

Dérivés sur métaux précieux et autres dérivés sur marchandises

Nous sommes également partie à des transactions sur d'autres produits dérivés, dont les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les swaps et les options sur marchandises, notamment les métaux précieux et les produits énergétiques, tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Montants notionnels

Les montants notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Dans la plupart des cas, les montants notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuels liés au risque de marché ou au risque de crédit auxquels sont exposés ces instruments.

Les montants notionnels des dérivés figurent dans le tableau ci-après :

	2013								2012	
	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance			Total du montant notionnel	Compte de négociation	GAP ¹	Compte de négociation	GAP ¹		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans							
Dérivés de taux d'intérêt										
Dérivés de gré à gré										
Contrats de garantie de taux d'intérêt	10 525 \$	1 546 \$	– \$	12 071 \$	8 252 \$	3 819 \$	140 358 \$	2 399 \$		
Contrats de garantie de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	149 338	11 438	–	160 776	160 776	–	56 702	–		
Swaps	158 756	331 874	118 058	608 688	472 967	135 721	589 128	219 065		
Swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	229 642	334 633	85 399	649 674	560 072	89 602	316 374	16 412		
Options achetées	1 038	2 810	2 461	6 309	5 260	1 049	8 419	850		
Options vendues	1 870	1 435	1 123	4 428	4 328	100	6 761	–		
	551 169	683 736	207 041	1 441 946	1 211 655	230 291	1 117 742	238 726		
Dérivés négociés en Bourse										
Contrats à terme normalisés	37 023	26 569	–	63 592	62 424	1 168	47 886	689		
Options achetées	13 755	–	–	13 755	13 755	–	3 750	–		
Options vendues	12 921	–	–	12 921	12 921	–	4 000	–		
	63 699	26 569	–	90 268	89 100	1 168	55 636	689		
Total des dérivés de taux d'intérêt	614 868	710 305	207 041	1 532 214	1 300 755	231 459	1 173 378	239 415		
Dérivés de change										
Dérivés de gré à gré										
Contrats à terme de gré à gré	153 329	7 515	175	161 019	147 788	13 231	124 191	10 537		
Swaps	22 934	89 698	31 107	143 739	116 805	26 934	117 457	20 919		
Options achetées	8 045	324	8	8 377	8 377	–	9 515	–		
Options vendues	11 305	1 016	63	12 384	12 123	261	9 403	142		
	195 613	98 553	31 353	325 519	285 093	40 426	260 566	31 598		
Dérivés négociés en Bourse										
Contrats à terme normalisés	3	–	–	3	3	–	10	–		
Total des dérivés de change	195 616	98 553	31 353	325 522	285 096	40 426	260 576	31 598		
Dérivés de crédit										
Dérivés de gré à gré										
Swaps sur rendement total – protection vendue	658	1 587	–	2 245	2 245	–	2 547	–		
Swaps sur défaillance – protection souscrite	2 537	7 552	195	10 284	10 284	–	12 606	34		
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection souscrite	–	968	417	1 385	1 385	–	–	–		
Swaps sur défaillance – protection vendue	713	4 551	242	5 506	5 506	–	7 188	–		
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection vendue	–	968	125	1 093	1 093	–	–	–		
Total des dérivés de crédit	3 908	15 626	979	20 513	20 513	–	22 341	34		
Dérivés sur actions										
Dérivés de gré à gré	31 918	2 465	76	34 459	33 745	714	27 449	644		
Dérivés négociés en Bourse	7 211	1 036	70	8 317	8 317	–	2 287	–		
Total des dérivés sur actions	39 129	3 501	146	42 776	42 062	714	29 736	644		
Dérivés sur métaux précieux										
Dérivés de gré à gré	1 207	51	–	1 258	1 258	–	1 693	–		
Dérivés négociés en Bourse	651	–	–	651	651	–	128	–		
Total des autres dérivés sur métaux précieux	1 858	51	–	1 909	1 909	–	1 821	–		
Autres dérivés sur marchandises										
Dérivés de gré à gré	9 197	10 385	289	19 871	19 871	–	11 770	–		
Dérivés négociés en Bourse	11 160	5 829	115	17 104	17 104	–	12 361	87		
Total des autres dérivés sur marchandises	20 357	16 214	404	36 975	36 975	–	24 131	87		
Total du montant notionnel dont :	875 736 \$	844 250 \$	239 923 \$	1 959 909 \$	1 687 310 \$	272 599 \$	1 511 983 \$	271 778 \$		
Dérivés de gré à gré ²	793 012	810 816	239 738	1 843 566	1 572 135	271 431	1 441 561	271 002		
Dérivés négociés en Bourse	82 724	33 434	185	116 343	115 175	1 168	70 422	776		

1) GAP : Gestion de l'actif et du passif

2) Les dérivés de gré à gré qui ne sont pas réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont composés d'un montant de 866 G\$ (1 184 G\$ en 2012) avec des contreparties ayant des ententes bidirectionnelles quant aux garanties données, de 26 G\$ (26 G\$ en 2012) avec des contreparties ayant des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données, et de 139 G\$ (113 G\$ en 2012) avec des contreparties n'ayant pas d'ententes quant aux garanties données. Toutes les contreparties avec lesquelles nous avons des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données sont des entités souveraines.

Risque

La section suivante présente les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Risque de marché

En l'absence de paiements au comptant initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement aucune valeur de marché initiale ou seulement une valeur de marché minimale. Leur valeur est fonction des fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours, des prix des marchandises, des indices boursiers, ou encore des prix du crédit, selon que les dispositions des dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageuses par rapport à des contrats ayant des dispositions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture du marché. Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché.

Le risque de marché découlant des activités de négociation est géré en vue d'atténuer le risque, par souci de maximiser les produits de négociation. Pour gérer le risque de marché, nous pouvons conclure des contrats avec d'autres teneurs de marché ou contracter des couvertures sur le marché au comptant.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et que les conditions du marché soient telles que le remplacement de la transaction en cause nous occasionnerait une perte. Nous limitons le risque de crédit des dérivés de gré à gré par l'utilisation d'accords généraux de compensation de l'ISDA, de garanties, de CC et d'autres techniques d'atténuation du risque. De plus, nous aurons à l'avenir réglé tous les dérivés admissibles par l'intermédiaire de CC conformément à diverses initiatives à l'échelle mondiale. Si possible, nous ferons en sorte que les dérivés bilatéralement négociés et réglés existants fassent l'objet d'une novation au profit d'une CC dans le but de réduire le risque de crédit de la CIBC.

Nous négocions des accords généraux de compensation pour limiter l'accumulation des risques de crédit résultant de la multiplicité des transactions avec des parties plus actives. Ces contrats permettent de liquider et de compenser simultanément toutes les transactions avec une partie donnée si une contrepartie manquait à ses obligations. Certains de ces contrats comprennent des annexes sur le soutien au crédit consistant en des accords de sécurité bilatéraux, qui entre autres, permettent également l'échange de garanties entre les parties si l'exposition d'une partie à une autre partie dépassait un seuil convenu.

Les options de gré à gré vendues, y compris les swaps sur défaillance, ne comportent généralement aucun risque de crédit pour le vendeur si la contrepartie a déjà effectué un paiement de la prime au moment de l'établissement de l'option, conformément aux dispositions du contrat. Toutefois, ces options vendues comporteront un certain risque de crédit jusqu'à concurrence des primes impayées.

Dans le cas des options et des contrats à terme normalisés négociés en Bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standards conclus sur des Bourses établies, dont les CC prennent en charge les obligations des deux parties. De la même façon, les swaps réglés auprès d'une chambre de compensation centrale représentent un risque de crédit limité, les transactions faisant l'objet d'une novation au profit d'une CC, qui prend en charge les obligations de la contrepartie bilatérale initiale. Tous les contrats négociés en Bourse et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien de la marge de variation conçus pour protéger les participants contre des pertes qui surviendraient si la contrepartie manquait à ses obligations.

Le tableau ci-après résume notre risque de crédit découlant des dérivés, sauf pour les dérivés négociés en Bourse ou réglés par l'intermédiaire d'une CC, puisqu'ils sont soumis aux exigences quotidiennes relatives à la stipulation de couverture. Le calcul du montant pondéré en fonction du risque est prescrit par le BSIF. Le coût de remplacement courant correspond au coût de remplacement estimatif de tous les contrats qui ont une valeur de marché positive, représentant pour nous un profit latent. Le coût de remplacement d'un instrument est fonction des dispositions du contrat relativement aux cours du marché en vigueur, et varie au gré des fluctuations des prix et à mesure que l'échéance prévue du dérivé approche.

Le montant de l'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement courant et du risque de crédit éventuel. Le risque de crédit éventuel représente une estimation de l'augmentation possible du coût de remplacement courant sur la durée restante de chaque transaction, calculée d'après une formule prescrite par le BSIF. Le montant de l'équivalent-crédit est alors multiplié par les variables de risque de la contrepartie, qui sont ajustées pour tenir compte de l'incidence des garanties et des cautionnements afin d'en arriver à un montant pondéré en fonction du risque. Ce montant sert à établir les exigences réglementaires en matière de fonds propres à l'égard des dérivés.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2013						2012					
	Coût de remplacement courant			Équivalent crédit futur éventuel	Montant de l'équivalent crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement courant ¹			Équivalent crédit futur éventuel	Montant de l'équivalent crédit ²	Montant pondéré en fonction du risque
	Compte de négociation	GAP	Total				Compte de négociation	GAP	Total			
Dérivés de taux d'intérêt												
Dérivés de gré à gré												
Contrats de garantie de taux d'intérêt	66 \$	– \$	66 \$	29 \$	37 \$	2 \$	95 \$	– \$	95 \$	8 \$	26 \$	4 \$
Swaps	12 356	1 175	13 531	2 623	4 125	1 174	17 966	1 822	19 788	1 851	4 143	1 031
Options achetées	166	1	167	25	29	17	363	1	364	30	41	12
	12 588	1 176	13 764	2 677	4 191	1 193	18 424	1 823	20 247	1 889	4 210	1 047
Dérivés négociés en Bourse	–	–	–	123	123	2	–	–	–	–	–	–
Total des dérivés de taux d'intérêt	12 588	1 176	13 764	2 800	4 314	1 195	18 424	1 823	20 247	1 889	4 210	1 047
Dérivés de change												
Dérivés de gré à gré												
Contrats à terme de gré à gré	1 116	61	1 177	1 216	1 424	398	1 180	103	1 283	1 042	1 292	255
Swaps	2 764	756	3 520	3 380	3 397	1 059	3 538	447	3 985	3 267	3 446	604
Options achetées	115	–	115	120	144	42	118	–	118	74	68	24
	3 995	817	4 812	4 716	4 965	1 499	4 836	550	5 386	4 383	4 806	883
Dérivés de crédit												
Dérivés de gré à gré												
Swaps sur défaillance – protection souscrite	261	33	294	17	131	101	591	–	591	48	405	255
	261	33	294	17	131	101	591	–	591	48	405	255
Dérivés sur actions												
Dérivés de gré à gré	283	60	343	878	901	94	193	27	220	849	752	42
Dérivés négociés en Bourse	129	–	129	269	269	5	–	–	–	–	–	–
	412	60	472	1 147	1 170	99	193	27	220	849	752	42
Dérivés sur métaux précieux												
Dérivés de gré à gré	28	–	28	10	13	4	15	–	15	7	8	4
Dérivés négociés en Bourse	–	–	–	30	30	1	–	–	–	–	–	–
	28	–	28	40	43	5	15	–	15	7	8	4
Autres dérivés sur marchandises												
Dérivés de gré à gré	460	–	460	1 279	1 430	596	335	–	335	660	806	249
Dérivés négociés en Bourse	117	–	117	1 464	1 464	29	–	–	–	–	–	–
	577	–	577	2 743	2 894	625	335	–	335	660	806	249
Total des dérivés avant compensation	17 861	2 086	19 947	11 463	13 517	3 524	24 394	2 400	26 794	7 836	10 987	2 480
Moins : incidence des accords généraux de compensation			(14 551)						(20 070)	–	–	–
Total des dérivés			5 396 \$	11 463 \$	13 517 \$	3 524 \$			6 724 \$	7 836 \$	10 987 \$	2 480 \$

1) Selon l'Accord de Bâle II, qui était en vigueur jusqu'au 31 octobre 2012, les contrats négociés en Bourse et les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale dont le coût de remplacement s'élevait à 245 M\$ ont été exclus selon les lignes directrices du BSIF.

2) Somme du coût de remplacement courant et des risques futurs éventuels, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 2 792 M\$ (3 446 M\$ en 2012). Les garanties étaient composées de liquidités de 2 151 M\$ (2 734 M\$ en 2012) et de titres du gouvernement de 641 M\$ (712 M\$ en 2012).

REC

Un REC est calculé selon le risque lié à la juste valeur à l'égard de nos contrats de dérivés. À notre avis, nous avons ajusté la juste valeur adéquatement jusqu'à maintenant. Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. La conjoncture économique et les conditions du marché qui sont liées aux contreparties aux contrats de dérivés pourraient changer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des pertes futures importantes.

Garants financiers

Les contrats que nous avons avec des garants financiers sont principalement des contrats de dérivés. Le risque lié à la juste valeur à l'égard des contrats de dérivés est calculé au moyen de la valeur du marché des actifs de référence sous-jacents. La charge au titre du risque de crédit de la contrepartie dépend du risque lié à la juste valeur et de notre évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Le risque de crédit de la contrepartie est calculé au moyen des écarts de taux observables sur le marché, lorsqu'ils sont disponibles et appropriés, ou des données de remplacement d'une qualité de crédit comparable, ou d'une évaluation de la valeur recouvrable nette. Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé un profit de 49 M\$ (un profit de 95 M\$ en 2012 et une perte de 3 M\$ en 2011) au titre des créances de nos garants financiers. Nous avons comptabilisé séparément un profit de 6 M\$ (un profit de moins de 1 M\$ en 2012 et une perte de 100 M\$ en 2011) au cours de l'exercice, lorsque les contrats avec des garants financiers ont été résiliés. La juste valeur des contrats de dérivés conclus auprès de garants financiers, nette des REC, s'élevait à 91 M\$ (269 M\$ en 2012).

Contreparties autres que des garants financiers

Notre méthode de calcul des REC par rapport à d'autres contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés utilise aussi le risque lié à la juste valeur. Nous utilisons des écarts de taux observés sur le marché ou des données de remplacement, selon le cas. Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé un profit de 24 M\$ (11 M\$ en 2012 et 3 M\$ en 2011) au titre des créances de nos contreparties autres que des garants financiers.

Note 13 | Couvertures désignées aux fins comptables

Le tableau suivant présente les profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le compte de résultat consolidé :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
Couvertures de juste valeur¹			
Profits (pertes) sur instruments de couverture	(377)\$	4 \$	(231)\$
Profits (pertes) sur éléments couverts attribuables aux risques couverts	354 \$	(3)	259
	(23)\$	1 \$	28 \$
Couvertures de flux de trésorerie^{2,3}	- \$	- \$	(1)\$

1) Comptabilisées dans les produits nets d'intérêts.

2) Comptabilisées dans le poste Divers des produits autres que d'intérêts et des charges autres que d'intérêts.

3) Comprennent les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

La tranche des profits (pertes) sur dérivés désignée comme ayant été exclue de l'évaluation de l'efficacité des couvertures de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets dans des établissements à l'étranger figure dans le compte de résultat consolidé et est négligeable pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 2012 et 2011.

Les montants notionnels et la valeur comptable des dérivés de couverture figurent dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2013			2012		
	Montant notionnel des dérivés	Valeur comptable		Montant notionnel des dérivés	Valeur comptable	
		Valeur positive	Valeur négative		Valeur positive	Valeur négative
Couvertures de juste valeur	128 008 \$	1 313 \$	372 \$	121 897 \$	1 814 \$	538 \$
Couvertures de flux de trésorerie	5 486	139	15	9 914	49	3
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	3 790	-	197	4 397	-	62
	137 284 \$	1 452 \$	584 \$	136 208 \$	1 863 \$	603 \$

De plus, des montants de 53 M\$ (69 M\$ en 2012) et de 2,4 G\$ (2,2 G\$ en 2012) de passifs-dépôts libellés en monnaies étrangères ont été désignés respectivement à titre de couvertures de juste valeur relatives au risque de change et de couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Les flux de trésorerie désignés à titre d'éléments couverts devraient se réaliser comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre		1 an ou moins	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 8 ans	Plus de 8 ans
2013	Entrées de trésorerie	- \$	- \$	- \$	- \$
	Sorties de trésorerie	(108)	(88)	(95)	-
	Flux de trésorerie nets	(108)\$	(88)\$	(95)\$	- \$
2012	Flux de trésorerie nets	(125)\$	(87)\$	(121)\$	- \$

Les produits découlant des flux de trésorerie liés aux intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie du placement sous-jacent.

Note 14 | Titres secondaires

Les émissions de titres de créance du tableau ci-après constituent des obligations non garanties en cours de la CIBC et de ses filiales et sont subordonnées au droit des déposants et d'autres créanciers conformément aux dispositions qui y sont prévues. Les titres de créance libellés en monnaies étrangères servent à financer des actifs libellés en monnaies étrangères (y compris notre investissement net dans des établissements à l'étranger) ou sont combinés à des swaps de devises pour assurer le financement de façon rentable et pour gérer le risque de change. Tout rachat est assujéti à une approbation réglementaire.

Conditions rattachées aux titres secondaires

		Date la plus proche de rachat		2013		2012		
Taux d'intérêt %	Date d'échéance contractuelle	Au plus élevé du prix du rendement des obligations du Canada ¹ et de la valeur nominale	À la valeur nominale	Libellés en monnaies étrangères	Valeur nominale	Valeur comptable ²	Valeur nominale	Valeur comptable ²
9,65	31 octobre 2014	1 ^{er} novembre 1999			250 \$	271 \$	250 \$	291 \$
Taux fixe ³	23 septembre 2018			195 M\$ TT	32	32	30	30
5,15 ⁴	6 juin 2018	6 juin 2008	6 juin 2013 ⁵		–	–	550	552
4,11 ⁶	30 avril 2020	30 avril 2010	30 avril 2015 ⁷		1 100	1 100	1 100	1 100
3,15 ⁸	2 novembre 2020		2 novembre 2015		1 500	1 500	1 500	1 500
6,00 ⁹	6 juin 2023	6 juin 2008	6 juin 2018		600	600	600	600
8,70	25 mai 2029 ¹⁰				25	41	25	45
11,60	7 janvier 2031	7 janvier 1996			200	200	200	200
10,80	15 mai 2031	15 mai 2021			150	150	150	150
8,70	25 mai 2032 ¹⁰				25	42	25	47
8,70	25 mai 2033 ¹⁰				25	42	25	47
8,70	25 mai 2035 ¹⁰				25	43	25	49
Taux variable ¹¹	31 juillet 2084		27 juillet 1990	159 M\$ US ¹²	165	165	168	168
Taux variable ¹³	31 août 2085		20 août 1991	44 M\$ US ¹⁴	46	46	52	52
Créances subordonnées vendues à découvert (détenues) à des fins de transaction					4 143	4 232	4 700	4 831
					(4)	(4)	(8)	(8)
					4 139 \$	4 228 \$	4 692 \$	4 823 \$

1) Le prix établi selon le rendement des obligations du Canada est le prix qui est déterminé au moment du rachat dans le but de procurer un rendement jusqu'à l'échéance égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada assortie d'une échéance appropriée, majoré d'une marge prédéterminée.

2) La valeur comptable des billets subordonnés à taux fixe reflète l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.

3) Billets à terme subordonnés garantis en dollars de Trinité-et-Tobago émis le 23 mars 2007 par FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited, filiale de FirstCaribbean International Bank Limited, et garantis par FirstCaribbean International Bank Limited de manière subordonnée. Le taux d'intérêt est fixé à 7,90 % pour les deux premières années; puis à 8,15 % pour les trois années suivantes et à 8,75 % pour la durée qui reste à couvrir. Avec prise d'effet le 23 septembre 2012, les billets subordonnés ont fait l'objet d'une modification donnant lieu au report de la date d'échéance au 23 septembre 2018 et à la baisse du taux d'intérêt qui est passé à 4,35 % par année pour la durée restante.

4) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 2,30 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.

5) À cette date, nous avons racheté le solde du capital, plus les intérêts courus non payés à la date du rachat.

6) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,90 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.

7) La capacité de la CIBC de procéder au rachat avant cette date est assujéti à la réception d'un avis du BSIF lui indiquant que les débiteures ne sont plus admissibles à titre de fonds propres de deuxième catégorie.

8) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,27 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.

9) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 2,50 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.

10) Ne peuvent être rachetés avant la date d'échéance.

11) Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,25 %.

12) Une tranche de 10 M\$ US de cette émission a été rachetée, puis annulée au cours de l'exercice.

13) Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,125 %.

14) Une tranche de 8 M\$ US de cette émission a été rachetée, puis annulée au cours de l'exercice.

Note 15 | Capital-actions – actions ordinaires et actions privilégiées

Actions ordinaires

Le capital-actions autorisé de la CIBC consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Avec prise d'effet le 26 avril 2012, le conseil d'administration et les porteurs d'actions ordinaires de la CIBC ont approuvé la suppression du plafond de la contrepartie globale maximale contre laquelle des actions ordinaires de la CIBC peuvent être émises. Par conséquent, le capital-actions autorisé de la CIBC consiste maintenant en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Auparavant, la CIBC était autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale à condition que la contrepartie globale maximale pour toutes les actions ordinaires en circulation ne dépassait pas 15 G\$ en tout temps.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

En vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des affaires annoncée le 30 août 2012, nous avons acheté et annulé 5 808 331 actions ordinaires à un cours moyen de 81,77 \$ pour un total de 475 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, ce qui a conclu l'achat de toutes les actions en vertu de cette offre publique de rachat dans le cours normal des affaires.

Le 5 septembre 2013, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto a approuvé l'avis d'intention de la CIBC de lancer une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des affaires. Les rachats en vertu de l'offre ont commencé le 18 septembre 2013 et prendront fin à la première des éventualités suivantes, soit : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté un maximum de 8 millions d'actions ordinaires ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 8 septembre 2014. Au 31 octobre 2013, nous avons acheté et annulé 923 900 actions ordinaires en vertu de cette offre à un cours moyen de 83,38 \$ pour un total de 77 M\$.

Actions privilégiées

La CIBC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B sans valeur nominale et pouvant être émises en séries sous réserve d'une contrepartie globale maximale de 10 G\$, en tout temps, pour toutes les actions en circulation de chacune des catégories d'actions privilégiées. Il n'y a pas d'actions privilégiées de catégorie B en circulation actuellement.

Actions en circulation et dividendes versés

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2013				2012				2011			
	Actions en circulation		Dividendes versés		Actions en circulation		Dividendes versés		Actions en circulation		Dividendes versés	
	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action
Actions ordinaires¹	399 249 736	7 753 \$	1 523 \$	3,80 \$	404 484 938	7 769 \$	1 470 \$	3,64 \$	400 534 211	7 376 \$	1 391 \$	3,51 \$
Actions privilégiées de catégorie A												
Série 18 ²	–	– \$	– \$	– \$	–	– \$	16 \$	1,37 \$	12 000 000	300 \$	16 \$	1,38 \$
Série 26	10 000 000	250	14	1,44	10 000 000	250	14	1,44	10 000 000	250	14	1,44
Série 27	12 000 000	300	17	1,40	12 000 000	300	17	1,40	12 000 000	300	17	1,40
Série 28 ³	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	– ⁴	0,04
Série 29	13 232 342	331	18	1,35	13 232 342	331	18	1,35	13 232 342	331	18	1,35
Série 30 ⁵	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	15	0,90
Série 31 ⁶	–	–	–	–	–	–	6	0,29	18 000 000	450	21	1,18
Série 32 ⁷	–	–	–	–	–	–	7	0,56	12 000 000	300	14	1,13
Série 33	12 000 000	300	16	1,34	12 000 000	300	16	1,34	12 000 000	300	16	1,34
Série 35	13 000 000	325	21	1,63	13 000 000	325	21	1,63	13 000 000	325	21	1,63
Série 37	8 000 000	200	13	1,63	8 000 000	200	13	1,63	8 000 000	200	13	1,63
		1 706 \$	99 \$			1 706 \$	128 \$			2 756 \$	165 \$	

1) Comprennent les actions autodétenues.

2) Nous avons racheté la totalité des 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 18, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix au comptant de 25,00 \$ l'action le 29 octobre 2012.

3) Nous avons racheté la totalité des 2 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 28, en circulation, d'une valeur nominale de 10,00 \$ l'action, à un prix au comptant de 10,00 \$ l'action le 28 avril 2011.

4) Attribuable à l'arrondissement.

5) Nous avons racheté la totalité des 16 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 30, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix au comptant de 25,75 \$ l'action le 31 juillet 2011.

6) Nous avons racheté la totalité des 18 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 31, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix au comptant de 26,00 \$ l'action le 31 janvier 2012.

7) Nous avons racheté la totalité des 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 32, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix au comptant de 26,00 \$ l'action le 30 avril 2012.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées

Actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A de chacune des séries sont assorties de dividendes trimestriels non cumulatifs. Les actions privilégiées de catégorie A des séries 26, 27 et 29 sont rachetables, sous réserve d'une approbation réglementaire le cas échéant, au comptant par la CIBC à compter de la date de rachat préétablie au prix de rachat au comptant indiqués dans le tableau ci-après.

Les actions privilégiées de catégorie A des séries 26, 27 et 29, confèrent à la CIBC le droit de convertir les actions en actions ordinaires. Nous avons renoncé irrévocablement à notre droit de convertir ces actions en actions ordinaires par voie d'un acte unilatéral, sauf dans les circonstances qui constitueraient un « événement déclencheur », conformément à ce qui est décrit dans le préavis sur les instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité publié par le BSIF en août 2011 (qui a été intégré au projet des lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publié par la suite). Nous nous sommes engagés auprès du BSIF à exercer immédiatement notre droit de convertir ces actions en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur. Chacune de ces actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant le prix de rachat au comptant alors applicable par 95 % du cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le prospectus simplifié pertinent ou dans le supplément de prospectus), sous réserve d'un prix minimal de 2,00 \$ l'action. Toutes les autres actions privilégiées de catégorie A ne sont pas convertibles en actions ordinaires.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 33 (actions de série 33) peuvent être converties à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif à taux variable, série 34 (actions de série 34), au gré du porteur, le 31 juillet 2014, sous réserve de l'annonce par la CIBC de son intention de racheter les actions. Par la suite, les actions de série 33 et les actions de série 34 sont convertibles l'une contre l'autre le 31 juillet tous les cinq ans après le 31 juillet 2014, sous réserve de l'annonce par la CIBC de son intention de racheter les actions à chaque 5^e anniversaire de cette date par la suite.

Les dividendes annuels sur les actions de série 33 sont de 5,35 % pour la période initiale et sont versés trimestriellement, lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration, jusqu'au 31 juillet 2014. À cette date, et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,18 %.

Le dividende à taux variable au titre des actions de série 34 sera calculé et versé trimestriellement, lorsqu'il sera déclaré par le conseil d'administration, et le rendement annuel de ces actions correspondra aux taux des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada au début du trimestre pertinent, majoré de 2,18 %.

Les actions de série 33 peuvent être rachetées le 31 juillet 2014 et tous les cinq ans par la suite. Les actions de série 34 peuvent être rachetées à compter du 31 juillet 2019. Tout rachat est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation au besoin.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 35 (actions de série 35) peuvent être converties à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif à taux variable, série 36 (actions de série 36), au gré du porteur, le 30 avril 2014, sous réserve de l'annonce par la CIBC de son intention de racheter les actions. Par la suite, les actions de série 35 et les actions de série 36 sont convertibles l'une contre l'autre le 30 avril tous les cinq ans après le 30 avril 2014, sous réserve de l'annonce par la CIBC de son intention de racheter les actions à chaque 5^e anniversaire de cette date par la suite.

Les dividendes annuels sur les actions de série 35 sont de 6,5 % pour la période initiale et sont versés trimestriellement, lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration, jusqu'au 30 avril 2014. À cette date, et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,47 %.

Le dividende à taux variable au titre des actions de série 36 sera calculé et versé trimestriellement, lorsqu'il sera déclaré par le conseil d'administration, et le rendement annuel de ces actions correspondra aux taux des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada au début du trimestre pertinent, majoré de 4,47 %.

Les actions de série 35 peuvent être rachetées le 30 avril 2014 et tous les cinq ans par la suite. Les actions de série 36 peuvent être rachetées à compter du 30 avril 2019. Tout rachat est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation au besoin.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 37 (actions de série 37) peuvent être converties à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif à taux variable, série 38 (actions de série 38), au gré du porteur, le 31 juillet 2014, sous réserve de l'annonce par la CIBC de son intention de racheter les actions. Par la suite, les actions de série 37 et les actions de série 38 sont convertibles l'une contre l'autre le 31 juillet tous les cinq ans après le 31 juillet 2014, sous réserve de l'annonce par la CIBC de son intention de racheter les actions à chaque 5^e anniversaire de cette date par la suite.

Les dividendes annuels sur les actions de série 37 sont de 6,5 % pour la période initiale et sont versés trimestriellement, lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration, jusqu'au 31 juillet 2014. À cette date, et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,33 %.

Le dividende à taux variable au titre des actions de série 38 sera calculé et versé trimestriellement, lorsqu'il sera déclaré par le conseil d'administration, et le rendement annuel de ces actions correspondra aux taux des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada au début du trimestre pertinent, majoré de 4,33 %.

Les actions de série 37 peuvent être rachetées le 31 juillet 2014 et tous les cinq ans par la suite. Les actions de série 38 peuvent être rachetées à compter du 31 juillet 2014. Tout rachat est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation au besoin.

Conditions rattachées aux actions privilégiées de catégorie A

(en circulation au 31 octobre 2013)	Dividendes trimestriels par action ¹	Date de rachat donnée	Prix de rachat au comptant par action
Série 26	0,359375 \$	30 avril 2008	26,00 \$
		30 avril 2009	25,75
		30 avril 2010	25,50
		30 avril 2011	25,25
		30 avril 2012	25,00
Série 27	0,350000 \$	31 octobre 2008	26,00 \$
		31 octobre 2009	25,75
		31 octobre 2010	25,50
		31 octobre 2011	25,25
		31 octobre 2012	25,00
Série 29	0,337500 \$	1 ^{er} mai 2010	26,00 \$
		1 ^{er} mai 2011	25,75
		1 ^{er} mai 2012	25,50
		1 ^{er} mai 2013	25,25
		1 ^{er} mai 2014	25,00
Série 33	0,334375 \$	31 juillet 2014	25,00 \$
Série 35	0,406250 \$	30 avril 2014	25,00 \$
Série 37	0,406250 \$	31 juillet 2014	25,00 \$

1) Le dividende trimestriel est rajusté pour tenir compte du nombre de jours au cours du trimestre pendant lesquels l'action a été en circulation au moment de l'émission et du rachat.

Actions ordinaires émises

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2013		2012		2011	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde au début de l'exercice	404 484 938	7 769 \$	400 534 211	7 376 \$	392 738 700	6 804 \$
Émission en vertu de :						
Régimes d'options sur actions	783 495	57	1 053 323	68	1 242 462	79
Régime d'investissement à l'intention des actionnaires ¹	7 672	1	3 676 846	271	5 501 553	411
Régime d'achat d'actions par les employés ²	696 219	56	1 222 351	91	1 090 096	85
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	405 972 324	7 883 \$	406 486 731	7 806 \$	400 572 811	7 379 \$
Actions autodétenues	(6 732 231)	(130)	(2 025 000)	(39)	—	—
	9 643	— ³	23 207	2	(38 600)	(3)
Solde à la fin de l'exercice	399 249 736	7 753 \$	404 484 938	7 769 \$	400 534 211	7 376 \$

- 1) Depuis le versement des dividendes du 27 juillet 2012, les participants à l'option de réinvestissement des dividendes et à l'option de dividendes en actions du régime à l'intention des actionnaires ne reçoivent plus d'escompte du cours moyen sur les dividendes réinvestis en actions ordinaires supplémentaires. Auparavant, les actions émises étaient assorties d'un escompte de 2 % à partir du versement des dividendes du 28 avril 2011. Avant cette date, soit depuis juillet 2009, elles étaient assorties d'un escompte de 3 %. À partir du versement des dividendes du 28 janvier 2013, les actions distribuées en vertu du régime d'investissement à l'intention des actionnaires ont été acquises sur le marché libre.
- 2) À partir du 14 juin 2013, les cotisations salariales au RAAE au Canada ont été émises de la trésorerie.
- 3) Attribuable à l'arrondissement.

Actions ordinaires réservées à des fins d'émission

Au 31 octobre 2013, 8 854 851 actions ordinaires (9 638 346 actions en 2012) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu des régimes d'options sur actions.

Restrictions sur le versement de dividendes

En vertu de l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à une banque, y compris la CIBC, de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la banque violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance des fonds propres et de liquidités ou les directives du BSIF à la banque à l'égard des fonds propres ou des liquidités.

En outre, notre capacité à verser des dividendes sur les actions ordinaires est également limitée par les conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Ces conditions prévoient que nous ne pouvons pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires en tout temps sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes aux porteurs d'actions privilégiées alors payables n'aient été déclarés et versés ou encore mis de côté en vue de leur versement.

Nous avons convenu que si CIBC Capital Trust ne verse pas de paiements d'intérêts sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, d'un capital de 1 300 M\$ échéant le 30 juin 2108 ou sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, d'un capital de 300 M\$ échéant le 30 juin 2108, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires sur une période donnée. Pour plus de précisions, voir la note 16.

Actuellement, ces limites ne restreignent pas le paiement de dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires.

Fonds propres

Objectifs, politiques et procédures

Notre objectif consiste à utiliser des sources de capitaux solides et efficaces. Nous gérons les fonds propres conformément aux politiques établies par le conseil d'administration. Ces politiques portent sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées. Chaque politique a ses propres lignes directrices et nous exerçons une surveillance constante des fonds propres afin de nous assurer que nous nous conformons aux politiques.

Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont établis et comprennent tous les éléments se rapportant aux fonds propres : les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des sources, les échéances, les rachats, les nouvelles émissions, les initiatives d'entreprise et la croissance des activités. Le plan à l'égard des fonds propres est soumis à des simulations de crise variées dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon tous les scénarios raisonnables. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin. Aucun changement important n'a été apporté aux objectifs, politiques et procédures au cours de l'exercice.

Exigences réglementaires

2013

Le calcul des fonds propres réglementaires minimums est assujéti aux lignes directrices du BSIF. Les lignes directrices du BSIF en vigueur au cours de l'exercice 2013 découlent du cadre normatif sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), mieux connu sous le nom de Bâle III.

Le BSIF a prescrit à toutes les institutions d'atteindre des ratios de fonds propres cibles qui sont au moins équivalents aux ratios « tout compris » de 2019, et une réserve de conservation des fonds propres (qui ne peut être atteinte qu'avec les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires) au premier trimestre de 2013. Les cibles précises sont présentées ci-dessous. « Tout compris » est défini par le BSIF comme les fonds propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Certaines déductions des fonds propres seront introduites progressivement à raison de 20 % par an, à compter de 2014. Les montants qui ne sont pas encore déduits des fonds propres aux termes des dispositions transitoires du BSIF sont pondérés en fonction du risque, ce qui crée une différence entre les actifs pondérés en fonction du risque selon la méthode transitoire et ceux selon la méthode tout compris.

En 2013, selon les exigences du CBCB, les banques doivent maintenir un ratio minimum de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires d'au moins 3,5 %, un ratio minimum des fonds propres de première catégorie d'au moins 4,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 8 %. Le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires cible du BSIF en vigueur au premier trimestre de 2013 était de 7 %. Le ratio des fonds propres de première catégorie cible et le ratio du total des fonds propres cible sont de respectivement 8,5 % et 10,5 % et devront être atteints d'ici le premier trimestre de 2014. Ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions ou certains groupes d'institutions si le BSIF est d'avis que les circonstances le justifient. À compter du 1^{er} janvier 2016, les banques ayant une importance systémique nationale (dont la CIBC fait partie) seront assujéties à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 1 %.

2012

À compter du premier trimestre de 2012, nous avons adopté les changements aux exigences en matière de fonds propres relativement aux transactions de titrisation présentées dans le document publié par le CBCB intitulé *Enhancements to the Basel II Framework*, ainsi que les modifications à la réglementation en matière de capital applicable au portefeuille de négociation, telles qu'elles sont présentées dans le document intitulé *Revisions to the Basel II Market Risk Framework*, communément appelé Bâle 2.5, du même Comité.

Ratios et fonds propres réglementaires**2013**

En vertu de Bâle III, les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie.

Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie), diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments de fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées et les billets de catégorie 1 novateurs, et les fonds propres de deuxième catégorie sont essentiellement composés de débetures subordonnées, assujetties au retrait progressif.

2012

Selon l'Accord de Bâle II, les fonds propres de première catégorie comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, les actions privilégiées, les instruments de fonds propres novateurs, les participations ne donnant pas le contrôle, le surplus d'apport et les écarts de change. Tous les éléments se rapportant aux fonds propres de première et de deuxième catégories sont nets des positions vendeur. Le goodwill et les profits réalisés à la vente des actifs titrisés applicables sont déduits des fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les créances subordonnées et la provision collective/générale admissible. Les fonds propres de première et de deuxième catégories sont assujettis à certaines déductions à parts égales.

Nos ratios de fonds propres et notre ratio actif/fonds propres s'établissaient comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	2013 ¹	2012 ¹
Dispositif de Bâle III – Méthode transitoire		
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	16 698 \$	s. o.
Fonds propres de première catégorie	17 830	s. o.
Total des fonds propres	21 601	s. o.
Actif pondéré en fonction du risque (APR)	151 338	s. o.
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,0 %	s. o.
Ratio des fonds propres de première catégorie	11,8 %	s. o.
Ratio du total des fonds propres	14,3 %	s. o.
Ratio actif/fonds propres	18,0 x	s. o.
Dispositif de Bâle III – Méthode tout compris		
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	12 793 \$	s. o.
Fonds propres de première catégorie	15 888	s. o.
Total des fonds propres	19 961	s. o.
APR	136 747	s. o.
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	9,4 %	s. o.
Ratio des fonds propres de première catégorie	11,6 %	s. o.
Ratio du total des fonds propres	14,6 %	s. o.
Dispositif de Bâle II		
Fonds propres de première catégorie	s. o.	15 940 \$ ²
Total des fonds propres	s. o.	19 924 ²
APR	s. o.	115 229
Ratio des fonds propres de première catégorie	s. o.	13,8 %
Ratio du total des fonds propres	s. o.	17,3 %
Ratio actif/fonds propres	s. o.	17,4 x

1) Les mesures concernant les fonds propres de l'exercice 2013 sont fondées sur le dispositif de Bâle III, tandis que les mesures de l'exercice 2012 sont fondées sur le dispositif de Bâle II.

2) Les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres comprennent le choix de se prévaloir de la dispense transitoire relative aux IFRS du BSIF.

s. o. Sans objet.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2013 et 2012, nous nous sommes conformés à l'ensemble des exigences réglementaires en matière de fonds propres.

Note 16 | Valeurs mobilières de Capital Trust

Le 13 mars 2009, CIBC Capital Trust (la fiducie), fiducie consolidée, a émis 1 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, échéant le 30 juin 2108 et 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets).

Les billets sont structurés de façon à être admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et, à ce titre, comportent des caractéristiques analogues à celles des titres de participation, y compris le report de l'intérêt en espèces dans certaines circonstances (les cas de report). Si un cas de report survient, les porteurs de billets seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ceux-ci dans nos actions privilégiées perpétuelles. Si la fiducie ne verse pas intégralement les intérêts semestriels sur les billets, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires pendant une période précise.

De plus, les billets seront automatiquement échangés contre nos actions privilégiées perpétuelles si l'un des événements suivants se produit : i) les procédures sont amorcées pour notre liquidation; ii) le BSIF a pris le contrôle de la CIBC ou de ses actifs; iii) nous sommes d'avis ou le BSIF est d'avis que notre ratio des fonds propres de première catégorie est inférieur à 5 % ou que notre ratio du total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF nous enjoint, aux termes de la *Loi sur les banques*, d'augmenter nos fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires et nous choisissons de procéder à l'échange automatique, ou nous ne nous conformons pas à cette directive. Après l'échange automatique, les porteurs de billets cesseront d'avoir quelque droit ou quelque réclamation que ce soit à l'égard de l'intérêt ou du capital contre la fiducie.

Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, porteront intérêt à un taux de 9,976 %, versé semestriellement, jusqu'au 30 juin 2019. Le 30 juin 2019 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré de 10,425 %. Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, porteront intérêt à un taux de 10,25 %, versé semestriellement, jusqu'au 30 juin 2039. Le 30 juin 2039 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré de 9,878 %.

Selon les lignes directrices du BSIF précédentes, les instruments de fonds propres novateurs pourraient comprendre jusqu'à 15 % de fonds propres de première catégorie nets et 5 % additionnels admissibles au titre des fonds propres de deuxième catégorie. Sous réserve de l'approbation du BSIF, la fiducie peut, en tout ou en partie, aux dates de rachat précisées ci-après, et à toute date par la suite, racheter les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A ou série B, sans le consentement des porteurs. De plus, sous réserve de l'approbation du BSIF, la fiducie peut racheter la totalité, mais non une partie, des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A ou série B, avant la date de rachat la plus rapprochée précisée ci-après sans le consentement des porteurs, à la survenance de certains événements réglementaires ou fiscaux.

En février 2011, le BSIF a publié des préavis confirmant l'adoption de Bâle III au Canada et précisant le traitement des instruments de fonds propres non admissibles. Les instruments de fonds propres non admissibles sont assujettis à un retrait progressif annuel de 10 % à partir de 2013. Les banques devraient donc établir et maintenir un calendrier de rachat pour les instruments de fonds propres non admissibles qui privilégiera le rachat des instruments à leur date de rachat à la valeur nominale prévue avant l'exercice de tout droit de rachat découlant d'un événement réglementaire. À l'adoption de Bâle III, les instruments de fonds propres novateurs, notamment les billets de catégorie 1 de la CIBC, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Nous prévoyons exercer nos droits de rachat découlant d'un événement réglementaire au cours de l'exercice 2022 à l'égard des billets de catégorie 1, série B, d'un capital de 300 M\$.

Le tableau ci-dessous présente les modalités des billets :

En millions de dollars, au 31 octobre

2013

2012

	Date d'émission	Date de versement des intérêts	Rendement	Date de rachat la plus proche		Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
				Au plus élevé du prix du rendement des obligations du Canada ¹ et de la valeur nominale	À la valeur nominale				
Série A	13 mars 2009	30 juin, 31 décembre	9,976 %	30 juin 2014	30 juin 2019	1 300 \$	1 335 \$	1 300 \$	1 366 \$
Série B	13 mars 2009	30 juin, 31 décembre	10,250 %	30 juin 2014	30 juin 2039	300	305	300	322
						1 600	1 640	1 600	1 688
Billets vendus (détenus), position vendeur à des fins de négociation						(1)	(2)	(7)	(10)
						1 599 \$	1 638 \$	1 593 \$	1 678 \$

1) Rendement des obligations du Canada : prix calculé au moment du rachat (autre que la date d'ajustement du taux d'intérêt prévue pour les séries) visant à offrir un rendement à l'échéance équivalant au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada d'une échéance équivalente, majoré i) dans le cas des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A a) de 1,735 % si la date de rachat précède le 30 juin 2019, ou b) de 3,475 % si la date de rachat est le 30 juin 2019 ou après cette date, et ii) dans le cas des billets de catégorie 1 de la CIBC série B, a) de 1,645 % si la date de rachat précède le 30 juin 2039, ou b) de 3,29 % si la date de rachat est le 30 juin 2039 ou après cette date.

Note 17 | Sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente notre risque de taux d'intérêt découlant de la non-concordance, autrement dit de l'écart, relative aux actifs financiers, aux passifs financiers et aux dérivés hors bilan de négociation et autres que de négociation. Les instruments financiers au bilan et hors bilan sont présentés selon la date la plus proche entre la date de réévaluation contractuelle des taux et la date d'échéance. Certaines dates de réévaluation contractuelle des taux ont été ajustées en fonction des estimations de la direction à l'égard des remboursements et des rachats anticipés.

Nous gérons l'écart de taux d'intérêt en présumant, pour certains actifs et passifs, une durée fondée sur les principales tendances historiques et prévues des principaux soldes. Le profil de réévaluation de ces actifs et passifs a été intégré dans le tableau ci-après. Nous avons appliqué des hypothèses relatives à la structure aux cartes de crédit et aux dépôts à vue et sur préavis.

Selon la date la plus proche entre l'échéance et la date de réévaluation des taux des instruments sensibles aux taux d'intérêt

En millions de dollars, au 31 octobre	Immédiatement sensibles au rendement	Moins de 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
2013 Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	4 165 \$	3 \$	– \$	– \$	2 211 \$	6 379 \$
Valeurs du compte de négociation	–	2 166	931	4 857	5 238	30 876	44 068
Valeurs disponibles à la vente	–	13 165	2 665	6 113	5 028	656	27 627
Valeurs désignées à leur juste valeur	–	–	–	96	191	–	287
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	–	25 950	2 778	–	–	–	28 728
Prêts	105 436	26 996	36 427	72 189	2 588	3 018	246 654
Divers	–	22 746	–	–	–	21 900	44 646
Hypothèses relatives à la structure	(8 355)	929	3 351	6 998	–	(2 923)	–
Total de l'actif	97 081 \$	96 117 \$	46 155 \$	90 253 \$	13 045 \$	55 738 \$	398 389 \$
Passif et capitaux propres							
Dépôts	97 888 \$	86 305 \$	29 985 \$	52 095 \$	8 989 \$	38 266 \$	313 528 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	116	233	4 981	3 324	4 673	13 327
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	–	6 986	–	–	–	–	6 986
Valeurs mobilières de Capital Trust	–	–	1 638	–	–	–	1 638
Titres secondaires	–	165	46	3 499	518	–	4 228
Divers	–	22 179	–	–	–	18 074	40 253
Capitaux propres	–	171	–	825	710	16 723	18 429
Hypothèses relatives à la structure	(20 601)	6 057	21 776	26 210	–	(33 442)	–
Total du passif et des capitaux propres	77 287 \$	121 979 \$	53 678 \$	87 610 \$	13 541 \$	44 294 \$	398 389 \$
Écart au bilan	19 794 \$	(25 862)\$	(7 523)\$	2 643 \$	(496)\$	11 444 \$	– \$
Écart hors bilan ¹	–	(11 859)	5 922	4 700	1 237	–	–
Écart total	19 794 \$	(37 721)\$	(1 601)\$	7 343 \$	741 \$	11 444 \$	– \$
Écart cumulatif total	19 794 \$	(17 927)\$	(19 528)\$	(12 185)\$	(11 444)\$	– \$	– \$
Écart par monnaie							
Écart au bilan							
Dollars canadiens	24 907 \$	(41 252)\$	(8 910)\$	13 647 \$	(1 205)\$	12 813 \$	– \$
Monnaies étrangères	(5 113)	15 390	1 387	(11 004)	709	(1 369)	–
Écart total au bilan	19 794 \$	(25 862)\$	(7 523)\$	2 643 \$	(496)\$	11 444 \$	– \$
Écart hors bilan ¹							
Dollars canadiens	– \$	1 791 \$	5 829 \$	(8 676)\$	1 056 \$	– \$	– \$
Monnaies étrangères	–	(13 650)	93	13 376	181	–	–
Écart total hors bilan	– \$	(11 859)\$	5 922 \$	4 700 \$	1 237 \$	– \$	– \$
Écart total	19 794 \$	(37 721)\$	(1 601)\$	7 343 \$	741 \$	11 444 \$	– \$
2012							
Écart par monnaie							
Écart au bilan							
Dollars canadiens	40 788 \$	(36 821)\$	(20 513)\$	5 143 \$	(400)\$	11 803 \$	– \$
Monnaies étrangères	(3 022)	16 571	(3 796)	(9 058)	1 137	(1 832)	–
Écart total au bilan	37 766 \$	(20 250)\$	(24 309)\$	(3 915)\$	737 \$	9 971 \$	– \$
Écart hors bilan ¹							
Dollars canadiens	– \$	(18 596)\$	19 897 \$	(1 609)\$	308 \$	– \$	– \$
Monnaies étrangères	–	(15 873)	5 475	11 624	(1 226)	–	–
Écart total hors bilan	– \$	(34 469)\$	25 372 \$	10 015 \$	(918)\$	– \$	– \$
Écart total	37 766 \$	(54 719)\$	1 063 \$	6 100 \$	(181)\$	9 971 \$	– \$

1) Comprend les dérivés qui sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé.

Note 18 | Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et à nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions à titre de rémunération.

Programme d'octroi d'actions subalternes (POAS)

En vertu du POAS, des attributions annuelles sont octroyées en décembre à certains employés clés, ou en cours d'exercice à titre d'attributions spéciales. L'OAS est réglé en espèces et en général, les droits aux actions subalternes en vertu de l'octroi s'acquiescent ou les attributions sont réglées en espèces après trois ans ou sur trois ans à compter d'un an après l'exercice au cours duquel l'attribution a eu lieu.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque OAS réglé en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto (TSX) pour les 10 jours précédant la date déterminée dans les dispositions du programme.

En 2013, la charge de rémunération relative à l'OAS, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 239 M\$ (230 M\$ en 2012 et 252 M\$ en 2011). Les passifs relatifs à l'OAS réglé en espèces totalisaient 458 M\$ (470 M\$ en 2012).

Programme d'unités d'action en fonction du rendement (PUAR)

En vertu du PUAR, des attributions annuelles sont octroyées en décembre à certains dirigeants. Depuis décembre 2010, la participation à ce régime a été élargie à un groupe plus large de dirigeants. Les octrois d'unités d'action en fonction du rendement (UAR) sont faits sous forme d'attributions réglées en espèces. Les droits rattachés aux UAR s'acquiescent et les attributions sont réglées en espèces après trois ans.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UAR réglée en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto pour les 10 jours précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Le nombre final d'UAR dont les droits deviendront acquis variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport aux autres grandes banques canadiennes.

En 2013, la charge de rémunération relative aux UAR, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 127 M\$ (70 M\$ en 2012 et 49 M\$ en 2011). Les passifs relatifs aux UAR totalisaient 237 M\$ (127 M\$ en 2012).

Régime d'unités à la valeur comptable (UVC)

En vertu du régime d'UVC, certains dirigeants clés ont reçu des attributions sous forme d'UVC. Les octrois d'UVC ont été faits sous forme d'attributions réglées en espèces. Les droits aux UVC s'acquiescent et ces attributions sont réglées en espèces après trois ans. Chaque unité donne droit à un paiement en espèces équivalant au prix d'acquisition par unité, dont la valeur est liée à la valeur comptable des actions ordinaires de la CIBC. Le nombre définitif d'unités pour lesquelles les droits s'acquiescent est ajusté pour tenir compte des nouvelles émissions et des rachats d'actions ordinaires ainsi que des dividendes versés sur les actions ordinaires. Les dernières attributions en vertu de ce régime ont été octroyées en décembre 2012, et les droits qui s'y rattachent seront acquis en décembre 2015. Les attributions futures qui auraient été octroyées en vertu de ce régime seront plutôt octroyées en vertu du PUAR.

La juste valeur des UVC à la date d'attribution est calculée en fonction de la valeur comptable des actions ordinaires au dernier jour du trimestre précédent.

La charge de rémunération relative aux UVC a totalisé 8 M\$ en 2013 (16 M\$ en 2012 et 11 M\$ en 2011). Les passifs relatifs aux UVC totalisaient 30 M\$ (32 M\$ en 2012).

Régimes des administrateurs

En vertu du Régime d'unités d'actions à dividende différé ou d'actions ordinaires des administrateurs, chaque administrateur qui n'est ni un dirigeant ni un employé de la CIBC peut choisir de recevoir le montant annuel payable par la CIBC sous forme d'unités d'actions à dividende différé (UADD) ou d'actions ordinaires. Aux fins du présent régime, le montant annuel payable représente la composante autre qu'en liquidités des honoraires des administrateurs.

En vertu du Régime d'achat d'actions à l'intention des administrateurs non dirigeants, chaque administrateur non dirigeant peut choisir de recevoir la totalité ou une partie de sa rémunération admissible au comptant sous forme de liquidités, d'actions ordinaires ou d'UADD. Aux fins du présent régime, la rémunération admissible au comptant comprend la composante liquidités des honoraires des administrateurs et du président du conseil, les jetons de présence aux réunions, les jetons de présence de non-résident, les honoraires des présidents de comité et les honoraires des membres de comités.

La valeur des UADD créditées à un administrateur lui est payable lorsque ce dernier n'est plus administrateur ou employé de la CIBC et, dans le cas d'un administrateur assujéti à l'article 409A du *United States Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, lorsque l'administrateur ne fournit aucun service à la CIBC ni à aucune de ses sociétés contrôlées à titre de fournisseur indépendant. De plus, en vertu du Régime d'unités d'actions à dividende différé ou d'actions ordinaires des administrateurs, la valeur des UADD est payable à l'administrateur lorsque ce dernier et la CIBC ne sont plus « liés » ou « affiliés », conformément à la définition de ces termes dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

Les charges autres que d'intérêts – poste Divers relatives aux composantes des UADD de ces régimes, compte non tenu de l'incidence de la couverture, ont totalisé 4 M\$ en 2013 (3 M\$ en 2012 et 2 M\$ en 2011). Les passifs relatifs aux UADD totalisaient 15 M\$ (11 M\$ en 2012).

Régimes d'options sur actions

Nous offrons deux régimes d'options sur actions : le Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) et le Régime d'options de souscription d'actions des administrateurs non dirigeants (ROSAA). Un maximum de 42 834 500 actions ordinaires peut être émis en vertu de ces régimes. Au 31 octobre 2013, 8 854 851 actions ordinaires (9 638 346 en 2012) étaient réservées à des fins d'émission en vertu de ces régimes. Les options sur actions liées à 4 308 244 actions ordinaires (4 348 787 actions ordinaires en 2012) ont été attribuées, mais n'ont pas encore été exercées alors que 4 546 607 actions ordinaires (5 289 559 actions ordinaires en 2012) peuvent encore être attribuées à l'avenir en vertu de ces régimes.

En vertu du ROSAE, des options sur actions sont attribuées périodiquement à certains employés clés. Ces options confèrent à l'employé le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires à un prix fixe qui n'est pas inférieur au cours de clôture des actions le jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. En général, les droits rattachés aux options sont acquis à la fin de la quatrième année et expirent dix ans après la date d'attribution. Les droits rattachés à certaines options s'acquiescent à l'atteinte de critères de rendement précis.

En vertu du ROSAA, chaque administrateur qui n'était pas un dirigeant ou un employé de la CIBC ou de l'une de ses filiales avait le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires à un prix fixe égal au cours moyen de clôture de l'action à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Toutes les options restantes aux termes de ce régime ont été exercées au cours de 2012.

La juste valeur de chaque option est mesurée à la date d'attribution selon le modèle de Black et Scholes. Les hypothèses du modèle sont fondées sur des données observables sur le marché pour le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, sur des dispositions contractuelles pour le prix d'exercice et les critères de rendement et sur des résultats passés pour la durée prévue. Les hypothèses relatives à la volatilité sont les estimations les plus probables de la volatilité du marché correspondant au prix d'exercice et à la durée prévue des options.

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options attribuées en 2013 s'est établie à 6,84 \$ (8,08 \$ en 2012 et 12,88 \$ en 2011). Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont servi à déterminer la juste valeur des options à la date d'attribution :

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
Hypothèses moyennes pondérées			
Taux d'intérêt sans risque	1,88 %	1,82 %	2,79 %
Taux de rendement prévu des actions	5,76 %	6,12 %	4,89 %
Volatilité prévue du cours des actions	20,94 %	26,09 %	27,56 %
Durée prévue	6 ans	6 ans	6 ans
Cours de l'action / prix d'exercice	80,10 \$	71,73 \$	78,41 \$

La charge de rémunération relative aux options sur actions a atteint 5 M\$ en 2013 (7 M\$ en 2012 et 6 M\$ en 2011).

Régimes d'options sur actions

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2013		2012		2011	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	4 348 787	70,95 \$	4 746 548	66,34 \$	5 641 221	62,88 \$
Attribuées	840 354	80,10	738 426	71,73	419 989	78,41
Exercées ¹⁾	(783 495)	61,19	(1 053 323)	50,76	(1 242 462)	54,72
Auxquelles il est renoncé	(75 239)	75,37	(58 929)	70,49	(41 580)	64,56
Annulées ou échues	(22 163)	86,27	(23 935)	70,78	(30 620)	68,61
En cours à la fin de l'exercice	4 308 244	74,35 \$	4 348 787	70,95 \$	4 746 548	66,34 \$
Exercables à la fin de l'exercice	2 123 591	72,94 \$	2 521 979	71,78 \$	3 018 340	66,05 \$
Pouvant être attribuées	4 546 607		5 289 559		5 945 121	

1) Le cours moyen pondéré à la date d'exercice était de 81,80 \$ (74,26 \$ en 2012 et 79,51 \$ en 2011).

Options sur actions en cours et comportant des droits acquis

Au 31 octobre 2013	Options sur actions en cours			Options sur actions comportant des droits acquis		
Fourchette des prix d'exercice	Nombre en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre en cours	Prix d'exercice moyen pondéré	
49,01 \$ - 55,00 \$	443 899	4,90	49,75 \$	443 899	49,75 \$	
55,01 \$ - 65,00 \$	20 000	4,82	62,90	20 000	62,90	
65,01 \$ - 75,00 \$	1 619 887	5,76	71,25	656 283	71,79	
75,01 \$ - 85,00 \$	1 911 865	6,59	79,22	690 816	78,62	
85,01 \$ - 105,00 \$	312 593	3,10	96,34	312 593	96,34	
	4 308 244	5,84	74,35 \$	2 123 591	72,94 \$	

Régime d'achat d'actions par les employés

Au Canada, en vertu de notre RAAE, les employés admissibles peuvent choisir, chaque année, qu'un montant maximal correspondant à 10 % de leur salaire admissible soit retenu pour l'achat d'actions ordinaires. Nous versons un montant égal à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % du salaire admissible, en fonction des années de service et du niveau d'emploi, sous réserve d'un plafond annuel de 2 250 \$. Après deux ans de participation continue au régime, nos cotisations sont acquises à l'employé, et toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Des régimes similaires d'achat d'actions par les employés existent dans d'autres régions à l'échelle mondiale où, chaque année, les employés admissibles peuvent choisir de faire retenir une tranche de leur salaire admissible afin d'acheter des actions ordinaires, avec cotisation correspondante de l'employeur, selon les dispositions de chaque régime. Depuis juin 2013, toutes les cotisations sont versées dans une fiducie et utilisées par le fiduciaire des régimes pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre. Avant juin 2013, dans le cas du régime canadien, les actions achetées par les fiduciaires à l'aide des cotisations des employés étaient émises de la trésorerie. CIBC FirstCaribbean gère des RAAE sur place, dont le fiduciaire du régime emploie les cotisations pour acheter des actions ordinaires de CIBC FirstCaribbean sur le marché libre.

Nos cotisations, qui sont passées en charges dès qu'elles sont engagées, ont totalisé 33 M\$ en 2013 (32 M\$ en 2012 et 31 M\$ en 2011).

Programme incitatif spécial

Des unités au titre du programme incitatif spécial (PIS) n'ont été attribuées qu'une seule fois, soit en 2000.

Certains employés clés se sont vu attribuer des actions ordinaires. Le financement de ces attributions s'est fait par versements dans une fiducie qui a acheté des actions ordinaires sur le marché libre.

Les droits rattachés aux attributions à certains employés clés au titre du PIS étaient acquis, et les actions ont été distribuées au moment où le régime a pris fin, soit le 31 octobre 2003. Pour les autres employés clés, la valeur des attributions a été convertie en unités d'actions à dividende différé (UADD) du Programme incitatif spécial de retraite (PISR). Chaque UADD du PISR donne droit à une action ordinaire et à des UADD additionnelles du PISR en guise de dividendes gagnés sur les actions ordinaires détenues en fiducie. Les droits aux UADD du PISR ont respecté les critères de durée et de rendement le 31 octobre 2003 et donneront lieu à la distribution d'actions ordinaires au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi du participant.

Couverture

Nous utilisons des dérivés dans une relation de couverture des flux de trésorerie désignée afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC sur les paiements fondés sur des actions réglés en espèces en vertu des POAS, PUAR et régimes d'UADD.

Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé des profits de 93 M\$ (37 M\$ en 2012 et 18 M\$ en 2011) comme crédit à la charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé relativement à ces dérivés. Au 31 octobre 2013, le solde de clôture du cumul des autres éléments du résultat global relativement aux couvertures désignées aux fins comptables s'est établi à un crédit total de 13 M\$ (8 M\$ en 2012).

Note 19 | Avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à l'intention de nos employés admissibles. Nos régimes de retraite comprennent des régimes enregistrés de retraite à prestations définies par capitalisation, des arrangements supplémentaires, qui procurent des prestations de retraite en sus des plafonds établis par la loi, et des régimes à cotisations définies. Les régimes de retraite à prestations définies sont, pour la plupart, non contributifs, mais certains participants contribuent à leurs régimes respectifs afin de recevoir des prestations plus élevées à la retraite. Ces prestations sont généralement fondées sur le nombre d'années de service et le salaire à l'approche de la retraite. Depuis le 1^{er} janvier 2012, une période d'attente de deux ans est exigée avant que de nouveaux membres puissent adhérer à notre principal régime de retraite canadien. Nous offrons également des prestations pour soins de santé, de l'assurance-vie et d'autres avantages aux employés et aux retraités admissibles.

Les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies liés aux régimes de retraite à prestations définies sont évalués aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice.

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni ainsi que de nos filiales des Caraïbes. Cette information ne tient pas compte d'autres régimes secondaires gérés par certaines de nos filiales parce qu'ils ne sont pas importants.

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Obligation au titre des prestations définies						
Solde au début de l'exercice	5 846 \$	4 973 \$	4 615 \$	655 \$	570 \$	536 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	184	161	150	11	9	9
Cotisations salariales	6	6	6	–	–	–
Coûts financiers pour l'obligation au titre des prestations définies	274	278	260	29	30	29
Prestations versées	(257)	(236)	(222)	(26)	(26)	(27)
Variations des taux de change	18	–	(9)	1	–	–
Écarts actuariels nets liés à l'obligation au titre des prestations définies	(68)	664	163	(21)	71	23
Modifications des régimes	–	–	10	1	1	–
Profits (pertes) sur la réduction	(2)	–	–	6	–	–
Solde à la fin de l'exercice	6 001 \$	5 846 \$	4 973 \$	656 \$	655 \$	570 \$
Actifs des régimes						
Juste valeur au début de l'exercice	5 548 \$	4 895 \$	4 608 \$	– \$	– \$	– \$
Rendement prévu des actifs des régimes ¹	359	315	292	–	–	–
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes ¹	198	93	(60)	–	–	–
Cotisations patronales	452	476	281	26	26	27
Cotisations salariales	6	6	6	–	–	–
Prestations versées	(257)	(236)	(222)	(26)	(26)	(27)
Variations des taux de change	17	–	(9)	–	–	–
Sorties, montant net	(1)	(1)	(1)	–	–	–
Juste valeur à la fin de l'exercice	6 322 \$	5 548 \$	4 895 \$	– \$	– \$	– \$
Situation de surplus (déficit)	321 \$	(298)\$	(78)\$	(656)\$	(655)\$	(570)\$
Pertes actuarielles nettes non amorties	531	827	257	62	91	23
(Profits) coûts non amortis des services passés	–	–	1	(32)	(42)	(52)
Actif (passif) net au titre des prestations définies	852 \$	529 \$	180 \$	(626)\$	(606)\$	(599)\$
Provision pour moins-value	(17)	(17)	(18)	–	–	–
Actif (passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value	835 \$	512 \$	162 \$	(626)\$	(606)\$	(599)\$

1) Le rendement réel sur les actifs des régimes de l'exercice clos le 31 octobre 2013 se chiffrait à 557 M\$ (408 M\$ en 2012 et 232 M\$ en 2011).

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value, est inclus dans les autres actifs et les autres passifs comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Autres actifs	883 \$	563 \$	221 \$	– \$	– \$	– \$
Autres passifs	(48)	(51)	(59)	(626)	(606)	(599)
	835 \$	512 \$	162 \$	(626)\$	(606)\$	(599)\$

L'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants relativement aux obligations au titre des prestations définies en excédent de la juste valeur des actifs :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Obligation au titre des prestations définies						
Régimes sans capitalisation	48 \$	48 \$	47 \$	656 \$	655 \$	570 \$
Régimes par capitalisation	282	5 317	4 490	–	–	–
	330	5 365	4 537	656	655	570
Juste valeur des actifs des régimes	262	4 957	4 346	–	–	–
Situation de déficit	(68)\$	(408)\$	(191)\$	(656)\$	(655)\$	(570)\$

La charge nette au titre des régimes à prestations définies se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Coût des services rendus au cours de l'exercice	184 \$	161 \$	150 \$	11 \$	9 \$	9 \$
Coûts financiers pour l'obligation au titre des prestations définies	274	278	260	29	30	29
Rendement prévu des actifs des régimes	(359)	(315)	(292)	-	-	-
Comptabilisation des (profits) coûts des services passés	-	1	10	(9)	(9)	(10)
Pertes actuarielles nettes comptabilisées au cours de l'exercice	31	1	1	8	3	1
Profits (pertes) sur la réduction	(2)	-	-	6	-	-
	128	126	129	45	33	29
Variation de la provision pour moins-value	-	(1)	1	-	-	-
Charge nette comptabilisée au titre des régimes de retraite à prestations définies	128 \$	125 \$	130 \$	45 \$	33 \$	29 \$

Modifications des avantages et des régimes

Aucune modification importante n'a été apportée aux modalités de nos régimes de retraite à prestations définies ou de nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2013, en 2012 ou en 2011.

Politique de placement

Le conseil d'administration de la CIBC a délégué la responsabilité d'établir les objectifs et les politiques de placement des caisses de retraite ainsi que de surveiller la politique de placement des régimes de retraite à son comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD). Le CRRPD est responsable d'établir les politiques de placement, notamment la composition de l'actif, les placements admissibles et le recours aux dérivés.

Bien que les politiques de placement précises soient déterminées selon les régimes afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque régime, les politiques de placement applicables à tous les régimes comprennent l'optimisation de la relation risque-rendement au moyen d'un portefeuille comportant différentes catégories d'actifs et diversifié par segment du marché, secteur économique et émetteur. Les objectifs visent à s'assurer que nous serons en mesure de respecter nos obligations au titre de nos régimes par capitalisation, de maximiser le rendement sans compromettre la sécurité des régimes et de gérer les cotisations.

En vue de réduire le risque spécifique au placement et d'augmenter le rendement prévu, les placements sont répartis entre diverses catégories d'actifs, dont les titres à revenu fixe négociés sur le marché et les actions négociées sur des marchés actifs, soit la répartition d'actifs la plus importante. Le recours aux instruments financiers dérivés se limite à générer le rendement synthétique de titres de créance ou de participation ou à offrir une couverture de change pour des actions étrangères.

Les placements dans des catégories d'actifs précises sont encore plus diversifiés entre les fonds, les gestionnaires, les stratégies, les secteurs d'activité et les secteurs géographiques en fonction des caractéristiques propres à chaque catégorie d'actifs.

Le risque de chacune de ces catégories d'actifs sera déterminé par notre évaluation des besoins à l'égard des actifs des régimes et de la conjoncture et des conditions de marché. Les facteurs évalués avant l'approbation de la catégorie d'actifs comprennent les facteurs démographiques, les obligations de distribution des flux de trésorerie, les exigences de liquidités, les hypothèses actuarielles, l'augmentation prévue des prestations et les flux de trésorerie internes.

C'est essentiellement au comité des placements des régimes de pension et des avantages sociaux (CPRPAS) que revient la gestion des actifs des divers régimes offerts au Canada. Ce comité est composé de membres de la direction de la CIBC. Le CPRPAS a nommé des gestionnaires de placement indépendants, y compris Gestion globale d'actifs CIBC inc., filiale en propriété exclusive de la CIBC. Les gestionnaires disposent d'une certaine latitude à l'égard des placements selon des fourchettes de répartition cible de l'actif établies par le CRRPD. Si la répartition réelle dépasse les fourchettes établies, les actifs sont rééquilibrés, au besoin, pour les ramener dans les fourchettes de la répartition cible de l'actif. Des comités similaires ont été constitués pour la gestion de nos régimes offerts à l'extérieur du Canada.

La supervision de la gestion du risque, telle qu'elle est effectuée par le CPRPAS et d'autres comités, comprend entre autres les activités suivantes :

- Gestion périodique de l'actif et du passif et recherches stratégiques sur la répartition de l'actif;
- Suivi des niveaux de financement et des ratios de financement;
- Suivi de la conformité aux lignes directrices quant à la répartition de l'actif et des contrats de gestion de placements;
- Suivi du rendement de la catégorie d'actifs par rapport à son indice de référence;
- Suivi du rendement du gestionnaire de placements par rapport à son indice de référence.

Actifs des régimes

La répartition moyenne pondérée des actifs et la répartition cible par catégorie d'actifs de nos régimes de retraite à prestations définies se présentent comme suit :

Catégorie d'actifs ¹	Régimes de retraite					
	Répartition cible 2013	Répartition réelle 2013	Répartition cible 2012	Répartition réelle 2012	Répartition cible 2011	Répartition réelle 2011
Titres de participation ²	52 %	54 %	52 %	52 %	52 %	53 %
Titres de créance ²	43	43	44	45	44	43
Immobilier	-	-	-	-	-	1
Divers ³	5	3	4	3	4	3
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

1) Les catégories reposent sur un classement en fonction du risque, y compris les expositions synthétiques au moyen de dérivés.

2) Les actifs des régimes de retraite comprennent des valeurs mobilières et des dépôts émis par la CIBC ou CIBC FirstCaribbean de 40 M\$ (34 M\$ en 2012), ce qui représente 0,6 % du total des actifs des régimes (0,6 % en 2012).

3) Comprend des contrats d'assurance et les placements dans des actifs publics de base, notamment des projets relatifs aux transports, aux communications, à l'énergie, à l'éducation et aux soins de santé.

Hypothèses des régimes

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi et la charge nette au titre des régimes à prestations définies tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, sur des obligations de sociétés de qualité supérieure assorties de flux de trésorerie qui correspondent au versement prévu des prestations.

Pour les régimes offerts au Canada, les hypothèses sur le taux de rendement prévu des actifs des régimes sont remises en question une fois l'an par la direction et nos actuaires. Les hypothèses sont fondées sur les rendements prévus des différentes catégories d'actifs, pondérées en fonction de la répartition du portefeuille. Le rendement à long terme futur prévu de chaque catégorie d'actifs est pris en compte d'après le taux d'inflation futur prévu et les rendements réels de titres à revenu fixe et d'actions.

Aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans la région des Caraïbes, nous avons recours à des procédures comparables à celles utilisées au Canada pour déterminer le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, en prenant en considération les conditions du marché dans ces territoires et la répartition spécifique des actifs des régimes.

Les hypothèses moyennes pondérées retenues pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies et la charge nette au titre des régimes se présentent comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Obligation au titre des prestations définies au 31 octobre						
Taux d'actualisation à la fin de la période	4,8 %	4,6 %	5,5 %	4,7 %	4,5 %	5,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,1 %	3,1 %	3,6 %	3,0 %	3,0 %	3,5 %
Charge nette au titre des régimes pour l'exercice clos le 31 octobre						
Taux d'actualisation au début de la période	4,6 %	5,5 %	5,6 %	4,5 %	5,5 %	5,3 %
Taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes	6,3 %	6,3 %	6,4 %	s. o.	s. o.	s. o.
Taux de croissance de la rémunération	3,1 %	3,6 %	3,6 %	3,0 %	3,5 %	3,5 %

s. o. Sans objet.

Les taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé du principal régime canadien d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie sont comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
Taux hypothétiques des coûts de soins de santé pour le prochain exercice	6,3 %	6,4 %	6,7 %
Taux vers lequel les coûts de soins de santé devraient tendre	4,5 %	4,5 %	4,5 %
Exercice au cours duquel le taux des coûts de soins de santé devrait se stabiliser	2029	2029	2029

L'incidence d'une variation de 100 points de base des taux hypothétiques des coûts de soins de santé serait comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Ensemble des coûts des services et des coûts financiers			Obligation au titre des prestations définies		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Hausse de 100 points de base des taux	3 \$	3 \$	3 \$	56 \$	56 \$	61 \$
Baisse de 100 points de base des taux	(2)	(2)	(3)	(47)	(47)	(50)

Les tableaux ci-après illustrent l'effet d'une variation de 100 points de base de certaines des principales hypothèses utilisées pour mesurer les obligations au titre des prestations définies et les charges correspondantes pour les régimes offerts au Canada :

Augmentation (diminution) estimée de la charge au titre des régimes de retraite à prestations définies au cours de l'exercice fondée sur les hypothèses utilisées au début de l'exercice

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Taux d'actualisation						
Diminution de l'hypothèse	117 \$	68 \$	17 \$	11 \$	3 \$	2 \$
Augmentation de l'hypothèse	(66)	(30)	(26)	(2)	(5)	(2)
Taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes						
Diminution de l'hypothèse	50	43	40	s. o.	s. o.	s. o.
Augmentation de l'hypothèse	(50)	(43)	(40)	s. o.	s. o.	s. o.
Taux de croissance de la rémunération						
Diminution de l'hypothèse	(44)	(19)	(18)	-	-	-
Augmentation de l'hypothèse	48	20	20	-	-	-

s. o. Sans objet.

Augmentation (diminution) estimée de l'obligation au titre des prestations définies

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Taux d'actualisation						
Diminution de l'hypothèse	883 \$	893 \$	682 \$	93 \$	91 \$	79 \$
Augmentation de l'hypothèse	(810)	(850)	(654)	(75)	(82)	(64)
Taux de croissance de la rémunération						
Diminution de l'hypothèse	(184)	(192)	(120)	(1)	(1)	(1)
Augmentation de l'hypothèse	201	193	130	1	1	1

Régimes à cotisations définies et autres régimes

Nous offrons également des régimes à cotisations définies à certains employés et nous versons des cotisations à des régimes de retraite d'État. La charge comptabilisée au titre de ces régimes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
Régimes à cotisations définies	11 \$	11 \$	11 \$
Régimes de retraite d'État ¹	84	79	78
	95 \$	90 \$	89 \$

1) Comprennent le Régime de pensions du Canada / Régime des rentes du Québec et la Federal Insurance Contributions Act des É.-U.

Charges si nous les avons comptabilisées au fur et à mesure qu'elles étaient engagées

Si nous avons comptabilisé l'ensemble des coûts et des charges à mesure qu'ils étaient engagés, la charge totale engagée aux termes des régimes de retraite à prestations définies, des régimes de retraite à cotisations définies, des régimes de retraite d'État ainsi que des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présenterait comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi			Total		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Régimes de retraite à prestations définies	(169) \$	694 \$	352 \$	26 \$	111 \$	61 \$	(143) \$	805 \$	413 \$
Régimes de retraite à cotisations définies et autres régimes	95	90	89	–	–	–	95	90	89
	(74) \$	784 \$	441 \$	26 \$	111 \$	61 \$	(48) \$	895 \$	502 \$

Historique des ajustements liés à l'expérience

L'historique des obligations au titre des prestations définies, de la juste valeur des actifs des régimes et des ajustements liés à l'expérience se présente comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Obligation au titre des prestations définies	6 001 \$	5 846 \$	4 973 \$	656 \$	655 \$	570 \$
Juste valeur des actifs des régimes	6 322	5 548	4 895	–	–	–
Situation de surplus (déficit)	321 \$	(298) \$	(78) \$	(656) \$	(655) \$	(570) \$
Profits (pertes) lié(e)s à l'expérience sur les passifs des régimes de l'exercice	3 \$	(24) \$	10 \$	2 \$	(14) \$	8 \$
Profits (pertes) lié(e)s à l'expérience sur les actifs des régimes de l'exercice	198	93	(60)	–	–	–

Flux de trésorerie**Cotisations en espèces**

L'évaluation actuarielle la plus récente du principal régime de retraite à prestations définies à des fins de capitalisation remonte au 31 octobre 2012. La prochaine évaluation du régime qui doit être faite aux fins de capitalisation sera en date du 31 octobre 2013.

Les cotisations minimales de 2014 devraient atteindre 171 M\$ pour les régimes de retraite à prestations définies et 29 M\$ pour les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Ces estimations sont susceptibles de changer, car les cotisations dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation.

Note 20 | Impôt sur le résultat

Total de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
Compte de résultat consolidé			
Provision pour l'impôt exigible			
Ajustements pour les exercices antérieurs	(96) \$	(92) \$	(22) \$
Charge d'impôt exigible	673	629	431
	577	537	409
Provision d'impôt différé			
Ajustements pour les exercices antérieurs	82	88	25
Incidence des variations dans les taux d'impôt et les lois fiscales	(2)	(8)	28
Naissance et résorption des différences temporaires	(9)	87	465
	71	167	518
	648	704	927
Autres éléments du résultat global	(20)	(17)	(37)
Total du résultat global	628 \$	687 \$	890 \$

Composantes de la charge d'impôt

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
Impôt exigible			
Fédéral	309 \$	290 \$	216 \$
Provincial	212	196	141
Étranger	29	29	15
	550	515	372
Impôt différé			
Fédéral	35	122	273
Provincial	22	82	164
Étranger	21	(32)	81
	78	172	518
	628 \$	687 \$	890 \$

Les soldes d'impôt différé sont inclus dans les autres actifs et les autres passifs, et découlent de différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé.

Les taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada varient chaque année en fonction des modifications apportées aux taux prévus par la loi imposés par chacune des administrations fiscales et selon les variations de la proportion de nos activités exercées dans chaque province. Nous sommes également assujettis à l'impôt canadien sur le résultat des centres bancaires à l'étranger.

Les résultats des filiales étrangères seraient normalement assujettis à l'impôt canadien seulement lorsqu'ils sont rapatriés au Canada. Les impôts canadiens additionnels qui seraient exigibles si tous les résultats non distribués des filiales étrangères étaient distribués à la société mère canadienne sous forme de dividendes sont estimés à néant.

Les taux d'impôt effectifs figurant dans le compte de résultat consolidé sont différents des taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada de 26,3 % (26,5 % en 2012 et 28,2 % en 2011), comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Rapprochement de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013		2012		2011	
Taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada appliqués au résultat avant impôt sur le résultat	1 065 \$	26,3 %	1 071 \$	26,5 %	1 073 \$	28,2 %
Ajustements des impôts pour tenir compte de ce qui suit :						
Résultat des filiales étrangères	(100)	(2,5)	(116)	(2,9)	(11)	(0,3)
Résultat exonéré d'impôt	(263)	(6,5)	(206)	(5,1)	(136)	(3,5)
Variations du taux d'impôt sur les soldes d'impôt différé	(2)	–	(8)	(0,2)	28	0,7
Incidence de la quote-part du résultat comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(28)	(0,7)	(33)	(0,8)	(24)	(0,6)
Divers	(24)	(0,6)	(4)	(0,1)	(3)	(0,1)
Impôt sur le résultat figurant dans le compte de résultat consolidé	648 \$	16,0 %	704 \$	17,4 %	927 \$	24,4 %

Actif d'impôt différé**Sources et variations de l'actif d'impôt différé et du passif d'impôt différé****Actif d'impôt différé**

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Provision pour pertes sur créances	Bâtiments et matériel	Prestations de retraite et avantages du personnel	Provisions	Réévaluation des valeurs mobilières	Reports en avant de pertes fiscales ¹	Produits non acquis	Divers	Total de l'actif
2013	Solde au début de l'exercice	189 \$	62 \$	224 \$	46 \$	5 \$	96 \$	72 \$	– \$	694 \$
	Comptabilisé dans le résultat net	13	7	(58)	(21)	16	(11)	(3)	1	(56)
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Divers²	1	3	1	1	–	2	1	–	9
	Solde à la fin de l'exercice	203 \$	72 \$	167 \$	26 \$	21 \$	87 \$	70 \$	1 \$	647 \$
2012 ³	Solde au début de l'exercice	338 \$	69 \$	283 \$	50 \$	31 \$	83 \$	104 \$	– \$	958 \$
	Comptabilisé dans le résultat net	(149)	(7)	(59)	(4)	(26)	13	(32)	–	(264)
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Divers ²	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Solde à la fin de l'exercice	189 \$	62 \$	224 \$	46 \$	5 \$	96 \$	72 \$	– \$	694 \$
2011 ³	Solde au début de l'exercice	356 \$	76 \$	418 \$	36 \$	77 \$	665 \$	88 \$	157 \$	1,873 \$
	Comptabilisé dans le résultat net	(17)	(3)	(137)	16	(44)	(580)	19	(147)	(893)
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	1	–	–	–	–	(8)	(7)
	Divers ²	(1)	(4)	1	(2)	(2)	(2)	(3)	(2)	(15)
	Solde à la fin de l'exercice	338 \$	69 \$	283 \$	50 \$	31 \$	83 \$	104 \$	– \$	958 \$

Passif d'impôt différé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Bâtiments et matériel	Prestations de retraite et avantages du personnel	Goodwill	Réévaluation des valeurs mobilières	Loyers à recevoir	Change	Divers	Total du passif
2013	Solde au début de l'exercice	(54) \$	(8) \$	(66) \$	(18) \$	(63) \$	(33) \$	(32) \$	(274) \$
	Comptabilisé dans le résultat net	16	–	(4)	(7)	5	–	(25)	(15)
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	–	(14)	–	7	–	(7)
	Divers²	–	–	–	(1)	(2)	–	1	(2)
	Solde à la fin de l'exercice	(38) \$	(8) \$	(70) \$	(40) \$	(60) \$	(26) \$	(56) \$	(298) \$
2012 ³	Solde au début de l'exercice	(52) \$	(17) \$	(60) \$	(54) \$	(78) \$	(34) \$	(70) \$	(365) \$
	Comptabilisé dans le résultat net	(2)	9	(6)	36	15	–	45	97
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	–	–	–	1	(7)	(6)
	Divers ²	–	–	–	–	–	–	–	–
	Solde à la fin de l'exercice	(54) \$	(8) \$	(66) \$	(18) \$	(63) \$	(33) \$	(32) \$	(274) \$
2011 ³	Solde au début de l'exercice	(65) \$	(152) \$	(57) \$	(231) \$	(104) \$	(62) \$	(80) \$	(751) \$
	Comptabilisé dans le résultat net	13	135	(3)	147	20	53	10	375
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	–	30	–	(25)	–	5
	Divers ²	–	–	–	–	6	–	–	6
	Solde à la fin de l'exercice	(52) \$	(17) \$	(60) \$	(54) \$	(78) \$	(34) \$	(70) \$	(365) \$

Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2013**349 \$**

Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2012

420 \$

Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2011

593 \$

1) Les reports en avant de pertes fiscales comprennent un montant de 57 M\$ (63 M\$ en 2012 et 61 M\$ en 2011) lié aux pertes opérationnelles (dont un montant de 43 M\$ est lié aux États-Unis, un montant de 2 M\$, au Canada et un montant de 12 M\$, à d'autres pays) venant à échéance sur plusieurs années à compter de 2014, ainsi qu'un montant de 30 M\$ (33 M\$ en 2012 et 22 M\$ en 2011) lié aux pertes en capital canadiennes ne venant jamais à échéance.

2) Comprend les ajustements liés aux écarts de change.

3) Certains montants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Le montant net de l'actif d'impôt différé est compris dans les autres actifs et les autres passifs, comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	2013	2012
Autres actifs	383 \$	457 \$
Autres passifs	(34)	(37)
	349 \$	420 \$

Pertes fiscales non comptabilisées

Le montant des pertes fiscales inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 805 M\$ au 31 octobre 2013 (717 M\$ en 2012). Une tranche de 78 M\$ (79 M\$ en 2012) de ces pertes n'est pas assortie d'une date d'échéance et une tranche de 727 M\$ (638 M\$ en 2012) arrivera à échéance d'ici 10 ans.

Enron

Au cours des exercices antérieurs, l'Agence du revenu du Canada a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle a refusé la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement lié à Enron en 2005 et des frais juridiques connexes. L'affaire est devant les tribunaux. Par suite d'une requête de la CIBC en vue de faire radier les réponses de la Couronne, la Cour canadienne de l'impôt (la CCI) a ordonné, ce qui a été confirmé par la Cour d'appel fédérale, à la Couronne de déposer des réponses modifiées. Le 30 juillet 2013, la Couronne a déposé une nouvelle réponse modifiée devant la CCI. Le 30 septembre 2013,

la CIBC a déposé sa réponse devant la CCI. Nous nous attendons à ce que l'audience devant la CCI concernant la déductibilité des paiements liés à Enron débute à la fin de 2015.

Si nous réussissons à faire accepter intégralement notre position fiscale, nous comptabiliserions une économie d'impôt additionnelle de 214 M\$ et un remboursement d'intérêts imposable d'environ 195 M\$. Si nous ne réussissons pas, une charge d'impôt additionnelle d'environ 866 M\$ et des intérêts non déductibles d'environ 124 M\$ nous incomberaient.

Note 21 | Résultat par action

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011
Résultat de base par action			
Résultat net applicable aux actionnaires	3 403 \$	3 331 \$	2 867 \$
Moins : dividendes et primes sur actions privilégiées	99	158	177
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	3 304	3 173	2 690
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	400 880	403 685	396 233
Résultat de base par action	8,24 \$	7,86 \$	6,79 \$
Résultat dilué par action			
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	3 304 \$	3 173 \$	2 690 \$
Ajouter : dividendes sur actions privilégiées convertibles	–	–	38
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires dilués	3 304	3 173	2 728
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	400 880	403 685	396 233
Ajouter : actions privilégiées convertibles ¹ (en milliers)	–	–	9 609
Options sur actions pouvant être exercées ² (en milliers)	381	460	854
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilués en circulation (en milliers)	401 261	404 145	406 696
Résultat dilué par action	8,23 \$	7,85 \$	6,71 \$

- 1) Nous avons renoncé irrévocablement à nos droits de convertir les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, séries 26, 27 et 29 (les « actions privilégiées convertibles »), en actions ordinaires de la CIBC par voie d'un acte unilatéral, sauf dans les circonstances qui constitueraient un « événement déclencheur » conformément à ce qui est décrit dans le préavis sur les instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité publié par le BSIF en août 2011. La renonciation à nos droits de conversion fait en sorte que les actions privilégiées convertibles ne sont plus dilutives après le 16 août 2011, date à laquelle la CIBC a renoncé à ses droits de convertir ces actions.
- 2) Ne tiennent pas compte du nombre moyen de 360 749 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 94,71 \$, du nombre moyen de 1 513 903 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 82,39 \$ et du nombre moyen de 1 263 670 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 83,79 \$ respectivement pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 2012 et 2011, le prix d'exercice des options étant supérieur au cours moyen des actions ordinaires.

Note 22 | Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie

Engagements

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et sont généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Notre politique de garanties exigées relativement à ces ententes et les types de garanties détenus sont généralement les mêmes que pour les prêts. Les montants contractuels indiqués ci-après pour les ententes relatives au crédit représentent le montant maximum du crédit additionnel que nous pourrions devoir accorder. Les montants contractuels représentent également les montants additionnels du risque de crédit si le crédit contracté venait à être entièrement utilisé, si une contrepartie manquait à ses obligations et si la garantie se révélait sans valeur. Ces montants contractuels ne sont pas nécessairement représentatifs des liquidités futures requises ou du risque de perte réel, puisqu'un grand nombre de ces ententes arriveront à échéance ou cesseront d'exister sans que des prélèvements ne soient effectués.

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants contractuels	
	2013	2012 ¹
Prêts de valeurs ²	24 157 \$	15 396 \$
Engagements de crédit inutilisés ³	156 532	148 957
Facilités de garantie de liquidité	3 754	3 189
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	9 026	7 504
Lettres de crédit documentaires et commerciales	172	449
Engagements de prise ferme	486	184
Divers	387	357
	194 514 \$	176 036 \$

- 1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour la période considérée.
- 2) Excluent les prêts de valeurs de 2,1 G\$ (1,6 G\$ en 2012) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.
- 3) Incluent des montants totalisant 94,7 G\$ (91,3 G\$ en 2012) liés à des marges de crédit personnelles, des marges de crédit garanties par un bien immobilier et des marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré.

En outre, les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon totalisaient 56,3 G\$ (57,6 G\$ en 2012); de ce montant, 9,2 G\$ (9,5 G\$ en 2012) proviennent de transactions entre la CIBC et les coentreprises.

La CIBC a accordé des indemnités à des clients des coentreprises relativement à des opérations de prêt de titres avec des tierces parties s'élevant à 44,6 G\$ (46,5 G\$ en 2012).

Prêts de valeurs

Les prêts de valeurs représentent pour nous un risque de crédit quand nous prêtons nos propres valeurs ou celles de nos clients et que l'emprunteur manque à son obligation de restitution. L'emprunteur doit garantir la totalité de la valeur prêtée en tout temps.

Engagements de crédit inutilisés

Les engagements de crédit inutilisés représentent la tranche non utilisée des facilités de crédit que nous avons approuvées pour satisfaire aux besoins des clients. Ils peuvent être assortis de diverses conditions qui doivent être remplies avant leur utilisation et comprennent des facilités accordées dans le cas de financement d'acquisition éventuelle. Le risque de crédit associé à ces facilités découle de la possibilité qu'un engagement donne lieu à un prêt à un moment

futur, avant l'échéance de l'engagement. Le montant des garanties obtenues, si elles sont jugées nécessaires, est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

À titre d'investisseurs dans des activités de banque d'affaires, nous concluons des engagements afin de financer des fonds de souscriptions privées externes et des placements dans des titres de participation et de créance à la valeur de marché au moment où des montants sont tirés sur les engagements. Relativement à ces activités, nous avons pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de 145 M\$ (178 M\$ en 2012), présentés dans le tableau ci-dessus.

Facilités de garantie de liquidité

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidité irrévocables principalement sur les fonds multicédants de PCAC. Nous agissons à titre d'agent des services financiers pour certains de ces fonds multicédants, tandis que d'autres fonds multicédants sont administrés par des tiers. Les facilités de liquidités pour nos programmes consolidés de PCAC soutenu pour les fiducies Crisp et Macro Trust, ainsi que pour nos programmes non consolidés de PCAC soutenu pour les fiducies Safe Trust et Sound Trust nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les actifs productifs.

Lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Ces instruments constituent l'engagement irrévocable d'effectuer des paiements à un tiers dans l'éventualité où les clients ne pourraient respecter leurs obligations contractuelles financières ou d'exécution. Le risque de crédit lié à ces instruments est généralement le même que dans le cas d'engagements de prêts irrévocables consentis aux clients. Si nous jugeons une garantie nécessaire, le montant de celle-ci est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Lettres de crédit documentaires et commerciales

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments à court terme émis pour le compte d'un client, qui permettent à un tiers, comme un exportateur, de tirer des traites sur la CIBC jusqu'à concurrence d'un certain montant, sous réserve de conditions particulières. Nous sommes exposés au risque que le client ne règle pas, en fin de compte, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Engagements de prise ferme

Nous agissons comme preneur ferme pour certaines nouvelles émissions en vertu desquelles, de façon autonome ou avec un syndicat d'établissements financiers, nous achetons ces nouvelles émissions à des fins de revente aux investisseurs.

Engagements au titre de contrats de location simple¹

Les paiements et les encaissements minimums futurs exigibles aux termes des contrats de location simple pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre 2013	Contrats de location simple	
	Paielements	Encaissements ²
2014	383 \$	84 \$
2015	359	84
2016	331	87
2017	304	88
2018	267	89
2019 et par la suite	1 269	1 400

1) Le total des frais de location (à l'exception des ententes de service) pour des bâtiments et du matériel s'est élevé à 386 M\$ (389 M\$ en 2012 et 384 M\$ en 2011).

2) Comprennent des produits de sous-location tirés d'un contrat de location-financement visant une propriété dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement.

Engagements au titre des contrats de location-financement¹

Les paiements minimums futurs exigibles aux termes des contrats de location-financement pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre 2013	
2014	49 \$
2015	48
2016	46
2017	45
2018	43
2019 et par la suite	414
	645
Moins : charges d'intérêt futures	251
Valeur actuelle des contrats de location-financement	394 \$

1) Le total des charges d'intérêts liées aux contrats de location-financement se chiffrait à 28 M\$ (28 M\$ en 2012 et en 2011).

Cautionnements et autres contrats d'indemnisation

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont décrites ci-dessus, et la protection vendue au titre des dérivés de crédit, telle qu'elle est décrite à la note 12.

Autres contrats d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, nous concluons des contrats en vertu desquels nous pouvons accepter d'indemniser la contrepartie à un contrat contre les pertes découlant de fausses représentations et de bris de garantie, de l'inexécution de certaines dispositions, ou encore contre les réclamations ou les pertes attribuables à certains événements externes, comme le décrit le contrat en question. Cela pourrait comprendre, par exemple, les pertes découlant des modifications des lois fiscales, des litiges ou des réclamations relativement au rendement passé. De plus, nous avons conclu des contrats d'indemnisation avec chacun de nos administrateurs et dirigeants pour les protéger, quand la loi le permet, contre les réclamations et les pertes qu'ils pourraient subir (y compris les montants versés en règlement de ces réclamations) dans leurs fonctions à la CIBC. Dans la plupart des cas, aucun plafond de perte n'est prévu, ce qui signifie que l'obligation maximum éventuelle n'est pas définie. Des montants sont comptabilisés lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant

de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Nous sommes d'avis qu'il est peu probable que les conditions qui entraîneraient des obligations en vertu de ces contrats se produisent. Les montants versés en vertu de ces contrats ont été négligeables à ce jour. Les montants présentés dans les états financiers consolidés relativement aux indemnisations, déclarations et garanties aux 31 octobre 2013 et 2012 sont négligeables.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, nous donnons en garantie nos actifs, ou nous pouvons vendre ou donner à nouveau en garantie des actifs de tiers en garantie de dettes ou pour faciliter certaines activités, lorsque les ententes conclues avec les tiers le permettent, au besoin.

Le tableau qui suit présente la provenance et l'utilisation de nos actifs donnés en garantie et de nos garanties à leur valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre	2013	2012 ¹
Provenance des actifs donnés en garantie et des garanties²		
Dépôts auprès d'autres banques	11 \$	14 \$
Valeurs mobilières	14 103	8 113
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> ³	34 143	37 457
Créances hypothécaires	11 365	10 332
Cartes de crédit ⁴	4 599	4 898
Autres actifs	2 727	4 120
	66 948 \$	64 934 \$
Utilisation des actifs donnés en garantie et des garanties		
Valeurs prêtées	11 793 \$	5 324 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	1 159	1 795
Emprunts garantis	49 802	52 413
Transactions sur dérivés ⁵	3 262	4 531
Gouvernements et banques centrales à l'étranger ⁶	246	278
Systèmes de compensation, systèmes de paiement, dépositaires et autres ⁶	686	593
	66 948 \$	64 934 \$

- Certains montants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour la période considérée.
- Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie.
- Comprennent certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation.
- Ces actifs sont détenus dans des fiducies de titrisation consolidées et appuient les passifs au titre du financement pour un montant de 4,6 G\$ et une juste valeur de 4,7 G\$ (4,9 G\$ et une juste valeur de 5,0 G\$ en 2012).
- Comprennent les marges pour contrats à terme normalisés et options négociés en Bourse, les swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation et les transactions sur dérivés garantis.
- Comprennent les actifs donnés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation, aux systèmes de paiement et aux dépôts ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales à l'étranger. Excluent les garanties intrajournalières fournies à la Banque du Canada ayant trait au système de transfert de paiements de grande valeur puisqu'elles nous sont généralement rendues chaque jour à la fin du cycle de règlement.

Le tableau suivant présente l'utilisation des actifs de tiers donnés en garantie et des garanties pouvant être vendues ou données à nouveau en garantie :

En millions de dollars, au 31 octobre	2013	2012
Garanties reçues et pouvant être vendues ou données à nouveau en garantie	53 644 \$	44 718 \$
Moins : les actifs non vendus ou donnés à nouveau en garantie	21 108	14 726
	32 536 \$	29 992 \$
Utilisation des actifs donnés en garantie et des garanties		
Valeurs prêtées	12 364 \$	10 072 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	5 827	6 429
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 327	13 035
Transactions sur dérivés ¹	1 018	456
	32 536 \$	29 992 \$

- Comprennent les marges pour contrats à terme normalisés et options négociés en Bourse, les swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation et les transactions sur dérivés garantis.

De plus, voir la section Engagements ci-dessus pour obtenir plus de précisions sur les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon.

Valeurs mobilières reçues en garantie

Les sûretés reçues relativement aux valeurs mobilières de clients pouvant être vendues ou données à nouveau en garantie le sont dans le cadre de prêts de valeurs, de valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres, de prêts sur marge, ou encore pour garantir des contrats de dérivés. Les sûretés peuvent être vendues ou données à nouveau en garantie par la CIBC relativement à des valeurs empruntées, prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres, à des prêts sur marge, dans le cadre de transactions sur dérivés, ou pour couvrir des valeurs vendues à découvert.

Note 23 | Provisions et passifs éventuels

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant n'est comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, ait des répercussions négatives importantes sur nos

états financiers consolidés. Par contre, l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats opérationnels pour une période donnée. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Les provisions présentées ci-après comprennent toutes les provisions de la CIBC au titre des procédures judiciaires au 31 octobre 2013, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites ci-après et à d'autres procédures judiciaires.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC puisse subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation, allait de néant à environ 240 M\$ au 31 octobre 2013. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes dans lesquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et susceptibles de faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette estimative au 31 octobre 2013 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées ci-après. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Les rubriques ci-après décrivent les procédures judiciaires importantes visant la CIBC, pour lesquelles nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur.

Procédure de faillite de Lehman Brothers

Nous avons comptabilisé une charge de 150 M\$ US (110 M\$ US après impôt) relativement au règlement intégral de la procédure contradictoire déposée par les représentants de l'actif de Lehman Brothers Holdings, Inc. devant le tribunal des faillites des États-Unis pour contester la réduction à zéro de notre engagement non capitalisé sur un billet de financement variable. En 2008, nous avons comptabilisé un profit de 841 M\$ US sur le billet de financement variable.

Green v. Canadian Imperial Bank of Commerce, et al.

En juillet 2008, des actionnaires ont présenté devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario un projet de recours collectif contre la CIBC et plusieurs administrateurs et dirigeants, anciens et actuels, de la CIBC. Ils allèguent que la CIBC et les administrateurs et dirigeants ont enfreint la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario en faisant d'importantes fausses déclarations et en omettant de communiquer l'information sur l'exposition de la CIBC au marché américain des prêts hypothécaires à risque. Les demandeurs ont intenté ce recours collectif au nom de tous les actionnaires de la CIBC au Canada qui ont acheté des actions entre le 31 mai 2007 et le 28 février 2008. Le recours collectif vise des dommages-intérêts de 10 G\$. En juillet 2012, les motions en autorisation de déposer la demande introductive et la demande de certification du recours collectif des demandeurs ont été rejetées par la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Les demandeurs ont porté la décision en appel devant la Cour d'appel de l'Ontario. L'appel a été entendu en mai 2013, et la Cour a pris l'affaire en délibéré.

Fresco v. Canadian Imperial Bank of Commerce Gaudet c. Banque Canadienne Impériale de Commerce

En juin 2007, deux projets de recours collectifs ont été déposés à l'encontre de la CIBC devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Fresco v. CIBC*) et devant la Cour supérieure du Québec (*Gaudet c. CIBC*). Chaque recours collectif est fondé sur des allégations identiques au titre d'heures supplémentaires impayées pour des employés de première ligne du service à la clientèle ne faisant pas partie de la direction, à temps plein et à temps partiel. Le recours collectif en Ontario vise des dommages-intérêts de 500 M\$, ainsi que des dommages-intérêts exemplaires de 100 M\$ pour tous les employés au Canada, tandis que le recours collectif au Québec est limité aux employés du Québec et a été suspendu en attendant l'issue du recours collectif en Ontario. En juin 2009, en Ontario, le juge saisi de la motion a rejeté la certification du recours collectif. En février 2010, le juge saisi de la motion a adjugé des dépens de 525 000 \$ à la CIBC pour la contestation de la demande de certification. En septembre 2010, les juges de la Cour divisionnaire de l'Ontario ont confirmé, par une majorité de deux contre un, le rejet, par le juge saisi de la motion, de la demande de certification de la demanderesse et l'adjudication des dépens en faveur de la CIBC. En janvier 2011, la Cour d'appel de l'Ontario a autorisé la demanderesse à en appeler de la décision rejetant la certification. En juin 2012, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et a certifié le recours collectif. La Cour suprême du Canada a rendu sa décision en mars 2013, rejetant la demande d'autorisation de la CIBC d'en appeler de la certification du recours collectif et rejetant l'appel incident de la demanderesse à l'égard du total des dommages-intérêts accordés.

Brown v. Canadian Imperial Bank of Commerce and CIBC World Markets Inc.

En 2008, ce projet de recours collectif a été déposé devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre CIBC World Markets Inc. Les demandeurs y réclamait 350 M\$ au titre d'heures supplémentaires impayées au nom, entre autres, des représentants de Banque d'investissement, des conseillers en placement, des négociateurs et des analystes ainsi que des dommages-intérêts exemplaires additionnels de 10 M\$. En 2009, le demandeur a modifié la demande introductive pour ajouter la CIBC à titre de codéfenderesse ainsi qu'un nouveau demandeur. Le projet de recours collectif modifié est au nom des analystes et des conseillers en placement en Ontario dont les heures supplémentaires n'ont pas été payées ou qui ont été considérés comme n'étant pas admissibles à la rémunération des heures supplémentaires. En avril 2012, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a refusé de certifier le recours collectif. Les demandeurs ont porté la décision en appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario; l'appel a été entendu en février 2013. La Cour a rendu sa décision en avril 2013, rejetant l'appel des demandeurs relativement au rejet de la demande de certification du recours collectif. En mai 2013, les demandeurs ont déposé une motion en autorisation d'appel devant la Cour d'appel de l'Ontario. En septembre 2013, la Cour d'appel de l'Ontario a autorisé les demandeurs à en appeler de la décision rejetant la certification du recours collectif.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Loi sur la protection du consommateur du Québec :

Marcotte c. Banque de Montréal et al.
Corriveau c. Banque Amex du Canada et al.
Lamoureux c. Banque de Montréal et al.
St-Pierre c. Banque de Montréal et al.
Marcotte c. Banque de Montréal et al. (II)
Giroux c. Banque royale du Canada et al.

Depuis 2004, un certain nombre de projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure du Québec contre la CIBC et de nombreuses autres institutions financières. Les recours collectifs intentés pour le compte des détenteurs de cartes de crédit allèguent que les institutions financières enfreignent certaines dispositions de la *Loi sur la protection du consommateur* (LPC) du Québec, notamment en facturant des frais de conversion de devises et des frais sur les avances de fonds, en augmentant les limites de crédit sans le consentement exprès du détenteur de carte et en omettant d'accorder un délai de grâce de 21 jours avant de facturer des frais sur le solde sur lequel les intérêts sont calculés. La CIBC et d'autres banques défenderesses ont conjointement invoqué l'inapplicabilité constitutionnelle de la LPC sur la base que les banques ne sont pas tenues de se conformer aux lois provinciales étant donné que les services bancaires et la divulgation des frais de crédit sont exclusivement de compétence fédérale.

Le premier de ces recours collectifs (*Marcotte c. Banque de Montréal et al.*), qui allègue que la facturation de frais de conversion de devises est contraire à la LPC, a été entendu en 2008. Dans une décision rendue en juin 2009, le juge de première instance a donné raison aux demandeurs en concluant que la LPC est constitutionnellement applicable aux institutions financières sous réglementation fédérale et en condamnant tous les défendeurs à des dommages-intérêts. La Cour a condamné la CIBC à des dommages-intérêts compensatoires de 38 M\$, auxquels s'ajoute un montant additionnel qui sera déterminé plus tard. La Cour a condamné un certain nombre d'autres défendeurs, mais pas la CIBC, à verser des dommages-intérêts exemplaires. La CIBC et les autres institutions financières en ont appelé de cette décision. L'appel a été entendu par la Cour d'appel du Québec en septembre 2011. En août 2012, la Cour d'appel du Québec a partiellement accueilli les appels des banques défenderesses et a infirmé le jugement de première instance rendu contre la CIBC. Les demandeurs et quelques-unes des banques défenderesses ont demandé l'autorisation d'en appeler de la décision devant la Cour suprême du Canada. La Cour suprême du Canada a rendu sa décision en avril, autorisant l'appel. L'appel devrait être entendu en février 2014.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Litige quant aux frais d'interchange :

Bancroft-Snell v. Visa Canada Corporation, et al.
9085-4886 Québec Inc. c. Visa Canada Corporation et al.
Watson v. Bank of America Corporation, et al.
Fuze Salon v. BofA Canada Bank, et al.
1023926 Alberta Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.
The Crown & Hand Pub Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.
Hello Baby Equipment Inc. v. BofA Canada Bank, et al.

Depuis 2011, sept projets de recours collectifs ont été initiés contre VISA Canada Corporation (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard), la CIBC et nombre d'autres institutions financières. Les recours collectifs, intentés au nom de tous les commerçants ayant accepté des paiements par Visa ou MasterCard du 23 mars 2001 jusqu'à maintenant, allèguent deux complots « distincts, mais dépendants l'un de l'autre », l'un concernant Visa et l'autre, MasterCard. Selon les allégations, Visa et MasterCard auraient conspiré avec leurs banques émettrices pour fixer un taux d'interchange et des frais d'escompte de commerçant par défaut, et certaines règles (p. ex., la règle obligeant à honorer toutes les cartes et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d'accroître les frais d'escompte de commerçant. Les faits reprochés comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des intérêts financiers et l'enrichissement injustifié. Les parties réclament des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé. La motion en certification du recours collectif dans *Watson v. Bank of America Corporation, et al.* a été entendue en avril et en mai 2013, et la Cour a pris l'affaire en délibéré.

Recours collectifs contre Sino-Forest :

Smith v. Sino-Forest Corporation, et al.
Trustees of the Labourers' Pension Fund of Central and Eastern Canada v. Sino-Forest Corporation, et al.
Northwest & Ethical Investments L.P. v. Sino-Forest Corporation, et al.

En 2011, trois projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario au nom des acheteurs d'actions de Sino-Forest Corporation (Sino-Forest) contre Sino-Forest, ses dirigeants et ses administrateurs, ses auditeurs et le syndicat de prise ferme à l'égard de trois appels publics à l'épargne réalisés entre 2007 et 2009. Marchés mondiaux CIBC inc. faisait partie du syndicat de prise ferme de deux de ces appels publics à l'épargne (prise ferme de 20 % d'un placement de 200 M\$ en juin 2007 et de 5 % d'un placement de 367 M\$ en décembre 2009). Les projets de recours collectifs allèguent que Sino-Forest et les autres défendeurs ont fait de fausses déclarations sur les revenus et les avoirs forestiers de Sino-Forest en Chine, notamment dans les déclarations contenues dans les prospectus visant ces appels publics à l'épargne. La société a mis en œuvre en janvier 2013 son plan de restructuration en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*; par conséquent, les projets de recours collectifs ne sont plus suspendus. L'instruction de la motion en certification du recours collectif de Labourers qui devait avoir lieu en février 2014 a été reportée en mai 2014.

Recours collectifs relatifs au remboursement anticipé des prêts hypothécaires :

Jordan v. CIBC Mortgages Inc.
Lamarre c. Hypothèques CIBC inc.
Sherry v. CIBC Mortgages Inc.

En 2011, trois projets recours collectifs ont été déposés devant les Cours supérieures de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique contre Hypothèques CIBC inc. Les demandeurs représentants allèguent que, depuis 2005, Hypothèques CIBC inc. a facturé à tort des pénalités en cas de remboursement anticipé de prêts hypothécaires ou a facturé des pénalités excessives et que les clauses de calcul du contrat hypothécaire prévoyant le pouvoir discrétionnaire d'imposer des pénalités en cas de remboursement anticipé sont nulles et non exécutoires en droit. La motion en certification dans *Sherry v. CIBC Mortgages Inc.* a été entendue en août 2013, et la Cour a pris l'affaire en délibéré.

Oppenheimer Holdings Inc., Oppenheimer & Co. Inc. et OPY Credit Corp. v. Canadian Imperial Bank of Commerce et CIBC World Markets Corp.

En mars 2013, une action a été déposée devant la Cour suprême de l'État de New York contre la CIBC par Oppenheimer Holdings Inc., Oppenheimer & Co. Inc. (Oppenheimer) et OPY Credit Corp., pour réclamer des dommages-intérêts de 176 M\$ US en raison d'un manquement allégué aux termes d'une facilité de crédit que la Banque Canadienne Impériale de Commerce a conclue avec OPY Credit Corp. en janvier 2008 (*Oppenheimer Holdings Inc. v. Canadian Imperial Bank of Commerce*). En novembre 2013, la Cour a rejeté toutes les actions déposées par Oppenheimer Holdings Inc. et Oppenheimer & Co. et a réduit le litige à une seule cause d'action, soit l'allégation d'OPY Credit Corp. que la Banque Canadienne Impériale de Commerce n'a pas respecté la facilité de crédit. De plus, dans le cadre d'une entente d'achat d'actif entre Oppenheimer et la CIBC conclue en janvier 2008, Oppenheimer devait verser à CIBC World Markets Corp. un prix d'achat différé d'au moins 25 M\$ US en avril 2013. Oppenheimer n'a pas versé ce montant à CIBC World Markets Corp. et a déposé les fonds en mains tierces jusqu'à l'issue des procédures judiciaires. En juin 2013, CIBC World Markets Corp. a déposé contre Oppenheimer une demande d'arbitrage de 25 M\$ US, plus les intérêts prévus par la loi et les honoraires d'avocat.

Le tableau suivant présente les variations de la provision :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012
Solde au début de l'exercice	44 \$	43 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	3	6
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(10)	(4)
Reprises des montants inutilisés	–	(1)
Solde à la fin de l'exercice	37 \$	44 \$

Note 24 | Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties présentent des caractéristiques économiques similaires ou sont situées dans la même région géographique. Les changements d'ordre économique, politique ou autre pourraient influencer de la même façon sur la capacité de ces contreparties de respecter leurs obligations contractuelles.

Les montants du risque de crédit associé à nos instruments financiers au bilan et hors bilan sont résumés dans le tableau suivant :

Risque de crédit par pays en fonction du lieu où il est assumé en dernier recours

En millions de dollars, au 31 octobre

	2013			2012 ¹				
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Au bilan								
Principaux actifs ^{2,3,4}	321 490 \$	36 292 \$	25 628 \$	383 410 \$	315 937 \$	34 796 \$	27 573 \$	378 306 \$
Hors bilan								
Ententes relatives au crédit								
Institutions financières	30 282 \$	1 749 \$	1 346 \$	33 377 \$	21 124 \$	1 239 \$	2 307 \$	24 670 \$
Gouvernements	5 731	2	1	5 734	4 972	35	43	5 050
Services bancaires de détail	101 525	–	83	101 608	97 412	–	3	97 415
Divers	42 317	8 034	3 444	53 795	40 354	5 677	2 870	48 901
	179 855 \$	9 785 \$	4 874 \$	194 514 \$	163 862 \$	6 951 \$	5 223 \$	176 036 \$
Dérivés^{5,6}								
Par type de contrepartie								
Institutions financières ⁷	3 861 \$	3 063 \$	9 131 \$	16 055 \$	5 768 \$	5 154 \$	10 451 \$	21 373 \$
Gouvernements	2 619	–	5	2 624	4 045	–	6	4 051
Divers	738	119	165	1 022	1 135	152	83	1 370
	7 218	3 182	9 301	19 701	10 948	5 306	10 540	26 794
Moins : incidence des accords généraux de compensation ⁷	(5 240)	(2 442)	(6 623)	(14 305)	(8 518)	(4 144)	(7 408)	(20 070)
Total des dérivés	1 978 \$	740 \$	2 678 \$	5 396 \$	2 430 \$	1 162 \$	3 132 \$	6 724 \$

1) Certains montants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Les principaux actifs se composent de l'encaisse et des dépôts auprès d'autres banques, des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, des valeurs mobilières, des valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres et des dérivés.

3) Comprennent 323,8 G\$ en dollars canadiens (320,1 G\$ en 2012) et 59,6 G\$ en monnaies étrangères (58,2 G\$ en 2012).

4) Comprennent des prêts et des acceptations de 256,4 G\$ (252,7 G\$ en 2012), nets de la provision pour pertes sur créances. Aucun secteur d'activité ni aucune administration étrangère ne comptent pour plus de 10 % de ce montant.

5) Également compris dans les principaux actifs au bilan présentés dans le tableau.

6) Ne comprennent pas des dérivés négociés en Bourse d'un montant de 246 M\$ (245 M\$ en 2012).

7) Comprennent des justes valeurs positives (nettes des REC) de 91 M\$ (269 M\$ en 2012) sur le montant notionnel de 4,9 G\$ (6,5 G\$ en 2012) avec des garants financiers.

De plus, voir la note 22 pour plus de précisions sur les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon.

Pour plus de précisions au sujet de notre risque de crédit, se reporter également aux parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque.

Note 25 | Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹ et les personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens². Les parties liées comprennent également les compagnies associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt privilégiés appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la Banque.

Principaux dirigeants et les personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens

Au 31 octobre 2013, les prêts³ consentis aux administrateurs et aux personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens s'élevaient à 33 M\$ (43 M\$ en 2012), les lettres de crédit et les cautionnements étaient de néant (néant en 2012) et les engagements⁴ de crédit inutilisés atteignaient 42 M\$ (32 M\$ en 2012).

Au 31 octobre 2013, les prêts consentis aux dirigeants et aux personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens s'élevaient à 275 M\$ (207 M\$ en 2012), les lettres de crédit et les cautionnements totalisaient 322 M\$ (155 M\$ en 2012) et les engagements de crédit inutilisés atteignaient 513 M\$ (631 M\$ en 2012).

Ces soldes à payer ne sont généralement pas garantis et pour les exercices clos les 31 octobre 2013 et 2012 et nous n'avons comptabilisé aucune dotation à la provision pour pertes sur créances relativement à ces montants.

- 1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil d'administration (désignés comme les « administrateurs ») et de l'équipe de la haute direction (EHD) et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil d'administration qui sont également des membres de l'EHD sont compris à titre de dirigeants.
- 2) La définition des « personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens » comprend les conjoints, les enfants de moins de 18 ans et les personnes à charge des administrateurs et des dirigeants. Cette définition comprend également les entités sur lesquelles les administrateurs, dirigeants et leurs personnes à charge exercent une influence notable. L'influence notable peut s'exercer selon un ou plusieurs de ces facteurs : droits de vote de plus de 10 %; entités avec lesquelles ils ont un contrat de gestion; entités dans lesquelles ils occupent un poste d'autorité de direction ou un poste-cadre; entités pour lesquelles ils agissent à titre de commandités; fiducies pour lesquelles ils sont fiduciaires ou bénéficiaires importants.
- 3) Comprennent un montant de néant (néant en 2012) lié aux administrateurs et à leurs personnes à charge, et de 33 M\$ (43 M\$ en 2012) liés aux entités sur lesquelles les administrateurs et leurs personnes à charge exercent une influence notable.
- 4) Comprennent 1 M\$ (1 M\$ en 2012) liés aux administrateurs et à leurs personnes à charge, et 41 M\$ (31 M\$ en 2012) liés aux entités sur lesquelles les administrateurs et leurs personnes à charge exercent une influence notable.

Rémunération des principaux dirigeants

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2013		2012	
	Administrateurs	Dirigeants	Administrateurs	Dirigeants
Avantages à court terme ¹	1 \$	24 \$	1 \$	24 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	–	3	–	2
Avantages fonds sur des actions ²	2	26	3	25
Indemnités de fin de contrat de travail	–	–	–	1
Total de la rémunération	3 \$	53 \$	4 \$	52 \$

- 1) Comprennent les salaires, les avantages prévus par la loi et les avantages non prévus par la loi, et les charges de retraite à payer aux dirigeants, ainsi que les honoraires à verser aux administrateurs au cours de l'exercice. Comprennent également les montants au titre des régimes incitatifs annuels à payer aux dirigeants selon la comptabilité de caisse.
- 2) Comprennent les montants à leurs justes valeurs à la date d'attribution des droits consentis au cours de l'exercice.

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées, se reporter aux notes suivantes :

Régimes de paiements fondés sur des actions

Pour plus de précisions sur les régimes offerts aux administrateurs et aux dirigeants, voir la note 18.

Régimes au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées entre la CIBC et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, voir la note 19.

Coentreprises et entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Pour obtenir plus de précisions sur les coentreprises et les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, voir la note 26.

Note 26 | Placements dans des coentreprises et des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Coentreprises

La CIBC est un partenaire de coentreprise à parts égales avec The Bank of New York Mellon dans deux coentreprises : Compagnie Trust CIBC Mellon et Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, qui offrent des services de fiducie et des services liés aux actifs, les deux au Canada. Au 31 octobre 2013, la valeur comptable de nos placements dans des coentreprises se chiffrait à 286 M\$ (267 M\$ en 2012) et était comprise dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2013, les prêts au titre des coentreprises totalisaient 29 M\$ (néant en 2012), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 71 M\$ (100 M\$ en 2012).

La CIBC, The Bank of New York Mellon et CIBC Mellon ont conjointement et solidairement indemnisé les clients des coentreprises à l'égard des opérations de prêt de titres. Pour plus de précisions, voir la note 22.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2013	2012	2011
Actif	3 361 \$	3 485 \$	2 903 \$
Passif	3 084	3 227	2 642
Produits	165	165	211
Résultat net	47	53	84

Entreprises associées

Au 31 octobre 2013, la valeur comptable totale de nos placements s'établissait à 1 427 M\$ (1 368 M\$ en 2012). Ceux-ci comprenaient des placements dans des entreprises associées cotées d'une valeur comptable de 331 M\$ (336 M\$ en 2012) et d'une juste valeur de 321 M\$ (310 M\$ en 2012) ainsi que des placements dans des entreprises associées non cotées d'une valeur comptable de 1 096 M\$ (1 032 M\$ en 2012) et d'une juste valeur de 1 383 M\$ (1 082 M\$ en 2012). De la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées, 934 M\$ (890 M\$ en 2012) étaient inclus dans Gestion des avoirs, 338 M\$ (318 M\$ en 2012), dans les Services bancaires de gros, et 155 M\$ (160 M\$ en 2012), dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2013, les prêts consentis aux entreprises associées totalisaient 213 M\$ (352 M\$ en 2012), et les engagements de crédit inutilisés, 29 M\$ (28 M\$ en 2012). Nous avons aussi pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de 4 M\$ (4 M\$ en 2012) dans nos entreprises associées.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes des entreprises associées, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2013, 2012 et en 2011, aucune de nos entreprises associées n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les entreprises associées importantes comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2013	2012	2011
Actif	3 262 \$	2 892 \$	2 301 \$
Passif	2 614	2 250	1 842
Produits	727	693	137
Résultat net	92	107	27

Note 27 | Principales filiales

La liste suivante présente les principales filiales de la CIBC. Sauf indication contraire, la CIBC détient directement ou indirectement 100 % des actions comportant un droit de vote.

En millions de dollars, au 31 octobre 2013

Nom de la filiale ¹	Adresse du siège social ou du bureau principal	Valeur comptable des actions détenues par la CIBC et par d'autres filiales de la CIBC ²
CIBC Asset Management Holdings Inc. Gestion d'actifs CIBC, inc.	Toronto, Ontario, Canada Toronto, Ontario, Canada	286
CIBC BA Limited	Toronto, Ontario, Canada	— ³
Gestion globale d'actifs CIBC inc. Gestion privée de portefeuille CIBC inc.	Montréal, Québec, Canada Toronto, Ontario, Canada	301
Services Investisseurs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	25
Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée	Mississauga, Ontario, Canada	23
Hypothèques CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	230
Placements CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	2
Compagnie Trust CIBC	Toronto, Ontario, Canada	591
Marchés mondiaux CIBC inc. CIBC WM Real Estate Ltd.	Toronto, Ontario, Canada Toronto, Ontario, Canada	343
Marchés mondiaux CIBC Immobilier (Québec) ltée	Montréal, Québec, Canada	
CIBC Wood Gundy Services financiers inc.	Toronto, Ontario, Canada	
CIBC Wood Gundy Services financiers (Québec) inc.	Montréal, Québec, Canada	
CIBC USA Holdings Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC World Markets Corp.	New York, New York, États-Unis	
CIBC World Markets Corp.	New York, New York, États-Unis	
Canadian Imperial Holdings Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Capital Corporation	New York, New York, États-Unis	
CIBC Delaware Funding Corp.	New York, New York, États-Unis	
INTRIA Items Inc.	Mississauga, Ontario, Canada	100
CIBC Holdings (Cayman) Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	3 822
CIBC Investments (Cayman) Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
FirstCaribbean International Bank Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC Bank and Trust Company (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Trust Company (Bahamas) Limited (91,7 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Bahamas) Limited (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
FirstCaribbean International Bank (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
FirstCaribbean International Bank (Jamaica) Limited (91,4 %)	Kingston, Jamaïque	
FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited (91,7 %)	Maraval, Port of Spain, Trinité-et-Tobago	
FirstCaribbean International Wealth Management Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC International (Barbados) Inc.	Warrens, St. Michael, Barbade	
Services bancaires extraterritoriaux CIBC	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC Reinsurance Company Limited	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC World Markets Securities Ireland Limited	Comté de Meath, Irlande	
CIBC World Markets plc	Londres, Angleterre, Royaume-Uni	488
CIBC World Markets (Japan) Inc.	Tokyo, Japon	43
CIBC Australia Ltd.	Sydney, Nouvelle-Galles-du-Sud, Australie	21

1) Chaque filiale est constituée en société ou structurée en vertu des lois de l'État ou du pays où se trouve son bureau principal, sauf dans le cas de CIBC World Markets (Japan) Inc., qui a été constituée en société à la Barbade; CIBC USA Holdings Inc., CIBC World Markets Corp., Canadian Imperial Holdings Inc., CIBC inc., CIBC Capital Corporation et CIBC Delaware Funding Corp., qui ont été constituées en société ou structurées en vertu des lois du Delaware, États-Unis.

2) La valeur comptable des actions des filiales est indiquée au coût et peut comprendre des actions ordinaires et des actions privilégiées sans droit de vote. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation.

3) La valeur comptable des actions détenues par la CIBC est inférieure à 1 M\$.

Outre ce qui précède, nous consolidons certaines entités ad hoc dans lesquelles nous exerçons le contrôle. Pour plus de précisions, voir la note 6.

Note 28 | Informations sectorielles et géographiques

La CIBC compte trois unités d'exploitation stratégique : Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Services bancaires de gros. Ces unités d'exploitation stratégique sont appuyées par Siège social et autres.

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises offrent aux clients partout au Canada des conseils financiers, des produits et des services bancaires et d'investissement ainsi que des produits et des services d'assurance autorisés par l'entremise d'une solide équipe de conseillers et de plus de 1 100 centres bancaires, ainsi que de GAB, d'une équipe de vente mobile, de services bancaires téléphoniques et de services bancaires en direct et mobiles.

Gestion des avoirs offre des services consultatifs personnalisés et une gamme complète de solutions en matière de placements afin de combler les besoins des clients institutionnels, de détail et à valeur nette élevée. Ensemble, nos services de gestion d'actifs, de courtage de détail et de gestion privée de patrimoine constituent une offre intégrée de services dont la prestation est assurée par près de 1 500 conseillers au Canada.

Les Services bancaires de gros offrent un large éventail de produits de crédit, de produits des marchés financiers, des services bancaires d'investissement et des services de recherche aux gouvernements, aux clients institutionnels, aux grandes entreprises et aux particuliers au Canada et sur les principaux marchés dans le monde.

Siège social et autres comprend les six groupes fonctionnels, soit Technologie et opérations, Expansion de l'entreprise, Finance, Trésorerie, Administration ainsi que Gestion du risque, qui soutiennent les unités d'exploitation stratégique de la CIBC. Les produits, les charges et les ressources au bilan de ces groupes sont habituellement répartis entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Siège social et autres comprend également nos opérations des services bancaires internationaux, principalement CIBC FirstCaribbean, les investissements stratégiques dans les coentreprises CIBC Mellon et The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Répartition aux unités d'exploitation

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers présentés par les unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Lorsque le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'une cession interne à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. La majorité des produits découlant des activités de trésorerie sont par la suite affectés au segment « Divers » du secteur d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique pertinentes. La Trésorerie répartit également les capitaux aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts économiques et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non réparti continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de cession interne et de répartition des produits de la Trésorerie afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur. La nature des méthodes de fixation des prix de cession interne et de répartition des produits de la Trésorerie peut faire en sorte que certains postes soient présentés différemment dans les résultats sectoriels et dans les résultats consolidés de la CIBC.

Nous employons le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur pour mesurer et présenter les résultats opérationnels des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, et Gestion des avoirs. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes de répartition dans la préparation de l'information financière sectorielle. Selon ce modèle, les paiements internes relatifs aux commissions de vente et de suivi et aux honoraires de prestation de services de distribution sont répartis entre les secteurs d'activité et les unités d'exploitation stratégique. Périodiquement, les taux de commission de vente et de suivi versés aux segments des clients pour certains produits sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts sont attribuées aux unités d'exploitation stratégique auxquelles elles se rapportent selon des critères appropriés. Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique.

Les provisions individuelles et les dotations à la provision pour pertes sur créances correspondantes sont présentées dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. Les provisions collectives et les dotations à la provision pour pertes sur créances correspondantes sont présentées dans Siège social et autres, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours, et iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. Toutes les provisions relatives à CIBC FirstCaribbean et les dotations à la provision pour pertes sur créances correspondantes sont présentées dans Siège social et autres.

Modifications apportées à nos secteurs d'activité

2013

Aucun changement important n'a été apporté à nos secteurs d'activité au cours de l'exercice.

2012

Produits sur une base d'imposition équivalente

Les unités d'exploitation stratégique évaluent les produits sur une base d'imposition équivalente (BIE). Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégique majorent les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs à hauteur des montants imposables selon le taux d'impôt prévu par la loi. Parallèlement, un montant équivalent est comptabilisé dans la charge d'impôt ne donnant lieu à aucune incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégique. Cette mesure permet de mieux comparer les produits découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements selon la BIE des unités d'exploitation stratégique est compensé dans les produits d'intérêts et la charge d'impôt de Siège social et autres. Les informations des exercices précédents ont été reclassées en conséquence.

Prêts hypothécaires FirstLine

Depuis le 31 juillet 2012, nous avons cessé d'accorder de nouveaux prêts hypothécaires par l'intermédiaire de la marque de courtage hypothécaire FirstLine. Les produits du marché abandonné de courtage hypothécaire FirstLine ont donc été reclassés rétroactivement des Services bancaires personnels au poste Divers des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises.

2011

Le 28 mars 2011, nous avons annoncé une nouvelle structure organisationnelle afin de tirer profit des progrès liés à la mise en œuvre de notre stratégie d'entreprise et à l'obtention d'un rendement financier solide. Par conséquent, les activités de gestion des avoirs et des services bancaires internationaux (CIBC FirstCaribbean) ont été séparées des Marchés de détail CIBC pour être comprises respectivement dans la nouvelle unité d'exploitation stratégique Gestion des avoirs ainsi que l'unité Siège social et autres. À la suite de ces modifications, Marchés de détail CIBC, qui comprennent les activités restantes ont été renommés Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises.

Au cours du troisième trimestre, nous avons remanié certains éléments au sein des Services bancaires de gros pour les transférer de Divers dans Marchés financiers ainsi que dans Services financiers aux entreprises et Banque d'investissement afin de mieux tenir compte de la nature et de la gestion des opérations.

Résultats par secteurs d'activité et répartition géographique

		Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	Gestion des avoirs	Services bancaires de gros	Siège social et autres	Total CIBC	Canada ¹	États-Unis ¹	Caraïbes ¹	Autres pays ¹
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre										
2013	Produits nets d'intérêts²	5 855 \$	186 \$	1 432 \$	(18) \$	7 455 \$	6 754 \$	146 \$	463 \$	92 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 126	1 960	824	418	5 328	4 314	304	533	177
	Produits intersectoriels³	338	(343)	5	-	-	-	-	-	-
	Total des produits	8 319	1 803	2 261	400	12 783	11 068	450	996	269
	Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	930	1	44	146	1 121	941	(8)	153	35
	Amortissement et perte de valeur⁴	90	14	5	245	354	289	23	37	5
	Charges autres que d'intérêts	4 057	1 283	1 314	606	7 260	6 461	252	398	149
	Résultat avant impôt sur le résultat	3 242	505	898	(597)	4 048	3 377	183	408	80
	Impôt sur le résultat²	779	117	182	(430)	648	539	48	43	18
	Résultat net	2 463 \$	388 \$	716 \$	(167) \$	3 400 \$	2 838 \$	135 \$	365 \$	62 \$
	Résultat net applicable aux :									
	Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	(3) \$	(3) \$	- \$	- \$	(3) \$	- \$
	Actionnaires	2 463 \$	388 \$	716 \$	(164) \$	3 403 \$	2 838 \$	135 \$	368 \$	62 \$
	Actif moyen⁵	254 861 \$	3 959 \$	124 449 \$	20 677 \$	403 946 \$	359 915 \$	18 075 \$	19 612 \$	6 344 \$
2012⁶	Produits nets d'intérêts²	5 791	187 \$	1 150 \$	198 \$	7 326 \$	6 574 \$	202 \$	474 \$	76 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 069	1 783	908	463	5 223	4 290	255	506	172
	Produits intersectoriels³	294	(296)	2	-	-	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Total des produits	8 154	1 674	2 060	661	12 549	10 864	457	980	248
	Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	1 080	-	142	69	1 291	997	177	118	(1)
	Amortissement et perte de valeur⁴	89	8	3	257	357	287	23	40	7
	Charges autres que d'intérêts	3 970	1 224	1 112	552	6 858	6 139	231	338	150
	Résultat avant impôt sur le résultat	3 015	442	803	(217)	4 043	3 441	26	484	92
	Impôt sur le résultat²	729	103	190	(318)	704	664	(24)	39	25
	Résultat net (perte nette)	2 286 \$	339 \$	613 \$	101 \$	3 339 \$	2 777 \$	50 \$	445 \$	67 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :									
	Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	8 \$	8 \$	- \$	- \$	8 \$	- \$
	Actionnaires	2 286 \$	339 \$	613 \$	93 \$	3 331 \$	2 777 \$	50 \$	437 \$	67 \$
	Actif moyen⁵	253 244 \$	4 035 \$	117 914 \$	22 189 \$	397 382 \$	356 515 \$	14 139 \$	20 328 \$	6 400 \$
2011	Produits nets d'intérêts²	5 625	179 \$	898 \$	360 \$	7 062 \$	6 348 \$	200 \$	438 \$	76 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 137	1 740	1 160	336	5 373	4 147	458	574	194
	Produits intersectoriels³	283	(283)	-	-	-	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Total des produits	8 045	1 636	2 058	696	12 435	10 495	658	1 012	270
	Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	1 096	4	47	(3)	1 144	1 013	19	93	19
	Amortissement et perte de valeur⁴	83	7	3	463	556	281	22	245	8
	Charges autres que d'intérêts	3 951	1 234	1 215	530	6 930	6 161	274	347	148
	Résultat avant impôt sur le résultat	2 915	391	793	(294)	3 805	3 040	343	327	95
	Impôt sur le résultat²	731	112	250	(166)	927	720	138	44	25
	Résultat net (perte nette)	2 184 \$	279 \$	543 \$	(128) \$	2 878 \$	2 320 \$	205 \$	283 \$	70 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :									
	Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	1 \$	10 \$	11 \$	- \$	1 \$	10 \$	- \$
	Actionnaires	2 184 \$	279 \$	542 \$	(138) \$	2 867 \$	2 320 \$	204 \$	273 \$	70 \$
	Actif moyen⁵	256 362 \$	3 352 \$	110 612 \$	24 201 \$	394 527 \$	339 245 \$	22 756 \$	19 332 \$	13 194 \$

- Le résultat net et l'actif moyen sont répartis selon le lieu géographique où ils sont comptabilisés.
 - Les produits nets d'intérêts et la charge d'impôt des Services bancaires de gros comprennent un ajustement selon la BIE de 357 M\$ (281 M\$ en 2012 et 189 M\$ en 2011), les montants équivalents étant compensés dans Siège social et autres.
 - Les produits intersectoriels représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur.
 - Comprend l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels et autres immobilisations incorporelles. De plus, les résultats de 2011 comprennent une perte de valeur de 203 M\$ du goodwill lié à CIBC FirstCaribbean.
 - Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière, et c'est la mesure examinée par la direction.
 - Certains montants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- s. o. Sans objet.

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par secteur d'activité :

		2013	2012	2011
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre				
Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises				
Services bancaires personnels		6 586 \$	6 309 \$	6 270 \$
Services bancaires aux entreprises		1 520	1 501	1 411
Divers		213	344	364
		8 319 \$	8 154 \$	8 045 \$
Gestion des avoirs				
Courtage de détail		1 060 \$	1 014 \$	1 082 \$
Gestion d'actifs		621	560	456
Gestion privée de patrimoine		122	100	98
		1 803 \$	1 674 \$	1 636 \$
Services bancaires de gros¹				
Marchés financiers		1 268 \$	1 195 \$	1 099 \$
Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement		931	801	948
Divers		62	64	11
		2 261 \$	2 060 \$	2 058 \$
Siège social et autres¹				
Services bancaires internationaux		593 \$	582 \$	566 \$
Divers		(193)	79	130
		400 \$	661 \$	696 \$

1) Les produits des Services bancaires de gros comprennent un ajustement selon la BIE de 357 M\$ (281 M\$ en 2012 et 189 M\$ en 2011), les montants équivalents étant compensés dans Siège social et autres.

Note 29 | Instruments financiers – informations à fournir

Certaines informations à fournir exigées par l'IFRS 7 sont comprises dans les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque, comme l'autorise la norme. Le tableau suivant présente un recoupement entre ces informations et celles qui se trouvent dans le rapport de gestion.

Description	Section
Pour chaque type de risque lié aux instruments financiers, une entité doit présenter : son exposition aux risques et comment ils se présentent; les objectifs, les politiques et les procédés utilisés pour la gestion des risques; les méthodes utilisées pour mesurer les risques et la description des garanties.	Vue d'ensemble Risque de crédit Risque de marché Risque de liquidité Risque opérationnel Risques juridiques et de réputation Risque de réglementation
Risque de crédit : exposition brute au risque de crédit; qualité de crédit; concentration du risque.	Risque de crédit
Risque de marché : portefeuilles de négociation – valeur à risque (VAR); VAR en situation de crise; exigences supplémentaires liées aux risques; portefeuilles autres que de négociation – risque de taux d'intérêt; risque de change; risque lié aux actions.	Risque de marché
Risque de liquidité : actifs liquides; échéance des actifs et des passifs financiers et engagements au titre du crédit.	Risque de liquidité

Nous avons présenté des informations quantitatives relatives au risque de crédit conformément aux directives de l'Accord de Bâle à la section Risque de crédit du rapport de gestion, lesquelles exigent des entités qu'elles présentent les risques auxquels elles sont exposées en fonction de la façon dont elles gèrent leurs activités et leurs risques. Le tableau ci-après présente les expositions au bilan se rapportant au risque de crédit, en vertu de différentes approches tirées du dispositif de Bâle, affichés par catégories comptables et par portefeuille selon le dispositif de Bâle.

Catégories comptables	Portefeuilles selon Bâle										
	Approche NI avancée et approche standard							Titrisation d'actifs	Montant total assujetti au risque de crédit	Non assujetti au risque de crédit	Total au bilan consolidé
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Crédit personnel garanti – immobilier	Expositions au commerce de détail renouvelables qualifiées	Autres risques liés au portefeuille de détail					
En millions de dollars, au 31 octobre											
2013 Dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	16 \$	1 749 \$	3 399 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	5 164 \$	1 215 \$	6 379 \$	
Valeurs mobilières	3 325	16 218	6 355	–	–	–	2 059	27 957	44 025	71 982	
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	995	–	2 422	–	–	–	–	3 417	–	3 417	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	9 228	3 184	12 899	–	–	–	–	25 311	–	25 311	
Prêts	42 656	2 481	603	167 488	22 749	8 457	3 089	247 523	829	248 352	
Provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 698)	(1 698)	
Dérivés	1 022	2 624	16 055	–	–	–	–	19 701	246	19 947	
Engagements de clients en vertu d'acceptations	7 816	1 714	190	–	–	–	–	9 730	–	9 720	
Autres actifs	157	1 737	2 986	–	–	–	–	4 870	10 099	14 979	
Total du risque de crédit	65 215 \$	29 707 \$	44 909 \$	167 488 \$	22 749 \$	8 457 \$	5 148 \$	343 673 \$	54 716 \$	398 389 \$	
2012 ¹ Total du risque de crédit	60 396 \$	31 761 \$	45 604 \$	167 665 \$	21 313 \$	9 950 \$	6 660 \$	343 349 \$	50 036 \$	393 385 \$	

1) Certains montants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Note 30 | Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Le tableau ci-après présente les produits d'intérêts et charges d'intérêts consolidés dans les catégories des produits et les catégories comptables. Les montants consolidés sont présentés avant tous les produits d'intérêts et les charges d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Coût amorti	Compte de négociation	Disponibles à la vente	Désignées à leur juste valeur	Total
2013	Produits d'intérêts					
	Prêts	9 788 \$	7 \$	– \$	– \$	9 795 \$
	Valeurs mobilières	–	1 237	389	5	1 631
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	347	–	–	–	347
	Dépôts auprès d'autres banques	38	–	–	–	38
		10 173 \$	1 244 \$	389 \$	5 \$	11 811 \$
	Charges d'intérêts					
	Dépôts	3 523 \$	– \$	– \$	18 \$	3 541 \$
	Valeurs vendues à découvert	–	334	–	–	334
	Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	102	–	–	–	102
	Titres secondaires	193	–	–	–	193
	Valeurs mobilières de Capital Trust	136	–	–	–	136
	Divers	50	–	–	–	50
		4 004 \$	334 \$	– \$	18 \$	4 356 \$
2012¹	Produits d'intérêts					
	Prêts	10 016 \$	4 \$	– \$	– \$	10 020 \$
	Valeurs mobilières	–	1 103	409	10	1 522
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	323	–	–	–	323
	Dépôts auprès d'autres banques	42	–	–	–	42
		10 381 \$	1 107 \$	409 \$	10 \$	11 907 \$
	Charges d'intérêts					
	Dépôts	3 618 \$	– \$	– \$	12 \$	3 630 \$
	Valeurs vendues à découvert	–	333	–	–	333
	Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	156	–	–	–	156
	Titres secondaires	208	–	–	–	208
	Valeurs mobilières de Capital Trust	144	–	–	–	144
	Divers	110	–	–	–	110
		4 236 \$	333 \$	– \$	12 \$	4 581 \$
2011	Produits d'intérêts					
	Prêts	10 182 \$	2 \$	– \$	– \$	10 184 \$
	Valeurs mobilières	–	981	421	19	1 421
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	365	–	–	–	365
	Dépôts auprès d'autres banques	63	–	–	–	63
		10 610 \$	983 \$	421 \$	19 \$	12 033 \$
	Charges d'intérêts					
	Dépôts	3 828 \$	– \$	– \$	15 \$	3 843 \$
	Valeurs vendues à découvert	–	388	–	–	388
	Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	264	–	–	–	264
	Titres secondaires	215	–	–	–	215
	Valeurs mobilières de Capital Trust	142	–	–	–	142
	Divers	119	–	–	–	119
		4 568 \$	388 \$	– \$	15 \$	4 971 \$

1) Certains montants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Note 31 | Modifications de méthodes comptables futures

Nous devons adopter les normes ou les modifications ci-après au cours de l'exercice 2014 :

IAS 19, *Avantages du personnel* – En juin 2011, l'IASB a publié une version modifiée de l'IAS 19. Les modifications exigent ce qui suit : i) la comptabilisation des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent, ii) la comptabilisation du produit d'intérêts généré par les actifs des régimes dans le résultat net à l'aide du taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des prestations définies et iii) la comptabilisation de tous les coûts (profits) des services passés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent. L'application rétrospective des modifications entraînera une baisse avant impôt d'environ 230 M\$ des capitaux propres (une combinaison du cumul des autres éléments du résultat global et des résultats non distribués) au 1^{er} novembre 2011 (baisse après impôt d'environ 180 M\$) en raison de la comptabilisation de pertes actuarielles avant impôt non amorties de 280 M\$ et de profits avant impôt non amortis au titre des services passés d'environ 50 M\$ dans les capitaux propres au 31 octobre 2011. L'application rétrospective entraînera aussi une hausse d'environ 50 M\$ de notre charge au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (hausse après impôt d'environ 35 M\$), ainsi qu'une hausse d'environ 70 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (hausse après impôt d'environ 50 M\$). De plus, la réévaluation de la situation de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies par le biais des autres éléments du résultat global entraînera une baisse d'environ 600 M\$ de ces derniers pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (baisse après impôt d'environ 440 M\$), ainsi qu'une hausse d'environ 385 M\$ des autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (hausse après impôt d'environ 285 M\$). L'incidence cumulative des modifications ci-dessus entraînera une baisse avant impôt d'environ 565 M\$ des capitaux propres au 31 octobre 2013 baisse après impôt d'environ 420 M\$.

IFRS 10, *États financiers consolidés* – L'IFRS 10 a été publiée en mai 2011 et remplace les indications relatives à la consolidation présentées dans l'IAS 27, *États financiers individuels*, et dans la note d'interprétation 12 (SIC-12) *Consolidation – entités ad hoc*. L'IFRS 10 présente un modèle unique de consolidation pour l'ensemble des entités fondé sur le contrôle, quelle que soit la nature de l'entité émettrice. En vertu de l'IFRS 10, le contrôle s'exerce selon que l'investisseur i) détient le pouvoir sur l'entité émettrice, ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. L'adoption de l'IFRS 10 nécessitera que ses dispositions soient appliquées rétrospectivement au bilan d'ouverture au 1^{er} novembre 2012 et que nous déconsolidions les comptes de CIBC Capital Trust de nos états financiers consolidés. À l'issue de la déconsolidation de CIBC Capital Trust, nous excluons de notre bilan consolidé les valeurs mobilières de Capital Trust émises par CIBC Capital Trust et nous comptabiliserons plutôt un montant équivalent de billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust dans le poste Dépôts – entreprises et gouvernements. Autrement, l'adoption de l'IFRS 10 ne devrait pas avoir une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

IFRS 11, *Partenariats* – L'IFRS 11 a été publiée en mai 2011 et exige que les entités qui comptabilisaient auparavant les participations dans des coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle regroupent la valeur de l'actif net consolidée proportionnellement (y compris toute affectation du goodwill) dans un seul poste de placement au début de la première des périodes présentées selon la méthode de la mise en équivalence. Étant donné que nous appliquons déjà la méthode de la mise en équivalence à l'égard de nos partenariats selon les IFRS, l'adoption de l'IFRS 11 n'aura pas une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* – L'IFRS 12 a été publiée en mai 2011 et exige la présentation d'informations supplémentaires sur les entités consolidées et les entités non consolidées dans lesquelles une entité détient une participation. L'IFRS 12 vise à ce que l'information soit présentée de sorte que les utilisateurs des états financiers puissent évaluer la nature de la participation de la CIBC dans ces entités, et les risques qui y sont associés y compris dans les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées, ainsi que l'incidence de ces participations sur nos états financiers consolidés. L'IFRS 12 ne devrait pas avoir d'incidence sur nos états financiers, mais elle entraînera la présentation d'informations supplémentaires.

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* – L'IFRS 13 a été publiée en mai 2011 et nous devons l'adopter prospectivement le 1^{er} novembre 2013. L'IFRS 13 remplace les indications relatives à l'évaluation à la juste valeur des différentes IFRS par une seule norme relative à l'évaluation de la juste valeur et aux renseignements supplémentaires à fournir sur les évaluations à la juste valeur. Elle définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, c'est-à-dire une valeur de sortie. Lorsqu'elle sera adoptée, l'IFRS 13 ne devrait pas avoir une incidence significative sur la façon dont nous évaluons la juste valeur, mais elle entraînera la présentation d'informations supplémentaires.

IFRS 7, *Informations à fournir – compensation des actifs financiers et des passifs financiers* – Les modifications à l'IFRS 7 ont été publiées en décembre 2011 et comprennent de nouvelles exigences à l'égard des informations à fournir sur les actifs financiers et les passifs financiers qui sont compensés au bilan ou qui sont assujettis à des accords généraux de compensation ou à d'autres accords similaires. Les modifications doivent être adoptées rétrospectivement. Elles ne devraient pas avoir d'incidence sur nos états financiers consolidés, mais entraîneront la présentation d'informations supplémentaires.

Nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption des normes énumérées ci-dessous, que nous adopterons au plus tôt à l'exercice 2015 :

Les modifications de l'IAS 32, *Compensation des actifs financiers et des passifs financiers*, ont été publiées en décembre 2011. Nous devons adopter les modifications à l'IAS 32 le 1^{er} novembre 2014. Les modifications à l'IAS 32 précisent qu'une entité a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser si ce droit i) ne dépend pas d'un événement futur et ii) est exécutoire à la fois dans le cadre d'une activité normale et en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de l'entité et de toutes les contreparties. Les modifications doivent être adoptées rétrospectivement.

L'IFRIC 21, *Droits ou taxes*, a été publiée en mai 2013. Nous devons adopter cette interprétation le 1^{er} novembre 2014. L'interprétation clarifie le moment où un passif doit être comptabilisé au titre d'un droit ou d'une taxe, qui sont des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques (à l'exception des impôts, des amendes et des pénalités) imposées par les autorités publiques aux entités selon des dispositions légales ou réglementaires. L'interprétation conclut qu'un fait générateur d'obligation, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales ou réglementaires, entraînerait la comptabilisation d'un passif à l'égard du droit ou de la taxe exigible. Si ce fait générateur d'obligation se produit au fil du temps, le passif est comptabilisé de manière progressive au cours de la même période.

IFRS 9, *Instruments financiers*. La première des trois phases du projet de l'IASB visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, a été publiée par l'IASB en novembre 2009. Cette norme a par la suite été modifiée en octobre 2010. La première phase de l'IFRS 9 donne des indications sur la comptabilisation, le classement, le reclassement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers ainsi que des indications sur la décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers. Les deuxième et troisième phases de ce projet portent respectivement sur la dépréciation des actifs financiers et sur la comptabilité de couverture.

Selon la première publication de l'IFRS 9, tous les actifs financiers devaient être classés au coût amorti ou à la juste valeur, d'après le modèle d'affaires de l'entité en matière de gestion des actifs financiers et selon les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers. La plupart des exigences liées au classement et à l'évaluation des passifs financiers ont été reportés de l'IAS 39 à l'IFRS 9, mais les exigences relatives à l'option de la juste valeur pour les passifs financiers ont été modifiées de manière à ce que l'incidence des changements du risque de crédit du passif sur sa juste valeur soit comptabilisée en autres éléments du résultat global plutôt qu'en résultat net.

En novembre 2012, l'IASB a proposé des modifications limitées dans un exposé-sondage, lequel introduisait une nouvelle catégorie d'évaluation pour les titres de créance admissibles, soit la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

En novembre 2013, l'IASB a publié trois modifications visant l'IFRS 9, l'IAS 7 et l'IAS 39. La première modification définit les nouvelles exigences en matière de comptabilité de couverture. La deuxième modification permet aux entités de comptabiliser les changements apportés au risque de crédit propre à l'entité indépendamment sans mettre en application les autres exigences de l'IFRS 9. La troisième modification annule la date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9, soit le 1^{er} janvier 2015, au profit d'une nouvelle date qui sera établie lorsque l'IFRS 9 sera presque finalisée.

Le projet de macro-couverture et la dernière phase en matière de dépréciation sont toujours en cours d'élaboration. Nous sommes conscients que certaines indications de l'IFRS 9 à l'égard du classement et de l'évaluation pourraient de nouveau être modifiées. En raison des incertitudes liées aux trois phases de l'IFRS 9, il est impraticable de quantifier l'incidence qu'aura cette norme, mais nous continuerons à suivre la progression de ce projet et d'évaluer son incidence sur nos états financiers consolidés.

Note 32 | Événement postérieur

Vente d'un placement en actions

Le 29 novembre 2013, la CIBC a vendu un placement en actions qui avait été acquis auparavant dans le cadre d'une restructuration de prêt dans les activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe. La transaction entraînera un profit après impôt, net des charges connexes, d'environ 50 M\$ au cours du premier trimestre de 2014.

Revue trimestrielle

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour les trois mois clos le	2013				2012			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits nets d'intérêts	1 894 \$	1 883 \$	1 823 \$	1 855 \$	1 848 \$	1 883 \$	1 753 \$	1 842 \$
Produits autres que d'intérêts	1 306	1 380	1 316	1 326	1 311	1 266	1 331	1 315
Total des produits	3 200	3 263	3 139	3 181	3 159	3 149	3 084	3 157
Dotations à la provision pour pertes sur créances	271	320	265	265	328	317	308	338
Charges autres que d'intérêts	1 932	1 874	1 821	1 987	1 829	1 831	1 764	1 791
Résultat avant impôt	997	1 069	1 053	929	1 002	1 001	1 012	1 028
Impôt sur le résultat	161	179	177	131	150	160	201	193
Résultat net	836 \$	890 \$	876 \$	798 \$	852 \$	841 \$	811 \$	835 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	(7)	–	2	2	2	2	1	3
Porteurs d'actions privilégiées	24	25	25	25	29	29	44	56
Porteurs d'actions ordinaires	819	865	849	771	821	810	766	776
Résultat net applicable aux actionnaires	843 \$	890 \$	874 \$	796 \$	850 \$	839 \$	810 \$	832 \$

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, au	2013				2012			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	6 379 \$	8 364 \$	6 950 \$	5 636 \$	4 727 \$	8 799 \$	6 157 \$	6 260 \$
Valeurs mobilières	71 982	68 087	71 411	67 020	65 334	61 977	62 538	64 805
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	28 728	31 535	26 486	29 058	28 474	32 957	26 560	24 701
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	150 938	149 440	148 768	149 008	150 056	151 157	151 103	151 458
Particuliers et cartes de crédit	49 213	49 332	49 547	49 583	50 476	50 415	50 606	50 299
Entreprises et gouvernements	48 201	46 384	46 195	44 619	43 624	43 860	42 602	41 691
Provision pour pertes sur créances	(1 698)	(1 759)	(1 756)	(1 820)	(1 860)	(1 884)	(1 856)	(1 849)
Dérivés	19 947	20 715	25 454	25 085	27 039	28 802	25 911	30 388
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 720	10 824	9 538	9 749	10 436	10 068	9 032	9 120
Autres actifs	14 979	14 625	15 112	14 845	15 079	14 859	14 805	14 576
	398 389 \$	397 547 \$	397 705 \$	392 783 \$	393 385 \$	401 010 \$	387 458 \$	391 449 \$
Passif et capitaux propres								
Dépôts								
Particuliers	125 034 \$	121 861 \$	120 369 \$	119 148 \$	118 153 \$	118 080 \$	117 798 \$	117 444 \$
Entreprises et gouvernements	133 100	134 303	129 962	129 022	125 055	129 199	121 332	120 150
Banques	5 592	6 155	5 629	5 218	4 723	6 723	5 077	5 575
Emprunts garantis	49 802	49 171	51 393	52 916	52 413	51 094	52 904	52 968
Dérivés	19 724	20 476	25 073	24 551	27 091	29 092	26 166	30 808
Acceptations	9 721	10 824	9 547	9 797	10 481	10 072	9 032	9 128
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	20 313	21 299	20 849	18 289	21 259	22 755	20 735	21 406
Valeurs mobilières de Capital Trust	1 638	1 632	1 691	1 669	1 678	1 672	1 617	1 679
Autres passifs	10 808	9 690	10 878	10 207	10 671	10 488	11 256	10 876
Titres secondaires	4 228	4 218	4 802	4 791	4 823	4 828	5 112	5 129
Capitaux propres	18 429	17 918	17 512	17 175	17 038	17 007	16 429	16 286
	398 389 \$	397 547 \$	397 705 \$	392 783 \$	393 385 \$	401 010 \$	387 458 \$	391 449 \$

Principales mesures financières

Non audité, en date du ou pour les trois mois clos le	2013				2012			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	19,9 %	21,6 %	22,3 %	19,9 %	21,7 %	21,8 %	22,1 %	22,4 %
Rendement de l'actif moyen	0,82 %	0,88 %	0,89 %	0,79 %	0,85 %	0,84 %	0,84 %	0,84 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars)	16 355 \$	15 921 \$	15 583 \$	15 361 \$	15 077 \$	14 760 \$	14 095 \$	13 826 \$
Actif moyen (en millions de dollars)	405 634 \$	403 081 \$	404 782 \$	402 313 \$	401 092 \$	400 543 \$	391 646 \$	396 122 \$
Actif moyen/capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	24,8	25,3	26,0	26,2	26,6	27,1	27,8	28,7
Dispositif de Bâle III – Méthode tout compris								
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	9,4 %	9,3 %	9,7 %	9,6 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio des fonds propres de première catégorie	11,6 %	11,6 %	12,2 %	12,0 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio du total des fonds propres	14,6 %	14,7 %	15,5 %	15,3 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dispositif de Bâle II								
Ratio des fonds propres de première catégorie	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	13,8 %	14,1 %	14,1 %	14,3 %
Ratio du total des fonds propres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	17,3 %	17,7 %	17,7 %	18,1 %
Marge d'intérêts nette	1,85 %	1,85 %	1,85 %	1,83 %	1,83 %	1,87 %	1,82 %	1,85 %
Coefficient d'efficacité	60,4 %	57,4 %	58,0 %	62,5 %	57,9 %	58,1 %	57,2 %	56,7 %

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, en date du ou pour les trois mois clos le	2013				2012			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Nombre moyen d'actions en circulation (en milliers)	399 819	399 952	400 400	403 332	405 404	405 165	403 058	401 099
Par action								
– résultat de base	2,05 \$	2,16 \$	2,12 \$	1,91 \$	2,02 \$	2,00 \$	1,90 \$	1,94 \$
– résultat dilué	2,05	2,16	2,12	1,91	2,02	2,00	1,90	1,93
– dividendes	0,96	0,96	0,94	0,94	0,94	0,90	0,90	0,90
– valeur comptable ¹	41,44	40,11	39,11	38,07	37,48	36,57	35,22	34,31
Cours de l'action ²								
– haut	88,70	80,64	84,70	84,10	78,56	74,68	78,00	78,00
– bas	76,91	74,10	77,02	76,70	72,97	69,70	73,27	68,43
– clôture	88,70	77,93	80,57	83,20	78,56	73,35	74,53	76,25
Ratio de versement des dividendes	46,9 %	44,4 %	44,2 %	49,2 %	46,4 %	45,0 %	47,4 %	46,5 %

1) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de l'exercice.

2) Cours extrêmes pendant l'exercice et cours de clôture du dernier jour de négociation de l'exercice à la Bourse de Toronto.

Revue statistique des dix dernières années

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	IFRS				PCGR du Canada					
	2013	2012 ¹	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Produits nets d'intérêts	7 455 \$	7 326 \$	7 062 \$	6 204 \$	5 394 \$	5 207 \$	4 558 \$	4 435 \$	4 937 \$	5 258 \$
Produits autres que d'intérêts	5 328	5 223	5 373	5 881	4 534	(1 493)	7 508	6 916	7 561	6 573
Total des produits	12 783	12 549	12 435	12 085	9 928	3 714	12 066	11 351	12 498	11 831
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 121	1 291	1 144	1 046	1 649	773	603	548	706	628
Charges autres que d'intérêts	7 614	7 215	7 486	7 027	6 660	7 201	7 612	7 488	10 865	8 307
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	4 048	4 043	3 805	4 012	1 619	(4 260)	3 851	3 315	927	2 896
Impôt sur le résultat	648	704	927	1 533	424	(2 218)	524	640	789	790
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	27	21	18	31	29	170	15
Résultat net (perte nette)	3 400 \$	3 339 \$	2 878 \$	2 452 \$	1 174 \$	(2 060) \$	3 296 \$	2 646 \$	(32) \$	2 091 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	(3) \$	8 \$	11 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Porteurs d'actions privilégiées	99	158	177	169	162	119	171	132	125	100
Porteurs d'actions ordinaires	3 304	3 173	2 690	2 283	1 012	(2 179)	3 125	2 514	(157)	1 991
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	3 403 \$	3 331 \$	2 867 \$	2 452 \$	1 174 \$	(2 060) \$	3 296 \$	2 646 \$	(32) \$	2 091 \$

1) Certains montants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, au 31 octobre	IFRS				PCGR du Canada					
	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	6 379 \$	4 727 \$	5 142 \$	12 052 \$	7 007 \$	8 959 \$	13 747 \$	11 853 \$	11 852 \$	12 203 \$
Valeurs mobilières	71 982	65 334	60 295	77 608	77 576	79 171	86 500	83 498	67 764	67 316
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	28 728	28 474	27 479	37 342	32 751	35 596	34 020	25 432	18 514	18 165
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	150 938	150 056	150 509	93 568	86 152	90 695	91 664	81 358	77 216	72 592
Particuliers et cartes de crédit	49 213	50 476	50 586	46 462	45 677	42 953	38 334	35 305	34 853	35 000
Entreprises et gouvernements	48 201	43 624	39 663	38 582	37 343	39 273	34 099	30 404	31 350	31 737
Provision pour pertes sur créances	(1 698)	(1 860)	(1 803)	(1 720)	(1 960)	(1 446)	(1 443)	(1 442)	(1 636)	(1 825)
Dérivés	19 947	27 039	28 270	24 682	24 696	28 644	24 075	17 122	20 309	23 710
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 720	10 436	9 454	7 684	8 397	8 848	8 024	6 291	5 119	4 778
Autres actifs	14 979	15 079	14 163	15 780	18 305	21 237	13 158	14 163	15 029	15 088
	398 389 \$	393 385 \$	383 758 \$	352 040 \$	335 944 \$	353 930 \$	342 178 \$	303 984 \$	280 370 \$	278 764 \$
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers	125 034 \$	118 153 \$	116 592 \$	113 294 \$	108 324 \$	99 477 \$	91 772 \$	81 829 \$	75 973 \$	73 392 \$
Entreprises et gouvernements	133 100	125 055	117 143	127 759	107 209	117 772	125 878	107 468	106 226	105 362
Banques	5 592	4 723	4 177	5 618	7 584	15 703	14 022	13 594	10 535	11 823
Emprunts garantis	49 802	52 413	51 308	–	–	–	–	–	–	–
Dérivés	19 724	27 091	28 792	26 489	27 162	32 742	26 688	17 330	20 128	23 990
Acceptations	9 721	10 481	9 489	7 684	8 397	8 848	8 249	6 297	5 119	4 778
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	20 313	21 259	21 730	37 893	43 369	44 947	42 081	44 221	29 208	29 010
Valeurs mobilières de Capital Trust	1 638	1 678	1 594	–	–	–	–	–	–	–
Autres passifs	10 808	10 671	11 704	12 572	13 693	13 167	13 728	14 716	16 002	13 258
Titres secondaires	4 228	4 823	5 138	4 773	5 157	6 658	5 526	5 595	5 102	3 889
Passif au titre des actions privilégiées	–	–	–	–	600	600	600	600	600	1 043
Participations ne donnant pas le contrôle	177	172	164	168	174	185	145	12	746	39
Capitaux propres applicables aux actionnaires	18 252	16 866	15 927	15 790	14 275	13 831	13 489	12 322	10 731	12 180
	398 389 \$	393 385 \$	383 758 \$	352 040 \$	335 944 \$	353 930 \$	342 178 \$	303 984 \$	280 370 \$	278 764 \$

Principales mesures financières

Non audité, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	IFRS			PCGR du Canada						
	2013	2012 ¹	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Rendement des capitaux propres	20,9 %	22,0 %	22,2 %	19,4 %	9,4 %	(19,4)%	28,7 %	27,9 %	(1,6)%	18,7 %
Rendement de l'actif moyen	0,84 %	0,84 %	0,73 %	0,71 %	0,33 %	(0,60)%	1,00 %	0,91 %	(0,01)%	0,74 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars)	15 807 \$	14 442 \$	12 145 \$	11 772 \$	10 731 \$	11 261 \$	10 905 \$	9 016 \$	9 804 \$	10 633 \$
Actif moyen (en millions de dollars)	403 946 \$	397 382 \$	394 527 \$	345 943 \$	350 706 \$	344 865 \$	328 520 \$	291 277 \$	288 845 \$	280 810 \$
Actif moyen/capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	25,6	27,5	32,5	29,4	32,7	30,6	30,1	32,3	29,5	26,4
Dispositif de Bâle III – Méthode tout compris										
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	9,4 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio des fonds propres de première catégorie	11,6 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio du total des fonds propres	14,6 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dispositif de Bâle II										
Ratio des fonds propres de première catégorie ²	s. o.	13,8 %	14,7 %	13,9 %	12,1 %	10,5 %	9,7 %	10,4 %	8,5 %	10,5 %
Ratio du total des fonds propres ²	s. o.	17,3 %	18,4 %	17,8 %	16,1 %	15,4 %	13,9 %	14,5 %	12,7 %	12,8 %
Marge d'intérêts nette	1,85 %	1,84 %	1,79 %	1,79 %	1,54 %	1,51 %	1,39 %	1,52 %	1,71 %	1,87 %
Coefficient d'efficacité	59,6 %	57,5 %	60,2 %	58,1 %	67,1 %	négl.	63,1 %	66,0 %	86,9 %	70,2 %

1) Certains montants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Les mesures concernant les fonds propres pour l'exercice 2011 et les exercices précédents ont été calculées selon les PCGR du Canada et n'ont pas été retraitées selon les IFRS.

s. o. Sans objet.
négl. Négligeable.

État de l'évolution des capitaux propres consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	IFRS			PCGR du Canada						
	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Solde au début de l'exercice	17 038 \$	16 091 \$	14 799 \$	14 275 \$	13 831 \$	13 489 \$	12 322 \$	10 731 \$	12 180 \$	12 071 \$
Rajustement pour modification de méthode comptable	–	–	–	–	(6) ¹	(66) ²	(50) ³	–	10 ⁴	6 ⁵
Prime à l'achat d'actions ordinaires	(422)	(118)	–	–	–	–	(277)	–	(1 035)	(1 084)
Prime au rachat d'actions privilégiées	–	(30)	(12)	–	–	–	(32)	–	–	–
Variations du capital-actions										
Actions privilégiées	–	(1 050)	(400)	–	525	300	(50)	–	598	133
Actions ordinaires	(16)	393	572	563	178	2 926	92	93	(17)	19
Variations du surplus d'apport	(3)	(8)	(5)	4	(4)	–	26	12	(1)	9
Variations des autres éléments du résultat global	45	19	(171)	9	72	650	(650)	(115)	49	(196)
Résultat net (perte nette)	3 403	3 331	2 867	2 452	1 174	(2 060)	3 296	2 646	(32)	2 091
Dividendes										
Actions privilégiées	(99)	(128)	(165)	(169)	(162)	(119)	(139)	(132)	(125)	(100)
Actions ordinaires	(1 523)	(1 470)	(1 391)	(1 350)	(1 328)	(1 285)	(1 044)	(924)	(902)	(781)
Participations ne donnant pas le contrôle	5	8	(4)	–	–	–	–	–	–	–
Divers	1	–	1	6	(5)	(4)	(5)	11	6	12
Solde à la fin de l'exercice	18 429 \$	17 038 \$	16 091 \$	15 790 \$	14 275 \$	13 831 \$	13 489 \$	12 322 \$	10 731 \$	12 180 \$

1) Représente l'incidence de la modification de la date d'évaluation au titre des avantages sociaux futurs.

2) Représente l'incidence de l'adoption de l'abrégié modifié du Comité sur les problèmes nouveaux 46 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), *Baux adossés*.

3) Représente l'incidence de l'application des normes relatives aux instruments financiers de l'ICCA, qui donnent des indications quant à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers.

4) Représente l'incidence de l'application de la NOC-15 de l'ICCA, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, selon laquelle il est possible d'identifier une EDDV et de désigner un principal bénéficiaire pour consolider cette EDDV.

5) Représente l'incidence de l'application de la NOC-17 de l'ICCA, *Contrats de dépôt indexés sur actions*, selon laquelle les contrats de dépôt indexés sur actions doivent être comptabilisés distinctement, et le dérivé, mesuré à la juste valeur.

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	IFRS			PCGR du Canada						
	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Nombre moyen d'actions en circulation (en milliers)	400 880	403 685	396 233	387 802	381 677	370 229	336 092	335 135	339 263	355 735
Par action										
– résultat (perte) de base	8,24 \$	7,86 \$	6,79 \$	5,89 \$	2,65 \$	(5,89)\$	9,30 \$	7,50 \$	(0,46)\$	5,60 \$
– résultat dilué (perte diluée) ¹	8,23	7,85	6,71	5,87	2,65	(5,89)	9,21	7,43	(0,46)	5,53
– dividendes	3,80	3,64	3,51	3,48	3,48	3,48	3,11	2,76	2,66	2,20
– valeur comptable ²	41,44	37,48	32,88	32,17	28,96	29,40	33,31	29,59	25,00	29,92
Cours de l'action ³										
– haut	88,70	78,56	85,49	79,50	69,30	99,81	106,75	87,87	80,80	73,90
– bas	74,10	68,43	67,84	61,96	37,10	49,00	87,00	72,90	67,95	59,35
– clôture	88,70	78,56	75,10	78,23	62,00	54,66	102,00	87,60	72,20	73,90
Ratio de versement des dividendes	46,1 %	46,3 %	51,7 %	59,1 %	>100 %	négl.	33,4 %	36,8 %	négl.	39,2 %

1) En cas de perte, l'incidence des options sur actions pouvant être exercées sur le résultat dilué par action sera antidilutive; c'est pourquoi le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont identiques.

2) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de l'exercice.

3) Cours extrêmes pendant l'exercice et cours de clôture du dernier jour de négociation de l'exercice à la Bourse de Toronto.

négl. Négligeable.

Dividendes sur actions privilégiées¹

Non audité, pour l'exercice clos le 31 octobre	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Catégorie A										
Série 15	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1,0709 \$
Série 16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,8456
Série 17	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,3551
Série 18	–	1,3694	1,3750	1,3750	1,3750	1,3750	1,3750	1,3750	1,3750	1,3750
Série 19	–	–	–	1,2375	1,2375	1,2375	1,2375	1,2375	1,2375	1,2375
Série 20	–	–	–	–	–	–	–	–	1,5780	1,6908
Série 21	–	–	–	–	–	–	–	–	1,5095	1,5000
Série 22	–	–	–	–	–	–	–	–	1,9518	2,0520
Série 23	–	–	–	1,3250	1,3250	1,3250	1,3250	1,3250	1,3250	1,3250
Série 24	–	–	–	–	–	–	0,3750	1,5000	1,5000	1,5000
Série 25	–	–	–	–	–	–	1,1250	1,5000	1,5000	1,5000
Série 26	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375
Série 27	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,5484
Série 28	–	–	0,0400	0,0800	0,0800	0,0800	0,0800	0,0800	0,0799	0,1996
Série 29	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	–
Série 30	–	–	0,9000	1,2000	1,2000	1,2000	1,2000	1,2000	1,1938	–
Série 31	–	0,2938	1,1750	1,1750	1,1750	1,1750	1,1298	–	–	–
Série 32	–	0,5625	1,1250	1,1250	1,1250	1,1250	0,7995	–	–	–
Série 33	1,3375	1,3375	1,3375	1,3375	1,5271	–	–	–	–	–
Série 35	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250	1,1909	–	–	–	–	–
Série 37	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250	1,0607	–	–	–	–	–

1) Le dividende est rajusté compte tenu du nombre de jours au cours de l'exercice pendant lesquels l'action a été en circulation au moment de l'émission et du rachat.

Glossaire

Actif productif d'intérêts moyen

L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ainsi que les prêts, nets des provisions.

Base d'imposition équivalente (BIE)

Mesure qui consiste à augmenter le revenu exonéré d'impôt pour le rendre directement comparable aux sources de revenu imposables en vue de comparer le total des produits ou les produits nets d'intérêts. Il s'agit d'un ajustement compensatoire de la provision pour impôt sur le résultat.

Biens administrés

Biens administrés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis par la CIBC sont de nature administrative et comprennent les services de garde des valeurs, le recouvrement du produit de placement et le règlement des opérations d'achat et de vente. Les biens administrés comprennent également les actifs des clients activement gérés qui sont classés comme des biens sous gestion.

Biens sous gestion

Biens gérés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Le service fourni relativement à ces biens consiste en la gestion d'un portefeuille discrétionnaire pour le compte des clients. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Le BSIF supervise et réglemente toutes les banques ainsi que toutes les sociétés de fiducie et de prêt, les sociétés d'assurance, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite fédéraux constitués ou enregistrés en vertu des lois fédérales du Canada.

Cautionnements et lettres de crédit de soutien

Représentent essentiellement l'obligation de la CIBC, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.

Coefficient d'efficacité

Charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts). Le coefficient d'efficacité est utilisé comme mesure de la productivité.

Contrat à terme normalisé

Contrat normalisé d'acheter ou de vendre une marchandise, une devise ou un instrument financier donné, de quantité et de qualité normalisées, à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Ces contrats sont négociés en Bourse.

Contrat à terme de gré à gré

Contrat non standard d'acheter ou de vendre un actif précis à un prix stipulé et à une date ultérieure précise.

Contrat de garantie de taux d'intérêt

Contrat à terme de gré à gré fixant un taux d'intérêt à verser ou à recevoir à compter d'une date ultérieure donnée pour une période préétablie.

Coût amorti

Montant qui permet de calculer la valeur d'un actif ou d'un passif financier, à sa comptabilisation initiale, moins les remboursements, plus ou moins toute prime ou tout rabais non amorti accordé à la date d'octroi, plus ou moins tout ajustement découlant d'une couverture de la juste valeur et moins toute réduction de valeur (appliquée directement ou au moyen d'un compte de provision) au titre de dépréciation ou de montant irrécouvrable. La valeur d'un actif ou d'un passif financier, évaluée à sa comptabilisation initiale, correspond au coût de l'actif ou du passif financier, y compris les coûts d'opération incorporés et les honoraires reportés.

Coût de remplacement actuel

Coût estimé du remplacement d'un actif au moment présent selon sa valeur actuelle.

Coefficient de pertes sur créances

Selon les IFRS, le coefficient de pertes sur créances correspond au montant de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux divisé par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux comprend la dotation à la provision individuelle, aux provisions collectives pour les prêts personnels, les prêts notés aux PME et les prêts hypothécaires en souffrance depuis plus de 90 jours et à la provision pour radiations nettes des prêts sur cartes de crédit. Selon les PCGR du Canada (anciens PCGR), le coefficient correspondait à la dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances, notamment des pertes sur notre portefeuille titrisé, divisée par le total des prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances (sous gestion).

Couverture

Transaction visant à compenser les pertes et profits potentiels qui peuvent survenir dans le cadre d'une transaction correspondante.

Dérivés

Contrat financier dont la valeur est dérivée du rendement d'un autre élément, par exemple un actif, un indice ou un taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Une catégorie d'instruments financiers qui permet à une partie (le bénéficiaire) de séparer et de transférer le risque de crédit d'un non-paiement ou d'un paiement partiel à une autre partie (le garant).

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats permettant de porter la provision pour pertes sur créances à un niveau suffisant pour couvrir les pertes sur créances relevées et inhérentes au portefeuille de prêts, aux acceptations, aux lettres de crédit et aux cautionnements de la CIBC.

Entité ad hoc

Entité créée dans un seul but limité bien défini.

Équivalents temps plein

Les équivalents temps plein sont une mesure qui normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel, le nombre d'employés qui touchent un salaire de base et des commissions et le nombre d'employés entièrement rémunérés à la commission dans les unités d'équivalents temps plein selon le nombre réel d'heures de travail rémunéré dans une période donnée.

Évaluation à la valeur de marché

Valeur de marché à laquelle deux parties sont prêtes à échanger un actif. Les valeurs sont tirées d'échanges d'actifs activement négociés sur les marchés ou sont déterminées en fonction des prix d'actifs similaires.

Garanties

Tout actif donné à titre de garantie du remboursement d'un prêt ou d'une autre obligation et confisqué si l'obligation n'est pas remboursée. Les garanties peuvent prendre la forme de trésorerie, de valeurs ou d'autres actifs.

Instrument financier hors bilan

Contrat financier qui est fondé principalement sur un montant notionnel et qui représente un passif éventuel d'une institution. Ces instruments comprennent les ententes relatives au crédit.

Juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif à la date d'évaluation au cours d'une transaction régulière dans des conditions de concurrence normale motivée par des considérations commerciales normales entre des participants consentants et bien informés.

Marge d'intérêts nette

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode servant à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à répartir les produits d'intérêts et les charges d'intérêts entre les périodes pertinentes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Montant notionnel

Valeur nominale d'un contrat financier servant à calculer les paiements effectués à l'égard de ce contrat.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Rachat, de temps à autre, par une société cotée, de ses propres actions par l'entremise d'une Bourse ou d'un autre marché organisé, assujéti aux diverses règles des commissions des valeurs mobilières et des Bourses.

Option

Contrat financier en vertu duquel le vendeur donne le droit à l'acheteur, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un montant déterminé d'un actif sous-jacent ou d'un instrument, à un prix stipulé d'avance et à une date donnée ou au plus tard à une date donnée.

Point de base

Équivaut à un centième de point de pourcentage (0,01 %).

Produits nets d'intérêts

Écart entre l'intérêt gagné sur les actifs (comme les prêts et les valeurs) et l'intérêt engagé sur les passifs (comme les dépôts et les titres secondaires).

Provision pour pertes sur créances

Provision des états financiers dont le montant est suffisant pour absorber les pertes sur créances relevées et inhérentes au portefeuille de prêts, d'acceptations, de lettres de crédit et de cautionnements de la CIBC. La provision peut être collective par l'évaluation d'un portefeuille de prêts partageant des caractéristiques semblables ou individuelle par l'évaluation des caractéristiques d'une exposition individuelle.

Rajustement de l'évaluation du crédit (REC)

Les contrats de dérivés sont d'abord évalués à la valeur de marché, compte non tenu de la qualité du crédit de l'une ou l'autre des contreparties au contrat. Le REC s'entend de l'ajustement positif ou négatif devant être apporté à cette évaluation afin de tenir compte du montant net du risque de crédit prévu attribuable au défaut par l'une ou l'autre des parties de respecter ses engagements en vertu des modalités du contrat dérivé. Le calcul du REC reflète généralement l'incidence des accords généraux de compensation, des accords de compensation centralisés et des accords de garantie conclus entre les parties.

Rendement de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen

Le résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen.

Ratio de versement des dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net après dividendes sur actions privilégiées et primes versées aux rachats d'actions privilégiées.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par le cours de clôture des actions ordinaires.

Rendement des capitaux propres (RCP)

Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires.

Rendement total pour les actionnaires

Rendement total tiré d'un placement dans les actions ordinaires de la CIBC. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, compte tenu des dividendes réinvestis dans des actions supplémentaires.

Swaps

Contrats financiers entre des contreparties portant sur l'échange d'une série de flux de trésorerie, en fonction d'un montant notionnel donné pendant une période déterminée.

Titre adossé à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

Titrisation d'une combinaison de titres de créance de sociétés, de TACM, de TACH ou de tranches d'autres TAC flux groupés pour former un bloc d'actifs diversifiés et décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Titres adossés à des prêts avec flux groupés (TAP flux groupés)

Titrisation de portefeuilles diversifiés comprenant des titres de créance de sociétés et/ou des TACM décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres

Valeurs achetées avec l'engagement par l'acheteur de les revendre au vendeur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Valeurs empruntées

Valeurs généralement empruntées pour couvrir les positions à découvert. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs prêtées

Valeurs généralement prêtées pour couvrir les positions à découvert de l'emprunteur. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs vendues à découvert

Représentent l'engagement du vendeur à vendre des valeurs dont il n'est pas le propriétaire. En règle générale, le vendeur emprunte d'abord les valeurs pour pouvoir les remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achète des valeurs identiques sur le marché pour remplacer les valeurs empruntées.

Valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Valeurs vendues avec l'engagement par le vendeur de les racheter de l'acheteur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Glossaire en matière de risque et de fonds propres

Accord général de compensation

Accord standard conçu pour réduire le risque de crédit d'opérations multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaut et par l'établissement d'une provision pour le règlement net de tous les contrats au moyen d'un seul paiement.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les statistiques selon des modèles approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou de l'erreur humaine est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes pour mesurer le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque.

Approche standard du risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans l'Accord de Bâle. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Autre exposition aux instruments hors bilan

Montant lié au risque de crédit découlant de l'émission de cautionnements et de lettres de crédit.

Autres risques liés au portefeuille de détail

Catégorie de risque comprenant tous les prêts autres que les expositions renouvelables sur la clientèle de détail qualifiées et les expositions au crédit personnel garanti – immobilier, accordés à des particuliers et à des PME conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque assumé. Le capital économique est une mesure de risque non conforme aux PCGR et représente une estimation des capitaux propres requis par les entreprises en vue d'éliminer les pertes non prévues selon notre évaluation du risque prévu sur un horizon d'un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché ainsi que de risque opérationnel et stratégique.

Crédit personnel garanti – immobilier

Catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Engagements non utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Exigences de fonds propres appliquées en plus des fonds propres à l'égard du risque de marché afin de couvrir spécifiquement le risque de défaut et le risque de migration des actifs de crédit non titrisés de liquidité diverse détenus dans le portefeuille de négociation.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Expositions à des transactions assimilées à des mises en pension

Montant lié au risque de crédit découlant de nos valeurs acquises ou vendues en vertu de prises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions au commerce de détail renouvelables qualifiées

Catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces risques seraient inclus dans « Autres risques liés au portefeuille de détail ».

Expositions aux banques

Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux dérivés de gré à gré

Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.

Expositions aux entités souveraines

Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux entreprises

Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle III, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie), diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments de fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées et les billets de catégorie 1 novateurs, et les fonds propres de deuxième catégorie sont essentiellement composés de débetures subordonnées. Le BSIF et le CBCB ont modifié les règlements sur les instruments qui peuvent être considérés comme des instruments de fonds propres de première catégorie et de deuxième catégorie admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les exigences du dispositif de Bâle III. Plus particulièrement, pour que les instruments de fonds propres soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires, ils doivent pouvoir éponger les pertes en cas de non-viabilité d'une institution financière. Les instruments n'étant plus admissibles selon les exigences du dispositif de Bâle III seront exclus des fonds propres réglementaires à raison de 10 % par année, du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2022.

Les fonds propres réglementaires selon Bâle II sont composés des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, les actions privilégiées, les billets de catégorie 1 novateurs, les participations ne donnant pas le contrôle, le surplus d'apport et l'écart de change. Tous les éléments se rapportant aux fonds propres de première et de deuxième catégories sont nets des positions vendeur. Le goodwill et le profit à la vente d'actifs titrisés applicables sont déduits des fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les créances subordonnées et la provision collective/générale admissible. Les fonds propres de première et de deuxième catégories sont assujettis à certaines autres déductions à parts égales.

Gestion de l'actif et du passif (GAP)

Gestion des risques qui découlent d'écarts entre l'actif et le passif, surtout dans les secteurs non liés à la négociation de la Banque. Des techniques servent à gérer la durée relative des actifs (comme les prêts) et des passifs (comme les dépôts) de la CIBC, afin de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt.

Méthode de notations internes pour les expositions liées aux titrisations

Calcul des exigences de fonds propres fondé sur des pondérations de risque converties de notations internes.

Montant utilisé

Montant lié au risque de crédit découlant de l'encours des prêts-clients.

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Portefeuilles de détail

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des particuliers et à des PME où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié à l'exposition.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.

Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP)

Cadre et processus conçus pour fournir une vision d'ensemble sur l'adéquation des fonds propres, tel qu'elle a été définie dans le cadre du deuxième pilier de l'Accord de Bâle, en vertu desquels nous identifions et mesurons nos risques de façon continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles suffisent à couvrir tous les risques à l'échelle de la CIBC.

Profit économique

Le profit économique est une mesure de performance non conforme aux PCGR, ajustée en fonction du risque, qui est utilisée pour calculer la valeur ajoutée économique. Cette mesure correspond au résultat de chaque entreprise, déduction faite d'un montant au titre du coût du capital.

Ratio actif/fonds propres

Somme du total de l'actif et de postes hors bilan précis, divisée par le total des fonds propres réglementaires.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR. Cette mesure est assujettie aux lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le chapitre des normes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions convenues.

Risque de liquidité

Risque de ne pas disposer de suffisamment de liquidités pour satisfaire aux engagements financiers à mesure qu'ils viendront à échéance, en totalité et dans les monnaies prévues, à moins d'acquérir des fonds à des taux défavorables ou d'effectuer la vente forcée d'actifs.

Risque de marché

Risque de perte financière pouvant résulter de fluctuations défavorables des facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt et les taux de change, les écarts de taux, ainsi que le cours des actions et le prix des marchandises.

Risque opérationnel

Risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, de gens ou encore de systèmes ou d'événements externes.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités ad hoc. Les entités ad hoc émettent habituellement des valeurs ou une autre forme de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les entités ad hoc utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.

Valeur à risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer la distribution de rendements possibles sur un portefeuille en particulier selon un degré de confiance et une période déterminés.

VAR en situation de crise

Calcul de la valeur à risque qui utilise une période d'observation d'une durée d'un an pour laquelle des pertes importantes ont été subies par un portefeuille en particulier, selon un degré de confiance et une période déterminés.

Renseignements destinés aux actionnaires

Exercice

Du 1^{er} novembre au 31 octobre

Dates importantes

Dates de présentation de l'information financière 2014

Résultats du T1 – le jeudi 27 février 2014

Résultats du T2 – le jeudi 29 mai 2014

Résultats du T3 – le jeudi 28 août 2014

Résultats du T4 – le jeudi 4 décembre 2014

Assemblée annuelle des actionnaires 2014

L'assemblée annuelle des actionnaires de la CIBC aura lieu le jeudi 24 avril 2014 à 10 h (heure de l'Est), à l'hôtel Le Reine Élizabeth, dans le Grand Salon, 900, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H3B 4A5.

Les actions ordinaires de la CIBC (CM) sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York. Les actions privilégiées sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Dividendes

Des dividendes trimestriels ont été versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la CIBC en 2013 :

Actions ordinaires

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de versement	Dividendes par action	Nombre d'actions ordinaires à la clôture des registres
25 sept. 2013	27 sept. 2013	28 oct. 2013	0,96 \$	399 870 558
26 juin 2013	28 juin 2013	29 juill. 2013	0,96 \$	399 998 198
26 mars 2013	28 mars 2013	29 avril 2013	0,94 \$	399 707 515
24 déc. 2012	28 déc. 2012	28 janv. 2013	0,94 \$	403 199 866

Actions privilégiées

Action	Série 26	Série 27	Série 29	Série 33	Série 35	Série 37
Symbole au téléscripateur	CM.PR.D	CM.PR.E	CM.PR.G	CM.PR.K	CM.PR.L	CM.PR.M
Dividendes trimestriels	0,359375 \$	0,350000 \$	0,337500 \$	0,334375 \$	0,406250 \$	0,406250 \$

Dates de versement des dividendes en 2014

(Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la CIBC)

Date de clôture des registres	Date de versement
-------------------------------	-------------------

27 décembre 2013

28 janvier

28 mars

28 avril

27 juin

28 juillet

29 septembre

28 octobre

Dividendes déterminés

La CIBC désigne la totalité ou une partie des dividendes versés ou réputés être versés aux fins de l'impôt sur le résultat fédéral, provincial ou territorial du Canada le 1^{er} janvier 2006 ou après cette date comme dividendes déterminés, sauf indication contraire, portant sur les dividendes versés après le présent avis, et informe par la présente tous les bénéficiaires des dividendes de cette désignation.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

La CIBC procède actuellement à une offre publique de rachat dans le cours normal des affaires visant l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation sur le marché libre au cours du marché à la première des éventualités suivantes, soit i) la date à laquelle la CIBC aura racheté 8 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 8 septembre 2014. Il est possible d'obtenir sans frais un exemplaire de l'avis d'intention de lancer l'offre publique de rachat dans le cours normal des affaires déposé par la CIBC à la Bourse de Toronto en communiquant avec le secrétaire général.

Fonds propres réglementaires

De l'information concernant les instruments de fonds propres réglementaires et la situation des fonds propres réglementaires de la CIBC peut être consultée à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la CIBC : Relations avec les investisseurs : Instruments de fonds propres réglementaires.

Cotes de crédit

Des renseignements sur les cotes de crédit se trouvent à la page 68 du présent rapport.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de catégorie A désignées de la CIBC qui sont des résidents du Canada et des États-Unis peuvent, sans verser de commission de courtage ni payer de frais de service, participer à un ou à plusieurs des régimes suivants :

Régime de réinvestissement des dividendes Les résidents du Canada peuvent demander que les dividendes servent à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la CIBC.

Régime d'achat d'actions Les résidents du Canada peuvent acheter des actions ordinaires supplémentaires de la CIBC jusqu'à concurrence de 50 000 \$ au cours de l'exercice.

Régime de dividendes en actions Les résidents des États-Unis peuvent choisir de recevoir des dividendes en actions sur leurs actions ordinaires de la CIBC.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Compagnie Trust CIBC Mellon ou vous rendre sur le site Web de la CIBC à l'adresse www.cibc.com/francais.

Agent des transferts et agent comptable des registres

Pour des renseignements sur les actions, le régime d'investissement à l'intention des actionnaires, les dividendes, le dépôt direct des dividendes, les comptes de réinvestissement des dividendes et les certificats perdus, ou pour éviter que les documents destinés aux actionnaires soient envoyés en double, veuillez communiquer avec :

Société de fiducie CST, C.P. 700, succ. B, Montréal, Québec H3B 3K3

416 682-3860 ou 514 985-8843 ou télécopieur 1 888 249-6189, 1 800 387-0825 (sans frais au Canada et aux États-Unis); Courriel : inquiries@canstocka.ca, site Web : www.canstocka.ca

Au Canada, les actions ordinaires et les actions privilégiées sont transférables aux bureaux de notre mandataire, la Société de fiducie CST, à Toronto, Montréal, Halifax, Calgary et Vancouver.

Aux États-Unis, les actions ordinaires sont transférables au bureau suivant :

Computershare Inc., par courrier : P.O. Box 43078, Providence, RI, 02940-3078; par service de courrier de nuit : 250 Royall Street, Canton, MA, 02021, 1 800 589-9836, site Web : www.computershare.com/investor.

Pour nous joindre :

Siège social de la CIBC

Commerce Court, Toronto, Ontario,
Canada M5L 1A2
Téléphone : 416 980-2211
Code Swift : CIBCCATT
Site Web : www.cibc.com/francais

Relations avec les investisseurs

Téléphone : 416 304-8726
Télécopieur : 416 980-5028
Courriel :
relationsinvestisseurs@cibc.com

Secrétaire général

Téléphone : 416 980-3096
Télécopieur : 416 980-7012
Courriel :
corporate.secretary@cibc.com

Bureau de l'ombudsman de la CIBC

Numéro sans frais au Canada :
1 800 308-6859
Toronto : 416 861-3313
Télécopieur : 1 800 308-6861
Toronto : 416 980-3754
Courriel : ombudsman@cibc.com

Services bancaires téléphoniques CIBC

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2422

Communications et affaires publiques

Téléphone : 416 980-4523
Télécopieur : 416 363-5347
Courriel :
corpcommmailbox@cibc.com

Service à la clientèle

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2255
Télécopieur : 1 877 861-7801
Courriel : client.care@cibc.com

Pour de plus amples renseignements

Rapport annuel CIBC 2013

Des exemplaires supplémentaires du Rapport annuel seront disponibles en mars 2014 et peuvent être commandés au 416 304-8726 ou par courriel à relationsinvestisseurs@cibc.com. Le Rapport annuel est aussi disponible à l'adresse <https://www.cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports-fr.html>.

English version: Additional print copies of the Annual Report may be obtained by calling 416 980-2556 or e-mailing investorrelations@cibc.com. The Annual Report is also available online at <https://www.cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports.html>.

Rapport sur la responsabilité de l'entreprise et Énoncé de responsabilité envers le public 2013 de la Banque CIBC

Ce rapport examine les activités économiques, environnementales, sociales et de gouvernance que nous avons menées au cours du dernier exercice et sera disponible en mars 2014 à l'adresse www.cibc.com/ca/cibc-and-you/public-account-fr.html.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2014

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction contient des renseignements destinés aux actionnaires sur l'assemblée annuelle de la CIBC, y compris de l'information sur l'élection des administrateurs de la CIBC, la nomination des auditeurs et les propositions des actionnaires ainsi que sur d'autres questions. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2014 sera disponible en mars 2014 à l'adresse www.cibc.com/ca/about-fr.html.

Gouvernance

L'énoncé des pratiques de gouvernance de la CIBC décrit le cadre de gouvernance qui aide le conseil et la direction à s'acquitter de leurs obligations envers la CIBC et ses actionnaires. Cet énoncé ainsi que d'autres renseignements sur la gouvernance à la CIBC, y compris le Code de conduite CIBC de l'ensemble des employés et le Code de déontologie des administrateurs CIBC, se trouvent sur notre site Web à l'adresse www.cibc.com/ca/inside-cibc/governance/governance-practices-fr.html.

Dépôts réglementaires

Au Canada, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedar.com.

Aux États-Unis, auprès de la Securities and Exchange Commission à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml.

Constitution

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada.

En 1858, en vertu d'une loi spéciale du gouvernement de la Province du Canada, la Banque Canadienne de Commerce a d'abord été légalement constituée sous la raison sociale de Banque du Canada. La charte de cette dernière a par la suite été modifiée pour changer sa dénomination sociale en Banque Canadienne de Commerce, et c'est sous ce nom qu'elle a ouvert ses portes en 1867. La Banque Impériale du Canada a été légalement constituée en 1875 en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada et elle a commencé à exercer ses activités au cours de la même année.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans le présent rapport annuel, lesquelles sont la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, ou d'une filiale en propriété exclusive, au Canada et/ou dans un autre pays comprennent : Accès quotidien CIBC[®]; Aventura; Bourse d'études VisionJeunesse CIBC; CIBC FirstCaribbean International Bank; FirstLine; Gestion de trésorerie CIBC en direct; Gestion privée de patrimoine CIBC; Journée du miracle CIBC; logo CIBC; Paiement mobile CIBC; Pro-Investisseurs CIBC; Service Impérial; Services mobiles aux entreprises CIBC et Wood Gundy. Toutes les autres marques de commerce figurant dans le présent rapport annuel, lesquelles ne sont pas la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou de ses filiales, sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Responsabilité de l'entreprise

Notre engagement envers la responsabilité de l'entreprise découle de notre vision, de notre mission et de nos valeurs et s'intègre à nos activités et pratiques d'affaires. Nous comprenons que la réussite et la viabilité à long terme de nos activités sont intimement liées à la confiance que les clients et les parties intéressées accordent à la Banque.

La CIBC a élaboré un cadre pour déterminer son rendement et rehausser l'ensemble de ses capacités de présentation de l'information en fonction de son engagement envers l'économie, l'environnement, la société et la gouvernance (EESG). Nous continuons de viser à :

- offrir des services bancaires accessibles et abordables aux Canadiens;
- promouvoir les objectifs de la PME;
- créer un milieu de travail où tous les employés peuvent exceller;
- apporter vraiment davantage à nos collectivités;
- protéger notre environnement.

Contribution économique

La CIBC contribue grandement à l'économie canadienne et aux collectivités où nous vivons et travaillons. Nous sommes un moteur de croissance économique et de prospérité, car nous créons des possibilités d'emploi, consommons les produits et les services locaux, soutenons les PME, aidons nos clients à atteindre leurs objectifs financiers et abordons les questions de développement communautaire qui comptent pour les Canadiens.

Nous essayons continuellement de rendre les opérations bancaires plus faciles et plus souples pour nos clients en offrant un meilleur accès et un plus grand choix, de même qu'un soutien plus étendu aux collectivités et aux entreprises, et en veillant à la transparence et à la responsabilisation de nos relations d'affaires.

Responsabilité environnementale

Notre politique environnementale incite la CIBC à offrir une croissance responsable et durable des activités, tout en préservant l'environnement, en protégeant les intérêts de toutes les parties intéressées de la CIBC contre les niveaux inacceptables de risque environnemental et en appuyant les principes d'exploitation durable.

Investissement social

La réussite de la CIBC découle du fait qu'elle respecte les engagements envers chacune des parties intéressées, crée un milieu de travail où tous les employés peuvent exceller, apporte vraiment davantage aux collectivités et aide les clients à réaliser ce qui compte pour eux.

Nous mettons l'accent sur ce qui compte pour nos employés, entre autres : possibilités d'avancement et de perfectionnement, milieu de travail sécuritaire et sain, formation efficace et bon équilibre entre travail et vie personnelle. Ces initiatives permettent aux employés de donner le meilleur rendement possible, de contribuer à leur collectivité et de promouvoir la vision de la CIBC d'être le chef de file des relations avec la clientèle.

Nous appuyons des causes qui comptent dans la vie de nos clients, de nos employés ainsi que pour les collectivités où nous exerçons nos activités. Nous visons à apporter davantage grâce à des dons, à des commandites et à l'esprit de bénévolat des employés. La CIBC s'est engagée à investir dans des programmes axés sur les enfants, les traitements et les collectivités. Nous avons à cœur de stimuler et d'éduquer les enfants et les jeunes adultes du Canada pour qu'ils puissent bâtir un avenir meilleur. Nous avons à cœur d'apporter espoir et soulagement aux personnes combattant le cancer, afin de trouver ensemble un remède. Nous avons à cœur les collectivités où nous vivons et travaillons chaque jour et nous visons à les renforcer.

Pratiques de gouvernance

À la CIBC, nous menons nos activités avec honnêteté et intégrité. Nous assumons la responsabilité de nos actions et nous travaillons à respecter nos engagements envers chacune de nos parties intéressées. Ces valeurs dictent nos comportements et notre performance, et aident à préserver la confiance que l'on accorde à notre organisation.

Le Rapport sur la responsabilité de l'entreprise et l'Énoncé de responsabilité envers le public de la Banque CIBC 2013 seront disponibles en ligne en mars 2014, à l'adresse www.cibc.com/francais.



La CIBC est membre Entreprise généreuse d'Imagine Canada

Notre vision

Être le chef de file des relations avec la clientèle

Notre mission

Respecter nos engagements envers nos parties intéressées :

- Aider nos clients à réaliser ce qui compte pour eux
- Créer un milieu de travail où tous les employés peuvent exceller
- Apporter vraiment davantage à nos collectivités
- Générer un rendement total solide pour nos actionnaires

Nos valeurs

Notre vision et notre mission s'inspirent d'une culture d'entreprise fondée sur les valeurs essentielles de confiance, de travail d'équipe et de responsabilisation

